This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

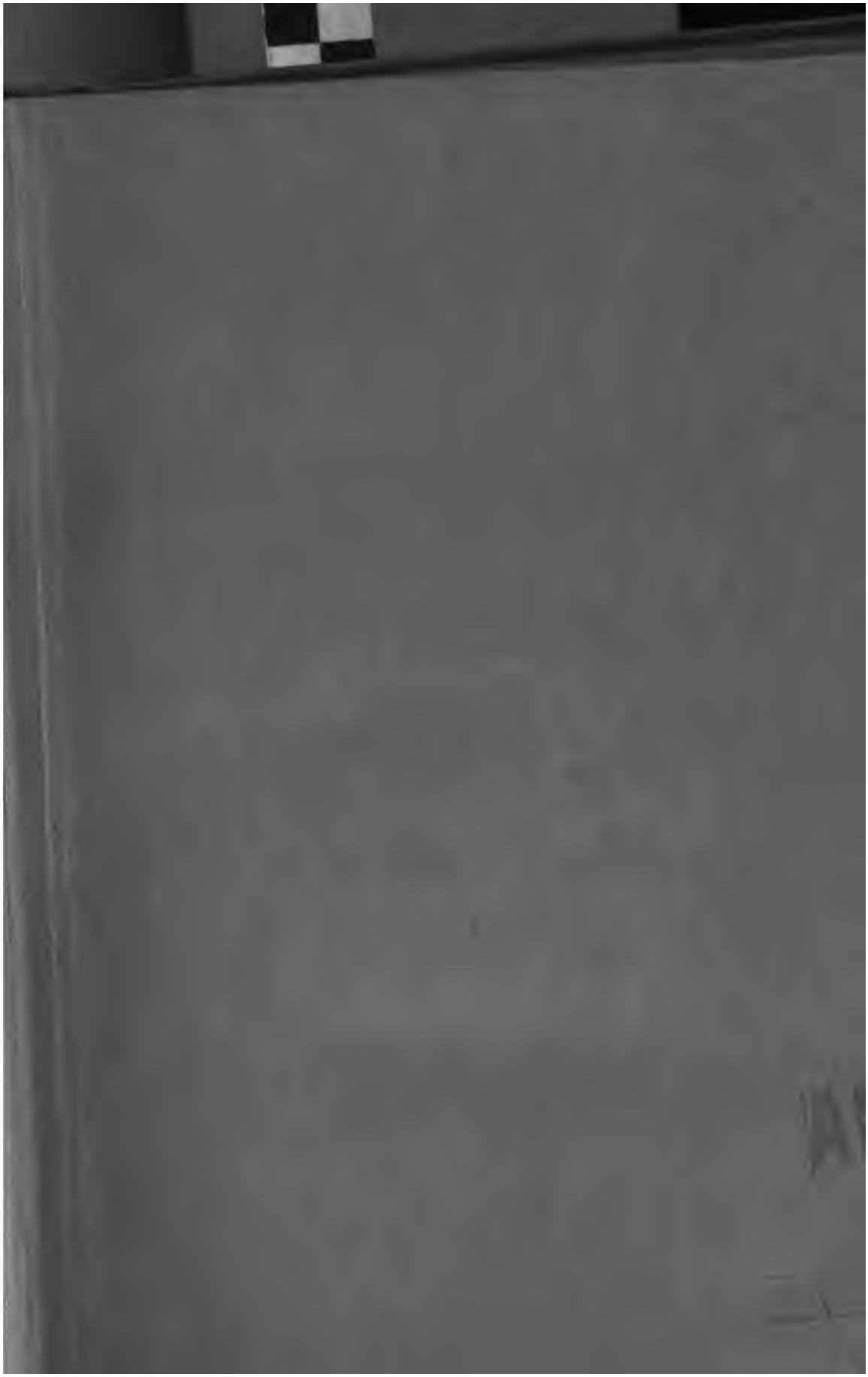

# VOYAGE LITTERAIRE DE DEUX RELIGIEUX BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR,

*Où l'on trouvera*

I. Plusieurs Pieces, Inscriptions, Epitaphes servantes à éclaircir l'Histoire, & les Genealogies des anciennes familles.
II. Plusieurs Usages des Eglises Cathedrales & des Monasteres, touchant la discipline & l'Histoire des Gaules.
III. Les fondations de beaucoup de Monasteres, & une infinité de recherches curieuses & interessantes.

OUVRAGE ENRICHI DE FIGURES.

LE VOYAGE DE NICOLAS DE BOSC Evêque de Bayeux, pour negocier la paix entre les Couronnes de France & d'Angleterre en 1381.

ITER INDICUM BALTHASARIS SPINGER.

*DESCRIPTIO APPARATUS BELLICI Regis Franciæ Caroli intrantis civitates Italiæ, Florentiam ac deinde Romam pro recuperando regno Siciliæ sive Neapolitano*

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

A PARIS,
Chez MONTALANT, Quay des Augustins, à la descente du Pont Saint Michel.

M. DCC. XXIV.

*Avec Approbation, Privilege du Roy, & Permission des Superieurs.*

## *Permiſſion du R. P. Superieur General.*

FRere Charles de l'Hoſtallerie humble Superieur General de la Congregation de S. Maur Ordre de S. Benoiſt, à notre très-cher Frere Dom Edmond Martene Religieux de la même Congregation, Nous vous permettons de faire imprimer votre *Second Voyage Litteraire.* Donné au Monaſtere de S. Germain des Prez le ſecond jour du mois de Janvier l'an mil ſept cens vingt.

Fr. CHARLES DE L'HOSTALLERIE.

## *APPROBATION.*

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit qui a pour titre *Second Voyage Litteraire*, dans lequel je n'ai rien trouvé, qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris ce premier Octobre mil ſept cens vingt-trois.

DE VERTOT.

## *PRIVILEGE DU ROY.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénechaux, leurs Lieutenans civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien amé François Montalant Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer, qu'il ſouhaiteroit faire imprimer & donner au public un manuſcrit qui a pour titre, *Second Voyage Litteraire de deux Religieux Benedictins de la Congregation de Saint Maur*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires. A ces cauſes favorablement voulant traitter ledit Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Preſentes de faire imprimer ledit Livre en tel volume, forme, marge, caracteres, conjointement ou ſéparement, & autant de fois que bon lui ſemblera; & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le temps de huit années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter, ni contrefaire ledit Livre, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque pretexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiſcation des exemplai-

res contrefaites, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hoſtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous depens, dommages & interêts; à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles: Que l'impreſſion de ce Livre ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'expoſer en vente, le manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Livre ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre trés-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sr Fleurian Darmenonville Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sr Fleurian Darmenonville Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant ou ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites preſen- qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dud. livre, ſoit tenue pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le trentiéme jour du mois de Juin, l'an de grace mil ſept cens vingt quatre, & de notre Regne le neuviéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

CARPOT.

*Regiſtré ſur le Regiſtre VI de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris N 22 f 17 conformément aux anciens Reglemens, confirmez par celui du 28 Fevrier 1723. A Paris le 4 Juillet 1724.* BRUNET, Sindic.

# SECOND VOYAGE LITTERAIRE.

L'ENGAGEMENT où nous nous ſommes trouvez de travailler à un Ouvrage auſſi intereſſant, que le deſſein en eſt grand & étendu, ayant porté nos ſuperieurs aſſemblez à la diette annuelle, à nous faire entreprendre un voyage dans les Pays-Bas & dans l'Allemagne, pour y chercher dans les bibliotheques tous les memoires qui pouvoient contribuer à ſa perfection. Ils nous declarerent leur reſolution à la fin du mois de May 1718. Nous la reçûmes avec tout le reſpect & la ſoumiſſion que nous devions, mais en même temps avec crainte. Car quoyque Dieu nous ait donné beaucoup d'amour pour le travail, & un zele aſſez grand pour tout entreprendre lorſqu'il s'agit de rendre ſervice à l'egliſe & à l'etat, & de contribuer de notre part à l'utilité publique; le ſuccès de ce voyage nous paroiſſoit fort incertain & douteux, puiſqu'il étoit queſtion

d'aller dans un pays où nous étions inconnus, dans un pays dont nous n'entendions pas la langue, dans un pays où tant d'hommes habiles avoient déja moissonné avant nous, & même glanné après les moissonneurs.

Il étoit donc fort à craindre que nous ne nous donnassions bien de la peine inutilement, & que nous ne rapportassions de tous nos travaux que la bonne volonté de servir le Public avec laquelle nous aurions entrepris le voyage. Mais l'experience que nous faisons tous les jours de la protection de Dieu sur nous, & la benediction visible qu'il donne à nos entrepriſes, nous ayant relevé le courage, nous crûmes qu'il regarderoit auſſi d'un œil favorable les pieuſes intentions de ceux qui nous envoyoient, ſi nous mettions notre confiance en lui. Ainſi après avoir demandé le ſecours des prieres de nos confreres, nous nous mîmes en chemin le 30. May 1718.

*Chelle.* Nous allâmes d'abord à l'abbaye de Chelle, ſituée dans une belle plaine, ſur le bord de la Marne, à quatre lieues de Paris. Elle eſt ſi connuë & ſi illuſtre, qu'il n'eſt pas neceſſaire de nous étendre beaucoup pour en donner une juſte idée. Tout le monde ſçait que c'eſt un glorieux monument de la pieté de ſainte Batilde reine de France. L'auteur de ſa vie nous apprend néanmoins que ſainte Clotilde y avoit déja aſſemblé une communauté de vierges, qui s'étoient conſacrées à Dieu par les vœux monaſtiques. Mais ſoit que le premier monaſtere eut été detruit, ſoit que les grands biens dont ſainte Batilde enrichit l'abbaye, lui ayent acquis le titre de Fondatrice, on le lui donne encore aujourd'hui, comme on a fait dans les ſiecles précedens. Non contente d'avoir rétabli le monaſtere & de lui avoir fait des donations conſiderables, elle compta tout cela pour rien, ſi elle ne s'y donnoit elle-même: c'eſt pourquoi après avoir été les delices de la France ſous le regne de Clovis II. ſon mari, après avoir fait admirer ſa prudence dans la Regence du Royaume pendant la minorité de ſes trois fils, changeant ſa couronne en un voile, elle apprit à la poſterité, qu'elle ſçavoit auſſi bien obéir que commander, & que le joug de JESUS

CHRIST eſt infiniment plus doux, que tout ce que le monde peut avoir d'agréable. Son exemple attira à Chelle un grand nombre de princeſſes & de filles de diſtinction, non ſeulement du royaume, mais encore des pays étrangers, qui paſſoient les mers pour ſe conſacrer au ſervice de celui qui eſt l'époux des vierges. Je ne doute point que Bertilende qui contribua à la fondation du monaſtere d'Epternac, par une donation conſiderable qu'elle fit à S. VVillebrod apôtre des Friſons, ne fut de ce nombre. Giſele ſœur de l'empereur Charlemagne, que ce grand prince honoroit comme ſa propre mere, choiſit Chelle pour ſe mettre à l'abri de la corruption du ſiecle. Hegilvide mere de l'imperatrice Judith prefera la qualité d'abbeſſe de Chelle à tous les titres d'honneur qu'elle pouvoit poſſeder dans le monde, & ſans remonter à ces ſiecles éloignez ; Chelle renferme aujourd'hui dans ſon ſein une des plus grandes Princeſſes de l'Europe, puiſqu'elle a l'honneur d'être du Sang Royal de la Couronne de France, & d'être la fille du Prince qui gouverne aujourd'hui le royaume. Tout le monde ſçait & admire avec quelle conſtance elle a quitté les plaiſirs qui pouvoient arrêter une jeune princeſſe à la fleur de ſon âge, & le mepris qu'elle a fait des couronnes que ſa naiſſance royale lui pouvoit faire eſperer. Perſuadée que ſon royaume n'étoit pas de ce monde, & que l'époux des vierges en reſervoit un autre plus durable à celles qui ſe conſacrent à ſon ſervice.

Convaincuë que ce Royaume ne s'emporte que par la force & qu'en ſe faiſant violence, que le moyen le plus court de vaincre le monde eſt de le fuir ; elle n'heſita pas à ſe derober d'une cour floriſſante : la retraite du cloître ne lui fit pas d'horreur, les exercices les plus humbles de la religion ne lui parurent pas trop bas : les auſteritez les plus rudes ne l'ébranlerent point. Elle fit un ſacrifice parfait & des plaiſirs & des honneurs, & embraſſa genereuſement la croix pour ne s'en ſeparer qu'à la mort. Lorſque nous arrivâmes à Chelle elle ſortoit d'une retraitte qu'on lui avoit fait interompre pour quelques indiſpoſi-

tions, & étoit occupée à faire des ornemens pour l'egliſe. Nous eûmes l'honneur de lui preſenter nos reſpects. Nous ſaluâmes auſſi madame de Vilars qui en étoit alors abbeſſe. Elle nous fit auſſi-tôt entrer dans l'interieur pour voir les archives. Nous y vîmes quatre beaux cartulaires, dont nous fîmes quelques extraits par rapport à nos deſſeins. Nous trouvâmes dans l'un de ces cartulaires des reglemens faits il y a cinq cens ans ou environ pour la nourriture des Religieuſes. Il paroît par ces reglemens qu'elles aſſaiſonnoient leurs legumes avec de la graiſſe trois fois la ſemaine ſeulement, les Dimanches, les Mardis, & les Jeudis, en quoy elles étoient plus religieuſes que les religieux de Cluni, qui en mangeoient autrefois tous les jours, enſorte que Pierre le Venerable ſe crut obligé de leur en ôter l'uſage les Vendredis, à cauſe du ſcandale des ſeculiers qui n'en mangeoient pas eux-mêmes ce jour-là. Les grandes fêtes on leur accordoit la viande, mais elles n'en avoient que d'une ſorte, excepté le jour de ſainte Bertille premiere abbeſſe de Chelle, auquel on leur ſervoit deux mets, & le jour de S. Baltide auquel on leur en ſervoit trois.

On nous fit voir auſſi le calice de ſaint Eloy, dont la coupe eſt d'or émaillé. Elle a près d'un demi pied de profondeur & preſqu'autant de diametre, le pied eſt beaucoup plus petit. Je n'aurois pas de peine à croire que ce calice a été autrefois donné au monaſtere par ſainte Baulde, qu'il ſervoit pour les jours de Communion ſous les deux eſpeces, & qu'on l'appella le calice de S. Eloy, parce que ce ſaint qui étoit un des directeurs de la Sainte, s'en ſervoit ordinairement. Quoyqu'il en ſoit, on conſervoit encore autrefois la patene d'or du même calice, mais il y a plus de trois cens ans qu'on la fondit pour faire la chaſſe de S. Baltilde.

Ainſi la devotion de ces dames pour leur ſainte patrone, nous a privé de ce precieux monument, qu'on ne peut aſſez regretter. Outre le calice de ſaint Eloy, on montre encore dans le threſor de Chelle deux beaux buſtes d'argent, dans leſquels sont renfermez les chefs de

S. Geneſt archevêque de Lion, & de S. Eloy evêque de Noyon, tous deux aumôniers de ſainte Baltilde. Les reliques de la Sainte ſont dans une riche & magnifique chaſſe d'argent d'un très-beau travail, expoſée ſur la grille du chœur, & celle de ſainte Bertille dans une autre. Tous les lieux reguliers de la maiſon ſe reſſentent de ſa nobleſſe, tout y eſt beau, mais rien ne bleſſe la ſimplicité religieuſe. On prétend que l'egliſe des religieuſes fut bâtie par Giſele ſœur de Charlemagne, je ne ſçai ſi elle eſt d'une ſi grande antiquité. Elle eſt belle, le grand autel ſur tout eſt des plus magnifiques qu'on puiſſe voir. Le tabernacle eſt d'argent maſſif. La Grille du chœur des religieuſes eſt ſi delicate & d'un travail ſi exquis, qu'on peut dire qu'il ſurpaſſe tout ce que l'art eſt capable d'inventer. C'eſt Madame d'Orleans qui l'a fait faire par le même ouvrier qui a fait celles de S. Denis. On voit dans une chapelle le tombeau de Clothaire I I I. roi de France, fils de Clovis II. & de ſainte Batilde, avec cette epitaphe.

*Hic jacet rex Clotharius Balchildis reginæ filius.*

Outre l'egliſe des religieuſes qui eſt conſacrée en l'honneur de la Sainte Vierge, on voit encore à Chelle celle de ſainte Croix, où ſainte Baltilde fut enterrée. Elle eſt fort petite & ſert aujourd'hui aux religieux Benedictins nos confreres qui confeſſent les religieuſes, & dont la maiſon fait comme un petit monaſtere ſeparé.

Le lendemain nous nous rendîmes à l'abbaye de ſaint Faron de Meaux, dont nous avons parlé dans notre premier Voyage Litteraire. La bibliotheque eſt fort bonne, & remplie d'un grand nombre de livres imprimez, bien choiſis & bien conditionnez, mais il y a très-peu de manuſcrits. Le principal contient les ouvrages de Nicolas de Lyra en quatre gros volumes écrits l'an 1405. par Michel Marcheſien Normand. On lit à la fin des Commentaires ſur Eſdras, qui ſont dans le ſecond volume ; ces mots : S. Faron.

*Ego igitur gratias ago Deo, qui dedit mihi gratiam ſc.*

*ndum modulum ingenii mei, ſuper omnes libros in biblia conten-*
*s, primo ſuper illos qui ſunt de canone, incipiendo à Geneſi, &*
*ocurrendo uſque ad finem Apocalypſis, excepto fine Ezechielis,*
*jus expoſitionem ex cauſa rationabili retardavi: Poſtea vero*
*per illos qui non ſunt de canone, incipiendo à libro Thobiæ,*
*terminando in libro qui dicitur ſecundus Eſdræ, ut ſic per*
*nc diſtinctionem librorum & ordinationem appareat ſim-*
*icibus qui libri ſunt canonici, & qui non, & qui majoris*
*ctoritatis, & qui minoris. Et quoniam probabiliter timeo*
*pluribus defeciſſe, tamen propter magnitudinem operis, prop-*
*ſcientiæ meæ parvitatem; ideo de defectibus veniam poſtu-*
*, & de aliis ad laudandum Deum meos legentes invito; de-*
*ecans humiliter & devotè, ut apud Deum me velint ſuis ora-*
*nibus adjuvare, actum Pariſiis anno Domini milleſimo*
CCXXX. XIII. *Calendas Aprilis.*

On voit par là en quel tems Nicolas de Lyra com-
oſa ſes ouvrages ſur l'Ecriture, & quel ordre il y don-
a. On nous fit auſſi remarquer dans l'egliſe le tombeau
: la comteſſe Adele, qui eſt enterrée dans la chapelle
: la Vierge, avec cette Epitaphe.

*Ales Campaniæ tumulor quondam comitiſſa*
*Hic pars in requie mihi ſit ſanctis repromiſſa.*
*Gaigni cum multis, hoc ſi cognoſcere vultis,*
*Donavi donis, amore Deique Farouis*
*Oratè prome.*

Nous partîmes le lendemain 1. de Juin, pour aller à la
hartreuſe de Bourg-Fontaine, ſituée dans une grande ſo-
ude, à une lieüe de Villers-Cotterêt. Elle n'eſt pas fort
ancienne, mais elle n'en eſt pas moins conſiderable. Char-
s de Valois roi de France la fonda pour vingt-huit re-
ligieux, dans le lieu même où étoit ſon palais. Il leur
nna pour fondation ſix cens livres de rente, qui en ce
ns-là étoit une ſomme conſiderable, mais qui aujour-
hui n'entretiendroit pas deux religieux. Ce grand
ince n'eut pas la conſolation de voir ſon ouvrage ache-
; mais Philippe de Valois ſon couſin, qui lui ſucceda

à la Couronne, y mit la derniere main. Ces Princes venoient de tems en tems à Bourg-Fontaine ſe delaſſer des ſoins d'un grand royaume, ils s'y édifioient de la ſainte vie de ces pieux Solitaires, qui de leur côté s'édifioient de la pieté des princes. Ils alloient à couvert de leur palais dans l'egliſe, pour y aſſiſter aux offices divins dans une tribune, d'où ils admiroient la modeſtie des religieux ſans être vûs: tant ils étoient attentifs à ne point troubler leur recueillement. Ils avoient fait une défenſe expreſſe à tous leurs officiers d'entrer dans le cloître, afin que rien n'interrompit leur ſilence & la tranquilité de leur ſolitude. C'étoit une choſe admirable de voir tous les mouvemens d'une Cour nombreuſe ſans bruit au milieu d'un deſert, & des Solitaires au milieu du bruit de cette même cour auſſi tranquils que s'ils en avoient été fort éloignez. Le palais de Philippe de Valois ſubſiſte encore aujourd'hui tout entier, & il ſert d'officines & de greniers aux Religieux.

Nous en partîmes le 2. jour de Juin de bonne heure, pour aller à l'abbaye de Long-Pont, qui n'en eſt éloignée que de trois lieües. Nous y avions déja été autrefois, mais nous étions bien aiſe de revoir encore les manuſcrits. Nous y arrivâmes comme les religieux commençoient leur grand-meſſe. Nous ne voulûmes pas ſouffrir qu'on fit ſortir perſonne du chœur pour venir nous recevoir, mais après avoir ſalué le Saint Sacrement, nous nous amuſâmes à lire & à copier les epitaphes qui ſont dans le cloître & dans le chapitre. Je crois qu'on ne ſera pas fâché de les voir ici auſſi-bien que celles qu'on voit dans l'Egliſe. Long-Pont.

Dans l'egliſe du côté de l'epitre.

*Hic jacet Joſlenus epiſcopus Sueſſionenſis, qui primo adduxit conventum hujus domus de Clara-valle tempore B. Bernardi abbatis.*

Et ſur une tablette près de ſon tombeau.

*Joſlenus vel Goſlenus anno* M. C. X X V. *Sueſſorum creatur*

*epiſcopus, ante archidiaconus Bituricenſis, magiſter celeberrimus Pariſienſis, pater juſtitiæ, & multorum cœnobiorum, hoſtis vitiorum, & caſtatis cultor præcipuus. Obiit anno* M. C. L I.

Au milieu du presbytere.

*Hic jacet Anculfus epiſcopus Sueſſionenſis.*

*Anno Domini* M. C C. L X X X X. *Octobris* V I I I. *calendas obiit vir prudens, pius, & liberalis Milo* de Baſoch, *quondam Sueſſionenſis epiſcopus. Et tunc fuit corpus ejus ſepultum in eccleſia Sueſſionenſi, ubi nunc jacet Gerardus epiſcopus nepos ejus, & anno* M. CC. *incarnationis &* LXXXXVI. III. *nonas Octobris hic fuit demum corpus tranſlatum prout dum viveret ordinavit, dextro brachio Sueſſione remanente. Orate pro eo.*

Au côté de l'evangile on voit le tombeau de Jean de Montmirel & de ſa fille Marie, qui a cette epitaphe.

*Hic jacet nobilis Maria domina de Fara, quæ cum ſanctiſſime viveret, fuit in eleemoſynis larga, bonis operibus plena, in oratione devota, filia hujus probiſſimi militis & devotiſſime monachi fratris Johannis, quondam domini de Monte mirabili, mater Ingranni.*

*Cy giſt Monſeigneur Enjourran de Coucy, ſires de Marles, la Fare, Montmirel, Freſnes, Condé en Brie, & vicomte de Meaux, qui trépaſſa l'an de grace* M. C C C X I. *le* X X. *jour du mois de Mars. Priez Dieu pour ſon ame.*

Dans la Chapelle de Notre-Dame.

*Cy giſt meſſire Jacques Baſtard de Vendôme, chevalier, chambellant du roi, gouverneur de Valois, capitaine d'Arques & bailli de Vermandois, Seigneur de Bonneval, Signi, Fortel, Heux en Ternois, la Vacgrie, & de Vierge, qui trépaſſa le premier jour d'Octobre* M. D. X X I V.

*Auprès.*

*Auprès gyſt Madame Jehanne de Rubempré ſon épouſe, paravant veufve du ſieur de Crevecœur, laquelle trepaſſa le Priez Dieu pour cely.*

Vers la chapelle de Notre-Dame ſur un tombeau élevé.

*Cy giſt frere Gregoires, qui fu chevalier, & vidame de Plaiſance, & laiſſa par miracle ſes enfans, ſes amis, ſes poſſeſſions pour Dieu ſervir humblement, & perſevera en ce lieu moine en l'aſpreté de l'ordre* XXV. *ans, en grand ferveur & en grand religion, & rendit à Dieu ſon eſprit ſaintement & joyeuſement.*

Dans le cloître l'épitaphe de Raoul le jeune & d'Eleonor de Vermandois eſt conçûë en ces termes.

*Fratri juncta ſoror, comiti comitiſſa Radulfo*
*Nobilis Eleonor hic tumulata jacet.*
*Qui cum claruerint altis natalibus, alta*
*Vicerunt morum nobilitate genus.*
*Sed quid honor, quid opes, quid denique gloria mundi?*
*Ecce brevis pariter claudit utrumque lapis.*
*In ſpeculum, lector, tibi ſit, pro temet & ipſis*
*Sors tua te moveat fundere vota precum.*

L'epitaphe de Pierre le Chantre étoit autrefois renfermée en ces deux vers.

*Hoc jacet in loculo Petrus venerabilis ille,*
*Egregius Cantor, Pariſienſe decus.*

Aujourd'hui on lit celle-ci au lieu de ſa ſepulture.

D. O. M.

*Hic jacet Petrus Cantor Pariſienſis doctor celeberrimus, qui in epiſcopum Tornacenſem electus humiliter declinavit, & ſuis auditoribus ſcientiæ ac normæ morum exiſtens, aſſumto in hoc monaſterio Ciſtercienſi habitu, vitam beato fine complevit* XIV. *calendas Junii, anno* M. C. LXXX. *corpus ejus emortuum mirificum ac ſuaviſſimum odorem exhalavit.*

*Cy giſt Adam Bourdons, & madame Helviz de Courcerel.*

*Hic jacet Enjorrandus de* RUIS *canonicus Laudunenſis.*

*Hic jacet magiſter Petrus de* ROSAY, *canonicus Sueſſionenſis, nepos domini Enjorandi de* RUIS *canonici Laudunenſis. Obiit anno Domini* M. CC. XLVII. IIII. *calendas Novembris.*

*Hic jacet magiſter Petrus, quondam decanus de Fara, nepos Domini Enjorandi de* RUIS.

*Cy giſt Simon eſcuyer de Chaure fiux jadis monſeigneur Guidon de Meigni, qui donna les terres de Chaavres, S. Germain, Bouillant à l'egliſe de Long-pont. Priez Dieu pour lui. L'an de grace* M. CC. LXXXI.

*Cy giſt Lioſmon.... & monſeigneur Jehan ſon frere, qui furent occis en Audijois pour la foi de Jeſus-Chriſt, leſquels ly cuens Jean de Soiſſons fit apporter ceans l'an notre Seigneur* M. & CC. & LVIII.

*Cy giſt Huars Soibers de Laon chaſtelain de Viviers.*

*Cy giſt meſſire Jehan de Faveroles chevaliers, qui trepaſſa l'an* M. CC. LXXX. *proyez pour s'ame.*

*Cy giſt madame Marie femme jadis de monſeigneur Jehan de Faverolles chevaliers, qui trepaſſa l'an* M. CCC. XVI. *ou mois d'Avril.*

*Cy giſt madame Manous dame de Voulies.*

Epitaphes qui ſont dans le chapitre.

*Hic Radulfe jaces comes inclyte, lauſque tuorum,*
*Te genus & probitas, te laudat gratia morum.*
*Te Deus aſſumat, decus atque corona ſuorum,*
*Hic erit & requies & vita beata piorum.*

*A. comitiſſa pia* DE SOISSONS *quæ jaces* ICI Ada.
*Regno felici tecum ſit virgo Maria,*
*Mater egenorum, multorum plena bonorum,*
*Heu! laus horum, cibus es modo vermiculorum.*

*Cy giſt meſſire Mahiu de Roye ſeigneur d'Aunois, qui fut hardis & plein de toute bonne foi, jadis ſire de Pleſſier, qui ou royaume eut grand meſtier, car la deſtruit le mal, qui min pleine d'anemi, ſe prions tous pour l'ame de li, & trepaſſa l'an de grace* M. CCC. LXXX. *au mois de Janvier, priez pour s'ame.*

*Cy giſt Triſtan de Roye chevalier, ſire de Buſene & de Haute entrepriſe, qui trepaſſa en Eſpegne* M. CCC. LXXXVI. *ou mois de Decembre, le jour de la conception Notre-Dame, ſi prions le Seigneur devotement, priez pour s'ame.*

*Cbi giſt Thientris de Roye Videmeſſe de Châlons, qui fut bele, bonne, ſage & très-devote, & trepaſſa en ſon Chaſtel à Baſocque, l'an* M. CCC. LXXXVIII. *le* XVII. *jour Decembre.*

Devant le chapitre.

*Cy gìſt monſeigneur Jehan Matifort de Bucy, jadis pere monſeigneur Simon Matifort evêque de Paris. Proiez pour s'ame, que Dieu bonne mercy ly face.*

*Cy giſt maiſtre Giras de Parmes, chanoine de l'egliſe de ſains Gervais de Soiſſons, qui trepaſſa l'an de grace* M. CC.... *de Septembre, priez pour s'ame.*

*Hic jacet magiſter Martinus de Parma quondam canonicus de Capella in Bria. migravit a ſæculo anno Domini* M. CC. LXXXV. *orate pro eo. Requieſcat in pace.*

*Cy giſt Colars de Croutoy, priez pour s'ame que Dieu bonne mercy ly face.*

*Cy gist Johan de Lion, Escuyer, fils de messire Jehan de Lion, demeurant à Bruxelles, & trepassa l'an mil quatre cens dix sept, le vingt deuxiéme jour de May, priez Dieu pour lui.*

Epitaphes qui sont dans le cloître de l'abbé.

*Cy gist madame Marie, ki fut femme monseigneur Adam de Vierzi, priez pour s'ame.*

*Cy gist messire Adans de Vierzy chevalier, priez pour s'ame.*

*Cy gist madame Jehanne, feme jadis monseigneur Gerart d'Aconni, qui trepassa l'an* M. CC. LXXXVI. *ou mois de Novembre.*

*Cy gist messire Gerart d'Aconni chevalier, proiez pour s'ame.*

*Cy gist Guillaume Malegeneste, qui fut jadis veneur notre Seigneur roi de France, qui trepassa de ce siecle l'an de grace* M. CCC. I. *ou mois Fevrier. Proiez pour s'ame, que notre sires honne merci ly face. Amen.*

Nous passâmes le reste de la journée à voir les manuscrits. Les principaux sont de grandes Bibles & les ouvrages des saints Peres. Sur tout de saint Augustin, de S. Hierôme, de S. Gregoire, de Lactance, de S. Pierre Damien, de S. Bernard. On y trouve aussi des historiens, entre autres l'histoire de Joseph, l'histoire des Albigeois composée par Pierre abbé des Vaux de Cernai. Plusieurs vies de Saints, les Actes de la plûpart des saints evêques de Soissons, & par rapport à l'histoire de France la vie de sainte Baltilde, & celle de S. Sigismond roi de Bourgogne. Les Actes de S. Cyprien & de Sainte Justine composés en trois livres par un auteur contemporain, que nous avons donné au public dans le troisiéme tome de nos Anecdotes s'y trouvent aussi, mais sans l'alteration qui est au troisiéme livre dans le manuscrit de S. Oüen, car il y est dit

que le Juge renvoya ces ſaints martyrs non à l'empereur Claude, mais à Diocletiens conformement à l'extrait, que Photius avoit fait de ces Actes, ce qui les rend indubitables.

Nous partîmes le lendemain 3. jour de Juin de grand matin, & nous fûmes dire la meſſe à Soiſſons. La Ville eſt aſſez belle, le monde y eſt poli, les peuples humains, le clergé ſeculier & regulier nombreux & bienreglé. La cathedrale qui eſt grande & bien bâtie, peut paſſer pour une des belles egliſes du Royaume. Il y a une bibliotheque, dans laquelle on trouve encore quelques manuſcrits. Les plus conſiderables ſont l'ancienne Collection d'Eſpagne des Conciles écrites en caracteres Lombards il y a plus de huit cens ans, & les lettres de Nicolas Clemangis, avec quelques anciennes éditions. On conte à Soiſſons au moins ſix abbayes, trois de l'Ordre de S. Benoiſt, & trois de l'Ordre de S. Auguſtin. Soiſſons.

Saint Medard, que le peuple appelle S. Marc, eſt non-ſeulement la plus ancienne, mais auſſi une des plus illuſtres de l'ordre de S. Benoiſt. Elle reconnoît pour Fondateur le roi Clothaire I. qui ayant fait apporter à Soiſſons le corps de S. Medard evêque de Noyon, fit commencer une baſilique, c'eſt-à-dire une egliſe de moines, ſur le corps du Saint, aſſez près de ſon palais. Sigebert ſon fils l'acheva avec une magnificence royale. Ils la choiſirent tous deux pour le lieu de leur ſepulture, & on voit encore aujourd'hui leurs tombeaux dans la crypte ſouteraine aux pieds de celui du ſaint evêque. Ce fut là qu'ils enſevelirent avec leur corps toute la gloire attachée aux ſceptres & aux couronnes ſous de ſimples tombes. Car en ce tems-là les rois n'avoient pas encore de tombeaux élevez, leurs figures même qui ſont gravées ſur leurs tombes ne ſont pas de cette antiquité. Nous les rapporterons ici afin que les Sçavans en puiſſent porter leur jugement. S. Medard.

ALO TARICVS REX EFVNDATOR HVIVS ECCLESIE
SIGEBERTVS REX FILIVS ALO THARII REGIS

Egive reine de France & femme de Charles le Simple, enterrée auſſi dans la même crypte, n'a auſſi qu'une ſimple tombe de pierre, ſur laquelle on a aſſez de peine de lire l'epitaphe ſuivante.

*Quæ fueram quondam titulis generoſa ſuperbis,*
*Quæ ducibus regni regimen memorabile Francis :*
*Hic Ethgiva premor, terræ ſub pulvere pulvis.*
*Quòd quiſquis cernis, caſus reminiſcere mortis,*
*Orans ut requies detur mihi carne ſolutæ.*

VII. Kal. Jan.

Quelques-uns ont cru qu'il y avoit eu autrefois à ſaint Medard quatre cens religieux qui chantoient les loüanges de Dieu jour & nuit, ſans interruption. C'eſt un fait dont nous ſouhaitterions avoir des preuves auſſi inconteſtables, qu'il eſt certain que le monaſtere a été dans tous les tems très-celebre, qu'il s'y eſt tenu pluſieurs conciles, que S. Boniface apôtre d'Allemagne & archevêque de Mayence y a couronné Pepin roi de France, que l'empereur Louis le Debonnaire y a été mis en priſon par ſes propres enfans, que Pepin le jeune roi d'Aquitaine y a été renfermé & contraint d'y recevoir la tonſure, qu'il comte au nombre de ſes abbés les rois Eude & Raoul, qu'il a donné à l'egliſe pluſieurs grands evêques, & entre autres Raoul archevêque de Bourges, Foucher evêque de Noyon, Ingrand evêque de Laon, S. Arnoul evêque de Soiſſons, Geoffroy evêque de Châlons. Qu'il a ſervi de retraite à de grands prélats qui ont quitté volontairement leurs evêchez pour ſe mettre à couvert des dangers preſque inévitables de l'epiſcopat, & ſe ſanctifier avec tant de pieux ſolitaires. Ce fut la vûë qu'eut le venerable Leidrade en quittant l'archevêché de Lyon pour ſe faire religieux à S. Medard.

Ce Monaſtere ſubſiſta avec ſplendeur juſqu'à ce que la fureur des Calviniſtes le reduiſit à n'être plus qu'une ombre fort legere de ce qu'il avoit été. Ces impies s'en étant emparés pillerent les chaſſes d'argent de trente corps ſaints, & les trois chaſſes d'or où étoient les reliques de S. Medard, S. Sebaſtien, & S. Gregoire le Grand. Ils renverſerent tous les lieux reguliers. L'Egliſe qui étoit

magnifique ne tarda pas long-tems après à tomber. Le relâchement des anciens moines s'étant joint à cela, le monaſtere paroiſſoit entierement enſeveli dans ſes ruînes, & aſſurement il falloit la Congregation de ſaint Maur pour lui rendre quelque luſtre. Car lorſque la reforme y fut introduite, il n'y avoit plus que huit religieux, qui vivoient preſque ſans regularité, tous les ornemens de la ſacriſtie conſiſtoient dans une aube & un calice d'étein, le cloître étoit plein de decombres, les voutes du chapitre & du refectoire étoient à bas, l'herbe avoit cru dans le dortoir, l'egliſe avoit plus la reſſemblance d'un prêche que d'une egliſe; car l'abbé commendataire qui l'avoit fait rebatir, s'étant ſervi d'un Calviniſte, & lui ayant confié cette entrepriſe, il lui donna la veritable forme d'un prêche, n'y faiſant ni autel ni chapelle. Les choſes étoient en cet état lorſque environ l'an 1637. les religieux de la Congregation de S. Maur furent introduits au monaſtere de S. Medard. Ils n'y trouverent point d'autre bâtimens pour ſe loger, que la priſon de Louis le Debonnaire, qui ſert aujourd'hui de preſſoir. Elle leur ſervit de dortoir, de refectoire, de chapitre, d'infirmerie, & de chambre d'hôtes, & lorſqu'ils alloient à matines, ils étoient obligés de marcher *ſub dio*, dans les bouës & dans les neiges; mais l'amour de Dieu qui les animoit & le deſir de retablir la regularité dans un lieu d'où le bon ordre étoit banni, leur rendoit cette demeure agréable. Ils ne la regardoient pas comme une priſon, mais comme un palais, & Dieu donna une telle benediction à leur zele, qu'en très-peu de temps on vit revivre la pieté dans un lieu, dont elle ſembloit être éteinte, les obſervances monaſtiques reprendre leur premiere vigueur, & tous les lieux reguliers retablis. Le cloître eſt un des plus beaux qui ſoient dans le royaume. Les piliers & les feüillages qui ornent les chapiteaux ſont d'une delicateſſe qui ſemble ſurpaſſer l'art. Au-deſſus de la porte par laquelle on ſort du monaſtere, on voit une ancienne pierre ſur laquelle les ſentimens ne ſont pas uniformes. Quelques-uns croyent qu'elle a ſervi au tombeau d'une perſonne de grande diſtinction. D'autres diſent qu'elle a ſervi à un

temple

temple d'idoles, ce qui n'eſt pas vrai-ſemblable. Nous la rapporterons ici afin que les curieux & les antiquaires puiſſent nous dire ce qu'ils en penſent.

Le chapitre eſt grand, élevé, & bien vouté. Le refectoire bâti ſur les ruïnes de l'ancien, eſt très-long, clair à proportion, & orné d'une très-belle boiſerie. Les dortoirs & les jardins repondent au reſte du monaſtere, c'eſt-à-dire qu'ils ſont très-beaux. On voit encore dans le jardin des mazures d'une ancienne egliſe bâtie ſur le modele de celle de Sainte Sophie de Conſtantinople, auſſi a-t-elle retenue le nom de ſainte Sophie. Il y a douze chanoines, qui ſont obligez d'aſſiſter les dimanches à la meſſe des religieux. Je ne parle pas de l'egliſe parce qu'il n'y a rien de remarquable dans le vaiſſeau, qui a été bâti ſur le modelle d'un prêche, on y a mis le grand autel dans le milieu du fond; aux deux extremitez on a pratiqué deux chapelles, de ſaint Sebaſtien & de ſaint Gregoire le Grand. Et au bas du chœur on a menagé dans la nef deux petits autels, l'un conſacré à la Vierge & l'autre à ſaint Benoiſt. On montre dans la ſacriſtie un très-beau buſte d'argent, dans lequel eſt renfermé le chef de ſaint Medard.

De tous les anciens monumens, il ne reſte à S. Medard qu'un ancien texte des Evangiles, qu'on ne peut trop eſti-

mer. Il eſt écrit en lettres d'or onciales, toutes les pages ſon en deux colonnes, mais travaillées avec tant de ſoin, qu'il n'y en a pas deux de ſemblables. C'eſt un preſent que l'empereur Louis le Debonnaire fit au monaſtere, lorſqu'on y apporta le corps de S. Sebaſtien : il eſt couvert d'un très-beau filagrame de vermeil doré, qu'Ingran abbé de S. Medard fit faire, comme nous l'aprenons de l'inſcription ſuivante. *Hæc tabula facta eſt a domno Ingrannō abbate hujus loci anno Incarnati Verbi M. C. LXVIIII. papatus Alexandri III. decimo, regni Ludovici Junioris XXXIII: librum autem iſtum obtulit Lodovicus Pius Imperator Beato Sebaſtiano, in exceptione ejuſdem martyris inclyti & papæ Gregorii Urbis Romæ.*

On nous montra auſſi une ancienne inſcription gravée ſur une pierre qui fut trouvée il y a quelques années dans une dependance du monaſtere. Les curieux ne ſeront peut-être pas fâché de la trouver ici.

IMP. CAES. L.
SEPTIMO SE
VERO PIO PER
TINACE AVG. ARA
BICO A DIABENIC.
PARTHICO MAX.
PP. COS. III. ET IMP. CÆS.
M. AVRELIO ANTONINO.
PIO FELICE.
AVT. P. VII. COSS. III. PPE
COS. CURANTE L. P.
POSTVMO LEG. AVGG.
PP. AB AVG. SVESS.
LEVG. VIII.

Il faut joindre à cette inſcription, celle qui eſt gravée ſur une colomne de pierre dans la cour du château de Vic ſur Aine, appartenant à M. l'abbé de S. Medard.

temple d'idoles, ce qui n'eſt pas vrai-ſemblable. Nous la rapporterons ici afin que les curieux & les antiquaires puiſſent nous dire ce qu'ils en penſent.

Le chapitre eſt grand, élevé, & bien vouté. Le refectoire bâti ſur les ruînes de l'ancien, eſt très-long, clair à proportion, & orné d'une très-belle boiſerie. Les dortoirs & les jardins repondent au reſte du monaſtere, c'eſt-à-dire qu'ils ſont très-beaux. On voit encore dans le jardin des mazures d'une ancienne egliſe bâtie ſur le modele de celle de Sainte Sophie de Conſtantinople, auſſi a-t-elle retenu le nom de ſainte Sophie. Il y a douze chanoines, qui ſont obligez d'aſſiſter les dimanches à la meſſe des religieux. Je ne parle pas de l'egliſe parce qu'il n'y a rien de remarquable dans le vaiſſeau, qui a été bâti ſur le modelle d'un prêche, on y a mis le grand autel dans le milieu du fond; aux deux extremitez on a pratiqué deux chapelles, de ſaint Sebaſtien & de ſaint Gregoire le Grand. Et au bas du chœur on a menagé dans la nef deux petits autels, l'un conſacré à la Vierge & l'autre à ſaint Benoiſt. On montre dans la ſacriſtie un très-beau buſte d'argent, dans lequel eſt renfermé le chef de ſaint Medard.

De tous les anciens monumens, il ne reſte à S. Medard qu'un ancien texte des Evangiles, qu'on ne peut trop eſti-

Les religieuſes garderent ſi bien les reliques de S. Creſpin, qu'elles n'ont jamais voulu les rendre, & tous les ans lorſque les religieux de S. Creſpin portent en proceſſion la chaſſe du Saint à la cathedrale, ils vont la prendre à Notre Dame, & les magiſtrats s'engagent pardevant Notaires de la faire rapporter après la proceſſion.

Notre-Dame.

Nous voilà inſenſiblement tombé ſur l'abbaye de Notre-Dame, la troiſieme de l'ordre de S. Benoiſt & la plus illuſtre de toutes celles qui ſont aujourd'hui à Soiſſons. Elle doit ſon origine à Lentrude, femme du fameux Ebroin maire du palais, qui la dota ſi richement, qu'il ſe trouve peu d'abbaye de filles, qu'on puiſſe lui comparer. On y comtoit autrefois juſqu'à trois cens religieuſes, & quarante recluſes, ſans parler des religieux deſtinez pour leur adminiſtrer les ſacremens, & avoir ſoin de leurs affaires, dont la communauté a été changée en un chapitre de chanoines. Etherie qui en a été la premiere abbeſſe fut tirée de l'abbaye de Joüare, elle a été ſuivie d'un très-grand nombre de princeſſes, qui l'ont gouvernée. Les plus illuſtres ont été Gizele fille du roi Pepin, que l'empereur Conſtantin avoit demandé à ce prince pour être l'épouſe de ſon fils; Theodrade ſœur de S. Adalard & couſine germaine de l'empereur Charlemagne, Rotilde fille de l'empereur Charles le Chauve, Mathilde fille de Raimond comte de Toulouſe & de Conſtance fille de Louis le Gros roi de France, Catherine de Bourbon, ſans parler des dames de Lorraine. Aujourd'hui elle a pour abbeſſe madame Catherine-Marguerite de Fieſque, dont l'illuſtre maiſon eſt ſi connuë, qu'il n'eſt pas neceſſaire que je m'étende ſur ſes ancêtres. Pour en donner l'idée qu'elle merite, il ſuffit de dire que la maiſon de Fieſque a donné à l'egliſe deux ſouverains pontifes, Innocent IV. & Adrien V. ſoixante-quatre cardinaux, & plus de quatre cens tant archevêques qu'evêques. Que ſainte Catherine de Gennes en eſt ſortie auſſi-bien que Boniface & Thomaſe de Fieſque, qui par leur vie ſainte & miraculeuſe ont merité d'être beatifiez par le S. Siege.

Comme l'abbaye de Notre-Dame eſt ancienne & illuſ-

tre, nous étions bien aiſe d'y voir tout ce qui pouvoit ſervir à notre inſtruction, madame l'abbeſſe nous reçut avec cette bonté, qui eſt naturelle aux perſonnes de ſa naiſſance. Elle nous fit tout ouvrir & une dame religieuſe d'un merite diſtingué nous accompagna par tout. Nous y vîmes un très-beau cartulaire, où il y a des titres très-anciens & en grand nombre, & je doute fort qu'il y ait aucune abbaye de filles en France, qui en ait tant. Nous y vîmes auſſi des manuſcrits très-beaux, entr'autres les livres de la cité de Dieu de S. Auguſtin écrits en lettres Lombardes il y a huit ou neuf cens ans, les vies des anciens peres du deſert, la vie de S. Drauſin evêque de Soiſſons, celle de S. Voüé, & pluſieurs livres de prieres. L'appartement de l'abbeſſe eſt magnifique, tous les lieux reguliers repondent à la grandeur de la maiſon. Le cloître eſt un des plus beaux que j'aye vû dans les monaſteres de religieuſes; le refectoire eſt grand & vouté. L'egliſe eſt la plus ancienne de toutes celles qui ſont aujourd'hui dans la ville, ſur tout le ſanctuaire. On y voit à l'entrée les tombeaux de ſaint Drauſin evêque de Soiſſons & de ſaint Voüé, qui n'ont rien de cette magnificence, qui attire l'admiration des étrangers; mais qui ont aſſez pour s'attirer la veneration des peuples. L'autel qui eſt tout de marbre peut paſſer pour un des plus beaux qu'on puiſſe voir. Je ne dis rien du chœur des dames, qui eſt orné de grands tableaux qui repreſentent la vie de la Vierge, peints par les plus habiles maîtres de Paris. C'eſt l'ouvrage de la pieté de madame l'abbeſſe de Fieſque. Les chaſſes de S. Drauſin, de S. Voüé, & de ſainte Sigrade mere de ſaint Leger evêque d'Autun & martyr, ſont au-deſſus des grilles du chœur. Le threſor de l'egliſe eſt très-riche. Car ſans parler de la chaſſe de S. Creſpin qui eſt toute d'argent. Le reliquaire qui contient une portion conſiderable du bois de la croix du Sauveur, ne ſe peut aſſez eſtimer, le grand texte des evangiles orné d'une infinité de pierres précieuſes, eſt d'une magnificence achevée. Je ne dis rien des autres reliques, que Nivelon evêque de Soiſſons, qui avoit ſa niece abbeſſe de Notre-Da-

me, rapporta de Constantinople. Je me contenterai d'écrire ici ce qu'on en lit dans le Necrologe du monastere. *Idus Septembris obiit Dominus Nivelo episcopus Suessionensis, qui dedit ecclesiæ nostræ in reversione peregrinationis suæ à civitate Constantinopolitana, Zonam B. Mariæ Virginis, cum vase, & imagine ipsius, & de camisia ejusdem, caput B. Judæ cum vase, brachium S. Eustachii martyris, de fascia qua involutus fuit puer* JESUS, *de Sandalio Domini, de Sindone munda, de ligno vivificæ crucis in duobus locis cum duobus vasis, de S. Clemente, de lecto B. Virginis, de capillis S. Georgii, de S. Pantaleone, de S. Basilio, de pellicio S. Heliæ, de Spongia Domini, & de Spinea coronæ, de vestimento purpureo. Pro quo in die sui obitus abbatissa Helvidis assensu capituli sui de acquisitionibus suis de* CHARLI, *& de aliis locis ad procurandum in granario frumentum accipi constituit, & in cellario vinum optimum, & pro beneficiis quæ contulit nostræ ecclesiæ, conventus concessit sibi unam præbendam unius monialis in hospitali nostræ ecclesiæ. Quod ne quis diminuat vel auferat, pleno capitulo sub excommunicationis interdicto prohibitum est.* Outre les reliques dont il est fait ici mention, nous vîmes encore dans le thresor les heures de saint Pierre de Luxembourg & son chapelet, dont les grains sont fort gros. Il y a quelques années que le tonnerre étant tombé à Notre Dame, il y fit un terrible fracas, parmi tous ses effets on nous fit remarquer qu'il avoit effacé de l'Epitaphe d'une abbesse qui commençoit ainsi : *Cy gist très-haute & très-puissante Princesse*, &c. ces mots *Très-haute & très-puissante Princesse*. Cela s'est fait par un effet naturel, mais Dieu qui se sert tous les jours des effets de la nature, pour nous donner des instructions, nous fait en cette rencontre une belle leçon, qui nous apprend qu'en religion il n'y a plus de grandeur & de puissance, que celle qu'on s'acquiert par de grandes vertus. La profession monastique est un holocauste qu'on offre à Dieu, & dont la victime par consequent doit être entierement detruite. Carloman prince François étoit dans ce sentiment, lorsqu'après avoir abandonné la couronne de France à son frere Pepin, il se retira au Mont-Cassin, où il fit un si grand sacrifice de toutes ses grandeurs, qu'il y vécut assez long-

tems inconnu, & y exerçoit les plus vils emplois de la cuiſine.

Avant que de ſortir de Notre-Dame je remarquerai ici, que parmi les perſonnes illuſtres dont il eſt parlé dans le Necrologe; voici ce qu'on y lit de Conſtance ſœur de Loüis le Jeune Roi de France. III. *nonas Februarii obiit Conſtantia, regali progenie orta, mater venerabilis Mathildis abbatiſſæ, pro qua ſingulis annis recipimus decem modios frumenti, & XX. ſolidos, in cujus anniverſario abbatiſſa Mathildis filia ejus, conſtituit nobis dari ſplendidum generale, & liba, & optimum vinum.* Ce qui me fait croire que Conſtance s'étoit retirée à Notre-Dame de Soiſſons auprès de ſa fille. Car cette chaſte Princeſſe ne pouvant ſuporter les grands debordemens de Raimond comte de Toulouſe ſon mari, le quitta & ſe retira dans un cloître, comme nous apprenons d'une très-belle lettre qu'Alexandre III. écrivit à Loüis le Jeune ſon Frere, pour l'exhorter à lui perſuader de retourner avec ſon mari, ce qu'aucun hiſtorien du Languedoc n'a encore remarqué. Or il eſt aſſez probable, que le cloître qu'elle choiſit pour le lieu de ſa retraite, fut Notre-Dame de Soiſſons, afin d'avoir la conſolation d'être auprès de ſa fille.

Une autre choſe que j'ai a remarquer ici, c'eſt que le fameux Paſchaſe Radbert abbé de Corbie, qui étoit de baſſe naiſſance, avoit été élevé à Notre-Dame de Soiſſons, & y avoit puiſé les principes de ces grandes vertus qui l'ont rendu digne d'être mis au nombre des Saints. On ſçait qu'il n'a pas été ſeulement Saint, mais auſſi très-ſçavant, qu'il eſt le premier qui a écrit ſur le Saint Sacrement, & qui nous a donné des armes pour combattre les heretiques, qui ont oſé depuis combattre la réalité du Corps & du Sang du Sauveur dans l'Euchariſtie. Le Pere Sirmond Jeſuite nous a donné un volume entier de ſes ouvrages, le Pere Dacheri a imprimé ſon livre de la Virginité qu'il dedia à l'abbeſſe & aux religieuſes de Notre-Dame. J'ajoûterai à cela que lorſque Louis le Debonnaire fonda l'abbaye de Corbie en Saxe, il fonda auſſi celle d'Herivord, où il mit des religieuſes de Notre-Dame de Soiſſons.

S. Jean des Vignes.

L'abbaye de S. Jean des Vignes la principale des trois abbayes de chanoines reguliers qui ſont à Soiſſons a été fondée par Hugues ſeigneur de Château-Thiery l'an 1076. ſur une petite élevation qui étoit autrefois environnée de vignes. Quoiqu'elle ſoit fort recommandable par ſa grandeur, elle l'eſt encore davantage par ſa regularité. Car on dit qu'elle n'a pas encore eu beſoin d'être reformée. Les religieux ſe levent à minuit, ils font l'office avec beaucoup de majeſté, ils vivent dans une ſi grande retraite, que lorſqu'ils font quelque viſite en ville chez leur parens ou chez leurs amis, ils doivent toûjours être revenus à l'office, ils gardent un ſilence exact depuis les vêpres, ou du moins depuis complies juſqu'au lendemain après primes, dans les jeûnes de l'avent & du carême ils ne mangent qu'un morceau de pain à la collation, encore le carême faut-il le demander, car lorſqu'ils ſont aſſemblez au refectoire, un religieux s'avance au milieu du refectoire, & ſe tournant du côté du prieur, il lui dit *Placet detur panis*, & il repond *Placet*. Tous les lieux reguliers ſe reſſentent de la grandeur de la maiſon, c'eſt-à-dire qu'ils ſont beaux. L'egliſe eſt grande, élevée, bien percée & très-bien decorée. Il y a ſur tout une cuivrerie qui ſe fait admirer, les deux fleches de pierres ſont très-belles, & ſe font voir de loin, la ſonnerie eſt excellente. La bibliotheque eſt aſſez bonne, tous les livres y ſont enchaînez ſelon l'ancien uſage, car l'abbaye de S. Jean des Vignes a toûjours été fort attachée à ſes premieres pratiques. On y voit encore quelques manuſcrits, que l'injure des tems n'a pas diſſipé. Les principaux ſont une bible avec des concordances, un grand & très-beau manuſcrit des lettres de S. Jerôme. Les morales de S. Gragoire, &c.

Les deux autres abbayes de Chanoines reguliers, ſont S. Leger, où il y a un abbé regulier, & S. Creſpin en Chaie. Elles ſont toutes deux de la congregation Gallicane, qui en les reformant leur a rendu leur premier luſtre. Il y a encore hors de la ville une communauté de chanoineſſes regulieres dans le monaſtere de S. Paul. Elles avoient fait autrefois un échange de leur maiſon avec les chanoines reguliers.

guliers de S. Etienne de Reims, qui étoient de la congregation du Val des écoliers. Ceux-ci dans la ſuite quitterent la place, & ces deux maiſons ſont aujourd'hui poſſedées par des chanoineſſes, qui ſont veritablement regulieres.

Je ne parle pas des autres maiſons religieuſes de Soiſſons, je dirai ſeulement qu'il y a un couvent de Minimeſſes, ou de filles qui gardent la regle de S. François de Paule, elles ne ſe ſont pas fort étenduës. Car je ne connois que ce couvent en France.

Nous paſſâmes la fête de la Pentecôte à Soiſſons, & le jour ſuivant nous fûmes à l'abbaye de Braine où nous ſçavions qu'il y avoit des manuſcrits. Monſieur de la Sale qui en eſt prieur, nous y reçût avec beaucoup de bonté, & après le dîné il nous mena à la bibliotheque, où nous en trouvâmes effectivement un aſſez bon nombre, une très-belle bible en deux grands volumes, dont le caractere nous parut être de ſix à ſept cens ans, un receüil de pluſieurs anciens auteurs qui ont écrit contre les Juifs, beaucoup d'ouvrages des SS. Peres, un commentaire ſur les pſeaumes qui a pour titre *Incipiunt flores pſalmorum, qui à Beatæ memoriæ Lietberto prius Inſulano canonico poſt modum S. Rufi abbate excepti ſunt & in unum collecti.* Trois vies de l'empereur Charlemagne, la premiere écrite en trois livres par le commandement de l'empereur Frederic I. la ſeconde par le faux Turpin, & la troiſiéme par Eginard. On trouve à la fin de ce volume les noms de tous les evêques qui aſſiſterent au concile general de Latran ſous Alexandre III. que Dom Luc Dacheri a rendu publics dans ſon Spicilege, les vies des peres du deſert parmi leſquels on trouve *Itinerarium Antonini monachi*, & un autre ouvrage qui a pour titre *Sententia S. Drithelmi*, ſans parler de pluſieurs autres actes des Saints.

Pour ce qui eſt de l'abbaye, elle eſt une des plus conſiderable de l'ordre des Premontrez. Elle fut d'abord fondée pour des chanoines ſeculiers, qui étoient chapelains des comtes de Braine. Mais la vie ſainte des religieux que S. Norbert avoit aſſemblez dans le deſert de Premontré, faiſoit alors un ſi grand éclat, qu'André *de Baldimento* &

Agnés ſon épouſe en furent touchez, & par l'avis de Joſlin evêque de Soiſſons, ils expulſerent les chanoines, & ſe choiſirent des chapelains plus ſaints, mettant en leur place des religieux de Premontré. La pieté des ſaints fondateurs n'en demeura pas là, André quitta le ſiecle, & ſe fit moine à Clairvaux, & Agnés prit le voile de religieuſe & ſe retira à Fontenelle, qui étoit aſſez près de Premontré, où elle mourut l'an 1149. Depuis ce tems les comtes de Braine ont beaucoup conſideré l'abbaye, & il l'ont choiſi pour le lieu de leur ſepulture. On y voit encore un grand nombre de leurs tombeaux, que nous aurions volontiers deſignez pour les faire graver ici, ſi nous avions eu le tems, mais à ce défaut nous rapporterons leurs épitaphes, que nous avons tiré d'un manuſcrit de la maiſon & conferé ſur les lieux.

## RECUEIL DES EPITAPHES

*Des tombeaux faits en memoire de hauts & puiſſans princes, princeſſes, comtes & comteſſes de Braine & de Dreux, enterrés dans l'egliſe de S. Yvè de Braine, ordre de Premontré, dioceſe de Soiſſons.*

Au milieu du cloître eſt la tombe de madame Agnés de Baudement, dite de Champagne, comteſſe de Braine, & fondatrice de ladite Abbaye. Son effigie eſt relevée en boſſe au naturel deſſus ſa tombe, qui n'eſt que de pierre dure, ſans datte & ſans inſcription.

Au milieu du ſanctuaire devant le grand autel eſt la tombe de Robert ſecond du nom, comte de Dreux, du Perche, & de Braine, fils de Robert de France premier du nom comte de Dreux; & d'Agnés dite de Champagne notre fondatrice. Robert de ſon vivant fit faire ſa tombe, qui eſt de Bronze relevée en boſſe, ſur laquelle ſe voit ſon effigie, tenant en main une fleur de lys avec cette épitaphe.

*Stirpe ſatus regum, pius & cuſtodia legum,*
*Brannæ Robertus comes, hic requieſcit opertus*
*Et jacet Agnetis ſitus ad veſtigia matris.*
*Obiit anno gratiæ milleno ducenteno* XVIII. *die Innocentum.*

Devant le Crucifix à l'entrée du chœur eſt une tombe platte de Bronze de Robert troiſiéme du nom, comte de Dreux, du Perche, & de Braine, autour de laquelle ſe lit ſon épitaphe.

*Hic jacet illuſtris de regum ſemine natus,*
*Drocarum, Branæque comes, Robertus, humatus.*
*Hic in amicitia Theſeus fuit, alter in armis*
*Ajax, conſilio pollens fuit alter Ulyſſes.*
*Obiit anno* M. CC. XXXIII.

Au côté droit de la tombe de Robert troiſiéme, eſt celle de ſon frere Pierre de Dreux, ſurnommé Mauclerc, elle eſt de bronze, relevée en boſſe, deſſus ſa cuiſſe ſont les armes de Bretagne & de Dreux. Voici ſon épitaphe.

*Petrus flos comitum, Britonum comes, hic monumentum*
*Elegit; poſitum juxta monumenta parentum.*
*Largus, magnanimus, audendo magna probatus,*
*Magnatum primus, regali ſtirpe creatus*
*In ſancta regione Deo famulando moratus,*
*Vitæ ſublatus rediens, jacet hic tumulatus.*
*Cœli militia gaudens, de milite Chriſti*
*Summa lætitia comiti comes obviet iſti.*
*Anno Domini* M. CC. XXXVIII.

Dans le chœur en entrant au côté droit eſt une tombe platte de cuivre du ſecond fils de Robert troiſiéme du nom, nommé auſſi Robert de Dreux, frere du comte Jean de Dreux, ſecond comte de Châteaudun. Voici ſon épitaphe.

*Anno milleno ſex ac vicibus quoque deno*
*Cum bis centeno, demptis octo, duodeno*
*Nobilis & gratus fuit hac tellure locatus*
*Robertus, vitæ poſſit bona condere geſta*
*Drocenſis, frater comitis fortis prece ſitis*
*Hoc vos qui legitis, miſſus in alta ſit is.*

Du côté gauche en entrant dans le chœur eſt une tombe platte de cuivre de madame Clemence vicomteſſe de Châteaudun, épouſe de ce dernier Robert avec cette inſcription ſans datte.

*Pace Clementiſſa jacet iſta proxima miſſa*
*At ſponſi lateri non poſſet plus bona quæri*
*Nobilis & clemens ob bona plus vehemens.*
*Qui tranſis ora, pace ſit abſque mora*
*Spiritus iſtius, det Deus ipſe pius*
*Dicat quod fiat quiſque, mori quieſcat.*

Dans la chapelle de S. Sebaſtien eſt une riche tombe de cuivre doré de madame Marie de Bourbon, comteſſe de Dreux, du Perche, & de Braine, femme de Jean premier du nom, comte deſdits lieux & de S. Valery, lequel eſt auſſi enterré dans notre egliſe, & dont le riche tombeau qui étoit pareil à celui de ſon épouſe, a été enlevé par les Eſpagnols en 1650. dans les guerres civiles. Au pied de ladite Marie de Bourbon dont l'effigie eſt relevé en boſſe, ſe lit cette inſcription.

*Cy giſt madame Marie comteſſe de Dreux, & dame de Braine; fille de monſeigneur Archambaud de Bourbon, priez pour ſ'ame, elle trepaſſa la vigile de S. Barthelemy en l'an de grace* M. CC. LXXIV.

Autour de cette tombe ſont pluſieurs petites ſtatuës de cuivre doré, ornées d'autant d'inſcriptions en lettres d'or, qui declarent les noms de ceux & celles qu'elles repreſentent.

nis, autrement des comtes,
élevée partie en marbre
Simon de Rouci & de ſa
on voit les effigies rele-
cette inſcription autour

*rince monſeigneur Simon comte de*
*, qui trepaſſa en ſon Châtel du Bois les*
*grace* M. CCC. IIIIXX. *& douze, le mardy*
*e Fevrier.*

Et en ſuivant ſe lit.

*Cy giſt très haute & puiſſante dame madame Marie de Châtillon comteſſe deſdits lieux, & femme dudit monſeigneur le comte, qui trepaſſa en l'an de grace* M. CCC. IIIIXX. *& ſeize, le onze d'Avril. Et leur fit faire cette ſepulture Reverend pere en Dieu monſeigneur Jean de Roucy par la grace de Dieu evêque & duc de Laon, pair de France, leur fils.*

Au côté droit de l'autel de ladite chapelle des comtes eſt la tombe partie de marbre, partie de pierre dure, de même hauteur & ſtructure que la précedente, de Hue ſecond du nom, fils aîné de Simon de Roucy, & de Marie de Châtillon, avec cette inſcription.

*Cy giſt haut & puiſſant ſeigneur Monſeigneur Hue ſecond ; comte de Roucy & de Braine, qui trepaſſa en l'an de l'incarnation de N. S. Jeſus-Chriſt* M. CCC. *quatre-vingt-quinze le* XXV. *jour du mois d'Octobre, priez pour ſon ame.*

Et enſuite ſe lit.

*Cy giſt haute & puiſſante dame madame Blanche de Coucy, comteſſe deſdits lieux, & femme dudit monſeigneur le comte qui trepaſſa en l'an de grace de Notre-Seigneur* M. CCCC. *& X. le* XXIV. *Fevrier.*

Au côté gauche de la tombe du comte Simon, eſt celle du comte Jean ſixiéme du nom, comte de Roucy & de Braine, ſon petit fils. Elle eſt auſſi de la même hauteur & ſtructure que les précedentes, on lit cette inſcription.

*Cy giſt très-noble prince monſeigneur Jehan de Roucy & de Braine, qui trepaſſa en la bataille d'Azincourt, lez Blangy en Ternois, le vendredy* XXV. *jour d'Octobre, le jour de S. Creſpin & de S. Creſpinian, l'an de grace mil* CCCC. XV. *priez Dieu pour ſon ame.*

Devant l'autel de ladite chapelle eſt une très-belle tombe platte de bronze, ſur laquelle on voit gravé avec le burin d'une maniere très-delicate les effigies de deux princes de la maiſon de Roucy enterrez deſſous, avec cette inſcription.

*Cy giſt monſeigneur Simon de Roucy, ſeigneur du Pontaver, fils de monſeigneur Simon comte de Roucy & de Braine, & de madame Marie de Châtillon, qui trepaſſa l'an de grace mil* CCCC. *& deux, le Dimanche aprés la S. Jean Baptiſte.*

Se lit en ſuivant.

*Cy giſt Hue de Roucy, fils de monſeigneur comte de Roucy & de Braine & de madame Blanche de Coucy, qui trepaſſa l'an de grace mil* CCCC. XII. *le Dimanche* XVIII. *jour d'Août. Et leur fit faire cette ſepulture monſeigneur Jehan de Roucy evêque & duc de Laon, comte d'Aniſy, pair de France, frere dudit monſeigneur Simon, & oncle dudit Hue. Priez pour ſon ame. Amen.*

Joignant la muraille de ladite chapelle des comtes, proche l'autel du côté de l'epitre, eſt une petite tombe platte de marbre, autour de laquelle eſt cette inſcription.

*Cy giſt Charles de Salute aîné fils de haut & puiſſant prince*

*Thomas marquis de Saluce, & de madame Margueritte de Roucy, fille de monſeigneur le comte Hue, & de madame Blanche de Coucy, qui trepaſſa l'an de grace mil* CCCC. VI. *le* VIII. *jour de Septembre.*

Au bas de la même chapelle eſt une tombe de pierre fort élevée avec des figures tout autour, qui repreſentent toutes les vertus, ſur laquelle on voit l'effigie relevée en boſſe au naturel de madame Guillemette de Sarebruche. Voici ſon epitaphe.

*Cy giſt haute & puiſſante, dame madame Guillemette de Sarebruche en ſon vivant comteſſe de Braine, dame du Pont-Arcy, Mont-Agut, Neuf-Châtel, la Ferté-Gaucher, Vilomer en la foreſt de Daule, dame d'honneur de la royne, & gouvernante de meſdames filles de France, veufve de feu haut & puiſſant ſeigneur meſſire Robert de la Marck mareſchal de France, laquelle trepaſſa en ſon Chaſtel de Braine, le Jeudy vingtiéme Septembre mil cinq cens ſoixante & onze.*

A la gauche du tombeau de madame de Sarebruche eſt celui de madame Françoiſe de Brezé comteſſe de Maulevrier, femme de monſeigneur Robert de la Marck, quatriéme du nom, duc de Boüillon, prince ſouverain de Sedan, Jamas, Raucourt, & comte de Braine, marechal de France, chevalier de l'ordre, capitaine des Cent-ſuiſſes de la garde, & des cent-hommes d'armes des anciennes ordonnances du royaume, gouverneur & lieutenant aux pays & duché de Normandie, fille aînée de haut & puiſſant ſeigneur meſſire Pierre de Brezé comte de Maulevrier, ſenechal de Normandie, & de madame Diane de Poictiers, ducheſſe de Valentinois, ſur lequel tombeau partie de marbre, partie de jaſpe, ſe voit l'effigie de ladite dame de Brezé en relief toute de marbre avec l'habillement & le voile de Cordeliere, s'étant miſe du tiers-ordre par devotion à ſaint François. Voici ſon épitaphe en lettre d'or.

*Franciſcæ jacet hic Brezeæ corpus, utrimque*
*Nobilis, à Petri Brezei ſtirpe paterna,*
*Armis qui primus pro rege iit obvius Anglis,*
*Reſtituitque ſuis urbes ex hoſte receptas.*
*Nec ſtirps inferior materna, à Pictone ducta*
*Guillelmo comite ſanctorum in templa recepto.*
*Talibus orta, Duci nupſit Bullonio, eumque*
*Captivum, nullo victum pretioque miniſque*
*Emptum multo auro moribundumve hoſte recepit,*
*Sed patris orba tamen ſua pignora texit & auxit*
*Conjugio affines jungens per regna potentes*
*Sic rexitque domum, coluit ſacra, fovit legenos.*
*Obiit anno Domini milleno quingenteſimo* LXXVII. *die* XIV. *in. Octobris.*

L'egliſe qui renferme tous ces tombeaux eſt belle & ancienne. On y voit dans les vitres peintes la vie de notre Seigneur repreſentée avec toutes les figures du Sauveur, tirées de l'ancien Teſtament. Elle eſt conſacrée à S. Yvè, en latin *Evodius*, archevêque de Rouen, dont les reliques ſont conſervées ſur le grand autel dans une fort belle chaſſe d'argent, autour de laquelle on lit les vers ſuivans.

*Præſule Rothomagus, ſed & hoſpite Brana beato*
*Gaudeat Evodio, capſa præſente locato*
*Quem Florentinus Celinaque (regna regente*
*Gallica Clotario) Domino genuere favente.*
*Hoc vas feciſti gemmis auroque decorum,*
*Abbas Gerarde, tibi pax cœtu ſuperorum*
*Anno milleno ducenteno quoque quarto*
*Cum quadrageno Domini pariter ſociato.*

Il y a encore d'autres reliques à Braine: mais la plus conſiderable eſt l'Hoſtie miraculeuſe, qu'on y a conſervée depuis l'an 1153. juſqu'à nos jours. Elle a donné occaſion à une proceſſion fort ſolemnelle, qui ſe fait encore à preſent dans l'octave de la Pentecôte. Voici ce que nous trouvons

trouvons de cette Hoſtie dans un manuſcrit de Bräine dont l'écriture peut être de trois cens ans.

## INSIGNE MIRACULUM CORPORIS DOMINI NOSTRI JESU-CHRISTI QUONDAM SICUT HIC PATET CELEBRATUM IN HAC ECCLESIA S. EVODII DE BRANA.

*Anno Dominicæ incarnationis milleſimo conteſimo quinquageſimo tertio, illuſtris & potens Domina Domina* AGNES *comitiſſa Drocarum & Branæ, igne divini amoris accenſa, cujus corpus in medio chori eccleſiæ beati Evodii de Brana in tumba lapidea tumulatum eſt, eccleſiam præfatam ex immenſa devotione fundavit & ædificavit, ac canonicorum Præmonſtatenſis ordinis conventum inſtituit in eadem. Quo tempore placuit illi cujus ſapientiæ non eſt numerus, & qui vult omnes ſalvos fieri, ſui ſacro-ſancti corporis miracula ſuſcitare. Erant nempe eodem tempore multi Judæi cum uxoribus ſuis & filiis commorantes in Brana, inter quos erat quædam juvencula, non modicum ſpecioſa, quam dicta comitiſſa tenerrime dilexit, cupiens ipſam de parentum ſuorum perfidia, ad fidem Chriſti convertere & ſpecioſum corpus ejus ſpecioſiori fidei noſtræ pulchritudine decorare: quam dicta comitiſſa de domo ſuorum parentum abſtractam, & violenter per ſervientes & familiares ad propriam domum adductam, una cum puellis ſuæ cameræ, ſuo proprio obſequio mancipavit, eamque coegit ſingulis diebus una ſecum ad eccleſiam pergere, & divinis ſervitiis intereſſe; conſulens illi ut in remiſſione ſuorum peccatorum baptiſmi gratiam perciperet, & fieret chriſtiana, monſtrans eidem & prædicans quod in ſacro-ſancto Euchariſtiæ ſacramento non fantaſticum, ſed verum corpus Chriſti formatum manu Spiritus ſancti in utero Virginis, & pro redemptione humani generis confixum in ara crucis infallibiliter continetur, qui & tertia die reſurgens, aſcendit in cœlum, & ſedet ad dexteram Dei patris, inde venturus judicare vivos & mortuos. Hæc & his ſimilia quotidie dictam Judæam edocens, nihil omnino proficere potuit, dicta Judea in priſtina permanente perfidia, & dicente quod numquam præmiſſa crederet, niſi corpus Chriſti inter manus ſacerdotis cum Carne & Sanguine in*

*ara crucis aſpiceret. Quo audito, dicta comitiſſa à ſuo ſancto propoſito non deſiſtens, divinum auxilium invocavit, & accedens ad Domnum Anſculſum tunc epiſcopum Sueſſionenſem dioceſanum ſuum, præmiſſa omnia & ſingula eidem luculenter aperiens, conſilium & adjutorium ejus ſuppliciter imploravit. Prænominatus vero epiſcopus dictæ comitiſſæ devotionem tam ardentem attendens, aures benivolas ejus precibus inclinavit, & ſolemnes proceſſiones in locis circumvicinis indicens, omnes populos ad certam diem ad dictum monaſterium ſancti Evodii convenire præcepit. In præſentia igitur Dominorum* HENRICI *archiepiſcopi Remenſis fratris præfatæ comitiſſæ,* ANSCULFI *epiſcopi prædicti,* PETRI *abbatis dicti loci, comitiſſæ ſæpedictæ, plurium nobilium virorum & mulierum quos dicta comitiſſa eodem convocaverat, necnon totius populi & Judæorum prædictorum, quidam devotus religioſus dicti monaſterii miſſam de S. Spiritu ſolemniter celebravit in majori altari præfatæ eccleſiæ, inter cujus manus hora immolationis, ſacro-ſanctum corpus in cruce ſuſpenſum omnibus ibidem exiſtentibus viſibiliter apparuit in modum cujuſdam pueri, prout omnes tam Chriſtiani quam Judæi, qui tunc ibidem aderant, veraciter ſunt teſtati. Et clamaverunt dicti Judæi cum uxoribus & filiis inceßabili voce dicentes: Videmus, videmus ipſum corpus Chriſti carnaliter & corporaliter extenſum in cruce, ſicut domina comitiſſa totiens nobis indicavit, & ita firmiter eſſe credimus, & petimus omnes baptizari in nomine Patris & Filii & Spiritus ſancti, qui cœcam noſtram perfidiam gratiæ & fidei ſuæ lumine ſic miſericorditer dignatus eſt illuſtrare, & quidem omnes una cum uxoribus & filiis fuerunt illico baptizati. Sacramentum vero per quod miraculum iſtud apparuit, de conſilio archiepiſcopi & epiſcopi prædictorum, & juxta voluntatem comitiſſæ, propter honorem & nobilitatem ipſius miraculi cuſtoditum fuit, poſitum in proprio calice illo quo conſecratum extitit in quadam theca aurea, & reconditum in armario ipſius eccleſiæ. Ubi abſque quavis corruptione permanſit uſque in præſentem diem, ſicut datur oculariter intueri. Dederuntque præfati domini archiepiſcopus & epiſcopus, & etiam aliqui Romani pontifices multas indulgentias omnibus qui de bonis ſuis dictæ eccleſiæ in honore præfati mira-*

*culi darent eleemoſynas in laudem ipſius cui eſt honor & gloria per infinita ſæcula ſæculorum amen.*

L'auteur de ce recit n'a pas fait reflexion, qu'Anſculfe evêque de Soiſſons étoit mort, lors qu'Henri fut fait archevêque de Reims, & qu'Agnés quoique d'une illuſtre naiſſance, n'étoit pas ſœur de cet archevêque; mais pour faire de ſemblables mepriſes, il ne faut qu'écrire un peu aprês la choſe arrivée. Et cela n'altere en rien la verité du miracle.

Cette Hoſtie étoit fort petite, ce qui juſtifie Honoré d'Autun, qui écrit que de ſon tems les hoſties n'excedoient point la grandeur d'un denier. On conſerve encore à Braine les anciens fers avec leſquels on les faiſoit, on y voit leur grandeur & leur forme, qu'on ne ſera pas fâché de voir ici repreſentée.

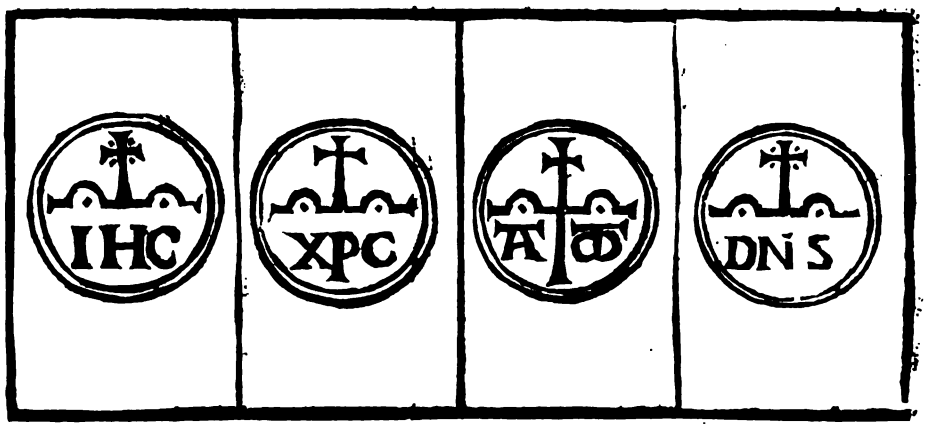


Je ne parle pas ici des anciens ornemens que les comtes de Braine ont donné à l'egliſe, qu'on a eu ſoin de bien conſerver juſqu'à preſent. On y remarque la même forme que nous avons obſervée dans notre premier voyage litteraire.

Reims. Le lendemain ſept du mois de Juin, nous partîmes de Braine pour aller à Reims. Nous y avions déja été autrefois, mais nous étions bien aiſe de voir encore les manuſcrits. D'ailleurs l'abbaye de ſaint Remi eſt ſi conſiderable, qu'on y remarque toûjours des choſes nouvelles. Tous les ſçavans ſçavent que Louis quatriéme dit d'Outremer, & Lothaire ſon fils rois de France y ſont enterrez. On y voit leurs anciennes figures aux deux côtez du grand autel. Le pere Mabillon les a fait graver dans ſes annales, mais les ayant examiné ſur les lieux, les ſceptres de ces deux Rois ne nous ont pas paru aſſez fidelement gravez, c'eſt pourquoi nous avons crû qu'il étoit à propos de les repreſenter ici.

Sceptre de Louis IV. Sceptre de Lothaire ſon fils.

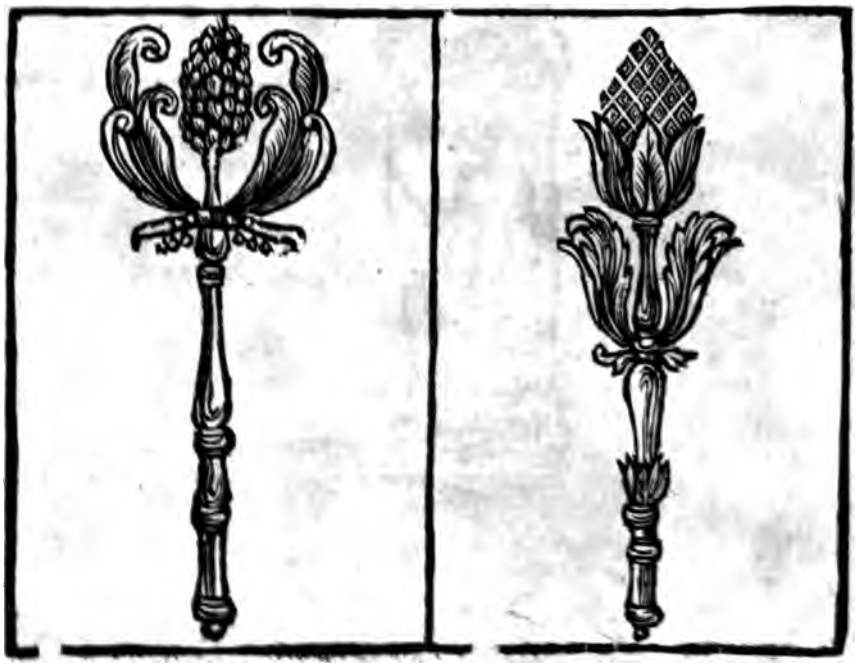

On peut ajoûter ici la figure d'un roi de France ce-

nant ſon ſceptre à la main tel que nous l'avons trouvé dans une lettre initiale d'un manuſcrit de ſaint Martin de Tournay.

On me fit encore remarquer dans la nef une très-ancienne épitaphe, gravée ſur une pierre qu'on a enclavée dans la muraille proche de la porte de l'egliſe, qui merite d'être rapportée ici.

*Rachel, Suſanna, Rebecca, Tabita, Ruth, Anna*
*Sex fuit atque una Guiburgis quam tegit urna.*
*Rachel ore, fide Suſanna, Rebecca pudore,*
*Corde Tabita pio, Ruth ſenſu, moribus Anna.*
*Hanc rapuit mundo lux feſta ſequens Benedicti,*
*Qui prece ſuccurrent defunctæ ſint benedicti.*

On croit que le cimetiere des chretiens étoit autrefois dans l'eſpace qui eſt entre l'abbaye de S. Remi & celle de S. Nicaiſe, & on eſt perſuadé qu'il y a eu pluſieurs martyrs enterrez, ce qui paroît aſſez vrai-ſemblable: car depuis peu encore on y a découvert trois corps, dont deux avoient de gros clous aux cranes & aux épaules, monſieur Marlot dans ſon hiſtoire de la metropole de Reims, écrit que de ſon tems on en avoit découvert de ſemblables, & il remarque, que c'étoit le ſupplice ordinaire dont Rictiovare ſe ſervoit pour faire mourir les chretiens. Parmi ceux qu'on decouvrit de ſon tems, on trouva le corps d'un enfant d'environ dix ans, avec des clous au crane, aux temples & aux jointures des bras: ce qui ſemble ôter toute ſorte de doute que ce ne fut des martyrs. Car on n'a jamais fait mourir d'enfans pour crime d'un ſemblable ſupplice. On peut voir dans ſon premier tome ce qu'il a fait graver de ces corps trouvez avec leurs clous.

S. Thierry. Nous fûmes de Reims à ſaint Thierry, où nous eûmes l'honneur de ſaluer monſeigneur l'archevêque qui vivoit là dans une grande ſolitude, éloigné de tout commerce & tout occupé des affaires du tems. Il nous temoigna bien de la bonté, & nous donna des lettres pour madame l'abbeſſe d'Aveſne ſa ſœur.

L'abbaye de S. Thierry eſt à deux lieües de Reims, ſituée ſur une petite montagne qui porte le nom de Mont d'Or, fort renommée par ſes bons vins. S. Thierry qui en fut le premier abbé étoit diſciple de S. Remy, & il eut pour ſecond ſucceſſeur S. Theodulfe, qu'on nomme communement dans le pays S. Thiou, leurs reliques ſont conſervées

dans deux belles chaſſes d'argent ſur le grand autel, & on ne comprend pas comme les freres Prêcheurs de Treves, prétendent avoir le corps de S. Theodulfe. Car il n'eſt jamais ſorti du lieu où il a vêcu, où il eſt mort, & où il a été enterré. Auſſi ne ſçait-on preſque de quelle maniere ce Saint leur eſt venu. Car ſelon la relation qui nous en a été faite, ce Saint des freres Prêcheurs eſt un ſaint trouvé avec le nom de Théodulfe; & ſur cela, ſans autre examen on a avancé que c'eſt le corps de S. Théodulfe de Reims. Outre S. Thierry, S. Théodulfe, l'abbaye a eu encore deux grands hommes, Geoffroy qui fut enſuite abbé de S. Medard de Soiſſons, & après evêque de Châlons, & le fameux abbé Guillaume ami de S. Bernard, dont il a écrit la vie, qui quitta volontairement ſon abbaye pour ſe retirer dans celle de Signy où il finit ſes jours dans les exercices d'une très-ſevere penitence. Le monaſtere eſt très-beau, mais il doit toute ſa beauté à la reforme. L'egliſe quoiqu'imparfaite a ſes beautez. Le rond point du cœur eſt merveilleux. On voit dans le ſanctuaire du côté de l'évangile le tombeau d'un ſeigneur de Roucy autrefois avoüé du monaſtere, qui après l'avoir pillé, lui rendit tous ſes biens. Du côté de l'épitre ſous une colomne de marbre ſont les cœurs de meſſieurs Bailly avocats generaux & abbez commendataires, & dans la croiſée meridionale il y a *un Guillelmus miles de Cranelle* ſous une tombe plate. Le tableau du grand autel qui repreſente la Transfiguration, eſt de la main du fameux Champagne. La bibliotheque n'eſt pas mauvaiſe. Il y a même d'excellens manuſcrits & en aſſez bon nombre. Les principaux ſont des ouvrages des ſaints Peres & des ſacramentaires.

Le ſamedi onziéme jour de Juin après dîné nous partîmes de S. Thierry pour aller à Vauclair, paſſer la fête de la Trinité. Il y avoit long-tems que nous ſouhaitions de voir cette abbaye, à cauſe de la reputation qu'elle s'eſt acquiſe par ſa regularité. Car après la Trape, Septfons & Orval, elle paſſe pour une des mieux reglées de l'ordre de Cîteaux. Elle eſt dans le dioceſe de Laon, à quatre Vauclair.

lieües de la ville, dans une ſolitude aſſez agréable. On y reconnoît pour fondateur l'evêque Barthelemy, qui y mit des religieux de Clairvaux l'an 1134. l'egliſe pourtant qui ſubſiſte aujourd'hui ne fut en état d'y pouvoir faire l'office, que plus de cent ans après. Voici ce que nous en trouvons à la fin d'un ancien manuſcrit. *Anno Domini* M. C C. *quinquageſimo* V I I. *G. littera dominicali currente, epacta tertia, concurrens* VII. *indictione* X V. VIII. *idus Aprilis, in die Paraſceve Domini, ſub Ægidio abbate decimo hujus loci, intravit conventus Vallis claræ in novam baſilicam poſt ibidem ſervituus.* On a ajoûté d'une écriture plus recente. *Sed quia hæc baſilica remanſerat imperfecta, domnus Marinus abbas, vel prædeceſſor ejus, vel uterque ſimul, curavit eam perfici, ut nunc eſt, fuitque ſub Marino abbate dedicata* X V I I. *die Junii anno Domini* M D X L. Cette egliſe eſt aſſez belle & fort propre. J'en dis autant de tous les lieux reguliers, où il eſt aiſé de s'appercevoir que c'eſt une maiſon reformée. Car lorſque Dieu eſt ſervi dans un monaſtere, on y remarque parmi la ſimplicité religieuſe un ordre que la pieté & la religion inſpirent, qui donne du reſpect, & repand la bonne odeur de Jeſus-Chriſt, qu'on ne trouve point dans les maiſons relâchées, ou lorſqu'on s'eſt une fois écarté de la regularité, tout manque, tout tombe dans le deſordre.

Nous aſſiſtâmes à la grande meſſe, à laquelle monſieur l'abbé officioit. Avant la meſſe il fit l'aſperſion de l'eau benite, premierement aux quatre coins de l'autel, puis dans le presbytere, où tous les religieux vinrent la recevoir de lui. Le ſous-diacre fut la donner aux externes. A la fin du *Gloria in excelſis* tous les religieux firent le ſigne de la croix, de même qu'au *Benedictus*. Les jeunes religieux qui devoient communier, ſe donnerent auparavant la paix, qu'un miniſtre de l'autel vint leur apporter. Ils reçurent la communion au coin de l'autel, tenant le bout de la nappe qui le couvroit. On nous fit voir enſuite une très-belle croix d'or, ornée d'un très-beau filagrame, & enrichie de beaucoup de pierres précieuſes. Je ne parle point de la coule de S. Bernard, qu'on conſerve à Vauclair.

Nous

Nous passâmes le reste de la journée dans la bibliotheque, qui est vaste & très-belle, & toute remplie d'excellens livres très-bien conditionez. Il y a aussi un grand nombre de manuscrits fort bons, la plûpart des ouvrages des saints Peres. J'y vis entr'autre un ancien sacramentaire, où dans le canon de la messe après les noms ordinaires des apôtres & des martyrs, on lit ceux-ci. *Dionysii, Rustici, Eleuterii, Hilarii, Martini, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Benedicti, & quorum solemnitas hodie in conspectu tuæ majestatis celebratur, Domine Deus, in toto orbe terrarum, & omnium sanctorum tuorum, quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio* Et dans l'oraison *nobis quoque peccatoribus*, après le nom de sainte Anastasie, & celui de Ste Genevieve. J'y remarquai aussi cette oraison attribuée à S. Ambroise.

*Infra actionem quotidianam S. Ambrosii Mediolanensis archiepiscopi.*

*Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed & cunctæ familiæ tuæ, quæsumus Domine, placatus accipias, quam tibi devoto offerimus corde, pro pace, & caritate, & unitate sanctæ ecclesiæ, pro fide catholica & omnium fidelium tuorum jubeas conservari, pro sacerdotibus & omni gradu ecclesiæ, pro regibus & ducibus, & omnibus qui in sublimitate sunt constituti, pro familiaribus & consanguineis & omnibus nobis commendatis, pro pauperibus, orphanis, viduis, captivis, iter agentibus, languidis, defunctis, qui de hac luce in recta fide & in tuo nomine confidentes migraverunt, & pro omni populo catholico, pro dissidentibus & discordantibus, ut ad caritatem & concordiam omnes revocentur. Pro hujus etiam negotii qualitate supplici-ter deprecamur, de qua in præsenti disputationis actio ventilatur, quatinus non humano, sed tuo sancto quoque judicio dirimatur justitiæ veritatisque termino finiatur, diesque nostros in tua pace disponas.*

Dans un autre manuscrit qui contient des gloses sur S. Jean, nous lûmes les épitaphes suivantes.

EPITAPHIUM NICOLAI ARBATIS CLARÆ VALLIS.

*Quem tegit hæc tumba, turtur fuit atque columba,*

*Hic titulo dignus, qui cœlebs atque benignus.*

ALITER.

*Hic jacet abbatum flos, jaſpis, aroma, beatum*
*Judico conventum, quem ditat tale talentum.*

ALITER.

*Migrans undena Maii Nicolae calenda,*
*Cujus mens azyma, cujus fuit os ſine menda.*

DE ANNIVERSARIO GOBERTI DE MONTE CABILONIS.

*Anno milleno bis centenoque viceno,*
*Sexto G. moritur, Damaſique die ſepelitur.*

EPITAPHIUM EJUSDEM.

*Continet hoc buſtum Gobertum fronte venuſtum,*
*Corpore robuſtum, morum moderamine juſtum.*

ALITER.

*Hic jacet, hinc ſurget, Gobertus vir reverendus,*
*Quem non objurget judex in fine tremendus.*

ALITER.

*Occubuit patriæ ſol, morum formula, legum*
*Sanctio, militiæ ſpecimen, victoria regum.*

ALITER.

*Pulcher eras, fortis, prudens, Paris, Hector, Ulyſſes,*
*Nunc quoque felix es cœleſtis in area cohortis.*

ALITER.

*Flere tuum noli Gobertum, Mons Cabilonis,*
*Regnat in arce poli monachis hinc inde patronis.*

Je ne parle pas ici des grands abbez qui ont gouverné l'abbaye de Vaucler. Je dirai ſeulement qu'un des plus illuſtres, fut Henry, que S. Bernard tira de ce lieu pour le faire abbé du monaſtere de Fontaine en Angleterre, d'où il fut encore tiré pour remplir le ſiege archiepiſcopal de l'egliſe d'Yorck.

Laon. Nous partîmes le jour ſuivant de grand matin, comblez des honnêtetez de monſieur l'abbé, & de tous les religieux de Vaucler, & nous arrivâmes aſſez tôt à Laon, pour y travailler le reſte de la journée. Nous commençâmes par la cathedrale, qui peut paſſer pour une des plus illuſtres du Royaume. Elle reconnoit pour fondateur S. Remy archevêque de Reims, qui y établit S. Gonde-

bault premier evêque, & l'enrichit de grands biens; & c'eſt peut-être pour cela que l'evêque de Laon eſt le ſecond duc & pair de France, & qu'au ſacre de nos rois, il porte la ſainte Ampoule. Je ne connois aucune cathedrale dans le royaume, où il y ait un plus grand nombre de chanoines. Car on y en compte quatre-vingt-quatre, qui ſurpaſſent leur grand nombre par leur pieté & leur aſſiduité à l'office divin. Monſieur Leleu nous fit l'honneur de nous accompagner à la bibliotheque, où il y a un très-grand nombre de manuſcrits excellens, dont le P. Sirmond a bien ſçu autrefois profiter. Les principaux que nous y remarquâmes ſont un manuſcrit de S. Iſidore au moins de mille ans, un ancien recueil des conciles, les actes du troiſieme concile de Conſtantinople, le concile d'Arles ſous S. Cæſaire, les lettres d'Hincmar archevêque de Reims. Pluſieurs lettres des papes à Charles le Chauve, quelques ouvrages de Gregoire de Tours, un très-beau manuſcrit de Fortunat, Alcuin de la proceſſion du S. Eſprit dedié à Charlemagne, Caſſiodore ſur les pſeaumes, à la fin duquel on trouve quelque choſe hiſtorique de Charles VIII. Les ouvrages de Ratherius evêque de Verone, les lettres de Pierre de Blois, celles de Pierre des Vignes, l'hiſtoire de Reims par Flodoard, l'hiſtoire des guerres de la terre ſainte par Guibert abbé de Nogent, une chronique des papes qui finit à Innocent VI. dans laquelle il y a pluſieurs choſes qui regardent l'hiſtoire de France. Un ancien manuſcrit d'Anaſtaſe le Bibliothequaire, à la fin duquel on lit ce Fragment hiſtorique.

*....Quo defuncto, corpus ejus ſepultum eſſlante fores Baſilicæ beati Petri apoſtoli, & ceſſavit epiſcopatus ejus.* Explicit.

*Et Lotharius quidem accepit regnum Romanorum, & totam Italiam, & partem Francie. Hludovicus vero, præter Noricam quam habebat, tenuit regna quæ pater ſuus ei dederat. Karolus vero mediterranem Francie ab occidente, & totam Neuſtriam, Britanniam, & maximam partem Burgundiæ, Gotiam, Waſconiam, Aquitaniam, ſubmoto inde Pipino filio Pippini, & in monaſterio S. Medardi attonſo, qui poſtea inde per fugam elapſus, Aquitaniam regreſſus multo tempore fugiendo ibi*

*latuit, iterumque à Ramnulfo præfecto per fidem deceptus, comprehenſus eſt, & ad Karolum adductus Silvanectum, perpetuo eſt exilio detruſus. Hlotharius vero ex Irmingarda filia Hugonis tres habuit filios, id eſt Hludovicum, cui regnum Romanorum & Italiam tradidit, alterum autem Hlotharium, cui ſedem imperialem reliquit, tertium vero Karolum, cui Provinciam gubernandam dimiſit. Deceſſit quoque Hlotharius anno incarnationis. Domini noſtri* JESU-CHRISTI DCCCLV. *imperii regni ſui* XXXIII. *Poſt cujus obitum Karolus filius ejus qui Provinciam gubernabat octavo anno moritur. Dehinc Hludovicus imperator Romanorum & Hlotharius fratres regnum ejus, hoc eſt Provinciam inter ſe diſpertiunt. Hludovicus autem rex Noricorum, id eſt Bajoariorum Hludovici imperatoris filius anno incarnationis Domini* DCCCLXV. *poſt feſtivitatem paſcalem, regnum ſuum inter filios ſuos diviſit, & Karlomanno quidem dedit Noricam, id eſt Bajoariam, & Mareas, contra Sclavos & Longobardos: Hludovico vero Turingiam, Auſtraſios, Francos, & Saxoniam dimiſit. Karlo quoque Alemanniam, & Curvvalam, id eſt comitatum Cornu-Galliæ reliquit. Ipſe tamen Hludovicus ſuper filios ſuos feliciter nunc principatum tenet anno incarnationis Domini* DCCCLXVIIII. *Et poſt hæc obiit Hludovicus rex anno Dominicæ incarnationis* D. CCC. LXXVI. *cum regnaſſet annis* LIIII.

*Carolus autem rex occidentalium Francorum* XXXVI. *regni ſui in Italiam pergens orandi cauſa, ad limina apoſtolorum pervenit, ibique à cuncto populo Romano imperator eligitur, & à Johanne papa in imperatorem conſecratur* VIII. *Cal. Januarii anno dominicæ incarnationis* DCCCLXXV. *inde in Galliam proſpere reverſus eſt. Anno quoque regni ſui* XXXVIII. *& imperii III. inchoante in Italiam iterum perrexit, & colloquio Johannis papæ uſus, in Galliam revertens tranſcenſo Aniſo monte præſentis luminis claruit viſu* III. *nonas Octobris indict.* X. *anno Domini noſtri* DCCCLXXVII. *Cui ſucceſſit in regno filius ejus Hludovicus. Deinde anno regni ſui ſecundo necdum expleto, iſdem Hludovicus obiit Compendio alatio* V. *idus Aprilis indictione* XII. *anno Domini* DCCCLXXVIIII. *Deinde filii ejus Hludovicus & Karlomannus regnum ejus inter ſe diſpertiunt.*

*Prædictus vero rex Hludovicus in pago Viminaco cum Normannis bellum gerens, triumphum adeptus est, & non multo post obiit* II. *nonas augusti, anno Domini* D CCC LXXXI. *indict.* XV. *Regnavit annos* II. *menses* III. *dies* XXIIII. *Cui successit in regno frater ejus Karlomannus regnavit annis* III. *& diebus* VI. *deinde in Euvelina saltu in monte Aerico astro singularis percussus est. Obiit anno dominicæ incarnationis* DCCCLXXXIIII. *indict.* II. VIII. *idus Decembris.*

Nous y vîmes aussi un ancien sacramentaire, dans lequel nous remarquâmes l'anathême suivant contre ceux qui s'emparoient des biens de l'eglise.

*Raptores, deprædatores atque invasores rerum hujus sanctæ Dei ecclesiæ, non nostris, sed Christi verbis & omnium sanctorum ejus, qui cum illo in cœlis regnant, & in terris mirabiliter coruscant, in virtute ipsius qui nobis, licet indignis, in apostolis suis dixit:* quæcùmque ligaveritis vel solveritis super terram, erunt ligata vel soluta & in cœlis, *à liminibus omnis sanctæ Dei ecclesiæ anathematizatos pellimus & damnamus, atque divina & apostolica auctoritate extorres esse jubemus, & non solum qui faciunt, sed & qui facientibus consentiunt. Ut quia ad penitentiam & emendationem legaliter vocati venire noluerunt, & divinum præceptum cum nostro contemserunt, in verbo Dei omnipotentis, & per lignum sanctæ crucis in virtute S. Dei genitricis Mariæ, & S. Petri, & omnium sanctorum martyrum, confessorum, ac virginum, & per nostri ministerium sint anathematizati, & à consortio omnium christianorum sequestrati, donec quod male gesserunt emendare satagant. Consentitis? consentimus. Excommunicatis? excommunicamus, anathematizatis? anathematizamus. Anathema sint nisi resipuerint.*

Enfin dans un autre manuscrit nous trouvâmes ces deux epitaphes.

EPITAPHIUM REINOLDI.

*Reinoldus jacet hic cum Hildegarde sorore*
*Ambo germani stemmate conspicui*

*In vita cari, poſt mortem hic quoque juncti*
*Hos nec mors dirimit, quos humus una tegit.*
*Hi duo diverſas tenuerunt ordine vitas,*
*Vir ſpeculativam, femina pragmaticam.*
*Hos igitur tibimet pariter conjungere cœlo*
*Non dedigneris Chriſte redemptor. Amen.*

## EPITAPHIUM ALMANNI MONACHI ATQUE PHILOSOPHI.

*Hic jacet Almannus ſophiæ præclarus alumnus*
*Altivillarenſi gymnaſio elicitus.*
*Qui ſtudiis radians & Aprilis germine vernans*
*Eccleſiam Chriſti ſparſit odore bono*
*Inſtituens ♈ tranſire ad ☉ gradatim*
*Sicque philoſophicum purificare oculum,*
*His intentus erat phenomen biſque ſecabat,*
*Quando hominem hic ponit, ſpiritus aſtra petit,*
*Quintilis decimas ſolis ſtatione calendas*
*Vergens triſtis huic diluculum accubuit.*
*Da igitur, lector, Almanno parce redemptor,*
*Concedens illi, te ſine fine frui.*

De la bibliotheque nous deſcendîmes dans l'egliſe, dont le vaiſſeau eſt très-vaſte & très-beau. On peut la mettre au nombre des belles egliſes de France. On nous fit remarquer comme une choſe ſinguliere, que dans les quatre gros pilliers de la croiſée, qui ſoutiennent la grande fleche au milieu de l'egliſe, il y a quatre eſcaliers. Nous apperçûmes hors du chœur un ancien breviaire manuſcrit enfermé dans une petite grille de fer, & comme nous en étions ſurpris, on nous dit que les chanoines qui venoient tard à l'office ne pouvant pas entrer dans le chœur, alloient autrefois reciter leurs heures canoniales dans ce breviaire. Enfin nous vîmes dans la nef la chaire dans laquelle S. Bernard a autrefois prêché, comme nous avions vû dans la bibliotheque celle dans laquelle Anſelme maître de Pierre Abaillard avoit enſeigné.

Il y a à Laon cinq abbayes. Celle de S. Vincent eſt la plus ancienne, & reconnoit pour fondatrice la reine Brunehaut, qui fonda auſſi S. Martin, S. Andoche & S. Jean d'Autun. Celle de S. Vincent étoit autrefois le cimetiere des evêques de Laon, & on en compte juſqu'à quarante-quatre, qui l'ont honorée de leur ſepulture. On y conſerve les reliques de S. Chanoald evêque, & le chef de ſaint Paul premier hermite. Elle étoit en très-pitoyable état avant la reforme, la nef étoit à bas, on ne pouvoit faire l'office que dans le chœur qui étoit fort malpropre: tous les lieux reguliers ne ſubſiſtoient plus. Aujourd'hui tout y eſt retabli, la nef eſt rebâtie, l'egliſe eſt très-belle & ornée, tous les lieux reguliers ſont en état, & le jardin eſt fort agréable. Il y a même un étang où l'on peut conſerver du poiſſon, quoique ſur une haute montagne, & on peut dire que cette abbaye a recouvert une partie de ſon ancienne ſplendeur. Ce fut de ce monaſtere qu'Eugene III. tira l'abbé Anſelme, pour le faire premier evêque de Tournay, lorſqu'à la ſollicitation de S. Bernard, il y retablit le ſiege épiſcopal, qui depuis S. Medard avoit été uni à celui de Noyon.

L'abbaye de S. Jean, autrefois aſſez illuſtre, eſt auſſi très-ancienne. Sainte Salaberge le fonda pour des religieuſes, & y bâtit ſept egliſes. Elle s'y retira elle-même, & y vêcut avec tant de pieté, qu'après ſa mort elle merita d'être inſcrite dans le catalogue des Saints. On y conſerve ſes précieuſes reliques & ſon pſeautier écrit en ancienne lettre Saxone, à la fin duquel on voit le ſymbole des apôtres ſans l'addition *Filioque*. On peut juger de ſon antiquité par l'extrait que le pere Mabillon en a fait graver dans la Diplomatique. Au douziéme ſiecle les religieuſes de S. Jean s'étant relâchées de leur premiere ferveur, on mit en leur place des moines, qui la poſſedent encore aujourd'hui. Drogon en fut tiré peu de tems après pour être cardinal de la ſainte egliſe Romaine, & ne ſe rendit pas moins recommandable par ſes écrits pleins de pieté, que par ſa pourpre.

La troiſiéme abbaye eſt S. Martin, qui dans ſon ori-

& le doit desservir par des clercs seculiers. Barthelemi evêque de Laon, qui dans son tems s'acquit une grande reputation par sa pieté & par les fondations qu'il fit, dès le commencement de son pontificat y mit des clercs reguliers, mais s'étant apperçû qu'ils n'augmentoient ni en nombre ni en vertu, il demanda à S. Norbert des religieux de Premontré, qu'il mit en leur place. Ils en prirent possession l'an 1124. & ils repandirent une si bonne odeur dans le pays, que Gaultier premier abbé de ce monastere en fut tiré pour être consacré evêque de Laon. L'abbaye est une des plus considerables de l'ordre, elle a été reguliere jusqu'à nos jours, & l'abbé est un des trois qui doivent confirmer l'election de l'abbé de Premontre. L'eglise & tous les lieux reguliers se ressentent de la grandeur de la maison. Il y a une assez bonne bibliotheque, dans laquelle on voit encore quelques manuscrits, mais d'assez peu de consequence. Un des principaux est le Memorial historique en quatre volumes in folio de Jacques de Guise abbé de S. Vincent, qui vivoit vers l'an 1380.

Les abbayes de Montreuil & du Sauvoir sont hors de la ville, au bas de la montagne. Elles sont toutes deux de religieuses de l'ordre de Cîteaux. Dans celle de Montreuil on conserve la Veronique, ou la sainte Face de notre Seigneur, dont le pape Urbain IV. qui avoit été archidiacre de Laon, fit present à sa sœur qui en étoit abbesse, & c'est pour cela aussi qu'on nomme aussi l'abbaye *sainte Face*.

S. Nicolas aux Bois.

Nous ne fimes pas un long séjour à Laon. Nous en partîmes le mardi quatorzieme de Juin pour aller à S. Nicolas aux Bois, abbaye de notre congregation située dans une affreuse solitude, à trois lieues de-là. Elle doit son origine à deux hermites, & reconnoît pour fondateur Philippe premier roi de France. Il paroît par les mazures qui y restent, qu'elle étoit autrefois plus considerable qu'elle n'est aujourd'hui. On y montre une grande sale, dans laquelle on pretend qu'il s'est tenu un concile du tems de S. Bernard, dont on a des lettres ecrites à l'abbé de S. Nicolas. On y voit encore des prisons royales, qui font horreur

reur à voir. Mais ce qui nous toucha d'avantage c'eſt la vertu d'un religieux, qui attaqué d'un mal caduc, étant tombé dans l'accès de ſon mal dans le feu, ſe brûla la moitié du viſage, & devint ſi defiguré que perſonne ne le peut voir ſans fremir. Il vit là depuis plus de vingt-trois ans, ſans converſation avec les hommes, mais fort conſolé de celle qu'il a avec Dieu dans la priere qui lui eſt preſque continuelle, & dans laquelle il regarde ſa maladie comme une faveur du ciel. Du reſte il n'y a rien de conſiderable à S. Nicolas. Les peuples y reverent Bernard Arquet, qui étant grand Vicaire de l'evêque de Baſas abbé commendataire de ce monaſtere, quitta volontairement ſon emploi, & toutes les douceurs qui pouvoient l'accompagner, pour prendre ſoin d'une cure de campagne abandonnée. Il y donna toute ſon attention. Il eut beſoin de toute ſa patience, il n'épargna ni peine ni travaux, il prêcha de parole & d'exemple, & s'y acquit une ſi grande reputation, qu'étant mort en odeur de ſainteté l'an 1661. les peuples n'ont ceſſé de venir faire leurs prieres ſur ſon tombeau, & croyent obtenir des graces du ciel par ſon interceſſion.

Après le dîné nous allâmes à l'abbaye de Premontré, qui n'eſt éloignée de celle de S. Nicolas que d'une grande lieüe. Tout le monde ſçait que c'eſt là où S. Norbert jetta les fondemens de ſon ordre. Elle eſt ſituée dans une ſolitude ſi affreuſe, qu'il eſt difficile d'y arriver ſans un guide du pays. On y entre d'abord par une grande cour, où il y a pluſieurs corps de bâtimens pour loger les abbez qui viennent au chapitre general. De-là on va dans les lieux reguliers qui ſont grands & très-beaux. L'egliſe ſur tout eſt d'une grande propreté. Monſieur l'abbé qui gouverne aujourd'hui n'a rien negligé pour lui donner tout l'agrément poſſible. Le pavé, les chaires du chœur, & pluſieurs autres ornemens ſont de lui. On nous fit voir le tombeau d'un evêque près du grand autel, qu'on dit être celui de Barthelemi evêque de Laon & fondateur du monaſtere, ce qui ſouffre quelque difficulté. Car les auteurs nous apprennent que ce Barthelemi, qui avoit auſſi fondé

Premontré.

Foigni, & qui n'étoit pas moins touché de la ſainte vie des religieux de cette abbaye, que de celle des religieux de Premontré, après avoir gouverné ſaintement ſon dioceſe pendant un tems conſiderable, quitta ſon evêché, ſe fit moine à Foigni, y mourut, y fut enterré, & on y montre ſon epitaphe. Je croirois plûtôt que ce tombeau eſt celui de Gaultier, qui ſucceda à Barthelemi dans l'evêché de Laon, qui ayant été tiré de Premontré pour être premier abbé de S. Martin, voulut retourner après ſa mort dans le ſein de ſa mere. On voit deux autres tombeaux du côté de l'evangile, celui de Thomas & celui d'Enguerran de Couci. Le chapitre eſt très-vaſte & très-beau. On travaille aujourd'hui à bâtir un nouveau cloître, un nouveau dortoir, & une nouvelle bibliotheque. Le vaiſſeau où ſont actuellement les livres n'eſt pourtant pas petit, & il eſt tout plein de fort bons livres & bien conditionnez. Il y a même encore des manuſcrits, & entre autres un Juvenal & un Perſe dont le caractere paroît être de ſept cens ans, un Suetome, un Jean de Saliſberi, la vie de S. Norbert écrite par Hugues ſecond abbé de Premontré & diſciple du Saint. Je ne parle pas du jardin de monſieur l'abbé, qui a tout l'agrément qu'on peut donner à un lieu reſſerré, & dont on a très-bien menagé le terrain: mais il eſt fâcheux, que pour le rendre plus beau, on ait detruit la chapelle, & le premier édifice de S. Norbert, qui étoit le lieu le plus venerable de Premontré. On nous dit que l'Egliſe avoit été bâtie en neuf mois, mais il y a apparence que cela ſe doit entendre de ce premier édifice plûtôt que de l'egliſe d'aujourd'hui.

S. Quentin. Nous retournâmes coucher à S. Nicolas, & le lendemain quinzième de Juin nous nous rendîmes à S. Quentin. Nous paſſâmes par le Village de S. Gobin, devenu fameux depuis quelques années par une manufacture de glaces, qui ſurpaſſent de beaucoup les glaces de Veniſe, nous eûmes la curioſité de la voir, & nous admirâmes juſqu'où va l'invention de l'homme, ou plûtôt la bonté de celui qui a créé l'homme, qui lui a donné l'eſprit & l'induſtrie

pour faire de ſi belles choſes. Nous paſſâmes la fête du ſaint Sacrement avec nos confreres de S. Quentin. Hors les tems de l'office nous jettâmes les yeux ſur le cartulaire du monaſtere, & nous remarquâmes un titre qui nous apprend qu'environ l'an 1130. deux religieux demanderent permiſſion à leur abbé de ſe retirer dans une ſolitude, à trois lieües de-là, & peu après ils demanderent permiſſion de paſſer dans l'ordre des Premontrez avec le lieu qu'ils habitoient, ce qui leur fut accordé, & je crois que c'eſt là ce qui donna commencement à l'abbaye du Mont S. Martin.

Nous partîmes le lendemain pour aller au Mont ſaint Quentin, monaſtere de notre congrégation, ſitué ſur une petite élevation, autrefois appellée le Mont des Cygnes, à un quart de lieüe de la ville de Peronne. Cette abbaye reconnoît pour ſon fondateur Erchinoald Maire du Palais ſous le roi Dagobert, qui après avoir fondé l'abbaye de Lagni pour S. Furſi, fonda encore celle du Mont des Cygnes pour le même Saint, qui y établit pour premier abbé S. Ultain, un de ſes compagnons venu d'Ecoſſe, & fit conſacrer l'egliſe par S. Eloy. Ce ſaint lieu ayant été détruit par les barbares, fut retabli ſur la fin du dixiéme ſiécle par le comte Albert, & fleurit dès lors en ſainteté. Un des plus grands hommes qui l'ayent gouverné, eſt l'abbé Godefroi, auſſi grand par ſa pieté & ſa religion, que par ſon illuſtre naiſſance, c'eſt ce que nous apprenons de ſon épitaphe, qu'on voit dans le tour des chapelles derriere le grand autel. Mont S. Quentin.

*Quisquis*
*Hujus baſilicæ vertigia teris,*
*Siſte hic tantiſper*
*Ad tumulum venerabilis* GODEFRIDI,
*Hujus loci abbatis,*
*Genere, probitate, meritis,*
*Poſt ſanctos Furſeum & Ultanum*
*Nulli forte ſecundi.*
*Genus diſce ex nepte ejus Idæ,*

*Comitis Namurcenſis filia,*
*Quæ* EUSTACHIO *comiti Bolonienſi*
*Illuſtres duos filios procreavit*
GODEFRIDUM & BALDUINUM
*Sacræ expeditionis duces & reges.*
*Probitatem probat religio,*
*Quam in hoc monaſterio*
*Aſſeruit, auxit, illuſtravit.*
*Merita denique, unus præcæteris* GODEFRIDUS
*Votorum & orationum ejus fructus*
*E ſacro fonte filius & alumnus,*
*Quem eccleſiæ Ambianenſi*
*Paſtorem formavit.*
*Longe plura celat hic lapis,*
*Animus in cælo majora.*
*Obiit die* XXIII. *Februarii anno* M XCVIII.
*Regiminis ſui* XL.
*Bene merito patri & abbati*
*Hujus loci aſcetæ*
*Titulum cum tumulo erexerunt.*
*Anno* M D C X C I I I.

On ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici ce qu'on a pû recouvrer des epitaphes tant des autres abbez de ce monaſtere, que des autres perſonnes illuſtres, qui y ont été enterrées.

## EPITAPHIA QUÆ INVENI IN LIBRO MANUSCRIPTO QUÆ SUNT AUT FUERUNT SCRIPTA SUPER TUMULOS NOSTRÆ ECCLESIÆ.

Domnus Walterus ſecundus nomine dictus de HARDECOURT abbas hujus monaſterii ab anno 1198. uſque ad annum 1241. quo mortuus eſt, & ſepultus fuit in capella B. Mariæ in medio ante altare, cujus tumba elevata erat aliquantulum à terra, & ſuper quam ſcriptum fuiſſe dicitur hoc epitaphium.

*Quarto nonas Octobris moritur Gualterus* DE HARDECOURT *abbas, dans, redundans & inundans, inopes ſublevans, & hic in arcto ponitur, cujus laus non ſepelitur.*

Robertus FAWIAUS qui dedit ſancto Quintino unum modium frumenti annuatim, obiit decima die Februarii 1260. ejus tumba repoſita eſt propè altare capellæ B. Virginis inter tumbas Mathæi DE DURY & Joannis HENNON abbatum, cum antea eſſet in extrema parte capellæ, in ejus ingreſſu. Ejus epitaphium ſic legitur gallice.

*Chi giſt deſſus Ane Favviaus,*
*Roi d'ermes fors preus & loiaus,*
*Plains de meurs de chevallerie,*
*Eſperanche de ſe lignie,*
*Vainquiers fut, & nient vaincus.*
*Par tout fut mounſtre ſes eſcus.*
*Robers fut apellés par nom,*
*Li vrais Dix li fache pardon,*
M. & CC. & LX. *ans murus*
*Dont mais hos fut doulas.*

Robertus II. abbas hujus monaſterii ab anno 1267. uſque ad annum 1275. quo ſe ſe demiſit, obiit & ſepultus eſt circa capellam ſancti Andreæ, ſub lapide, circa quem leguntur hæc verba gallicè.

*Cy giſt li abbé Robert, qui trepaſſa en l'an de le Incarnation mil deux cent quatre-vingt, au dernier jour de May. Priez Dieu pour ſon ame.*

Mathæus I. abbas hujus monaſterii ab anno 1280. uſque ad annum 1293. quo obiit die 16 Junii, jacet ante capellam ſancti Albini ſub lapide ſubnigro, circa quem inter multa quæ legi non poſſunt, hæc ſolum verba leguntur. *Quod ſumus iſte fuit plaſma.*

Joannes *de Villers* abbas hujus monaſterii ab anno 1293. uſque ad annum 1313. quo obiit die 1. Aprilis, jacet in ca-

pella B. Mariæ in choro, juxta Gerardum unum è prædecessoribus ſuis. In medio ejus tumbæ olim ſic legebatur gallicè, & adhuc legitur.

*Chi giſt II. abezieu Jean de Villers, qui fut abbé X X. priez Dieu pour lui.* Et circa eamdem tumbam hæc verba leguntur, latinè. *Hic tectus ſub lapide pius ac humilis jacet J.* DE VILLERS *cœnobio qui fuit opilio* X. M. C. *ter.* Le reſte ne s'eſt pû lire.

Joannes II. dictus d'INCHY abbas hujus monaſterii ab anno 1313. uſque ad annum 1337. quo obiit 29 Julii, jacet in capella B. Mariæ, in choro à latere epiſtolæ. Circa ejus tumbam hi verſus leguntur.

*Hic fuit in mundo generoſo ſanguine natus,*
*Corde fuit mundo, clemens, pius ac moderatus,*
*Verbis facundus, fuit omni crimine mundus,*
*Donis fœcundus, hac non fuit æde ſecundus,*
*Ipſam ditavit quam paupertas ſpoliavit.*
*Te.....neſcio quo merito.*
*Annus millenus ter centenus duodenus*
*Ter præſens unus mortis dedit huic grave munus.*

Circa figuram capitis hi duo verſus legebantur.

*J.* D'INCHY *natus abbas jacet hic tumulatus,*
*Crimine purgatus, cum ſanctis ſit ſociatus.*

Anno 1327. obiit quidam nobilis dictus Dominus DE FAY, qui ſepultus eſt ante capellam B. Mariæ per circuitum chori juxta tumbam abbatis dicti DE VILLERS, cujus inſignia ſunt lilia ſine numero, ut patet in effigie veſtimenti dicti Domini ibidem ſepulti, & vocatur Major domus regiæ.

Joannes III. nomine dictus miles, abbas hujus monaſterii ab anno 1337. uſque ad annum 1361. quo obiit &

ſepultus eſt 6. Decembris juxta capellam ſancti Albini; cujus epitaphii hæc ſunt verba.

*Abbas vir rectus jacet hic ſub marmore cretus.*
*Dictus J. miles, fortis, fidelis Achilles,*
*Juſtus, diſcretus fuit, iſte quoque clericus aptus,*
*M. C. ter ſumptum ſimul & bene junctum*
*L. huc addas octo ter numero tradas*
*Dum melius rexit, longe ſed egregie vixit*
*Nicolai feſto deceſſit, mente momento*
*In mundo Dominus regnans in cœlis ipſe coronans.*

Anno 1360. cœperunt Domini milites de Clariaco eligere ſepulturam, ſeu humari in capella ſancti Albini in noſtra eccleſia.

Joannes IV. nomine dictus DE HARDECOURT abbas hujus monaſterii ab anno 1361. uſque ad annum 1370. quo obiit, & ſepultus eſt in capella B. Mariæ in choro cujus hoc eſt epitaphium.

*Clam jacet in tumba domnus Joannes, mere Columba,*
*Prodiit hic natus de villa* COMBLES *hamatus,*
*Sobrius & caſtus, patiens fuit ac moderatus,*
*Mille ter C. cape ſed L X. numera juſti*
*Reperies tempus quo fertur paſtor electus,*
*Et decimum functus poſt annum ſubiit auctus,*
*Clementis feſto migravit, ſic pius eſto,*
*Ut poſſit vivere cum ſanctis, dic miſerere.*

Annis 1384. & 1385. obierunt Hugo Dominus DE CLARY & Margarita ejus uxor, & ſepulti ſunt in capella ſancti Albini, in qua eſt eorum tumulus, cum hoc epitaphio.

*Chy giſt Hues ſire de Clery & de Perrinont, jadis chevalier chamellent du roy nos ſire, qui trepaſſa l'an* M. CCC. *quatre-vingt-cinq et mois de Septembre. Chy giſt Marguerite de Rouſy jadis dame de Clary & de Nantuel ſa femme qui trepaſſa l'an mil trois quatre-vingt-quatre es mois de Mars.*

Petrus *de Paille* abbas hujus monaſterii ab anno 1379. uſque ad annum 1398. quo obiit, & ſepultus eſt in capella ſancti Stephani ſub lapide revoluto, ſubjacet etiam abbas Balduinus d'ALOUANGE. Sic habet ejus epitaphium.

*Prudens, formoſus, humilis, pius atque benignus,*
*Hinc morans, rexit annis X. bis, bene vixit.*

Mathæus II. dictus DE DURY abbas hujus monaſterii ab anno 1398. uſque ad annum 1413. quo obiit ultima die Julii, & ſepultus eſt in capella B. Mariæ à latere evangelii. Ejus epitaphium.

*Paſtor ſublimis, clarus virtutibus almis,*
*Virtutes monachis ter quinis virait annis.*
*Anno milleno C. bis bino duodeno*
*Uno conjuncto decedens ordine ſancto*
*Nocte Petri quæ ſtat ad Vincula, cœnobitarum*
*Dompnus Mathæus DE DURY cœlicolarum*
*Eſt dignus vita pace frui merita.*

Joannes V. HENNON dictus, abbas hujus monaſterii ab anno 1413. uſque ad annum 1438. quo obiit 18. Septembris, & ſepultus eſt in capella B. Mariæ à latere epiſtolæ: cujus tumbæ nihil inſcriptum reperimus, ſed quam conjicimus ex eo quod dicitur Robertus *Favviaux* ſepultus inter tumbas Mathæi DE DURY & Joannis HENNON.

Anno 1458. die 25. Julii obiit Dominus Hugo DE LONGUEVAL miles & ſepultus eſt in capella B. Mariæ ante altare, cujus epitaphium inſculptum lapidi intra murum ſic legitur gallicè.

*Au devant cet autel gît de ſon monſieur Hugues de Longueval, en ſon vivant chevalier ſeigneur de Vaulx en Artois, & d'Ery, conſeiller & chambellan de monſeigneur le duc de Bourgogne,*

*gogne, & auſſi conſeiller & premier chambellan de monſieur le comte d'Etampes, bailly de Heſdin & capitaine de Bapaulme, lequel deffunt par ſon teſtament, devis, & ordonnance de derniere volonté, a fondé une meſſe perpetuellement être dite & celebrée en icelle chapelle pour le remede & ſalut de l'ame de lui, & des ames de monſeigneur ſon pere, madame ſa mere & de meſſeigneurs ſes amis trépaſſez avec un obit ſolemnel tous les ans, à tel jour que ledit feu trépaſſa. Enſemble une antienne de Notre-Dame, qui ſe dira après icelui obit. Lequel deffunt termina par mort le jour de S. Jacques & S. Chriſtophe, l'an de grace mil quatre cens cinquante-huit. Priez pour ſon ame.*

Joannes VIII. dictus d'ESTREZ abbas hujus monaſterii, qui & ultimus fuit electus ex profeſſis hujus monaſterii, quod rexit ab anno 1487. uſque ad annum 1516. quo mortuus eſt Peronæ: cujus corpus relatum eſt in hoc monaſterium, & ſepultum in medio chori, cujus epitaphium olim legebatur inſculptum parvo lapidi ſubnigro his verbis.

*Hic jacet venerabilis Joannes* D'ESTREZ *abbas hujus congregationis, qui obiit anno* 1516. *Januarii* 27.

Annis 1507. & 1509. multi Religioſi hujus monaſterii obierunt & ſepulti ſunt in capella B. Mariæ & in eccleſia, quorum ſepulturæ non reperio loca ſingularia, nec quid inſcriptum ſit eorum tumulis, niſi quod lapidi poſito ſuper tumulo Domini Ægidii CROQUESEL olim inſcriptus fuiſſe dicitur hic verſus.

*Quem pedibus teritis, precibus relevare velitis.*

Anno 1541. die 22. Novembris obiit dominus Petrus BACHELER hujus monaſterii religioſus, bis in abbatem electus, cujus tamen bina electio à rege non fuit confirmata. Sepultus eſt circa capellam ſancti Andreæ ſub lapide ſubnigro, in quo hæc verba leguntur gallicè.

*Dom Pierre Bacheler licentié ès decrets, religieux [illegible] fois eſlu en abbé, lequel de meurs & biens a icelle [illegible], & rendit à Dieu ſon eſprit le 22 Novembre* 1541.

Anno 1574. die 15. Aprilis obiit Domnus Antonius [illegible] ſubprior hujus monaſterii & ſepultus eſt in ingreſſu capellæ B. Mariæ, ſub tumba, circa quam hæc verba [illegible] legebantur.

*Venerabilis presbyter Antonius* DUPUIS *vita functus anno Domini* 1574. 15. *Aprilis, qui fuit ſubprior & theſaurarius.*

Anno 1678. die 10. Januarii Henricus D'ARGOUGES tertius ex hac familia poſt Claudium ejus patruum & Franciſcum d'Argouges ejus fratrem abbas hujus monaſterii, obiit Pariſiis; cujus corpus inde huc relatum eſt, & ſepultum in capella ſancti Andreæ die 8. Maii ejuſdem anni. Cui prior & monachi hujus monaſterii hoc epitaphium poſuerunt, quod legere eſt in eadem capella ſancti Andreæ hic verbis.

DEO OPT. MAX.

*Hic jacet clariſſimæ memoriæ*
*D. Henricus d'*Argouges
*Peronenſis ſancti Quintini de monte cœnobii*
*Abbas eximius*

*Qui nobiliſſimæ familiæ ſplendorem integerrimæ vitæ merito, ſingulari modeſtiâ, caritate in ſuos, beneficentia in pauperes multis gradibus auctiorem fecit. Quippe qui reditus prope omnes ſive in erigendis ſeu inſtaurandis aut exornandis eccleſiis, officiisque divinis auguſtius celebrandis piè ac religioſe conſumpſerit: hæc ſua certe, hæc ſua ſunt, quia in aliis rariora: ſuaviſſima in ſuos religioſos manſuetudo, occulta in pauperes liberalitas, miſericors & prudens, quod in amica rixarum compoſitione judicium ſicut Deo gratum, ita & omnibus fecit cariſſi-*

*mum, adeò ut communi bono non ſibi natus eſſe videretur, & abbatum exemplar concordi omnium voce fuerit nuncupatus, cum poſt illuſtriſſimum patruum Claudium, fratremque Franciſcum tertius ex Argougiorum familiâ XXVI. annis cum menſibus IX. monaſterio præfuiſſet, anno Chriſti 1678. die X. Januarii deceſſit Pariſiis, unde corpus ejus, uti teſtamento cavit, die VIII. Maii ejuſdem anni huc delatum eſt & honorificè reconditum.*

*Optimo abbati hoc ſinceri amoris & grati animi monumentum hujus cœnobii Prior & monachi lugentes poſuere.*

*Requieſcat in pace. Amen.*

On n'a au Mont S. Quentin pour egliſe qu'un chœur avec ſon tour des chapelles, qui eſt aſſez delicat & fort beau; de-là on entre dans la grande chapelle de la Vierge, qui pourroit elle ſeule paſſer pour une egliſe. C'eſt-là qu'on conſerve le treſor du monaſtere, où il y a un morceau conſiderable du bois de la vraye Croix apporté des croiſades, avec des anciennes inſcriptions grecques, des reliques de S. Ignace martyr, & le chef de S. Boniface IV. pape.

L'abbaye d'Aroais autrefois appellée Aridagamantia à trois lieües du Mont S. Quentin, eſt ſituée dans une ſolitude, qui étoit autrefois une retraite de voleurs, mais trois hermites Heldemare, Conon & Roger en firent une demeure d'Anges. Heldemare & Conon étoient prêtres, Roger n'étoit que laïc. Ils aſſemblerent là une communauté, qui donna commencement à la congregation d'Aroais, dont Jacques de Vitry a fait un ſi bel éloge. Ils ne mangeoient point de viande, ils jeunoient une grande partie de l'année, ſe levoient à minuit, travailloient durant le jour pluſieurs heures, gardoient un grand ſilence & ne portoient point de linge. Parmi tant d'excellens religieux il ſe trouva un faux frere, qui aſſaſſina le frere Roger, & donna un coup mortel au P. Heldemare. Conon prit la conduite de la congregation, & dans la ſuite fut créé cardinal de la ſainte egliſe Romaine. Je ne ſçai ſi

Aroais.

parmi tant de bien qu'il y avoit dans cette Congregation, il ne ſe trouvoit pas auſſi quelques défauts, qui donnerent lieu à pluſieurs monaſteres de s'en ſeparer pour ſe donner à l'ordre de Cîteaux. Dans la ſuite des tems l'ambition des abbez, qui vouloient avoir part à l'élection de celui d'Aroais chef de la congregation, qui appartenoit aux ſeuls religieux de la maiſon, la diſſout entierement. Prétention entierement contraire à l'uſage des anciennes congregations, dont le general s'éliſoit par les religieux du monaſtere où il demeuroit. C'eſt ainſi qu'il ſe pratique encore à Cluni, à Cîtaux, à la grande Chartreuſe, à Premontré, ſans que les autres maiſons en faſſent aucune plainte: aujourd'hui l'abbaye d'Aroais n'eſt pas dans ſa premiere ferveur. Il y a pourtant une aſſez bonne obſervance, les religieux y vivent dans une grande retraite, & gardent le ſilence depuis complies juſqu'au lendemain après ſexte, ils obſervent la pauvreté & on ne voit rien de ſuperflu dans leurs chambres, l'appartement de l'abbé même eſt fort modeſte, & la chambre où il couche eſt fort pauvre. Il gouverne avec ſageſſe, & nous n'avons rien remarqué que de loüable en lui. On dit qu'il eſt fils d'un charron, qui avoit ſept garçons tous ſept religieux, il y en a quatre abbez, deux de l'ordre de ſaint Benoiſt & deux de l'ordre de S. Auguſtin. Il y en avoit un cinquiéme qui eſt mort aſſez jeune ſouprieur de ſaint Bertin, & qui avoit le merite d'être abbé, un ſixiéme que nous avons vû confeſſeur des dames de Fline, & qui a été auſſi propoſé pour être abbé. Je ne connois pas le ſeptiéme. On peut dire qu'ils étoient tous des enfans de benediction, & que c'eſt leur propre merite, qui les a elevé. Je reviens à l'abbaye d'Aroais où l'on pretend avoir les reliques de ſainte Monique dans une très-belle chaſſe d'argent. Les actes de la tranſlation de la Sainte ſont dans Bollandus. Je ne parle pas de la bibliotheque, qui eſt aſſez peu de choſe, il y a pourtant quelques manuſcrits aſſez bons, mais qui ne contenoient rien qui dût nous arrêter. Ainſi nous retournâmes coucher au Mont S. Quentin, & le lendemain nous allâmes à Corbie.

Corbie.

Je ne repete pas ici ce que nous avons dit de cette illuſtre abbaye dans notre premier voyage litteraire. Je dirai ſeulement qu'ayant encore jetté les yeux ſur les manuſcrits, nous lûmes à la fin d'un manuſcrit de Pierre Comeſtor ces paroles: *Anno Verbi Incarnati* M. C. LXXXIII. *ſcriptus eſt iſte liber à Johanne monoculo, quo rex Francorum Philippus filius Hludovici regis paſſus eſt horribilem guerram à comite Flandrenſi Ph. & comite Theobaldo & comitiſſa Campanienſi, & duce Burgundienſi, & Stephano comite Bleſenſi.* Nous vîmes auſſi dans le threſor un crucifix d'ivoir habillé, & attaché à la croix avec quatre clous. Un chalumeau qui ſervoit autrefois pour la communion du calice. Il avoit une petite coupe pour recevoir le precieux ſang qui pouvoit tomber par megarde, d'où en ce cas il retombroit dans le calice par deux petits tuyaux. Et des Bourſes anciennes des chevaliers qui avoient été aux croiſades, avec leurs armes. Enfin nous lûmes dans la chapelle de Soyecourt les épitaphes ſuivantes.

## EPITAPHES AU MILIEU DE LA CHAPELLE DE SOYECOURT.

*Chy giſt Meſieres Hues chevaliers, ſires de la Houſſaye qui trepaſſa le* XXIII. *jour du mois d'Octembre l'an de grace mil* CCC. LXI. *priez pour leurs ames.* † *Chy giſt dame Perrote Dayencourt feme dudit chevalier qui trepaſſa ..... mois d'Octembre l'an de grace mil* CCC. LVIII.

*Cy giſt meſſire Gilles de Soyecourt, ſeigneur dudit lieu, Franvilles, Moucourt, Beauvoiſy, Torcy & Artois, Montigny & échanſon de France du tems & regne de Philippes de Valois, qui deceda l'an mil trois cens quarante & un. Priez Dieu pour ſon ame.*

*Cy giſt madame Agnès de Cayeu, dame de Soyecourt, & de ſon propre des terres de Bouvainecourt & de Meguelies en Vi-*

*mes, qui deceda le troiſiéme jour de Juin l'an mil trois cens quarante.....*

*Cy giſt meſſire Jehan de Soyecourt, ſeigneur dudit lieu, Franville, Beuvainecourt, Meguelies, Torſy, Verlon ſur la mer, qui deceda le III. Octobre mil trois cens quatre-vingt. Priez Dieu pour ſon ame.*

*Cy giſt madame de Varennes, dame de Soyecourt, qui trepaſſa le ſeptiéme Juillet mil trois cens ſoixante & treize. Priez Dieu pour ſon ame.*

Arras. Après avoir ſejourné un jour à Corbie, nous prîmes le chemin d'Arras. Comme nous approchions de la ville, nous rencontrâmes des payſans qui prenoient leur refection dans les champs où ils travailloient. Ils nous inviterent de bonne grace à vouloir prendre part à leur repas. Mais nous les remerciâmes, & nous admirâmes la bonté de ces peuples, & combien ils aiment les religieux. Le jour ſuivant nous fûmes dire la meſſe à S. VVaſt & enſuite nous demandâmes à ſaluer monſieur le grand Prieur. Il nous retint en l'abbaye & envoya auſſi-tot querir nos chevaux. C'eſt un parfaitement honnête homme, ſçavant, & d'un très-grand merite. Il a été trente ans au college de Doüay où il a rempli dignement les chaires de Philoſophie & de Théologie, & la charge de preſident du college. Il en fut tiré pour être grand prevôt de S. VVaſt, le principal & le plus penible emploi de la maiſon, & après la mort du grand Prieur, il fut choiſi de tous les religieux pour prendre ſa place qu'il remplit aujourd'hui avec honneur & avec la ſatisfaction de tous ſes confreres. Mais on peut dire ſans flaterie que ce n'eſt là que la moindre choſe de ce qu'il merite. Il envoya auſſi-tôt chercher le bibliothequaire, & ordonna qu'on nous communiquât tout ce qu'il y avoit. La bibliotheque eſt excellente ſoit pour le nombre, ſoit pour la qualité des livres, & paſſe avec juſtice pour la

meileure & la plus nombreuſe qui ſoit en province. Il y a un très-grand nombre de manuſcrits, que nous examinâmes tous à loiſir, & dont on nous permit de copier tout ce que nous voulûmes. La plûpart ſont des ouvrages des ſaints Peres & des hiſtoires eccleſiaſtiques & monaſtiques, comme dans la plûpart des bibliotheques des moines; nous y vîmes un très-beau texte des evangiles écrit en lettre d'or, qui ſervoit autrefois à la meſſe. une grande bible qu'on pretend avoir été donnée au monaſtere par Charles le Chauve, & dans laquelle nous trouvâmes des variations ſi conſiderables dans les livres des Paralipomenes, que nous crûmes que ce pouvoit être l'ancienne verſion Italique. Une ancienne collection des conciles & des decretales des papes, l'hiſtoire d'Angleterre du venerable Bede en lettres Lombardes, l'hiſtoire eccleſiaſtique de Ruffin, l'hiſtoire de Joſeph, un regiſtre des lettres du pape Alexandre III. Il y a auſſi des manuſcrits modernes qui peuvent ſervir à illuſtrer l'hiſtoire des deux derniers ſiecles, & particulierement tout ce qui s'eſt paſſé dans les guerres de Flandres. Il eſt à remarquer que dans ce grand nombre de manuſcrits, qui ornent aujourd'hui la bibliotheque de S. VVaſt, il y en a grand nombre qui viennent de celle des Celeſtins d'Amiens, qui leur avoient été donné par un Enguerran prevôt de la cathedrale d'Amiens. On ne peut pas comprendre comme ces manuſcrits ſont paſſez de la bibliotheque des Celeſtins en celle de ſaint VVaſt, à moins qu'on ne diſe que ces peres les ont vendus au commencement de l'impreſſion, pour avoir des livres imprimez, qui leurs paroiſſoient plus commodes, & que les religieux d'Arras qui ont toûjours cultivé les lettres, les ont achetez: voilà ce qui nous paroît le plus probable. Parmi les plus anciens manuſcrits il y en a un de S. Auguſtin ſur les pſeaumes, écrit dans le neuviéme ſiecle; à la tête duquel le moine Radulfe qui l'a copié eſt

ainſi repreſenté avec l'ancien habit monaſtique des religieux de S. VVaſt, en cette ſorte.

On lit enſuite les vers ſuivans.

*Hunc ego Rodulfus monachus tantummodo dictus*
*Nomine non merito, ſed fretus præſule Chriſto,*
*Conſcripſi librum, cæleſti dogmate plenum,*
*Ne grave ſit cuiquam, libri ſi lucra capeſcam,*
*Magnum pro libro certe quia pignus habebo.*
*Quod pignus ſodes? quod pignus? jam modo noſces.*
*Cum librum ſcribo, Vedaſtus ab æthere ſummo,*
*Reſpicit è cœlis quot aretur pagina ſulcis,*
*Quot folium punctis hinc hinc laceretur acutis,*
*Tuncque favens operi noſtro, noſtroque labori,*
*Grammata quot ſulci, quot ſunt quot denique puncti,*
*Inquit, in hoc libro, tot crimina jam tibi dono.*

*Hanc*

*Hancque poteſtatem dat Chriſtus habere perennem.*
*Nec labor iſte tibi, frater, jam proderit uni,*
*Sed queiſcumque velis detur pars magna laboris.*
*Hæc merces operis, quam dat ſcriptoribus ipſis*
*Sanctus Vedaſtus, pater optimus, atque benignus,*
*Hac mercede librum perſcripſi ſedulus iſtum,*
*Quem ſi quis tollat, tellus huic ima dehiſcat,*
*Vivus & infernum petat amplis ignibus atrum. Fiat, fiat.*

On peut voir par ces vers quelle étoit l'eſperance de ceux qui écrivoient autrefois les livres, & combien leur travail leur paroiſſoit utile, puiſqu'ils croyent qu'autant de mots qu'ils écrivoient, autant de pechez leurs étoient remis, & qu'ils étoient perſuadez que leur travail profitoit à pluſieurs, en quoi ils ne ſe ſont pas trompez, puiſqu'il profite encore tous les jours par l'uſage ſaint & religieux qu'on en fait. Parmi les manuſcrits recens, il y en a un qui a pour titre *la Violete*, qui parle des vertus chretiennes, dont l'auteur s'eſt fait connoître par ces paroles. *Jou Godefrois fiex de Jehan le Coiſpelier jadis bourgeis de S. Omer, moyne de l'ordre S. Benoiſt de l'abie ſeint Eugene de les Sene le veille en Toskane, nés en le ville de S. Omer ſuſdite, fit cheſt livre en la ſovent dite vile, en l'onneur de Dieu, de ſe mere, & de tous ſeins, ſpecialement de monſieur ſeint Georges l'an de gruſe* M. C C C. & X L. *deux, environ le ſeint Jehan Baptiſte en eſté, pour le comman pourfit & l'amour des habitans, où je me tenoie molt aloijes tant de char & de ſanc, comme de lynage, comme de pure benivolent bien deſervie envers mi ſouvent.* Après avoir examiné la bibliotheque, monſieur le grand Prieur nous mit entre les mains quatre grands cartulaires très-beaux, & où il y a d'excellentes choſes, qui peuvent ſervir à éclaircir l'hiſtoire. Nous en copiâmes quelques endroits, dont nous pourrons faire part au public. Ce que nous venons de rapporter nous fait voir que les ſix incendies qui ſont arrivées à S. VVaſt, n'ont pas tout conſumé, & nous font aiſement juger des treſors immenſes que nous y trouverions, ſi nous avions tout ce que les flammes nous ont ravi; mais ce n'eſt pas ſeulement la bi-

bliotheque & les archives qu'on doit admirer à S. VVaſt. Tout y eſt grand & magnifique. L'egliſe eſt comparable aux plus belles du royaume, grande, large, élevée, delicate & ornée: ſur tout le tour des chapelles & le chœur. Les chaires ſont d'un travail immenſe. L'hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament y eſt repreſentée. L'autel eſt ſimple ſelon l'ancien uſage, mais derriere l'autel on voit une pyramide de pierre ſoutenuë par quatre colomnes de porphyre, au-deſſus de laquelle ſont les corps de S. VVaſt, de S. Adulfe & de S. Ranulfe dans trois chaſſes d'argent, & je ne comprend pas comment monſieur Baillet a avancé que le corps de S. VVaſt n'étoit pas dans l'egliſe de l'abbaye qui porte ſon nom, mais à la cathedrale. Car les deux auteurs qu'ils citent pour ſes garans, n'en diſent pas un ſeul mot, & s'il avoit conſulté les chanoines de la cathedrale d'Arras, ils lui auroient avoüé de bonne foi qu'ils n'ont pas le corps de S. VVaſt, qu'ils s'eſtiment fort heureux d'avoir une partie de ſon chef & un oſſement d'un de ſes bras, qu'ils gardent comme un très-riche threſor.

Le tombeau de Thierry I. roi de France, fondateur du monaſtere, ſe voit dans le ſanctuaire du côté de l'evangile avec cette epitaphe.

*Rex Theodoricus, ditans ut verus amicus*
*Nos ope multimoda, jacet hic cum conjuge Doda.*
*Regis larga manus, & præſul Vindicianus,*
*Nobis regale dant & jus pontificale.*
*In decies nono cum quinquagies duodeno*
*Anno, defunctum ſciet hunc qui quattuor addet.*
*Qua legis hæc hora, Dominum pro regibus ora,*
*Muneribus quorum ſtat vita Dei famulorum.*

Un peu plus bas eſt le tombeau de Jean Sarraſin archevêque de Cambray, qui ſe reſſouvenant qu'il avoit été religieux & abbé de S. VVaſt, voulut y être enterré. Celui de Philippe Gavrel un des derniers abbez reguliers eſt du côté de l'epitre. Ces deux abbez ont été deux grands hommes, naturellement porté à de grandes

entrepriſes. Sarrazin s'étoit élevé par ſon propre merite, il fut employé dans des négociations & dans les affaires de l'état. Son zele pour ſon prince lui procura ſon affection & l'archevêché de Cambray. Etant encore abbé de S. VVaſt, il fit bâtir le convent des Capucins aux depens de ſon monaſtere, & fonda les filles de ſainte Agnés, deſtinées pour l'éducation des jeunes filles. Gavrel fit encore de plus grandes choſes; car il bâtit le beau college des Jeſuites d'Arras, & le dota d'un bon revenu, il fonda le convent des Auguſtins de la Baſſée, le monaſtere des Benedictins Anglois & le ſuperbe college de Douay. Je ne parle pas ici de tout ce qu'ont fait les autres abbez de ſaint VVaſt. On peut dire ſeulement en general qu'il y a peu de maiſons religieuſes à Arras, qui n'ayent reſſenti leurs liberalitez, ſoit dans la fondation de leur convent, ſoit dans pluſieurs autres occaſions.

Le threſor eſt très-riche & dans tous les Pays-Bas, il n'y en a point qui lui ſoit comparable. Il y a quatre buſtes d'argent d'une grandeur qui n'eſt pas commune, dans leſquels on conſerve les chefs de S. Leger evêque d'Autun, de S. Vindicien evêque d'Arras, de S. Aubert evêque de Cambray, & de S. Omer evêque de Terouenne. Six autres chefs d'argent, qui renferment des reliques de divers Saints, une croix magnifique pour ſa grandeur & pour ſon travail, dans laquelle il y a une portion conſiderable du bois de la vraye croix, un calice qu'on croit avoir ſervi à S. Thomas de Cantorberie, des colombes dans leſquelles on conſervoit autrefois la ſainte Euchariſtie, un vaſe d'yvoire en forme de tour, où l'on prétend que ſainte Marie-Magdelaine mettoit des parfums, mais il paroît par une ancienne inſcription, qu'on y conſervoit autrefois le ſaint Sacrement dans un vaſe d'or, quatre chandeliers d'argent d'une grandeur & d'une groſſeur prodigieuſe.

Les lieux reguliers repondent à la grandeur de la maiſon. Il y a deux refectoires, un pour le maigre & un pour le gras. Le refectoire où l'on fait maigre eſt grand, large & élevé, mais il n'eſt que lambriſſé; dans le fond on a

peint à freſque la ceremonie de l'année Sainte, faite à Rome en mil ſept cens, par le cardinal de Bouillon doyen du ſacré college & abbé de S. VVaſt. Le refectoire où les religieux mangent de la viande n'eſt pas ſi grand, mais il eſt vouté & très-beau. C'eſt une ancienne coûtume du monaſtere conſervée par la tradition, qu'aux graces, qui ſe diſent après le repas, les religieux prononcent ainſi ce verſet. *Diſperſit dedit pauperibus, juſtitia ejus manet in gloria.* Je ne parle pas du carillon, qui paſſe pour le plus agréable, qui ſoit dans les Pays-Bas, ni de l'orgue qui eſt toute dorée.

Les religieux de S. VVaſt ſe levent entre onze heures & minuit, pour chanter matines, ils diſent tous les jours l'office de la Vierge, chantent trois grandes meſſes & quelquefois quatre. & celebrent les divins myſteres avec beaucoup de gravité. Tous les jours le prieur, ou celui qui preſide au chœur, offre à la meſſe la matiere du ſacrifice. Le jour de S. Jean nous aſſiſtâmes à l'office, nous y remarquâmes quelques ceremonies particulieres, que les perſonnes zelées pour les anciens rites ſeront bien aiſes de trouver ici. Le celebrant va à l'autel precedé de deux prêtres ſeculiers en ſurplis, qui portent des maſſes, & qui le ramenent de même maniere. Les Acolythes tiennent leurs chandeliers preſque durant toute la meſſe. Ils les depoſent néanmoins au *Kyrie* ſur un marbre, qui eſt devant le grand candelabre. Alors ils vont à l'autel preparer la matiere du ſacrifice, les hoſties pour ceux qui doivent communier, & verſent du vin dans le calice, qu'ils portent enſuite derriere l'autel. Ce ſont eux qui chantent le graduel avec le thuriferaire. L'evangile ſe chante au candelabre. Avant le *Pater* le diacre & le ſous-diacre ſont à genoux, auſſi-bien qu'au *Domine non ſum dignus*. Les religieux qui ne ſont pas prêtres communient à la meſſe, & vont faire leurs actions de graces derriere le grand autel au tombeau de S. VVaſt, où ils demeurent juſqu'à la fin de la meſſe. Le diacre chante l'*Ite miſſa eſt* à côté du celebrant & non au milieu de l'autel. Durant le carême on fait le *mandatum* tous les ſamedis aux religieux, &

tous les jours aux pauvres. Lorſqu'un religieux meurt, le prieur l'étole au col frappe la tablette dans le cloître avec un marteau. Quoique les religieux de S. VVaſt ne ſoient pas gênez, ils ſont pourtant fort retirez, il ſe paſſe des mois entiers ſans en voir un en ville, & il y en a qui ſeront ſix mois ſans ſortir. Tous les jours les quatre prieurs s'aſſemblent après prime pour conferer de la diſcipline monaſtique, & au chapitre qui ſe tient immediatement après, on impoſe penitence à ceux qui ſe trouvent en faute. Avant le repas ils s'aſſemblent encore pour voir, ſi on doit faire miſericorde à quelqu'un.

L'abbaye de S. VVaſt eſt la plus illuſtre de tous les Pays-Bas, la plus puiſſante, la plus riche & celle qui a de plus grands privileges. L'abbé lorſqu'il eſt regulier, eſt preſident d'une petite congregation des exempts, compoſée de ſix abbayes des Pays-Bas, S. VVaſt, S. Bertin, S. Amand, S. Pierre de Gand, Lobbes, & Ehinam. Enfin S. VVaſt a été de tout tems un ſeminaire d'hommes illuſtres, qui a donné à l'egliſe pluſieurs evêques, & à l'ordre monaſtique un grand nombre d'abbez. Nous raporterons ici ceux qui ſont tombez entre nos mains, car il ſeroit difficile de les rapporter tous.

## LES PERSONNES ILLUSTRES QUI SONT SORTIES DE S. VVAST POUR GOUVERNER D'AUTRES MONASTERES.

LEDUINUS établit la diſcipline monaſtique au monaſtere de Marchienne l'an 1024. Il y mena une colonie de ſes religieux, pour prendre la place des religieuſes, qu'on en avoit expulſées. Il gouverna le monaſtere neuf ans, au bout deſquels il ſe démit, & ſe retira à ſon premier monaſtere.

ALBERIC fut abbé de Marchienne quinze ans & mourut en 1048.

S. POPPON abbé de S. VVaſt le fut auſſi de Marchienne, mais très-peu de tems, car on ne lui donne qu'un mois de gouvernement.

GUY abbé de Marchienne durant vingt ans mourut l'an 1068.

ALARD abbé de Marchienne decedé l'an 1091.

RICHARD abbé de S. Vaaſt rétablit la diſcipline reguliere au monaſtere de Lobbes, que l'indigne Ingobrand avoit ruïnée l'an 1020. Il a été auſſi abbé de Florine ſelon Balderic *chron. Camer. l. 3. cap. 18.*

GUILLAUME CAULIER religieux de S. Vaaſt fut premierement abbé de S. Gerard, & enſuite de Lobbes, il mourut l'an 1550.

Le monaſtere de ſaint Martin de Tournay a eu pour abbé JACQUES MARQUAIS prieur de S. Vaaſt.

JEAN LE CLERC religieux & prieur de S. Vaaſt a été abbé de Blangi. On dit que ce monaſtere a eu encore pour abbé un autre religieux de S. Vaaſt, dont nous ne ſçavons pas le nom.

JOSEPH COLONNE abbé de Blangi en 1639.

JEAN prieur de S. Vaaſt a gouverné le monaſtere de Hunecour.

PIERRE RICHARDOT quitta l'office de ſouprieur de S. Vaaſt pour prendre la conduite de l'abbaye d'Epternac 1607.

ANTOINE DE GEMIECOUR a été abbé de ſaint André du Château Cambreſi.

JEAN FACHIN abbé de S. Jean de Terouenne.

JEAN DE CAVEREL ſouprieur de S. Vaaſt abbé de Gembloux.

PHILIPPE CLOEMAN mourut en 1625. abbé de Gembloux.

HAYMERY religieux ſçavant de S. Vaaſt fut fait abbé d'Anchin l'an 1089.

ALPHONSE DORESMIEUX abbé de Favernay en Franche-Comté 1608.

GODEFROY LEMENS abbé d'Ulierbec près de Louvain.

VAULTIER abbé d'Ehinam vers l'an 1067.

SIMON VVARLUZEL abbé de Ehinam.

JEAN DE VILLIERS abbé de S. Lucien de Beauvais.

ADRIEN DE HABARCI abbé d'Ancoult de l'ordre de S. Auguſtin.

JEAN VVARLUZEL abbé du Mont S. Quentin en 1474.

SIMON DE VVARLUZEL abbé de S. Adrien de Grardmont.

JERÔME DE MONCHEAUX abbé de S. Adrien de Grardmont.

N. abbé d'Haſnon.

CLAUDE LOUVEL abbé de S. Creſpin en 1613.

PHILIPPE DERGMIES premier abbé de S. Sauve près de Valencienne.

JEAN D'ENGHICIEN abbé d'Audembourg 1616.

FRANÇOIS BOUCAUT abbé de S. Sepulcre.

CLAUDE HACCART abbé de S. Sepulcre.

CLAUDE LAUNIN nommé à l'abbaye d'Audembourg.

## EVESQUES TIREZ DE S. VAAST.

S. HADULFE abbé de S. Vaaſt & evêque d'Arras.

DODILON evêque d'Arras.

AUTBERT evêque de Cambray & d'Arras.

JEAN SARRAZIN archevêque de Cambray.

FRASMARUS evêque de Noyon.

JEAN LE FEVRE evêque de Chartres en 1380.

S. VIGOR evêque de Bayeux.

La ville d'Arras avec une partie de la cité a été bâtie ſur le fond & domaine de l'abbaye, qui joüit de tous les droits royaux, entre autre de celui de main-morte, qui veut qu'aucun ne puiſſe ſe marier ni entrer dans les ordres ſans le conſentement de l'abbé, & ſans payer certains droits.

Les douze échevins de la ville viennent tous les ans après leur élection dans l'egliſe de la Madelaine, qui eſt de la juriſdiction de l'abbaye, où ils jurent en preſence du grand Prevôt, des barons, & hommes de fief & de tous

les officiers de l'abbaye de garder les droits du Roy & de l'abbaye, & donnent une piece d'argent pour marque de leur ſoumiſſion.

L'abbaye joüit du droit de Tonlieu, qui ſe perçoit ſur toutes les marchandiſes qui ſe vendent & debitent dans la ville. La police lui appartient & la connoiſſance des poids & meſures, les droits de tranſage & meſurages de ſel, les droits de roüage, timonnage dans toute la ville & banlieuë, les droits des flots & flegars, bargagnes & boutures, enſorte qu'on ne peut avoir de pas ſur les ruës, faire des avances, mettre des enſeignes & auvans (ce qu'on appelle à Paris droit du grand voyer) ni édifier des moulins, creuſer des puits & faire de nouveaux ouvrages, ſans la permiſſion de l'abbaye, & ſans payer les droits pour ce dûs.

On ne peut bâtir dans la ville aucune egliſe, chapelle, ou oratoire, ſans ſa permiſſion, & ſans payer la reconnoiſſance. L'inſcription de la pyramide du petit marché d'Arras le marque expreſſément. *Anno Dominicæ incarnationis* M. C C. *pyramis erecta eſt in fundo S. Vedaſti per conſenſum abbatis & capituli, ſine quorum conſenſu, nec altare hic poteſt erigi, nec divina celebrari, nec aliud fieri.*

L'abbé de S. VVaaſt precede dans les aſſemblées generales des états d'Artois, tous les abbez & chapitres de la province, & ſuit immediatement les evêques d'Arras & de S. Omer.

Durant le tems que nous étions à S. VVaaſt, nous crûmes qu'il étoit de notre devoir, d'aller rendre nos très-humbles reſpects à monſeigneur l'evêque d'Arras. Monſieur le grand prieur nous donna ſon caroſſe, & monſieur le tiers prieur nous y accompagna. Nous trouvâmes un venerable vieillard octogenaire. Il nous reçut avec cette bonté, qui eſt naturelle à tous les bons evêques. Il nous temoigna qu'il ſouhaitteroit que nous ne fuſſions pas dans la peine de le venir voir dans ſon dioceſe, mais de nous y voir établis.

Nous vîmes enſuite la cathedrale qui eſt grande & très-belle, le chœur ſur tout & la croiſée ſont incomparables, &

& il ne ſe peut rien ajoûter à la delicateſſe des piliers qui ſoutiennent ce ſuperbe édifice. La nef & le tour des chapelles ne repondent point tout à fait à cette magnificence. Le pavé du chœur paroît auſſi ancien que l'egliſe, qui peut bien avoir été bâtie dans le tems de la ſeparation de l'evêché d'Arras d'avec celui de Cambray. Il eſt compoſé de grandes pierres dures, ſur leſquelles l'hiſtoire de la Geneſe eſt repreſentée en boſſe, travail admirable qui s'eſt conſervé juſqu'à nos jours, & qui apparemment durera encore long-tems. Au deſſus du chœur on voit les tombeaux de pluſieurs evêques, tant anciens que modernes. Celui de Lambert qui gouverna le premier l'egliſe d'Arras après le rétabliſſement de l'evêché, eſt dans la croiſée du côté du ſeptentrion contre la muraille du chœur, le caractere de ſon épitaphe paroît très-ancien, mais le travail du tombeau, & ſur tout la figure de l'evêque nous a paru plus moderne. Dans la croiſée du midi eſt gravée ſur la muraille du chœur la charte de Philippe auguſte, par laquelle ce prince accorde la regale à l'egliſe d'Arras, dans le tems même qu'elle a été accordée, comme il paroît par le caractere. On y a joint une ſentence renduë ſous le regne de Louis XI. qui maintient les chanoines dans leur poſſeſſion.

Je ne parle pas du threſor qui eſt très-riche. Il y a trois belles croix enrichies de pierres précieuſes & ornées d'un très-beau filagrame, une croſſe magnifique, ſix grandes figures d'apôtres d'argent, qu'on met ſur l'autel les grandes fêtes, une ſainte épine dans une croix d'or, donnée par le cardinal de Granvel, & pluſieurs autres reliquaires. Les ornemens ſont encore plus magnifiques. Celui qui vient de la chapelle d'Henry VIII. roi d'Angleterre, eſt d'un fort beau drap d'or, relevé en broderie plate & très-fine. Il y a des cartouches qu'on peut regarder comme des chef-d'œuvres. Ce parement ſert le jour de la Pentecôte. Celui du jour de Pâques eſt d'un autre goût, & au moins auſſi magnifique. C'eſt une riche tapiſſerie très-fine, tiſſuë partie d'or, partie de ſoye & de laine fine, dont les couleurs ſont très-vives. Cet ou-

vrage peut avoir trois cens ans. Tous nos myſteres y ſont repreſentez, & je n'ai rien vû de plus beau en ce genre. On nous montra encore d'anciens ornemens rouges, qui ſervent depuis le dimanche de la Paſſion juſqu'au vendredi Saint, & d'anciennes chappes d'un travail exquis, qui ſervent à ceux qui liſent les propheties.

Il y a dans le chapitre d'Arras quarante chanoines, & plus de cinquante chapelains. De ces quarante chanoines, il y en a au moins vingt docteurs & plus de trente occupez dans les exercices de la confeſſion, & qui tous les ans font des miſſions. Monſieur l'abbé Blondin docteur de la faculté de Paris, habile predicateur, & très-verſé dans les antiquitez de ſon egliſe, nous fit voir la bibliotheque, dont les principaux manuſcrits ſont les actes ou l'hiſtoire de la reſtauration de l'evêché, la chronique de Balderic écrite de ſon tems (ce pourroit bien être l'original) de très-belles bibles, un très-beau Joſeph, pluſieurs ouvrages de S. Auguſtin, un Terence &c. On y conſervoit encore autrefois les actes du concile de Baſle en ſix volumes in folio, écrits de la main de Pierre Brunet chanoine d'Arras, qui aſſiſta au concile, mais monſieur le cardinal de Richelieu les enleva pour les depoſer dans la bibliotheque de Sorbonne, & en fit faire une copie reliée très-proprement, qu'il envoya à Arras.

Une des grandes devotions d'Arras, eſt celle qu'on a pour la ſainte Chandelle. C'eſt un gros cierge qu'on prétend avoir été apporté au Venerable evêque Lambert par la ſainte Vierge pour guerir ceux qui étoient frappez du feu infernal. Le plus authentique monument qu'on en ait, eſt un ancien tableau près du tombeau de cet evêque, où l'on voit deux anges dont l'un tient une chandelle, & l'autre preſente à boire à un malade une liqueur, dans laquelle on avoit repandu quelques goutes de cette chandelle. On l'allume tous les ans pendant un certain tems, & on pretend qu'elle ne diminuë point. Elle ſe conſerve dans une chapelle au milieu du petit marche, & on en donne tous les ans la garde à trois bourgeois de la ville, qui ont chacun une clef differente.

Nous reſtâmes neuf ou dix jours à Arras, durant leſquels nous fûmes comblez des bienfaits de monſieur le grand prieur & des religieux de ſaint Vaaſt. Comme nous ſortions du monaſtere, on nous fit remarquer une croix à quarante ou cinquante pas au-delà, & on nous dit que S. Bernard étant venu à Arras, s'arrêta en cet endroit, & ne voulut pas entrer au monaſtere, parce que l'abbé & les religieux lui avoient refuſé un lieu de leur dependance, qu'il demandoit pour y bâtir une abbayie de ſon ordre. On dit que c'eſt le lieu où eſt aujourd'hui la prevôté de S. Michel, qui eſt aſſez agréable.

Mont S. Eloy

Nous partîmes d'Arras le jour de la Viſitation pour aller au Mont S. Eloy, illuſtre abbaye de l'ordre de ſaint Auguſtin, ſituée ſur une petite élevation à deux lieües de la ville. L'abbé qui s'eſt acquis beaucoup de reputation dans le monde, n'y étoit pas, mais les religieux en ſon abſence nous temoignerent toute la cordialité poſſible. Ils ſont habillez de violet, ce qui eſt ſingulier à leur maiſon. Car les autres chanoines reguliers ſont communement habillez de blanc ou de noir. Leur egliſe n'eſt pas achevée, mais ce qui eſt bâti eſt très-beau, ſur tout le ſanctuaire. On y conſerve le corps de S. Vindicien & quelques autres reliques richement enchaſſées. Il y a dans la bibliotheque un aſſez bon nombre de manuſcrits, preſque tous ouvrages des peres, dont les principaux ſont les lettres de S. Cyprien, celles de S. Bernard, pluſieurs ouvrages de S. Auguſtin & de S. Jerôme. Nous les vîmes tous devant le dîné, & après le repas on nous fit voir l'enclos qui eſt très-beau, ſur tout la terraſſe, d'où l'on decouvre une grande étenduë de pays. Le puits qui eſt dans la cour, & d'où l'eau ſe communique par toute la maiſon, eſt une choſe des plus curieuſes qu'on puiſſe voir en ce genre.

Douay.

Nous partîmes le même jour pour Douay, où nous arrivâmes ſur les ſept heures. Nous fûmes deſcendre au college de S. Vaaſt, où monſieur le preſident & tous les religieux qui y demeurent nous reçurent avec toute l'amitié que nous pouvions deſirer. Le college n'eſt pas ſeule-

ment magnifique pour les bâtimens, il eſt encore le plus fameux de l'univerſité. On y fait profeſſion d'y enſeigner la doctrine de S. Thomas, qui eſt la plus ſure & la plus ſolide de l'école. Il y a huit regens, dont quatre enſeignent la philoſophie, un la dialectique & trois la théologie, tous religieux de S. Vaaſt. Il y a ordinairement quatre cens écoliers & quatre-vingt penſionnaires, qu'on éleve avec un très-grand ſoin dans la pieté & dans les ſciences. Ce college donne un grand luſtre à l'abbaye de S. Vaaſt, & lui fournit d'excellens ſujets. L'egliſe du college ſert auſſi aux Benedictins Anglois, qui ont trente penſionnaires. Leur maiſon eſt aſſez belle, & leur bibliotheque aſſez bonne, nous n'y vîmes pour tout manuſcrits qu'un pſeautier qui n'eſt recommandable que par ſes vignettes. Il y a à la tête une petite chronique des rois d'Angleterre. Nous aſſiſtâmes le dimanche à la meſſe conventuelle, qui ſe chante avec beaucoup de majeſté, & quelqu'inſtance que nous firent les religieux de reſter, nous partîmes après dîné pour Anchin.

Anchin. Quoique l'abbayie d'Anchin ne ſoit pas fort ancienne, & que ſes commencemens ayent été très-ſimples, elle ne laiſſe pas d'être une des plus fortes, des plus riches, & des plus illuſtres des Pays-Bas. Elle doit ſon origine à deux gentilshommes, qui degoûtez des vanitez du monde, ſe retirerent dans cette ſollitude, où ils ſe bâtirent des cellules de branches d'arbre. Leur vie ſainte leur attira des diſciples, qui touchez des exemples de leur vertus, ſe joignirent à eux, & inſenſiblement formerent une communauté de religieux, qui vivoient dans une grande pauvreté. Ils appellerent leur monaſtere Anchin, en latin *Aquicinctum*, parce que de tous côtez il eſt environné d'eaux, qui néanmoins ne le rendent pas mal ſain. Cela dura ainſi ſous les quatre premiers abbez, mais le nombre des religieux s'étant beaucoup augmenté ſous le gouvernement de S. Goſwin, il fallut bâtir des édifices plus étendus & plus ſpatieux. Les grandes vertus de ce Saint, & ſa ſage conduite le firent admirer, on vint à lui de toutes parts, les donations ſe multiplierent, & depuis ce tems là le monaſtere devint un des plus auguſte de l'ordre.

En effet lorſqu'on entre à Anchin, on eſt d'abord frappé de la grandeur de la maiſon. La premiere choſe que nous y vîmes, fut l'egliſe, qui nous parut très-belle. Elle a trois cens cinquante-cinq pieds de longueur, quatre-vingt-trois de largeur, & autant de hauteur. Les decorations repondent à ſa grandeur. La nef eſt ornée de pluſieurs grands tableaux, qui ſont à chaque pilier. Le chœur eſt majeſtueux, & l'autel très-riche; le retable, où nos principaux myſteres ſont repreſentez, eſt de vermeil doré & orné de pierres precieuſes. La croix qui a au moins ſix pieds de hauteur eſt d'argent, le tabernacle, qui ſelon la coûtume de la plûpart des egliſes des Pays-Bas, eſt à côté de l'autel, eſt de marbre. Il eſt fait en forme de pyramide, qui s'éleve preſque juſqu'à la voute, d'un très-grand travail. Tout le monde admire le ſaint Sepulcre, qui eſt dans le tour des chapelles, & qui repond au grand autel. La figure qui repreſente la Magdelaine en pleurs eſt ineſtimable. Tous les religieux prêtres ont chacun leur autel, où ils diſent la meſſe, leurs ornemens & leur calices. Ce qui n'empêche pas que la ſacriſtie ne ſoit encore fournie de pluſieurs ornemens très-riches pour les principales fêtes de l'année. On y montre une chaſuble de S. Thomas de Cantorbye, & une autre qui a été donnée par S. Louis. Le threſor repondoit autrefois à la grandeur de la maiſon. Il y avoit pluſieurs reliques ſuperbement enchaſſées, mais ayant été tranſportées à Cambray dans un tems de guerre, monſieur de Balagny qui en étoit gouverneur, & qui étoit de la religion prétenduë reformée, s'empara de tous les reliquaires, fit fondre l'argent, & renvoya quelque tems après les reliques toutes confonduës dans des ſacs de cuir, de ſorte qu'on n'oſe pas aujourd'hui les expoſer, de crainte qu'il n'y ait mêlé d'autres oſſemens. On croit néanmoins encore y avoir un pied de S. Martin en chair & en os, une relique de S. Agnés, & une de S. Clement. On nous montra une croſſe dont le travail eſt admirable. Trois mitres d'abbez qu'on ne peut aſſez eſtimer.

Le cloître eſt le plus beau que nous ayons vû, ſoit pour

la longueur, ſoit pour la largeur, ſoit pour les decorations. Il eſt vitré ſelon la coutume des Pays-Bas, & les vitres ſont peintes du coté de l'egliſe, mais avec des couleurs très-vives. Les douze playes d'Egypte & le paſſage de la mer rouge y ſont repreſentez. On y admire ſur tout un portrait de Pharaon, que les plus habiles peintres eſtiment tant, qu'ils croyent qu'on ne pourroit le payer quand on le couvriroit de louis d'or. Dans les murailles il y a des enfoncemens où la paſſion de notre Seigneur eſt repreſentée avec un travail immenſe. L'ancien refectoire, qui ne ſert plus aujourd'hui, fait juger par ſa grandeur du nombre des religieux qu'il y avoit autrefois à Anchin. Il y a trois dortoirs, un pour les religieux prêtres, un pour les jeunes, & un pour les domeſtiques, la nuit on les ferme tous à clef. Dans le premier dortoir il y a un puits où les religieux vont ſe laver les mains avant que d'aller à l'egliſe. Il a cela de ſingulier que quoyqu'il ſoit tout proche de l'egliſe, l'eau neanmoins monte plus haut que n'eſt le pavé de l'egliſe. La bibliotheque eſt excellente, & une des meilleures qui ſoient dans les Pays-Bas. Les grands hommes qui ont fleuri à Anchin n'ont pas peu contribué à la rendre bonne. Dans le ſiécle paſſé François de Bar & Jean Deſpierres tous deux grands prieurs du monaſtere, ſe ſont rendus recommandables par leurs ouvrages. Le dernier ſur tout paſſoit pour le plus habile mathematicien de ſon tems. Mais les plus grandes richeſſes de cette bibliotheque, conſiſtent principalement dans les manuſcrits: en quoi il y a très-peu de bibliotheques en province qui lui ſoient comparables. Il y a peu de Peres latins dont on ne trouve quelques ouvrages, comme de S. Hilaire, de S. Ambroiſe, de S. Hierôme, de S. Auguſtin, de S. Gregoire, de Caſſien, d'Alcuin, de Rupert, de S. Bernard, de S. Pierre le Venerable, d'Hildebert, de Hugues de S. Victor, je ne parle pas de l'introduction à la théologie de Pierre Abaillard, des ouvrages d'Aëlrede, des ſermons d'Odon moine de Cantorbie écrits il y a plus de cinq cens ans, Mais ceux qui m'ont paru les plus beaux ce ſont les lettres de Pierre le Venerable, &

tous les ouvrages de S. Bernard écrits vers ſon tems en trois grands volumes in folio avec un ſoin très-particulier. Je n'ay j'amais rien vû de plus beau en ce genre. Je les parcourus avec grande attention, & j'y fis ſur les lettres quelques remarques que nous avons rapportées dans le premier tome de notre nouvelle collection.

Le ſixiéme livre de la vie & des miracles de S. Bernard qui eſt dedié à Samſon archevêque de Reims dans les editions & dans la plûpart des manuſcrits, eſt dedié dans le manuſcrit d'Anchin à Henri frere du roi de France religieux de Clairvaux avec cette inſcription. *Epiſtola Herimanni Conſtantienſis epiſcopi ad Henricum fratrem Ludovici regis, Clarevallenſem monachum.* Tibi ſpecialiter deſtinandum, C'eſt la lettre que les religieux de Clairvaux, qui accompagnoient S. Bernard en Allemagne, écrivirent à Henry frere du Roy, qui n'étoit encore que novice, & que nous avons imprimée au premer tome de nos Anecdotes.

Entre les plus curieux manuſcrits de l'abbayie d'Anchin on doit mettre un recueil de pluſieurs pieces qui regardent le concile de Baſle. On y trouve pluſieurs lettres écrites au concile, pluſieurs traitez faits contre les erreurs des Bohemiens, parmi leſquels on en trouve un de Jerôme de Prague, ſçavant Camaldule, dedié au prieur de la Chartreuſe de Baſle nommé Albert, un volume entier de diſcours prononcez au concile avec les noms & qualitez de ceux qui les ont dits, qu'on ne ſera peut-être pas fâché de voir ici.

*Feria IV. in capite Junii per fratrem* Lupum de Galdo *magiſtrum in theologia de ordine Prædicatorum & ambaſſiatorem regis Caſtellæ in ſacro concilio Baſileenſi* 1435.

*In die aßumtionis beatæ Mariæ per quemdam abbatem de Britannia ordinis Ciſtercienſis.*

*Collatio facta in die beati Martini epiſcopi per magiſtrum* Martinum Berruerii *decanum eccleſiæ Turonenſis in concilio Baſil.* 1434.

*Collatio facta per priorem clauſtralem Cluniacenſem dominica penultima ante adventum Domini.*

*Dominica II. adventus per magiſtrum* Jo. de Raguſio *ordinis fratrum Prædicatorum.*

*Dominica IV. adventus per magiſtrum* Guillelmum Evrardi *ambaſſiatorem univerſitatis Pariſienſis.*

*In circumciſione Domini per quemdam doctorem de ordine Ciſtercienſi Leodienſis diœceſis.*

*Feria IV. in capite Jejunii per fratrem* Guillelmum Joſſeaume *de ordine Minorum de obſervantia.*

*Sermo pronunciatus per dominum* Alphonſium *prothonotarium, nepotem domini cardinalis S. Euſtacii & ambaſſiatoris regis Caſtellæ* Domine ſi vis potes me mundare..

*Sermo in aſſumptione B. Mariæ Virginis per magiſtrum* Ægidium Carlerii. *Baſileæ factus..*

*Sermo factus per quemdam magiſtrum ordinis Minorum in die S. Dominici factus.*

*In die S. Franciſci per provincialem Lombardiæ ordinis Prædicatorum.*

*Collatio facta Dominica II. adventus & die S. Nicolai per provincialem Franciæ ordinis Prædicatorum..*

*In die S. Michaelis per magiſtrum* Jo. de Polemar *auditorem domini Juliani cardinalis S. Angeli legati &c.*

*In die Viſitationis B. Mariæ Virginis per quemdam doctorem ord. Ciſter.*

*In feſto apoſtolorum Petri & Pauli per epiſcopum Lectorenſem.*

*Dominica I. in XL. per magiſtrum* Thomam de Courcellis 1434. *in concilio Baſileenſi.*

*Dominica XV. poſt. Pentecoſten per magiſtrum* Dionyſium *oratorem univerſitatis Pariſienſis.*

*Dominica* Lætare Jeruſalem *per quemdam doctorem Pariſienſem nomine* Thomam *nationis Gallicanæ.*

*Sermo in dominica LXX. per magiſtrum* Matthæum Manage..

*Collatio magiſtri* Guidonis de Vercellis *canonici Metenſis facta dominica in.....* Eſtote imitatores Dei ſicut filii Cariſſimi.. *Ad Epheſios V.*

*Collatio facta in Cœna Domini per magiſtrum* Ludovicum de

de Piramo *miniſtrum provinciæ S. Antonii de Padua in concilio Baſileenſi pronunciata anno* 1434.

*Collatio facta per fratrem* Nicolaum *ordinis Prædicatorum conventus Divionenſis dominica I. XL. in concilio Baſileenſi.*

*Collatio facta per magiſtrum* Martinum Berruerii *in concilio Baſileenſi in dominica in paſſione.*

*Collatio facta per magiſtrum* Thomam de Courcellis *in die S. Auguſtini.*

*Collatio facta per priorem S. Benigni Divionenſis dominica qua cantatur* Lætare Jeruſalem 1433.

*Dominica III. poſt. oct. Paſchæ per fratrem* Nicolaum.

*Dominica IV. in adventu Domini per provincialem Angliæ ordinis Carmelitarum.*

*Dominica III. in adventu.*

*Dominica in ſeptuageſima per quemdam magiſtrum in Theologia de Lombardia ordinis Auguſtinenſium.*

*Dominica poſt aſcenſionem Domini.*

*Per magiſtrum* Jeronymum de Praga *die* Quaſimodo 1433.

*Per provincialem Lombardiæ ordinis Carmelitarum in die obſequiarum Reverendiſſimi patris archiepiſcopi Mediolanenſis.*

*Sermo in feſto apoſtolorum Petri & Pauli per magiſtrum* Gerardum Brant *ſacræ Theologiæ profeſſorem anno* MCCCCXXXII. *in ſacro concilio Baſileenſi*

*Pro aliquali reformatione religioſorum.*

*In die S. Jeronymi per* D. Simonem de Valle *de ditione Venetorum.*

*Collatio facta per Dominum epiſcopum Dynenſem in condemnationem libelli Auguſtini de Roma.*

*Sermo in die epiphaniæ anno* 1436. *in generali Baſil. concil. factus per magiſtrum doctorem* Matthæum *ord. fratrum Minorum.*

*In feſto purificationis B. Mariæ per magiſtrum* Thomam de Courcellis.

*Sermo ejuſdem in feſto S. Benedicti factus Baſileæ anno Domini* 1436.

*Collatio facta per magiſtrum* de Courcellis *in exequiis do-*

*mini archiepiſcopi Rothom. penultima auguſti anno* 1436.

*In annuntiatione Virginis Mariæ per magiſtrum* de Nigromonte *provincialem Lombardiæ ordinis Prædicatorum.*

*De S. Stephano per mag. Mo.* de Polemart *auditorem domini S. Angeli cardinalis.*

*Dominica poſt nativitatem & die Innocentium per magiſtrum* Ra. de Porta.

*Dominica III. in XL. per abbatem de Mulenbrunna.*

*Die omnium ſanctorum per decanum de Salceya.*

*In annuntiatione glorioſæ Mariæ Virginis per magiſtrum* Johannem de Rouvay.

*Per magiſtrum* Scole *dominica in XL.*

*Sermo factus per quemdam doctorem ord. Ciſterc. dioceſ. Leodienſis.*

*Per magiſtrum* Jo. de Mont-Martis *dominica* Lætare.

*Per magiſtrum* Jo. de Tongrelot *ord. Præmonſtrat.*

*In die conceptionis Virginis* MARIÆ *per dominum epiſc. Cavalicenſem in concilio Baſileenſi.*

*Dominica poſt epiphaniam per fratrem* Nicolaum *de ordine Prædicatorum.*

*Exhortatio archidiaconi de Scotia pro libertate eccleſiaſtica.*

*In die omnium ſanctorum per provincialem Avenionenſem ordinis Carmelitarum.*

*II. III.*

*In feſto apoſt. Simonis & Judæ per fratrem* Henricum Kaltiſen *ord. Prædicatorum ſacræ Theol. profeſſorem ac pravitatis hæreticæ inquiſitorem* 1434.

*Sequitur epiſtola Jeſu-Chriſti tranſmiſſa in concilio Baſileenſi imaginarie compilata, ut patrum emolliantur corda.*

Il eſt ſurprenant que dans une bibliotheque auſſi complete, que celle d'Anchin, on trouve ſi peu de manuſcrits des conciles, & ſi peu des hiſtoriens. Il y a apparence que les manuſcrits de ces matieres ont été enlevez par des curieux, qui s'en ſeront rendus maîtres par la facilité de quelques abbez. On ne laiſſe pas pourtant d'y trouver encore quelques hiſtoriens, quoyqu'en très-petit nombre. Nous y avons vû un très-beau Joſeph des Anti-

quitez Judaïques. La vie de Charlemagne écrite par Eginard, l'hiſtoire des Normands par Dudon, la vie de ſaint Lietbert avec l'hiſtoire des monaſteres du dioceſe de Cambray. La vie de S. Goſvin abbé d'Anchin, la chronique de Sigebert avec ſa continuation par un religieux d'Anchin. C'eſt *l'Auctuarium Aquicinctenſe* donné au public par Aubert Mirée, mais ſi tronqué qu'on eſt ſurpris, qu'un homme auſſi habile que Mirée, y ait fait tant de retranchement, ſans en avertir les lecteurs. On ne peut pas même deviner les raiſons qui l'ont porté à tronquer ainſi cet ouvrage. Nous en rapporterons ici deux exemples. Sur l'an 1151. l'auteur dit: *Ludovicus rex Francorum conſilio domni Bernardi abbatis Clarevallis Aanordem uxorem ſuam repudiavit &c.* ce qui eſt très-remarquable. Car juſqu'à preſent on a ignoré que le roi eut repudié ſa femme par le conſeil de S. Bernard. On s'eſt contenté de dire qu'il s'étoit ſeparé d'elle, parce qu'elle étoit ſa parente. Sur l'an 1181. l'auteur dit: *Alexander papa ſenex & plenus dierum, viceſimo ferme ab Urbe milliario in quadam Romanæ eccleſiæ poſſeſſione diem clauſit ultimum. Cujus obitu quidam inſipientes Romani audito, ei non, ut debuerunt, obviam, cum ad urbem deferretur, venerunt: & ei maledicentes, luto etiam & lapidibus lecticam in qua portabatur lapidantes, vix eum in patriarchio Lateranenſi ſepeliri permiſerunt.* On ne peut pas s'imaginer pourquoi Mirée a retranché ces faits de ſon *Auctuarium*, ſi ce n'eſt par reſpect pour le ſaint Siege. Mais cela ne diminuë en rien la gloire d'Alexandre III. qui étoit un très-grand pape, cela fait voir ſeulement juſqu'où les Romains porterent leur inſolence contre lui, dont on n'eſt pas tout à fait ſurpris, car on ſçait qu'ils ont été plus d'une fois contraires à leur evêque. Je ne dois pas oublier ici, qu'entre les manuſcrits d'Anchin, nous trouvâmes une collection des ſtatuts de l'ordre de Cîteaux redigez par ordre des matieres l'an 1356. differente des autres collections qui ſont dans le *Nomaſticon* de Cîteaux. Il y a apparence que ce manuſcrit vient de l'abbaye de Fline, car on y lit à la fin ce qui ſuit.

## A L'EGLISE ET ABBAYE DE FLINES
### SONT GIST ET ENSEPULTURES LES PERSONNES QUI S'ENSUIVENT.

### PREMIER.

*En la chapelle S. Anthoine giſt noble dame* MARGUERITE *fille du comte de Brienne, épouſe monſeigneur* THIERY DE BEURE *extraite des roixs de Cypre.*

*En la chapelle de la Trinité giſt noble & illuſtre prince* GUILLAUME DE DAMPIERRE, *frere de* GUY *comte de Flandres, & auprès* ROGIER DE MORTAIGNE *chevalier ſire Deſpiere ſon chambellan.*

*En la chapelle de S. Hubert giſt noble & vertueuſe dame madame* MAHAUT *comteſſe de Flandres, dame de Bethune & de Terremonde, femme à très-illuſtre prince* GUY *comte de Flandres fondateur de ceans.*

*En la chapelle de S. Philippe & S. Jacques, giſt très-illuſtre & très-noble dame madame* BLANCHE *fille au roi de Sicile, & femme au comte* ROBERT *fils de* GUY *comte de Flandres.*

*Devant le grand autel au cœur au dextre côté giſt* JEHAN DE FLANDRIA *evêque de Liege, fils de* GUY *comte de Flandres fondateur de cette egliſe.*

*Et au côté feneſtre devant ledit grand autel giſt* GUILLAUME DE FLANDRIA *evêque de Cambray, frere ou ſurnommé* JEHAN *evêque de Liege.*

Ad dexteram magni altaris.

JOHANNES DE FLANDRIA *epiſcopus Leodienſis filius Guidonis comitis Flandriæ hujus eccleſiæ fundatoris,*

Ad ſiniſtram.

GUILLELMUS DE FLANDRIA *epiſcopus Cameracenſis Domini epiſcopi Leodienſis conſanguineus.*

Lorſque nous arrivâmes à Anchin la premiere perſonne que nous rencontrâmes fut une chanoineſſe reguliere, qui portoit une couronne de fleurs ſur la tête, & comme cela nous ſurprit, on nous dit qu'il y avoit eu ce jour-là une premiere meſſe au monaſtere, & qu'aux premieres meſſes le celebrant portoit une couronne de fleurs à l'autel, qu'il retenoit juſqu'à l'offertoire, & qu'alors on l'envoyoit à la plus proche parente, qui la portoit le reſte de la journée. Tous les jeudis les religieux d'Anchin chantent une grande meſſe du S. Sacrement, pendant laquelle il eſt expoſé, à la fin on donne la benediction & on le reſſerre. Les dimanches les deux acolythes qui portent les chandeliers, chantent à la proceſſion les litanies des Saints, qu'ils interompent à la chapelle de la Vierge, où l'on fait une ſtation & où l'on chante une antienne & une oraiſon de Notre-Dame : Ils les continuent dans le cloître, où l'on fait une ſeconde ſtation devant le crucifix, & on chante une antienne de la croix avec le *De profundis*. De-là on entre dans l'egliſe, & on finit les litanies devant l'autel. Après vêpres on chante les litanies de la Vierge. A la meſſe le diacre encenſe à l'offertoire le celebrant, le chantre, & le ſoudiacre; le thuriferaire encenſe le chœur & donne à chaque religieux deux coups d'encent. Mais lorſque le diacre tire les rideaux, il interrompt l'encenſement, & revient à l'autel. A la conſecration le ſoudiacre & les miniſtres ſe proſternent, & tous les dimanches le diacre, le ſoudiacre, & les religieux qui ne ſont pas prêtres, communient, & reſtent à genoux juſqu'à la fin de la meſſe. La veille de la fête de la tranſlation de notre Bienheureux Pere S. Benoiſt nous aſſiſtâmes à vêpres. Monſieur le grand prieur officia. Il étoit revêtu en chappe, accompagné de deux religieux auſſi revêtus en

chappes. Ils reſterent durant tout l'office aſſis près de l'autel. Là monſieur le grand prieur entonna la premiere antienne, l'hymne & l'antienne de *Magnificat*. Les acolythes n'allumerent leurs cierges qu'à la fin de vêpres, pour aller au *Pater* devant le celebrant. Tous les jours lorſque les religieux vont au refectoire après l'office, ils s'arrêtent dans le cloître. Le ſouprieur dit *Benedicite* & les autres repondent *Deus*. Ils font la lecture durant la refection, mais en faveur des hôtes, ils l'interrompent. Les novices parlent toûjours latin entre eux & avec leur Pere maître, ils ne parlent jamais à aucun prêtre, & ne ſortent point du monaſtere juſqu'à leur profeſſion. Quoyque les religieux d'Anchin ſoient ſoumis à l'evêque, ils ont néanmoins une juriſdiction comme epiſcopale ſur ſix paroiſſes, repanduës en divers dioceſes.

Nous reſtâmes dix jours à Anchin, comblez des honnêtetez de monſieur le grand prieur & des religieux. Comme nous nous diſpoſions à prendre congé d'eux, ils nous conſeillerent d'aller voir les tombeaux des meſſieurs de l'Alaing, qui ont fait autrefois une aſſez grande figure dans les Pays-Bas. Il nous firent même tant d'inſtances, que nous ne pûmes nous en diſpenſer. Monſieur le grand prieur eût la bonté de nous donner deux religïeux qui nous accompagnerent. Nous y vîmes quelques tombeaux qui ne ſont pas indifferens, nous les aurions deſſiné ſi nous avions eu le tems, mais nous primes au moins les épitaphes que nous rapporterons ici.

Entre la chapelle S. Jean & le grand autel, ſous une pyramide il y a une lame de cuivre ſur laquelle eſt gravée cette épitaphe.

*Cy giſt hault, noble & puiſſant ſeigneur monſeigneur Charles comte de l'Aaling, doyen des pairs de Hainaut, ſire du pais de Cornais, baron de Condé, de Montigny, de Warin, ſenechal de Flandre, ſeigneur de Bracle, VVaſiers, ſaint Albin, Eſcaullines &c. Lequel pour ſes vertues & ſuffiſances fut employé & entremis par feu de très-hault memoire l'empereur Charle V. & le roy ca-*

*tholique Philippe ſecond, ſes princes naturels en leurs plus grandes & importantes affaires, tant de paix que de guerres, étant de leur chambre & conſeil privé & d'eſtat, chaief de leurs finances, & chevalier de leur très-noble ordre du toiſon d'or, fut gouverneur premierement des pays d'Utrecht, proviſionel de Hollande & Zelande, puis du duché de Luxembourg, & comte de Chiny, & finalement grand bailly, gouverneur & capitaine general de Hainault, Cambray, Cambreſis, s'étant outre ce ledit ſeigneur Roy, pendant ſes conquètes en France, confié en luy du gouvernement general de tous les Pays-bas. Se trouva aux guerres de Julieres, où étant chief des chevaux Legiers, à la journée de Zittart eut ſon cheval occis ſoul lui; en celles de Luxembourg, où rembarra la puiſſante armée des François; en celles de Picardie, esquelles étant capitaine general de l'armée Imperiale, entra en pays d'ennemis, print Vervins & Bohain, & generalement en toutes les guerres de ces pays, esquelles étant capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, avec aultres honorables charges de gens de pieds & de cheval, s'eſt toûjours maintenu ſi valliemment & prudemment, que les ennemis ne luy purent onc̃ donner attaint, ny à aucune place d'importance à luy commiſes. Traitta les mariages dudit ſeigneur ſon Roy à dame Marie reine d'Angleterre, France & Irlande: pourparla, conclud & jura au nom de l'empereur es mains de Henry ſecond roy de France la treuve ſeptennalle, & s'employant au traittè & concluſion de la paix univerſelle de chreſtienneté, ſelon ſa charge fut en cette très-ſainte & très-loüable empriſe appellé de ce monde à la paix éternelle. Epouſa en premiere noce dame Marguerite de Croy, dame de Vvavrin, des Chaulines, fille au prince de Chimay (qui ſous meſme lamme luy eſt encores compagnie, attendant la reſurrection) de laquelle en vingt-deux ans qu'ils furent conjoints, de douze enfans n'en a laiſſe qu'un ſurvivant, Philippe comte de l'Alaing, qui en pieuſe memoire de ſes trés-nobles progeniteurs leur a fait dreſſer cette ſepulture. Depuis eut à femme dame Marie de Montmorency, de laquelle a laiſſé deux fils & une fille. Trepaſſa ledit ſeigneur en la ville de Bruxelle ce* XXI. *de Novembre* MD. LVIII. *ayant vécu* LII. *ans..... mois..... jours. Et ladite dame ſa premiere compagne le deuxiéme de Juillette.* MDXL.

Devant la chapelle de S. Jean.

*Cy giſt meſſire Philippe, comte de l'Alaing, doyen des pairs de Haynault, ſenechal de Flandres, ſire du pays d'Eſcornaix, baron de Vvaurin, ſieur de S. Albin en Doüay, & gouverneur, capitaine general, & grand bailly dudit pays & comté de Hainault, gouverneur de Valencienne, grand bailly des bois audit Haynault, & du conſeil d'état de ſa Majeſté catholique, qui trepaſſa le 2 jour de May* 1582. *& dame Margueritte de Ligne, dite d'Aremberghe, ſa compagne, qui trepaſſa le* XXIIII. *jour du mois de Fevrier* 1611. *priez Dieu pour leurs ames.*

Du côté de l'epitre.

*Chy giſt hault & nobles homes monſeigneur Otte, ſeigneur de l'Alaing, chevalier, qui trepaſſa en l'an de grace* M. CCCC. *& quarante* VII. *ou mois de Janvier, le treiſiéme jour. Priez à Dieu pour ſon ame. Chy giſt haulte & noble dame Yollens de Barbanchon, dame de l'Alaing, ſa compaigne & épouſe, qui trepaſſa en l'an de grace* M. CCCC. *&* XXXIV. IX. *jour ou mois de Janvier. Priez à Dieu pour ſon ame, & veſqui ledit ſeigneur cent & trois ans.*

Au bas de la chapelle au côté de l'evangile qui repond au chœur.

*Chy le chœur de meſſire Charles premier comte de l'Alaing, baron d'Eſcornay, dont le corps giſt en l'abbaye des Pretz à Doüay, qui trepaſſa le* XVII. *jour de Juillet l'an* XV^c. XXV.

## CHAPELLE NOSTRE-DAME.

Au bas de la chapelle du côté de l'evangile.

*Chy giſt meſſire Authoine de l'Alaing & de Begnicourt, chevalier, conſeiller & chambellan des ducs Philippe & Charles de Bourgogne freres, maître du bon chevalier meſſire Jacques, qui*

*qui trepaſſa l'an mil* CCCCLXIX. *le* VIII. *jour du mois de Janvier. Priez Dieu pour ſon ame.*

On lit encore du côté de l'evangile cette epitaphe.

*Chy giſt le bon chevalier meſſire Jacques de l'Alaing, aîné fils de hault & noble monſeur Guitte, ſeigneur de l'Alaing, qui trepaſſa au ſiege de Vaut-poueque le* III. *jour du mois de Juillet l'an* M CCCC LIIII. *Priez pour ſon ame.*

Du côté de l'epitre qui repond au côté de l'evangile du grand autel.

*Chy giſt hault & noble homme monſeigneur Guillaume, ſeigneur de l'Alaing chevalier, qui trepaſſa en l'an de grace* MCCCCLXXV. *ou mois d'Aouſt le* XXVII. *jour, Priez à Dieu pour ſon ame. Chy giſt haulte & noble dame, dame Jehanne de Crequy, dame de l'Alaing, ſa compagne & épouſe, qui trepaſſa l'an de grace* MCCCCXCV. *ou mois d'Octobre le* XXI. *jour. Priez à Dieu pour ſon ame.*

Dans la chapelle du château.

D. O. M.

*Piis manibus D. Franciſci comitis Lalanī Philippi Cl. hæredis filiique, Scornatiorum dinaſtæ, baronis Vvaurinii & Albinianæ in Catuacis clientelæ, patroni collegii Marchianenſis dum vixit ſtudioſi, mnemoſyni loco poſuit Margareta Arembergia mater.*

*Tene mori, formoſe Morine, heroas & illos*
*Quos Lalanigenum fers ſuper aſtra genus?*
*Ante vicem meritis ieras virtutibus annos.*
*Ante diem virtus, mors fuit ante diem.*
*Quem Phœbum Carites, rex Neſtora, patria patrem,*
*Speravere ſibi tres puer unus obit.*
*3. Idus Februarii anno domini* M D X C. *ætatis ſuæ* 12.
*Adrianus de Roulers Inſulanus mœſtus edidit*

M

Il y avoit alors une bande de voleurs dans les environs. On en avoit déja arreſtez ſept, qui étoient dans les priſons de Doüay, & comme nous retournions de l'Alaing, on en prit encore un dans un village près du monaſtere, mais Dieu par ſa miſericorde, nous preſerva des mains de ces hommes impitoyables. Le lendemain lorſque nous allions à Marchienne, nous trouvâmes deux archers, qui en cherchoient encore.

Marchienne. L'abbaye de Marchienne n'eſt éloignée de celle d'Anchin, que d'une lieüe & demie. Elle doit ſon origine à ſaint Amand & à ſainte Rictrude, qui y aſſemblerent deux communautez, une d'hommes & une de filles. Ces deux monaſteres ayant éprouvé la fureur des Normans dans le neuviéme ſiecle, furent entierement détruits. Mais dans l'onziéme on y rétablit les moines, & on y bâtit une celebre abbaye dont les premiers abbez furent tirez de ſaint Waſt d'Arras. L'abbaye forma une petite ville, qui de nos jours a ſoutenu un ſiege, & qui étoit aſſez aiſée lorſqu'il y avoit des abbez reguliers, qui conſumant dans le pays les revenus du monaſtere, faiſoient ſubſiſter tous les habitans.

Mais ce n'eſt pas la ville ſeule, qui ſouffre de la commande. Cette abbaye qui étoit auparavant floriſſante, ſe trouve aujourd'hui par le partage diminuée du revenu, reduit à un nombre de religieux fort modique, qui ne laiſſent pas d'obſerver encore l'hoſpitalité avec toute la charité poſſible. Ils l'ont obſervée à notre égard avec tant de cordialité, que nous ne l'oublierons jamais. Monſieur le prieur donna ordre qu'on nous ouvrit la bibliotheque. Nous y trouvâmes un aſſez bon nombre de très-beaux manuſcrits. Car ſans parler des ouvrages des Peres de l'egliſe, & particulierement de ſaint Auguſtin, de S. Gregoire, de Sidoine Apollinaire, d'Alcuin, de S. Anſelme, de S. Bernard, parmi leſquels on trouve la lettre aux Chartreux du Mont-Dieu ſous le nom de ce Saint, ſans parler d'une très-belle collection de conciles & de lettres des papes en deux gros volumes, nous y vîmes un très-beau Joſeph écrit avec grand ſoin, auſſi-bien qu'un Papias, &

quelques hiſtoriens des guerres de la Terre ſainte, dont le premier commence ainſi: *De geſtis Francorum Jeruſalem expugnantium lib. I. incipit, Anno Dominicæ Incarnationis* MXCVI. *regnante in Alemannia Henrico imperatore, in Francia Philippo rege, in Græcia Alexio, in Anglia Vvillelmo &c.* Le ſecond eſt, *Fretellus de locis ſacris.* Le troiſiéme Foucher de Chartres. Le quatriéme a pour titre. *Hiſtoria Gilonis cardinalis epiſcopi de via Jeroſolymitana.* C'eſt l'ouvrage de Gilon ſoudiacre de Paris, que nous avons imprimé au troiſiéme tome de nos Anecdotes, ouvrage excellent, quoyque l'auteur ait été peu connu juſqu'à preſent, même de ceux qui ont écrit des auteurs eccleſiaſtiques, qui ne font pas ſeulement mention de lui. Mais le manuſcrit de Marchienne nous apprend tous les differens états par leſquels il a paſſé; car outre le titre, qui lui donne la qualité de cardinal & d'evêque, voici ce que nous liſons à la fin: *Explicit libellus Gilonis Pariſienſis clerici, poſtea Cluniacenſis monachi, inde cardinalis epiſcopi, de via Jeroſolymitana, quando expulſis & occiſis paganis, devictæ ſunt Nicæa Antiochia, Jeruſalem à Chriſtianis.* Il y a bien de l'apparence que c'eſt ce Gilon cardinal & evêque de Tuſcule, qui a écrit la vie de S. Hugues abbé de Cluni, dont nous avons imprimé la preface dans le premier tome de nos Anecdotes. Enfin il y a dans le même volume une hiſtoire de Mahomet écrite en vers par Hildebert archevêque de Tours. Outre ces hiſtoriens, nous trouvâmes encore une chronique qui commence par la création du monde & finit en l'an 1268. Une autre chronique compoſée par un religieux de Marchienne dont le nom commençoit par la lettre R. & cela par ordre de l'abbé Pierre, qui mourut l'an 1306. L'hiſtoire de Jacques de Vitri. Un très-beau & ancien manuſcrit de la vie des Peres du deſert diſtribué en trois livres, dont on fait auteur Poſtumien. La vie de Hugues illuſtre abbé de Marchienne, que nous avons imprimée au troiſiéme tome de nos Anecdotes. Il eſt ſurprenant que la vie de ce grand homme ſe trouvant dans pluſieurs monaſteres des Pays-Bas, elle ait échappé à la diligence des ſçavans continuateurs de Bollandus, qui

l'ont miſe au nombre des vies omiſes, qu'ils n'avoient point trouvées.

Un des plus curieux manuſcrits de Marchienne, c'eſt un ancien pontifical à l'uſage des egliſes d'Angleterre. Il y eſt fait mention de l'hiſtoire de Bede, de S. Auguſtin archevêque de Cantorbie, & de S. Cuthbert. On croit avec aſſez de fondement, qu'il vient de S. Thomas de Cantorbie. Dans l'ordination des diacres, il preſcrit l'onction des mains avec l'huile ſacrée & le ſaint creſme, & cette priere, *Conſecrentur manus iſtæ, quæſumus Domine, & ſanctificentur per iſtam ſanctam unctionem noſtramque, benedictionem, ut quæcumque benedixerint benedicta ſint, quæcumque ſanctificaverint ſanctificata ſint. Per.* De même dans l'ordination des prêtres, il preſcrit l'onction de la tête avec cette priere: *Ungatur & conſecretur caput tuum caleſti benedictione in ordinem ſacerdotalem, in nomine Patris & Filii & Spiritus-ſancti.* Parmi les benedictions, il marque *Benedictio magnæ aquæ* qui ſe faiſoit par ſept prêtres revêtus en aube, ou trois prêtres & quatre diacres, lorſqu'on ne pouvoit trouver aiſement ſept prêtres.

Voici encore quelques remarques, que nous fimes ſur les manuſcrits de Marchienne. A la fin d'un manuſcrit de S. Iſidore, on trouve un autre ouvrage qui a pour titre, *Fabii Planciadis Fulgentii Vg. expoſitio ſermonum antiquorum ad Grammaticum Calcidium.* Et à la fin d'un commentaire ſur les pſaumes ſous le nom de S. Jerôme, *Coſmographia Ethici.* A la fin d'un ancien manuſcrit des Morales de S. Gregoire, écrit il y a environ ſept cens ans, on lit ces quatre vers, qui nous apprennent les noms de ceux qui l'ont copié.

*Nos monachi tres hunc librum deſcripſimus in Job,*
*Primus Tetboldus, medius Fulbertus, Amandus,*
*Poſcimus inde Dei jugiter ſentire levamen,*
*Auxilio Petri, Pauli precibusque Beati.*

Ces trois religieux ont écrit pluſieurs manuſcrits comme il paroît par le témoignage qu'ils ont mis à la fin de

leur travail. Voici ce que l'un d'eux écrit à la fin du traitéde S. Auguſtin, *de Diſciplina Chriſtianorum. Hujus libri ſcriptoris fratris Amandi cunctorum monachorum infimi memor eſto S. Rictrudis, eique veniam ſcelerum ſuorum apud terribilem judicem impetra, ut tecum ſine fine mereatur regnare in ſupera regna.* Voici encore un petit fait hiſtorique, qui ne doit pas être omis. Il ſe trouve à la fin d'un manuſcrit qui contient les evangiles, qui ſe doivent lire pendant le cours de l'année.

*Anno Domini* M. C L X I V. *reconditæ ſunt reliquiæ S. Rictrudis in ſcrinio argenteo, in quo nunc eædem reliquiæ venerantur, IV. nonas auguſti, à domno* HENRICO *Remenſi archiepiſcopo, qui fuit filius Ludovici regis Francorum, & ab* ANDREA *Atrebatenſi epiſcopo, præſentibus abbatibus* MARTINO *S. Vedaſti*, FRANCONE *Haſnonienſi*, VVATLERIO *Bergenſi*, BALDUINO *Iprenſi*, HENRICO *S. Quintini Belvacenſis, aſtante quoque magna multitudine clericorum & laicorum, ante majus altare Marchianenſis eccleſiæ, die dominica, indictione* X I I.

Enfin à la fin d'un traitté de *Profeſſione monachorum*, attribué à Guillaume de Lyon, on lit ces deux vers en faveur de la vie retirée.

*Cella vale, tu ſcala Jacob, thronus Salomonis,*
*Das vento paleas, & cœlo grana reponis.*

J'ajoûterai ici les epitaphes ſuivantes, qui ſe trouvent à la fin d'un manuſcrit d'Hugue de S. Victor, dont le caractere n'eſt pas éloigné de ſon tems.

*Anno ab Incarnatione Domini* M C X L I. *obiit domnus Hugo canonicus S. Victoris* III. *idus Februarii, qui ex Ipreuſi territorio ortus, à puero exulavit, & hæc & plura alia ſui operis emolumenta reliquit.*

VERSUS DE EODEM.

*Fons divinarum magnus defecit aquarum.*
*O fons plangendus, quia jam non inveniendus!*
*Semper ineſt animo fons lucidus & ſine limo,*
*Qui dum manabat, multorum corda rigabat.*
*Fons eſt ſiccatus, ſapiens* HUGO *tumulatus.*
*Pro quo nunc orent ejus qui dogmate florent.*

## EPITAPHIUM EJUSDEM MAGISTRI HUGONIS THEOLOGI.

*Dormit in hoc tumulo doctor celeberrimus* HUGO.
*Quam brevis exiguum continet urna virum!*
*Doctor præclarus, nullique ſecundus in orbe,*
*Claruit ingenio, moribus, ore, ſtylo.*

## EPITAPHIUM DOMINI ALVISI ATREBATENSIS EPISCOPI.

*Sub cruce, ſub ſporta, ſub virga pontificali*
*Me crucio, macero; ſed in hoc certamine vinco.*
*Dum loca ſancta peto, petit & mea Martha Mariam,*
*Martha jacet feſſa, non feſſa Maria miniſtrat.*
*In finem populis finit mea Martha miniſtrans*
*Incipit illa ſoror neſcia fine premi.*

Diſons maintenant un petit mot de l'égliſe de Marchienne. Elle paſſe avec juſtice pour une très-belle egliſe, mais le chœur ſur tout & le ſanctuaire ſe font admirer par leur travail & leurs ornemens. Toute la voute eſt dorée. L'autel eſt tout ſimple, mais cette ſimplicité le rend plus venerable. D'un côté quatre colomnes de cuivre ſoutiennent la chaſſe d'argent de S. Jonas premier abbé du monaſtere, & quatre de l'autre côté une autre chaſſe pleine de pluſieurs reliques. Le ſaint Sacrement eſt ſuſpendu au

milieu, & ſoutenu par une colonne de cuivre. L'aigle où l'on chante l'evangile dans le ſanctuaire eſt auſſi de cuivre, il eſt un peu elevé, & on monte par trois degrez dans une eſpece de petite tribune, lorſqu'on y chante l'evangile. Le candelabre de cuivre qui eſt à l'entrée du ſanctuaire, ſoit pour ſa grandeur ſoit pour ſon travail, ne cede gueres au beau candelabre de S. Remy de Reims, contre lequel S. Bernard a autrefois declamé. Le tombeau de S. Rictrude eſt hors du chœur, & orné d'une très-belle cuivrerie, avec ces deux vers.

*Hic eſt, quo jacuit totum veneranda per orbem*
*Rictrudis, virtutis iter, pietatis imago.*

Les reliques de la Sainte ſont conſervées dans le treſor. auſſi bien que celles de ſainte Euſebie. Elles ſont renfermées dans deux riches chaſſes d'argent, ornées d'agathes & de pluſieurs autres pierres precieuſes, ouvrage incomparable de Jacques Coëne abbé regulier de Marchienne, qui aſſiſta au concile de Trente, & qu'on regarde avec juſtice comme le reſtaurateur du monaſtere, puiſque tout ce qu'il y a de grand & de beau vient de lui, egliſe, ornemens, argenterie, cuivrerie, cloître, edifices, tout eſt de lui. C'eſt ce que nous apprenons de ces vers qui ſont à la chapelle de S. Etienne, où il eſt enterré.

*Multa licet fatum rapiat, non omnia tollit.*
*Virtus non moritur, nec benefacta cadunt.*
*Hic cujus præclara vides monumenta viator,*
*Ædem inſtauratam, cœnobiumque nitens,*
*Munere perfunctus vitæ, pietate, fideque*
*Vivit, & eximia laude beatus erit.*
*Felix cui bene cæpta datum eſt perfecta videre,*
*Queis tabulæ eximiæ fulva coronis erunt!*

Voici ſon epitaphe qui eſt dans la même chapelle.

REVERENDI IN CHRISTO PATRIS DD. JACOBI COENE ABBATIS EPITAPHIUM.

*Coënius hic recubat Brugenſi Jacobus ab urbe,*
*Conditione abbas, religione pius,*
*Conſpicuus vita, celeber ſtudio ædificandi.*
*Obvia teſtantur tot monumenta ſatis.*
*Luſtra octo & menſes bis quinque expleverat abbas,*
*Sic cœptum hic finit, rite coronat opus.*

EJUSDEM AD MONACHOS.

*Diſcite commonachi, noſtro exantlare labores*
*Exemplo, cœptam currere rite viam.*
*Diſcite & hic faciles, quando nec ferrea nobis*
*Fata pepercerunt, ſolvere lege pari*
*Obiit* XIV. *calendas Novembris anno* MDLII.

Le cloître repond à la magnificence de l'egliſe. Il eſt vouté & vitré. La voute eſt dorée, & les vitres ſont peintes. Ces peintures nous repreſentent la vie de notre Seigneur, digne objet de la meditation des religieux, qui autrefois paſſoient une bonne partie de la journée dans le cloître.

Les religieux de Marchienne diſent tous les jours les litanies avant la grand-meſſe, ancien uſage de l'ordre, qu'ils ont retenus. Les dimanches ils chantent trois grandes meſſes, avant la troiſiéme on fait la proceſſion, à laquelle le diacre & le ſoudiacre portent des textes, après la proceſſion le celebrant chante les litanies. Il ſe ſied à la meſſe durant le *gloria in excelſis*, l'epitre, le graduel & le *credo*. Pendant que le diacre chante l'evangile à l'aigle, le celebrant accompagné du ſoudiacre le recite tout bas à l'autel. C'eſt le diacre qui encenſe l'autel à l'offertoire, il encenſe auſſi l'autel matutinal & le chœur: le chantre & le grand prieur en particulier & les religieux en general de

de quatre coups d'encens chaque côté. Je ne dois pas omettre ici qu'entre les raretez qui ſont dans le treſor, on y conſerve une très-belle croix donée par S. Thomas de Cantorbie, où il y a pluſieurs pierres precieuſes, & entr'autres une agathe d'une groſſeur prodigieuſe, la chaſuble du Saint, & un oſtenſoir de criſtal en forme de croix pour expoſer le ſaint Sacrement. Voici encore une choſe ſinguliere que nous vîmes à Marchienne, & dont je n'ai jamais entendu parler. C'eſt un bœuf familier, qui quittoit ſon troupeau & venoit trouver celui qui l'appelloit.

Comme nous étions près de l'abbaye de Haſnon, nous fûmes bien aiſe d'aller voir monſieur l'abbé, que nous reſpectons beaucoup, comme un homme qui fait honeur à l'ordre, & qu'on doit regarder comme le reſtaurateur de ſa maiſon, puiſque l'ayant trouvée preſque toute ruinée, il l'a ſi bien retablie & pour le ſpirituel & pour le temporel, qu'il l'a renduë une des meilleures abbayes du pays, & la poſterité s'étonnera qu'un ſeul homme ait pû faire tant de bien à ſon monaſtere. Lorſque nous arrivâmes chez lui, il venoit encore de mettre en fond ſix milles florins pour l'entretien de la bibliotheque. Pour rendre ce fond plus ſolide, il avoit fait paſſer l'affaire en chapitre du conſentement de toute ſa communauté, & il devoit encore le faire confirmer par monſieur l'evêque d'Arras. Nous croyions n'être à Haſnon qu'une heure ou deux, mais le bon abbé nous retint le reſte de la journée. Nous vîmes cependant la bibliotheque, où nous trouvâmes des manuſcrits que nous n'avions pas vû la premiere fois. Entre autres un très-beau texte des evangiles, dont tous les commencemens de chaque evangile ſont écrits en caracteres d'or ou d'argent, un manuſcrit des lettres de S. Auguſtin, un de S. Gregoire, la chronique de Sigebert & quelques autres plus recens dont je rapporterai ici les titres. *Henricus de Pyro cognomento Brunonis legum doctor, quondam S. Pauli Leodienſis canonicus, poſtea ad ordinem Carthuſienſem converſus, de Eſu & abſtinentia carnium, Bartholomæo ſacræ Theologiæ profeſſori Carthuſienſi in Ràremonda.*

Haſnon.

*Prior Haſnonienſis de Eſu carnium* 1493.

*Modus vivendi in ordine S. Benedicti ante Johannem* RODE *ſacræ theologiæ bacalaureum, & in jure canonico licentiatum, abbatem, S. Matthiæ Trevirenſis. De Simonia in receptione monachorum auctore eodem priore.*

*Tractatus de abſtinentia carnium allatus de Colonia à monaſterio S. Martini Colonienſis ordinis S. Benedicti.*

*Tractatus contra multiplicationem divinorum officiorum in ordine S. Benedicti, à priore Haſnonienſi editus. Item tractatus, quod extra obſervantiam non eſt ſalus.*

*Tractatus Johannis Trithemii de ſtatu & ruina ordinis S. Benedicti.* A la fin de ce traité on lit ces mots. *Lectus fuit præſens tractatus in capitulo provinciali ordinis S. Benedicti provinciæ Moguntinæ, in Hirſaugia celebrato, ad menſam, anno Domini* MCCCC. XCIII. *Dominica* Jubilate, *& ſequentibus diebus uſque ad finem. Omnibus autem abbatibus inibi adunatis volentibus & conſentientibus, ſtatutum fuit ut imprimeretur, & in futuris capitulis provincialibus ad menſam publicè legeretur, ut patet in ſtatutis.*

*Collatio de republica eccleſiæ & monachorum ordinis divi Benedicti, habita Coloniæ per R. P. D. Johannem abbatem Spanheimenſem idibus Septembris* MCCCCXCIII.

*Ejuſdem Trithemii liber de cura paſtorali.*

*Tractatus novus ſuper reformatione ordinis monaſtici, auctore Michaele Bureau.* A la tête de ce traité il y a une lettre addreſſée à l'auteur avec ce titre.

*Colendiſſimo magiſtro noſtro Michaeli Bureau, ſacrarum litterarum interpreti doctiſſimo, Julianus Guimonus unus ex fratribus Majoris monaſteri, S. P. D.*

Nous partîmes le lendemain de grand matin pour nous rendre à S. Amand, tant pour nous édifier, que pour revoir les manuſcrits que nous avions déja vû autrefois. Je ne repeterai pas ici ce que nous avons dit de cette illuſtre abbaye dans notre premier voyage litteraire, il ſuffit en un mot de dire qu'elle paſſe pour la plus reguliere des Pays-bas. La bibliotheque étoit autrefois excellente en manuſcrits. Les religieux ſe plaignent d'une perſonne d'autorité, qui en a enlevé une bonne partie des meilleurs. Il en reſte pourtant encore un bon nombre, qui ſont fort precieux. La plûpart contiennent des ouvrages des Peres de l'egliſe, & pluſieurs anciens Grammairiens. Outre ceux-là nous y vîmes des anciennes gloſes ſur la regle de S. Benoiſt écrites il y a plus de huit cens ans, l'Emine y eſt expliquée en cette ſorte: *Emina appendit libram unam quæ geminata facit Sextarium.* Ainſi ſelon l'auteur de cette gloſe, qui par ſon antiquité merite quelque autorité, l'Emine de S. Benoiſt étoit une meſure qui contenoit une livre, c'eſt-à-dire ſeize onces de vin, ce qui approche fort du ſentiment du P. Mabillon, qui lui en donne dix-huit. Voici auſſi ce que ces mêmes gloſes diſent ſur le mot de *caligæ. Caligæ vel à calo pedum dictæ, vel quia ligantur. Nam ſocci non ligantur, ſed tantum intromittuntur. Calo enim vocatur lignum, ſine quo conſui calceamenta non poſſunt.* Parmi les livres de Théologie, nous vîmes les commentaires de Gilbert de la Porrée evêque de Poitier ſur les livres de la Trinité de Boëce. Son portrait eſt à la tête avec cette inſcription. *Magiſter Gillebertus Pictavenſis epiſcopus altiora Theologicæ Philoſophiæ ſecreta, diligentibus, attentis, & pulſantibus referens diſcipulis quatuor, quorum nomina ſubſcripta ſunt quia digni ſunt.* Au-deſſous de ce portrait on voit celui de trois de ſes diſciples, celui du quatriéme eſt dans la lettre initiale. Au-deſſous de ces trois portraits on lit cette inſcription. *Jordanus Fantaſma, Ivo Carnotenſis decanus, Johannes Belet. Hi tres & ille quartus intenſiore ſtudio attenti, mentis acie perſpicaciſſimi, & ſola veritatis ſpecie coacti, ſub Pictavenſi epiſcopo viguerunt diſcipuli, quorum animæ requieſcant in pace.* L'inſcription de celui qui eſt repreſenté dans la lettre ini-

S. Amand.

tiale eſt conçûë en ces termes. *Nicolaus qui pro dignitate ſua arcanis Pictavenſis epiſcopi ſententiis, ut digni intromittantur ad eas, lucem plenæ expoſitionis infudit.* Voici une autre inſcription qui ſe trouve à la fin du Catholicon de Jacques de Geſnes de l'ordre des freres Prêcheurs. Elle nous apprend un fait hiſtorique, & en même tems l'attention & la charité de Matthieu de Launays abbé de S. Amand. *Explicit liber Catholicon, ſcriptus anno* MCCCCXXXII. *ad requeſtam nobilis viri Domini Matthæi de Launays, pro tunc temporis abbatis S. Amandi in Pabula, quem dictus abbas tunc temporis non habens gubernationem bonorum temporalium eccleſiæ prædictæ, de propriis ſuis ſolvit pecuniis. Ordinavit denique, idem quod præſens liber in medio dictæ eccleſiæ collocaretur, & non ſolum conventuales illius monaſterii, quin immo curatus villæ ejuſdem, capellani rector, rector ſcholarum, ceterique clerici & advenæ in eodem proficere valerent. Rogat demum dictus abbas omnes in hoc libro ſtudentes, quatenus omni menſe dicant orationem dominicam cum ſalutatione angelica ad honorem Dei, & animæ ſuæ miſericordiam apud Deum conſequendam.* Il eſt aſſez facile de juger par cette inſcription combien les livres en ce tems-là étoient rares. Je ne parle pas ici des ouvrages de Jean Fayt religieux de S. Amand & enſuite abbé de S. Bavon de Gand, l'un des plus habiles predicateurs de ſon tems, dont l'un a pour titre : *Manipulus exemplorum*, & l'autre : *Tabula ſuper Vegetium de re militari.* Je ne parle pas non plus d'un manuſcrit qui contient 217. epitres d'Etienne de Tournai, ni du manuſcrit dit *Marinus Sanalus de expeditione Jeroſolymitana.*

Lorſque nous étions à S. Amand on celebra la fête de la dedicace de l'egliſe le dimanche dans l'octave de la fête de notre bienheureux pere S. Benoiſt. Monſieur l'abbé de S. Bertin, qui prenoit alors les eaux ſur les lieux, y officia pontificalement avec beaucoup de majeſté, & dîna enſuite avec les religieux au refectoire qui étoit orné de branches d'arbre. La grande meſſe & les vêpres furent chantez en muſique.

Vigogne. Avant que de quitter S. Amand, nous fûmes bien aiſe d'aller à Vigogne, pour y voir encore les manuſcrits que

nous avions déja vû autrefois, nous y remarquâmes entre autres, un recuëil d'anciens auteurs de l'hiſtoire d'Angleterre, quelques ouvrages contre Beranger, les ſentences du cardinal Drogo. Comme nous dînions au refectoire avec les religieux, un domeſtique portant ſix pains dans une corbeille, avec la portion d'un religieux, s'approcha du ſouprieur qui preſidoit à la communauté, & lui dit *Benedicite*. Le ſouprieur repondit *Requieſcant in pace*. On nous dit enſuite, que ç'étoit une aumône qu'on faiſoit aux pauvres pour le repos de l'ame d'un religieux d'Haſnon decedé depuis peu, & que lorſqu'il mouroit un religieux à Vigogne, on faiſoit pour lui la même choſe à Haſnon. Nous reſtâmes le reſte de la journée à Vigogne & le lendemain nous retournâmes à S. Amand, d'où nous partîmes le 25. Juillet, jour conſacré à l'apôtre S. Jacques.

S Martin de Tournay.

Nout partîmes de grand matin pour éviter la chaleur qui étoit exceſſive, & nous prîmes un chemin abregé qui devoit nous delivrer de la pouſſiere : mais après avoir marché une groſſe heure, nous nous retrouvâmes à la porte de S. Amand. Il nous fallut prendre le grand chemin de Tournai, où nous arrivâmes ſur les huit heures. Après avoir ſalué monſieur l'abbé de S. Martin. Nous dîmes la ſainte meſſe, nous aſſiſtâmes enſuite à celle de la communauté, qui ſe chanta avec beaucoup de majeſté. On y fit la benediction des fruits nouveaux ſelon l'ancienne coûtume, & nous remarquâmes qu'après l'evangile, on encenſa le chœur, & on donna le texte ſacré à baiſer à tous les religieux, & la paix à l'*Agnus Dei*. Le même jour après vêpres on fit à la paroiſſe de S. Jacques une proceſſion ſolemnelle du S. Sacrement, pour faire reparation à Dieu des injures que les heretiques lui font dans le plus auguſte de nos myſteres. Il y eut predication par un religieux de S. Martin. Cette proceſſion paſſe pour une des plus belles & des plus majeſtueuſes qu'on puiſſe voir. Pendant ce tems-là nous étions occupés à voir les manuſcrits, qui ſont très-beaux & en très-grand nombre. Nous y trouvâmes l'inſtitution d'une autre proceſſion ſolemnelle, qui ſe fait tous les ans à Tournay le jour de l'exal-

tation de la ſainte Croix, que je rapporteray ici parce-qu'elle eſt hiſtorique.

*Reverendo Patri & Domino, Dei providentia Trajectenſi epiſcopo, & capitulo ceterisque Trajectenſis diœceſis fidelibus Vv. decanus, J. archidiaconus totiusque Tornacenſis eccleſiæ capitulum, ſalutem in Sion & gloriam in Jeruſalem.*

*Univerſiati veſtræ notum fieri volumus, quod cum olim peccatis hominum & mulierum exigentibus..... quædam infirmitas quæ vulgo dicitur* morſus infernalis *invaſerit populum diœceſis Tornacenſis & Cemeracenſium diœceſum, inſpiratione divina ſancti quorum reliquiæ in noſtra continentur eccleſia, & adhuc.... ſtatuerunt ut in die exaltationis ſanctæ crucis fideles viri & mulieres, magni & parvi, apud Tornacum venirent, & circa civitatem cum devotione & orationibus proceſſionem facerent: ita quod reliquiæ ſanctorum ante populum portarentur. Unde contigit in prima proceſſione, ut omnes qui hujuſmodi in enormi morbo laborabant, divino miraculo ſint liberati. Ideo ſtatutum fuit à clero Tornacenſi, confirmatione apoſtolica ſuper hoc obtenta & indulgentia, ut ſingulis annis in exaltatione ſanctæ crucis ſimilis proceſſio celebretur: & divino miraculo contigit & ſemper contingit, ut omnes viri & mulieres, parvi & magni, in fide non hæſitantes, qui hujuſmodi interſunt proceſſioni, ab hujuſmodi infirmitate liberentur, ſive laborant ſive non laborant, per totum annum ſint immunes. Et quia quidam Trajectenſis diœceſis ſuper hoc certificari volebant, præſentes litteras vobis mittimus, ſigillorum noſtrorum munimine roboratas. In his..... ſigillum epiſcopi noſtri viri ſancti & religioſi non eſt..... quia eſt in terra Albigenſium cum rege Francorum. Datum Tornaci anno Domini* M CC XX VI. *menſe Septembri.*

Nous ne nous étendrons pas ici à parler des manuſcrits de l'abbaye de S. Martin de Tournay, parce qu'on en trouve le catalogue dans Sanderus. Je dirai ſeulement que le pſautier en quatre colonnes eſt un des principaux. Il contient quatre anciennes verſions, qui ſont la Gallicane, la Romaine, l'Hebraïque & la Grecque. A la fin du pſautier on lit ces mots qui meritent d'être ici rapportez.

*Anno ab incarnatione Domini* MCV. *& à reſtauratione hujus cœnobii quarto decimo, ſcriptus eſt liber iſte in hoc ipſo cœnobio à quodam fratre monacho & ſubdiacono, præcipiente viro venerandæ memoriæ domno* ODONE *primo monacho & primo abbate hujus ſancti cœnobii. Qui venerandus abbas eodem anno raptus ad epiſcopatum Cameracenſis civitatis, non ſine damno totius noſtræ congregationis nobis ablatus eſt. Conſecratusque eſt epiſcopus ſupradictæ Cameracenſis eccleſiæ à* MANASSE *Remenſi metropolitano &* VII. *comprovincialibus epiſcopis, anno dominicæ incarnationis* MCV. *indictione tertia decima, epacta* III. *ſexto nonas Julii, die dominica, Romanæ urbis cathedræ præſidente domno* PASCHALI *papa, Francorum regnum gubernante rege* PHILIPPO. *Noſtrum vero cœnobium rexit annis* XIII. *in quibus ita ei divina gratia affuit, ut cum ante ejus adventum per* CCC. *fere annos nullus in hoc loco manachus fuerit, infra* XII. *annos, non ſolum terras & manſiones & officinas & quæque uſibus ſervorum Dei erant neceſſaria, verum etiam pluſquam* LXX. *monachos omnipotenti Domino regulariter ſervituros in hoc loco aggregaverit.*

Il paroît par ce fragment qu'on croyoit à S. Martin que depuis trois cens ans avant la reſtauration du monaſtere faite à la fin de l'onziéme ſiecle par le ſaint abbé Odon, il n'y avoit pas eu de moines, c'eſt-à-dire depuis le ravage des Normans; mais nous apprenons d'un ouvrage compoſé par un chanoine de Tournay, qui ſe fit moine à S. Martin de Tournay ſous l'abbé Gautier, qui vivoit du tems de S. Bernard, qu'il ne faut pas faire remonter ſi haut ſa ruine totale, & que le mechant evêque Fulcherius en eſt la principale cauſe. Car voici comme l'auteur s'explique là-deſſus: *Quidam falſo putant monaſterium noſtrum ab his (Normannis) fuiſſe ſubverſum. Poſt hanc autem tribulationem ſecuta eſt & alia in epiſcopatu Tornacenſi & Noviomenſi per ter ſenos menſes, epiſcopante* FULCHERO *crudeli tyranno, qui omnes abbatias, quas deſtruere potuit, deſtruxit aut expoliavit, inter quas & noſtram, ſicut Dominus abbas Gal-*

*terus teſtabatur, penitus deſtruens, terras ejus ac prædia & cetera quæque clericis militibus dedit, permittente tamen Deo, qui non multo poſt retributionem ei talem retribuit, ut à pediculis ſuffocatus peſſima morte interierit: cujus interitum audientes viri religionis, quos exoſos ſemper habuerat, quidam eorum pro ejus abſolutione non requiem æternam, ſed* Te Deum laudamus, *cantaverunt.* Nous avons crû que les lecteurs ne ſeroient pas fâchez de trouver ici ce petit fragment, qui nous apprend le caractere de l'evêque Fulcherius, qu'on ſçait d'ailleurs avoir été un très-mechant evêque. J'ajoûterai encore ici un petit fragment d'un ancien Rituel d'environ ſix cens ans, ſur la maniere d'adminiſtrer les derniers Sacremens, parce qu'il contient des rites aſſez ſinguliers & dignes d'être remarquez.

*Interim dum affertur corpus Domini, lavatur bucca infirmi, & antequam communicetur,* confiteor Deo *dicit, & fratribus in commune reſpondentibus* miſereatur veſtri, *ſolus ſacerdos proſequitur* Indulgentiam & abſolutionem & remiſſionem omnium peccatorum tuorum &c. *Ipſum autem corpus Domini in vino & aquâ mixto intinguitur. Quo epotato, bibit quoque ablutionem calicis, & ſi poſſit, ablutionem digitorum ſacerdotis & adhuc calicis. Si non poſſit, alius bibit. Adhibetur illi crux à ſacerdote, ut adoret & oſculetur. Oſculatur deinde ſacerdotem & poſtea omnes fratres & pueros. Redit conventus, crux eſt contra faciem ejus affixa, & lumen uſque ad clarum diem. Cum autem videbitur exitus horæ imminere, cilicium ad terram proſternitur, cinis deſuper in crucis modum ſpargitur, æger deponitur. Priori nunciatur, qui facit coram eo legi paſſiones, ſi habuerit memoriam æger; vel ſi non habet, pſalmos cantari. Cum autem videbitur anima ſine longa mora egreſſura, percuſſa tabula, venit conventus cantando ſymbolum donec anima ſolvatur. Si autem ad diem perducitur, tunc à domno abbate vel priore pronunciatur hæc letania* Kyrie eleiſon &c. *Quod ſi nondum finierit, repetitur quater aut amplius ab omnibus* Credo in unum Deum. *Si adhuc vivit, recedit conventus, retentis aliquibus qui cantent pſalmos &c.*

Nous

Nous reſtâmes deux jours à Tournay fort edifiez de la communauté de S. Martin. Les religieux ſe levent tous les jours à minuit pour chanter matines. Ils font l'office avec beaucoup de majeſté. Ils recitent au chœur les litanies des Saints entre prime & tierce. La proprieté eſt bannie du monaſtere ; & c'eſt pour cela que monſieur l'abbé ne ſouffre aucune penſion pour les religieux, leur faiſant fournir toutes leurs neceſſitez avec abondance.

Lorſque nous prîmes congé de lui, il eut la bonté de nous preſter un manuſcrit de Gilles de Muits abbé de S. Martin de Tournay, qui contient l'hiſtoire des Flagellans, & ce qui ſe paſſa de ſon tems à leur occaſion dans le pays. Cet auteur mit à la tête de ſon hiſtoire, une vignette, où ils ſont repreſentez dans une proceſſion les épaules nuës & le foüet à la main en la maniere qui ſuit.

Nous prîmes enſuite la route de Bruxelles, & nous allâmes le premier jour à Cambron, celebre abbaye de l'ordre de Cîteaux, à trois lieües de Mons. Lorſque nous y arrivâmes monſieur l'abbé n'y étoit pas, mais le prieur & les religieux nous reçûrent très-bien. Il y avoit un pere Jeſuite qui enſeignoit la philoſophie aux jeunes reli- Cambron,

gieux, monſieur l'abbé aimant mieux ſe ſervir d'un étranger pour enſeigner ſes freres, que d'employer à cela un religieux du monaſtere, qui demanderoit des exemptions de l'office divin. Car à Cambron & dans quelqu'autres monaſteres, ni les maîtres, ni les écoliers, n'ont aucune diſpenſe. En quoi certes ils ſont beaucoup plus loüables, que certains religieux des Pays-bas, qui diſpenſent non-ſeulement du chœur, mais encore du breviaire les jeunes freres qu'on applique à l'étude de la Philoſophie & de la Théologie. On ne ſçait quel nom donner à cette coûtume. La moindre choſe qu'on en puiſſe dire, c'eſt qu'on doit la regarder comme un abus effroyable. Et on ne peut pas comprendre comment des religieux conſacrez au ſervice de Dieu par leur état, croyent pouvoir ſe diſpenſer de reciter ſes loüanges, au moins en particulier. C'eſt une choſe inouïe dans l'antiquité, & entierement contraire à la regle de S. Benoiſt, qui défend de préferer aucune choſe à l'office divin, & qui oblige les religieux qui vont dehors, de le reciter exactement à l'heure, & ceux qui travaillent à faire la recolte dans la campagne, de le reciter dans le lieu même où ils font la moiſſon. Enfin le pape Benoiſt a ordonné que les religieux, qui pour des empêchemens legitimes, comme ſeroit l'étude, ne peuvent pas aſſiſter au chœur, recitent leur office en particulier, & même, s'il ſe peut, pluſieurs enſembles. Voici comme il s'en exprime dans la conſtitution qu'il a fait pour l'ordre de S. Benoiſt *cap.* 27. *Ceterum qui ad chorum vel ad eccleſiam accedere nequiverint, predicationi, lectioni, ſeu adminiſtrationi, vel officiis ſuis, aut pias ſive licitis operibus, de licentia illius ad quem eam dare pertinuerit, occupati, in loco alio congruo & honeſto debitis horis, juxta poſſibilitatem plures ſimul conveniant, & debite dicant divinum officium, & quotidianum penſum exſolvant debite ſervitutis.*

Nous mangeâmes avec ce R. P. Jeſuite qui nous parut fort honête homme. Il étoit dans la bibliotheque lors qu'on nous y mena, & prenant un manuſcrit il y lut ces mots, *Liber S. Mariæ de Camberone, ſi quis eum abſtulerit anathema ſit.* Pour lors le religieux qui nous accompa-

gnoit, dit en riant, ſi tous ceux qui nous ont pris des manuſcrits ſont excommuniez, il y aura bien des Jeſuites excommuniez, à quoy le R. P. repondit: Vous nous les avez donnez. Ce qui pourroit bien être: car je ſuis perſuadé qu'on met bien des vols de manuſcrits ſur le compte de ces reverends Peres, dont ils ſont fort innocens, & j'ay trouvé dans certains monaſteres des manuſcrits, qu'ils avoient renvoyez avec leurs lettres d'avis du renvoy, quoyqu'on y conſervât encore *le recepiſſé* qu'ils avoient donné en les empruntant. Ceux qui trouveront ces *recepiſſez* ne manqueront pas de dire ſans examiner davantage, que ces peres ont retenu leurs manuſcrits. Quoiqu'il en ſoit, nous parcourûmes tous ceux de la bibliotheque de Cambron, qui ſont beaux & en grand nombre, la plûpart des ouvrages des peres de l'egliſe. Nous y trouvâmes deux volumes des ouvrages de Gilles Charlier, doyen de l'egliſe de Cambray, qui vivoit du tems du concile de Baſle, & dont on a une très-ancienne édition aſſez rare. Nous y lûmes à la page 115. du manuſcrit des erreurs prêchées le jour du Vendredi Saint à Cambray & à Doüai par deux Cordeliers, à l'occaſion de ces paroles que Jeſus-Chriſt dit à ſa mere avant que d'expirer *mulier ecce filius tuus*, que je ne rapporte pas ici, mais voici des ſentimens plus orthodoxes ſur la maniere dont ſe fait la conſecration de l'Euchariſtie, que nous trouvâmes dans une ancienne explication du Canon de la meſſe, dont le caractere a plus de ſept cens ans, où après les paroles dont le Sauveur ſe ſervit en donnant ſon corps & ſon ſang à ſes diſciples, l'auteur dit ces mots: *Unde & univerſalis eccleſia jugem memoriam Domini Redemptoris ſui celebrat. Ipſe Dominus tradidit apoſtolis, & apoſtoli generaliter omni eccleſiæ in his verbis, ſine quibus nulla lingua, nulla regio, nulla civitas, id eſt nulla pars eccleſiæ catholicæ conficere poſſit, id eſt conſecrare ſacramentum corporis & ſanguinis Domini: quod apoſtolus manifeſte demonſtrat ad Corinthios ubi dicit*: Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis, quoniam Dominus Jeſus in qua nocte tradebatur, accepit panem &c. *Chriſti ergo virtute & verbis iſte panis & calix ab initio conſecratus eſt: Chriſti virtute & verbis*

*ſemper conſecratur & conſecrabitur.* Outre les manuſcrits qui ſont à la bibliotheque, il y en a encore quelques-uns dans le chapitre, qui ſervoient autrefois pour la lecture plus ordinaire des religieux. Il en tomba un entre nos mains, qui avoit ce titre : *Speculum clauſtralium quod venerabilis pater & ſacerdos Bartholomæus Cluniacenſis, monachus ex dictis SS. Patrum Gregorii, Auguſtini, Hieronymi, Origenis & aliorum ſanctorum, Dei præcedente gratia, compoſuit, & fratribus ſuis clauſtralibus cuſtodiendum reliquit. In hoc enim quaſi in ſpeculo, Dei gratia, mentium facies videri poſſunt. Suni enim in hoc volumine homiliæ evangeliorum dominicarum dierum & ſolemnitatum fere totius anni, ſcilicet nonaginta. Sermones de ſanctis apoſtolis, martyribus, confeſſoribus, virginibus multi.*

Tout ce que l'on voit à Cambron reſſent ſa grande maiſon, & retrace en même tems la ſimplicité des premiers religieux de l'ordre. On montre dans le treſor la croſſe du bienheureux Faſtrede premier abbé de Cambron, d'où il fut tiré pour être troiſiéme abbé de Clairvaux & enſuite de Cîteaux. Elle n'eſt que de bois, mais elle eſt beaucoup plus précieuſe, que ſi elle étoit d'or ou d'argent. La paſſion de notre Seigneur, qui eſt gravée deſſus, inſpire la pieté, & j'avouë que j'en fus ſi touché, que je la baiſai par reſpect. La chaſuble de ſaint Bernard qu'on montre n'en inſpire pas moins. Elle n'eſt ni de drap d'or, ni d'argent, ni de ſoye, mais de ſimple cotton. Elle ſert le jour de ſa fête & à toutes les premieres meſſes des religieux. Il s'en faut bien que j'eſtime autant la belle mitre qu'un evêque de Gand, qui avoit beſoin d'argent, vendit à un abbé de Cambron, quoyqu'elle ſoit couverte de perles & de pierres précieuſes. On dit qu'elle eſt venuë autrefois d'Angleterre. Tous les bâtimens ſont ſimples. L'ancienne infirmerie fait juger du grand nombre des religieux qu'il y avoit dans les premiers tems de ſa fondation. L'egliſe eſt belle, & il y a pluſieurs ſepultures de perſonnes illuſtres. La plus conſiderable eſt celle de Didier, evêque de Terouenne. Elle eſt dans le ſanctuaire avec cette épitaphe.

*Dat Deſiderio cathedram Tarvanna, ſepulcrum*
*Hic locus, omne bonum dat paradiſus. Amen.*

Aſſez près de l'autel du côté de l'evangile, on voit le tombeau d'Englebert d'Enguien & de ſa femme avec ces épitaphes.

*Chi giſt meſſire Engleberg d'Enghien jadis ſeigneur de Rameru, de le Folie, & de Tubiſe, qui trepaſſa en* M. CCCCII. *le* II. *jour de Fevrier. Priez pour ſon ame.*

*Chi giſt madame Marie de l'Alaing, épouſe dudit ſeigneur Englebert d'Enghien, qui trepaſſa l'an* M. CCCCXVI. *le* XVI. *Decembre. Priez pour ſon ame.*

Dans la croiſée du côté du midi on lit cette épitaphe de pluſieurs ſeigneurs de Lignes, enterrez tant dans l'egliſe que dans le cloître.

D. O. M.

*Sacrum*

*Ac piæ memoriæ illuſtriſſimorum D. D. Toparcharum, Dynaſtarum ac militum prænobilis domus ac familiæ.*
*de Lignea.*

*Walterii II.* 1190. *Walterii III.* 1245.

*Walterii IV.* 1271. *Johannis, Gerardi archidiaconi Brabantiæ, Faſtredi dynaſtæ de* TONGRES, *Michaëlis domini de* PONTOIT, *Arnoldi, Faſtredi de* ELLEIGNI, *Faſtredi domini de* MONSTREUIL, *Faſtredi Domini de Lignea* 1317. *dominæ Elizabethæ, D. Margaritæ, D. Adelinæ de* HAVRE, *dominæ Julianæ de* ROSSOIT, *& Iſabellæ dominarum de Lignea, hujus monaſterii Camberonenſis benefactorum hic & in clauſtro ſepultorum.*

Enfin dans le bas de la nef du côté du ſeptentrion on trouve ces deux épitaphes.

*Chi giſt meſſire Jehan, ſire de Lens en Braibant, ki trepaſſa en l'an de grace* M. CCCX. *le jour Grigore. Priez pour s'ame.*

*Chi giſt dame Aulaïs de Dothenghien, jadis dame de Lens, ki trepaſſa l'an de grace* M. CCC. *&* XXIV. *lendemain dou jour S. Marc. Priez Dieu pour s'ame.*

Nous partîmes de Cambron le trentième Juillet, pour aller au Grand Bigard, nous paſſâmes par Enguien où nous fûmes ſaluer monſieur l'Abbé de Cambron, que nous avions vû autrefois à Mons confeſſeur des dames d'Eſpeinlieu, & pour lequel nous avions conſervé beaucoup d'eſtime. C'eſt un fort honnête homme, très-digne de la place qu'il occupe aujourd'hui. Il nous fit toute l'amitié poſſible.

Le Grand Bigard.

L'abbaye de Grand Bigard fut fondée dans le douziéme ſiecle pour des religieuſes Benedictines. On n'y reçoit que des demoiſelles d'une nobleſſe inconteſtable, mais leur principale nobleſſe c'eſt leur vertu. Elles ne ſont point cloîtrées, mais elles n'en ſont pas moins ſolitaires; car elles ne ſortent que pour des neceſſitez de la derniere importance. Deux fois l'année, dans le tems des minutions, elles peuvent ſortir le matin & revenir le ſoir. Elles ont tous les jours des heures reglées pour le travail manuel, durant lequel on fait une lecture de quelques livres de pieté. Elles ont deux refectoires, un pour l'hyver & l'autre pour l'été. Leur cloître eſt fort joli. Il eſt vouté, vitré, & orné de tableaux & de petits oratoires, où ces dames vont faire leurs prieres. Madame de Velaſco leur abbeſſe joint à une illuſtre naiſſance une ſolide pieté. Lorſqu'elle fut élûë abbeſſe, elle trouva la maiſon endettée de ſoixante mille florins, & ſes fermes ruînées par les guerres, & chargées de contributions. Mais elle trouva un grand treſor dans la confiance en Dieu & aux merites de ſainte Vivine.

L'année du grand hyver elle fit publier dans les villages d'alentour, qu'on pouvoit aller couper du bois dans ſes forêts, pourvû qu'on ne touchât pas aux gros arbres. L'année ſuivante elle ouvrit ſes greniers à tous les pauvres: mais l'année d'après elles les trouva pleins. Elle a payé toutes ſes dettes, reparé ſes fermes & les bâtimens de ſon monaſtere, decoré l'egliſe & fait faire une chaſſe d'argent à ſainte Vivine premiere abbeſſe du Grand Bigard, qui revient à ſix ou ſept milles florins. Cette Sainte paſſe dans le pays pour une thaumaturge, on vient de tous côtés dans ſon egliſe implorer ſon aſſiſtance & on le fait avec ſuccès, on donne à tous les pelerins de l'eau de la fontaine de la Sainte, qui ne ſe corrompt jamais, & ils trouvent dans cette eau un remede ſalutaire à leurs maux. Il n'y a pas même juſqu'aux heretiques qui viennent implorer le ſecours de ſainte Vivine. Peu de tems avant que nous arrivaſſions là un Hollandois à qui il étoit mort vingt-quatre beſtiaux, & à qui il en reſtoit ſeize malades, vint au Grand Bigard demander à la Sainte leur gueriſon, il les trouva tous parfaitement gueris à ſon retour. Il admira la vertu de la Sainte, & reconnut que dans ſa ſecte on ne trouve point de ſi habiles medecins.

Le lendemain de notre arrivée, on celebra la fête de la dedicace. Le chapelain dit la meſſe à ſix heures, & y communia les dames. Avant la meſſe il donna la benediction du S. Sacrement au peuple avec le ſaint ciboire au grand autel, il le porta enſuite à l'autel de ſainte Vivine, où il donna la benediction aux religieuſes, & l'expoſa durant le ſaint ſacrifice. A la fin de la meſſe, il donna encore la benediction & le reſſerra. Le confeſſeur qui étoit un religieux de Grarmond dit la grande meſſe, & y obſerva les mêmes ceremonies: à la fin de la meſſe celle qui devoit faire la lecture au refectoire dit trois fois debout *Domine labia mea aperies.* Nous fûmes fort édifiez de ces bonnes dames, qui nous reçûrent avec toute la bonté poſſible, & qui même nous offrirent de l'argent lorſque nous les quittâmes, mais nous nous contentâmes de leur demander des prieres.

Grimberg. Après dîné nous partîmes pour aller à l'abbaye de Grimberg, qui n'eſt qu'à deux lieües de-là, entre Malines & Bruxelles. Elle fut fondée d'abord pour des Benedictins, qui la poſſederent environ vingt-cinq ans, elle paſſa enſuite aux chanoines reguliers, qui peu de tems après la cederent aux Premontrez à cauſe de ſa pauvreté. Ceux-ci, qui ont un talent particulier pour l'œconomie, en firent une puiſſante maiſon. Elle fut entierement ruinée dans les guerres de la religion par les Huguenots, mais les Premontrez l'ont retablie avec magnificence.

L'egliſe qui eſt d'une nouvelle ſtructure, eſt ſuperbe, & très-bien ornée. Tous les lieux reguliers ſont neufs & très-beaux, excepté le cloître qui eſt ancien & vitré. La vie de S. Norbert en peinture en fait le plus bel ornement. La bibliotheque ayant été brûlée par les heretiques, tous les manuſcrits ont été conſumés par le feu. Il n'y reſte aujourd'hui que deux bibles manuſcrites, & d'anciens ſtatuts ſynodaux de l'egliſe de Cambray depuis l'an 1300. juſqu'à 1324. L'abbé qui gouverne aujourd'hui cette maiſon nous parut un très-honnête homme, il nous quitta aprés ſoupé pour aller lui-même faire la priere aux domeſtiques, & nous vint retrouver un peu aprés. Il nous fit voir une très-belle ſale, où il y a des tableaux d'un grand prix. Nous ne vîmes dans ce monaſtere que des ſujets d'édification. Le procureur nous dit qu'il y avoit une benediction de Dieu particuliere ſur leur maiſon, qu'ils faiſoient de très-grandes depenſes, & qu'ils ne manquoient de rien, mais qu'il attribuoit cela à ce que l'on recevoit tous les novices *gratis*, & qu'on avoit banni le peculium du cloître. Il nous donna enſuite un homme à cheval pour nous conduire à Dilighen, autre abbaye de Premontré à trois quarts de lieuës de Bruxelles.

Dilighen. Cette abbaye a éprouvé le même ſort que celle de Grimberg. C'eſt-à-dire qu'elle a été ruïnée par les heretiques. Aujourd'hui on la retablit, & on lui a redonné ſon premier luſtre. L'egliſe eſt fort jolie, l'argenterie très-riche, le refectoire orné de très-beaux tableaux, le jardin fort agréable, & la bibliotheque aſſez bonne, mais

mais il n'y a que très-peu de manuſcrits qui ne ſont pas de conſequence. Comme nous ne trouvâmes rien qui nous arrêtât à Dilighen, nous allâmes le même jour à Bruxelles.

Le lendemain nous fûmes dire la meſſe aux Jeſuites. C'étoit dans l'octave de S. Ignace, tous les confeſſionnaux étoient remplis, & plus de quarante perſonnes communierent dans le peu de tems que nous fûmes là. L'egliſe eſt très-belle & très-ornée, la ſacriſtie eſt grande & toute pavée de marbre, la plus belle que j'aye jamais vûë. Après la meſſe nous demandâmes à voir la bibliotheque, mais le frere nous pria d'attendre juſqu'à dix heures & demie, parce que tous les peres étoient occupez au confeſſional, & les regens étoient en claſſe. Il ſe trouva néanmoins là un Jeſuite, qui s'offrit fort obligeament de nous la faire voir. Il fut chercher la clef & nous mena juſqu'à la porte, mais il la trouva barricadée à cauſe des émotions populaires, qui s'étoient élevées dans la ville, contre leſquelles ils avoient crû devoir ſe précautionner, parce qu'on les avoit menacé de piller leur maiſon. Nous vîmes ſeulement à l'entrée quelques anciennes inſcriptions ſur des pierres enclavées dans la muraille. Nous fûmes de-là chez monſieur le prince de Rubanpré, qui paſſe pour un homme de lettres; mais il étoit alors au conſeil. Monſieur Vanderboon pour lequel nous avions une lettre, nous reçut chez lui avec beaucoup d'honnêteté, il nous fit voir pluſieurs manuſcrits qui concernent les fiefs de la province, la plûpart aſſez recens. Il envoya querir un libraire qui pût nous indiquer les meilleures bibliotheques de la ville, & les endroits où nous pourrions trouver des manuſcrits. Celui-ci nous dit qu'il n'y avoit perſonne de lettres à Bruxelles, parce que tous ceux qui étudioient & qui menoient une vie un peu plus reglée que les autres, paſſoient pour des Janſeniſtes, & que perſonne ne vouloit avoir cette reputation; que lorſqu'il lui tomboit des manuſcrits entre les mains, les Anglois & les Hollandois les enlevoient auſſi-tôt, que la meil-

Bruxelles.

leure bibliotheque qui fut à Bruxelles étoit celle de l'ambaſſadeur de l'empereur, mais qu'elle étoit inacceſſible. Il nous invita enſuite d'aller en ſa boutique, nous y fûmes par complaiſance, & nous lui demandâmes s'il avoit quelques bons livres. Les meilleurs, nous dit-il, ſont les livres des Janſeniſtes. Et en avez-vous, lui dis-je, ouy, mon pere, en voilà, il nous montra les ouvrages du P. Sirmond & du P. Petau Jeſuites. Je lui dis qu'il avoit bien raiſon de dire que ces livres étoient bons. Voilà encore un Janſeniſte, ajoûta-t-il, en nous montrant les livres des Rites eccleſiaſtiques. Il ne nous connoiſſoit pas, & ne ſçavoit pas même de quel ordre nous étions. J'eus bien de la peine à m'empêcher de rire, & je vis par là ce que l'on doit penſer de la plûpart de ceux qu'on appelle aujourd'hui Janſeniſtes.

Rouge-Cloître.

Nous partîmes l'après-dîné pour aller au monaſtere de Rouge-Cloître, une des plus belles maiſons des chanoines reguliers de l'ordre de S. Auguſtin dans les Pays-Bas. Lorſque nous y arrivâmes, on faiſoit le ſervice d'un de leurs confreres qui étoit mort. Dès que les religieux nous apperçûrent, ils vinrent nous recevoir, & nous firent le meilleur accueil du monde. Nous y allions principalement pour y voir les manuſcrits qui ſont en aſſez grand nombre, quoyque nous les euſſions déja vû autrefois, nous étions bien aiſe de les voir encore, parce qu'en fait de manuſcrits on profite toûjours à les examiner. Je ne repeterai pas ici ce que nous avons rapporté ailleurs des quatre gros volumes de Guillimannus prieur du monaſtere, quoyqu'on pût y faire encore beaucoup de remarques, ſur tout dans le tome qui a pour titre: *Hiſtorio-logium Brabantinorum tam ſæcularium principum, quam religioſorum, in quo mutato temporum ordine, locum præoccupat hiſtoria Jeroſolymitana.* Car ſans parler de tous les ouvrages qui regardent les croiſades, on trouve un livre *de Victoria ducis Brabantenſium & cladibus Leodienſium*, à la fin duquel, on lit le nom de l'auteur en ces termes: *Explicit hiſtoria com-*

*pendioſa de triumpho ducis Brabantenſis & cladibus terræ Leodienſis edita à viro litterato & venerabili patre Henrico de Merica priore canonicorum regularium prope Lovanium anno* MCCCCLXIX. *feliciter.*

On y trouve encore les ouvrages ſuivans.

*Electio illuſtriſſimi principis archiducis Auſtraſiorum & Brabantinorum in regem Romanorum, videlicet Maximiliani generi Caroli ultimi ducis in civitate Francofordienſi.*

*Ejuſdem coronatio.*

*Epiſtolæ Æneæ Silvii ad Philippum ducem Burgundiæ &c.*

*Epiſtola S. Thomæ de Aquino ad Aleydem duciſſam Brabantiæ fundatricem Vallis-ducis.*

*Geſta Jacobi de Vitriaco.*

*Itinerarium generoſi militis Domini Ægidii de Traſeignies qui fuit cognatus ducis Brabanti.*

La collection des vies des Saints en quatre volumes d'une écriture très-menuë, recueillies par Jean Ghentius chanoine regulier de Rouge-Cloître, n'eſt pas un des moindres manuſcrits dela bibliotheque. Parmi ces vies écrites par des anciens auteurs, j'y lû celles de deux ſaints du monaſtere de Fontenelle en Normandie, ſçavoir de S. Erembert evêque de Toulouſe & moine de Fontenelle & de S. Condet moine & confeſſeur, dont la fête eſt marquée au XII. des calendes de Novembre. Elle finit par ſon epitaphe, qu'on ne trouve pas aujourd'hui à Fontenelle, ni dans la chronique imprimée de cet illuſtre monaſtere. C'eſt pourquoy nous croyons qu'on ne ſera pas fâché de la voir ici.

*Extitit in Gallis meritis dignissimus olim*
*Cujus membra sacra hic tumulata jacent.*
*Nomine Condetus virtutum flore coruscus,*
*Pro quibus in cœlis nunc viget eximius.*
*Qui Theoderico Francorum sceptra regente,*
*Rura Britannorum Transvena deseruit.*
*Gallorum adiit partes lux christi colarum,*
*Insula hunc sequanæ quæ Beltinnaca vocatur,*
*Curriculis multis pavit & hic sepelit.*
*Ejus sacratos cineres post tempora longa,*
*Egregio cultu turba sacrata tulit*
*Fontanellensis, tumulans in cespite pulcro,*
*Nunc ibi poscentes muneribus cumulat.*

On y trouve aussi les ouvrages suivans de quelques auteurs de l'ordre des freres Prêcheurs.

*Tractatus de calcatione malignorum spirituum editus à fratre Nicolao Jacquers ordinis fratrum Prædicatorum.*

*Liber de sensibilibus deliciis paradisi editus à fratre Johanne de Tambaco ordinis Prædicatorum provinciæ Theutonicæ.*

*Johannes Nyder de reformatione religiosorum. Quæstio de secreto confessionis celando cum determinatione data per magistrum Bernardum de* REYDE *sacræ Theologiæ professorem.*

J'ajoûterai à ces auteurs *Ambrosii oratio habita Basileæ in sacra synodo septimo calendas Septembris anno Domini* M CCCCXXXV. *cum illuc à Romano Pontifice Eugenio IV. missus esset orator.* On y trouve aussi l'exposition d'Haimon sur les epitres de S. Paul, où il a la qualité d'evêque de Cologne, mais il n'y a aucun evêque de Cologne de ce nom.

Après le repas, on nous mena dans le jardin pour un peu nous recréer ; & l'on nous y fit voir une chapelle

de la Vierge ſur une petite elevation, où les religieux vont tous les ſamedis chanter le *Salve regina*. Il y avoit autrefois une petite chambre qui joignoit la chapelle, où ils alloient tous les ans faire une retraite de huit jours. Car les chanoines reguliers de la congregation de Vindeſhein, dont Rouge-Cloître étoit, s'appliquoient fort aux exercices ſpirituels, & pour y vaquer avec plus de liberté, ils gardoient la clôture, comme font aujourd'hui les Chartreux. Il n'y a pas cent ans qu'ils ont ceſſé de la garder.

Lorſque nous partîmes, monſieur le prieur eut la bonté de nous donner un religieux, qui vint nous reconduire à cheval juſqu'à Notre-Dame du Chene. C'eſt une egliſe de devotion bâtie par le prince Albert & la princeſſe Iſabelle, qui eſt deſſervie par un Premontré de l'abbaye du Parc près de Louvain. Nous fûmes de-là dîner à la prevôté de Baſſevavre deſſervie par ſix religieux de l'abbaye d'Afflighen. Il y a une Notre-Dame miraculeuſe, qui y attire un grand concours de peuples. Et comme les perſonnes ſimples ont ordinairement plus de foi & plus de pieté que les autres, ces bonnes gens marchent à genoux au tour de l'autel, devotion qu'ils ont réiterée ſi ſouvent, que le pavé quoyque de marbre eſt preſque tout uſé.

Nous fûmes le même jour coucher à l'abbaye de Gembloux, la plus noble du Brabant. L'abbé a droit de faire battre monnoye, mais il y a au moins cent vingt-cinq ans qu'on n'en a battu. Les religieux ſont fort reguliers, le jour precedent ils avoient été cinq heures durant à la campagne, pour faire la recolte. Ils mangent à la verité trois fois la ſemaine de la viande, mais ils n'en uſent jamais le ſoir, & les vendredis ils n'ont que du pain ſec à la collation. Nous paſſâmes la matinée à voir ce qui reſtoit de manuſcrits de l'incendie generale du monaſtere, & après-dîné nous partîmes ſur les trois heures pour aller à Oignies. Gembloux.

C'eſt un monaſtere de chanoines reguliers, fameux par la retraite de ſainte Marie d'Oignies, dont l'illuſtre cardinal Jacques de Vitri chanoine regulier du lieu & ſon direc- Oignies.

teur, a écrit la vie. Nous y trouvâmes un venerable prieur, qu'on peut regarder comme le reſtaurateur de la maiſon & pour le ſpirituel & pour le temporel. Il étoit curé lorſqu'il fut élû prieur. La maiſon étoit chargée de trente-ſix mille livres de dettes, les bâtimens en deſordre, & la diſcipline reguliere fort affoiblie. Il commença par reduire ſes religieux à la vie commune, il leur interdit les penſions, & le pecule; il deffendit les dotes pour la reception des novices; il fit de grandes aumônes; & avec ce ſecret il trouva le moyen de payer toutes les dettes, de rebâtir le monaſtere, de faire une bibliotheque & des ornemens pour l'egliſe. Il établit des lieux & des temps de ſilence. Il appliqua ſes religieux à l'étude, & leur donna de bons maîtres pour les former dans les ſciences, ce qui a ſi-bien réuſſi, qu'aujourd'hui il y a dans le monaſtere pluſieurs religieux capables d'enſeigner. Pour affermir ſes religieux dans le bien qu'il avoit établi, il leur fit ſoutenir dans une theſe que le vice de proprieté eſt un dereglement qu'un abbé doit retrancher, & que chaque religieux eſt obligé en conſcience de lui obéïr ſur ce point, quoyqu'un uſage contraire eut prévalu dans ſon monaſtere, & quand même il ne ſe ſeroit engagé que dans la vûë de joüir de cette douceur. Cette theſe choqua les religieux d'une fameuſe abbaye, qui s'en plaignirent. Mais on leur repondit qu'on n'avoit pas ſoutenu cette theſe pour les critiquer; qu'on n'avoit eu en vûë que d'expoſer la verité; que jouiſſant du bonheur de la vie commune, ils ſe faiſoient un veritable plaiſir de s'occuper des avantages qu'on peut en retirer pour s'animer à la conſerver ſans relâche. Si ces religieux avoient autant de ſoin d'étudier leur regle, qu'ils en ont de bien recevoir ceux qui les viennent voir, ils verroient qu'il n'y a rien de plus deffendu, & que S. Benoiſt veut qu'on en retranche juſqu'aux moindres racines. Toutes les regles monaſtiques ſuivirent en cela celle de S. Benoiſt. Et le pape Innocent III. étoit ſi perſuadé de cette verité, que dans une conſtitution qu'il a faite pour les Benedictins, il declare qu'un

abbé ne doit pas croire qu'il ait le pouvoir de diſpenſer ſes religieux ſur la proprieté ; que le vœu de pauvreté auſſi bien que celui de la chaſteté eſt tellement annexé à l'état monaſtique, que le pape même ne peut pas en diſpenſer.

Le monaſtere d'Oignies reconnoit pour fondateur un ſaint prêtre, nommé Gilles de VValcour, qui en jetta les fondemens vers l'an 1192. & fit conſacrer l'egliſe par l'evêque de Liege en l'honneur de S. Nicolas. Il eut pour compagnon Jean de Nivel docteur en Theologie, celebre predicateur & doyen de l'egliſe de Liege. Jacques de Vitri docteur de l'univerſité de Paris, attiré par la reputation de ſainte Marie d'Oignies, vint exprès pour la voir ; charmé de ſa ſainte converſation, il ſe laiſſa aiſément perſuader d'embraſſer la vie religieuſe, & de ſe faire chanoine regulier à Oignies. Son merite le fit bientôt connoître auprès des ſouverains Pontifes. Il fut créé cardinal de la ſainte egliſe Romaine, evêque d'Acon, & employé dans des legations conſiderables, ce qui lui donna occaſion de faire preſent à ſon monaſtere de pluſieurs ſaintes reliques, entre autres, du bois de la vraye croix, d'une côte de S. Pierre, d'une machoire de ſaint Barnabé, d'un oſſement du pied de ſaint Jacques le majeur, d'une dent de S. André, d'un doigt de S. Martin, de l'huille de S. Nicolas &c. On voit encore dans le threſor la diſcipline de ce grand cardinal, ſon miſſel, ſon pontifical, ſa croſſe d'yvoire, deux de ſes mitres, une de parchemin qui fait voir la ſimplicité de ce tems-là, & une plus précieuſe. On y voit auſſi une très-belle châſſe d'argent, qui renferme le corps de ſainte Marie d'Oignies, ſon chef, ſon couteau & ſa chemiſe de laine. Le calice de Gilles de VValcour premier prieur du monaſtere, eſt ſemblable à ceux que nous avons vû ailleurs de S. Thomas de Cantorbie. L'egliſe eſt aſſez belle, on y voit le tombeau de Jacques de Vitry en marbre noir dans le ſanctuaire du côté de l'epitre, & près de la ſacriſtie celui de Gerard ſire de Morbais, châtelain de Bruxelles. Le tableau de ſainte Marie d'Oignies qui eſt dans ſa chapelle paſſe pour

un chef-d'œuvre. Il n'y a point de manuſcrits dans le monaſtere que ceux qu'on voit dans la ſacriſtie. Le plus précieux eſt un ſacramentaire écrit il y a plus de ſept cens ans. Nous fimes quelques extraits du calendrier qui nous apprenoit le tems de l'ordination de pluſieurs evêques de Tongres & de Cambray; des ceremonies de l'extreme-onction qui renferment des rites ſinguliers, & d'autres pour le premier mercredi de carême qui ſont aſſez conſiderables pour être rapportez ici.

EX ANTIQUO SACRAMENTARIO OIGNACI.

*In Calendario à nono Cal. martii tranſlatio duorum fratrum Tleuduad & Chroaldi.*

XVI. *Cal. Aprilis ordinatio Dodilonis Cameracenſis eccleſiæ epiſcopi anno ab incarnatione Domini* DCCCLXXXVIII.

III. *Idus Aprilis ſecunda tranſlatio Theuduardi.*

VII. *Cal. Maii natale S. Ermini epiſcopi & confeſſoris.*

VI. *Nonas Maii ordinatio Faraberti ſanctæ Tungrenſis eccleſiæ epiſcopi.*

XI. *Cal. Julii natale S. Euſebii hiſtoriographi.*

VI. *Idus Julii tranſitus S. Ettoni confeſſoris.*

XVII. *Cal. aug. natalis Gundulfi atque Monulfi epiſcopi & confeſſoris.*

XII. *Cal. Septembris ordinatio Everacri S. Leodienſis eccleſiæ epiſcopi.*

X. *Cal. Sept. ordinatio Stephani ſanctæ Tungrenſis eccleſiæ epiſcopi.*

VII. *Cal. Octobris natalis S. Roberti epiſcopi.*

XIV. *Cal. Novembris ordinatio Ogonis S. Tungrenſis eccleſiæ epiſcopi anno incarnationis Domini* DCCCCXLVI.

X. *Cal. Novembris reſtitutio corporis S. Amandi epiſcopi*

II. *Nonas Novembris Romæ ordinatio Richarii epiſcopi Tungrenſis eccleſiæ.*

XVI. *Cal. Januarii vocatio Dodilonis monachi ex monaſterio S. Vedaſti ad epiſcopatum anno ab incarnatione Domini* DCCCLXXXVII.

In

IN ORDINE AD VISITANDUM INFIRMUM.

*Ingredientes ſacerdotes in domum infirmi decantent* VII. *pſal. pœnitentiæ cum letania &c.*

*Et ſic perunguant ſinguli ſacerdotes infirmum de oleo ſanctificato, facientes cruces in collum, & guttur, & pectus, & inter ſcapulas, & ſuper* V. *ſenſus corporeos, & in ſupercilia oculorum, & in aures intus & foris, & in narium ſummitate ſive interius, & in labia, id eſt exterius, & in manus ſimiliter exterius ideſt deforis, ut maculæ quæ per* V. *ſenſus mentis & corporis fragilitate carnis aliquo modo inhæſerunt hac medicina ſpiritali & Domini miſericordia pellantur.*

*Dum ungunt ſacerdotes infirmum, dicant has orationes moroſius unguendo.*

Ungo te oleo ſanctificato in nomine Patris & Filii & Spiritus ſancti, ut more militis uncti præparatus ad luctam, poſſis aëreas ſuperare catervas.

*Item alia ab alio ſacerdote dicenda.*

In nomine Patris & Filii & Spiritus-ſancti. Sit tibi hæc unctio olei ſanctificati ad purificationem mentis & corporis, & ad munimen & defenſionem contra jacula immundorum ſpirituum.

*Item alia ab alio ſacerdote dicenda.*

Ungo te oleo ſancto, invocata magni creatoris majeſtate, qui juſſit Samuelem prophetam ungui David in regem. Operare creatura olei in nomine Dei Patris omnipotentis, ut non lateat hic ſpiritus immundus, neque in medullis, neque in ulla compagine membrorum, ſed habitet in eo virtus Chriſti altiſſimi, & ſanctificatio Spiritus ſancti.

*Item alia.*

Ungo te oleo ſancto in nomine Patris & Filii & Spiritus-ſancti, obſecrans miſericordiam ipſius unius Domini ac Dei noſtri, ut fugatis omnibus doloribus vel incommoditatibus corporis tui, recuperetur in te virtus & ſalus, quatenus per hujus operationem myſterii, & per hanc ſacrati olei unctionem, virtutem ſanctiſſimæ Trinitatis me-

dicatus, priſtinam & magis robuſtam recipere merearis ſanitatem.

*Uncto infirmo, dicantur hæ ſingulæ orationes.*

*Sequuntur in mſ. quatuor orationes.*

*Deinde communicet eum ſacerdos corpore & ſanguine Domini, & ſic faciant illi per ſeptem diebus, ſi neceſſitas fuerit tam de communione quam & de alio officio; & ſuſcitabit eum Dominus ad ſalutem ſua clementia; & ſi in peccatis fuerit, dimittentur ei.*

## MISSA PRO INFIRMO IN DOMO.

*Cum anima in agone ſui exitus diſſolutione corporis ſui viſa fuerit laborare, convenire ſtudebunt fratres vel ceteri quique fideles, & communicandus eſt infirmus de ſacrificio ſancto, etiam ſi comediſſet ipſo die, quia communio erit ei defenſatrix & adjutrix in reſurrectione juſtorum. Ipſa enim reſuſcitabit eum. Poſt communionem vero..... (unum folium deeſt)*

In ſacris ordinationibus nulla aſſignatur inſtrumentorum porrectio. Poſt ordinationem epiſcopalem legitur edictum, quod dat pontifex epiſcopo cui benedixit.

Dilecto nobis fratri illi epiſcopo ille pontifex. Dum etenim credimus &c.

FERIA IV. INFRA *Quinquageſimam orationes & preces ſuper pœnitentem confitentem peccata ſua more ſolito.* Exaudi Domine preces noſtras & confitentium tibi parce peccatis, ut quos conſcientiæ reatus accuſat, indulgentia tuæ miſerationis abſolvat. Per. *Hic mittendus eſt cinis ſuper caput pœnitentis, & dicendum.* Memento homo quia pulvis es & in pulverem reverteris. *Statimque ponendum cilicium & dicendum.* Contere cor tuum, & humilia animam tuam in cinere & cilicio, cor enim contritum & humiliatum Deus non deſpicit. *Oratio.* Præveniat hunc famulum tuum, quæſumus Domine, miſericordia tua, ut omnes iniquitates ejus celeri indulgentia deleantur. Per.

*Poſt hæc ejiciendus eſt ab eccleſia &c.*

Floref. Nous partîmes d'Oignies fort édifiez de la regularité de la maiſon, & nous fûmes à l'abbaye de Floref, qui

n'eſt qu'à deux lieuës de là, & à deux de Namur. Floref eſt un des plus illuſtres & des plus anciens monaſteres de l'ordre des Premontrez. Son abbé eſt un des trois, qui ont le droit de confirmer l'election de celui de Premontré. Cette abbaye reconnoît pour ſes fondateurs les comtes de Namur, qui charmez de la ſainte converſation de S. Norbert & de ſes freres, lui demanderent des religieux dés l'an 1121. c'eſt-à-dire un an après la fondation de Premontré, & leur cederent le château qu'ils avoient dans ce deſert, pour y bâtir un monaſtere. Ils le choiſirent dans la ſuite pour le lieu de leur ſepulture, & on voit devant le grand autel ſur un marbre blanc leur epitaphe, qui eſt conçûe en ces termes.

*Hic jacent corpora pietate & ſanguine illuſtrium virorum Godefridi & Henrici quondam comitum Namurcenſium & hujus eccleſiæ fundatorum, ex antiquo choro per admodum reverendum DD. Carolum de Severi ejuſdem eccleſiæ antiſtitem huc tranſlata 6. Februarii anno* MDCXLII. *ipſorum animas cœlum ſuſcipiat, quorum corpora hic terra poſſidet.*

Et du côté de l'evangile.

*Anno Domini* MDCXLII. VI. *Februarii ex antiquo choro hic tranſlata ſunt per R. D. D. Carolum de Severi hujus monaſterii archimandritam corpora piiſſimarum & nobiliſſimarum feminarum Ermenſendis & Agnetis comitiſſarum Namurcenſium, & hujus eccleſiæ fundatricum, quarum prior hunc locum S. Patri Norberto pietati conſecrandum donavit. In pace ſit locus earum.*

Sur le marbre blanc de la baluſtrade qui eſt du côté de l'evangile.

*A regiæ ſtirpis majoribus ortum*
*Æque repetunt Godefridus & Ermenſendis.*
*Imperatores, reges, heroes, ſacrorum principes divos*
*Numerant inter poſteros & ſeros nepotes.*

*Probandæ regiæ munificentiæ*
*Una ſat eſt Floreſia.*
*Infimorum converſorum profeſſo ſtatu,*
*Oſtentationis faſtum depreſſerunt,*
*Illuſerunt veſte candida*
*Vixerunt conjuges pacifici.*
*Faxis lector dormiant confratres*
*In pace.*

Sur le marbre du baluſtre du côté de l'epitre.

D. O. M.

*Vis ſcire quam non ſit aliena à bellica*
*Fortitudine chriſtiana pietas?*
*Henricus Namurci & Lucemburgi comes,*
*Godefridi & Ermenſendis non degener filius,*
*Utramque felici fœdere copulavit.*
*Bello ſtrenuus, pace pius.*
*Fundatam à parentibus Floreſiam fovit, dotavit, ditavit bonis,*
*Sublimavit honoribus, in tantum dilexit,*
*Ut apud ipſam cum Agnete conthorali ſepeliri*
*Voluerit anno* MCLXXX.
*Principibus dilecta viris Floreſia juges*
*Manibus ipſorum grata repende preces.*

Lorſque nous arrivâmes à Floref on chantoit la grande meſſe, & comme c'étoit un dimanche nous fûmes bien aiſe de l'entendre. On y chanta la preface de la Trinité, & les jeunes religieux y communierent. Après la meſſe nous demandâmes monſieur l'abbé, mais comme il étoit malade, le prieur vint nous recevoir d'une maniere fort gracieuſe. Après le dîné on nous mena à la bibliotheque, où il y a un grand nombre de manuſcrits très-beaux. Nous les examinâmes tous, & nous travaillâmes deſſus le reſte du jour & tout le lendemain. Nous y vîmes entre autre une très-belle bible, les lettres de ſaint Auguſtin, celles de ſaint Gregoire, de S. Bernard, de Yves de Chartres, de Pierre d'Herentels prieur de Floref. Celles-

ci ſont toutes ſpirituelles, l'hiſtoire Romaine de Sextus Rufinus diviſée en vingt-ſept livres, dont le dernier finit en 804. Nous y vîmes auſſi un ancien auteur anonyme, qui a plus de cinq cens ans, & qui ſous le titre *de Viduitate* traitte en pluſieurs homelies diverſes matieres. La troiſiéme partie de ſon ouvrage eſt de l'Euchariſtie. Il rapporte dans ſa preface differentes erreurs touchant cet auguſte Sacrement: & voici comme il s'en explique.

*Alii quod de membris dicitur capiti aſcribunt, alii quod de capite dicitur membris apponunt, qui & de utroque vel alterutro tam confuſe ſentiunt, ut aut caput nimis humilient, aut membra nimis glorificent, qui non ſolum de veritate corporis Chriſti, ſed & de ſacramento varios errores & hæreſes incurrunt. Nam alii panem & vinum non mutatum dicunt, ſed ſolum ſacramentum eſſe, ſicut eſt aqua baptiſmatis, vel oleum chriſmatis, ſicque corpus Chriſti non vere, ſed figurate vocari dicunt, ſicut, inquiunt, cum dicitur, accipe veſtem candidam, quam perferas ante tribunal Chriſti, nec tamen ipſam, ſed ab ipſa ſignificatam intelligimus, ita eſt hic. Alii panem dicunt non ſolum ſacramentum, ſed etiam in pane Chriſtum quaſi impanatum. Alii dicunt panem & vinum in carnem & ſanguinem mutari, non tamen Chriſti, ſed cujuslibet filii hominis ſancti & Deo accepti. Hic enim dicunt impleri quod Chriſtus dicit: niſi manducaveritis carnem filii hominis, non habebitis vitam in vobis. Alii Dei gratiæ derogantes, dicunt malis ſacerdotum meritis annulatur divini invocatio nominis. Non enim panis in carnem Chriſti niſi conſecratione digna poteſt converti. Alii adhuc deterius delirantes, dicunt mutari quidem in carne Chriſti, ſed malis meritis ſumentium non permanere in carnem Chriſti, ſed iterum reverti in purum ſacramentum panis. Alii, quod adhuc deterius eſt, dicunt quod per comeſtionem convertatur in corruptionem fœdæ digeſtionis, ut reliqui cibi.*

Après le prologue il diviſe ſon ouvrage en pluſieurs chapitres, dont nous rapporterons ſeulement ici les titres.

*Prologo finito, primo expediamus de veritate Dominici corporis, deinde de ipſius ſacramenti variis diſputemus, prout Dominus dederit, quæſtiunculis.*

I. *Capitulum quod Deus hominem Dominicum pro nobis assumtum super omnia exaltavit.*

II. *Quod ut certius in simili natura per gratiam Christi speremus gloriam, nos fratres suos fecit, & illum & cum illo nobis omnia donavit.*

III. *Quod ad majorem tantæ gratiæ certitudinem, ipsum caput nostrum Deus nos membra ejus ita constituit, ut nos corpus ejus cum ipso capite dicimur, Christus sacramento & veritate corporis sui nos sibi uniens & concorporans.*

IV. *Quid sit sacramentum & quot modis accipiatur.*

V. *Quod visibile sacramentum panis & vini nuncupative dicatur corpus Christi.*

VI. *Quod Christus in pane sacramentali non personaliter ita sit impanatus, ut in carne incarnatus.*

VII. *Quod remanentibus qualitatibus suis, substantia panis & vini in verum Christi corpus mutetur.*

VIII. *Quomodo sacramentum corporis Christi à ceteris sacramentis differat aut conveniat.*

IX. *Quod novus panis & vinum in corpus Christi mutata novam carnem aut sanguinem non generant.*

X. *Quod de quolibet filio hominis non, nec nisi de ipso Christo intelligendum sit.* Nisi manducaveritis carnem filii hominis non habebitis vitam in vobis. *Vidua suis cum similibus Saraptena non nisi Christum novit Filium hominis, præter filios hominum, quibus dicitur* Filii hominum usquequo graves corde, ut quid diligitis vanitatem.

XI. *Quod in Sacramento visibili sit spirituale & invisibile corpus Christi.*

XII. *Quod corpus Christi cum in sacramento sit spiritualiter & invisibiliter, non tamen minus substantialiter & vere.*

XIII. *Quod veritas corporis Christi etiam signis sit sæpius ostensa.*

XIV. *Quod corpus Christi cum sit locale, tamen eodem momento in diversis locis sit, quia est in cœlo & in terra.*

XV. *Quod corpus Christi divisum & à fidelibus sumtum permanet incorruptum & integrum.*

XVI. *Quod immolatio Christi in altari non dicitur, quod ite-*

*rum occidatur, ſed quod vera ejus immolatio repræſentata idem in altari nunc quod tunc in cruce operetur.*

XVII. *Quod dupliciter ſeu tripliciter corpus Chriſti dicatur, nam ſeptem modis ſacramentum dicitur.*

XVIII. *Quod inviſibile corpus Chriſti in ſacramento ſit ſacramentum viſibilis corporis Chriſti in humana forma... veri idem ejuſdem.*

XIX. *Quod ſacramentum duobus modis ſignificatur, vel ſua ex ſe ſimilitudine, vel alicujus actionis erga ſe ſimilitudine.*

XX. *Quia in ſacrificio eſt ſacramentum corporale & corpus Chriſti ſpirituale, & quod duæ ſunt etiam ejus comeſtiones, una corporalis, altera ſpiritualis, & boni quidem duabus comeſtionibus ſumunt corpus Chriſti, mali tantum una comeſtione.*

XXI. *Quod ſicut nec minus à malo, nec magis à bono ſacerdote conſecratur veritas corporis Chriſti, ſic nec minus à malo, nec magis à bono quolibet ſumatur quantum ad ſubſtantiam.*

XXII. *Quo modo vere & ſalubriter à quolibet poſſit ſumi corpus Chriſti.*

XXIII. *De diverſis quæſtionibus quæ oriri ſolent de ſacramento corporis & ſanguinis Domini.*

J'ajoûterai à cela un ancien manuſcrit qui a pour titre *Honorius Eremita in Cantica* & les conſtitutions de l'egliſe collegiale de S. Denys de Liege.

Après avoir vû la bibliotheque on nous fit voir la maiſon qui eſt aſſez belle, mais l'egliſe eſt ce qu'il y a de plus conſiderable. Elle eſt très-bien bâtie & fort decorée de marbre & de peintures. On croit y conſerver une grande partie des reliques de S. Gereon martyr, qu'on dit y avoir été apportées de Cologne par S. Norbert même, & une portion conſiderable du bois de la vraye croix donnée par les comtes de Namur. Ces deux reliques ſont renfermées dans deux reliquaires très-riches & pour la matiere & pour la façon. On lit ſur celui de la croix une inſcription ancienne, qui atteſte qu'il en eſt ſorti deux fois du ſang.

Comme nous étions à Floref, il y vint deux Carmes Dechaux, dont l'un avoit demeuré ſix ans à leur convens

de Vienne en Autriche. Il nous apprit une circonſtance remarquable du dernier ſiege de cette ville, ſçavoir que durant tout le ſiege, le commandant des troupes Ottomanes les avoit viſité ſouvent, & leur avoit dit de ne rien craindre, qu'il ſuffiſoit qu'ils fuſſent les enfans du grand prophete Elie pour qu'il les prît ſous ſa protection. Un Premontré qui entendoit ce diſcours, & qui avoit bien de la peine à s'empêcher de rire, lui dit qu'ils n'étoient pas du tems d'Elie, mais le Carme lui repliqua d'un ton fort ſerieux, mon couſin, vous n'avez pas tout lû.

S. Gerard. L'abbaye de S. Gerard n'eſt qu'à deux lieuës de Floref dans une campagne aſſez agreable. Elle fut fondée dans le dixiéme ſiecle par S. Gerard religieux de S. Denys en France, qui y porta des reliques de S. Eugene, & reforma en même tems dix-huit monaſteres des Pays-Bas. Celle de Bronne dont nous parlons, à laquelle le Saint a donné ſon nom, étoit autrefois conſiderable, mais l'erection de l'evêché de Namur, l'a miſe à deux doigts de ſa ruine totale. Car les evêques s'étant ſaiſis de tous les revenus, à peine y ont-ils laiſſé de quoy entretenir un petit nombre de religieux, quoyque par la bulle d'union, il ſoit porté qu'ils entretiendroient le nombre ordinaire. Mais il s'en faut bien qu'ils ayent gardé cette clauſe. On peut bien juger par-là que nous ne devions pas nous attendre à trouver grand-choſe dans cette abbaye. On y conſerve pourtant encore les reliques de S. Gerard, de S. Eugene & des ſaints Innocens en trois belles chaſſes d'argent, & un très-beau reliquaire du bois de la vraye croix, dont on a les actes de la tranſlation. On voit dans une chapelle où les religieux font l'office le tombeau d'un evêque de Namur, & un puits au milieu de l'egliſe, dont l'eau eſt ſalutaire aux malades. On l'appelle le puits de S. Gerard, parce qu'on prétend que le Saint en a obtenu la ſource par ſes prieres. Je ne me ſouviens plus ſi c'eſt dans l'egliſe, que nous avons lû cette épitaphe du dernier abbé regulier.

*Hic*

*Hic jacet reverendus in Chriſto pater Dominus Benedictus à Mailli, ultimus abbas hujus monaſterii, qui poſtquam rexit cum laude dictum monaſterium, diem clauſit extremum anno* 1564. *menſis Junii die* 25.

Nous ne reſtâmes pas long-tems à S. Gerard, & le même jour nous allâmes coucher à l'abbaye de S. Jean de Florine, qui n'eſt qu'à trois lieuës de S. Gerard.

Florine

Cette abbaye eſt petite, mais elle eſt fort jolie, l'egliſe eſt propre, & le ſanctuaire orné d'une belle boiſerie & de tableaux. On croit y conſerver un doigt de S. Jean-Baptiſte, & le corps de S. Maur martyr de Reims. Il y a dans la bibliotheque pluſieurs beaux & anciens manuſcrits, une bible de neuf cens ans, les lettres & divers ouvrages de S Jerôme, d'Origene, de Caſſien, de S. Gregoire, de ſaint Colomban, de Paſchaſe Radbert. Mais ce qui nous a le plus charmé, ce ſont les grandes aumônes qu'on fait en ce monaſtere & la regularité exacte des religieux. Ils ſe levent tous les jours à minuit, & après matines ils font une demie heure de meditation. Ils ſont toûjours debout & la tête nuë à l'office, ils chantent avec une gravité édifiante. Ils ne portent point de manches à leur froc, ſi ce n'eſt lorſque l'abbé officie. L'abbé lui-même ne porte ni la mitre ni la croix. Ils obſervent un ſilence exact toute la matinée, une heure devant les vêpres & une heure devant complies. Les religieux ont trois fois la ſemaine l'uſage du vin & de la viande, mais à tous les jeunes de regle auſſi-bien qu'aux jeunes d'egliſe, ils n'ont que du pain à la collation. Enfin ils ont banni du cloître le *peculium*, ce qui entretien une grande paix dans leur maiſon; car l'experience fait voir que toutes les diviſions qui arrivent dans les monaſteres, viennent du *meum* & du *tuum*. Les religieux croyent ſe mettre au large en ſe procurant des penſions de leurs parens & la jouiſſance de quelque petits revenus: & l'on voit tous les jours qu'ils ne ſont jamais plus à l'étroit & dans l'indigence, & que le moyen le plus

propre pour perdre une maiſon religieuſe, c'eſt d'y introduire le *peculium*.

Moulins. Nous paſſâmes la fête de S. Laurent à Florine, & le lendemain nous partîmes de grand matin, pour aller à l'abbaye de Moulins, ſituée dans une agréable ſolitude, à cinq quarts de lieuës de Dinant. On dit qu'elle a été fondée par les comtes de Namur pour des religieuſes de l'ordre de Cîteaux vers l'an 1230. & qu'environ deux cens ans après on la donna à des moines. Nous n'y avons rien trouvé de grand, que le bon cœur de l'abbé & des religieux. Voici néanmoins quelques épitaphes que nous avons priſes dans l'egliſe.

Du côté de l'evangile.

*Ad mortis nutum Willelmum flete tributum*
*Solventem juvenes, flete dolendo ſenes.*
*Iſte cliens magnus fuit ortu, mitis ut agnus,*
*Laudibus ornatus, mortis in ore datus.*
*A nece defuncti mortales diſcite cuncti,*
*Ut nece cuncta ruunt, & velut umbra fluunt.*

Du côté de l'epitre.

*Anno Domini* M C C. *ſeptuageſimo ſexto, pridie idus Maii obiit V villelmus miles.*
*Impete cum triſti V villelmum mors rapuiſti,*
*Hac recubante domo quò fleat omnis homo.*
*Militiæ nomen, ſpeculum, flos, laus, decus, omen,*
*Gloria fama tacent, intumulata jacent.*
*Terra virum gaudet tantum ſepelire quod audet,*
*Quo ſtupuere coli regna ſuperna poli.*
*Non vidi mundum dare tanta laude ſecundum.*
*Hunc abſolve Deus, neſciat eſſe reus.*

*Amen.*

*Cy giſt madame Marie de Ligne eſpouſe à hault, noble & puiſſant ſeigneur, meſſire Gilles baron de Berlaymont & de Hercies ſur Sere, Annor, Formie, Vvingheyes, qui trépaſſa au chaſtel de Beauraing l'an* MCCCCLXII. *le* XIIII. *de Mars.*

Le même jour nous partîmes ſur les quatre heures pour aller coucher à Vaſor. C'eſt une ancienne abbaye de notre ordre, ſituée ſur le bord de la Meuſe dans une ſolitude aſſiegée de tous côtez de montagnes. Elle doit ſa fondation au comte Eilbert, qui fonda auſſi le monaſtere de S. Michel en Thierache. Elle a eu pour premier abbé le ſaint evêque Forannannus, dont elle conſerve les precieuſes reliques, auſſi-bien que celles de S. Eloque abbé de Lagni dans le dioceſe de Paris. L'egliſe n'eſt pas fort grande, mais elle eſt ancienne. Elle n'eſt voutée que dans le ſanctuaire, qui eſt orné d'une très-belle boiſerie; mais le plafond du chœur & de la nef qui eſt enrichi de très-belles peintures ne laiſſe pas d'avoir ſon merite. Il n'y a point de porte dans le fond de la nef non plus qu'à Florine, ce qui fait croire qu'anciennement on n'y entroit que par le dedans du monaſtere, & que par conſequent les ſeculiers, ſur tout les femmes, n'y entroient jamais. Voici deux epitaphes très-ſimples de deux perſonnes illuſtres que nous y avons luës. Vaſor.

La premiere eſt dans la chapelle de S. Benoiſt.

*Abbas Vvarn. Lateranenſis concilii teſtis obiit anno* MCCXVI.

La ſeconde dans la nef.

*Anno Domini* MCCLVII. III. *nonas Septembris obiit Gerardus frater comitis de Loz.*

Le monastere est proportionné à l'egliſe, c'eſt-à-dire qu'il est petit, mais fort propre, ſur tout le cloître, où l'on garde en tout tems un ſilence inviolable. La bibliotheque passe pour excellente dans le pays. C'eſt l'ouvrage de monſieur l'abbé, homme ſçavant & fort zelé, qui tâche d'inſpirer l'amour de l'étude à ſes religieux, en leur achetant les meilleurs livres. Les appartemens de ſon logis abbatial ſont magnifiques, on y voit de très-belles tables de marbre de Genes, les ornemens des portes & des cheminées ſont de même matiere. Il nous fit voir un criſtal de roche orné de pierres precieuſes, ſur lequel on voit l'hiſtoire de Suſanne très-finement gravée, à ce qu'on prétent, par S. Eloi, ſur lequel on lit *Lotharius rex Francorum me fieri juſſit.* Autrefois les abbez le portoient ſur leur poitrine lorſqu'ils officioient. Je ne parle pas du monaſtere d'Haſtier, qui n'eſt qu'à trois quarts de lieuës de Vaſor, & qui avoit autrefois le même abbé. Il eſt aujourd'hui reduit en prieuré, où l'abbé de Vaſor envoye cinq religieux. Nous reſtâmes un jour entier à Vaſor comblez des honnêtetez de monſieur l'abbé, qui eut la bonté de nous communiquer ſon cartulaire, & de nous donner des copies des principaux titres, qui peuvent ſervir à éclaircir l'hiſtoire du pays. Enfin lorſque nous partîmes pour aller à S. Hubert, il nous donna un homme à cheval, qui nous conduiſit à moitié chemin, & nous addreſſa à un bon curé qui nous donna à dîné.

S. Hubert.

L'abbaye de S. Hubert n'eſt pas ſeulement une des plus conſiderables qui ſoient dans les Ardennes & dans le dioceſe de Liege, elle eſt encore une des plus illuſtres de l'ordre de S. Benoiſt, ſoit pour ſes privileges, ſoit pour ſes grands biens, ſoit par ſon pelerinage. Saint Beregiſe qui avoit été elevé à S. Tron, en fut le premier abbé. On prétend qu'il y établit une communauté de clercs, auſquels ſuccederent des moines du tems de Loüis le Debonnaire. Mais il n'y a guere d'apparence qu'un Saint elevé dans un monaſtere de l'ordre de S. Benoiſt, eut porté

Pepin maire du Palais à fonder une abbaye de clercs, dont il devoit avoir la conduite ; & cela dans une ſolitude affreuſe, dont les clercs, qui aiment les villes & les lieux frequentez, ne ſont pas capables de porter l'auſterité. D'ailleurs on ſçait que les anciens entendent aſſez ordinairement par le nom de clerc celui de moine, comme on peut voir dans Gregoire de Tours. Peut-être que l'abbaye ayant été d'abord fondée pour des moine, paſſa dans la ſuite à des clercs, comme cela eſt arrivé aſſez ſouvent à d'autres lieux, & que ces clercs étant beaucoup dechus, ont crut que pour retablir l'abbaye dans ſon luſtre, il falloit y remettre des religieux. Quoyqu'il en ſoit, tout le monde convient au moins, que le ſaint evêque de Liege Vvalcandus y établit des moines, & qu'il y transfera le corps de S. Hubert de l'egliſe de S. Pierre de Liege, où il avoit été enterré. Cette tranſlation ſe fit avec beaucoup de ſolemnité l'an 825. ſous le regne de l'empereur Loüis le Debonnaire. Depuis ce tems les Liegeois ont fait, à ce qu'on dit, pluſieurs tentatives pour reprendre les reliques de ce Saint, qu'ils regardent comme un de leur principaux protecteurs, & qui ſelon la tradition du pays a transferé le ſiege epiſcopal de Tongres ou de Maſtrich dans leur ville. Ces tentatives ont obligé les religieux à mettre le corps de leur ſaint Patron en lieu de ſûreté, & de le ſi bien cacher, qu'il n'y a jamais que deux religieux dans l'abbaye, qui ſçachent le lieu où il eſt. On montre ſeulement dans le treſor ſa croſſe qui eſt d'yvoire, & ſon étole dans un coffre d'or, donné l'an 1594. par DIANE de Domp-Martin marquiſe d'Autrech, la ſemele d'un de ſes ſouliers, & ſon peigne, dont on donna un morceau au prince Palatin, qui en reconnoiſſance a donné aux religieux un fond de deux cens écus. Les religieux de leur côté ſe font un devoir de lui faire tous les ans un ſervice. On montre outre cela dans le treſor un calice d'or & un très-beau texte des evangiles, orné de pierres précieuſes, donné par l'empereur Loüis le Debonnaire à la

tranſlarion de S. Hubert. Un très-beau pſeautier écrit en lettres d'or donné par l'empereur Lothaire ſon fils, quatre couronnes imperiales & pluſieurs autres dons très-riches, faits par divers princes. On conſervoit encore autrefois dans le treſor les corps de ſaint Beregiſe & de ſaint Théodoric abbez du monaſtere, mais ayant été brûlez par les Calviniſtes, on n'a plus aujourd'hui que leurs cendres. On voit encore aux pilliers de la nef des marques de la fureur de ces impies, & des tentatives qu'ils firent pour ruiner l'egliſe. S'ils avoient executé leur deſſein, ils auroient fait un très-grand mal. Car l'egliſe eſt très-belle, grande, large, élevée, & très-bien percée. Il y a double collateral, le chœur & le ſanctuaire ſont pavez de marbre, l'autel eſt magnifique. Le jour de l'Aſſomtion l'abbé officia pontificalement. Outre les principaux miniſtres de l'autel qui étoient religieux, il avoit quatre chapelains ſeculiers, dont l'un portoit ſa croſſe, l'autre ſa mitre, le troiſiéme le gremial, & le quatriéme la bougie. Les Acolythes pendant la meſſe, n'allumerent leurs cierges qui étoient ſur la credence, qu'à l'evangile & à *Magnificat* des vêpres, & auſſi-tôt après ils les éteignirent. Le maître des ceremonies encenſa le chœur, donnant à chaque religieux un coup d'encens. Il y a d'autres ceremonies qui leurs ſont particulieres. Après vêpres on fit une proceſſion, on chanta le *ſalve regina* & les litanies de la Vierge, qu'on termina dans la nef.

Pour ce qui eſt du monaſtere, il eſt propre, regulier & commode, mais il n'a rien de trop ſomptueux. La bibliotheque eſt la meilleure du pays. Il y en a à Liege qui ont un plus grand nombre de manuſcrits, mais qui ne ſont pas meilleurs. Les principaux ſont une ancienne bible de ſaint Jerôme en trois colomnes, deux anciennes collections de conciles, l'hiſtoire d'Angleterre par le Venerable Bede & dans le même volume celle de France par Gregoire de Tours & par Fredegaire. Il y manque pluſieurs chapitres de celle de Gregoire de Tours, ces chapitres ne regardent

point l'hiſtoire de nos rois, mais celle de quelques evêques en particulier. Il y a auſſi pluſieurs manuſcrits d'Origene de S. Auguſtin, de S. Jerôme & de S. Gregoire, il y en a deux très-anciens de S. Iſidore en lettres Lombardes, les vies des Peres du deſert, qui ſont plus amples que dans Roſweide. On trouve auſſi à la fin des retractations de S. Auguſtin, un dialogue contre les Juifs, qui a pour titre *Diſputatio Judæi & Chriſtiani* ſans nom d'auteur. C'eſt un ouvrage de Rupert, que le P. Gerberon nous a donné à la fin de S. Anſelme. Mais les plus conſiderables ſont ceux qui ſont dans le treſor, ſur tout le pſeautier écrit en lettre d'or, dont nous avons parlé, & qui a été donné par l'empereur Lothaire. On voit à la tête le portrait de ce prince, que le R. P. Dom Benoiſt Mourmane procureur de S. Hubert a eu la bonté de nous faire deſſiner. C'eſt une antiquité conſiderable & qui merite d'avoir place ici.

Au

Après le portrait de l'empereur Lothaire on lit les vers ſuivans.

*Inclyta Cæſareum diffundit fama triumphum*
*Hlotharii, celebrat quem maximus ambitus orbis.*
*Hunc oriens recolit, mittens veneranter Achivos,*
*Qui veniam curvi poſcant & fœdera pacis.*
*Syderis occidui populi ſua jura tremiſcunt,*
*Et tanto gaudent proni ſe ſubdere regi.*
*Quem non verba valent titulis exponere certis,*
*Ingenii locuples, neque ſufficit illius umquam*
*Virtutes animi propriis percurrere verbis,*
*Nec ſi centeno loqueretur lingua meatu.*

L'image du roi David eſt au ſecond feüillet avec ces vers.

*Rex fuit eximius, de multis fratribus unum,*
*Quem Deus elegit regnandi ut ſceptra teneret,*
*Cœlitus hunc ſacro Spiramine namque coëgit,*
*Pſallere bis quinis cœleſtia carmina chordis,*
*Quæ naſciturum regalis ſemine ventris*
*Signarent Chriſtum, mundi per enigmata regem,*
*Quem canit & citharæ modulantis verbere plectri,*
*Organa multiplici componit inclyta ſenſu,*
*Cymbala pſalterium prædocto pollice pulſat,*
*Myſtica deſignent ut nobis carmina regem.*

Au troiſiéme feüillet eſt l'image de S. Jerôme avec ces vers.

*Hieronymus mundi celeberrimus extat in orbe,*
*Quem meritis vitæ fulgens veneratur Eous,*
*Syderis occidui reminiſcitur ultima Thyle,*
*Teſtamenta Dei geminæque conſona legis*
*Tradidit ac vertit, mutans ſermone latino.*
*Hæc quoque pſalmorum gratiſſima cantica nobis,*

*Tranſtulit, ac demum rectum correxit ad unguem.*
*Continet ut præſens deſcripius namque libellus,*
*Quem fieri regis veneratio magna coëgit.*
*Cujus amor mundi quadrifida climata complet.*

Il y a enfin au quatriéme feüillet un ancienne formule de confeſſion generale, & une très-belle priere qu'on recitoit autrefois avant de commencer le pſeautier. On ne ſera pas fâché de les trouver ici.

CONFESSIO OPTIMA PECCATORUM.

*Confiteor Deo & omnibus ſanctis ejus, & tibi pater, quia ego miſer & peccator peccavi in legem Dei, in cogitationibus peſſimis, in meditationibus pravis, in verbis, in factis, in pollutionibus, in detractionibus, in perjuriis, in ſuperbia, in vana gloria, in vigilando, in dormiendo, in munducando, in bibendo, in luxuriando, ſeu in omnibus vitiis. Odivi diſciplinam Domini, & projeci ſermones ejus retrorſum. Si vidi furem, cucurri cum eo, & cum adulteris tuis portionem meam poſui. Os meum abundavit malitia & lingua mea miſcuit dolos. Sedens adverſus fratrem locutus ſui, & adverſus filium matris meæ poſui ſcandalum. Non eſt peccatum ſuper peccatum meum, non eſt iniquitas ſuper iniquitatem meam. Nullum invenitur peccatum, cujus ſordibus non ſim coinquinatus. Quod pollicitus ſum non conſervavi, ſemper ad peccatum redii, prioribus ſceleribus ſemper deteriora conjunxi. Negligens fui & ſum de opere Dei & de ordine meo. Infinita ſunt peccata mea. Ideo precor te, ora pro me miſero peccatore ad Dominum.*

ORATIO ANTE RECITATIONEM PSALTERII.

*Immenſe miſericors Deus, Pater omnipotens, qui per os David electi tui carmina nos dulciſſime docuiſti, & petitionis affectum nobis miſerabiliter declaraſti, concede mihi, quæſo, indigno ill. famulo tuo, hujus capacitatis ſpiritu repleri, ut ſicut ille per hujus carmina modulationis gratiam tuæ conſolationis*

*percepit, & peccatorum indulgentiam promeruit: ita me in hac hora, clementissime pater, dignanter respicias, & quidquid ad aures tuæ pietatis digne pulsavero, mihi misericorditer concedas. Tu enim corda nosti omnium, tu cogitationes & verba considéras, tu nosti quid mihi magis expediat. In quibuscumque partibus mihi necesse fuerit, misericordiam tuam invenire merear. De cujus anima & prosperitate te invocavero, apud misericordiam tuam indulgentiam suam percipiat. Præsta, Creator mundi, qui cum æterno Filio tuo & Spiritu sancto æqualis vivis & regnas per infinita sæcula sæculorum. Amen.*

Après cette priere suit la preface de S. Jerôme écrite en lettres d'or, & enfin le psautier avec ce titre.

## INCIPIT LIBER PSALMORUM EMENDATUS A B. HIERONYMO PRESBYTERO.

Les cantiques qu'on a coûtume de chanter dans l'eglise sont à la fin du psautier, le *Te Deum*, le symbole *Quicumque*, qui est attribué à S. Athanase, l'oraison Dominicale & le symbole des Apôtres. Tout ceci est encore écrit en lettres d'or.

On lit ensuite les prieres suivantes, qui sont d'un caractere presque aussi ancien que le manuscrit.

## ORATIONES PRO STATU SANCTÆ DEI ECCLESIÆ.

*Ego dixi Domine miserere mei, sana animam meam quia peccavi tibi.*

*Peccavimus cum patribus nostris, injuste egimus, iniquitatem fecimus.*

*Domine ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum, cito anticipent nos misericordiæ tuæ.*

*Adjuva nos Deus salutaris noster. Propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos & propitius esto.*

*Non ſecundum peccata noſtra facias nobis : neque ſecundum iniquitates noſtras retribuas nobis.*

*Ne reminiſcaris Domine delicta noſtra, vel parentum noſtrorum, neque vindictam ſumas de peccatis meis.*

*Reminiſcere miſerationum tuarum, Domine, & miſericordiarum tuarum quæ à ſæculo ſunt.*

*Delicta juventutis noſtræ, & ignorantias noſtras ne memineris Domine.*

*Secundum miſericordiam tuam memento noſtri : propter bonitatem tuam Domine.*

*Cuſtodi nos, Domine, ut pupillam oculi. Sub umbra alarum tuarum protege nos.*

*Protege nos, Domine, à facie impiorum, qui nos affligunt.*

*Eſto nobis, Domine, in Deum protectorem & in domum refugii, ut ſalvos nos facias.*

*Eſto nobis turris fortitudinis, à facie inimicorum noſtrorum.*

*Da nobis, Domine, auxilium de tribulatione, quia vana ſalus hominis.*

*In Deo faciemus virtutem. Et ipſe ad nihilum deducet inimicos noſtros.*

*Memento noſtri Domine in beneplacito populi tui. Viſita nos in ſalutari tuo.*

*Memor eſto congregationis tuæ, quam creaſti ab initio.*

*Excita, Domine, potentiam tuam & veni, ut ſalvos facias nos.*

*Fiat miſericordia tua Domine ſuper nos, quemadmodum ſperavimus in te.*

*Oſtende nobis, Domine, miſericordiam tuam : & ſalutare tuum da nobis.*

*Deus tu converſus vivificabis nos : & plebs tua lætabitur in te.*

*Converte nos Deus ſalutaris noſter : & averte iram tuam à nobis.*

*Salvos fac nos, Domine Deus noſter, & congrega nos de nationibus.*

*Ut confiteamur nomini ſancto tuo, & gloriemur in laude tua.*

*Benedictus Dominus Deus Iſraël à ſæculo & uſque in ſæculum: & dicat omnis populus fiat fiat.*

*Sacerdotes tui induantur juſtitiam, & ſancti tui exultent.*

*Domine ſalvum fac regem: & exaudi nos in die qua invocaverimus te.*

*Salvum fac populum tuum, Domine: & benedic hæreditati tuæ, & rege eos & extolle.*

*Fiat pax in virtute tua: & abundantia in turribus tuis.*

*Egredere Domine in ſalutem populi tui: in ſalutem cum Chriſto tuo.*

*Exurge Domine adjuva nos: & libera nos propter nomen tuum.*

## ORATIO.

*Deus, qui peccantium animas non vis perire, ſed culpas, quotidie quam meremur iram [averte,] & quam precamur ſuper nos effunde clementiam, ut intercedente B. Maria cum omnibus ſanctis, de mœrore ad gaudium tuæ miſericordiæ conſequi meteamur. Per.*

## IMPRECATIONES CONTRA PERSECUTORES.

*Effunde iram tuam in gentes quæ te non noverunt: & in regna quæ nomen tuum non invocaverunt.*

*Incenderunt igni ſanctuarium tuum: in terra polluerunt tabernaculum nominis tui.*

*Populum tuum, Domine, humiliaverunt: & hæreditatem tuam vexaverunt.*

*Viduam & advenam interfecerunt, & pupillos occidunt.*

*Effuderunt ſanguinem innocentem, ſanguinem filiorum tuorum.*

*Deus meus pone illos ut rotam: & ſicut ſtipulam ante faciem venti.*

*Diſperge illos in virtute tua: & deſtrue illos, protector noſter Domine.*

*Irruat ſuper eos formido & pavor, in magnitudine brachii tui.*

*Fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus Domine.*

*Veniat mors super illos: & descendant in infernum viventes.*

*Erubescant & conturbentur in sæculum sæculi: & confundantur & pereant.*

*Et cognoscant quia nomen tibi Dominus. Tu solus altissimus super omnem terram.*

*Ne forte dicant in gentibus ubi est Deus eorum? Et innotescat in nationibus.*

*Ultio sanguinis servorum tuorum qui effusus est, introeat in conspectu tuo.*

*Secundum magnitudinem brachii tui posside filios mortificatorum.*

*Videant pauperes & lætentur. quærite Deum & vivet anima vestra.*

*Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum & terram.*

*Domine exaudi orationem meam: & clamor meus ad te veniat.*

ORATIO.

*Ecclesiam tuam, quæsumus proprio sanguine filii tui redemtam jugibus defende præsidiis, ut persecutione paganorum procul repulsa, tibi omni tempore famuletur. Per.*

ORATIO.

*Absolve, quæsumus Domine, delicta famuli tui* STEPHANI *pontificis, & intercedente B. Dei genitrice Maria, à peccatorum suorum nexibus, quæ pro sua fragilitate contraxit, tua miseratione liberetur. Per Dominum.*

ALIA.

*Omnipotens sempiterne Deus, ædificator & custos civitatis supernæ, intercedente B. Lamberto martyre tuo atque pontifice, custodi famulum tuum* STEPHANUM *pontificem, ut sit in eo domicilium incolumitatis & pacis. Per Dominum.*

## ALIA.

*Preces noſtras, quæſumus Domine, memor fragilitatis humanæ, placatus admitte, & quia..... noſtræ ad impetranda, quæ poſcimus.....qualitate diffidimus, pietatem tuam humiliter imploramus, ut interceſſione ſanctæ Dei genitricis Mariæ, & beatarum omnium cœleſtium virtutum ſanctorumque patriarcharum, prophetarum, apoſtolorum, martyrum, confeſſorum, ac virginum, omniumque cœleſtium tuorum famulorum, Stephano propriarum indulgentiam culparum, & plenitudinem æternorum largiaris gaudiorum. Per Dominum noſtrum Jeſum-Criſtum.*

## INCIPIT ORATIO PRO VIVORUM QUI PSALTERIUM IN ORDINE VICIS SUÆ CANTARE DEBENT ITALICOM. PRIMUM GENIBUS FLEXIS IN TERRA ORATIONEM DOMINICALEM ET SIMBOLUM, TUM DENUO REPETAT EAMDEM ORATIONEM DOMINICALEM SUPPLICITER OBSECRANS.....

Cette priere qui eſt d'une écriture très-ancienne tient à la couverture du manuſcrit.

*Deus omnium rerum creator, qui in veritate perfecta dominaris & regnas, ad precem meam aures tuæ pietatis inclina, & licet peccatorum ac facinorum meorum vinculis ſim adſtricta, ut tibi non valeam digne ſupplicare: tu tamen clemens & miſericors, qui exaudire dignatus es Jonam prædicantem, Ninivitas ad te revertentes, proſtrato ac pœnitenti per Nathan prophetam revelaſti David & etiam ſuorum peccatorum facinora eſſe dimiſſa; exaudi me infelicem coram majeſtatis tuæ conſpectu proſtratam, ac ſcelere peccatorum meorum nimium prægravatam: qui etiam dixiſti nolo mortem peccatoris, ſed magis ut convertatur & vivat, quique Chananæam & publicanum vocaſti ad pœnitentiam, tu miſerearis mei poſtulantis in ordine vicis meæ. In primitus Hlothario, Karolo, atque Hludovico germanos meos, necnon & germanus meas ill. videlicet: Karolum ſeniorem noſtrum ſive reginas adeo & avunculos meos, pro fratribus noſtris ſive ſorores in hoc cœnubio una in ſimiliaritate de-*

*gentibus, ſcilicet tam viventibus quam etiam olim defunctis, quorum nomina in capite hujus pſalterii vel in fine inſerta eſſe videntur Hlothario, Hyrmingardis, Theoberto, vel quorum manibus in familiaritate ſociatos in amorem ſuſceperunt, vel quorum & quarum elemoſinas ſumus adjunctæ, & virorum quoque ac feminarum utrorumque ſexuum abſque inſidiis diabolicæ artis ita diſponas, & tua virtute regas, ut tibi toto corde..... famulentur, & quæ digne poſtulant conſequi mereantur, cum dies futuri judicii advenerit, tunc.... promereantur audire: Venite benedicti patris mei percipite regnum, quod vobis paratum eſt ab origine mundi: ut ſint conſortes & participes inter ſanctos & electos tuos per infinita ſæcula ſæculorum. Amen.*

Poſt hanc orationem dicat. *Ego dixi Domine. Converte, Domine. Oculi Domini. Salvos fac ſervos tuos. Mitte eis Domine auxilium. Requiem æternam donet eis. Dominus..... animæ eorum in bonis. Requieſcant in pace. Amen. Domine exaudi orationem meam.* Pſal. *Miſerere mei Deus* cum gloria. Finita gloria. Inchoat antiphonam *Beatus vir.* Pſal. *Beati immaculati.*

Manu vero longe recentiori hæc addita fuere.

*Apud Dariſel in comitatu de Salmis pro remedio animæ ſuæ & mariti ſui Anſelmi Domina Gela femina nobilis tradidit ad altare S. Petri ſanctique Huberti ad luminaria eccleſiæ* XXX. *denerendas ceræ, quæ ſolvuntur in feſto S. Huberti.*

J'ajoûterai à ces obſervations ſur le pſeautier de l'empereur Lothaire, qu'on conſerve encore dans le treſor de S. Hubert un petit miſſel d'environ trois cens ans, dans lequel on lit à la fin du Canon les oraiſons ſuivantes. Après l'oraiſon. *Domine Jeſu-Chriſte qui dixiſti apoſtolis tuis pacem meam &c.*

*Pax Chriſti & caritas Dei ſit in cordibus veſtris. Amen.*

Dando pacem dic. *Habete vinculum pacis & caritatis, ut apti ſitis ſacris myſteriis Chriſti.*

## ORATIO S. AUGUSTINI.

*Domine Jeſu-Chriſte Fili Dei vivi &c.*

*Percepcio corporis &c.*

SALUTATIONES

SALUTATIONES CORPORIS CHRISTI.

*Ave in ævum ſanctiſſima Chriſti caro, ſumma vitæ meæ dulcedo.*

ORATIO.

*Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Panem cœleſtem accipiam de menſa Domini, & nomen Domini invocabo.*

ORATIO.

*Corpus Domini noſtri* JESU-CHRISTI *proficiat mihi peccatori in remiſſionem peccatorum meorum. Amen.*

SALUTATIONES SANGUINIS CHRISTI.

*Ave in æternum cœleſtis potus ante omnia & ſuper omnia mihi dulcis.*

ORATIO.

*Sanguis ejuſdem Domini noſtri Jeſu-Chriſt proficiat mihi peccatori in remiſſionem peccatorum meorum & ad vitam æternam.*

Tout le monde ſçait, que le plus puiſſant remede contre la rage, c'eſt d'avoir recours à la protection de ſaint Hubert. Lorſque nous étions dans ſon monaſtere, il y arriva dix perſonnes du dioceſe de Langres, qui avoient été morduës par un chien enragé. Après s'être confeſſées & avoir communié, le ſacriſtain leur fit un petite inciſion au front, inſera une très-petite parcelle de l'étole de S. Hubert dans la playe, la referma proprement & la banda avec un linge, & leur preſcrivit certaines loix à garder. Ces loix ſont:

1. De ſe confeſſer, & communier durant neuf jours.
2. Durant ce tems-là de coucher ſeul dans des draps blancs, ou bien vêtu.

*Fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus Domine.*

*Veniat mors super illos: & descendant in infernum viventes.*

*Erubescant & conturbentur in sæculum sæculi: & confundantur & pereant.*

*Et cognoscant quia nomen tibi Dominus. Tu solus altissimus super omnem terram.*

*Ne forte dicant in gentibus ubi est Deus eorum? Et innotescat in nationibus.*

*Ultio sanguinis servorum tuorum qui effusus est, introeat in conspectu tuo.*

*Secundum magnitudinem brachii tui posside filios mortificatorum.*

*Videant pauperes & lætentur. quærite Deum & vivet anima vestra.*

*Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum & terram.*

*Domine exaudi orationem meam: & clamor meus ad te veniat.*

ORATIO.

*Ecclesiam tuam, quæsumus proprio sanguine filii tui redemtam jugibus defende præsidiis, ut persecutione paganorum procul repulsa, tibi omni tempore famuletur. Per.*

ORATIO.

*Absolve, quæsumus Domine, delicta famuli tui* STEPHANI *pontificis, & intercedente B. Dei genitrice Maria, à peccatorum suorum nexibus, quæ pro sua fragilitate contraxit, tua miseratione liberetur. Per Dominum.*

ALIA.

*Omnipotens sempiterne Deus, ædificator & custos civitatis supernæ, intercedente B. Lamberto martyre tuo atque pontifice, custodi famulum tuum* STEPHANUM *pontificem, ut sit in eo domicilium incolumitatis & pacis. Per Dominum.*

Au-deſſous de la bibliotheque eſt le noviciat dans un petit lieu voûté. Les differentes revolutions arrivées à Stavelo ſont cauſe qu'aujourd'hui on n'y trouve pas un ſi grand nombre de manuſcrits, mais le peu qu'il y en a eſt bon. On y voit entr'autres une très belle bible en deux grands volumes, écrite en quatre ans par Goderan & Erneſton religieux du monaſtere, à la fin de laquelle on lit cette inſcription.

*Codices hi ambo quia continuatim & tamen moroſius ſcripti ſunt per annos ferme* IIII. *in omni ſua procuratione, hoc eſt ſcriptura, illuminatione, ligatura uno eodemque anno perfecti ſunt ambo. Licet hic poſterior qui eſt anterior, & ipſe eſt annus ab incarnatione Domini* M. XCVII. *indictione* V. *Henrico* IIII. *imperante, Chriſtianorum exercitu ſuper paganos violenter agente. Obberto Leodicenſi præſule, Rodulfo Stabulenſi abbate, Chriſto Domino ut ſemper per infinita ſæculorum ſæcula regnante. Amen.*

On lit auſſi à la tête les vers ſuivans, qui ſont de l'abbé Vvolphelme, que je crois être S. Vvolphelme abbé de Brunvillaire à deux lieuës de Cologne. Je les rapporterai ici, ſeulement à cauſe du merite de celui qui en eſt auteur.

## VERSUS DOMNI VVOLPHELMI ABBATIS SUPER NOVUM ET VETUS TESTAMENTUM.

*Late diffuſus ſic eccleſiaſticus uſus*
*Se teſtamentis exercet Dei omnipotentis,*
*Ut legat hæc ambo ſed & omni compleat anno:*
*Sicut in hebdomada pſalmorum clauditur oda.*
*Aſt hinc pſallendi cum ſtet ſtatus, inde legendi;*
*Lectio quo proſit, numquam præfatio deſit,*
*Qua clavi limen patet ad quodcumque volumen.*
*Pandat ut admiſſo quid clamet abyſſus abyſſo*
*Admitti vero dedit ejus gratia clero,*
*Qui populis ipſe parat hinc documenta miniſtro.*
*A cunctis æque non detegit intima quæque,*

rent les vêpres à une heure & travaillerent juſqu'au ſoupé.

Braz. Comblez de leurs honnêtetez, nous partîmes le 19 d'Août avec un homme à cheval qu'ils nous donnerent, pour nous conduire à Stavelo. Nous couchâmes le lendemain au village de Braz chez le curé, l'oncle d'un religieux de S. Hubert. C'eſt un grand homme de bien, qui depuis quarante ans exerce l'hoſpitalité ſans en être incommodé. Perſuadé que le bien des eccleſiaſtiques eſt le patrimoine des pauvres, il leur donne tout ce qu'il a. Il avoit un frere auſſi prêtre, qui rempli des mêmes principes, & animé du même eſprit, diſtribuoit auſſi tout ce qu'il avoit aux membres de JESUS-CHRIST. Ce frere en mourant le fit ſon heritier. Mais le bon curé donna tout aux pauvres, & il apprehendoit tellement qu'il ne lui reſtât quelque choſe du bien de ſon frere, qu'il donna encore trois cens écus du ſien. Il a fait de grands accommodemens dans ſon presbytere, de très beaux ornemens pour ſon egliſe, & medite d'en bâtir une nouvelle. Heureux les peuples qui ont de ſemblables paſteurs. Il eſt l'arbitre de tous les differens des eccleſiaſtiques du pays.

Stavelo. Le lendemain nous partîmes de grand matin pour aller dire la meſſe à l'abbaye imperiale de Stavelo. Nous trouvâmes monſieur le prieur à l'entrée du monaſtere, qui nous reçût avec tout l'acceüil poſſible. Il nous mena lui-même à l'egliſe, nous fit donner des ornemens, & nous combla d'honêtetez. L'après midi il nous fit voir la bibliotheque, qui eſt dans un petit edifice très-ancien joignant le dortoir. Il y a un autel conſacré du tems de S. Poppon comme il paroît par cette inſcription.

*Anno ab incarnatione Domini* M. X X X. *indictione* X I I I. *Chuonrado* VII. *anno imperatore, Rainardo* VI. *epiſcopo Leodicenſi, Poppone ejus loci* XI. *anno abbate, dedicatum eſt hoc altare in honore ſanctorum Nicolai, Martini, Medardi, Vedaſti, Amandi, Apri, Columbani, Remigii, Maximini* VII. *Kalend. Januarii, quorum reliquiæ inibi continentur. Deogratias.*

Au-deſſous de la bibliotheque eſt le noviciat dans un petit lieu voûté. Les differentes revolutions arrivées à Stavelo ſont cauſe qu'aujourd'hui on n'y trouve pas un ſi grand nombre de manuſcrits, mais le peu qu'il y en a eſt bon. On y voit entr'autres une très belle bible en deux grands volumes, écrite en quatre ans par Goderan & Erneſton religieux du monaſtere, à la fin de laquelle on lit cette inſcription.

*Codices hi ambo quia continuatim & tamen moroſius ſcripti ſunt per annos ferme* IIII. *in omni ſua procuratione, hoc eſt ſcriptura, illuminatione, ligatura uno eodemque anno perfecti ſunt ambo. Licet hic poſterior qui eſt anterior, & ipſe eſt annus ab incarnatione Domini* M. XCVII. *indictione* V. *Henrico* IIII. *imperante, Chriſtianorum exercitu ſuper paganos violenter agente. Obberto Leodicenſi præſule, Rodulfo Stabulenſi abbate, Chriſto Domino ut ſemper per infinita ſæculorum ſæcula regnante. Amen.*

On lit auſſi à la tête les vers ſuivans, qui ſont de l'abbé Vvolphelme, que je crois être S. Vvolphelme abbé de Brunvillaire à deux lieuës de Cologne. Je les rapporterai ici, ſeulement à cauſe du merite de celui qui en eſt auteur.

## VERSUS DOMNI VVOLPHELMI ABBATIS SUPER NOVUM ET VETUS TESTAMENTUM.

*Late diffuſus ſic eccleſiaſticus uſus*
*Se teſtamentis exercet Dei omnipotentis,*
*Ut legat hæc ambo ſed & omni compleat anno:*
*Sicut in hebdomada pſalmorum clauditur oda.*
*Aſt hinc pſallendi cum ſtet ſtatus, inde legendi;*
*Lectio quo proſit, numquam præfatio deſit,*
*Qua clavi limen patet ad quodcumque volumen.*
*Pandat ut admiſto quid clamet abyſſus abyſſo*
*Admitti vero dedit ejus gratia clero,*
*Qui populis ipſo parat hinc documenta miniſtro.*
*Sed cunctis æque non detegit intima quæque,*

*Quis tamen interea non abnuit interiora.*
*Angelus hinc enſem ſuſpendit percutientem.*
*Altius inflictus non lædit fulminis ictus;*
*Non ignis torrens, non vultus dæmonis horrens.*
*Captivis diræ diſcedunt ſenſibus iræ.*
*Vaſta lues morbi quæ ſæpe ſupervenit orbi;*
*Aut non accedit, citiuſve precando recedit.*
*Excepto natos quod vult pater eſſe paratos*
*Verberibus tangi pœniſque fugacibus angi.*
*Queis abſterrendi nocuo ſunt fœdere mundi.*
*Sed non donorum Deus uſum ſubtrahit horum.*
*Queis patrem ſeſe per verbera comprobat eſſe.*
*Si ſit eis ritus, legaliter hic ſtabilitus*
*Ut ſit, pſallatur ceu diximus atque legatur.*
*Utilitas extra patet hæc, latet altior intra.*
*Huc introductus guſtabit munera fructûs,*
*Cui donat mentem Dominus guſtare ſinentem,*
*Fructus majoris quam pandit lingua ſaporis.*
*Sed nec erit guſtum qui ſcriptis exprimat iſtum.*
*Guſtet: ipſe magis ſcit quam ſit terra ſuavis,*
*Quam ſcripturarum conſervat aula ſacrarum:*
*Et quæ diffundi ſe vult per climata mundi;*
*Quo genus humanum ſit in hoc medicamine ſanum.*
*Quod naturarum peragit compago duarum*
*Dum Deus inde pater parit, hinc parit innuba mater.*
*Nil cœlis illinc, nil terris clarius iſtinc.*
*Qua ſpecie bina componitur hæc medicina.*
*Chriſtus patre ſatus Deus eſt, homo Virgine natus.*
*Qui cum patre Deus, ſed & almo Pneumate verus.*
*Ad nos indultis pandat ſua viſcera culpis*
*Sacra per examen dum juſte diſcutit. Amen.*

Le manuſcrit qui contient l'hiſtoire de Joſephe n'eſt pas moins beau que la bible. La plûpart des autres manuſcrits ſont des ouvrages des peres de l'egliſe, ſur tout de ſaint Auguſtin, de S. Jerôme & de S. Gregoire. On y voit auſſi les actes d'un chapitre general des moines noirs tenu à S. Maximin de Treves en mil quatre cens vingt-deux, &

des reglemens faits au concile de Baſle l'an mil quatre cens trente-ſix pour la reformation de l'ordre de S. Benoiſt. Dans un ancien ſacramentaire qui ſemble avoir été à l'uſage de l'egliſe de Mayence, ou de quelqu'autre egliſe de cette Metropole, il eſt preſcrit que dans la dedicace des egliſes, on renfermera dans l'autel trois portions du corps de Jeſus-Chriſt avec les ſaintes reliques. *Deinde ponat tres portiones corporis Domini in confeſſionem & tres de incenſo & tunc ponantur reliquiæ in confeſſionem.* Dans l'ordination du diacre, il n'eſt pas preſcrit qu'on lui donne à toucher le texte ſacré des evangiles. Mais le plus curieux de tous les manuſcrits eſt celui qui comprend les lettres de Vvibaldus un des plus grands hommes de ſon tems, & qui étoit alors dans l'empire ce que Sugere étoit en France. Monſieur le prieur nous fit la grace de nous en donner une copie.

Le chartrier eſt un des plus propres & des mieux ordonnés que j'aye vû. Il eſt dans une ancienne chapelle, qu'on dit que l'abbé Vvibaldus s'étoit fait bâtir ſur le modele de ſainte Sophie de Conſtantinople. Nous y vîmes un ancien cartulaire, qui renferme un ſi grand nombre de chartes des rois de la premiere race, qu'il n'y a que ſaint Denys qui puiſſe lui diſputer pour le nombre. Mais ce que nous n'avons trouvé dans aucune egliſe de France, nous y avons vû une charte de l'empereur Lothaire II. accordée à l'abbé Vvibaldus, écrite en lettre d'or. On en voit une toute ſemblable en l'abbaye de Corbie en Saxe dont Vvibaldus étoit auſſi abbé. Alberic en ſa chronique rapporte ſur l'an 940. que S. Edmond roi d'Angleterre donna à l'abbaye de Glaſton un privilege écrit en lettre d'or dans un livre des evangiles. L'egliſe eſt une des plus belles du pays. Elle a près de trois cens pieds de longueur, quatre-vingt un de largeur. Elle eſt haute à proportion; la croiſée a cent cinquante pieds de longueur; l'ancien clocher en avoit trois cens de hauteur, mais en 1701. il fut brûlé avec toute la couverture de la nef par le feu du ciel, qui en trois heures de tems conſuma ce bel edifice. Les decorations de l'egliſe ſont très-belles, le jubé fort joli, & l'autel magnifique. Le devant qui eſt de ver-

meil doré repreſente la deſcente du S. Eſprit ſur les apôtres, qui y ſont en boſſe avec cette inſcription. *Factus eſt repente ſonus tamquam advenientis ſpiritus vehementis, & repleti ſunt omnes Spiritu ſancto.* Le retable beaucoup plus riche eſt tout d'or maſſif. Il repreſente les principaux myſteres de la paſſion & de la reſurrection du Sauveur. C'eſt l'ouvrage du grand Vvibaldus, dont on voit la figure d'un côté, & de l'autre celle de l'imperatrice Irene. Il avoit autrefois ſon tombeau dans le ſanctuaire, avec cette courte épitaphe.

*Anno Domini* MCLVIII. *indictione* VII. *obiit recolendæ memoriæ domnus Vviboldus Stabulenſis & Corbeienſis abbas.*

Mais comme il embarraſſoit l'egliſe, on l'a detruit, ſans qu'il paroiſſe aujourd'hui aucun monument ſur la place, qui conſerve la memoire d'un ſi grand homme. On a eu plus de ſoin de la tombe de Guillaume de Mandreſcheit qui eſt devant le grand autel, ſur laquelle on lit cette épitaphe.

*Hic ſepultus quieſcit reverendus in Chriſto pater ac illuſtris Dominus Guillelmus ex comitibus à* MANDRESCHEIDT, BLANCKENHEIM, *inſignis Stabulenſis & Prumienſis monaſteriorum abbas ac præſul optime meritus, cujus inter ceteras præclare a ſe, dum in vivis ageret, res geſtas, in primis memoratu dignæ ſunt, quod difformationem quæ monaſteria invaſerat purgavit, caſtrum Longiæ multis annis ab exteris occupatum, Cæſare auſpice, recuperavit, arcemque vicino in monte erexit. Obiit anno Domini ſeſquimilleſimo quadrageſimo ſexto, ſecunda Julii, cujus animæ Deus miſereatur.*

On montre derriere le grand autel la chaſſe qui renferme les précieuſes reliques de ſaint Remacle, patron du monaſtere. Elle a ſix pieds & trois quarts de longueur, deux de largeur, & trois pieds & un pouce de hauteur. Elle eſt très-belle & très-riche, la figure du Sauveur aſſis & tenant un globe en ſa main fait l'ornement de la partie de devant, où on lit cette inſcription :

*Solus*

*Solus ab æterno creo cuncta, creata guberno.*

De l'autre côté l'on voit la figure de la ſainte Vierge, qui tient ſon fils entre ſes mains, avec cette inſcription :

*Tu mihi nate pater, & tu mihi filia mater.*

Saint Remacle au milieu de ſix apôtres ſeparez par des colonnes, & ſaint Lambert au milieu de ſix autres apôtres ſeparez de même maniere, ſont repreſentez aux deux côtez. Le deſſus en forme de toît repreſente en reliefs les principaux myſteres du Sauveur. Toutes les figures, les colonnes & les reliefs ſont d'argent doré : on croit que le reſte de la chaſſe n'eſt que de cuivre doré. Entre les pierres precieuſes dont elle eſt enrichie, on remarque une agathe qui par ſa groſſeur & ſon travail ſe fait admirer. Elle repreſente un roy à demi corps. On croit à Stavelo que c'eſt ſaint Goduin quatriéme abbé qui a fait faire cette chaſſe, parce, dit-on, que c'eſt lui qui le tira de l'oratoire de ſaint Martin où il avoit été enterré, pour le transferer dans la principale egliſe, où il l'expoſa dans un lieu éminent, mais elle ne nous paroît pas d'une ſi grande antiquité ; je ſerois plus porté à croire que c'eſt l'ouvrage de ſaint Poppon ou de Vibaldus. Je trouve même qu'en 1263. les religieux de Stavelo ſe diſpoſoient à mettre les reliques de ſaint Remacle dans une nouvelle chaſſe, qu'ils avoient fait faire. C'eſt ce qu'on voit dans une lettre qu'ils écrivirent cette année aux religieux de Solignac en Limouſin, qui leur avoient demandé des reliques de leur ſaint patron.

Outre le corps de ſaint Remacle, on montre encore dans le treſor ſa chaſuble, ſon étole, ſon manipule, ſa chappe, ſes ſandales, ſa cucule & ſon peigne. Rien au monde ne m'a tant touché que de voir ſa cucule. Elle eſt d'une étoffe très groſſe, de couleur brune & toute rapetaſſée. C'étoit-là l'habit d'un homme qui dans le ſiecle avoit paru avec éclat à la cour de nos rois, & qui

après avoir joüi pluſieurs années d'un très-grand & très-riche evêché, s'étoit retiré dans une ſolitude affreuſe, pour y vivre dans les exercices d'une rigoureuſe penitence. La forme de la cucule eſt ſemblable à celle des anciennes chaſubles, c'eſt-à-dire qu'elle couvre tout le corps & qu'il n'y a pas de manches, avec cette difference qu'il y a au deſſus un petit capuce pointu, qui y eſt attaché : ce qui confirme ce que dit S. Iſidore dans ſon livre des Etimologies, *Caſula eſt veſtis cucullata, per diminutionem à caſa, quod totum hominem tegat*, & l'abbé Theodemare dans ſa lettre à Charlemagne. *Cucullam nos eſſe dicimus, quam alio nomine caſulam vocamus.* C'eſt le plus precieux monument d'antiquité que nous ayons en ce genre, & il m'a paru ſi reſpectable, que j'ai cru faire plaiſir aux lecteurs de le repreſenter ici.

Il faut ajoûter à cela une très-belle croix d'or, dans laquelle il y a du bois de la vraye croix, que Vvibaldus rapporta de Conſtantinople, & le chef de ſaint Alexandre martyr. Pour le corps de ſaint Poppon, il eſt à la ſacriſtie dans une belle chaſſe d'argent.

Si l'on en croit la tradition du pays, la crypte ſouterraine eſt l'ouvrage de ſaint Poppon, mais nous la croyons plus ancienne, parce que nous trouvons dans un ancien calendrier écrit vers le temps de ſaint Poppon même, que la dédicace en fut faite l'an 1008. & par conſequent longtemps avant ſaint Poppon. Il y a plus d'apparence qu'elle a été bâtie par l'abbé Odilon, lorſqu'il rétablit le monaſtere, qui avoit été ruiné par les Normans, & que c'étoit-là l'egliſe qui ſervoit alors aux religieux, ſur l'extremité de laquelle on bâtit dans la ſuite l'egliſe qu'on voit aujourd'hui. Quoyqu'il en ſoit, cette crypte eſt aſſez belle, il y a trois autels, & ſaint Poppon y fut enterré devant la chappelle de la Vierge. Son tombeau eſt fort frequenté, parce que tous les malades y trouvent un ſouverain remede à leurs maux. C'eſt aſſez proche de cette crypte qu'on voit le lieu, où du temps de ſaint Renacle les religieux qui avoient failli en quelque obſervance alloient faire penitence devant la croix, comme il arriva à ſaint Lambert, qui ayant fait du bruit dans le dortoir en ſe levant longtemps avant matines pour prier Dieu, l'abbé lui ordonna d'aller à la croix, où il demeura durant les matines expoſé aux injures du temps & tout couvert de neige. On dit qu'elle étoit de bois, & que les chanoines de Liege en memoire de ce qui arriva à ſaint Lambert, ont voulu l'avoir. Aujourd'ui il y en a une de fer. Tout le reſte du monaſtere ſe reſſent de la ſimplicité des premiers religieux de Stavelo. Le cloître eſt grand, voûté & vitré ſelon la coûtume du pays, on y voit la ſuite des abbez repreſentez ſur les vitres. Le chapitre eſt bâti dans le lieu où étoit autrefois l'oratoire de ſaint Martin, il eſt petit & très-ancien, comme il paroît par les vitres qui ſont peintes, & ſur leſquelles ont lit les vers ſuivans.

*Judicii fratrum quibus eſt commiſſa poteſtas*
*Judicii horrendi mente diem teneant.*
*Judicium de judiciis qui ſunt ſubituri,*
*Judicium ſubeant de pietate magis.*

*Quod rex peccavit humilis confeſſio lavit*
*Et tu, prælate, ſimili parcas pietate.*

*Cum mittis lapidem, qui criminis es reus idem*
*Pro lapſu mœſto pius & tu labilis eſto.*

*Eſt gladio verbi pinguedo ſecanda ſuperbi,*
*Sed ne diſtiteris ſi convitio maculeris.*

*Cum ſit latronis ſpelunca domus Salomonis;*
*Ulciſcendo ſcelus debet ferveſcere zelus.*

C'eſt dans ce lieu-là que ſaint Remacle a été enterré, & on y voit encore ſon tombeau, ſur lequel on a gravé les vers ſuivans.

*Quiſquis humum docta variatum conſpicis arte,*
*Flecte genu, tali eſt dignus honore locus*
*Præſulis hoc tumulo jacuerunt oſſa Remacli,*
*Oſſa inhonorato non retinenda ſolo.*
*Nobile depoſitum tellus ſervavit honore*
*Arcubus agnoſcens numen ineſſe ſacris.*
*Reddidit intactum fulvo quod dignius auro*
*Conderet artificis docta labore manus.*
*Hinc igitur moveat greſſus, actuſque prophanos,*
*Acceptum ſuperis hunc venerare locum.*

L'abbé Theoderic a été auſſi enterré dans le même lieu, devant le pupitre, & on lit encore ſur ſon tombeau cette epitaphe.

*Quem tegit iſte lapis, fuit Abbas Theodericus*
*Expulſum Treveri, quem Stabulaus retinet.*

Heribertus abbas S. Vincentii Metenſis.
Theodericus abbas Neuvillerenſis.
Lambertus Vvalciodorenſis abbas.
Bertulfus abbas S. Matthiæ Trevirenſis.
Vvibaldus abbas Stabulenſis, Caſinenſis, Corbeienſis & Vvalciodorenſis.
Robertus abbas Vvalciodorenſis.
Petrus Luſius abbas. B. Mariæ Monaſterienſis prope Lucemburgum.

L'amour de la pauvreté & de la penitence n'attira pas ſeulement à Stavelo de grands hommes en vertus & en merites, il lui procura encore de grands biens & de beaux droits, enſorte que dans la ſuite l'abbé eſt devenu ſouverain & prince du ſaint empire. Les grands biens qu'on donna aux religieux, ou qu'ils acquirent par leur travail, les mit dans la neceſſité d'avoir des defenſeurs ou advocats, communement appellez *Advouez*, pour les defendre contre les entrepriſes & les perſecutions ſoit de leurs voiſins, ſoit de toutes autres perſonnes.

Dans les premiers ſiecles ils n'eurent point d'autres avoüez & protecteurs que les rois de France, qui les avoient fondez & les empereurs. Dans la ſuite du temps les empereurs leurs donnerent d'autres princes qui recevoient à fief de leurs mains imperiales le titre & la charge d'avoüé, ſans qu'elle fut hereditaire. Leur office étoit de prendre les armes pour la defenſe du monaſtere, mais ils ne devoient les prendre que lorſqu'ils étoient appellez & requis par l'abbé. Et pour recompenſe de leurs ſervices, ils avoient la troiſiéme partie des amandes, qui réſultoient des executions qu'ils avoient faites. Ils n'avoient rien autre choſe, & l'abbé même ne leur donnoit pas le logement : mais dans la ſuite du temps ils s'emparerent par force de pluſieurs groſſes terres & ſeigneuries : comme ces avoüez ont toûjours été des perſonnes puiſſantes, nous allons en rapporter une ſuite depuis environ huit cent ans, comme on nous l'a communiquée.

DE

## DE ADVOCATIS MONASTERII STABULENSIS.

*Ab initio abbatiam Stabulenſem advocatos non habuiſſe, ſed immediate ſub protectione & mundiburdio regum atque imperatorum fuiſſe certum eſt, & colligitur ex inſtrumento Ludovici regis, ubi habetur:* Qualiter ipſe princeps & rex Sigibertus, ſcilicet pro mercedis ſuæ impendio & æterna retributione villas aliquas &c. abſque introitu advocatorum conceſſit. *Pauca de advocatis ex cartis monaſterii, & aliis auctoribus breviter hic annotabo.*

BURGERICUS *ſubſcripſit donationi cujuſdam Lamberti, anno* 923.

ODILARDUS *interfuit donationi Rainulfi & uxoris ejus Huodæ, anno domini* 943. *regis Ludovici* 7.

ERENFRIDUS *comes in quadam precaria facta in favorem cujuſdam Ramberti anno* 949. *Sub Brunone duce & archiepiſcopo Colonienſi, qui tum juſſu Ottonis imperatoris fratris ſui regnum Lotharienſe adminiſtrabat.*

GOZILO *comes anno* 966. *confirmavit donationem Walteri de Domekena & Comina. In carta ſic legitur:* Cum auctoritate & teſtimonio comitis, & advocati GOZILONIS. *Ejuſdem fit mentio in donatione Ernulfi & Gozelini fratrum, facta de allodio ſuo in Crovia ſuper Moſellam, anno Ottonis tertii* VIII. *Chriſti* 991.

FRIDERICUS *comes interfuit donationi de Glamacho factæ anno* 1004. *per Gerundum ſub Ravengero abbate. In donatione ſic legitur:* Teſtes idoneos adhibemus Fridericum ipſius loci advocatum, Henricum comitem, Giſlebertum comitem.

FRIDERICUS *filius præcedentis, frater Henrici ducis Bavariæ ex comite Lucemburgenſi, interfuit commutationi factæ per S. Popponem cum Nantherò abbate S. Martini Metenſis. In inſtrumento ſic habetur.* Facta eſt hæc donatio apud Duvillam, ubi colloquium fuit inter imperatorem & Henricum Francorum regem, ducatum Lotharienſis regni tenente Gozilone, eodem ſuper bona S. Martini advocato, ſuper abbatiam S. Maximini comite Henrico, ſuper bona S. Remacli fratre ejus comite Friderico. *Fit etiam ipſius mentio in alia commutatione per eundem S. Popponem facta de villa Vendengia, cum villa de Luſengia anno* 1042. *Iſte dux Lotharingorum inferiorum loco Gozilonis Ignavi conſtituitur anno* 1046. *Pro remedio animæ ſuæ & ſepulturæ loco dedit eccleſiæ Stabulenſi anno* 1067. *eccleſiam de* Sprimont, *cum dominio. Theodericus abbas in ſuis miſeriis diſſidii Malmundarienſis, quo monaſterium Malmundarienſe à Stabulenſi divellebatur, eum ex jure antiquitatis utriuſque eccleſiæ advocatum pro auxilio interpellavit; qui ſe murum pro ſancti Remacli cauſa oppoſuit, & ut vivens ſtatuerat, numquam à S. Remacli patrocinio diſcedere, ſic mortuus implevit, ut honorificam haberet ſepulturam in ejus monaſterio. Ad ejus enim limina ſepultus cum Gerberga nobiliſſima conjuge, diem reſurrectionis expectat.* Lib. triumphi ſancti Remacli, cap. 5. *Mortuus videtur circa ann.* 1068.

GODEFRIDUS *Marchio Longobardiæ ſucceſſit ſuo fratri Friderico, qui offerente Theodorico, advocatiam Stabulerſem una cum ducamine in curia apud Goſlar ab imperatore adeptus eſt. Fuit vir potens & ſtrenuus bonusque conſilio.* Vide lib. 1. triumphi S. Remacli cap. 10. 11. 13.

HENRICUS *filius Alberti comitis Namucenſis regebat advocatiam Stabulenſem anno* 1088. *uti conſtat ex donatione Bozonis de Bra, in qua hæc leguntur.* Facta eſt hæc traditio per manus Henrici majoris advocati ejuſdem eccleſiæ, filii comitis Namucenſis Alberti, præſente Rudolpho abbate. *Hic Henricus per filiam Hyredem nuptiis ſibi ſociatam, factus erat Rupenſis & Durbucenſis comes, qui ſine prole obiit.*

ALBERTUS III. *comes Namurcenſis frater dicti Henrici, advocatiam Stabulenſem circa annum* 1090. *regendam ſuſcepit, eoque auctore per conflictum judiciarium dominium de* Fraipent, *propter quod cædes prædæque acerbæ inter abbatiæ Stabulenſis & eccleſiæ Ayrienſis ſubditos perpetratæ erant, eccleſiæ Stabulenſi revindicatum eſt circa annum* 1094. *Mentio enim ejus conflictus fit in infeudatione quam fecit Giſleberto de terra* de Saviegne *anno* 1095. *Et in donatione quam fecit abbas Folmarus Stabulenſibus monachis anno* 1100. *de villa* de Kaulin, *quæ ſic finit.* Acta ſunt hæc anno Dominicæ incarnationis M C. quinto ordinationis noſtræ anno &c. Alberto comite Narmurcenſi Stabulenſis eccleſiæ advocato, Thietbaldo de Haja ſubadvocato. *Mortuus eſt, ut vult* Agurne *apud nos manuſcriptus eodem anno* 1100.

HENRICUS *Alberto patri ſucceſſit in advocatia, ex hereditate etiam comes Rupenſis & Durbucenſis. Multis annis eam advocatiam adminiſtravit, uti conſtat ex multis inſtrumentis. Donatio alicujus allodii in villa* de Mormont, *ſic explicit.* Hæc traditio facta eſt anno incarnationis Dominicæ M C V. præſente ejuſdem loci abbate Folmaro, adſtantibus advocatis Henrico & Tietbaldo. *Teſtis etiam occurrit in donatione facta anno* M C X V I I I. *per Boſonem* de Bras, *teſtibus Henrico advocato & Petro ſubadvocato. Adſtruitur etiam advocatus in inſtrumento, quo Anſelmus de Bras accepit mutuo* 12. *marcas & dimidiam ſuper beneficio ſuo eccleſiæ de Bras his verbis* : Teſtes ſunt Henricus advocatus & filius ejus Henricus. *Anno* 1128. *Rolandus* Doroit, *tradidit ad altare S. Remacli quicquid habebat in* Doroit, Malin, *&c. per manus Henrici majoris advocati. Circa annum* 1150. *ut placet* Agurne *apud nos mſ. obiit nulla prole relicta.*

HENRICUS *vulgo dictus Cœcus comes Namurcenſis Patruo ſuo Henrico in comitatus Rupenſem & Durbucenſem & advocatiam Stabulenſem ſucceſſit, qui antea, Conrado ſub annum* 1139. *mortuo, comes Lucemburgenſis effectus erat. Hic ſicut alii advocati, ut verbis utar Wibaldi ſcribentis ad ſuos monachos,* Fuerunt non pauperum defenſores, ſed crude-

liſſimi vaſtatores & libertatis abbatiæ Stabulenſis inimiciſſimi inſidiatores *Hunc vitam protraxiſſe ad annum* 1188. *vult* Defenſio *S. Maximini prope Treviros.*

THEOBALDUS *Barrenſis comes ſucceſſit, cui Ermeſindis unica Henrici Cœci filia & in tot ditionibus heres, uxor obtigerat. Qui relicta tantum unica filia, dicta Iſabella, ann.* 1214. *ſecundum Defenſionem S. Maximini pag.* 43. *mortuus eſt. Hac Iſabella nupta Vualranno Limburgenſi juniori, mater ejus Ermenſindis ad ſecunda vota nuptiarum tranſiens, nupſit Vualranno ſeniori comiti Arlunenſi, & poſtea duci Limburgenſi, patri Vualranni junioris, eo pacto antenuptiali, ut bona non ad poſteros qui ex Iſabella filia Ermenſindis nati erant, devolverentur, ſed ad poſteros qui ex Vualranno ſeniore & Ermenſinde naſcerentur.*

VVALRANNUS *igitur advocatiam Stabulenſem anno* 1214. *una cum Ermeſinde adminiſtravit uſque ad annum* 1246. *quo vita ceſſit juxta Defenſionem S. Maximini, pag.* 43.

*Hi advocati potius rapacitate ſua devorabant bona abbatiæ. Occupaverant enim injuſte, magno monaſteriorum damno, caſtrum Longiæ & domum fortem de* Comblens, *quæ anno* 1227. *per judiciariam ſententiam reſtituere coguntur ad inſtantiam Friderici de Petra abbatis, in imperiali curia. Sententiam hic adjungimus.*

THEODERICUS Dei gratia archiepiſcopus Trevirenſis, HUGO eadem gratiam epiſcopus Leodienſis, & L. comes palatinus & dux Bavariæ. Notum facimus omnibus præſens ſcriptum inſpecturis, quod cum quæſtio coram Domino rege HENRICO & ſuis principibus apud Aquisgranum inter dominam comitiſſam ERMESINDEM Lucemburgenſem, & abbatem & conventum Stabulenſem ſuper caſtro de Longia & domo de *Coblens*, & jure eccleſiæ ſuæ, ſecundum quod in privilegiis ſuis continebatur, verteretur: Tandem mediantibus domino rege & ſuo conſilio, ſcilicet HENRICO Colonienſi archiepiſcopo, & LUPOLDO duce Auſtriæ, in hanc formam pacis con-

venerint ſupradicti, comitiſſa videlicet, abbas & conventus, quod in continenti prædicta comitiſſa jam dictis abbati & conventui caſtrum ſuum de Longia, & domum de *Coblens* libere reſtituet, & ipſos abbatem ſcilicet & conventum Stabulenſem de cetero terra ſua quiete & pacifice ubique gaudere permittet. De damnis igitur eiſdem illatis ſtabit dicto noſtro, ita quod ſi ambo ad id proſequendum intereſſe non poterimus, alter noſtrorum de me & domino Leodienſi, ſine contradictione, bona fide proſequetur. Et ſuper hoc fidejuſſerunt pro prædicta Ermeſinda comitiſſa dominus Vvalrannus de *Lembourg*, dominus Thomas de *Hofalize*, & D. Ar. de *Rodmach*, prædictis abbati & conventui. Si vero prædicta domina contra prædictam formam pacis aliquo modo contraire, quod non credimus, attentaverit; terra ſua quæ eſt in dioceſi Treverenſi & terra ſua quæ eſt in dioceſi Leodienſi, tamdiu ſub interdicto auctoritate noſtra jacebit, quouſque ad plenum de violatione pacis prædictis abbati & conventui Stabulenſi fuerit ſatisfactum. Nos autem de Caſtro Longia & de domo de *Comblens* providebimus indemnitati comitiſſæ, abbatis & conventus Stabulenſis, & ordinationem indemnitatis nobis reſervamus faciendam, quam abbas ſæpedictus fide interpoſita in manus noſtras ſe ſervaturum repromiſit, & ſuper hoc nobis litteras ſuas patentes exhibere tenebuntur. Ut ergo abbas & conventus ſua in pace quietâ de cetero poſſideant, nos ſupradictis abbati & conventui præſentem paginam ſigillis noſtris roboratam dedimus in perpetuum robur & munimen. Datum Aquisgrani, Dominica *Iſti ſunt dies*, anno Domini MCCXXVII.

*Quanta mala dicta Ermeſindis & damna monaſteriis & patriæ intulerit vide apud Laurentium meum prædeceſſorem, in Friderico abbate.*

*Vvalrannum patrem excepit* HENRICUS *cognomento Magnus, dictus etiam* Blondus.

*Anno* 1244. *donavit Friderico abbati vicecomitatum ſuum de Brazi, ipſe tamen cum fratre ſuo Gerardo comite ſub præ-*

*textu quod* HENRICUS *Gueldrenſis abbas Stabulenſis eos pro advocatis agnoſcere nollet, non ſolum patriam Stabulenſem rapinis, incendio, cædibus vaſtavit: ſed etiam ipſum monaſterium die S. Ceciliæ, anno* 1249. *uſque ad ipſum Sigillum ſpoliavit.*

*In Syriam iturus circa annum* 1270. *cum aliis ſe cruce ſignavit, unde redux fato conceſſit, relictis ex ſe pluribus liberis.*

HENRICUS *filius Henrico patri ſucceſſit, qui ducta in uxorem Beatrice Aveſnenſi,* [ *filia* ] *Bellomontani in Hannonia domini, filios genuit Henricum III. comitem Lucemburgenſem Walrannum comitem, & filias duas.*

HENRICUS *Juſtus ex comite Lucemburgenſi & Rupenſi, deinde imperator patri ſuo ſucceſſit. Reſtituit Henrico* de Boulan *abbati, arcem Longianam anno* 1309. *uti ex inſtrumento ſequenti videre eſt.*

Univerſis litteras inſpecturis HENRICUS de BOLAN, Dei gratia monaſteriorum Stabulenſis & Malmundarienſis abbas, & ambo conventus ipſorum locorum ſalutem in Domino. Noverint univerſi quod cum ſereniſſimus dominus noſter, dominus Henricus eadem gratia Romanorum rex ſemper Auguſtus, tunc Lucemburgenſis comes, caſtrum noſtrum de Longia occupaſſet & detineret, non ad auferendum, ſed potius ad conſervandum nobis & eccleſiis noſtris adverſus pericula imminentia, ut dicebat, idem dominus comes ad regnum prædictum divina providentia vocatus & aſſumtus, caſtrum ipſum eo pacto nobis reſtituit, quod comiti Lucemburgenſi non deberet eſſe nocivum per aliquos commorantes in eodem, niſi forte, quod abſit, comes ipſe vel ſui nobis, vel eccleſiis noſtris, aut eidem caſtro, vel ſuis appenditiis invaderent aut ad invadendum vel nocendum ſe pararent; quibus cauſis abbas & ſui cum caſtro eodem ſe poſſent adverſus eundem comitem & ſuos complices defendere, tueri & reſiſtere hujuſmodi violentiis ſibi à dicto comite & ſuis complicibus inferendis vel illatis. Promiſimus etiam dictus abbas &

promittimus bona fide, quod dictum caſtrum extra manus noſtras & eccleſiarum noſtrarum per nos vel alium non ponemus: & ſi nos pro nobis & eccleſiis noſtris contingeret dicti comitis, qui noſter eſſe dignoſcitur advocatus, auxilium invocare, quod facere non debemus, niſi de conſenſu capitulorum noſtrorum, ad defendendum nos ſeu eccleſias noſtras contra quoſcumque injuriam ſeu violentiam inferentes, caſtrum ipſum aperiemus & accommodabimus ei ad hoc ut injuriam propulſet ipſam, ſi ipſa injuria vel violentia hoc requirat, quo ceſſante ipſe comes & ſui caſtrum ipſum exire tenebuntur; & nobis libere dimittere & abſolute; in cujus rei teſtimonium, præſentibus litteris ſigilla noſtra duximus apponenda. Datum anno Domini milleſimo trecenteſimo nono feria ſecunda ante Aſcenſionem Domini.

*Dictum autem caſtrum Henricus comes anno* 1300. *fraudulenter occupavit in profeſto S. Lamberti, Thibaldo fratre Ægidii tunc temporis abbatis, illud prodente & vendente magna pecuniæ vi Obiit anno* 1313. *ut vult* Agurne.

JOHANNES *Bohemiæ rex & comes Lucemburgenſis Henrico patri ſucceſſit. Hic cum Adolpho à Marca epiſcopo Leodienſi pactum iniit, ne unquam arx Longiana ab abbatia Stabulenſi divelleretur, nec ipſe nec ſucceſſores illam invadere conarentur, idque approbantibus Carolo dicti regis filio primogenito, capitulo Leodienſi, necnon Vvenrico Stabulenſi abbate & monacho. Henricus enim de* Bolain *eam arcem ad tempus pro munitione conceſſerat dicto epiſcopo Leodienſi, cum Leodienſes adverſus eum rebellantes igne & armis ex Harmalia, quo ſe receperat, expuliſſent.*

CAROLUS *filius Johannis imperator creatus, dictus eſt Carolus IV. Relevavit anno* 1346. *ab Hugone abbate advocatiam Stabulenſem cum omnibus pertinentiis, & quadriennio poſt anno* 1349. *reſcripſit officitatis ſui comitatus Lucemburgenſis, ut privilegia & immunitates abbatiæ Stabulenſis manu teneant & conſervent. Tenor litterarum talis eſt.*

CAROLUS Dei gratia rex Romanorum, imperator Auguſtus Bohemiæ rex, & comes Lucemburgiæ, univerſis & ſingulis officiatis dicti noſtri comitatus præſentibus & futuris ſalutem.

Cum jure noſtro hereditatio ſimus advocatus abbatiæ Stabulenſis, ac illius pertinentiarum & appendicum, eamque conſervare & defendere teneamur, prout noſtri anteceſſores fecerunt, idcirco vobis mandamus, &c.

VENCESLAUS *per ceſſionem ſui fratris Caroli IV. imperatoris factus advocatus a dicto Carolo anno Chriſti* 1357. *imperii ſui ſecundo, litteras accepit mandatorias, ut conſervaret & tueretur priuilegia abbatiæ Stabulenſis. Tales litteras ſcripſerat dictus Carolus ſuo fratri Vvenceſlao anno Chriſti* 1354. *in favorem monaſterii S. Maximini quæ extant in Deſenſione S. Maximini, pag.* 62.

*Hic anno* 1394. *in comitiis ordinum imperii apud Metenſem civitatem frequentiſſime celebratis, à fratre ſuo Carolo IV. ex comite dux Lucemburgicus creatus eſt.*

*Venceſlao ſine prole mortuo, ſucceſſit* VENCESLAUS *ejus nepos & Caroli IV. filius. Is inſtigante præpoſito Ardennæ dominium de* Odoigne *&* Pirouſter *anno* 1360. *ratione ſui comitatus Rupenſis ſibi arrogare conabatur: ſed re examinata, à conatu ſuo deſtitit.*

*Coronatus fuit anno Chriſti* 1376. *Aquiſgrani rex Romanorum, Ignavus dictus. Hic anno* 1384. *advocatiæ Stabulenſis relevium fecit in hunc modum.* VENCESLAUS Dei gratia Romanorum rex ſemper Auguſtus, & Bohemiæ rex, Lucemburgenſis dux, marchio Arlunenſis, & comes Rupenſis, recognoſcimus tenore præſentium univerſis, quod villam noſtram Marchiæ relevaverimus à venerabili abbate & monaſterio Stabulenſi ordinis S. Benedicti, Leodienſis dioceſis, & cetera bona quæ ab eis tamquam comes Rupenſis tenemus, ad inſtar prædeceſſorum noſtrorum comitum Rupenſium; & ob hoc dictum monaſterium, perſonas, & ejus bona tamquam abvocatus, defenſor & protector tueri, defendere & protegere intendimus.

VENCESLAUS

VENCESLAUS & JODOCUS *marchio Brandeburgi & Moraviæ, ſpe prolis Elizabetham Gorliziam neptem Vvenceſlai ex fratre Johanne duce Gorlizenſi, matrimonio junxerunt Antonio Burgundo, promiſſis ei in dotem* 120. *Florenorum aureorum, ea conditione, ut donec dicta ſumma ſolveretur, proprietatem ducatus Lucemburgenſis & comitatus Chinenſis cum fructibus poſſiderent. Attamen Venceſlaus comitatum Ruſpenſem & Dominium Durbutenſe in conventionum nuptialium tabulis exemerat his verbis*, réſervé tant ſeulement noſtre forteresſe & ville de la Roche en Ardenne. *Quæ loca tenuiſſe Sigiſmundum imperatorem ejuſque heredes certum eſt, donec Philippus cognomento Bonus, Antonii Burgundi filius, ingenti pecunia ab Sigiſmundi heredibus, qui omnia ducatus Luxemburgici ſui eſſe juris contendebant & armis repetebant obtinuit, ut non impignoratione, ſed hereditario jure ducatum cum adjunctis comitatibus & dominiis ſibi ſuisque poſſideret.*

CAROLUS *cognomento Audax, poſt mortem patris jure hereditario ducatum Lucemburgenſem & advocatiam Stabulenſem adminiſtravit. Tempore hujus advocati & ſequentium multa mala Stabulenſis patria perpeſſa eſt, præcipue ab Lucemburgenſibus, Limburgenſibus & Georgio Rupenſi prætenſo comite.*

MARIA *Caroli filia nupta Maximiliano archiduci Auſtriæ, poſtea imperatori, ejus nominis prima, una cum ducatu Lucemburgenſi & comitatu Rupenſi tenuit advocatiam Stabulenſem.*

PHILIPPUS *archidux Auſtriæ poſt rex Hiſpaniæ, vivente patre Lucemburgum ſimulque advocatiam Stabulenſem obtinuit. Is ad informationem anno* 1502. *Vvillelmi abbatis de violentia ab annis quindecim illata eccleſiæ Stabulenſi & ſubditis, per Gerardum de* Ghoire, *mandavit gubernatoribus Lucemburgenſi & Limburgenſi, aliisque officiatis, ut dictum Gerardum apprehenſum carceri manciparent, & bona ipſius ſequeſtrarent. Sed illo paulo poſt è vivis ſublato, facinus inultum remanſit.*

CAROLUS V. *imperator Philippo patri ſucceſſit in advocatia. Egregium ſeſe eccleſiæ Stabulenſis advocatum & defenſorem oſtendit. Nam in comitiis Aquiſgranenſibus coronandus, Guillelmi præſulis in conſeſſu principum & procerum imperii perorantis facundiam admiratus, ſimulque precibus exoratus, potius advocati fidiſſimi partes præſtitit in revindicanda arce Longiana, quam jam à 70. annis Marchani titulo impignorationis occupatam reſtituere recuſabant. Juſſu autem Caroli Cæſaris Henricus Naſſovius calendis Maii 1521. expedito exercitu obſeſſam oppugnare inchoavit, diequc octava expugnatam funditus diruendam curavit. Nullam aliam expeditionis mercedem religioſiſſimus Cæſar petiit, niſi fieret ei hæc gratia, ut quot annis ejus memoria in fundendis ad Deum precibus celebraretur; quod inconcuſſe in hunc uſque diem obſervatum eſt, & dies ipſa de libitinario pridie indicitur.*

Malmidi. L'abbaye de Malmidy eſt à une lieuë & demie de Stavelo, dans une vallée un peu plus étendue & plus agreable. Elle reconnoît pour fondateur ſaint Remacle évêque de Tongres, qui à la priere de ſaint Cunibert evêque de Cologne, la bâtit dans l'extremité de ſon dioceſe, & ordonna que ces deux monaſteres n'auroient que le même ſuperieur, que les novices des deux maiſons feroient profeſſion à Stavelo, & qu'à la mort de l'abbé les deux communautez s'y aſſembleroient pour proceder à une nouvelle election. Ce qui s'eſt obſervé juſqu'à preſent. Nous nous rendîmes à Malmidy le vingt-ſept du mois d'Aouſt, nous y trouvâmes les religieux occupez à réparer les ruines de leur monaſtere, qui avoit été entierement réduit en cendres dans les dernieres guerres par les François. Il ne reſta de tous les édifices que la grotte ou l'ancienne egliſe, reſpectable par ſon antiquité & par ſa forme. Il y a trois autels, & aujourd'hui on y enterre les religieux. La ville qui avoit été enveloppée dans le malheur du monaſtere, étoit déja rebâtie, & elle nous parût aſſez jolie. Il y a des Capucins auſſi-bien qu'à Stavelo, des religieuſes du ſaint Sepulchre, & une vingtaine de preſtres à la paroiſſe. L'abbaye étoit auſſi preſque entie-

rement rétablie. Il n'y a plus que l'egliſe à faire. En attendant on fait l'office dans une grande chapelle qu'on a bâtie exprès. Nous y arrivâmes un ſamedi, & le même jour après complies on donna deux fois la bénédiction du ſaint Sacrement, une fois après le *Salve Regina*, & une fois après les Litanies. Nous eſperions trouver du travail à Malmidy, mais de tous les anciens monumens on a à peine ſauvé de l'incendie cinq ou ſix manuſcrits, dont les principaux ſont une bible en deux volumes, & un Joſeph. On a auſſi ſauvé les reliques de ſaint Scuvicule compagnon de ſaint Nigaiſe, premier evêque de Rouen, dont nous avons imprimé les actes de la tranſlation dans nos Anecdotes, & quelques autres reliques. Nous paſſâmes le dimanche à Malmidy avec nos chers confreres, qui nous comblerent d'honnêtés, auſſi-bien que ceux de Stavelo. Comme nous nous entretenions familierement avec le prieur, il nous demanda ſi parmi nous l'abſtinence de la viande obligeoit ſous peine de peché mortel. Je lui répondis que nous n'examinions pas ſi nos regles nous obligeoient ſous peine de peché mortel ou non, qu'il nous ſuffiſoit de ſçavoir ce qu'elles nous preſcrivent pour l'obſerver, qu'il n'y a que des eſclaves & des mercenaires qui obſervent leurs regles par la crainte de la peine, mais que des veritables enfans ſe portoient avec inclination à ſuivre les volontez de leur pere, dès qu'elles leur ſont connuës, ſans penſer s'ils ſeront punis ou non, s'ils manquent d'y obéïr. Mais que puiſqu'il vouloit ſçavoir mon ſentiment, que j'étois perſuadé qu'il n'y a point de regles qui n'obligent ſous quelque peché, que les regles eſſentielles qui regardent les vœux, obligeoient ſous peine de peché mortel, qu'outre les regles eſſentielles qui regardent les vœux, il y en a encore de capitales, ſans leſquelles l'obſervance de la religion ne peut ſubſiſter, comme l'Office Divin, qu'on ne peut omettre ſans peche mortel; & que l'abſtinence de la viande dans les Congrégations bien reglées, peut être conſiderée ſur ce pied; qu'enfin il eſt très-difficile de la violer ſans pecher mortellement. Il convint du principe, & il me dit qu'il étoit perſuadé qu'un

religieux qui rompt le ſilence de la nuit peche mortellement, c'eſt auſſi le ſentiment de Suares, qui doit faire trembler bien des religieux, qui ne ſe font pas un grand ſcrupule de parler dans le tems du ſilence de la nuit.

Liege. Nous partimes le 29. d'Août pour aller à Liege. Monſieur le prieur eut la bonté de nous donner un guide, qui nous conduiſit juſqu'à Spa, petite ville, fameuſe par ſes eaux minerales, qui ſont fort ſalutaires. Lorſque nous y paſſâmes, il n'y avoit pas long-tems que le Czar de Moſcovie les avoit priſes, & comme elles lui avoit bien fait, il avoit envoyé une belle inſcription, qu'on devoit placer au-deſſus des Bains dans le lieu le plus remarquable, pour apprendre à la poſterité, qu'il y avoit été gueri, mais comme elle n'étoit pas encore placée, nous ne la vîmes pas. Nous arrivâmes à Liege ſur les quatre heures, & nous fûmes deſcendre à l'abbaye de S. Jacques. Monſieur l'abbé étoit allé à Huy pour recevoir la profeſſion de trois religieuſes. Le prieur étoit auſſi abſent, mais le ſouprieur, qui eſt un homme de merite, nous reçût avec beaucoup de charité. Cette illuſtre abbaye fut fondée l'an 1014. par Balderic evêque de Liege, qui y mit un bras de S. Jacques, & la choiſit pour le lieu de ſa ſepulture. On voit encore ſon tombeau élevé au milieu du chœur. Celui d'Olbert, qui en fut le premier abbé; eſt au bas du ſanctuaire, & un peu plus haut on voit celui d'un autre abbé, dont on eſtime le travail. L'egliſe eſt ſans contredit une des plus belles du pays, on y admire ſur tout la nef, dont la voute eſt fort hardie. Il y a à tous les piliers des figures de marbre blanc, la plûpart achevées. Les collateraux ſont ornez de tableaux, le jube eſt magnifique, on ne ſçait ce qu'on doit y admirer davantage, la matiere ou le travail, on montre dans l'egliſe un degre double, comme une choſe très rare. Tous les etrangers l'admirent, & ce fut ce que le Czar trouva de plus ſingulier dans l'abbaye. On croit à S. Jacques qu'il eſt l'unique en ſon eſpece, mais il y en a un ſemblable en l'egliſe de Marmoutier, par lequel on monte au repos de S. Martin. Le reſte des bâtimens du monaſtere ne repond pas tout à fait à l'egliſe. L'ancien

l'abbaye S. Jacques.

refectoire eſt cependant très-beau, & il peut contenir cent religieux. Apparemment qu'il y avoit autrefois ce nombre. Aujourd'hui il ne ſert plus, & les religieux mangent en deux ſales plus petites: l'une ſert pour les jours gras, & l'autre pour les jours maigres. Les cloîtres ſont voutez, mais il n'y a que deux côtez qui ſoient vitrez. Au côté de l'egliſe il y a des bancs de bois & des pupitres, ce qui me fait croire que c'étoit le lieu où les religieux étudioient autrefois, & faiſoient leurs lectures. La bibliotheque eſt dans une grande ſale voutée, qui repond au cloître. Elle eſt plus conſiderable par les manuſcrits que par les livres imprimez. On y trouve encore preſque tous ceux qui furent donnez par le fondateur, comme il paroît par un ancien catalogue des livres du monaſtere, écrit ſous l'abbé Olbert. La plûpart ſont des ouvrages des Peres de l'egliſe. Outre ces manuſcrits il y en a encore pluſieurs autres de tous les ſiecles ſuivans, & ſur toute ſorte de matiere, dont les principaux ſont une très-belle bible en quatre ou cinq gros volumes, écrite il y a ſix cens ans, les lettres de ſaint Cyprien, pluſieurs ouvrages de S. Thomas écrits de ſon tems, les livres de l'imitation de JESUS-CHRIST auſquels on a mis le nom de Thomas à Kempis d'une main aſſez recente, pour juger que cette addition s'eſt faite depuis les conteſtations ſur l'auteur de cet excellent ouvrage. Pluſieurs anciens theologiens & auteurs de pieté, ce qui fait voir qu'on s'eſt appliqué de tous tems à l'étude dans cette maiſon, & qu'il y a eu beaucoup d'obſervance. Cependant comme les choſes humaines ſont ſujettes à la viciſſitude des tems, vers la fin du treiſiéme ſiecle la diſcipline reguliere ſe trouva fort alterée par le frequent changement des abbez, & par la mauvaiſe conduite d'un certain Henri, qui fut depoſé: mais ſes ſucceſſeurs reformerent le monaſtere, qui ſe trouva bien-tôt en état de fournir des religieux au celebre monaſtere de S. Mathias de Treves, pour jetter les fondemens de la congregation de Burſfelde. On peut même dire que dans tous les tems S. Jacques a produit de grands hommes, pour gouverner d'autres Monaſteres; c'eſt ce qu'on

peut voir par la liſte ſuivante, que nous avons tirée d'un manuſcrit de la maiſon.

## VIRI ILLUSTRES QUI EX S. JACOBI COENOBIO PRODIERUNT.

*Thietmarus abbas Florinenſis* 1050.
*Guiremundus abbas Bronienſis* 1062.
*Cuno abbas Sigebergenſis & epiſcopus Ratisbonenſis* 1117.
*Heribrandus abbas S. Laurentii* 1103.
*Herzelo abbas Florinenſis.*
*Everlinus* de Foux *abbas S. Laurentii.*
*Elbertus abbas S. Huberti* 1167.
*Oliverius de* Hezemont *abbas Vallis S. Lamberti* 1236.
*Hermannus de Lobio epiſcopus & ſuffraganeus Adulfi epiſcopi Leodienſis* 1322.
*Franco ejuſdem ſuffraganeus.*
*Nicolaus de Tornaco abbas Criſpinienſis* 1365.
*Johannes* Hotton, *abbas Florinenſis* 1421.
*Carolus* Orchen *abbas Florinenſis.*
*Robertus abbas S. Heriberti.*
*Radulfus abbas S. Heriberti.*
*Nicolaus abbas Florinenſis.*
*Emmelennus abbas de Lubtis.*
*Euſtachius à* Straax *prior ſcripſit in regulam S. Benedicti.*

Le premier dimanche du mois de Septembre on celebra la fête de l'Ange Gardien. Après tierce le celebrant fit l'aſperſion de l'eau benite à tous les autels, & à la fin de la proceſſion on chanta le *Salve regina*. Durant toute la meſſe les deux acolythes demeurerent à genoux à la credence, liſant des prieres dans un livre, ils allumerent leurs cierges à l'evangile, & les éteignirent après. A la fin de la meſſe ils les rallumerent. Le diacre & le ſoudiacre furent durant le *Kyrie* à la credence pour préparer l'épitre & l'evangile, & la matiere du ſacrifice. Lorſque le diacre chanta l'evangile, il dit *Dixit Dominus Jeſus &c.* ſelon l'ancien-

ne coûtume, au lieu que nous disons simplement *Dixit Jesus &c.* Il porta ensuite le texte à l'abbé pour le baiser, mais aux autres il leur presenta un texte plus petit. Il y eut communion à la fin de la messe, & après vêpres on dit les litanies.

Peu de jours après notre arrivée à Liege, nous fûmes voir monsieur le baron de Crassier, que nous avions déja l'honneur de connoître de reputation. Il nous temoigna avoir beaucoup de joye de nous voir, & il ne se peut rien ajoûter à toutes les honêtetez qu'il nous fit. Il nous apprit le triste sort de la bibliotheque de S. Gal, & nous montra là-dessus une lettre d'un de ses amis qui avoit voyagé en Allemagne, & comme elle contient quelques points de litterature assez interessants, je crois que les sçavans ne seront pas fâchez de la voir ici. Nous en adjoûterons une autre également curieuse.

La bibliotheque de monsieur le baron de Crassier.

## EXTRAIT DE DEUX LETTRES écrites à monsieur le baron de Crassier par un de ses amis voyageant en Allemagne.

*Nuremberg le 22. Septembre 1717.*

*Des trois curieux que j'ai vû passant à Francfort monsieur de Uffenbach très-riche particulier, demeurant dans la ruë de Eschenheimer, est celui qui l'emporte: je ne crois pas même qu'il se trouve son pareil dans toute l'Allemagne. Car outre un très-beau cabinet de medailles, il a des bustes, statuës, bas-reliefs, des bijoux en grand nombre, & pardessus cela une bibliotheque des plus riches & des mieux ordonnées. Pour vous en donner une idée, je vous dirai qu'il travaille actuellement à en donner le catalogue au public, en deux gros volumes in folio, dont l'un ne contiendra que ses manuscrits, tous également rares. Cet ouvrage sera dans le goût de Lambecius, mais plus succint. Parmi ses manuscrits il y en a qui lui viennent du pillage de l'abbaye de S. Gal, qu'il a acheté au poids seulement, ayant fait exprès un voyage à Ausbourg, où il avoit appris, mais trop tard, qu'on y en avoit amené des chariots pleins, qui furent d'abord vendus chez des*

*bâteurs d'or & des relieurs de livres, & periront ainſi miſerablement Du reſte je ne ſçaurois aſſez vous vanter le ſçavoir & les manieres nobles & gracieuſes de ce monſieur de Uffenbach, qui ne ſouhaite rien tant que la connoiſſance des ſçavans, à qui il ſe fait un plaiſir de communiquer tout ſans reſerve &c.*

*Pendant mon ſejour à Wirtzbourg j'ai vû M. Siegler ſecretaire du conſeil eccleſiaſtique, dont le medaillier n'eſt pas grand-choſe, auſſi n'eſt-ce pas à quoi il s'applique: ſa curioſité conſiſte à amaſſer toutes les anciennes monnoyes des evêques de Wirtzbourg depuis près de 700. ans, qu'ils en ont eû le droit, & nous prépare là-deſſus une diſſertation hiſtorique fort ample. Il a encore une collection des chartres les plus anciennes de l'abbaye de Fulde, avec les ſceaux des anciens empereurs & rois très-bien deſſinez: maïs ce qui va vous ſurprendre, eſt qu'ayant depuis peu, de la permiſſion de monſieur le baron de Hutten grand doyen de la Cathedrale, foüillé ſous les toits de cette egliſe, il y a trouvé un treſor conſiſtant en manuſcrits, qui étoient entierement oubliés, & que l'on croit y avoir reſté cachez depuis la guerre de Suede, ſi pas plus long-tems. Ces manuſcrits dont je n'ai ſçû voir que quelques-uns, ſont des plus anciens & la plûpart écrits:* cum litteris ſemiuncialibus *ſans interponctions. Entre autres un* codex Juſtiniani *que je crois être du tems de cet empereur. J'ai fort exhorté ce monſieur Siegler à nous donner un catalogue exact de tous, avec la gravure des caracteres, ce qu'il m'a promis:* cum licentia tamen ſuperiorum..

Paſſau le 3. Octobre.

*Pour vous continuer quelque choſe de mon voyage, je dois vous dire, qu'étant arrivé à Ratisbonne, ce qui m'y a le plus frappé d'admiration, a été la main droite de S. Chriſoſtôme, que l'on me fit voir à la cathedrale, c'eſt une relique precieuſe & conſervée à miracle, le pouce qui en a été coupé, eſt en veneration dans la chapelle de l'empereur à ce qu'on m'a dit. Ce preſent a été fait à l'egliſe de Ratiſbonne par un de ſes chanoines, neveu d'un evêque d'Oſnabruch, qui en 1656. l'obtint de l'abbaye d'Iſbourg, où on la gardoit depuis pluſieurs ſiecles. Le livre aux evangiles que je vis dans l'abbaye de ſaint Emeram, eſt encore une rare & très-riche:*

*riche antiquité, c'eſt un don de l'empereur Henry IV. On m'a dit que Maximilien, grand-pere du duc de Baviere d'à preſent, ne ſçavoit aſſez l'admirer, & qu'il en avoit offert ſa ville de Stranbingen avec ſes dépendances; mais les bons moines perſuadez que ce duc les leur reprendroit enſuite, quand il voudroit, trouverent convenable de refuſer un ſi bel offre.*

*Eſtant à Munic, je vous y ay ſouhaitté avec monſieur de Louvrex, ſur tout lorſque l'on me laiſſa ſeul dans la ſalle des antiques de la Cour, où oubliant le boire & le manger, j'y paſſai toute la journée, depuis les huit heures du matin juſqu'à ſix heures du ſoir, à contempler des ſtatuës, des buſtes, des vaſes, des portraits en medailles, des bas reliefs, & mille autres antiquitez, tant de marbre, de bronze, que de pierres de touche, mais d'une beauté ſi ſurprenante, que j'en devins preſque ſtatuë moi-même. Cette ſale eſt d'une longueur prodigieuſe, toute voûtée, & ornée des quatre côtez, de maniere que je crois ne rien voir de ſi beau en Italie, d'où preſque toutes ces rares antiquitez ont eſté tirées, moyennant des ſommes immenſes, par le dit feu duc Maximilien.*

*Pour ce qui eſt de la bibliotheque, perſonne ne ſçut me dire d'abord où elle étoit placée; & lorſqu'après bien des informations, j'appris que c'étoit à la vieille cour, je ſçus à meſme temps, que celuy qui en a les clefs, étoit à Ausbourg avec madame l'Electrice: c'eſt bien dommage qu'une cour ſi polie donne ſi peu dans les ſciences, & que parmy tant d'autres dépenſes, l'on ne fourniſſe pas à l'entretien d'une perſonne, qui comme un Beger, mit au jour les belles choſes que j'y ay veuës; car tout ce que le* Theſaurus Brandeburgicus, *le cabinet du duc d'Arſchot, & tant d'autres contiennent, n'ont rien en comparaiſon.*

Nous paſſâmes toute l'après-dînée chez monſieur le baron de Craſſier; nous y trouvâmes une excellente bibliotheque, tant en livres imprimez, qu'en manuſcrits, grand nombre d'antiquitez, des urnes, des autels, des divinitez, des agathes, & des pierres d'un grand prix, des anciennes monnoies de nos rois, des medailles, des tableaux tres-rares, entr'autres un *Ecce homo* de l'an 1113.

un Fra-Paolo, & un ſaint Pierre martyr, ineſtimables. Le plaiſir que nous avions à voir toutes ces richeſſes, & la maniere obligeante avec laquelle ce ſçavant homme les montroit, nous firent paſſer là pluſieurs heures, ſans preſque nous en appercevoir.

Outre les manuſcrits, monſieur de Craſſier a encore pluſieurs pieces fugitives, & même originales; il nous montra entr'autres une lettre de ſaint François de Sales, évêque de Genêve, écrite de la propre main du Saint en Italien: Et comme elle n'eſt pas imprimée, nous croyons qu'il eſt de notre devoir de luy donner place icy avec ſa traduction.

---

# LETTRE

## DE SAINT FRANÇOIS DE SALES,

### TRADUITE DE L'ITALIEN.

MOlto reverendo padre ſingolarmente cariſſimo & officioſiſſimo.

Quantunque io vedeva di non poter in niun modo ſcrivere convenientemente la vita della felice memoria di monſignor Veſcovo ſuo frello per la mia troppo grande vozzeſſa & inſufficientia nientedimeno. Il diletto chio havrei di dar guſto à V. R. & di dar teſtimonio della ſtima di queſto gran ſervo diddio mi dava

*MOn très-cher & très-officieux pere.*

*Quoique je me viſſe abſolument hors d'état de pouvoir écrire la vie de monſeigneur l'évêque votre frere d'heureuſe memoire, ſoit à cauſe de ma trop grande impoliteſſe, ſoit à cauſe de mon incapacité; cependant la ſatisfaction que j'aurois eu de faire plaiſir à V. R. & de marquer mon eſtime pour ce grand ſerviteur de Dieu, me faiſoit en quelque*

*maniere eſperer de pouvoir entreprendre cet ouvrage ; mais me voyant appellé à Paris par notre ſereniſſime prince cardinal, je perds toute ſorte d'eſperance de pouvoir m'appliquer à écrire, & ſur tout cette hiſtoire, qui demanae un homme qui puiſſe s'informer d'un tres-grand nombre de particularitez, que je ne puis apprendre ny entendre icy. Je la ſupplie donc de vouloir m'excuſer, ſi je ne luy rends pas ce ſervice dans cette occaſion, que j'embraſſerois d'ailleurs avec plaiſir, & d'eſtre perſuadé que ce n'eſt que par impoſſibilité que je m'en diſpenſe. Je ne laiſſerai pourtant pas de vous envoyer dans ſon temps quelques remarques touchant cette hiſtoire, qui ſeront peut-ètre de quelque ſecours à celuy qui l'écrira. Je ſuis en toute maniere, & ſeray toûjours de votre paternité le tres ſur & tres-affectionné frere & ſerviteur.*

*Ainſi ſigné,*

FRANÇOIS, *Eveſque de Genéve.*

*A Anecy ce 16. Octobre 1618.*

un certe che di ſperanza di poterlo fare in qualche modo. Ma vedendom adeſſo tirato in Parigi, per ſervire il ſereniſſimo principe cardinali noſtro, in queſto viaggio di Francia i perdo ogni ſorti di ſperanza di ſcrivere, & maſſime che detta hiſtoria richiede di eſſer ſcritta da huomo che poſſa ſaper moltiſſime particolarita che io non poſſo cognoſcere, ne intender qui & molto meno in Francia. Mi perdoni adunque V. P. sio non la ſervo in queſta occaſione che per altro mi ſarebbe ſtata gratiſſima & veda che la ſola impoſſibilita m'impediſce. Ma non laſciaro à ſuo tempo di mandargli alcuni oſſervationi circa quell hiſtoria che potranno forſi giovare il ſcrittore, & in ogni modo ſono ; & ſara ſempre di V. P. certiſſimo & affectiſſimo frello & ſervitore. *Sic ſignatum,*

FRANCISCO, Veſcovo di Geneva.

In Anneſſi all xvj. di Ottobre 1618.

Cette lettre de ſaint François de Sales me donne occaſion d'en joindre une autre du même Saint, dont j'ay l'original entre les mains ; elle eſt écrite à la mere Angelique, abbeſſe de Port-royal, & contient des

les lieux de la ville où nous voudrions aller, & en même temps il donna avis de notre arrivée à monſieur de Louvrex, ancien bourgmeſtre & échevin de Liege, l'un des plus beaux eſprits & des plus ſçavans qui ſoient dans le pays. Il quitta auſſi-tôt ſa maiſon de campagne où il eſtoit depuis quelques jours, pour nous faire l'honneur de nous venir voir, & ne nous abandonna pas durant tout le temps que nous reſtâmes à Liege.

Les Jacobins. Le cinquiéme de Septembre, monſieur le baron de Craſſier & monſieur de Louvrex nous menerent aux Jacobins, où il y avoit autrefois une aſſez bonne bibliotheque; mais il y a quelques années que tous les manuſcrits perirent dans un incendie, qui conſuma entierement le monaſtere. Il eſt à préſent rebâti aſſez proprement; l'égliſe, faite en forme de dôme, ſur le modele de celuy de ſaint Pierre de Rome, eſt tres-belle; on y admire la charpente, où l'on compte juſqu'à dix-ſept cens pieces. On y conſerve auſſi une croix tres-belle, dans laquelle il y a du bois de la vraie croix : une épine de la couronne de notre Seigneur, donnée par ſaint Loüis, comme il paroiſt par ſes lettres, qu'on nous fit voir : un calice d'un tres beau travail, dans le pied duquel il y a du bois de la croix de notre Seigneur, donné auſſi par ſaint Loüis : un ornement du manteau royal de ce ſaint roy, qui ſert le jour de ſa feſte, le jour de Noël à la meſſe de minuit, & le jour de l'Epiphanie. Nous fûmes enſuite à l'abbaye de Beaurepert, de l'Ordre des Prémontrez, qui a eu pour premier abbé le bienheureux Luc. Il y a une égliſe aſſez jolie; mais il n'y a aucun manuſcrit dans la bibliotheque.

La bibliotheque de M. de Louvrex. Le lendemain nous fûmes voir monſieur de Louvrex, & en même temps nous examinâmes ſa bibliotheque, qui eſt excellente, & compoſée des ouvrages des Peres de l'Egliſe, des meilleurs Hiſtoriens, des Juriſconſultes, de livres des Belles-lettres. Il y a auſſi quelques manuſcrits & quelques antiquitez, entr'autres la victoire de Conſtantin ſur le tyran Maxence, gravée ſur un criſtal : ouvrage ineſtimable, & pluſieurs medailles. Il nous mena enſuite en caroſſe à la Chartreuſe, avec meſſieurs de

*portât hor de la ſainte allegreſſe que je vous conſeille ſi fort, croyez que ce n'eſt pas ſa prétention, ains ſeulement de rendre ſerieuſe & grave cette joye, comme auſſi faut-il qu'elle ſoit: Et quand je dis grave, je ne dis pas morne, ny affectée, ny ſombre, ny dédaigneuſe, ny altiere; mais je veux dire ſainte & charitable. Le bon pere a une opinion fondée en ſa vertu & humilité, qu'on ne puiſſe pas paſſer un jour ſans peché veniel, dont on ſe puiſſe accuſer en confeſſion. Mais l'experience en cecy m'a fait voir le contraire; car j'ai vû pluſieurs ames bien examinées, ne dire rien que je puiſſe remarquer eſtre peché, & entr'autres l'heureuſe ſervante de Dieu mademoiſelle Acarie. Je ne dis pas que peut-eſtre il ne ſe paſſât quelques coulpes venieles; mais je dis qu'elle ne les pouvoit remarquer en ſon examen, ny moy reconnoiſtre en ſa confeſſion, & que partant j'avois raiſon de lui faire repeter l'accuſation de quelque coulpe ancienne. Vous ne direz point cecy à perſonne, s'il vous plaiſt, ma tres chere fille; car je revere ſi hautement ce bon pere, & tout ce qu'il dit, que je ne voudrois pas qu'on ſçût qu'en cecy meſme je me retiraſſe de lui. Outre que ie ne ſçai pas comme il aura couché cet article, ne l'ayant pas lû en ſon livre, que ie ne l'ai point vû encore, ains ſeulement le luy ayant oüi dire; & je parle à votre cœur confidemment, ne vous chargez pas de trop de veilles ny d'auſterité, & croyez moy, ma tres-chere fille, car j'entends bien ce que je dis en cecy. Mais allez au Port-royal de la vie religieuſe par le chemin royal de la dilection de Dieu & du prochain, de l'humilité, de la debonnaireté. Si jamais vous m'écrivez des nouvelles de votre cœur, vous n'avez point beſoin de vous ſigner, ny de marquer le lieu d'où vous m'écrirez, ny de parler de vous, ains ſeulement de la fille que je vous ai recommandée. Je ne ſçai pourquoi je vous écris ſi largement, c'eſt mon cœur qui ne ſe laſſe point de parler au vôtre; mais il faut que je finiſſe pour entrer au bain, puiſque je ſuis entre les mains du médecin. Dieu ſoit à jamais au milieu de votre cœur, ma tres chere fille, & je ſuis de tout le mien invariablement votre pere & ſerviteur, F. Eveſque de Genéve.*

Lorſque nous prîmes congé de monſieur le baron de Craſſier, il s'offrit de nous accompagner dans tous

entr'autres, qu'on prétend avoir ſervi à ſaint Lambert, dont la chappe & la chaſuble ſont tous couverts de perles, & dont le travail ſurpaſſe de beaucoup la matiere : les ſandales & les botines de ſaint Hubert, évêque de Liege : le *Pallium* de Gregoire X. qui avoit eſté archidiacre de cette égliſe ; & une croix faite du bois de celle où le Sauveur a eſté attaché pour nous racheter, donnée par ce grand pape. Le beau reliquaire qui contient le chef de ſaint Lambert, eſt tout d'or & d'un travail exquis ; monſieur le grand doyen eut la bonté de l'en tirer, & nous fit l'honneur de nous le faire baiſer à nud. On nous fit voir enſuite un ſaint George d'or, donné par Charles le Hardy, duc de Bourgogne, pour réparation des vexations qu'il avoit faites à l'égliſe de Liege : deux calices d'or : une Image de la ſainte Vierge, & une autre de ſaint Joſeph d'argent, de hauteur naturelle, des anciennes dyptiques, & le manuſcrit des anciens ſcrutins qui s'obſervoient autrefois durant le carême ſur les cathecumenes, & qui ſont encore aujourd'huy en uſage dans l'égliſe de Liege, auſſi-bien qu'en celle de Vienne en Dauphiné. La châſſe de ſaint Lambert eſt dans le jubé ; monſieur le grand doyen voulut bien qu'on la découvrît pour nous la faire voir. Elle eſt d'un travail antique, partie d'or, partie d'argent, ornée d'un grand nombre de pierres précieuſes, & entr'autres d'une agathe qui repréſente l'imperatrice Fauſtine, dont le travail eſt admirable.

On nous fit voir enſuite ce qu'il y a de plus remarquable dans l'égliſe, les tombes de cuivre de pluſieurs évêques, entr'autres de Hugues de Pierre Pont, & de Loüis de Bourbon. Ce premier avoit choiſi ſa ſépulture au Val ſaint Lambert ; mais les chanoines, qui étoient tres-attachez à ce bon évêque, ſe rendirent maîtres de ſon corps. Mais en fait de ſépulture, il n'y a rien qui approche du tombeau d'Erard de la Mark, que ce grand évêque de Liege ſe fit conſtruire pendant ſa vie, dans le ſanctuaire ; il eſt d'un cuivre doré, dont le travail ſurpaſſe la matiere : & nous croyons que les curieux nous ſçauront bon gré de le repréſenter icy.

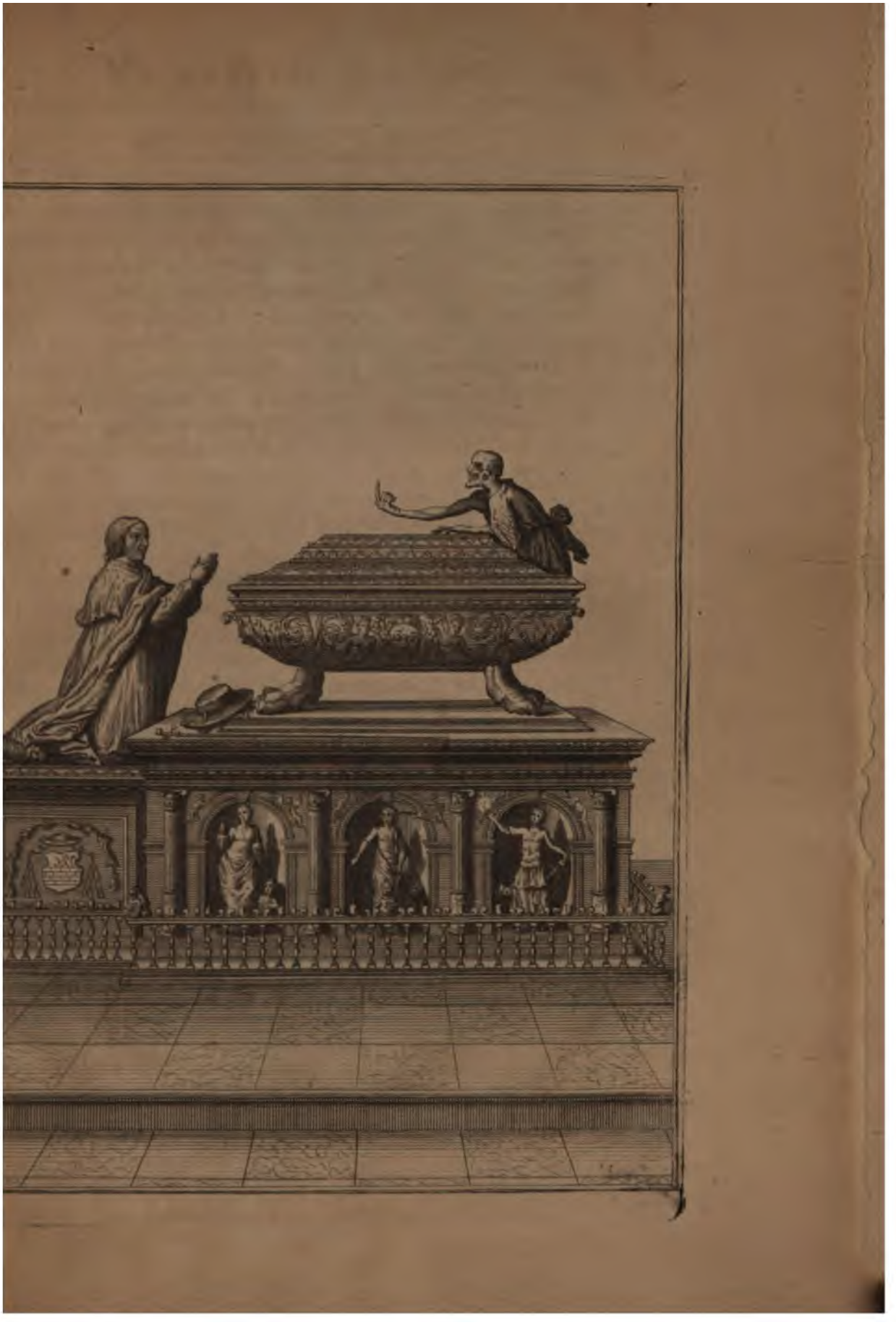

Monſieur le grand doyen nous montra dans un des collateraux de la nef, l'endroit où l'on croit que le ſaint éveſque Frederic a eſté enterré ; il n'y a aucune epitaphe, ny aucune inſcription, ny rien qui déſigne le lieu d'une ſépulture, & nous trouvons au contraire dans un ancien auteur qui a écrit ſa vie, qu'on ne ſçait point le lieu où il a eſté enterré. Voicy comme il s'exprime : *Multa & alia per ſervum ſuum Dominus miracula operari dignatus eſt, quæ à quodam clerico ſcripta fuerunt ; ſed ea reperire numquam potui. Hæc autem quæ ſuperiùs continentur, Nonnus Renerius hujus monaſterii monachus, qui tunc temporis præſens fuit, deſcripſit, ut ſermo viri Dei impleretur, qui multis eum miraculis, poſt obitum ſuum illuſtrari prædixit ; & licèt tanta circa ſepulcrum ejus Dominus mirabilia monſtraverit, locus tamen ſepulturæ ejus modo ab omnibus ignoratur, quia quamvis in eccleſia antiqua ſepultus fuerit, in nova eccleſia quæ modo cernitur, fuit fortè ſepultura ejus, aut juxta murum, aut in angulo aliquo caſu contigit, & ſic à memoria hominum excidit.* Voila quel eſt le ſort des grands hommes ; mais Dieu ſçaura bien le retrouver au jour du jugement, pour le faire paroître avec gloire à la face de tout l'Univers. On voit encore dans la nef la chaire où ſaint Bernard a prêché, & une couronne ſemblable à celle qui eſt au milieu du chœur de ſaint Remy de Rheims. Dans le fond de la nef eſt l'ancien chœur, qu'on croit eſtre le lieu même où ſaint Lambert a ſouffert le martyre. Les tréfonciers y vont encore en proceſſion, & y font l'Office, lorſque, ſelon la coutume du pays, on expoſe le Saint Sacrement dans la nef. Il y a pluſieurs ſépultures de perſonnes de diſtinction, qui ſe ſont fait un honneur de mêler leurs cendres dans cette terre, qui avoit eſté arroſée du ſang du ſaint Martyr.

Nous paſſâmes de-là à l'égliſe des Jeſuites, où il y avoit muſique & une grande feſte pour le jubilé d'un congreganiſte, qui avoit depuis cinquante ans frequenté les aſſemblées de pieté de ces Peres. C'étoit notre deſſein d'y voir la bibliotheque ; mais on étoit trop occupé aux réjoüiſſances de cette feſte. Cela nous donna occaſion d'al-

ler chez les Carmes, qui ont un tres-beau cloître, où l'on voit leur fondation & leur nécrologe. Nous allâmes enſuite voir l'egliſe collegiale de ſaint Paul, qui paſſe pour la plus belle de la ville; elle eſt effectivement tres-délicate, fort ornée, & toute pavée de marbre.

Le lendemain, qui étoit un vendredy, monſieur le grand doyen nous fit l'honneur de nous donner à dîné, & nous fit en même temps bien des offres de ſes ſervices. Le ſamedy dixiéme Septembre, monſieur de Louvrex voulut auſſi nous donner à dîné, & après le dîné il nous mena aux Auguſtins. On celebroit ce jour-là la feſte de ſaint Nicolas de Tolentin, & nous aſſiſtâmes aux complies, qui furent chantées en muſique, & ſuivies de la benediction du Saint Sacrement. Nous vîmes la bibliotheque, qui eſt tres-peu de choſe; mais les jardins ſont tres-beaux.

L'Abbaye de S. Laurent.

Après avoir paſſé environ quinze jours en l'abbaye de ſaint Jacques, nous fûmes à celle de ſaint Laurent, qui eſt hors de la ville, ſur une petite élevation, que les anciens appelloient *Mons publicus*. Sa ſituation eſt des plus agréables qu'on puiſſe s'imaginer. La vûë y eſt charmante; on y découvre toute la ville: & ce qui eſt de plus avantageux, c'eſt qu'il eſt facile d'y découvir le ciel des yeux de l'ame. Les Religieux y vivent dans une grande regularité, qui s'y maintient depuis pluſieurs ſiecles dans toute ſa vigueur; le ſilence, la retraite, la pauvreté, l'obéïſſance, & toutes les vertus religieuſes y ſont pratiquées avec beaucoup de pureté. Ils ſe levent tous les jours à trois heures, pour chanter matines; & ſelon une ancienne pratique de l'Ordre, avant de les commencer, ils font tous trois oraiſons devant l'autel, trois après Prime, & trois après Complies. Ils mangent de la viande trois fois la ſemaine; mais jamais le ſoir. Ils ont trois refectoires, l'un pour le maigre, qui eſt tres-grand, tres-beau, & orné de peintures: un pour le gras, qui eſt plus petit: & le troiſiéme pour les jours de minutions, où il eſt permis de parler. Le ſilence eſt inviolable dans le cloître, dans le chapitre, & dans le refectoire. Ils parlent tous les jours

pendant une heure après le repas ; mais depuis le dîné juſqu'à quatre heures, les portes du monaſtere ſont fermées, pour éviter les viſites des ſéculiers, qui prennent ordinairement ce temps pour aller voir leurs amis. Ils ne ſouffrent point parmy eux le *peculium*, perſuadez de ce qu'écrit un de leurs auteurs, que rien n'eſt plus capable de ruiner un monaſtere de fond en comble, & pour le ſpirituel, & pour le temporel, que la proprieté. Pour cet effet, l'abbé a un grand ſoin de pourvoir aux néceſſitez de tous les religieux. Il eſt jeune ; mais il a la maturité des vieillards. Il n'éxige rien de ſes freres, qu'il ne pratique lui-même ; il les éveille lui-même tous les jours pour matines, mange avec eux au refectoire, & leur montre par ſes actions tout ce qu'ils doivent faire pour être bons religieux. Il avoit onze novices, tous ſujets d'eſperance, auſquels il ſe diſpoſoit de donner un ſçavant maître pour les élever dans les ſciences, après leur profeſſion. Son prédeceſſeur avoit amaſſé une des meilleures bibliotheques qui ſoient à Liege ; il continuë d'y mettre de bons livres. Nous y vîmes un grand nombre de manuſcrits tres-beaux & tres-anciens, ſur toutes ſortes de matieres ; la plûpart neanmoins ſont des ouvrages des Saints Peres. Il y en a pluſieurs du bienheureux Rupert, qui avoit eſté tiré de ſaint Laurent, pour gouverner le monaſtere de Tuit, près de Cologne. Voicy ce qu'on lit de luy en deux manuſcrits d'un caractere d'environ trois cens ans : *Liber domni Roberti, abbatis monaſterii ſancti Heriberti in Tuitio juxta Coloniam, primo monachi ſancti Laurentii prope Leodium, ubi ab infantia fuit oblatus, nutritus & eruditus. Anno* MCXIII. *in abbatem promotus, obiit anno Domini* MCXXVII. *& in Tuitio requieſcit* : ce qui ne s'accorde pas avec un épitaphe qu'on nous montra, & qu'on nous dit être tirée du monaſtere de Tuit même ; elle eſt d'une main recente, & conçuë en ces termes : *Anno Domini* MCXXXV. IV. *Nonas Martii, obiit venerabilis pater & dominus Rupertus abbas hujus monaſterii, vir doctiſſimus atque religioſiſſimus, ut in libris ſuis quos edidit claret apertiſſimè.* Nous ne ſçavons pas quand cette épitaphe a eſté faite, ny d'où elle a eſté co-

piée, & nous ne l'avons pas trouvée à Tuit; où on ne ſçait pas même où il a eſté enterré, quoiqu'on croye que c'eſt dans le cloître. Outre les ouvrages de Rupert, on nous montra un livre aſſez conſiderable *de Conſenſu Evangeliſtarum*, compoſé par Vvaſelinus abbé de ſaint Laurent, qui vivoit dans le douziéme ſiecle. C'eſt apparemment ce Vvazelinus dont le pere Mabillon nous a donné une excellente lettre *de Continentia conjugatorum*, adreſſée, non pas à l'abbé de Florine, comme il a dit; mais à l'abbé du monaſtere de Flonne, de l'Ordre de ſaint Auguſtin, à quatre lieuës de Liege, comme nous avons lû dans le manuſcrit de ſaint Laurent, qui eſt écrit du temps de l'auteur. Je ne ſçay pas ſi ce n'eſt pas ce Vvazelinus; premierement prieur de ſaint Jacques, à qui Raimbault chanoine regulier a adreſſé quelques-uns de ſes ouvrages, pour les corriger. On peut voir ſes Lettres, que nous avons imprimées au premier tome de nos Anecdotes. Ces petites remarques m'obligent d'en faire encore deux ſur les manuſcrits de ſaint Laurent. La premiere eſt, que la lettre de Berenger *ad Eremitas*, imprimée au premier tome de nos Anecdotes, ſur un manuſcrit de l'abbaye d'Alne, ſe trouve dans un manuſcrit de ſaint Laurent, ſous le nom de Berenger archevêque: *Berengarii archiepiſcopi.* La ſeconde, qu'au commencement d'un manuſcrit des ſix livres de ſaint Jerôme ſur le prophete Jeremie, on lit ces mots: *Nota quod glorioſus doctor Hieronymus ſcripſit* XX. *libros ſuper Jeremiam prophetam, quorum ſex primi habentur in iſto volumine; tres ultimi reperiuntur apud Regulares Septem-fontium in Brabantia: ſed undecim medii non inveniuntur, quod deplorant Caſſiodorus, Rabanus, & Johannes Andreas.* Outre les manuſcrits des Saints Peres, dont nous venons de parler, il y en a auſſi pluſieurs hiſtoriques, un tres-beau martyrologe d'Uſuard, dont le caractere approche du temps de l'auteur: l'hiſtoire de France de Gregoire de Tours, où il manque quelques chapitres, avec celle de Fredegaire, pluſieurs manuſcrits de l'hiſtoire du monaſtere, écrits par pluſieurs auteurs qui ſe ſont ſuccedez les uns aux autres, &

qui ont conſervé à la poſterité ce qui s'étoit paſſé de leur temps: une ancienne collection de canons diviſée en deux livres, qui pourroit bien être celle dont parle Alberic dans ſa chronique ſur l'an 1008. où il dit ce qui ſuit: *Baldericus, vir nobilis, Leodienſium ordinatur epiſcopus, qui in ſcripturis ſtudioſus, magnum illud volumen canonum edidit, ſcripturarum ſententiis undique compilatis defloratum, collaborante ſibi in hoc magiſtro Otberto abbate, viro undecumque doctiſſimo*: Un recuëil de conciles, à la teſte deſquels on trouve la chronique de Bede: Le concile de Piſe, accompagné de pluſieurs pieces qui y ont rapport: Durand, *de Modo celebrandi concilii generalis*; & d'autres Traitez en ce genre, qui ſont dans le même volume: Nicolas Simeri, de l'Ordre des Freres Preſcheurs, *de Inquiſitione contra hæreticos*, ouvrage qui comprend pluſieurs excellentes pieces. Je ne parle pas de pluſieurs manuſcrits des livres de l'Imitation de JESUS-CHRIST, qui ſont ſans nom d'auteur, ny de pluſieurs manuſcrits de droit, qui ont eſté autrefois à l'uſage du fameux Lambert *de Stipite*, religieux de ſaint Laurent, qui aſſiſta au concile de Conſtance, & fut député de la part du concile, pour aller ſommer Benoiſt XIII. de venir comparoitre devant les évêques, & qui par ſon propre merite eut l'honneur d'être un de ceux qui furent nommez par le concile pour élire le pape Martin V.

Comme nous étions dans la bibliotheque, le reverend pere Dom Celeſtin, religieux d'un veritable merite, qui nous accompagnoit, & qui prenoit plaiſir à nous faire voir tout ce qui pouvoit contribuer à notre ſatisfaction, nous apporta deux autels portatifs: l'un de porphyre, long ſeulement d'un pied, ou environ, & large d'un demi pied, orné d'une bordure de bronze doré, ſur lequel on lit ces paroles: *Anno Dominicæ Incarnat.* MLXI. *indictione* XIV. IV. *idus Auguſti, dedicatum eſt hoc altare in honore Domini noſtri* JESU-CHRISTI, *& ſanctæ Crucis, & B. Mariæ ſemper Virginis, & ſancti Johannis Baptiſtæ, & omnium Apoſtolorum, & Martyrum Laurentii, Pancratii, Georgii, & undecimmillium Virginum, & omnium Sanctorum,*

*cooperante Lamberto II. hujus loci abbate.*

*Memoria domni Hillini præpositi & majorum ejus.*

Autour de cet autel, les douze Apôtres sont representez en yvoire. L'autre autel est d'une pierre verte, qui n'a que deux pouces de long, & trois de large; le reste est couvert d'une lame de bronze, sur laquelle est gravée cette inscription: *Anno ab Incarnatione Domini* MCXXXVII. *indictione* V. *consecratum est hoc altare in honore sanctæ & individuæ Trinitatis, & sanctæ Crucis, & sanctæ Mariæ Virginis, & sancti Laurentii Martyris, & omnium Sanctorum, à domino Rodulpho Leodiensium episcopo,* XV. *Calendas Martii.*

*Hic datur ipse Jesus animarum potus & esus.*

*Hæc tibi sit cara, cui caro fit, crucis ara.*

Cet autel est orné de plusieurs pierres précieuses. Aux quatre coins sont réprésentez les quatre Evangelistes, & dessous on voit un crucifix d'yvoire, attaché à la croix avec quatre cloux.

Pour ce qui est de l'eglise, quoiqu'elle ne soit pas de la beauté de celle de saint Jacques, elle ne laisse pas d'être fort jolie; elle est ornée, & tout le sanctuaire est pavé de marbre. On y voit encore l'image de la sainte Vierge, devant laquelle le bienheureux Rupert avoit coutume de faire ses prieres. Tout le monde sçait ce qu'on rapporte de ce grand homme: qu'il avoit l'esprit si pesant & si bouché pendant sa jeunesse, que ses maîtres ne pouvoient rien luy faire comprendre; mais que s'étant adressé avec ferveur à cette mere de la divine sagesse, il obtint le don d'intelligence dans un si souverain degré, qu'il devint lui-même dans la suite un grand maître des autres, & en état de composer plusieurs excellens ouvrages. Autrefois les reverends peres Jesuites avoient coutume d'amener tous les ans leurs écoliers à saint Laurent, pour y demander la même grace à la sainte Vierge; mais depuis quelques années ils ont interrompu cette devotion. La crypte souteraine semble avoir esté la premiere église du monastere. On y voit les tombeaux de saint Vvolbodon, & de Durand évêques de Liege, & celuy d'Estienne premier abbé du monastere. Aujourd'huy le corps de saint Vvolbodon est tout

entier dans le thréſor. Il y aauſſi un morceau conſiderable du bois de la vraie Croix, une tres-riche argenterie, un calice, une bourſe d'argent & une croſſe, dont on admire le travail. L'abbaye d'Averbode, de l'Ordre des Prémontrez, ſe trouvant preſſée d'argent il y a quelques années, les vendit à celle de ſaint Laurent, qui n'a garde de s'en défaire.

Le dix-ſeptiéme de Septembre, on celebra à Liege la feſte de ſaint Lambert, patron de la Cathedrale. Nous fûmes bien-aiſes d'y voir les ceremonies de ce jour-là. Lorſque nous y arrivâmes, on étoit déja au *Gloria in excelſis*. Le ſuffragant qui officioit, étoit aſſis dans un fauteüil ſur le marchepied de l'autel, au coin de l'évangile, ayant pour miniſtres un preſtre aſſiſtant, un diacre, un ſoudiacre, deux acolytes, & un thuriferaire, revêtus en tuniques. Au verſet *Suſcipe deprecationem meam*, il ſe mit à genoux ſur le degré ſans ôter ſa mitre. Le *Gloria* fini, il dit *Dominus vobiſcum* au milieu de l'autel, & le diacre ſe tourna avec luy vers le peuple; il dit enſuite l'oraiſon au coin de l'autel. L'épître & l'évangile furent chantées au jubé, & les acolythes y porterent des flambeaux au lieu de chandeliers. Après l'évangile, le ſoudiacre porta le texte au chœur. Ce texte étoit different de celuy qu'on avoit donné à baiſer au celebrant. Le thuriferaire, qui précedoit le ſoudiacre, encenſa le chœur pendant que le ſoudiacre préſentoit le livre à baiſer. Il le préſenta premierement au prevoſt & à tous les tréfonciers de ſon côté; enſuite aux trois chantres, puis au grand doyen, & à tous les tréfonciers de ſon côté. A l'offertoire, le diacre encenſa les *oblata* & l'autel. En même temps un acolythe apporta une écharpe au ſoudiacre, qui prit lui-même la patene ſur l'autel, & la ſoutint en ſa place ordinaire, juſqu'au *Pater*. Au *Pater*, il la donna au diacre, qui la tint auſſi avec une écharpe, juſqu'à la fin de l'oraiſon dominicale, qu'il la donna au celebrant. A la préface, deux thuriferaires apporterent leurs encenſoirs ſur le degré de l'autel, & retournerent enſuite à la ſacriſtie prendre deux flambeaux, qu'ils mirent entre les mains de deux petits

enfans. Ils retournerent une ſeconde fois, & apporterent encore deux flambeaux, qu'ils donnerent de même à deux autres enfans ; puis reprenant leurs encenſoirs, ils les agiterent juſqu'au *Pater*. A l'élevation, le diacre, le ſoudiacre, & les thuriferaires demeurerent debout. Le diacre durant tout le canon ne fit aucune fonction à l'autel. Avant l'*Agnus Dei*, le celebrant chanta les anciennes benedictions au coin de l'autel ; & après l'*Agnus Dei*, deux tréfonciers vinrent à l'autel recevoir la paix, qu'ils porterent enſuite chacun de leur côté, & ſe la donnerent les uns aux autres, non pas en s'embraſſant, mais par une ſimple inclination.

Après la meſſe, on fit une proceſſion ſolemnelle, à laquelle aſſiſterent dans l'ordre ſuivant, les Minimes, les Capucins, les Auguſtins, les Cordeliers, les Recollets, les Jacobins, les Carmes, les Tréfonciers, dont chacun étoit ſuivi de ſon laquais. Suivoit le Chef de ſaint Lambert, & enfin le Saint Sacrement, porté par le ſuffragant. Enſuite marchoient les Bourguemeſtres & les Echevins, portans en main de grands bâtons, ceux des premiers étoient blancs, ceux des ſeconds étoient rouges. Après la meſſe, monſieur du Chaſteau nous fit l'honneur de nous donner un dîné magnifique.

Le dimanche ſuivant, on fit l'élection des bourguemeſtres, qui fut ſuivie de grandes réjoüiſſances. Durant l'élection, toutes les portes de la ville furent fermées. Nous aſſiſtâmes cependant à la meſſe à ſaint Laurent ; elle fut précedée par les litanies de la Vierge, & par l'expoſition du Saint Sacrement. Durant toute la meſſe, les acolythes furent à genoux ſur le marchepied de l'autel : le ſoudiacre ne prit point de benediction après avoir chanté l'épître ; mais le diacre la prit au coin de l'autel du côté de l'évangile. A l'offertoire, le celebrant benit l'encens ; mais il ne le mit pas dans l'encenſoir. Il encenſa le Saint Sacrement & les *oblata* ; le diacre encenſa l'autel, & ſe tourna auſſi avec le celebrant, lorſqu'il dit *Dominus vobiſcum*. Les jeunes Religieux y communierent, & ce jour-là ils eurent du vin au refectoire, à cauſe de la communion.

A

A la fin de la messe, on donna la benediction du Saint Sacrement, qu'on resserra aussi tôt.

Après Vêpres, nous accompagnâmes le reverend pere Dom Celestin Lombard au prieuré de saint Nicolas, où il donna trois fois la benediction du Saint Sacrement avec le Saint Ciboire, 1. après l'avoir tiré du tabernacle, 2. après avoir chanté l'antienne *O sacrum convivium*, les litanies, & le *Tantum ergo Sacramentum*, 3. après l'avoir encensé avant de le resserrer. Nous retournâmes par l'abbaye de saint Gilles, où il y a onze chanoines reguliers. L'eglise est petite. On lit devant le grand autel cette épitaphe recente d'Alberon I. évêque de Liege, qu'on fait passer pour fondateur de cette abbaye, quoiqu'elle doive son origine à Beringerus abbé de saint Laurent. S. Gilles.

D. O. M.

*Et memoriæ domni Alberonis hujus nominis primi, episcopi & principis Leodiensis, Henrici II. comitis Lovanii, & Odiliæ Lantgravii Thuringiæ sororis filii, hujus abbatiæ sancti Ægidii primarii fundatoris. Obiit anno Domini* MCXXVIII. *Calendis Februarii. Dominus Johannes* de Nollet *abbas optimi patroni monumentum anno* MDLXVIII. *igne corruptum hoc novo restauravit anno* MDCXLVI. *mensis Februarii die* XXIV.

Alexandre I. évêque de Liege, qui est enterré dans la croisée, en a une plus simple; elle est conçuë en ces termes:

*Hic jacet Alexander I. episcopus Leodiensis* MCXXXV.

Adalberon pouvoit bien en avoir une semblable avant l'incendie qui a détruit son tombeau.

Le lendemain, nous fûmes à saint Martin, ancienne collegiale fondée par Everacle evêque de Liege, en l'honneur de ce Saint, qui l'avoit gueri miraculeusement d'une maladie tres-fâcheuse. L'eglise est fort belle, & monsieur le doyen prend plaisir à l'orner de tres-riches tableaux, qu'il y fait faire. Le tombeau du fondateur est dans le sanctuaire, du côté de l'evangile, & dans le lieu même où reposoit autrefois le Saint Sacrement. C'est dans cette S. Martin.

egliſe, que la Feſte du Saint Sacrement a eſté inſtituée, dans une chapelle qui eſt au bas de la nef, qu'on appelle pour cela *la Chapelle du Saint Sacrement.* Tous les jeudis il y eſt expoſé depuis les cinq heures du matin juſqu'au ſoir, & meſſieurs les chanoines ſe ſuccedent les uns aux autres pour l'adorer.

S. Pierre, Nous fûmes de-là à ſaint Pierre, la plus ancienne égliſe de la ville, ayant eſté fondée par ſaint Hubert evêque de Liege, qui y mit une communauté de Benedictins, tirez de l'abbaye de Stavelo, & la choiſit pour le lieu de ſa ſépulture. On montre encore dans la crypte ſouterraine le lieu où il fut enterré, & à l'oppoſite celuy de la ſépulture de l'evêque Richard. Le tombeau de ſaint Hubert fut depuis tranſporté dans l'egliſe ſuperieure; mais on ne peut pas aujourd'huy montrer en quel endroit. On y conſerve une étole qui a eſté à ſon uſage, & la clef qu'on dit luy avoir eſté donnée par le pape Sergius, lorſqu'il l'ordonna évêque à Rome, avec un ancien martyrologe, à la fin duquel eſt la regle des chanoines. L'an 891. les Normans ruinerent le monaſtere, & maſſacrerent tous les moines. On prétend avoir conſervé juſqu'à préſent leurs oſſemens. Quarante ans après on mit en leur place des chanoines, qui y ſont encore aujourd'huy. On voit dans la nef la tombe d'un chanoine, où il eſt repreſenté avec ſon aumuſſe ſur la teſte, ſelon l'ancien uſage. L'egliſe de ſaint Pierre eſt certainement tres-ancienne; mais depuis quelques années on luy a donné un air de nouveauté, qui la rend tout-à-fait gaye.

Les Cordeliers, On nous mena de-là aux Cordeliers, dans l'eſperance que nous pourrions y trouver quelques manuſcrits; mais ils nous aſſûrerent qu'ils n'en avoient aucun. Ils nous firent remarquer dans l'egliſe une excellente copie d'un tableau ineſtimable, qui repreſentoit le pape rendant viſite à ſaint François. Ils nous dirent qu'ils avoient eu autrefois l'original; mais qu'un prince d'Allemagne paſſant à Liege, en fut ſi charmé, qu'il en offrit dix mille livres, & qu'ils ne purent le lui refuſer. Nous vîmes dans la nef le tombeau de frere Julien, diſciple de ſaint François: ce qui prouve

l'antiquité de cette maiſon. Il n'y a point d'épitaphe ; car celle que Fiſen, ou quelques autres auteurs qu'il a copié luy ont faite, n'a aucun caractere d'antiquité.

Le vingt-deuxiéme de Septembre, notre bon amy Dom Celeſtin Lombard voulut bien nous accompagner juſqu'au Val ſaint Lambert, où nous allâmes dire la meſſe. C'eſt une illuſtre abbaye de l'ordre de Ciſteaux, qui avoit d'abord eſté fondée à quatre lieuës de Liege, vers l'an 1188. mais dans un lieu ſi diſgracié, & ſi dénué des commoditez de la vie, que les religieux qu'on avoit tirez de Signy, prirent le party de s'en retourner dans leur premier monaſtere. Hugues de Pierre-pont évêque de Liege, crut en les perdant, qu'il avoit perdu un grand thréſor ; il ne deſeſpera pas pourtant de les faire revenir. Il alla lui même au Chapitre general à Ciſteaux, & offrit un autre lieu plus commode ſur le bord de la Meuſe, à deux lieuës ſeulement de la ville, pour avoir la conſolation de s'y retirer de temps en temps. Il y bâtit le monaſtere, & y reçut une communauté l'an MCCII. comme nous l'apprenons de cette épitaphe d'un des principaux bienfaicteurs du monaſtere, qui ſe lit dans le cloître : Val ſaint Lambert.

*Sit tibi cum vita regnare, Radulphe levita.*
*Nam radix iſti clauſtro nutrixque fuiſti.*
*Te pia Virgo Dei foveat, te Bartholomæi*
*Lux tulit, & cœli æternæ det gaudia vitæ.*
*Anno milleno bis centeno quoque bino*
*Venit conventus, quindeno poſt obit iſte.*

Il y avoit autrefois un aſſez bon nombre de manuſcrits au Val ſaint Lambert ; mais la plûpart ont eſté vendus, ou perdus : il en reſte cependant encore quelques-uns. Nous y avons vû entr'autres quelques ouvrages de ſaint Bernard, & des homiliaires aſſez beaux. L'égliſe eſt bien bâtie ; le chœur & le ſanctuaire ſont pavez de marbre. On voit dans la ſacriſtie un tres-beau reliquaire, où il y a un morceau conſiderable du bois de la vraie croix, & un calice d'or eſtimé quatorze mille livres. Le cloître eſt grand,

voûté & vitré ; le chapitre & le refectoire répondent au reſte. L'enclos eſt ſi grand, qu'il faut au-moins une heure pour faire le tour des murailles.

Il nous reſtoit à voir la bibliotheque des Peres Croiſiers ; monſieur le baron de Craſſier, monſieur de Louvrex, & monſieur de Rimer ſçavant chanoine de ſaint Barthelemy, nous firent l'honneur de nous y mener. Elle eſt conſiderable par les anciennes éditions & par les manuſcrits qui y ſont. Les principaux contiennent quelques ouvrages de ſaint Auguſtin, de ſaint Jerôme, de Caſſien, de ſaint Jean Climaque, & le concile de Baſle ; monſieur le prieur eut la bonté de nous en prêter quelques-uns.

Nous demeurâmes prês d'un mois à Liege. La ville eſt grande, riche & peuplée. Le clergé ſeculier & regulier y eſt nombreux. Outre la cathedrale, qui eſt compoſée de ſoixante chanoines, il y a ſept collegiales, toutes de trente chanoines. Toutes les prevôtez du dioceſe doivent être poſſedées par des chanoines de la cathedrale, qui ſont tous de naiſſance.

Entre le clergé regulier, ſaint Laurent & ſaint Jacques tiennent par-tout le premier rang. Ce ſont deux anciennes abbayes de l'Ordre de ſaint Benoiſt, illuſtres par les grands hommes qu'elles ont eu, par les anciens monumens qu'elles ont conſervez, & par les grands biens qu'elles poſſedent. Les chanoines reguliers y ont trois maiſons, S. Gilles, ſaint Leonard, & les Eſcoliers. Celle-cy ſe diſtingue des autres par la regularité & par la pieté, depuis que les chanoines reguliers de France y ont mis la reforme : ce qui leur a attiré l'eſtime & l'admiration de toute la ville. Les Premontrez, les Chartreux, les Croiſiers, les Guillelmites, y ont tous des monaſteres, & tous les Ordres mandians des convens tres-nombreux. Parmy les monaſteres de filles, les Benedictines de la Paix paſſent pour les plus regulieres ; c'eſt effectivement une communauté où il y a beaucoup de bien & une grande obſervance. Elles ont neanmoins un peu terni le luſtre de leur regularité, en ſe relâchant depuis quelques années de l'abſtinence de la viande, qui a toûjours paſſé dans l'Ordre de

ſaint Benoiſt pour un des principaux points de la regle. Auſſi a-t-on remarqué que dans ce grand Ordre, qui a donné à l'Egliſe un nombre ſi prodigieux de Saints canoniſez, on n'en trouve aucun qui ait vêcu dans les monaſteres où l'abſtinence ne fût pas en vigueur. Mais on doit plutôt attribuer ce relâchement à une trop grande indulgence de quelques directeurs peu inſtruits des devoirs monaſtiques, qu'au defaut de ferveur dans ces bonnes religieuſes, qui d'elles-mêmes ſont portées au bien & à leur devoir: heureuſes ſi elles trouvoient des perſonnes aſſez éclairées & aſſez zelées pour leur perſuader de reprendre une obſervance, qu'elles ont quittée un peu trop legerement, & ſans aucune bonne raiſon.

Nous partîmes de Liege le 26. de Septembre, après avoir remercié monſieur l'abbé & nos chers confreres de ſaint Laurent, qui nous avoient comblé d'honnêtetez. S. Tronc. Nous allâmes ce même jour à l'abbaye de ſaint Tronc, où nous avions déja eſté autrefois; mais nous étions bienaiſes d'y voir encore les manuſcrits. Nous nous attendions d'y eſtre bien reçus, tant parceque l'abbé paſſe pour un prélat qui aime les lettres, que parce que nous avions tres-bien reçu à Paris un de ſes religieux qu'il avoit envoyé à Rome, nous ne pûmes cependant rien voir, pour des raiſons dont il eſt inutile de rapporter les motifs & le détail.

Tongres. Nous partîmes le lendemain pour aller à Tongres. Nous deſcendîmes au monaſtere de l'Agonie de Jeſus-Chriſt, *de Agonia Chriſti*, de l'Ordre des chanoines reguliers de S. Auguſtin, de la congregation de Vvindesheim, où nous nous trouvâmes dédommagez du peu de ſatisfactions que nous avions eu à ſaint Tronc, par le bon accuëil que nous fit le prieur, homme d'une pieté & d'un merite diſtingué. Il nous fit auſſi-tôt ouvrir la bibliotheque, où nous trouvâmes un aſſez bon nombre de manuſcrits, la plûpart recens, & des ouvrages de pieté. On y voit pourtant quelques ouvrages des Saints Peres, les lettres de Pierre de Blois dans un gros volume, Adeodat ſur les cantiques, & Alger *de Corpore & Sanguine Do-*

*mini*, à la fin duquel ſont les bulles d'Urbain IV. & Martin IV. touchant l'inſtitution de la Feſte du Saint Sacrement, un ouvrage qui a pour titre *Franco humilis monachus, de Inſtitutione Euchariſtiæ.* La vie de ſaint François, écrite par trois de ſes diſciples : La vie des hommes illuſtres de la congregation de Vvindesheim : Quelques ouvrages de Thomas à Kempis, qui portent ſon nom à la teſte : Deux volumes de l'Imitation de JESUS-CHRIST, l'un écrit l'an 1523. l'autre un peu plus ancien, tous deux ſans nom d'auteur, juſqu'à ces derniers temps, qu'une main recente y a mis celuy de Thomas à Kempis.

Le monaſtere de Tongres, comme la plûpart de ceux de la congregation de Vvindesheim, n'eſt pas ancien. Il fut bâti l'an 1424. & les chanoines reguliers y furent introduits à la demande des bourgeois, par l'autorité de Jean de Hoerſbeeck évêque de Liege. La pieté & la regularité y ont toûjours fleuri ; elles y ſont encore en vigueur : & nous en ſortîmes fort édifiez, pour aller à l'abbaye de Val-Dieu.

Le Val-Dieu. Cette abbaye eſt de l'Ordre de Ciſteaux, ſituée à quatre lieuës de Tongres, autant de Maſtrech & de Liege, & à cinq d'Aix-la Chapelle Elle fut fondée l'an 1168. à Hocht, qui n'eſt qu'à une lieuë de Maſtrech, Henry duc de Limbourg la transfera en 1216. dans un valon fort ſolitaire, mais aſſez agreable, qui depuis prit le nom du *Val-Dieu*. L'ancienne egliſe, qui ſubſiſte encore aujourd'huy, nous fait juger de la pauvreté, & en même temps de la ſainteté des premiers habitans de ce deſert. Elle eſt dans le cloître proche du chapitre, & n'a pas plus de vingt-cinq pieds de long, environ douze d'élevation, & dix de largeur. Les anciens pupitres, qui ſubſiſtent encore, reſſentent entierement la ſimplicité des premiers religieux de Ciſteaux. Aujourd'huy le monaſtere a plus d'étenduë, & il eſt bâti aſſez proprement ; mais ce n'eſt que par la bonne œconomie de l'abbé d'à préſent, qui a rétabli tous les lieux reguliers. On lit dans le chapitre cette épitaphe :

*Hìc jacet illuſtri de Monyoc ſtemmate natus*

*Walrannus miles, monachum quem vota creaſſent,*
*Si non præmaturè è vivis hunc fata tuliſſent.*
*Requieſcat in pace.*

La bibliotheque n'eſt pas fort conſiderable. Nous n'y avons trouvé pour tout manuſcrit, qu'une bible aſſez belle ; mais nous avons trouvé une grande cordialité dans tous les religieux, qui nous ont paru reguliers & fort zelez. Ils font tous les dimanches des exhortations aux peuples, qui viennent des environs recevoir d'eux le pain de la parole de Dieu. Il y a près du monaſtere une fontaine d'eaux minerales, mais qui ne ſont pas connuës.

Nous paſſâmes au Val-Dieu la feſte de ſaint Michel, & le lendemain nous nous rendîmes à Aix-la-Chapelle, lieu de la naiſſance de Charlemagne, & de la réſidence des empereurs qui l'ont ſuivi. La ville eſt aſſez grande, les ruës fort larges, & les édifices beaux. Il n'y a point de riviere ; mais il ne ſeroit pas difficile de faire un canal, qui auroit communication dans la Moſelle, & la ville ſeroit marchande & le trafic conſiderable. Il conſiſte aujourd'huy en draps & en cuivre. Les eaux minerales y attirent beaucoup de monde, & c'eſt ce qui fait à préſent la richeſſe de la ville. La maiſon de ville eſt dans une belle place, & la face eſt magnifique, mais un peu négligée. Il ne reſte plus aucun veſtige de l'ancien palais des empereurs, qui depuis Charlemagne y ont fait leur réſidence : ce qui fait voir l'inconſtance des choſes de ce monde. On montre ſeulement proche des bains l'endroit où on croit qu'il étoit. Et en effet les bains paroiſſent anciens, & les voûtes qu'on y voit, ont quelques reſtes de grandeur. Quoique la ville d'Aix-la-Chapelle ait éprouvé la fureur des Normands, comme pluſieurs autres villes qu'ils ont réduites en cendre, on prétend que la ſainte chapelle, qu'on nomme *la grande egliſe*, bâtie par Charlemagne, ſubſiſte encore aujourd'huy ; c'eſt une rotonde tres-magnifique, & à peu près ſemblable à celle de ſaint Benigne de Dijon, ſi ce n'eſt qu'elle eſt plus auguſte. On dit que Charlemagne y fut enterré, & que le caveau dans

Aix-la-Chapelle.

lequel il fut mis, eſt encore dans ſon entier. On en a tiré enſuite le ſiege de pierre ſur lequel il avoit eſté mis, & on l'a placé dans une chapelle du troiſiéme étage de la rotonde. C'eſt ſur ce ſiege que les empereurs ſont aſſis à la ceremonie de leur ſacre. Le chœur des chanoines, qui eſt au bout de la rotonde, eſt d'une ſtructure plus recente, & aſſez délicate. On y voit le tombeau de l'empereur Otton III. qui n'a rien de magnifique, & le drap mortuaire de Loüis XIII. roy de France, qui eſt expoſé au-deſſus de l'autel; car c'eſt une ancienne coutume d'y envoyer les draps mortuaires de tous nos rois, après leur mort. Ils attendoient celuy de Loüis XIV. qu'ils n'avoient pas encore reçu. Le corps de Charlemagne eſt ſur le grand autel, dont le retable eſt d'or. Il eſt dans une châſſe magnifique; mais ſon chef eſt dans le thréſor, dans un tres-beau buſte, enrichi de pierres précieuſes. On y voit auſſi le bras de ce grand empereur, que le roy Loüis XI. fit enchaſſer dans un reliquaire également riche: le texte des evangiles écrit en lettres d'or ſur du velin pourpré, qui fut trouvé entier dans ſon tombeau, lorſqu'on le canoniſa: ſon épée, que les empereurs portent trois jours durant à leur couronnement. Cette épée eſt grande & belle; il y a à la poignée une peau de ſerpent, qui ſuë ſi on l'approche de quelque poiſon: ce qui fait voir les précautions que ce prince prenoit contre les entrepriſes qu'on auroit pû faire contre ſa vie; & combien la condition des grands eſt à plaindre, d'être toûjours dans la crainte de quelque trahiſon. Le plus riche reliquaire du thréſor, eſt celuy qui conſerve de la terre arroſée du ſang de ſaint Eſtienne premier martyr. Il eſt d'or maſſif, & enrichi d'une infinité de pierres tres-précieuſes. C'eſt ſur ce reliquaire, que les empereurs font leur ſerment à leur ſacre. Que ſi le couronnement ne peut ſe faire à Aix-la-Chapelle pour des raiſons particulieres, on le porte avec l'épée de Charlemagne au lieu où il ſe doit faire. On montre encore dans le treſor une figure de la ſainte Vierge, gravée ſur ſon image peinte par ſaint Luc; & on prétend qu'elle a eſté gravée par le même Saint: la ceinture de la Vierge, & celle du Sauveur: un

morceau

morceau de la corde avec laquelle il fut attaché à la colonne, & pluſieurs autres reliques. La tribune où l'on chante l'evangile, faite comme une chaire de prédicateur, eſt de vermeil doré, & ornée de figures d'yvoire, dont le travail eſt ineſtimable. Elle eſt à l'extremité des chaires du chœur. Les ornemens ſont tres-riches & tres-précieux; les plus conſiderables pour leur antiquité ſont une tres-ancienne chappe, qu'on dit avoir ſervi au pape Leon III. lorſqu'il fit la dédicace de l'egliſe d'Aix-la-Chapelle: & une chaſuble qu'on prétend avoir ſervi à ſaint Bernard. Un Sçavant l'ayant vûe, l'a fait deſſiner pour la faire graver dans un ouvrage ſur les Rites eccleſiaſtiques, qu'il ſe propoſe de donner au public. Mais il ne faut pas être fort verſé dans l'antiquité, pour voir que ſi cette chaſuble a ſervi à ſaint Bernard, elle a eſté tres-certainement échancrée; car du temps de ce Saint, & même long-temps après, les chaſubles étoient toutes rondes par le bas, comme on voit dans d'autres chaſubles qui ont ſervi au même Saint. L'ornement entier que la princeſſe Iſabelle a donné, eſt beaucoup plus précieux. Il eſt compoſé de ſoixante pieces, dont le fond eſt d'argent, & les orfrois d'or battu, chargez d'une infinité de perles tres-groſſes. Il eſt accompagné de deux couronnes d'or garnies de diamans, qu'on met ſur la teſte de la Vierge & de l'enfant Jeſus les jours des grandes feſtes. Elles n'ont point de prix, non plus que les deux robes que la même princeſſe a données pour les deux mêmes figures. Je ne parle pas de l'ornement rouge de l'empereur Joſeph, qui eſt auſſi complet que celui-là, quoiqu'il ne ſoit pas ſi riche. Monſieur Lamberti chanoine, & monſieur Bomerſon chantre de la grande egliſe, eurent la bonté de nous faire voir toutes ces richeſſes. Ils nous montrerent auſſi quelques manuſcrits qui leur ſont reſtez. Ce ne ſont que des livres d'egliſe, le martyrologe d'Adon, des homiliaires & des miſſels. J'en vis deux chez monſieur Bomerſon d'environ ſix cens ans; je jettai les yeux deſſus, & je remarquai que l'Office du vendredy ſaint finit dans l'un par ces paroles: *Ponat partem corporis Domini in calice nihil dicens. Conſecratur autem vinum & aqua*

*per panem ſanctificatum. Sic conſummatur Officium.* Et dans l'autre : *Sumat de ſancta, & ponat in calice nihil dicens, niſi fortè aliquid ſecrete vult dicere in nomine Patris & Filii, & Spiritus ſancti.* Pax Domini *non dicitur, quia non ſequuntur oſcula circumſtantium. Sanctificatur autem vinum non conſecratum per panem ſanctificatum.* L'on fait tous les mois à Aix-la-Chapelle l'Office de ſaint Charlemagne ; mais on y eſt ſi peu éclairé, qu'au lieu de prendre les leçons dans les meilleurs auteurs qui ont écrit de ce grand prince, on les tire des actes fabuleux du faux Turpin.

Après avoir vû la grande egliſe, nous fûmes au monaſtere des chanoines reguliers de la congregation de *Windesheim*, qui fut fondé il y a trois cens ans à Aix-la-Chapelle par un bourgeois de la ville. Son premier deſſein étoit de fonder une Chartreuſe ; mais ſes facultez ne s'étant pas trouvées ſuffiſantes pour cela, il tourna ſes vûës ſur les chanoines reguliers de la congregation de *Vvindesheim*, dont la vie avoit quelque rapport à celle des Chartreux ; car ils gardoient la clôture comme eux : & nous parlâmes à un ancien chanoine, qui nous aſſûra qu'il avoit vû un ancien pere, qui avoit fait profeſſion dans le temps qu'ils gardoient la clôture ; c'eſt pourquoy encore aujourd'huy ils n'aſſiſtent pas aux proceſſions publiques. A préſent ils ne ſont pas ſi reſſerrez ; mais ils ne laiſſent pas d'être fort reguliers. Leur maiſon eſt fort jolie, & leur prieur fort honnête. Il nous fit voir leur bibliotheque, qui n'eſt compoſée que de quelques anciennes éditions, & de quelques manuſcrits recens. Les principaux ſont la regle des chanoines faite au concile d'Aix-la-Chapelle du temps de Loüis le Débonnaire : les anciens ſtatuts ſynodaux de Cologne : les conſtitutions des chanoines reguliers de Nuremberg. On nous montra dans l'egliſe un petit crucifix de bois tres-bien travaillé, qu'on prétend avoir eſté apporté du concile de Conſtance par le fondateur. Comme nous allions prendre congé du prieur, la princeſſe Chriſtine arriva au monaſtere ; & comme elle avoit demeuré en France, elle fut bien aiſe de nous voir. Nous fûmes le lendemain chez elle, pour lui préſenter

nos reſpects, elle nous témoigna beaucoup de bonté, nous retint quelque temps auprès d'elle, & nous montra le portrait en yvoire du pere Mabillon, qu'elle avoit dans ſon cabinet.

L'abbaye de Rolduc, auſſi de l'ordre de ſaint Auguſtin, à deux lieuës d'Aix-la-Chapelle, eſt beaucoup plus ancienne. Les premiers Religieux de cette maiſon vivoient dans un grand détachement de toutes choſes, & leur ſainteté éclatoit dans tout le pays. Saint Norbert s'y retiroit quelquefois, pour vaquer à l'oraiſon. On prétend que c'eſt dans la crypte de cette maiſon, qu'il reçut la regle de ſaint Auguſtin. Il s'en faut bien qu'elle ſoit à préſent ſi auſtere. L'abbé d'aujourd'huy, qui a la réputation d'un grand homme de bien, l'a réformée à peu près ſur le pied des chanoines reguliers de ſainte Genevieve. Nous n'en dirons rien davantage, parce que nous n'y fûmes pas.

Il y avoit long-temps que nous ſouhaittions de voir le monaſtere d'Inde, qu'on nomme communément *Corneilmunſter*, dont le grand ſaint Benoiſt d'Aniane a eſté le premier abbé. On ſçait que c'eſt à ſon occaſion, qu'il a eſté fondé par l'empereur Loüis le Débonnaire, qui l'ayant choiſi pour ſon confeſſeur & ſon conſeil, étoit bien-aiſe de l'avoir toûjours auprès de luy. Ce monaſtere eſt à deux lieuës d'Aix-la-Chapelle, dans un lieu tres-profond & tres-ſolitaire. Le Saint y aſſembla trente religieux, qui vivoient comme à Aniane, & dans les autres monaſteres de France, où il avoit rétabli l'obſervance de la regle. Aujourd'huy il n'y en a que douze, qui font tous preuve de nobleſſe; mais qui ſont bien éloignez de l'obſervance de leurs premiers peres. L'abbé qui gouverne aujourd'huy, eſt tres-bien intentionné, & il ne tiendra pas à luy, qu'il ne ramene ſes freres à une bonne regularité. Nous y arrivâmes un ſamedy dernier jour de Septembre. Le lendemain, qui étoit le premier dimanche d'Octobre, on y celebra la feſte de Notre Dame du Roſaire. On commença par l'expoſition du Saint Sacrement dans le ciboire à l'autel de la Vierge. Avant la grande meſſe, on l'expoſa au grand autel; on donna la benediction, & on le porta en

Corneilmunſter.

proceſſion dans le cloître. A la teſte de la proceſſion marchoit l'image de la ſainte Vierge, portée par des filles. A l'offertoire, un Dominicain en ſurplis, & l'étole au col, prêcha en allemand, il ne dit point d'*Ave Maria*. Après la meſſe, on reſſerra le Saint Sacrement, qu'on expoſa de nouveau avant les vêpres, qui furent ſuivies des complies, chantées en faux-bourdon avec l'orgue, après leſquelles on donna la benediction du Saint Sacrement. L'abbé prétend avoir droit de faire la cèremonie du couronnement de l'empereur, lorſque l'archevêque de Cologne eſt abſent. Quand l'abbé vient à mourir, les religieux s'aſſemblent auſſi-tôt pour proceder à l'élection d'un ſucceſſeur; & celui qui eſt élu, fait les funerailles de ſon prédeceſſeur. Il eſt ſurprenant que dans une maiſon auſſi illuſtre, il ne s'y ſoit conſervé aucun ancien monument; on nous fit voir ſeulement quelques chartes originales de Loüis le Débonnaire, & entr'autres une accordée à ſaint Benoiſt, trois jours avant ſa mort. Il eſt encore plus ſurprenant, qu'on ignore aujourd'huy le lieu de ſa ſépulture, & qu'on ne puiſſe montrer les reliques d'un des plus grands ſaints de l'Ordre de ſaint Benoiſt, qui par un zele incroyable a rétabli l'obſervance de ſa regle, & travaillé avec tant de ſuccez à la réforme des abbayes, qui étoient tombées en décadence, qu'il mérita d'être appellé dans l'Ordre *Benedictus II.* On dit neanmoins qu'il y a dans ce monaſtere un grand nombre de reliques tres-précieuſes, & je n'ay pas de peine à le croire; mais on s'eſt fait une loy de ne les montrer qu'en certain temps. On nous fit ſeulement voir les chefs de ſaint Corneil & de ſaint Cyprien, auſquels il y a grande dévotion.

Gladbach. Nous partîmes le deux d'Octobre de Corneil-munſter, pour aller à l'abbaye de Gladbach, qui en eſt diſtante de treize lieuës. Le pays eſt aſſez beau, & on trouve de deux en deux lieuës de petites villes, qui ſont un agrément pour les voyageurs. Nous paſſâmes par Eſchweiler, Aldenhoven, Linnich, Ercklens, & Dahlen. En ſortant de Linnich, où nous avions dîné, notre garçon voulut prendre un chemin plus court que nous; mais il ne put nous re-

joindre : ce qui nous embarraſſa un peu, parce que nous n'entendions pas la langue du pays. Lorſque nous arrivâmes à Ercklens, on nous arrêta à la porte, & comme nous ne ſçavions pas l'allemand, nous répondîmes en latin. Le garde, qui ne l'entendoit pas plus que nous l'allemand, fit venir un miniſtre Lutherien, qui à peine pouvoit nous entendre ; mais comme dans tous nos voyages, nous avons remarqué ſur nous des effets de la divine providence, il ſe trouva là un ſoldat Bavarois, qui écorchoit un peu de François, qui nous dit qu'il n'étoit pas néceſſaire de paſſer dans la ville. Il eut même la charité de nous conduire à pied plus d'une grande lieuë. A la ſortie de Dahlen, la providence nous envoya un autre homme qui ſçavoit le françois, pour nous conduire juſqu'à Gladbach. Nous y arrivâmes à ſix heures & demie ; & comme monſieur l'abbé étoit en compagnie, nous ne pûmes luy parler ; mais il nous envoya un officier, qui nous reçut avec beaucoup de charité. Le lendemain monſieur l'abbé nous fit avertir, & nous témoigna avoir beaucoup de joye de nous voir, nous aſſûrant que tout ce qui étoit dans ſon monaſtere, nous ſeroit communiqué, & qu'il nous rendroit ſervice en tout ce qui dépendroit de luy. Nous fîmes enſuite dire la meſſe, & après nous vîmes la bibliotheque, qui dans le pays doit paſſer pour excellente. Nous trouvâmes trois bibles tres-eſtimables pour leur rareté : la premiere manuſcrite en deux grands volumes d'un caractere hebreux : la ſeconde latine en deux grands volumes in folio, qui pouvoit avoir ſept cens ans d'antiquité : la troiſiéme étoit auſſi en deux volumes de la premiere impreſſion, qui eſt fort recherchée & fort rare : deux tres-beaux textes des evangiles : les traitez de ſaint Auguſtin ſur ſaint Jean : les conferences de Caſſien : quelques ouvrages de Smaragde : la vie de ſaint Gregoire, écrite par Jean diacre : la vie de Charlemagne, écrite par Eginard : celle de Loüis le Débonnaire par Thegan : l'hiſtoire des guerres de la Terre ſainte, écrite en douze livres par Albert d'Aix. Tous ces manuſcrits, qui étoient dans la bibliotheque, ont au moins ſix cens ans d'antiquité. Monſieur l'abbé nous fit encore

voir quelques anciens miſſels qu'il avoit dans ſa chambre. J'en vis entr'autres un d'environ ſix cens ans, où le *Memento* eſt exprimé en ces termes : *Memento, Domine, famulorum, famularumque tuarum, & omnium eorum quorum eleemoſynas ſuſcepi, & quorum confeſſionem audivi, & quorum nomus in memoriam familiaritatis aſſumſi, & eorum qui mihi amicitiâ vel cognatione junguntur, etiam eorum qui emendabiles inimici ſunt, & ceterorum famulorum famularumque tuarum, & omnium circumſtantium*, &c. Dans l'oraiſon *Communicantes*, après les noms de ſaint Coſme & de ſaint Damien, on lit encore les ſuivans : *Bonifacii, Lamperti, & ſanctorum confeſſorum tuorum Sylveſtri, Martini, Auguſtini, Gregorii, Hieronymi, Galli, Benedicti, Nicolai, Oudalrici, necnon & illorum quorum ſolemnitas hodie in conſpectu majeſtatis tuæ celebratur, Domine Deus noſter, in toto orbe terrarum, eorum quoque quorum reliquiæ in hac ſancta Eccleſia Dei conditæ ſunt, & omnium Sanctorum tuorum, quorum meritis*, &c. L'oraiſon qui ſuit immédiatement la conſécration, commence ainſi : *Unde & memores Domine, nos ſervi tui, ſed & plebs tua ſancta ejuſdem Filii tui Domini noſtri tam venerandæ nativitatis, quam beatæ paſſionis.* Avant le *Memento* pour les morts, on lit celui-cy : *Memento mei, quæſo Domine, & miſerere, licèt hæc ſancta indignè tibi, ſancte Pater, omnipotens, æterne Deus, meis manibus offerantur ſacrificia, quia nec invocare ſanctum ac venerabile nomen tuum dignus ſum : ſed quoniam in honore & laude & memoria glorioſiſſimi ac dilectiſſimi Filii tui Domini noſtri* JESU-CHRISTI *offeruntur, ſicut incenſum in conſpectu divinæ majeſtatis tuæ, cum odore ſuavitatis aſcendant. Per.* A la fin de l'oraiſon *Nobis quoque peccatoribus*, il eſt fait mention de ces Saints, *Agna, Cecilia, Beatrice, Eugenia, Margarita, Anaſtaſia, Sophia, Fide, Spe, & Charitate.* Dans l'oraiſon *Libera nos*, après ces mots, *atque Andrea*, on lit ceux-cy, *Stephano, Bonifacio, ſanctis Confeſſoribus Gregorio, Nicolao, Benedicto.* Enfin, avant que de donner le baiſer de paix, on doit dire ces paroles : *Habete vinculum caritatis & pacis, ut apti ſitis ſacro ſanctis myſteriis Oſculum pacis & dilectionis ſemper maneat in cordibus noſtris.* Il eſt encore à remarquer que dans la benediction du cierge

paſchal, on n'y trouve pas ces mots : *O neceſſarium Adæ peccatum.*

L'egliſe du monaſtere eſt ancienne & aſſez ornée ; il y a une fort belle crypte, où ſont les tombeaux de ſaint Sandrade premier abbé de Gladbach, & de ſaint Alberic. L'Office divin s'y fait tres-bien & avec gravité. Tous les jours à huit heures, on y dit une meſſe, à la fin de laquelle on fait une petite exhortation au peuple. Après l'exhortation, les aſſiſtans ſortent deux à deux, recitans des prieres, parcourant ſept oratoires, pour obtenir la converſion d'un officier qui leur fait de la peine.

Le treſor de Gladbac paſſe pour un des plus conſiderables qu'on voye dans le pays, tant pour la quantité que pour la qualité des reliques ; car ils prétendent avoir les chefs de ſaint Laurent, de ſaint Vite, & de ſainte Chriſtine : les bras de ſaint André, de ſaint Eſtienne martyr, de ſaint Eſtienne pape, de ſaint Benoiſt : un morceau conſiderable de la robe de pourpre de notre Seigneur, & de la nappe qui ſervit à la cene du Sauveur, & pluſieurs autres. Les plus authentiques ſont les corps de ſaint Sendrade premier abbé du monaſtere, de ſaint Alberic, qui ſont des Saints locaux. Le bras de ſaint Benoiſt peut bien eſtre de ſaint Benoiſt d'Aniane, qui étant mort dans le voiſinage, au monaſtere de Corneil-munſter, peut aiſément avoir eſté donné à celuy de Gladbach. Pour ce qui eſt du chef de ſaint Laurent, une des plus grandes preuves qu'on puiſſe apporter pour en prouver la verité, ce ſont les efforts que Philippe II. roy d'Eſpagne fit pour l'avoir. Ce grand prince ayant fait bâtir l'Eſcurial en l'honneur de ſaint Laurent martyr, l'une des plus brillantes lumieres de l'Eſpagne, ne crut pas ſa pieté ſatisfaite, de luy avoir fait conſtruire un des plus ſuperbes édifices qu'on puiſſe voir ; il crut encore qu'il étoit de ſa religion de l'enrichir de quelques reliques conſiderables du Saint. Ayant ſçu que le chef de ſaint Laurent étoit à Gladbach, il le jugea digne de remplir ſes deſirs, & penſa ſerieuſement aux moyens de l'avoir. On aura de la peine à croire tous les mouvemens qu'il ſe donna pour l'obtenir. Jamais place de guerre

ne luy a coûté tant d'inquietude, & jamais il n'a tant donné d'aſſauts pour prendre une fortereſſe, qu'il en donna aux religieux de Gladbach, pour en devenir maître. Dès l'an 1570. il engagea Salentin archevêque & electeur de Cologne, d'en faire la demande. Ce prélat en écrivit le dix-huit de Septembre à l'abbé Pierre. L'année ſuivante il joignit la recompenſe à la demande, & Godefroy de Buchoel s'engagea de la part du Roy, de donner au monaſtere une rente de ſix cens maldres de froment par an. L'acte de Bochoel eſt du dix-neuf Septembre 1571. L'archevêque de Cologne preſſé par le roy, réïtera ſa demande par une lettre qu'il écrivit à l'abbé Pierre au mois de Decembre 1571. Cela n'ayant pas réüſſi, Godefroy de Bochoel fit de nouvelles propoſitions à l'abbé le douze Mars 1572. & luy fit offre de la part du roy, de deux cens paires de maldres de froment, dont il lui donna toutes les aſſûrances poſſibles. L'année ſuivante, le ſix de Juin 1573. il s'engagea de nouveau à luy donner une rente de ſix cens florins. On ne ſçait ce que l'on doit plus admirer icy, ou l'ardeur du roy pour avoir le chef de ſaint Laurent, ou la perſeverance de l'abbé à refuſer de ſi grands avantages, pour conſerver un treſor ſi précieux. Mais il n'en demeura pas là; car le treize du même mois de Juin, il refuſa encore cinq villages, que Jean de Vvittenhoiſt luy offrit de la part du roy. Philippe ne ſe rebuta pas pour cela; il fit faire de nouvelles inſtances auprès de l'abbé par Loüis de Reguiſen gouverneur des Pays-bas, qui luy en écrivit une lettre fort preſſante, dattée d'Anvers le trois Decembre 1573. Je ne ſçay ſi environ ce temps-là Salentin archevêque de Cologne ſe broüilla avec le roy d'Eſpagne, ou avec ſes officiers, ou ſi ouvrant les yeux, il fit réflexion ſur la perte que feroit ſon dioceſe, s'il ſouffroit qu'on transferât en Eſpagne la teſte de ſaint Laurent; mais je ſçay que le neuf de Janvier 1574. il revoqua la permiſſion qu'il avoit donnée auparavant, & fit défenſe à l'abbé de ceder une ſi précieuſe relique. L'abbé Pierre étant mort, le roy crut qu'il auroit meilleure compoſition de l'abbé *Hechgen* qui luy ſucceda. Il luy fit écrire par le gouverneur

neur des pays-bas le 15 Mars 1574. ce qui n'ayant pas mieux reuſſi, on donna un peu de relâche aux religieux. Mais l'an 1587. Philippe II. étant venu à l'Eſcurial, l'envie d'avoir le chef de S. Laurent le reprit avec plus d'ardeur, & le 25. de Septembre il écrivit de ce monaſtere au duc de Parme une lettre, par laquelle il lui ordonne de donner tous ſes ſoins à procurer la tranſlation du chef de S. Laurent à l'Eſcurial. LeDuc ſe mit en devoir d'executer les ordres du roi. Et ce fut en conformité à ces ordres que Ferdinand Lopes gouverneur de Kempen en écrivit le 13 Mai 1588. & le huit Juin de la même année à Odendal, qui étoit alors abbé de Gladbach. Erneſt archevêque de Cologne ſe joignit à Lopes, & il écrivit de Liege une lettre très-preſſante à l'abbé, dattée du 29 Juillet 1588. qui fut ſuivie d'une autre de Lopes, écrité deux jours après, c'eſt-à-dire le 31 de Juillet. Ces lettres n'eurent aucun effet. Tant d'aſſauts donnerent l'alarme dans le pays, & la crainte qu'on eut de perdre le chef de ſaint Laurent engagea le duc de Juliers à écrire à l'abbé de Gladbach une lettre pour l'exhorter à mettre ſa Relique à couvert des ruſes & des ſurpriſes, & qu'il lui conſeilloit de l'apporter en depôt à Juliers. Sa lettre eſt du 27 Mars 1591. & en même tems il lui envoyoit une obligation, par laquelle il s'engageoit de rendre la Relique, qu'il reconnoiſſoit n'avoir qu'en depôt. Bien-tôt après la batterie recommença, & des lettres très-preſſantes volerent de toutes parts. Le duc de Parme écrivit de Bruxelles à l'abbé le 7 Septembre 1591. Le comte de Mansfeld le 30 d'Avril 1592. Ferdinand Lopes & Baltazar Delgado le 5 Juin 1592. Erneſt archevêque de Cologne le 23 Juin de la même année. Enfin le 5 Juillet 1592. le duc de Parme envoya à Lopes & à Delgado une inſtruction pour ſe rendre maître du chef.

Il eſt difficile de comprendre comme ces pauvres religieux purent tenir bon contre tant d'attaques. Leur reſiſtance ne fit qu'allumer le deſir du roi & de ſes courtiſans, qui croyoient par là lui faire plaiſir. Philippe voyant que tout ce qu'il avoit fait juſqu'alors avoit été inutile, crut qu'il n'en falloit pas faire à deux fois. Il s'adreſſa au Pape,

& obtint ſans peine un bref de Clement VIII. pour avoir le chef de ſaint Laurent, conſervé dans l'abbaye de Gladbach, & le 29 Juillet le Nonce du pape reſidant à Cologne, envoya Delgado à Gladbach, avec une lettre à l'abbé, pour avoir la relique. Ferdinand Lopes lui écrivit de même le 13 d'Août, & le Nonce une ſeconde lettre du 25. du même mois 1592. On peut bien s'imaginer dans quel embarras ſe trouva le pauvre abbé. Mais le duc de Juliers par bonheur l'en tira, lui faiſant une défenſe expreſſe le 31 Août, d'entrer dans aucun accommodement ſur la tranſlation de la relique de ſaint Laurent, & la ducheſſe réitera la même défenſe le 11 Septembre 1592. aſſurant l'abbé, qu'elle aimeroit mieux perdre la moitié de ſes états, que le chef de ſaint Laurent.

Cependant l'abbé Hulſen ayant ſuccedé à Odendal, on crut que dans un changement de gouvernement, on pourroit avoir ce qu'on n'avoit pû obtenir ſous les autres abbez. Baltaſar Delgado dans cette penſée lui écrivit le 23 d'Août 1593. qu'il eut à porter au roi d'Eſpagne la relique qu'il ſouhaittoit depuis ſi long-tems. Erneſt archiduc d'Autriche & gouverneur des Pays-bas, l'exhorta auſſi par une lettre qu'il lui écrivit le 4. Septembre de la même année: le docteur Lavemberg par une autre écrite de Cologne le 23 du même mois: Hermant comte de Bergh par une autre écrite à Gueldre le 11 Octobre enſuivant. Enfin pour qu'il ne manquât rien à la recommandation, l'empereur Rodolfe à la priere du roi d'Eſpagne écrivit lui-même à l'abbé de Gladbach, pour le porter à ſatisfaire la pieté de ce grand Prince en lui accordant le chef de ſaint Laurent. La lettre de l'empereur eſt dattée du quinze Octobre 1593. Cette lettre fut ſuivie de deux autres de Baltazar Delgado, l'une du 18 Octobre 1593. l'autre du 8 d'Août 1595.

Il ſemble qu'une ſi forte batterie, ne fit qu'affermir la conſtance de l'abbé & des religieux; car ils ſoutinrent encore de plus rudes aſſauts les années 1596. & 1597. L'an 1596. le 9 Juillet le pape Clement VIII. addreſſa un bref à l'abbé même, par lequel il lui enjoingnoit de livrer au

plûtôt le chef de ſaint Laurent au roi d'Eſpagne. Le treize Decembre le duc de Juliers demanda d'être informé de tout ce qui avoit été traitté. L'année ſuivante le roi Philippe écrivit une lettre le 10 Fevrier, & l'empereur Rodolfe une à l'abbé & une autre aux conſeillers du duc de Juliers, dattés du 27 Mars 1597. Coriolanus nonce du Pape à Cologne, joignit à cela des ordres precis à l'abbé, par une lettre qu'il lui écrivit le 21 Mai de la même année, & il donna en même tems une commiſſion à George Braun doyen de Notre-Dame *ad Gradus* de Cologne, à l'abbé de S. Martin le Grand, & à Leonard religieux de la même maiſon, de mettre en execution le bref du Pape. Les commiſſaires dreſſerent un procès verbal de ce qu'ils avoient executé. On dreſſa en même tems un decret d'excommunication contre l'abbé, s'il n'obeïſſoit dans huit jours aux ordres de ſa Sainteté, avec une prorogation de trois ſemaines accordée ſur la requête de l'abbé le 29 Mai 1597. Dans cette extremité Jean Vvilhen duc de Juliers vint au ſecours du pauvre abbé, & après lui avoir fait une ſevere reprimande le 6 Juin 1597. de ce qu'il avoit voulu entrer en compoſition avec les commiſſaires ſans ſa permiſſion, il lui deffendit de ſe deſaiſir de la relique, & de faire aucun traitté là-deſſus. Cependant le marquis de Mendoza écrivit de Francfort une lettre audit abbé de Gladbach, dattée du 9 Juin, par laquelle il demandoit au nom de l'empereur & de l'archiduc une conference avec lui à Cologne ou ailleurs. L'abbé de ſon côté manda au duc de Juliers l'état où il ſe trouvoit reduit, l'aſſurant qu'il n'avoit pû obtenir qu'un delai de trois ſemaines. Sa lettre eſt du neuf Juin 1597. Le jour ſuivant les conſeillers du duc de Juliers écrivirent au nonce & aux commiſſaires nommez par lui, de faire ceſſer toutes leurs procedures: ce qui n'empêcha pas le nonce de faire de nouvelles inſtances auprès de l'abbé par une lettre qu'il lui écrivit le douze du même mois, & le marquis de Mendoza, qui étoit deja arrivé à Cologne, pour traitter avec lui, & qui pour ce ſujet lui écrivit une lettre le 14. de Juin. Mais pour arrêter toutes ces pourſuites, le ſeize du même mois le duc de Juliers fit une

deffenſe expreſſe à l'abbé de faire aucun traitté ſur cette matiere, ſur peine d'être chaſſé de ſes états, & de ſaiſir tout le temporel de ſon monaſtere. Cette défenſe obligea le marquis de Guadaleſte, qui étoit à Aix-la-Chapelle, d'écrire au conſeil du duc pour tâcher de le gagner. Sa lettre eſt du 21 Juin, mais le 29 enſuivant, le docteur Hardenraeds écrivit au même conſeil, que le nonce & les commiſſaires avoient juſqu'alors ignoré ſes privileges, & que les connoiſſant, ils deſiſtoient de leur entrepriſe, & ne feroient là-deſſus aucune peine à l'abbé de Gladbach ni à ſes religieux. Auſſi-tôt le duc donna avis à l'abbé de ce deſiſtement par une lettre qu'il lui écrivit le 28 Juin 1597.

Mais l'année ſuivante la batterie recommença, & dès le 4 de Janvier 1598. le cardinal Albert, gouverneur des Pays-bas, écrivit au duc de Juliers pour le prier de ſe rendre favorable aux pieux deſirs du roy d'Eſpagne au ſujet de la tranſlation du chef de ſaint Laurent à l'Eſcurial. Il écrivit en même tems à ſon conſeil, & demanda d'avoir là-deſſus une conference. On la lui accorda, mais il n'y put rien obtenir. Pour couper court & terminer enfin cette affaire, le ſix Fevrier le duc de Juliers écrivit au Pape une lettre fort touchante, dans laquelle il lui marque, que ſes états étant depuis huit cens ans en poſſeſſion du chef de S. Laurent, il ne pouvoit pas ſouffrir qu'on les privât de la protection d'un ſi grand Saint, & qu'il le prioit de diſſuader le roi Philippe de le demander davantage. Il manda la même choſe au roi d'Eſpagne. Ce qui ne lui plût point. Le ſept d'Avril ſuivant l'illuſtre Henry Cuyckius evêque de Ruremonde, ſi recommandable par ſon érudition, écrivit à l'abbé de Gladbach de n'avoir aucun égard à toutes les deffenſes, qu'il avoit reçûës de la part du duc, & de ne point faire de difficulté d'accorder à un grand monarque, tel qu'étoit le roi d'Eſpagne, le chef de ſaint Laurent. L'archiduc Albert gouverneur des Pays-bas, fit de ſon côté de nouvelles inſtances auprès de l'abbé le neuf d'Août, & pour le fléchir il tâcha de gagner la ducheſſe, lui écrivant pour ce ſujet le trente du même mois. Enfin le jour ſuivant qui étoit le 31. d'Août, ce même prince muni du conſentement du pape,

de l'empereur, & de l'archevêque de Cologne, s'addreſſa tout de nouveau à l'abbé, au conſeil du duc de Juliers, & au duc même, & le huit de Septembre il écrivit au mareſchal du duc de Juliers, de s'employer auprès de la ducheſſe, du conſeil du duc, & de l'abbé de Gladbach, & de faire enſorte, qu'ils accordaſſent à la pieté du roi d'Eſpagne ce qu'il ſouhaittoit avec tant d'ardeur. Mais cette lettre eut un ſuccès tout contraire à ce que ce prince s'étoit propoſé. Car le conſeil du duc de Juliers ayant ſçû que l'archiduc avoit envoyé le ſieur de Milendonck à Gladbach, pour negocier la tranſlation du chef de ſaint Laurent, il ſignifia à l'abbé une deffenſe de faire là-deſſus aucun traitté. Elle fut expediée le 12 Septembre 1598. cependant l'archiduc ne ſe rebuta point, & le dix-ſept du même mois les conſeillers de Cleves envoyerent à ceux de Juliers des lettres d'advert pour les porter à favoriſer le deſir du roi d'Eſpagne; mais ils accompagnerent ces lettres d'une declaration au duc & de la ducheſſe de Juliers par laquelle, ils temoignoient qu'ils ſe rendroient indignes des benedictions du ciel, & auroient ſujet de craindre ſes plus terribles maledictions, s'ils conſentoient qu'on enlevât de leurs états un ſi precieux threſor. La mort du roy Philippe qui arriva en ce tems-là, donna aux religieux de Gladbach une treve de treize ou quatorze ans.

Philippe III. qui avoit ſuccedé à ſon pere, renoüa cette entrepriſe, & le 8 Juillet 1612. il donna ordre au marquis de Guadaleſte de travailler ſerieuſement à la tranſlation du chef de S. Laurent. Celui-ci envoya le 17 Septembre Thomas Grammaye muni des lettres du roy d'Eſpagne à Gladbach pour traiter avec l'abbé, & lui promit de lui rendre des ſervices conſiderables à la cour de l'empereur, s'il vouloit ceder la ſainte Relique au roy ſon maître. Deux ans après Vvolfgange Vvilhz duc de Juliers ſe trouva à l'armée du roy d'Eſpagne devant Vveſel, d'où il écrivit le 14 Octobre 1614. à l'abbé de Gladbach de ne point donner le chef: mais peu après ce prince ne put pas tenir long-tems contre l'autorité d'un ſi grand roi, qui le combloit de bontez. Il écrivit donc peu de tems après à l'abbé

de lui envoyer le chef de ſaint Laurent, pour le preſenter lui-même au roi. Ce fut en cette occaſion que le bon abbé ſe trouva très-embarraſſé, mais il ſe tira d'affaire écrivant au duc, qu'en l'abſence de quelques-uns de ſes ſeigneurs, il ne pouvoit rien deliberer ſur une choſe de cette conſequence. Le 28 Novembre 1614. le duc étant au Camp du roi d'Eſpagne, écrivit encore à l'abbé pour lui demander quelque petite relique pour le marquis de Spinola. Mais en cette occaſion il ne s'agiſſoit pas de celle de ſaint Laurent.

L'an 1617. le 21. Mars le duc de Juliers écrivit encore à l'abbé de Gladbach de prendre enfin une derniere reſolution ſur la tranſlation du chef de ſaint Laurent à l'Eſcurial, & le 25 Fevrier 1618. il deputa le ſieur de Vvonſheim pour traitter de cette affaire avec l'abbé. L'archiduc Albert de ſon côté écrivit auſſi là-deſſus une lettre très-preſſante au même abbé dattée du 21 Novembre, ſi bien que le 26 Janvier 1619. les religieux de Gladbach ſemblerent entrer en compoſition, & propoſerent quelques conditions. Celle que l'abbé demanda fut qu'on le delivreroit de l'avoüairie des ducs de Juliers. Les ſçavans ſçavent que les princes donnerent autrefois aux monaſteres des avocats pour les deffendre contre ceux qui entreprendroient ſur leurs biens & ſur leurs privileges: mais que dans la ſuite ces avocats aulieu de proteger les religieux, en devinrent les plus cruels perſecuteurs, apparemment que l'abbé propoſa cette condition, pour ſe debarraſſer des inſtances empreſſées du duc de Juliers. Quoiqu'il en ſoit on trouve une inſtruction de l'archiduc Albert du 4 Juin de la même année pour traitter avec l'abbé & les religieux, & une offre de douze mille écus *duodecim millium Philippeorum*, ſans compter beaucoup d'autres choſes dont on pretendoit les gratifier; mais le douze Septembre de la même année l'abbé pria très-humblement l'archiduc de l'excuſer ſur le refus qu'il faiſoit de ceder une relique d'un Saint qu'il regardoit comme le protecteur de ſon abbaye. Enfin on trouve encore une lettre ſur le même ſujet, de la pieuſe princeſſe Iſabelle Eugenie, qui gouver-

noit les Pays-bas, addreſſée à l'abbé & aux religieux de Gladbach, & dattée du 21 Fevrier 1628. Ce qui fait voir que les pourſuites des rois d'Eſpagne pour avoir le chef de ſaint Laurent ont duré ſoixante ans, & on admirera la fermeté & la conſtance de l'abbé & des religieux à reſiſter à tant de puiſſances. On conſerve à Gladbach tous les actes originaux que nous venons de citer, nous ne les rapporterons pas ici, parce que cela groſſiroit trop cet ouvrage, nous nous contenterons ſeulement de donner les deux brefs de Clement VIII. deux lettres des rois d'Eſpagne, & deux de l'empereur Rodolfe.

## BREVE CLEMENTIS PAPÆ VIII. AD REGEM HISPANIARUM.

CLEMENS PAPA VIII.

*Cariſſime in Chriſto fili noſter, ſalutem & apoſtolicam benedictionem. Præclara majeſtatis tuæ in colendo omni Chriſtianæ religionis officio, inque ſanctorum reliquiis reverendis pietas facit, ut votis tuis, iis præſertim, quibus cum ejuſdem religionis dignitate ſacrarum rerum cultus non modo confirmari, ſed augeri etiam poteſt, libenter annuamus. Cum itaque ſicut accepimus, majeſtas tua in magnifico & excelſo templo B. Laurentii levitæ & martyris vulgo* El Real Eſcurial *ordinis S. Hieronymi nuncupato, dudum magno ac plane regio ſumtu conſtructo, ejuſdem Beati Laurentii reliquias ſummo ſtudio atque diligentia reponi cupiat, eaſque paſſim ſtudioſe conquirat, nobiſque per dilectiſſimum filium nobilem virum Antonium de Cardona & Corduba ducem Sueſſæ & Somæ tuum apud nos oratorem exponi feceris, caput ejuſdem S. Laurentii in eccleſia monaſterii de Gladbach, in agro Juliacenſi, prope* Erkolens, *Colonienſis dioceſis ut pie creditur, reperiri, & propterea eadem majeſtas tua deſideret, pro ſummo tuo erga ipſum Beatum Laurentium pietatis atque devotionis affectu, caput prædictum ex dicta eccleſia ad templum præfatum transferri, ubi digniori loco repoſitum tutius etiam obſervabitur. Nos tuæ pietati benigne ſatisfacere, quan-*

*tum cum Domino poſſu*
*Antonium ducem atque*
*tionibus inclinati, maje-*
*eccleſiaſticas ſæculares, ve*
*tas & acceptas, & ad hoc*
*poſſis, quæ ad eccleſiam dicti*
*dictum caput B. Laurentii ma*
*trahant, & ad præfatum tem-*
*rant, & in loco ibidem ad id per*
*locent, auctoritate apoſtolica teno:*
*cultatem concedimus, mandantes p:*
*& conventui præfati monaſterii de G.*
*obedientiæ, & ſub indignationis noſtr.*
*ipſo facto incurrendis pœnis, ut idem c.*
*tuæ pietati ſatisfaciendo, ad prædictu:*
El Real *per perſonam ſeu perſonas à te*
*permittant. Majeſtatem vero tuam hortan*
*rio aliquam eleemoſynam ſingulari tua pie-*
*ficentia dignam largiatur, ut ipſi abbas & co*
*tua ſublevati, & inopiam, ſi qua laborant,*
*factam tranſlationem minore cum incommodo f.*
*ſtantibus conſtitutionibus & ordinationibus a*
*monaſterii & illius ordinis etiam juramento, con*
*lica, vel quavis firmitate alia roboratis, ſtatu.*
*dinibus ceteriſque contrariis quibuſcumque. Deu.*
*roga:mus, ut qui in ſanctis ſuis nobis & præſidi:*
*exemplum, ac per eoſdem totum terrarum orbem g*
*tuit, majeſtatem etiam tuam ſalvam & incolum.*
*tiſſi ne eſſe velit, ut Chriſtianam religionem, quæ h*
*ximis in difficultatibus verſatur, ejuſdem B. La.*
*& martyris precibus non ad occaſum ſolum, ſed ad f.*
*tam ab omnibus incommodis ſartam tectamque tue.*
*Romæ apud S. Marcum ſub anulo piſcatoris die*
1592. *pontificatus noſtri anno* 1.

M. VESTRIUS BAR

## BREVE CLEMENTIS PAPÆ VIII. AD ABBATEM ET CONVENTUM GLADBACENSEM.

*Dilectis filiis abbati & conventui monasterii de* Gladbach *agri juliacensis prope* Erckelens *Colonienſis diœceſis.*

CLEMENS PAPA VIII.

*Dilecti filii, ſalutem & apoſtolicam benedictionem. Piis nuper cariſſimi in Chriſto filii noſtr.* PHILIPPI *Hiſpaniarum regis Catholici votis annuentes, eidem Philippo regi ex cauſis tunc expreſſis, ut ex eccleſia veſtri monaſterii de* Gladbach, *in agro Juliacenſi prope* Erckelens, *Colonienſis diœceſis, caput S. Laurentii levitæ & martyris in dicta eccleſia, ut pie creditur, reconditum, ad inſigne & excelſum templum ejuſdem ſancti Laurentii* El Real *Toletanenſis diœceſis, ab eodem Philippo rege fundatum, & magno ſumtu conſtructum, transferendi licentiam & facultatem conceſſimus, pro ut in noſtris deſuper in forma Brevis* XIII. *Julii* MDXCII. *pontificatus noſtri anno* I. *expeditis litteris plenius continetur, quarum tenorem pro expreſſo haberi volumus. Cupientes autem prædictas litteras noſtras debitæ executioni demandari, vobis ſub excommunicationis latæ ſententiæ, aliisque eccleſiaſticis ſententiis, cenſuris & pœnis eo ipſo incurrendis, per præſentes injungimus, ut ſtatim viſis & receptis præſentibus, nullo alio à nobis expectato mandato, eiſdem noſtris litteris in omnibus & per omnia pareatis & obtemperetis, juxta earumdem ſeriem & tenorem. Quod ſi eiſdem litteris parere quoquo modo diſtuleritis, univerſis & ſingulis eccleſiarum prælatis, aliisque in eccleſiaſtica dignitate conſtitutis, tenore præſentium committimus & mandamus, ut poſtquam pro parte ejuſdem Philippi regis requiſiti fuerint, litteras noſtras prædictas executioni debitæ demandent, & demandari faciant, per ſe vel alium ſeu alios, quos ad id idoneos duxerint deputandos, cum poteſtate declarandi, vos in easdem ſententias, cenſuras & pœnas incidiſſe, nec non illas aggravandi & reaggravandi, interdictum eccleſiaſticum apponendi, & auxilium brachii ſæcularis, ſi opus fuerit, invocandi, omnia & ſin-*

*gula faciendi, dicendi, gerendi, exercendi, & exequendi, quæ in præmissis & circa ea, ac pro totali & plenaria earumdem litterarum nostrarum executione necessaria, seu quomodolibet opportuna, non obstantibus constitutionibus & ordinationibus apostolicis & præsertim Bonifacii aliorumque Romanorum pontificum prædecessorum nostrorum, de reliquiis non extrahendis; quorum omnium tenores præsentibus pro expressis haberi volumus, nec non omnibus & singulis, quæ in eisdem litteris nostris volumus non obstare, ceterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud sanctum Marcum sub annulo piscatoris, die* IX. *Julii* MDXCVI. *pontificatus nostri anno* V.

M. VESTRIUS BARBIANUS.

## EPISTOLA PHILIPPI II. REGIS HISPANIARUM AD ABBATEM ET CONVENTUM GLADBACENSEM.

*Venerabili abbati & devotis religiosis monasterii S. Viti in* Gladbach.

PHILIPPUS *Dei gratia Castellæ, Legionis, Aragonum, utriusque Siciliæ, Hierusalem, Portugalliæ, Navarræ & Indiarum rex &c.*

*Venerabilis abbas & devoti religiosi, non dubitamus, quin frater Balthasar* Delgado *accurate explicuerit vobis pium nostrum desiderium, quo ipsum venerandum caput S. Laurentii martyris ad nostrum regnum Hispaniæ, suum nativum solum, in ecclesiam in* Escurial, *quam Deo & eidem sancto extruximus, ex vestro monasterio translatum iri cupimus Cum ergo prædictus frater* Delgado, *quem ea de causa ablegavimus, omnes vestras cunctationes, & potissimum quod, salva conscientia, non putetis translationi ejusmodi vos assentiri possit, humiliter nobis rescripserit, quantumvis in hoc sufficere vobis potuisset laudabilis & pervetusta ecclesiæ consuetudo, qua pro incremento Christianæ pietatis translationes sanctarum reliquiarum de uno loco in alium adhuc in dies recte instituuntur: tamen pro omni securitate con-*

*ſcientiarum veſtrarum, qua ulterius cunctari non valeatis, cum præſentibus tranſmiſimus conſenſum ac breve apoſtolicum, gratioſe petentes, ut ejuſdem tenorem, & circa hoc pium noſtrum deſiderium, quod ex ſupradicto patre* Delgado *pleniſſime ſemper cognoſcere poteritis, diligenter adimpleatis. Quod ſi feceritis, prout confidimus, omnibus favoribus & clementia in futurum vos gratioſe proſequemur. Datum Madriti die* X. *menſis Februarii anno* MDXCVI.

PHILIPPUS.

*Martinus Idioq.*

## EPISTOLA REGIS HISPANIÆ AD ORATOREM SUUM IN BELGIUM.

*Illuſtri marchioni de Guadaliſte cognato, à meis conſiliis, & meo oratori in Belgio.*

REX.

*Illuſtris marchio de Guadaliſte, cognate, mihi à conſiliis, & mi legate in Belgio, jamdudum per medium Hurtunis* de Ugarte Pagadoris *generalis mei exercitus iſtarum regionum & Thomæ* Gramaye, *qui ut ſcis de præſenti reſidet Coloniæ, laboratum fuit in negotio tranſlationis in Hiſpaniam capitis glorioſi S. Laurentii, in certo monaſterio fratrum Benedictinorum prope dictam civitatem exiſtentis, & quia extreme deſidero, & gaudebo quod habeat ſuum effectum, tibi mando & præcipio, ut cures explorari ea quæ circa occurrunt, certiorem me reddens de forma, quæ tibi videbitur convenientior, ad deducendam hanc rem ad perfectionem, mutuo te intelligendo in hac materia cum* dom Baltaſar de Runiga, *cui etiam ſcribo, ut circa hoc correſpondeat tecum. Di Madrid* 8. *Julii* 1612.

YO EL REY.

*Antonio de Aroſtegia.*

## EPISTOLA RODULPHI IMPERATORIS AD ABBATEM GLADBACENSEM.

*Honorabilis & devote, exponit nobis ſereniſſimus princeps Dominus* PHILIPPUS *Hiſpaniæ & utriusque Siciliæ rex, Dominus, cognatus, affinis & frater noſter cariſſimus per ſuum in aulâ noſtrâ reſidentem oratorem, quod religioſum quemdam adlegaverit, ut is caput S. Laurentii, quod in abbatia tua conſervari intellexit, pro caritate ſua obtinere, & ſecum in Hiſpanias transferre poſſet, quandoquidem tam amice quam fraterne nos requirat, ut caritas ſua per interceſſionem noſtram deſideratas reliquias eo melius & facilius obtinere poſſit. Quapropter te gratiſſime requiro, ut ſuo caritatis ſuæ regiæ voto & deſiderio annuas, quatenus caritas ſua in hoc interceſſionis noſtræ effectum ſentiat. Quod nobis ſingulariter placebit.*

*Ad mandatum ſacræ Cæſareæ majeſtatis.*

*Ex aulâ Bragenſi die 15. Octobris.* J. BARRISIUS.

## EPISTOLA RODULFI IMPERATORIS AD ABBATEM GLADBACENSEM.

*Honorabilis & devote. Ad petitionem cognati, affinis & fratris noſtri Hiſpaniarum regis, ratione reliquiarum capitis ſancti Laurentii, quod in abbatia tua conſervatur, te anteâ gratioſè requiſivimus, quatenus ad ſpecialem noſtrum honorem caritatis ſuæ voto & deſiderio annuas. Quandoquidem nos requirit per caritatis ſuæ regiæ miniſtrum* dom Franciſco de Mendoza *regni Arragoniæ admirantem, à nobis petitum, ut piæ caritatis ſuæ voto & deſiderio annuatis. Quapropter gratioſè te requiro, ut jam memoratum caput S. Laurentii ad ſpecialem devotionem & pietatem caritatis ſuæ extendas; & te in hoc ita oſtendas,*

*ut non ſolum caritas ſua, ſed etiam nos in omni gratia tibi & abbatiæ tuæ obligemur.*

*Die 27. Martii in aula noſtra Bragenſi.*

*Ad mandatum ſacræ Cæſareæ majeſtatis:*

J. BARRISIUS.

Nous reſtâmes trois jours à Gladbach, fort édifiez de la communauté, qui eſt compoſée au moins de trente-cinq religieux fort reguliers. Il y a deux cens ans qu'on n'y recevoit que des nobles, & ils étoient réduits à ſept ou huit religieux; mais le monaſtere ayant été uni à la congregation de Bursfeld, il fut ouvert à tous ceux qui deſiroient ſervir Dieu en eſprit & en verité, conformement à la regle de S. Benoiſt, & au lieu de ſept ou huit gentilshommes, ſans regle & ſans pieté, qui diſſipoient tout le bien de la maiſon, il ſe vit tout d'un coup rempli d'un grand nombre de ſerviteurs de Dieu, qui édifioient les peuples par leurs exemples, ſoulageoient les pauvres par leurs aumônes, & attiroient la benediction du Ciel ſur le pays par leurs prieres. L'abbé qui gouverne aujourd'hui eſt un homme de merite. Il a rebati tout ſon monaſtere, & ſa memoire y ſera à jamais en benediction. Le jour de ſaint Placide nous dînâmes au refectoire avec la communauté, & nous remarquâmes que les religieux qui viennent tard, ſe proſternent à terre tout de leur long. Lorſque l'*angelus* ſonne, tous les freres ſe levent, le Prieur dit tout haut *Angelus Domini*, un autre *Ave Maria* & un troiſiéme *Deo gratias & Mariæ*. La ville de Gladbach eſt petite, il y a des Calviniſtes & des Juifs, mais le nombre des Catholiques, qui ont pour curé un religieux, eſt plus grand. C'eſt là qu'on fait ces belles toiles, qu'on tranſporte dans toutes les parties de l'Europe, & qu'on appelle ordinairement toiles de Hollande, parce que les Hollandois viennent les enlever, & en font un très-grand commerce.

*per eoſdem familiares in diverſas terrarum provincias divulgata, haud parvum ſumſit incrementum.*

*Cum gratia & privilegio Cæſareæ majeſtatis, juſſu & impenſis honeſti Johannis Haſelperg ex Aia majore Conſtantienſis dioceſis.*

Après avoir paſſé environ deux heures en la bibliotheque de monſieur Buchel, il nous mena à celle de l'Electeur. Nous l'examinâmes à notre loiſir, ſur tout les manuſcrits, parmi leſquels nous trouvâmes une bible traduite en Allemand il y a plus de 300. ans. Ce qui fait voir que c'eſt ſans fondement qu'on a avancé, que Luther étoit le premier qui en eût donné une traduction. Il y a auſſi quelques anciens auteurs prophanes, qui ſont d'une antiquité reſpectable, entre autre un Horace, quelques ouvrages de Ciceron, ceux de Boëce, de Themiſtius, de Luidprand, un très-beau Vitruve, un très-beau recuëil de lettres originales de pluſieurs grands hommes, parmi leſquelles il y en a une de Calvin. Après dîné monſieur Buchel nous vint prendre pour nous faire voir le jardin de l'Electeur, & nous accompagna juſqu'à l'abbaye de Duſſelthal.

Duſſelthal. Cette abbaye nouvellement fondée eſt de l'ordre de Cîteaux, de l'obſervance d'Orval. Monſieur Dacmen chanoine de la cathedrale de Cologne, charmé de la ſainte converſation de ces religieux, crut ne pouvoir faire un meilleur uſage des grands biens que Dieu lui avoit donné, qu'en fondant une abbaye où l'on obſervât la même regularité, perſuadé qu'il ne pouvoit rien faire de plus agreable à Dieu, de plus utile à ſon ame, & à ſa famille, & de plus édifiant pour le public. Il leur donna un bien conſiderable & les établit dans une Iſle ſur le Rhin. Mais ils n'y furent pas long tems, qu'ils s'apperçurent que les inondations de cette grande riviere rendoient le lieu inhabitable: & la choſe étoit ſi ſenſible, que le fondateur en convint, & leur permit de s'établir ailleurs. Le prince electeur Palatin fut ravi d'avoir cette occaſion, de laiſſer à la poſterité un monument de ſa pieté, & d'attirer par-là les benedictions du ciel ſur ſon illuſtre maiſon. Non ſeulement il leur permit de s'établir dans ſes états, mais il voulut les avoir auprès

auprès de lui, leur donnant un grand terrain à un quart de lieuë de Dusseldorp, des terres, des bois, & de grands privileges.

Le titre de cette donation est si beau & si édifiant, que je ne puis me dispenser de le raporter ici tout entier, pour la consolation de ceux qui liront ceci.

*Nos Joannes Vilhelmus Dei gratia Comes Palatinus Rheni, Sacri Romani Imperii Archithesaurarius & Elector, Bavariæ, Juliæ, Cliviæ & Montium Dux, Princeps Marsæ, Comes Veldentiæ, Sponheimij, Marchiæ & Ravensbergæ, Dominus in Ravenstein &c. Universis præsentes litteras inspecturis salutem & gratiam Electoralem. Cum inter ea, quæ ad fidelium nobis subditorum regimen pertinent, ad hoc præcipuè animum intendimus, ut sacer Religiosorum cœtus in tranquilla securitate Deo fidelius digniusque famulari valeat, piè in Domino confidentes, quatenus, quia nos ipsi sumus hujus mundi negotiis bellorumque tumultibus continuo implicati, spiritualibus pro voto vacare non possumus, ijdem sine impedimento Dominum obsecrantes, Divinam misericordiam sedulo servitio suo facilius nobis reddant propitiam. Hinc perpensis incommoditatibus, curis, ac molestiis, quibus Religiosi Patres Ordinis Cisterciensis strictæ observantiæ ad Insulam Luricensem, infra residentiam nostram Electoralem, nuper per R. D. Dacmen Metropolitanæ Ecclesiæ Colonien sis Canonicum evocati, ob improvisam aquarum ibidem exundantiam interdum forsitan inquietari possent; nos eorumdem patrum tranquillitati, quantum cum Domino possumus, consulere, omnemque timorem ac damnum quod evenire posset, maturo remedio prævenire volentes, iisdem de alio commodiori loco, cum desiderio & assensu jam dicti Domini Dacmen, cujus piæ intentioni per hanc donationem non solum non derogare, verum eidem in bono proposito suo ad ædificandum ibidem Monasterium, contra quoscumque potenti manu intendimus assistere, clementissime providendum esse duximus, sylvam vulgo* dem unter flinger buch undt broich, *infra Montem Comitum vulgo* Grafenbergh *sitam, ad hoc aptam judicantes. Quam sylvam igitur cum annexis pratis & pascuis se extendentem à ponte* Zoppenbruch *trans viam communem us-*

. . . . . E.

. . . . . atitudine vero à
. . . ad prata Von De-
. . . nuncupatas, indeque
. . . . , prout denotant proto-
. . . apides seu termini, qui-
. . . cumscribi curavimus. Item
. . . hoff dictas ac terras earum-
. . . dicta sylva prævie nobis com-
. . . memorati fluvii ripam ante hac
. . . . aliosque respective spectantem, sci-
. . . rabilium à ponte Zoppenbruch us-
. . . as una cum via, per quam aliàs gre-
. . . ate nostra Dussellana in sylvam prædic-
. . . endo extra Pempelforth post virgam jacu-
. . . e Schicffrathe dictam, supra dictis patribus
. . . nis intuitu præsentium tenore clementissime li-
. . . ac donamus, cum omnibus eorum appertinentiis,
. . . egiis, reditibus, proventibus ac emolumentis, ad
. . . ibidem Abbatiam juxta primævum institutum eri-
. . . asterium suum, ecclesiam ac reliquas officinas per
. . . vel regulam præscriptas, etiam molendinum, ad pro-
. . . amen usum tantum, exstruere, ac Fratres inibi numero
. . . ate crescentes, remotis omnibus turbationis obstaculis,
. . . Deo, cujus obsequio feliciter se devoverunt, in solitudine,
. . . io ac pœnitentiæ spiritu secundum professionem suam de-
. . . re, ac sacras hostias pro nostra & dilectissimæ nostræ do-
. . . næ consortis Annæ Mariæ Ludovicæ Magnæ Ducissæ
. . . uriæ, ac totius Electoralis Domus incolumitate, prædeces-
. . . orumque ac successorum nostrorum salute jugiter immolare pos-
. . . int ac teneantur: declarantes & præsentium tenore indulgen-
. . . es, quatenus illud novum monasterium illiusque superior ac
familia liberè frui & gaudere possint ac debeant immunitatibus,
exemptionibus, libertatibus, juribus, privilegiis ac facultati-
bus quibuscumque, quibus alii ejusdem Ordinis & instituti su-
periores, religiosi & monasteria gaudere dignoscuntur, eximen-
tes ideo & liberantes locum, personas, nec non animalia ad su-
pra dictos patres spectantia, hisce in perpetuum ab omni quo-
rumcumque sæculari jurisdictione, servitio aut quocumque alio

*onere, gravamine vel taxa impositâ aut imponendâ. Insuper & bona eorum ad propriam consumptionem & materialia ad ædificationem vel reparationem monasterii, ecclesiæ, annexorumque pertinentia, per aquam & terram ducenda sub jurisdictione nostrâ ab omni telonii, pedagii aut cujuscumque alterius titulati oneris exactione, ita tamen, ut post viginti annos hanc exactionum immunitatem reproducere ac renovare teneantur. Et quoniam eosdem patres in specialem serenitatis nostræ Electoralis protectionem ab hinc suscipere placuit, volumus quoque specialibus eos gratiis & favoribus clementissime prosequi, concedentes ut quodcumque prædium, terræ, prata, sylvæ, vineæ, aut aliud quodcumque bonum illis fuerit in eleemosinam datum, aut aliis justis modis comparatum, ab omni onere, cui antea forsitan subjectum fuit (exceptis decimis) liberum sit & immune, eo ipso quo ipsorum esse cœperit, usque dum quinquaginta religiosi ex reditibus eorum bonorum acquisitorum honestè sustentari valeant, personam per annum computando ad 50 imperiales, quod ipsum sub pœna restitutionis privilegii hujus percepti nobis & nostris successoribus quam primum denuntiare tenebuntur. Denique iis gratiosissimè concedentes, ut per supra donatum territorium, rivulo* Dussel *tam ad faciendum molendinum sicut prætactum est, quam ad pontem exstruendum, aliasque necessitates, uti possint, & gregem ovilem in prædia suburbana æquè ac in sylvam vulgo* Stap *dictam pascendum mittere ac tenere juxta morem aliorum qui eodem jure vel privilegio gaudent, salvo nimirum cujuscumque præjudicio: decernentes ut nulli omnino hominum fas sit supradictos Patres vel successores eorum, super hac liberâ donatione ac respectivè exemptione perturbare, bona & possessiones eorum quascumque onerare seu auferre vel ablata injuste detinere, aut quibuslibet temerariis vexationibus fatigare, sed omnia iisdem eorumque successoribus integra & illæsa conserventur, usibus eorum profutura. Si quis autem huic nostræ donationi aut constitutioni temere contraire præsumpserit, indignationem nostram & successorum nostrorum (quorum conscientiæ nos hæc executioni exactissimæ injungimus, & coram Judice supremo de iis respondere debeant) graviter se noverit incursurum, ac pro tanto temeritatis excessu severissimam & irremissibilem pœnam ar-*

*bitrariam ſubiturum. Ut autem pro gloria Dei, Eccleſiæ ædi-*
*ficatione, & Fratrum ſalute optime ibidem inſtituta diſciplina*
*perpetuis temporibus vigere poſſit ac valeat, volumus harum*
*ſerie, & nobis & ſucceſſoribus noſtris expreſſe reſervamus, ut in*
*noviter erigendo monaſterio ſimplicitas & paupertas, ac Re-*
*gula Sancti Benedicti inviolabiliter ſervetur, ſecundum illam*
*Ordinis formam, quam primævi PP. Ciſtercienſes primo Ordi-*
*nis ſæculo laudabiliter inſtituerunt & laudabilius practicarunt,*
*& Fratres ſupradicti in illa inſula modo practicant, de qua*
*dare tenebuntur nobis & regimini noſtro, uti huic Duſſeldor-*
*pienſi Xenodochio, unicuique ſcriptum exemplar ad aſſervan-*
*dum in noſtra privatâ tam regiminis noſtri Cancellaria, uti & in*
*hoc Duſſeldorpienſi Xenodochio. Quod ſi hujuſmodi Fratres per*
*fragilitatem aut ſatanæ ſuggeſtionem (quod abſit) litteralem*
*regulæ ſuæ ſeu ſtrictam obſervantiam relaxare & profeſſionem*
*ſuam negligere contigerit, ac præviis monitionibus canonicis,*
*de jure & ab Ordine requiſiti, non reſipuerint, moreſque ſuos*
*non correxerint, & ad priorem uſum ad litteram nobis & re-*
*gimini noſtro, uti & huic Duſſeldorpienſi noſtro Xenodochio, co-*
*pialiter traditi inſtituti non ipſo facto reduxerint; tam ſupe-*
*rior quam cæteri monachi dicti monaſterii per diverſa puriez*
*ris ſeu ſupradictæ prioris obſervantiæ monaſteria diſpergantur,*
*quærenturque & advocentur ad dictum monaſterium, ſi ulli-*
*bi locorum reperiri poſſint religioſi ejuſdem ordinis, qui primæ-*
*vam obſervantiam ſeu primævum inſtitutum ſine ulla contra-*
*dictione profiteantur. Quod ſi autem poſt factam diligentiam*
*neceſſariam tales non amplius reperiantur, tunc bona quæcum-*
*que prædicti monaſterii tam mobilia quam immobilia Xeno-*
*dochio huic Duſſeldorpienſi ſine contradictione applicentur, ſer-*
*vatâ annuâ penſione pro diſperſis illius monaſterii quamdiu*
*vivunt. Ne autem eorum ſucceſſores hujus noſtræ diſpoſitionis*
*ignorantiam frivole allegare poſſint, volumus quoque & hiſce*
*mandamus, ut hoc decretum & ille vitæ modus, quem ſæpe me-*
*morati fratres, dum ſunt numero duodecim (prout juxta ſta-*
*tuta eſſe debent) ſervare tenentur, regulæ in capitulo legi ſa-*
*lita annectatur, nobiſque & regimini noſtro, tum etiam hujus*
*Duſſeldorpienſis Xenodochii proviſoribus intra annum ejuſmodi*
*ſcripta tradatur, ad vigilem ſemper oculum deſuper habendum.*

*In quorum omnium & ſingulorum fidem præſentes manu propriâ ſuſcripſimus & ſigillo noſtro Electorali communiri fecimus. Data Duſſeldorpii die prima menſis Auguſti anno* 1707.

JOHANNES VVILHELMUS Elector.

( L. S. )

*Vidit* B. DE GISE.

Voilà peut-être la plus belle action que ce Prince ait jamais faite en ſa vie, & qui rendra ſon nom recommandable à la poſterité. Mais tandis que le pieux Electeur éterniſoit ſa memoire, le Sieur Dacmen ternit la ſienne par la revocation qu'il fit de ſa fondation, ſoit par une inconſtance naturelle, ſoit par le conſeil de quelques indignes Directeurs, prétendant que les religieux ayant abandonné l'Iſle inhabitable où il les avoit établi, il étoit en droit de reprendre tout ce qu'il leur avoit donné. Mais l'Acte de la fondation & de ſon conſentement à la tranſlation du Monaſtere, étoient faites en trop bonne forme pour pouvoir en revenir. Cependant ces ſaints Religieux pour le bien de la paix, lui remirent volontairement une bonne partie de ſa donation, ce qui le rendit indigne du ſecours de leurs ſuffrages, qui étant mis dans la balance avec ſes biens, l'auroient ſans doute emporté de beaucoup. Il avoit mis dans les greniers du Ciel ſon or & ſon argent. Ils étoient à l'abri des voleurs, en lieu de ſeureté, & Dieu les lui auroit conſervé avec uſure dans toute l'éternité. Il a eu la foibleſſe de les retirer, il a perdu le merite d'une ſi bonne œuvre.

Nous eûmes une joye nonpareille de voir ces Anges du deſert: nous remarquâmes en eux des veritables diſciples de S. Bernard, & dans leurs édifices une image parfaite du premier monaſtere de Clairvaux. L'eſprit de charité qui les anime tous, cette mortification extrême dont ils font profeſſion, cette grande pauvreté qui fait toutes leurs richeſſes, & cette ſimplicité qui regne dans

*bitrariam ſubiturum. Ut*
*ficatione, & Fratrum*
*perpetuus tempori*
*ſerie, & nobi*
*noviter*
*gula*
*Or*
*r*

[illegible]ne reſpectables à tous
[illegible]ertins. Il n'y a pas juſ-
[illegible]eurs vertus. Ils diſent
[illegible]gieux avoient été comme
[illegible]cite à ſe reformer. Ils me mi-
[illegible]ils avoient logé un Evêque.
[illegible]& je touchois preſque le plâcher
[illegible]ger du reſte ; mais je n'aurois pas
[illegible]le palais du Prince. Leur Egliſe
[illegible]& fort baſſe, de ſimples bancs leur
[illegible]au chœur, & leurs livres de chant ſont
[illegible]pitres. Ils ſont toûjours debout à l'offi-
[illegible], & les yeux entierement fermez, ſi ce
[illegible]ouvrent pour lire ce qu'ils ont à chanter,
[illegible]e eſt angelique. Nous aſſiſtâmes le Diman-
[illegible] grande meſſe, & nous remarquâmes que le
[illegible]& le ſoûdiacre ſe laverent les mains après l'of-
[illegible], que le ſoûdiacre ſoûtint la patene avec le voi-
[illegible] calice, que les Religieux non prêtres, après s'être
[illegible]né la paix, communierent au coin de l'autel, ſe ſer-
[illegible]nt de la nappe même qui le couvre pour communier,
[illegible]qu'ils paſſerent enſuite derriere l'autel pour aller rece-
voir l'ablution à l'autre coin, que tous les ornemens é-
toient ſans or, ſans argent, ſans ſoye. Leurs lits ſont au
milieu de leur dortoir, diviſez les uns des autres par une
ſéparation. Ils étoient au moins vingt Religieux de chœur,
ſans parler des Freres convers & des novices. Parmi les
Religieux de chœur ils avoient un abbé Benedictin, hom-
me de merite, & conſideré dans ſon Ordre, qui a foulé
aux pieds ſa dignité abbaciale, pour embraſſer l'humble
état de ſimple religieux de Duſſelthal, où il fait aujourd'hui
l'office de cellerier. Il y avoit auſſi un Chanoine regulier
de Rolduc, âgé de ſoixante & dix ans, qui aprés s'être
oppoſé de toutes ſes forces à la reforme de ſon monaſtere,
vint embraſſer la plus rigoureuſe qu'on puiſſe s'imaginer.
Nous paſſâmes le Dimanche à Duſſelthal avec beaucoup
de conſolation, charmez de la charité & de la ſainteté
de ces pieux Religieux, ſur tout de l'Abbé, qui à nôtre

départ nous donna un homme pour nous conduire à Verden.

L'Abbaye de Verden eſt dans le dioceſe de Munſter, ſur le bord de la riviére de Rure, environnée de tous côtez de bois & de montagnes; elle fut fondée vers l'an 796 par ſaint Ludger premier evêque de Munſter, qui la choiſit pour le lieu de ſa retraite durant ſa vie, & pour celui de ſa ſepulture après ſa mort. Lorſque nous y arrivâmes, l'abbé qui étoit un homme de merite, & preſident de la Congregation de Burſefeld, étoit malade; c'eſt pourquoi nous ne pûmes lui parler, mais il donna des ordres ſi précis, que tout nous fut communiqué. Nous vimes la biblioteque, qui eſt une des meilleures qu'il y ait dans le païs. Il y a pluſieurs manuſcrits. Les principaux ſont une ancienne collection de Canons, écrite il y a plus de 800 ans. Nous croyons que c'eſt celle de Denys le Petit, dont le pape Hadrien I. fit preſent à l'empereur Charlemagne après l'avoir augmentée de pluſieurs lettres & decrets de ſes predeceſſeurs. On y voit à la tête un eloge de cet Empereur en vers acroſtiches, dont les premieres lettres forment ce titre, *Domino excell. filio Carulo Hadrianus papa.* C'eſt l'epître dedicatoire qu'Hadrien I. a miſe au commencement de cet Ouvrage, à la place de celle de Denys le Petit, adreſſée à Eſtienne evêque de Salone. Charlemagne ayant apporté cette collection en France, on en fit un grand nombre de copies en très-peu de tems: mais il ſe trouve peu de manuſcrits comme celui dont nous parlons ici, qui contiennent l'epître dedicatoire. On la voit encore dans un ancien manuſcrit de la Bibliotheque de S. Germain des Prez, d'où le ſçavant P. Sirmond l'a fait paſſer dans ſon edition des Conciles tome II. pag. 218, ce qui nous diſpenſe de la rapporter ici. Il y a auſſi une ancienne collection de Conciles, l'Hiſtoire de Joſeph, pluſieurs Ouvrages des Peres, les Homelies de Smaragde ſur les evangiles, & ſur les epîtres de S. Paul. Un ancien Pontificat de plus de 600 ans, où il y a des rites très-ſinguliers, de très-anciens textes des Evangiles: mais ceux Verden.

que j'eſtime le plus ſont le texte des evangiles écrit de la propre main de S. Ludger, & celui des epîtres de S. Paul, écrit de celle de S. Hildegrin evêque d'Halberſtade, avec les homelies de S. Gregoire, écrites par le même Saint, lorſqu'il n'étoit encore que diacre, à la tête deſquels on lit les vers ſuivans.

*En tibi perpetuæ cupiens infundere vitæ*
*Gaudia, lector prudens, ne ſeducaris ab iſtis.*
*Omnia iſta volant, ſervantur in æthere illa.*
*Folia conſcripſi hæc pauperum uſibus apta,*
*Exemplo quæ eſſe bonis per ſæcula opto,*
*Lumina perpetuæ jamjam effundere lucis;*
*Viribus ut ſummis fallentia fugere diſcant,*
*Vaſtaque fumigeræ vincant incendia flammæ;*
*Angelicoſque augere choros, perque æthera poſſint*
*Laudibus æternum gaudentes ſcandere limen,*
*Dulcia poſt præſens ſumturi munera ſæclum.*

Les vers qui ſuivent ne ſont pas du même auteur, ni de la même main, quoiqu'ils ſoient fort anciens.

*Gregorius magni ſublimia dicta prophetæ*
*Diſcutit, æthereas doctus adire vias*
*Captivoſque feris revocat Babylonis ab undis*
*Quo patrium Solymæ carmen in arce ſonent.*

ALII VERSUS

*Gregorius celſi cœleſtia viſa prophetæ*
*Explanat, calles gnarus adire poli.*
*En aliam ingrediens Sion in collibus urbem*
*Aurea multifidos pandit ad aſtra gradus.*

A la fin du volume on lit ce qui ſuit.

*Expliciunt homiliæ ſancti Gregorii papæ urbis Romæ ſuper Ezechiel Propheta, numero duodecim, quas ego* HILDIGRIMUS *Indignus*

*indignus diaconus ſcribere conavi, ad utilitatem multorum, auxiliante Domino noſtro* JESU CHRISTO, *ad finem uſque complevi. Bonum opus nobis in voluntate ſit, à Deo autem erit in perfectione.*

Il y a deux egliſes à Verden, une plus petite, qu'on pretend avoir été bâtie par S. Ludger, mais qui ne nous paroît pas d'une ſi grande antiquité, & une plus grande, qui eſt plus ancienne que l'autre, & qui n'eſt pas éloignée du tems de S. Ludger. Le dernier Abbé y a fait beaucoup d'ornemens, qui lui donnent un air de nouveauté. Ce n'eſt par tout que dorures, depuis le bas juſqu'au haut de la voûte. L'orgue eſt magnifique, l'architecture très-riche & très-belle, la lampe eſt la plus groſſe que j'aye jamais vûë, mais avec tout cela j'eſtime encore plus le calice de S. Ludger, quoiqu'il ne ſoit que de bronze doré, & qu'il ſoit très-petit; mais celui qui s'en ſervoit étoit un evêque tout d'or, & très-grand par ſes vertus, & ſur tout par ſon ardente charité. Le reverend pere Ludger Gebhardts, religieux du monaſtere, & d'un merite très-diſtingué, qui ſçait l'hebreu & la peinture en perfection, l'architecture & les mathematiques, ſans jamais avoir eu de maîtres, mais qui ſurpaſſe encore ſes grands talens par ſon humilité, eut la bonté de le deſſiner avec toutes ſes dimenſions, comme on le voit ici.

✝AGITUR HÆC SUMMUS
POCIA TRIUMPHUS
✝HIC CALIX SANGUINIS DNI NPI IHU XPI

Le Saint fut enterré dans la cripte de l'egliſe, où l'on voit encore ſon tombeau. Son corps eſt aujourd'hui au grand autel dans une grande chaſſe, qu'on decouvre les jours de grandes fêtes. Outre le tombeau de ſaint Ludger, on voit encore dans la même cripte les tombeaux de quatre ſaints evêques, ſçavoir, de S. Hildegrin, frere de S. Ludger, & premier evêque d'Halberſtad, du B. Geofroi, ſecond evêque de Munſter, & neveu de S. Ludger & de S. Hildegrin, de S. Thidgrin, ou Thiadgrin, auſſi neveu des mêmes Saints, & evêque d'Halberſtad, & du B. Alfridus evêque de Munſter, qui a écrit la vie de ſaint Ludger, dont il avoit été un des principaux diſciples. On ne ſera pas fâché de voir ici leurs epitaphes.

## EPITAPHE DE S. HILDEGRIN.

*Julii tredecimis reſolutus carne calendis,*
*Hildegrimus tumulo clauditur appoſito.*
*Frater Ludgeri, coëpiſcopus atque beati,*
*Compar huic meritis, ſicut in officiis.*

## EPITAPHE DU B. GEOFROI.

*Gerfredi patris tumbam venerare fidelis,*
*Cujus apud Dominum forte viget meritum*
*Idus Septembris perſolvit debita carnis,*
*Deponens maſſam pridie corpoream.*

## EPITAPHE DU B. THIDGRIN.

*Hac recubant foſſa Thidgrimi præſulis oſſa,*
*Terra tenet corpus, pneuma fovet dominus.*
*Idibus in Februi ſenis obit aſſecla Chriſti,*
*Promeritus vitæ gaudia perpetuæ.*

AGITUR HÆC SUM[illegible] AID:

[illegible] VOCIA TRIU[illegible]

[illegible] Verden un sceptre de l'empe-
[illegible] de plusieurs sortes de pierres,
[illegible] ment aux vassaux du monastere.
[illegible] deux ou trois jours à Verden, nous
[illegible] gne, mais quelques Religieux nous
[illegible] dans la Vvestphalie, & de pous-
[illegible] Quoique nous fussions bien avancez
[illegible] ne nous promettoit plus qu'un tems
[illegible] des voyageurs, le desir que nous a-
[illegible] ée, une des plus illustres abbayes d'Alle-
[illegible] mina aisement à partir. Nous prîmes con-
[illegible] confreres, qui nous avoient temoigné beau-
[illegible] & comme nous montions à cheval, l'ab-
[illegible] de qu'il étoit, voulut encore nous donner
[illegible] de son bon cœur. Car il nous envoya par
[illegible] deux grosses pieces d'argent, nous priant
[illegible] recevoir comme une marque de son amitié. Nous
[illegible] ce que c'étoit, mais le Soûprieur nous ayant
[illegible] empressement, *sunt numismata*, nous crûmes
[illegible] c'étoit des medailles, & nous les reçûmes avec bien
[illegible] la reconnoissance. Mais lorsque nous fûmes un peu
[illegible], on nous dit que c'étoit deux pieces de mon-
[illegible] de Bronsvvic, qui pouvoient valoir deux ecus de
France, alors nous prîmes la resolution, lorsque nous se-
[illegible] de retour de lui envoyer des livres pour cette som-
me, ce que nous fismes aussi-tôt que nous fûmes arrivez
en France. Mais la mort qui enleva le bon abbé sur la
fin du mois de Decembre, nous priva aussi de la conso-
lation d'apprendre qu'il les avoit reçus. Après trois jours

le marche, nous arrivâmes le 15 d'Octobre à Lieſborne, Lieſborne
eſt à une lieuë de Lipſtadt petite ville aſſez belle.
ême jour l'abbé étoit allé à Munſter, pour exa-
ne Demoiſelle qui devoit prendre l'habit de re-
ns un monaſtere de nôtre Ordre. Mais le Prieur
eligieux nous temoignerent toute l'amitié
vîmes les manuſcrits, dont les principaux
le bible en deux volumes, S. Auguſtin
, & pluſieurs autres ouvrages des Pe-
, ſur tout d'Origene, de S. Ambroiſe, de
, & de S. Gregoire. Nous y trouvâmes auſſi
ouvrages de l'abbé Tritheme, & un ancien ca-
des livres du monaſtere, écrit l'an 1225, dans le-
quel il eſt fait mention d'une lettre de Pierre Abaillard
à S. Bernard, qui ne ſe trouve plus aujourd'hui dans la bi-
bliotheque. On dit que Bernard Veith prieur de Lieſbor-
ne a écrit une excellente hiſtoire des troubles de Luther,
dans laquelle on puiſé tous ceux qui depuis ont écrit ſur
cette matiere. Nous ne pûmes la voir, parce qu'elle étoit
dans l'appartement de l'abbé.

Selon la tradition du monaſtere, Charlemagne en fut le premier fondateur, & il le bâtit d'abord pour des filles en faveur de ſa ſœur, qui en fut la premiere abbeſſe. Mais ayant été brûlé en 1131, un evêque de Munſter y mit des moines en leur place. L'Egliſe eſt conſacrée ſous l'invocation de S. Simeon, qui reçut le Sauveur au Temple, dont ils ont un bras, & des SS. Coſme & Damien, dont ils ont auſſi quelques reliques. Nous aſſiſtâmes le dimanche à l'office, & nous remarquâmes qu'à la proceſſion on chanta les litanies de la Vierge en l'honneur de nôtre-Dame de Mont Carmel, dont on porta l'image à la proceſſion. On y porta auſſi le ſaint Sacrement, qui fut expoſé durant la meſſe, & on donna trois fois la benediction. Premierement en l'expoſant, ſecondement après la proceſſion, & enfin après la meſſe.

Le 17 d'Octobre nous partîmes de Lieſborne, pour aller à Marienfeld, en latin *Campus Mariæ*, la plus riche & la plus illuſtre abbaye qui ſoit dans la Vveſtphalie, après celle de Corvée. Elle eſt ſituée dans une grande ſolitude à douze- Marienfeld

lieuës de Munſter, de Paderborne & d'Oſnabruch. Le terrain y eſt très-aride, & on y cuëille une eſpece de grain, dont le pain eſt noir comme du charbon, & preſque peſant comme de la pierre. On dit que Lypſe en ayant vû, s'écria: *O qualis regio, in qua homines coguntur comedere terram.* On l'appelle communement *du bonpournic*, nom qui lui eſt reſté à l'occaſion d'un François, qui appelloit ſon cheval Nicolas, & qui s'étant vû ſervir de ce pain en eut horreur, & s'écria qu'il étoit bon pour Nic. encore ne ſçai-je ſi les chevaux en voudroient manger. Il eſt bien certain qu'en France aucun païſan pour pauvre qu'il ſoit n'en voudroit pas. Cependant pluſieurs perſonnes en font là leurs delices, &, à ce qu'on dit, entre autres le roi de Pruſſe. Herman evêque de Munſter, qui avoit été religieux de l'Ordre de Cîteaux, fonda cette Abbaye pour des religieux du même ordre l'an 1190, & la choiſit pour le lieu de ſa ſepulture. On voit ſon tombeau au milieu du ſanctuaire. Il y a à côté de l'autel comme une pyramide, où je crois qu'on mettoit autrefois le ſaint Sacrement. L'Egliſe eſt belle, & tout le monaſtere renouvellé. Et quoiqu'il ſoit aſſez beau, il reſte cependant un côté de l'ancien cloître, qui fait regretter les premiers édifices. Nous demandâmes à voir la biblioteque, mais comme on bâtiſſoit, on nous repondit que les livres étoient repandus dans toutes les chambres des religieux, & qu'il n'y avoit point de manuſcrits.

Paterborne. Ainſi nous prîmes la route de Paterborne, où nous arrivâmes le 19 d'Octobre ſur les neuf heures du matin. Nous nous êtions formé une grande idée de cette ville, mais nous fûmes très-ſurpris de n'y trouver que des maiſons de bois, & des rues dont pluſieurs ne ſont pas pavées. Outre la Cathedrale, il n'y a dans la ville que l'abbaye d'Abdinghoff, la collegiale de Buſtoff, des Jeſuites, des Capucins, & des religieux de l'Obſervance de ſaint François, avec une abbaye de Benedictines. La Cathedrale eſt magnifique, il y a vingt-quatre Chanoines capitulans, qui doivent faire preuve de nobleſſe. Ils ne portent au chœur que le ſurplis ſur leur ſoutane. L'Egliſe eſt grande & d'une belle largeur, les collateraux ſont auſſi élevez que le

reſte de la nef, où il y a des chapelles très ornées. Le chœur qui eſt élevé ſur une crypte, eſt magnifique. On y voit les tombeaux des evêques de la maiſon de Furſtemberg, qui ſont très-beaux. Celui de Theodore de Furſtemberg, qui s'éleve juſqu'à la voute, eſt d'un travail immenſe. On remarque par tout des monumens de la pieté de ces evêques. On nous montra dans la ſacriſtie une grande croix d'argent haute de ſix ou ſept pieds, ſix chandeliers de même metail, qui repondent à la croix, deux beaux buſtes auſſi d'argent, où ſont renfermez les chefs de S. Liboire evêque du Mans, patron de la Cathedrale, & de S. Menulfe diacre, qui aporta du Mans le corps de ce ſaint: ce ſont des dons du pieux & ſçavant evêque Ferdinand de Furſtemberg, auſſi-bien que le devant d'autel, qui eſt d'argent maſſif d'un très-grand travail. Nous vîmes auſſi des vers gravez ſur une lame d'argent, qu'il avoit compoſé en forme de priere en l'honneur de S. Liboire, pour lui demander d'être delivré des douleurs de la pierre; car il étoit auſſi bon poëte qu'il étoit bon hiſtorien. Nous lui ſommes redevables du livre qui a pour titre, *Monumenta Paderbornenſia*. On nous montra auſſi dans la ſacriſtie une figure de S. Anne d'or maſſif, donnée autrefois par Imadus evêque de Paderborne, deux calices d'or, & un d'argent, qu'on dit avoir ſervi de coupe à l'empereur Charlemagne, dont la forme convient aux anciens calices. On nous montra encore un coffre d'argent plein de ſaintes reliques, au milieu duquel il y a une pierre precieuſe. On le porte chez les chanoines, lorſqu'ils ſont malades, & quand ils ont recouvrée la ſanté, ils le raportent eux-mêmes à l'egliſe, mais s'ils viennent à mourir, on le porte devant leur corps à leurs obſeques. Je crois que c'eſt un ancien autel portatif, ſur lequel on diſoit la meſſe aux chanoines malades, & qu'ils rapportoient eux-mêmes lorſqu'ils étoient gueris. Je ne dois pas oublier que le corps de S. Liboire evêque du Mans, eſt dans une grande chaſſe d'argent. On lui attribue la conſervation de la religion catholique dans Paderborne, car à la paix de Munſter, les Lutheriens ayant demandé l'é-

lieuës de Munſter, de Paderborne & [illegible] conditions qu'on rain y eſt très-aride, & on y [illegible] chanoines ſup- dont le pain eſt noir comme de [illegible] ſucceſſeur d'une egli- comme de la pierre. On dit q[illegible] de France, ce que le *O qualis regio, in qua homines* [illegible] toute pervertie, au- l'appelle communement [illegible] heretique. On enterre tous té à l'occaſion d'un [illegible] où ils ont de ſuperbes epi- colas, & qui s'écrie qu'il s'écria qu'il [illegible] doit ſon origine au bien-heu- chevaux en voy[illegible] de Paderborne, qui revenant de France [illegible] S. Henri, & paſſant par Cluny, a- pas [illegible] de ce monaſtere, que l'abbé S. [illegible] Il leur bâtit & fonda un celebre mo- [illegible] doit encore de Cluny, il y a trois cens [illegible] pour le lieu de ſa ſepulture. On voit en- [illegible] ſouterraine l'endroit où il fut inhu- [illegible] pendant pluſieurs ſiecles, & ce n'eſt qu'en [illegible] l'abbé Conrad le transfera au milieu du chœur, [illegible] aujourd'hui dans un tombeau élevé. On lui trou- [illegible] de bois, & la chaſuble avec laquelle il fut en- [illegible] ſans aucun veſtige de corruption, & encore aujour- [illegible] elle ſert à la meſſe le jour de la mort du S. Evêque. Voici quatre vers qu'on a fait pour en conſerver la me- moire.

*Veſtem quam cernis & preſens continet arca.*
*Meinverci egregii præſulis ipſa fuit.*
*Ut nobis veteres C. ter. xlque loquuntur*
*Annis hic latuit corpus & ipſa ſimul.*

Depuis qu'il a été tiré du lieu de ſa premiere ſepultu- re, on n'a point voulu reparer l'endroit, afin qu'il fût plus connu.

Lorſque le ſaint Evêque fonda cette abbaye, il eut ſoin qu'elle ne manquât de rien, principalement en ce qui regardoit le culte de Dieu. On trouve à la fin d'un ancien

ancien texte des evangiles, l'inventaire de ce qu'il donna à la ſacriſtie. Je le rapporterai ici pour l'inſtruction des lecteurs, & j'y joindrai un autre inventaire fait du tems de Gombert quatriéme abbé d'Abdinghoff.

*Iſte eſt theſaurus quem frater Andreas, conſignante epiſcopo* MEGINVERCO, *& commendante abbate* SIGEHARDO, *in cuſtodia recepit conſervandum. Aureus calix* I. *cum patena* LXXI *lapidum decoratus ornatu. Argentei vero* VII. *coppa* I *argentea, cruces* II. *cum baculis, octo dorſolia coccinea,* IV. *pallia,* V. *linea dorſalia, cappæ* XXV. *caſulæ* XIV. *dalmaticæ* V. *ſtolæ* VI. *auro textæ, de quibus una* XXVII. *habuit tintinnabula, alia* XXI *adjunctis cingulorum & mappularum pertinentiis* I. *ſine cingulo & mappula,* I. *ſine cingulo, una habens mappulam. Iterum una cum cingulo ſine mappula, ad præcingendam albam,* I. *coccineum cinctorium, ſtolæ* VII. *cum ſuis manipulis præter quas diximus, ſubtilia* II. *& unum offertorium, palliolum* I. *ſuper analogium, lapides criſtallini* XXXIII. *cervicalia* III. *velamina altarium* VIII. *linea* I. *laneum, & unum de vetuſtiſſimo pallio, manutergia* IV. *albæ* L. *ſuperhumeralia* XXXV. *ampullæ* V. *zonæ* XV. *cortinæ* V. *bancalia* VII. *tapetia* XIII. *liſtræ* II. *candelabra* VII. *& VIII. corporalia.*

*Iſte eſt theſaurus quem fr. commendante abbate Gumberto in cuſtodia recepit conſervandum. Aureus calix* I. *cum ſua patena* LXXXII. *lapidum decoratus ornatu. Argenteus calix major. Item calix fuſilis quem* HENRICUS *epiſcopus abſtulit. Item* V. *calices minores ad cottidianum uſum. Cruces argenteæ* II. *cum baculis ſuis, candelabra cuprea* II. *ferrea* IV. *thuribulum* I. *deauratum &* III. *cuprea, albæ* XL. *cum cingulis* X. *coccineis, caſulæ coccineæ* XIII. *veteres coccineæ* III. *caſulæ, laneæ* II. *coopertoria altaris varii generis* VI. *lanea* IV. *cappæ coccineæ... ſtolæ auro intextæ* VII. *cum manipulis & cingulis,* IV *ſtolæ cottidianæ cum manipulis ſine cingulis* XIV. *dalmaticæ* VIII. *tunicæ coccineæ* V. *mappulæ coccineæ* VIII. *dorſalia lanea* VIII. *duo choralia, cortinæ lineæ* VII. *offertoria* II. *plenaria* IV. *& tria evangelia, plenaria* VI. *miſſalis liber plenus, item alius, tres alii cum collectis, tres lectionarii & quartus cum evangelio, duo vexilla, duo philacteria*

*coccineæ, tapetia* IX. *bancalia* VI. *coopertorium analogii coccineum* I. *pallia coccineæ* XIII. *criſtallini lapides* XXXI. *onychini lapides* XX. *& alii* XVI. *cyphus cupreus deargentatus* I. *pallæ altaris lineæ* IV. *item.*

Au commencement du texte des evangiles dont nous avons tiré ces deux inventaires, Jeſus-Chriſt eſt repreſenté crucifié avec quatre cloux & vêtu.

Aujourd'hui on montre dans le treſor une portion du bois de la vraye croix, renfermée dans une très belle croix d'or, ſur laquelle on lit ces mots: *Meinvercus epiſcopus aurum Chriſto obtulerat, hoc eccleſia in communes uſus expendit. Frater Thietmarus eccleſiæ reddidit in opus hujus crucis & calicis, pro redemtione viæ Jeroſolymitanæ: quæ ſi quis abſtulerit, anathema ſit.* Cette croix eſt enrichie de pluſieurs pierres précieuſes, entre leſquelles on diſtingue un très bel onix, ſur lequel ont lit ces deux mots en anciens caracteres Romains: MARCI TERTULLINI. On conſerve de plus à Abdinghoff, le corps de ſaint Felix martyr d'Aquilée, dans une très-riche chaſſe d'argent. Il fut apporté à Paterborne par ſaint Meinverc, & la verité de la relique a été éprouvée par le feu. Dans les neceſſitez publiques on la porte en proceſſion, & les frequens ſecours qu'en reçoivent les peuples, ſont des preuves certaines du pouvoir du Saint auprès de Dieu. Il faut ajoûter à ce que nous venons de rapporter, trois anciens autels portatifs en forme de coffre d'argent, dont le deſſus eſt d'une pierre de porphyre. On lit ſur un de ces autels les vers ſuivans, qui font juger qu'il a été conſacré par ſaint Gregoire, lorſqu'il envoya ſaint Auguſtin en Angleterre.

*Præ cunctis aris hæc Gregoriana vocaris;*
*A quo ſacraris, gens petit Angla; daris;*
*Poſt huc portaris, his oſſibus aſſociaris,*
*Cum quibus eſſe faris vis meritique paris.*
*Cœlitus ignaris nota fis; per ſigna probaris.*
*Petra ſalutaris debilitate varis.*

Comme ſaint Pierre eſt le patron du monaſtere, on a

epreſenté ſur l'un de ces autels l'hiſtoire de ſon martyre, ec les vers ſuivans.

Sur la premiere face.

*is pœna dat Petro gaudia plena,*
*ciatur ita, fis dignus perpete vita.*
*m perimit lictor, Paulus fit ſanguine victor.*
*Hoc tibi delatum ſit amoris pignus, Petre, gratum;*
*Chriſtum placatum reddens, laxando reatum.*

Sur les trois autres faces.

*Cœtus apoſtolici Chriſto dilecte ſenatus,*
*Ante Deum precibus populi deleto reatus.*
*Eccleſiam Chriſti tua gratia ſic tueatur,*
*Expers ut ſortis divinæ non habeatur.*

Sur la face ſuperieure.

*In cruce ſuſpenſus ad ſe trahit omnia Chriſtus;*
*Surgit & invictus de funere glorificatus.*

Je ne parle pas de l'égliſe, qui eſt aſſez belle pour le pays, mais elle n'eſt pas decorée. On y conſerve le ſaint Sacrement, non au grand autel, mais dans un armoire enfoncée dans le mur du côté de l'evangile, & fermée d'une ſimple grille de fer & d'un voile. On montre dans la nef un pain converti en pierre, on ne dit pas comment, ni à quelle occaſion. Nous vîmes dans la crypte ſoûterraine un autel, au milieu duquel il y a un trou de la largeur d'un demi pied de diametre, couvert d'une plaque de fer. C'eſt aſſurement où on a mis les reliques, lorſqu'on en a fait la dedicace. On pretend que l'empereur ſaint Henry venoit dans cette crypte par un lieu ſoûterrain, avec ſainte Cunegonde ſon épouſe, pour aſſiſter la nuit à matines avec les religieux. De l'egliſe on entre dans une grande chapelle, qui ſert de ſepulture aux abbez; on dit qu'un poſſedé y a

été délivré du demon ſur le tombeau du ſaint abbé Jean de Suſat, un des premiers reformateurs du monaſtere. Tout le monde ſçait que c'eſt à Abdinghoff qu'a vêcu le fameux ſaint Paterne reclus, qui ayant predit que la ville de Paderborne ſeroit conſumée par le feu du ciel, & voyant ſa prophetie accomplie, aima mieux brûler tout vif, que de ſortir de la cellule où il s'étoit volontairement enfermé, pour témoigner à Dieu ſon amour, comme le rapportent Sigebert, Marianus Scotus & d'autres auteurs. On voit encore dans le jardin les maſures de ſa cellule, & tout proche on a bâti une chapelle en l'honneur de ſaint Alexis.

Je n'ai pas parlé juſqu'à preſent de la biblioteque, il y a peu de manuſcrits. Les principaux ſont quelques lectionaires, des recüeils de vies des ſaints, celle de ſaint Meinverc, des obſervations ſur la regle de ſaint Benoît d'un *Magiſtri Hugonis*. Il y a auſſi de très-beaux textes des evangiles. Dans l'un de ces manuſcrits nous trouvâmes les vers ſuivans en l'honneur du pape Paſchal II. par un Milon, qui apparamment eſt le cardinal Milon, moine de ſaint Aubin d'Angers, duquel on a quelques vers ſemblables.

*Magnificandus & omnicolendus ubique timendus,*
*Juſtitiæ fidem qui Petri continet ædem.*
*Nomine* PASCHALIS *venerandus vir ſpecialis,*
*Lux, decus eccleſiæ, caput orbis, imago ſophiæ,*
*Examen juris, pia forma ſequenda futuris,*
*Cujus ad adventum terror fregit Beneventum.*
*Sit per eum ſalvus quem Virginis edidit alvus.*
*Si genus & ſpeciem dialectica cuncta novaret,*
*Magnus Ariſtoteles ſi ſcire ſuum repararet,*
*Tullius & Plato ſi ſurgant fonte renato,*
*Si de Parnaſſo transferret carmina Naſo,*
*Magnificandus ut es, vix dignum laude ſonarent.*
*Nobilitate tui generis nimis es ſpecialis,*
*Moribus & vita magis es quam pontificalis.*
*Roma caput mundi ſi præmunita fuiſſet,*
*Sedis apoſtolicæ tibi pridem jura dediſſet,*
*Juſtitiæ legi tua vox nihil ante tuliſſet.*

*In Samio summo bivio sic vita regatur.*
*Ne læve læva levet, levitatem dextra sequatur.*

Les religieux de cette maiſon étudient très-bien, ils ont une fleuriſſante jeuneſſe, qui eſt de grande eſperance, & depuis 1700 ils ont donné neuf maîtres de philoſophie & de theologie à pluſieurs monaſteres de differens ordres; à la celebre abbaye de Corbie en Saxe un lecteur de theologie; aux chanoines reguliers de Riechenberg un lecteur de philophie & de theologie; aux chanoines reguliers de Dalheim un lecteur de philoſophie & de theologie; aux chanoines reguliers de Granhoff, ou *Georgii Montis*, un lecteur de philoſophie & de theologie; aux chanoines reguliers d'Hamerſleben deux lecteurs de philoſophie & de theologie; aux chanoines reguliers de Bodeken deux lecteurs de philoſophie & de theologie; aux religieux d'Hardenhouſen de l'ordre de Cîteaux, un lecteur de theologie.

Comme les religieux d'Abdinghoff ſe diſtinguent par leurs vertus & par leurs ſciences, on ne doit pas s'étonner s'ils joüiſſent de très-beaux privileges.

Dans toutes les aſſemblées l'abbé tient le premier rang après le prince, dans les proceſſions publiques les religieux ont le pas au-deſſus des chanoines de la cathedrale, privilege dans lequel ils ont été maintenus par un jugement contradictoire du ſaint Siege. Lorſque les chanoines viennent au monaſtere avec les religieux, ils n'ont dans le chœur que la gauche, & les moines occupent la droite. Je ne connois aucun monaſtere, qui en ce genre ait de ſi beaux privileges. Je trouve ſeulement que l'empereur Otton ayant érigé l'abbaye de Magdebourg en cathedrale, il transfera les moines dans un fauxbourg de la ville, & pour adoucir la peine qu'ils pouvoient avoir d'abandonner leur monaſtere aux chanoines, il ordonna que dans toutes les proceſſions & aſſemblées publiques les moines auroient la droite. C'eſt ce que nous apprenons d'une ancienne chronique de Saxe, imprimée par Libnitz ſur l'an 969.

Les R. P. Jeſuites occupent le convent des Cordeliers,

mais comme l'egliſe de ces peres étoit petite, ils vont la convertir en d'autres uſages. Ferdinand de Furſtemberg leur en a bâti une magnifique. Ils ont une image de la Vierge, qu'ils croyent & qu'ils honorent comme miraculeuſe, & on dit que c'eſt devant cette image que le fameux Kirker étant encore novice, fut gueri de la lepre. Nous y vîmes une partie de la chaſuble de S. François Xavier, & un calice d'or. Leur bibliotheque eſt la meilleure que j'aye vûë en Allemagne. Elle eſt digne d'une compagnie qui fait profeſſion d'étudier, & de communiquer la ſcience aux autres. C'eſt encore un Furſtemberg qui a fait bâtir le convent des Capucins, & qui leur a donné le bras de ſaint Liboire. Les religieux de l'Obſervance reconnoiſſent auſſi Ferdinand de Furſtemberg pour leur fondateur, il eſt enterré chez eux, & il vouloit leur donner ſa bibliotheque, mais ils le remercierent, diſant qu'elle étoit trop belle pour des pauvres. Il la donna aux Jeſuites, qui profiterent avec joye de la ſimplicité de ces bons peres, qui n'ont pas de biblioteque, quoiqu'ils ſoient obligez d'étudier pour ſe rendre capables de prêcher & de diriger.

Bodechen. Le monaſtere de Bodechen ſitué à trois lieuës de Paderborne dans une ſolitude affreuſe, environné de tout côté de bois & de hautes montagnes, étoit dans ſon origine une abbaye de religieuſes Benedictines, fondée par ſaint Menulfe diacre, qui apporta du Mans à Paderborne les reliques de ſaint Liboire. Il le choiſit pour le lieu de ſa ſepulture, & ſon corps y eſt encore aujourd'hui en grande veneration. Dans la ſuite ces religieuſes s'étant relâchées de l'étroite obſervance, elles oublierent inſenſiblement ce qu'elles étoient, & eurent la vanité de prendre la qualité de chanoineſſes, & de ſe ſeculariſer. Leurs excès alloient ſi loin, que l'evêque de Paderborne ſe crut obligé de les ſupprimer entierement, & de mettre en leur place des chanoines reguliers de la congregation de Vvindesheim, dont la vie & la penitence égaloient celle des moines les plus auſteres. Ils y aſſemblerent plus de cent cinquante religieux, qui par leur exacte diſcipline firent tant de bruit dans le pays, que

cette maiſon devint bien-tôt la mere de vingt ſept autres, où l'on vivoit avec la même auſterité. On conſerve encore les vies des ſept premiers prieurs ou prevôts, qui ſont ſi édifiantes, qu'il eſt ſurprenant qu'on laiſſe dans l'obſcurité de ſi brillantes lumieres, qui feroient ſans doute bien du fruit, ſi on les mettoit au jour.

Le prieur qui gouverne aujourd'hui meriteroit bien d'avoir rang parmi ceux-là, car il a la reputation d'un ſaint, & il paſſe ordinairement toute la matinée en prieres dans l'egliſe. Il nous parut un grand homme de bien, & nous édifia beaucoup. Il nous retint deux jours chez lui, & nous fit voir ſa bibliotheque avec beaucoup de bonté. Elle paſſe pour une des plus riches du pays en manuſcrits. Les plus conſiderables ſont un recüeil de vies des ſaints en douze gros volumes, dont chaque volume contient les vies des ſaints d'un mois. C'eſt le recueil le plus ample & le plus accompli que j'aye jamais vû. On dit que les Jeſuites d'Anvers en ont beaucoup profité.

Le public en eſt redevable aux ſoins d'Arnaul Huls ſeptiéme prieur de Bodeken, qui les a ramaſſez avec beaucoup de peine, les a reduits en ordre, & les a faits tranſcrire. La pluſpart des autres manuſcrits ſont recents, le plus ancien eſt un fragment de la chronique d'Eginard, & un ouvrage qui a pour titre, *Honorius cardinalis de vitæ cognitione.* Je ne parle pas d'un manuſcrit de Lactance, à la fin duquel on lit ces mots, *Firmiani Lactantii viri præcellentis ingenii, qui vel ſolus inter Chriſtianæ profeſſionis ſcriptores ſupereminet nitore quodam & copia, vel nullum eorum ſequitur facundia ſimul & lenitate ſermonum, Divinarum inſtitutionum adverſus gentes, de Ira quoque Dei ad Donatum, necnon & de Opificio Dei & formatione hominis ad Demetrianum finiunt libri per fratres presbyteros & clericos congregationis domus Viridis-horti ad S. Michaëlem in oppido Roſtockenſi partium inferioris Sclaviæ, prout facultas & induſtria tulit emendate ſatis & accurate conſummati, anno Incarnationis Dominicæ milleſimo quadringenteſimo ſeptuageſimo ſexto quinto calendas Aprilis. Deo gratias.*

Lorſque nous étions à Bodeken nous vîmes un mar-

chand, qui nous dit avoir autrefois mené de là à Paris treize mille moutons, & qu'en trois heures de tems il les avoit vendus, & avoit été payé de tout. Ce qui fait voir la conſommation qui ſe fait dans Paris.

Brindler. Le 28 d'Octobre nous partîmes de Bodeken pour aller à Brindler : c'eſt une petite abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui a été d'abord fondée pour des filles, mais aujourd'hui il y a des moines. Elle eſt ſituée, comme la plûpart des monaſtères de cet ordre, dans une grande ſolitude. Lorſque nous y arrivâmes l'Abbé étoit en compagnie, mais celui qui avoit ſoin des hôtes vint nous recevoir fort charitablement, & en attendant le dîné, il nous mena chauffer à la cuiſine, car en ce pays-là on n'y regarde pas de ſi près, & on ne fait pas tant de façons. Nous y comptâmes juſqu'à dix chiens de chaſſe, qui ſe chauffoient auprès d'un grand feu propre à rôtir un bœuf ; la coûtume de ces cantons là étant de mettre au feu des arbres entiers, qu'on fait tirer par des chevaux. Après dîné nous demandâmes à voir la bibliotheque, mais le religieux qui nous avoit déja parlé, nous dit de la part de ſon abbé, qu'il n'y avoit point de bibliotheque à voir pour nous. Nous ne crûmes pas y perdre beaucoup, car tout nous parut fort petit & fort mince dans cette maiſon, ainſi ſans perdre tems, nous reprîmes nôtre équipage, & nous remontâmes à cheval pour aller coucher à Statberg, qui n'eſt qu'à une lieuë & demie de là.

Statberg. Statberg eſt une petite ville ſituée ſur une haute montagne, où les Saxons adoroient l'idole Irmenſul, que Charlemagne détruiſit, après les avoir vaincus. On dit que ce pieux Empereur y bâtit un monaſtere dans le même endroit. C'eſt aujourd'hui une prevôté qui dépend du monaſtere de Corbie en Saxe, où il y a huit religieux. On l'appelle en latin, *S. Petri in Monte Martis*. On voit derriere l'egliſe une colomne dans le lieu même où on croit qu'étoit l'idole Irmenſul, avec cette inſcription.

DUX

DUX OLIM FUI SAXORUM

ATQUE

DEUS.

MARTIUS ME POPULUS

COLUIT.

POPULUS QUI ME RITE ET PERPETIM COLIT,

EORUM CIVITAS

PRINCEPS ESSE SOLET, ET PRIMO LOCO

PRÆLIUM COMMITTERE.

Il ne reſte plus aujourd'hui aucun veſtige ni de l'inſcription ni de l'idole, mais on ne ſera pas fâché de voir ici la deſcription qu'en fait Ernſtius dans ſes obſervations lib. 2. cap. 17. *Hæc effigies in multis Saxonum templis depicta fuit, & hac quidem forma. Vir erat armatus, floribus ad pubem uſque circum eum undique è terra ſurgentibus. Deus enim præliorum habebatur ortumque à flore duxiſſe credebatur. Hac mente id fictum ita, ut bella graviſſima levi ſæpe de cauſa ſuſcipi ſignificarent, & vel florem ad arma homines concitare interdum oſtenderent. Gladio erat accinctus. Dextra vexilium gerebat, cui inſigne erat flos purpureus, læva lancem. Galeæ inſidebat gallus gallinaceus, quod magnorum bellorum erat ſignum. Lanx multa eſſe perpendenda docebat: credo, in bello ſuſcipiendo ut removeatur omnis temeritas, & injuſtitia. Pectus idoli nudum erat, inſiſtente ei urſo; quo fortitudinem docebant atque intrepidum in periculis animum. Nemo enim militum videri vult ignorare, fortiter in hoſtem eſſe pugnandum, & ſi quando in fugam conjectus ſit, urſinos mores capiendos, circumſpiciendumque, & ſi viderit eum à quo ſit perter-*

*ritus, impetum in eum faciendum, ſi tamen expediat & poſſit. Clypeum quoque adjecerint, cui inſcripta erat*, Lanx, Roſa, & Leo: *quod huc ſpectabat, ut fortitudine atque calliditate omnia eſſe bella expedienda docerent. Hæc ſtatua Martisburgi in Vveſtphalia quoque erat, quam Carolus magnus abolevit.*

On a érigé une autre figure dans le cimetiere, qui a beaucoup plus de vertu que celle d'Irmenſul, puiſqu'elle ſauve la vie aux criminels. C'eſt celle de Roland general des armées de Charlemagne, dont on fait un ſaint. Elle ſert d'azyle à tous les criminels, & on n'oſeroit mettre la main ſur celui, qui étant pourſuivi, peut ſeulement la toucher. Le Prieur ne le peut faire arrêter, il n'y a que l'Empereur ſeul qui ait ce pouvoir. Il y a dans l'egliſe du monaſtere une paroiſſe, qui eſt deſſervie par un religieux. Lorſque nous y étions, une femme vint offrir ſon enfant à Dieu quarante jours après ſes couches, & le paſteur recita ſur elle & ſur ſon enfant un grand nombre de prieres.

Dalheim

De Statberg nous fûmes à Dalheim, qui n'en eſt éloigné que de trois lieuës. Nous vîmes en paſſant le lieu où Charlemagne defit les Saxons pour la derniere fois, & les reduiſit à ſon obéiſſance après trente ans de guerre, & preſqu'autant de victoires remportées ſur ces peuples barbares. Dalheim étoit originairement un monaſtere de religieuſes, qui s'étant relâchées, prirent la qualité de chanoineſſes; mais leur vie étoit ſi licentieuſe, qu'on fut obligé de mettre en leur place des chanoines reguliers de la Congregation de Vvindesheim, dont la vie ſainte répandoit un grand éclat dans le pays. Ils furent tirez du monaſtere de Bodeken, & s'accrurent tellement, qu'on y compta juſqu'à cinquante freres convers: on peut juger par là du nombre des religieux de chœur: aujourd'hui il n'y en a pas tant, mais leur maiſon eſt fort jolie, & paſſe pour une des belles du pays. A la verité il n'y a rien de magnifique, mais tout y eſt propre & riant. Il y a une très-grande liaiſon entre eux & les Benedictins, qui de tems en tems leur donnent des maîtres pour enſeigner la philoſophie & la theologie à leurs jeunes religieux. L'abbé

de d'Abdinghoff a été de ce nombre, & il y a fait de ſi bons diſciples, qu'il les a rendus capables d'enſeigner eux-mêmes. Nous y fûmes reçus fort cordialement. La bibliotheque eſt remplie d'anciennes éditions, & de pluſieurs manuſcrits preſque tous recens, & d'ouvrages de pieté. Car les premiers chanoines reguliers de la congregation de Vvindesheim cherchoient plus à s'édifier qu'à devenir ſçavans. Les principaux ſont les ſtatuts ſynodaux de Pierre archevêque de Mayence, la chronique de Henri de Herefort, & les livres de l'imitation de Jeſus-Chriſt avec le nom de Thomas à Kempis. Mais il faut remarquer 1. que ſon nom n'y a été mis qu'après coup, & à la marge: il eſt neanmoins de la premiere main. 2. Que le manuſcrit n'eſt pas fort ancien, & qu'il peut bien avoir été écrit après la premiere édition, où cet ouvrage eſt attribué à ce pieux chanoine regulier. 3. Que cependant il paroît qu'on a fait grand fonds ſur ce manuſcrit dans les conteſtations qui ont partagé les ſavans ſur l'auteur de cet excellent ouvrage; car on n'a pas negligé de marquer qu'il a été envoyé à Paris par la poſte, pour ſervir de défenſe contre ceux qui vouloient attribuer ce livre à un autre. Mr. le Prieur nous fit toutes ſortes d'honnêtetez, & il ne tint pas à lui que nous ne reſtaſſions plus long-tems chez eux. Mais la ſaiſon étoit trop avancée, & nous étions bien aiſe d'avancer. Ainſi nous prîmes le chemin de l'abbaye d'Hardenhouſen de l'ordre de Cîteaux, qui n'eſt qu'à trois lieües de Dalheim. Hardenhouſen

Cette abbaye eſt dans une grande ſolitude, comme le ſont preſque toutes celles de cet ordre. Elle fut fondée l'an 1140 par Bernard evêque de Paderborne, qui la choiſit pour le lieu de ſa ſepulture, qu'on voit au milieu du chœur où il fut enterré. Il y avoit autrefois cent religieux, & quarante convers: aujourd'hui il n'y a que vingt-ſix religieux. La maiſon eſt aſſez belle. L'égliſe eſt l'ouvrage des premiers religieux qui ont habité ce deſert, auſſi ſe reſſent-elle de la ſimplicité des premiers peres de l'ordre; mais on y a fait des ouvertures & des ornemens qui en déguiſent un peu l'antiquité. Le cloître eſt aſſez beau, l'ap-

partement de l'abbé, ſur tout la grande ſale eſt magnifique. La bibliotheque, à ce qu'on dit, étoit autrefois remplie d'un grand nombre de manuſcrits, dont la plus grande partie eſt paſſée dans celle du prince de Vvolfenbutel. Il en reſte pourtant encore quelques-uns, dont les principaux ſont S. Auguſtin ſur les pſeaumes, les lettres d'Ives de Chartres, l'hiſtoire des guerres de la terre ſainte par Robert abbé de ſaint Remy, quelques ouvrages de S. Bernard, un recüeil de ſermons prononcez au concile de Baſle, les ſermons d'Egbertus, le gloſſaire d'Albert moine de Sibourg, un ouvrage du moine Guillaume ſur la virginité. Nous paſſâmes à Hardenhouſen la fête de la Touſſaint. L'Abbé officia pontificalement. Il avoit pour miniſtres un prêtre aſſiſtant, un diacre, un ſoûdiacre, un thuriferaire, & deux ceroferaires. Deux ſeculiers revêtus de gris avec des manteaux portoient ſa croſſe & ſon livre. Le prêtre aſſiſtant avoit une petite baguette d'argent attachée à ſon bras, avec laquelle il montroit au celebrant ce qu'il devoit lire. La meſſe fut chantée en muſique, mais elle n'en fut pas plus longue; car le ſoûdiacre ne chanta qu'une periode ou deux de l'epître, le celebrant ne chanta que le commencement de la preface juſqu'à ces mots, *æquum & ſalutare nos tibi ſemper gratias agere*. Il ne chanta de même que la preface de l'oraiſon dominicale, *Oremus præceptis ſalutaribus moniti, & divina inſtitutione formati, audemus dicere*, & recita tout bas le *Pater*. Avant l'*Agnus Dei* il ne chanta point *Dominus vobiſcum*, *Pax Domini ſit ſemper vobiſcum*. Nous avions déja remarqué quelque choſe de ſemblable en d'autres egliſes d'Allemagne, ainſi cela ne nous ſurprit pas. En France on le regarderoit cet uſage comme un grand abus, mais en ce pays-là on y eſt ſi accoûtumé, qu'on n'y fait pas reflexion. On ne ſçait pas même que le concile de Baſle l'a condamné Car voici comme il s'exprime dans la ſeſſion XXI. chapitre 8. *Abuſum aliquarum eccleſiarum, in quibus* credo unum Deum *quod eſt ſymbolum & confeſſio fidei noſtræ, non complete uſque ad finem cantatur, aut præfatio ſeu oratio Dominica omittitur; vel in eccleſiis cantilenæ ſæculares admiſcentur, ſeu miſſa*

*privata ſine miniſtro aut per ſecretas orationes ita ſubmiſſa voce dicitur, quod à circumſtantibus audiri non poteſt, abolentes, ſtatuimus, ut qui in his transgreſſor inventus fuerit, à ſuo ſuperiore debite caſtigetur.* A l'offertoire le diacre encenſa chaque religieux en particulier. L'Abbé communia ſon ſoûdiacre au coin de l'autel avant de dire le *Miſereatur tui*, mais les autres religieux communierent au coin de l'autel après le *Confiteor*, *&c.* Les veſpres furent chantées ſans ſolemnité, & il n'y avoit que deux cierges allumez à l'autel. Après les veſpres du jour, on dit celles des morts, à la fin deſquelles les domeſtiques chanterent des cantiques en langue vulgaire pour les ames du purgatoire.

Le lendemain nous prîmes congé de monſieur l'Abbé, qui eut la generoſité de nous offrir de l'argent, mais nous le remerciâmes, & nous nous contentâmes d'un guide qu'il nous donna pour nous conduire à Gerden.

Gerden eſt une abbaye de religieuſes Benedictines à ſix lieuës de Paderborne, qu'on peut regarder comme l'ouvrage de l'evêque Bernard. Il y a trente religieuſes, qui vivent dans une bonne regularité. Elles gardent la clôture, ſe levent à minuit, & rentrent au chœur à ſix heures. Les fêtes & les dimanches elles y demeurent depuis ce tems juſqu'à onze heures. Les viſiteurs ont voulu de tems en tems les ſoulager d'une ſi grande fatigue, mais elles n'ont jamais voulu interrompre une ſi ſainte pratique, qu'elles ont reçuë de leurs anciennes. C'eſt encore une regle inviolable parmi elles, d'entendre tous les jours toutes les meſſes qui ſe diſent dans leur egliſe. Leur pieté rend leur maiſon floriſſante, & je ne ſçai s'il y en a aucune où l'hoſpitalité ſoit exercée avec tant de generoſité. Elles ont un corps de logis magnifique, & des appartemens très-propres pour recevoir les hôtes. Elles ont trois religieux de Marienmunſter pour les diriger, qui nous attendoient, & qui nous témoignerent beaucoup de bonté. Il paroît par leurs titres que dès le commencement de leur fondation elles n'ont point eu d'autres directeurs que des Benedictins, & que de tout tems il y a eu des religieux & des religieuſes à Gerden. Gerden.

L'abbaye de Marienmunſter eſt à cinq lieuës de Gerden. Marienmunſter.

dans une très-grande ſolitude. Il y a quarante religieux, dont treize deſſervent les cures ou des maiſons de filles. Car dans toute l'Allemagne les religieux Benedictins ont plus de cures que les chanoines reguliers & les Prémonſtrez. L'Abbé eſt ſçavant, & a enſeigné long-tems avec applaudiſſement la doctrine de ſaint Thomas: mais il ne reſte dans le monaſtere aucun monument qui ait échapé à la fureur des heretiques, ainſi nous partîmes dès le lendemain pour aller à Corvée.

Corvée Il y avoit long-tems que nous deſirions de voir cette abbaye, qui eſt un eſſain de nôtre Corbie de France: c'eſt pourquoi nous y fûmes reçus, non comme des étrangers, mais comme des confreres. Tout le monde ſçait qu'elle doit ſon origine à l'abbé ſaint Adalard, couſin germain de l'empereur Charlemagne, qui après avoir donné de grands biens à ſon monaſtere, où il y avoit alors trois cens religieux, apprehendant qu'il ne fût trop riche, fonda de ſes propres revenus l'abbaye de Corbie en Saxe, où il vouloit avoir des predicateurs, pour la converſion des Saxons & des pays ſeptentrionaux. En quoi il réuſſit ſi bien, que cette nouvelle Corbie devint un ſeminaire de ſaints Evêques & d'Abbez; entre leſquels ſaint Anſchaire evêque d'Hambourg, & apôtre des pays ſeptentrionaux, a porté la lumiere de l'evangile dans le royaume de Danemarck. Saint Adalard avoit d'abord fondé la nouvelle Corbie à deux lieuës de l'endroit où elle eſt aujourd'hui, *in loco horroris & vaſtæ ſolitudinis*; mais ce deſert affreux ſe trouva tellement dépourvû des choſes les plus neceſſaires à la vie, que les premiers religieux qui s'y établirent d'abord, ne purent pas y reſter long-tems, & quelqu'attrait qu'ils euſſent pour la retraite, pour la pauvreté & la penitence, ils furent obligez d'abandonner un lieu tout-à fait ſterile, & où ils manquoient de tout, pour fixer leur demeure ſur le bord du Veſer, dans un lieu fort agréable, & qui paſſe pour le paradis terreſtre de la Saxe. La ſainteté de leur vie, & leur zele apoſtolique, leur attira l'eſtime & l'amour de tous les nouveaux convertis à la foi, qui leur firent tant de bien, que l'abbaye de Corbie devint bien-tôt une des plus puiſſantes de l'Allemagne, &

que les plus grands Seigneurs du pays, les Princes mêmes, ſe firent gloire d'être ſes vaſſaux. On ne ſera peut-être pas fâché d'en voir ici une liſte que nous avons tirée de l'hiſtoire du monaſtere.

ANNO 1300. CIRCITER TALES ERANT VASSALLI.

*Inter feudales præcipuos Corbeiæ olim numerabantur.*

*Dux Stetinenſis cum inſula Rugiana & provincia Sclavorum.*

*Dux in* Luneburg, Bordevvich, Bomeneborg, Vvelpe *cum adjacentibus advocatiis.*

*Dux in* Braunſvveig Vvulffenbuttel *advocatiam in* Kroppenſtede *in* Scheningen *cum decimis & mancipiis.*

*Dux in* Embecke *caſtrum* Eberſtein *cum ſaltu & principatu* Solinge, *qui dicitur* Forſt *& ſuis mancipiis, bona miniſterialia in* Hoyen, *in* Borge *& in* Detmaringhuſen, *& in* Brettheuſen *de* Frygen.

*Dux in* Gottingen Uſſar Nien Nouvver *& partem Solingiæ, in qua jam ſtructum eſt* de Furſtenberg, *oppidum* Northeimb *cum aliis decimis & mancipiis, oppidum* Munden *cum ſuis mancipiis. Langravius Haſſiæ quæ bona habeat à Corbeia, vide cartul. 1. fol 520.*

*Comes de* Anſolt. *Comes de* Holſten *in* Sconborg. *Comes in* Eberſtein. *Comes de* Pyrmondt. *Comes de* Vvoldenberg. *Nunc habet eccleſia Hildeſienſis. Comes in* Daſſele. *Nunc habet eccleſia Hildelienſis.*

*Comes in* Schvvalenberg. *Ex parte eccleſia Paderbornenſis minus debite. Comes de* Borga. *Comes de* Vvaldeck. *Comes in* Regenſtein. *Comes in* Ravenſberg. *Comes in* Sternberg. *Comes in* Oldenburg. *Comes in* Tecklenborg. *Comes in* Spegelberg.

BARONES.

*Dominus in* Mansfeldt. *Dominus in* Hademersſlede. *Dominus de* Lippia. *Dominus in* Schonenberg. *Dominus in* Depholt. *Dominus in* Humborg. *Dominus in* Bruchhauſen. *Dominus* Eſcherde.

*Dominus in* Schavenborg *alias* Von Dalvvig. *Dominus in*

Deſenberg *alias* de Spegell. *Dominus de* Brakele.

*Hi omnes ſunt exemti in propria perſona. Ad ſequendum cum armis & potentia Romanum imperium, erit in ordinatione abbatis Corbeienſis, ſicuti in litteris regum & imperatorum Romanorum plenius continetur.*

L'abbaye de Corbie ayant des vaſſaux ſi puiſſans, il ne faut pas s'étonner ſi l'abbé eſt prince du ſaint Empire, s'il a rang dans les dietes, s'il fait battre monnoye, & s'il a toutes les prerogatives d'un ſouverain. Mais quelque floriſſante que ſoit cette abbaye, & quelqu'illuſtres qu'ayent été de tous tems les abbez qui l'ont gouvernée, elle a été ſujette, comme une infinité d'autres, à bien des revolutions, qui l'ont quelquefois miſe à deux doigts de ſa perte. On ne peut s'imaginer les violences & les prophanations que les Lutheriens y ont commiſes : le ſiécle paſſé elle a été entierement ruinée par les Suedois ; enfin il ne reſte aujourd'hui de l'ancien monaſtere que le portail de l'egliſe, qui pourroit bien être du tems de ſaint Adalard : tout le reſte eſt nouveau, mais l'abbé qui gouvernoit alors l'a entierement reparée, avec tant de magnificence, qu'elle paſſe pour le plus beau & le plus ſomptueux monaſtere de toute l'Allemagne. L'egliſe neanmoins qui a été bâtie ſous ſes predeceſſeurs, eſt petite, mais tous les lieux reguliers ſont vaſtes & ſplendides, & l'appartement de l'abbé eſt ſi étendu, qu'on prétend qu'il peut y loger trois princes avec toute leur ſuite. Il y avoit autrefois à Corbie une très-riche bibliotheque, mais on peut juger que les heretiques ne l'auront pas épargnée. Preſque tous les manuſcrits ont été transferez dans la bibliotheque du prince de Vvolfenbutel. Il ne laiſſe pas d'y en reſter encore quelques-uns qui ne ſont pas à mépriſer. Voici les principaux : un très-ancien texte des evangiles ; un recuëil d'anciennes loix des Saxons, des François, des Thuringiens, & des anciens canons penitentiaux ; les coûtumes du monaſtere écrites en deux livres il y a plus de ſix cens ans ; un recuëil de traitez ſpirituels infolio, dont le premier écrit l'an 1436. eſt une expoſition ſur le canon de

de la meſſe ; les quatre livres de l'imitation de Jeſus-Chriſt d'un caractere plus beau, & qui paroît plus ancien ; deux autres manuſcrits de l'imitation de Jeſus-Chriſt, l'un de l'an 1461, & l'autre de 1479, tous ſans nom d'auteur ; un commentaire ſur la regle de ſaint Benoît, ſans nom d'auteur. De la bibliotheque on entre dans le chartrier, l'un des plus beaux & des mieux en ordre que j'aie vû, je puis ajoûter, & des mieux conſervé ; car nonobſtant les diverſes revolutions qui ſont arrivées dans cette illuſtre maiſon, il paroît encore dans ſon entier, & c'eſt là qu'on a puiſé tout le fonds de l'hiſtoire de Paderborne.

Lorſque nous étions à Corvée on celebra la fête de la dedicace de l'egliſe, & le même jour monſieur l'Abbé fit la dedicace d'une chapelle qu'il avoit fait bâtir dans la cour pour les domeſtiques. Car l'abbé de Corvée a droit de conſacrer les egliſes. Il donna enſuite à tous ſes religieux un magnifique repas dans une grande ſale où il mange d'ordinaire avec les hôtes. Elle eſt ornée d'un très grand nombre de tableaux très-fins, qui pour la pluſpart ſont des preſens du dernier prince de Brunſvic, qui étoit catholique. Nous remarquâmes dans tous les repas que nous prîmes avec l'abbé, que lorſqu'il boit à la ſanté de quelqu'un, celui-là ſe tient debout & ſe découvre, tandis qu'il boit, de quelque condition qu'il ſoit. Quand il nous fit l'honneur de boire à la nôtre, nous voulûmes auſſi obſerver le ceremonial, mais il nous fit aſſeoir & couvrir. C'eſt un prélat fort humain, qui n'a rien de fier, & on ne reconnoît qu'il eſt prince, que par les honneurs qu'on lui rend. Sa dignité de prince ne lui fait pas oublier qu'il eſt religieux. Il eſt très-regulier dans ſa conduite, & exact dans tous ſes exercices. Il aſſiſte tous les jours très-ponctuellement à l'office divin avec ſes freres, ſans faſte & ſans oſtention. Enfin c'eſt un très-bon abbé, dont nous ne pouvons dire que du bien, non plus que du prieur, qui eſt un homme ſçavant, & du Soûprieur, qui eſt un très-ſaint religieux, & generalement de toute la communauté, qui nous a édifié. Nous y demeurâmes trois jours, mais nous n'y fûmes pas aſſez pour l'abbé, qui fit tout ce qu'il pût pour nous rete-

nir pendant l'hyver. Nous eſperions aller de à la celebre abbaye de Fulde, la premiere & la plus illuſtre de toute l'Allemagne : mais comme il nous falloit paſſer pluſieurs jours ſur les terres des heretiques, tout le monde nous dit qu'ils ne manqueroient pas de nous inſulter, ſi nous ne changions pas d'habit. Cela nous obligea de porter nos vûës ailleurs, & de prendre la route de Cologne. Ainſi nous repaſſâmes à Gerden & à Paderborne, d'où nous partîmes le 10. de Novembre. Nous allâmes coucher ce jourlà à Altenruden dans la Surlande, chez le Curé qui étoit un religieux de nôtre ordre, à qui nous portâmes une lettre de nos confreres d'Adbinghoff: il nous reçut fort charitablement, & auſſi bien qu'on peut ſouhaiter dans un pays où l'on n'a pas les commoditez que nous avons en France. Le lendemain qui étoit le jour de ſaint Martin, nous fûmes dire la meſſe à la paroiſſe, & par la propreté que nous y remarquâmes, nous vîmes qu'elle avoit pour paſteur un regulier. Nous y apperçûmes à côté de l'autel un crucifix habillé & attaché avec quatre cloux. Nous prîmes enſuite congé du bon curé, qui nous donna un guide & une lettre pour ſon abbé, qui étoit à Vvartheim petite ville à deux lieuës de là. Nous trouvâmes en lui un homme de merite & ſçavant, qui nous témoigna de la joye de nous voir. Il nous retint à dîné, & nous donna un guide, qui nous conduiſit à quatre lieuës de là chez un curé, qui étoit un de ſes religieux, avec ordre de nous donner un autre guide, qui nous conduiſit le lendemain à ſon abbaye de Graffchat, ce qui nous fit un très-grand plaiſir, car dans toute la Surlande on ne trouve que des montagnes & des bois, un pays deſert, peu peuplé, & deſtitué de toutes les commoditez de la vie.

Graffchat. Nous paſſâmes la fête de tous les ſaints de nôtre ordre avec nos confreres de Graffchat, qui nous édifierent tous & par leur regularité & par leur zele à bien faire l'office divin. Ils ſont quarante religieux, vingt-ſept dans le monaſtere, & treize dans les cures: ils étudient bien, & tous les dimanches ils prêchent l'un après l'autre en latin. L'abbé eſt primat de Vveſtphalie. Un peu avant la reforme de

Bursfelde, on n'y recevoit que des gentilhommes, comme on fait encore aujourd'hui dans quelques monasteres illustres d'Allemagne. Mais cet abus causa bien-tôt un si grand desordre dans le spirituel & dans le temporel, qu'on vit deux fois la maison sans aucune ressource, & à deux doigts de sa perte. Elle étoit reduite à un état si pitoyable quand elle fut unie à la congregation de Bursfelde, qu'il y avoit à peine de quoi entretenir cinq ou six moines. Depuis ce tems on s'est fait une loi de ne recevoir aucun gentilhome, quelque merite qu'il ait, & il n'y a pas encore longtems qu'on refusa un proche parent d'un des principaux abbez de la congregation, qui s'offroit de faire beaucoup de bien à la maison. On se contente d'admettre des enfans de bons bourgeois, qui ne se font pas religieux pour décharger leur famille & chercher du pain, mais pour travailler serieusement à leur salut dans l'éloignement du monde. Ce fut là l'intention de saint Annon archevêque de Cologne, qui fonda, à ce qu'on dit, cinq monasteres de nôtre ordre, & entre autre celui de Graffchat. Tous les lieux reguliers sont de la derniere simplicité. Il n'y a rien de plus pauvre, ce qui n'empêche pas les religieux d'y vivre plus contens que s'ils étoient dans des palais : ils font leurs richesses de leur regularité Il reste dans la bibliotheque quelques manuscrits, dont les principaux sont la vie de saint Annon, les vies des peres du desert & de quelques autres saints, l'histoire ecclesiastique d'Eusebe de la version de Rufin, Raban sur Judith & Ester.

Nous fûmes de Graffchat au monastere des chanoines reguliers d'Evvich de la congregation de Vindesheim, où nous n'arrivâmes que fort tard, parce que les chemins sont fort mauvais. Ce monastere est situé dans un lieu fort agréable, sur le bord d'une petite riviere qui est fort poissonneuse, à un quart de lieuë d'Altendoff. Il ne se peut rien ajoûter à toutes les honêtetez que nous reçûmes du Prevôt, (car dans la congregation de Vvindesheim il n'y a point d'abbé, mais seulement des prevôts ou prieurs) il nous retint un jour entier. Nous vîmes cependant les manuscrits qui sont tous recens, le monastere n'ayant été fondé que l'an Evvich

1424 par un riche marchand, qui ſe nommoit Henry Vvich. Ils ne contiennent que des ouvrages de pieté, dont le principal eſt celui de l'imitation de Jeſus-Chriſt ſans nom d'auteur, à la fin duquel on lit ces propres mots : *Explicit libellus devotus de imitatione* JESU-CHRISTI *dictus. Qui ſequitur me non ambulat in tenebris, finitus per Johannis Kirchten manus, cognominatus Buſen, Domini* M. CCCC. XXXVI. *anno, exaltationis Crucis feſto, quod tum celebrabatur ipſa* VI. *feria.* On peut juger par cette inſcription de ce qu'on doit penſer du prétendu original de Thomas de Kempis, conſervé chez les Jeſuites d'Anvers, qui n'a été mis au monde que l'an 1442, c'eſt-à-dire ſix ans aprés le manuſcrit d'Evvich.

Altemberg Nous vîmmes en deux jours d'Evich à l'abbaye d'Altemberg de l'ordre de Cîteaux, appellée en latin *Veteris Montis*, ſoit parce qu'elle eſt environnée de tout côté de montagnes, ſoit parce qu'elle a été d'abord bâtie ſur le haut de la montagne, car aujourd'hui elle eſt dans un lieu très-profond. Elle paſſe avec juſtice pour une des principales de l'ordre. L'egliſe eſt la plus belle que nous ayons vûë en Allemagne, la plus grande, la plus élevée, la plus delicate, & la mieux percée. Le dortoir dont la voute eſt ſoûtenuë par des petits piliers de marbre noir, le cloître & le chapitre, repondent à la beauté de l'Egliſe. On voit dans le cloître la vie de ſaint Bernard peinte ſur les vîtres. La bibliotheque n'eſt pas ſi conſiderable, il y a pourtant encore quelques manuſcrits des Peres de l'egliſe, parmi leſquels nous en trouvâmes un de plus de 500 ans, qui a pour titre : *Herenei Lugdunenſis epiſcopi in Apocalipſim.* Ce titre nous frappa, mais ayant examiné l'ouvrage, nous reconnûmes aiſement que cet ouvrage ne pouvoit être de ſaint Irenée ; car il y eſt fait mention de d'Arius & de ſaint Martin. Saint Ambroiſe, ſaint Auguſtin & ſaint Gregoire y ſont citez. Il n'y a guere de monaſtere où il y ait tant de ſepultures illuſtres qu'à Altenberg, car on y compte juſqu'à ſeize Comtes, cinq Comteſſes, ſept Ducs, trois Ducheſſes, quatre Archevêques, & quatre Evêques, dont nous ne rapportons pas les noms

ni les epitaphes, qu'on trouve dans Jongelin, qui parle aſſez au long de ce monaſtere dans ſa notice des abbayes de l'ordre de Cîteaux. On croit y avoir les chefs des ſaints martyrs Jean & Paul, & cette maiſon a toûjours paſſé pour avoir des reliques fort averées. La dixme des corps des onze mille Vierges, qu'ils diſent avoir, en eſt une preuve. Toute leur egliſe en eſt garnie, & à tous les autels on ne voit depuis le bas juſqu'au haut que de leurs oſſemens. Il n'y a aſſurement aucune maiſon de cet ordre, qui oſe ſe glorifier d'avoir onze cens corps ſaints comme Altenberg. On en doit ſans doute être ſurpris, mais la maniere dont on dit que ce nombre prodigieux de ſaints y eſt venu, eſt encore plus ſurprenante. Il faut rapporter ici la choſe, pour la rareté du fait, telle que les religieux nous l'ont rapportée eux mêmes d'un ton fort ſerieux. Il y avoit, nous dirent-ils, dans une grange du monaſtere un ſaint Frere convers, qui étant une nuit en oraiſon, vit une grande proceſſion de ſaintes Vierges, qui venoient de Cologne. Il fut ſi charmé de leur modeſtie & de leur devotion, qu'il ne pût s'empêcher de les ſuivre. Elles vinrent droit à Altenberg, entrerent dans l'egliſe, & de l'egliſe ſe retirerent dans le chapitre. Le Frere convers ravi de ce qu'il avoit vû, paſſa le reſte de la nuit dans l'egliſe. Sur ces entrefaites le ſacriſtain étant venu ſonner matines à deux heures, fut fort ſurpris de trouver à l'egliſe ce frere, qui devoit être à ſa grange; & quoique ce fut le tems de la nuit, où ſelon la regle on doit garder un plus grand ſilence, il ne pût s'empêcher de lui demander ce qu'il faiſoit là. Belle demande, lui repondit le frere, n'avez-vous pas vû cette belle proceſſion de ſaintes Vierges qui ſont venuës de Cologne? Le ſacriſtain lui repondit que non. Vous n'avez, lui dit le frere, qu'à aller au chapitre, vous les y trouverez. Cependant on chante matines, leſquelles étant finies, le ſacriſtain avertit l'abbé de ce qui ſe paſſoit: l'abbé attendit juſqu'après primes, qu'il vint à la tête de la communauté, & trouva le chapitre tout rempli d'oſſemens. Mais comme le demon ſe plaît toûjours à troubler les choſes ſaintes, il avoit mêlé parmi tant de ſain-

tes reliques un os de cheval, qui exhaloit une odeur ſi puante, qu'on ne pouvoit la ſupporter. Alors l'abbé exorciſa ces oſſemens, & à l'inſtant l'os de cheval ſauta de lui-même hors du chapitre, & la mauvaiſe odeur ceſſa. L'abbé ramaſſa tous ces oſſemens, & les porta avec reſpect dans l'egliſe; & pour ne pas être trompé, il envoya à Cologne des religieux à l'abbaye des Machabées, pour ſçavoir ſi toutes les onze milles Vierges s'y trouvoient encore, leſquels virent la place d'onze cens vuides, & vinrent faire leur rapport à l'abbé, qui rendit graces à Dieu du preſent qu'il lui avoit fait. Ceſarius qui étoit ſur les lieux, & qui étoit fort credule ſur tout ce qui regardoit les viſions & les miracles, parlant de cette tranſlation, ne dit pas un mot de la proceſſion des Vierges, ni du Convers. Voici comme il s'explique dans ſes dialogues diſt. 8. chap. 88. & 89. *Retulit mihi quidam monachus de Veteri-Monte, in quo amplius quam mille dicuntur eſſe corpora, quod nullas falſas inter ſe patiantur reliquias. Tempore quodam cum plurima illic allata fuiſſent corpora. Monachi laverunt illa, cumque eadem poſuiſſent ſuper ſedes capituli, pannis mundis ſubſtratis & ſiccarentur, fœtor intolerabilis quaſi ex eis exhalans omnium nares infecit. Timens vero dominus Goſwinus abbas fœtorem, eumdem ex aliquo diaboli ludibrio fuiſſe creatum, ut per eum devotionem fratrum erga reliquias martyrum exingueret, aſſumtis ſecum ſacerdotibus, veſtes ſacras induit, cum quibus circa hoſtium capituli ſtans ſic ait: adjuro te immunde ſpiritus, per eum qui venturus eſt judicare vivos & mortuos & ſæculum per ignem, ut ſi aliquid tui operis eſt in hoc factore manifeſtetur & annihiletur, deſque honorem Deo & Sanctis ejus. Mira res. Vix verba compleverat, & ecce os grande equinum cunctis videntibus de medio reliquiarum exiliens extra capitulum quaſi turbine impulſum projectum eſt, cum quo omnis fœtor extractus eſt, advenitque odor ſuaviſſimus.* Nous avons rapporté ici ce que les religieux nous ont raconté eux-mêmes, & ce que Jongelin en a écrit dans ſa notice des abbayes de l'ordre de Cîteaux, pour faire voir la credulité des Allemans. Il eſt ſurprenant de voir juſqu'à quel excès ils la portent ſur le fait des miracles & des reliques; & ſi nous rapportions tout ce qu'ils

nous en ont raconté, on ne pourroit pas s'empêcher d'en rire. Ils s'imaginent avoir tout ce qui a ſervi à Jeſus-Chriſt & à la Vierge Marie, & ils rendent tous les reſpects poſſibles à ces reliques fort incertaines, pendant qu'ils negligent celles des ſaints locaux, qui ſont indubitables, & pour leſquelles ils devroient avoir plus de devotion. Lorſque nous arrivâmes à Altenberg l'abbé n'y étoit pas, mais le prieur & les religieux nous firent aſſez d'amitié. Il n'y eut qu'un brutal de palefernier qui donna à un de nos chevaux un grand coup de fourche, qu'il lui enfonça fort avant dans la cuiſſe. Nous ſouffrîmes cette inſulte en patience, & nous n'en dîmes rien ni aux religieux ni à l'abbé, qui étoit à Cologne. Nous traînâmes comme nous pûmes nôtre bête juſques-là, où nous la troquâmes avec une perte conſiderable.

Le premier monaſtere qui ſe preſenta à nous fut l'abbaye de Tuy, qu'on nomme vulgairement Duſſe. Elle eſt ſituée ſur le bord du Rhin, & reconnoît pour fondateur ſaint Heribert archevêque de Cologne. On y voit ſa chaſuble qui eſt fort grande, & qui ſert le jour de ſa fête; ſa croſſe qui eſt de bois & en forme de potence; ſa taſſe de bois, qui eſt enchaſſée dans de l'argent; l'inſcription qui fut trouvée dans ſon tombeau ſur une lame de plomb en ces termes : *Anno incarnationis Domini noſtri Jeſu Chriſti* MXXI. *indictione* V. XVIII. *calendas Aprilis, obiit Heribertus archiepiſcopus, qui hoc monaſterium fecit.* Son corps eſt dans une grande chaſſe faite dans le tems qu'il fut élevé de terre. L'abbé Rupert a été le plus bel ornement de cette maiſon. Il étoit religieux de ſaint Laurent de Liege, & avoit reçu du ciel une ſcience infuſe, qui l'a fait admirer dans les ſiecles poſterieurs. Il fut abbé de Sibourg & de Tuy, où il mourut en odeur de ſainteté l'an 1127. Il fut enterré dans le cloître, mais aujourd'hui on n'a aucune connoiſſance de l'endroit où il eſt. Voilà le ſort des grands hommes. Il reſte peu de monumens dans l'abbaye, nous n'y avons vû de conſiderable qu'un beau texte des evangiles, & la vie de ſaint Heribert. L'abbé & les religieux nous reçurent avec de grandes demonſtrations d'amitié & Tuy.

d'eſtime. Outre ceux qui reſident dans le monaſtere au nombre de trente ou environ, il y en a au moins dix-neuf qui deſſervent les cures : ils ſont de bonnes études, & ſont fort reguliers. L'abbaye étant expoſée, a été ſujette à pluſieurs revolutions. Du tems de Rupert elle fut brûlée, & il nous apprend qu'on ne fit ceſſer l'incendie, qu'en lui oppoſant un corporal, qui ſe garde encore aujourd'hui. Depuis ce tems-là elle a été ruinée plus d'une fois dans les guerres ; c'eſt pourquoi les religieux nous dirent qu'ils ſe ſeroient rebâtis il y a long-tems dans une ſolitude, qui eſt bien plus propre à la vie monaſtique, ſi ſaint Heribert n'avoit pas eu revelation que Dieu vouloit être ſervi dans ce lieu.

S Pantaleon de Cologne

Outre l'abbaye de Tuy qui eſt hors de la ville au delà du Rhin, il y a dans Cologne quatre abbayes de nôtre ordre, deux d'hommes, & deux de filles. Celle de ſaint Pantaleon eſt la plus conſiderable. Il y avoit autrefois pluſieurs manuſcrits, mais les religieux qui n'en connoiſſoient pas le prix, les ont vendus pour fort peu de choſe : il n'y reſte qu'une très-belle bible, l'hiſtoire eccleſiaſtique de Pierre le Mangeur & Jean Belet. Il y a dans l'egliſe trois tombeaux remarquables : Celui de Bruno archevêque de Cologne, frere de l'empereur Otton I. & fondateur du monaſtere ; celui du ſaint abbé Herimannus, & celui de l'imperatrice Theophanu femme de l'empereur Otton II. qui, à ce qu'on dit, apporta de Rome le corps entier de ſaint Alban martyr d'Angleterre. C'eſt une des belles reliques qu'on puiſſe voir. Car le corps eſt tout entier ſans corruption, la tête ſeparée du corps, parce qu'il eut la tête tranchée, ce qu'on remarque bien encore. On eut la bonté de nous faire voir à découvert ce précieux monument, & nous fûmes ſurpris de voir la facilité avec laquelle on ouvre les chaſſes des ſaints, car on ne fait aucune difficulté de les ouvrir à toutes les perſonnes un peu conſiderables, & cela eſt aſſez ordinaire dans tout le pays. Si au lieu de s'appliquer uniquement à l'étude de la ſcholaſtique & des cas de conſcience, ils étudioient la diſcipline de l'Egliſe, ils verroient qu'il n'y a

rien

rien de plus défendu dans les conciles, & que cette facilité eſt capable de rendre leurs reliques ſuſpectes.

L'abbaye de ſaint Martin le Grand paſſe auſſi pour conſiderable. L'egliſe eſt ancienne & aſſez jolie. Il y a quelques manuſcrits dans la bibliotheque, mais comme on bâtiſſoit, elle étoit toute derangée, & les livres en confuſion les uns ſur les autres, de ſorte que nous ne pûmes rien voir. S. Martin.

L'abbaye des Machabées eſt ſituée dans le lieu même où l'on a fait mourir ſainte Urſule & ſes Compagnes. C'eſt pourquoi elle eſt en poſſeſſion de ce grand treſor, qui ſert d'ornement & de tapiſſerie à l'egliſe, car leurs oſſemens y ſont rangez depuis le haut juſqu'en bas. On y montre encore à l'autel les ſept chefs des ſept freres Machabées, & celui de ſaint Joachim. Pour l'abbaye de ſainte Agathe, elle étoit originairement de l'ordre de ſaint Auguſtin, & il n'y a pas trois cens ans que les religieuſes ont pris la regle de ſaint Benoît. Je ne parle pas de la Cathedrale, qu'on nomme le Dôme. Si elle étoit achevée, elle ſeroit une des belles egliſes qu'on puiſſe voir, mais il n'y a que le chœur de fait, & il n'y a pas d'apparence qu'on y mette jamais la derniere main. On y conſerve les corps des trois Rois qui furent apportez de Milan à Cologne du tems de l'empereur Frederic Barberouſſe. Outre la cathedrale il y a dans la ville onze egliſes collegiales, dix-neuf paroiſſes, quinze convents d'hommes, vingt-deux de filles, & pluſieurs autres egliſes moins conſiderables. Nous vîmes ſeulement celles où nous eſperions trouver quelques manuſcrits. La maiſon des chanoines reguliers, qu'on nomme *Corporis Chriſti*, eſt fort belle. Elle eſt de la congregation de Vvindesheim, On y conſerve une très-belle bible en cinq volumes in folio, qui eſt d'autant plus reſpectable, qu'elle a été toute écrite de la propre main de Thomas à Kempis, comme nous apprennent ces paroles qu'on lit a la fin du cinquiéme volume. *Completum eſt hoc volumen novi Teſtamenti anno Domini* M CCCC XXVII. *in vigilia Pentecoſtes, per manus fratris Thomæ de Kempis ad laudem Dei.* Cette inſcription fait aſſez voir ce qu'on doit penſer de ſon pretendu original.

de l'imitation de Jeſus-Chriſt, conſervé chez les Jeſuites d'Anvers, à la fin duquel on lit cette inſcription, ſur laquelle on ſe fonde pour lui attribuer cet excellent ouvrage, qui étoit au monde pluſieurs années auparavant. *Finitus & completus anno Domini* M CCCC XLI. *per manus fratris Thomæ Kempenſis in Monte S. Agnetis prope Zvvoll.*

Comme on nous avoit beaucoup vanté la bibliotheque des Brigittains, nous fûmes dire la meſſe chez eux, & après l'avoir dite, nous demandâmes à voir les manuſcrits. Auſſitôt le ſuperieur homme d'eſprit, nous y mena lui-même. Nous y trouvâmes quelques manuſcrits, mais recens & de peu de conſequence; du reſte la bibliotheque n'eſt pas mauvaiſe pour le pays. Cette maiſon eſt double, car il y a une communauté d'hommes & une de filles, qui n'ont toutes deux qu'une même egliſe, où ils chantent ſucceſſivement l'office divin les uns après les autres. Lorſque nous y arrivâmes, les religieux chantoient prime; auſſitôt qu'ils eurent fini, les religieuſes commencerent les leurs. Elles ſont quarante, & portent une petite couronne ſur leurs voiles.

Les Chartreux

Nous fûmes de là aux Chartreux, qui paſſent pour avoir la meilleure bibliotheque de Cologne. Lorſque nous y arrivâmes, ils étoient occupez à donner l'habit à un novice. Après la grande meſſe, tous les religieux étant aſſemblez dans le chapitre, le poſtulant vint en robbe de chambre faire ſa demande au prieur, qui lui fit une exhortation en latin fort pathetique. Il la lût toute entiere ſans aucune inflection de voix, & à la fin, il lui dit d'aller ſe revêtir des habits de gloire. Le novice ſe leva, & entrant dans une chambre voiſine, il y prit ſes habits religieux. On le conduiſit enſuite à l'egliſe, où on chanta le *Veni Creator*, & le prieur recita ſur lui quelques prieres. Il entonna le *Miſerere*, & le mena en ceremonie avec toute la communauté dans ſa cellule, où il dit encore des prieres, & lui donna quelques avis. Le lendemain nous retournâmes pour voir la bibliotheque, qui eſt effectivement la meilleure qui ſoit à Cologne. Il y a un trés-grand nombre de manuſcrits, mais la plus grande partie ſont recents, & ne

contiennent que des ouvrages de pieté. Les principaux ſont les vies des ſaints dont s'eſt ſervi Laurent Surius, les actes originaux du concile de Baſle, les actes du concile de Calcedoine, les lettres de Jean Calcar Chartreux, & pluſieurs autres ouvrages des peres de cette maiſon, qui a été feconde en grands hommes; car c'eſt de la chartreuſe de Cologne que ſont ſortis Laurent Surius, Jean Lanſpergius, dont les ouvrages ſont ſi pleins de pieté, Jean Calcar. Je ne ſçai ſi Denis Richels n'en étoit pas auſſi profez. A la fin d'un manuſcrit de ſaint Thomas contre les Gentils, on lit ces mots: *Iſtum librum dedit nobis Cartuſienſibus in Colonia commorantibus, dominus Reynerus de Pomerio miles devotus ſponte recluſus apud S. Pantaleonem in Colonia, qui obiit anno domini* M.CCC.LXXXII. *in feſto S. Remigii, prima ſcilicet die menſis Octobris, cujus anima requieſcat in pace.*

Nous partîmes de Cologne le premier Dimanche de l'Avent, pour aller à l'abbaye de Brunvvillers, qui n'en eſt éloignée que de deux lieuës. Nous y arrivâmes ſur les onze heures, & monſieur l'abbé ne voulut point ſe mettre à table, qu'on ne nous eût preparé quelque choſe à dîné, afin que nous puſſions manger avec lui. C'eſt un Prélat qui a de fort belles qualitez, il eſt ſpirituel, honnête, regulier & ſçavant. Il a enſeigné la theologie en pluſieurs monaſteres de ſa congregation, & éleve ſes religieux dans les ſciences, autant que le genie du pays le peut permettre. Il eſt le ſeul qui ait à Cologne un ſeminaire, où il entretient ſes jeunes religieux pour étudier dans l'Univerſité. Pour ce qui eſt de ſon monaſtere, c'eſt un des plus illuſtres de l'ordre, & le plus beau qui ſoit dans le pays. On y voit encore tous les anciens bâtimens, qui font aiſement juger qu'il y a eu de tout tems grand nombre de religieux. Ezzon Erenfroy comte palatin, & Mathilde ſon epouſe, en ont été les fondateurs. On y voit encore leurs tombeaux; & voici leurs epitaphes. Brunvvillers.

## EPITAPHE DE EZZON ERENFROY COMTE PALATIN.

*Nomen Erenfridi tribuat ſuper æthera ſcribi,*
*Nomine pro cujus ſtructa ſtat iſta domus.*
*Ad quod eum factum conjux cariſſima tractum*
*Flexit, & hæc obiit, liquit & hic ſubiit.*
*Cujus fœcundi dederint cum pignora lumbi,*
*Subſtraxit natis quod daret hic monachis,*
*Quem ſub bis ſenis Gemini miſere calendis,*
*Qua fovet ille domo qui Deus eſt & homo.*

## EPITAPHE DE MATHILDE COMTESSE PALATINE.

*Otto avus, Otto pater, fuerant huic Ottoque frater,*
*Sub queis Roma potens ſubdidit omne nefas,*
*Hæc hujus tecti ſtructrix dux femina facti,*
*Machtilth nobilius ſuſcipit inde genus*
*Arcitenens ipſam quarto ſub lumine fixam*
*Tranſtulit ad vitam lucis in arce ſitam.*
*Cui quod debemus, quia non implere valemus,*
*Tu fer ſolamen Chriſte Redemtor amen.*

Il faut joindre à ces deux epitaphes celui d'Otton duc de Suabe leur fils, qui fut enterré à Brunvviliers, à ce qu'on dit, par Bruno evêque de Toul, qui depuis fut pape ſous le nom de Leon IX.

*Virgineum ſidus dum ſeptem terminat idus,*
*Admonet hinc vertens ut legat iſta gemens,*
*Hæc ruit Ottonum flos regum magnificorum,*
*Imperiale quibus ceſſit in orbe decus.*
*Flos hic eorumdem tulit Otto nomine nomen,*
*Cui Mathild mater, cui fuit Ezzo pater.*
*Dux qui Suevorum moriens, ſit planctus eorum,*
*Sed de morte Deus hunc repara melius.*

Entre les grands hommes qui ont fleuri à Brunvvillers, on doit mettre ſaint Vvolpheme abbé, dont on voit le tombeau dans l'egliſe, & les ſacrées reliques dans le treſor ; & l'abbé Emilius qui reçut ſaint Bernard dans ſon monaſtere. On dit que ce ſaint avoit grande envie d'unir l'abbaye de Brunvvillers à ſon ordre, & on montre encore un autel ſur lequel on croit qu'il a dit la meſſe. Comme le monaſtere a beaucoup ſouffert par les guerres, & qu'il a été ſujet comme les autres aux revolutions, on ne doit pas être ſurpris s'il n'y a plus qu'un manuſcrit des lettres de Ciceron ; ainſi rien n'étant capable de nous retenir, nous partîmes le lendemain pour aller à l'abbaye d'Eiſterbach de l'ordre de Cîteaux, qui eſt au-delà du Rhin à deux lieuës de Bonne, le lieu ordinaire de la reſidence des Electeurs.

Eiſterbach

L'abbaye d'Eiſterbach étoit originairement un monaſtere de chanoines reguliers bâti ſur le haut de la montagne : mais la pauvreté du lieu les ayant obligez de l'abandonner, on le donna aux religieux de l'ordre de Cîteaux, qui deſcendirent dans la valée, c'eſt pourquoi on l'appelle en latin, *Vallis S. Petri.* Ils y bâtirent un monaſtere conſiderable. L'egliſe eſt une des plus belles de l'ordre. Les lieux reguliers repondoient à l'egliſe, mais dans le tems des guerres tout a été ruiné. L'abbé qui gouverne aujourd'hui travaille à les reparer, mais ſa plus grande gloire eſt d'avoir fait ſes efforts pour rétablir l'obſervance dans toute ſa pureté, & d'y avoir introduit toutes les pratiques de la fameuſe abbaye d'Orval. Cela ne s'eſt pas fait ſans de grandes contradictions, tant du dedans que du dehors ; mais Dieu lui ayant fait la grace de les ſurmonter, il faut le prier qu'il continue à verſer ſes benedictions ſur lui & ſur ſes freres. On peut regarder comme un miracle de la grace, la vie qu'ils menent, & on a de la peine à comprendre, que dans un pays où les hommes font profeſſion de bien manger & de bien boire, on trouve des gens conſacrez à la plus auſtere penitence, éloignez de tout commerce du monde, ne faire preſque toute l'année qu'un ſeul repas deux heures après

midi, ou après veſpres, avec des legumes. Ils étoient vingt-trois ou vingt-quatre religieux, qui avoient la paix peinte ſur leur viſage, & qui nous apprenoient par leur exemple, que le veritable moyen d'être heureux en ce monde, eſt de renoncer à tout, & de n'aimer que Dieu. Celui qui avoit ſoin des hôtes, nous charmoit par ſa charité; & il n'étoit pas difficile de voir qu'il s'étoit perſuadé ſelon nôtre regle, qu'il recevoit JESUS-CHRIST en ſes membres, quelqu'indignes qu'ils ſoient de ce nom. Lorſque nous le quittâmes, il nous offrit de l'argent, mais nous le remerciâmes, & il nous donna un guide pour nous mettre dans le chemin.

Comme tous les anciens monumens de l'abbaye d'Eiſterbac ont été diſſipez dans les guerres, nous n'y trouvâmes de manuſcrits qu'une bible, avec les dialogues & les homelies de Ceſarius; ainſi nous n'y reſtâmes qu'autant qu'il étoit neceſſaire pour nous édifier de la vie de ces ſaints religieux. Nous en partîmes le 30 Novembre dans le deſſein d'aller à l'abbaye du Lac, mais il nous fut impoſſible d'y arriver. Nous fûmes obligez de paſſer la nuit dans un village, où nous couchâmes dans un petit poële à terre ſur de la paille. Le jour ſuivant nous marchâmes toute la journée avec un grand vent ſans pouvoir trouver une ville où nous puſſions coucher. Nous paſſâmes la nuit à-peu-près comme la precedente, & dans un gros village, où nous ne pûmes pas ſeulement trouver du lait. Le jour ſuivant nous marchâmes preſque toûjours avec la pluye; & lorſque nous fûmes arrivez au lieu où nous devions dîner, nous ne trouvâmes aucune hôtellerie dans le village, mais on nous avertit d'aller au château, où madame de Santes, dont la pieté eſt connuë dans tout le pays, ſe faiſoit un plaiſir de recevoir les religieux. Nous envoyâmes nôtre garçon demander ſi on voudroit bien nous permettre d'approcher du feu pour nous ſécher, & auſſi-tôt on vint prendre nos chevaux, qu'on mit dans l'écurie. On nous fit approcher d'un grand feu, & la Dame nous fit donner à dîner. Elle étoit avec le grand Bailli de Coublentz, qui alloit à Luxembourg,

& qui devoit ce même jour aller coucher à Prum. Nous fûmes bien aise de cette rencontre, afin d'y aller en même-tems ; mais la pluye avoit tellement rompu les chemins, que son carrosse ne pouvoit avancer ; ainsi nous fûmes obligez de le quitter : mais la Providence qui a toûjours veillé sur nous dans tous nos voyages, nous envoya un guide, qui nous mena, & qui eut la charité de descendre de cheval, pour y faire monter nôtre valet, qui étoit fort fatigué. Cela nous avança d'une heure & demie. Nous n'arrivâmes pourtant à Prum qu'à la nuit.

L'abbaye de Prum est située dans une vallée au pied d'une montagne sur la petite riviere de Prum, qui a donné son nom au monastere & à la ville. Elle a été fondée par Bertrade grand-mere de la reine Berte femme du roi Pepin, laquelle avoit un château à une lieuë de là, & qui la fit bâtir dans son propre fonds l'an 721, qui étoit le premier du roi Thiery. Quarante ans après Pepin, à l'instance de la reine Berte son épouse, transfera le monastere dans le lieu où il est aujourd'hui, le bâtit avec tant de magnificence, & le dota si richement, qu'il éclipsa la premiere fondation. Assuerus comte d'Anjou, qui en fut le premier abbé, & quelques autres seigneurs, qui l'avoient suivi dans sa conversion, lui donnerent presqu'en même-tems de si grands biens dans l'Anjou, dans le Maine, & dans la Bretagne, qu'ils auroient suffi pour bâtir un autre monastere. Les Princes, les Rois & les Empereurs, lui firent aussi de si grandes donations, que l'abbaye passoit pour la plus florissante qui fut en Allemagne, & je doute fort qu'aucune eût pû lui disputer. L'empereur Lothaire fils de Loüis le Debonnaire, l'aimoit singulierement, & après avoir fait trembler toute la terre par la force de ses armes, il y fit un sacrifice à Dieu de toutes ses grandeurs, en prenant l'habit de moine, dans lequel il mourut, & fut enterré au milieu du chœur, où l'on voit son tombeau, qui est assez simple. Les Empereurs ses successeurs honorerent les abbez de Prum de la qualité de Prince du saint Empire, & continuerent de combler cette maison de si grands honneurs & de si grandes richesses, qu'ils excite- Prum

[illegible] des archevêques de Treves, qui regardèrent l'abbaye de Prum comme un objet qui n'étoit pas indifférent. Ils pensèrent plus d'une fois à s'emparer de tous ses grands biens, & à les unir à leur manse archiepiscopale. Vernier de Koningstein dès le tems de Boniface IX. obtint de ce Pape une bulle subreptice pour executer ce projet, mais le même Pape ayant connu la fausseté de l'exposé, revoqua lui même sa bulle. Jean de Bade fit la même tentative sous le pape Sixte IV. mais il ne réussit pas mieux, car ce Pape revoqua aussi lui-même la bulle d'union qu'il lui avoit accordee. Enfin Jacques de Eltz réussit mieux sous le pape Gregoire XIII. Le pretexte des pretendus dommages qu'il avoit souffert des Lutheriens, & d'autres motifs qu'on dit n'être point veritables, lui rendirent ce Pape propice. Il en obtint une bulle subreptice, que quelques-uns regardent même comme fausse & supposée. Elle est fausse effectivement dans sa datte, telle qu'elle a été produite dans un procez par le chapitre de Treves; mais cela suffisoit à un homme avide du bien, qui ne cherchoit ni l'utilité de son eglise, ni celle de l'abbaye, mais seulement ses propres interêts. Il y trouvoit son compte, il augmentoit par là ses grands biens, il n'en falloit pas d'avantage pour lui. Avec cette bulle, sans aucune formalité, il s'empara à main armée de tous les biens de l'abbaye, dont les Electeurs de Treves ont joüi jusqu'à present, & encore aujourd'hui ils joüissent de trente six mille écus de rente du monastere de Prum, sans parler des grandes terres qu'ils ont alienées. Il est vrai que l'électeur d'aujourd'hui est plus raisonnable que ses predecesseurs, & on dit qu'il est dans la resolution de rebâtir l'eglise & tous les lieux reguliers, qui tombent en ruine. Mais quelque mal que ces archevêques de Treve ayent fait à l'abbaye de Prum, ils n'ont pas empêché que la discipline n'y soit encore en vigueur, & on peut dire sans faire tort aux autres, qu'elle est la plus reguliere de toutes celles que nous avons vûës en Allemagne. Il y a près de trente religieux, qui vivent selon les usages de la congregation de Bursfeld, quoiqu'ils n'y ayent jamias

été

été unis. Ils ſont très-retirez, & grands obſervateurs du ſilence, de la pauvreté, & des autres vertus religieuſes. Ils font l'office divin avec beaucoup de devotion, & paroiſſent fort interieurs. Ils ont à leur tête un prieur, qui dans tout le pays a la reputation d'un ſaint, qui joint la ſcience à la pieté, un homme fort mortifié, & qui deſirant porter ſes religieux par ſon exemple à reprendre l'abſtinence, a paſſé deux années entieres ſans manger de viande. La ſeule plainte qu'on fait de lui fait ſon éloge : car on dit qu'il eſt trop retiré, & qu'il ne voit pas aſſez le monde ; mais on convient en même-tems, qu'il n'y en a point qui faſſe mieux les affaires de la maiſon que lui. C'eſt une erreur fort groſſiere, de croire que les ſuperieurs qui ſe repandent dans le monde, qui le cultivent & font des repas magnifiques aux ſeculiers, s'acquierent plus d'eſtime & plus d'appuy auprès d'eux ; au contraire ils n'en ont d'ordinaire que du mépris. Il a un grand ſoin de faire étudier ſes freres, & pour cet effet il leur a procuré deux maîtres, l'un qui enſeigne le droit & les ſacremens, un autre le traité des actes humains. Outre cela il entretient dans la maiſon un ſeculier docteur en droit.

L'egliſe qui ſubſiſte aujourd'hui eſt ancienne & fort ſimple. Le ſanctuaire eſt pavé de marbre, & auſſi une partie du chœur, au milieu duquel on voit le tombeau de l'empereur Lothaire. Il eſt de marbre noir, mais il n'a rien de magnifique. On conſerve dans le treſor une très-belle croix, dans laquelle il y a du bois de la vraye Croix. Elle eſt enrichie de pierres précieuſes, ſur tout de deux agathes de grand prix, dont une repreſente l'empereur Lothaire. On montre auſſi la ſemelle d'un des ſouliers du Sauveur, donnée au roi Pepin par le pape Zacharie, & il en eſt fait mention dans le titre de la fondation du monaſtere : un bras de ſaint Jacques, un os de ſaint Barthelemi, la machoire de ſaint Thomas. Ils ont auſſi les corps de ſaint Prime & de ſaint Felicien, qui ſont encore en terre : ceux des ſaints Marius, Audifax, &c. apportez de Rome par l'abbé Marcuardus dans le neuviéme ſiecle. On peut voir les actes de leur tranſlation dans le P. Mabillon.

Il reſte très-peu de manuſcrits à Prum, mais ceux qu'on a conſervez ſont très-précieux. Nous y avons vû un texte des evangiles très-ancien, écrit en lettre d'or, avec des concordances des Evangeliſtes à la marge. Un autre texte des evangiles, dont les commencemens ſont écrits en lettres d'or unciales, à la fin duquel on lit ce qui ſuit d'un caractere très-ancien.

*Anno Dominicæ incarnationis* DCCC LII. *indictione* XV. *Adveniens Lotharius imperator Prumiam monaſterium, quod eſt conſtructum in honore Domini & Salvatoris noſtri* JESU CHRISTI, *necnon & genitricis ejuſdem Dei & Domini noſtri, beatiſſimi quoque Johannis Baptiſtæ præcurſoris ejus, ſanctiſſimorum etiam apoſtolorum Petri & Pauli, ceterorumque apoſtolorum, Stephani quoque prothomartyris, cunctorumque ſanctorum Martyrum, Martini etiam & Benedicti venerabiliſſimorum confeſſorum, cunctorumque ſanctorum, anno imperii ſui in Italia* XXXIII. *& in Francia* XIII. *obtulit hæc mente devota ſancto Salvatori & omnibus præfatis ſanctis pro remedio animæ ſuæ & conjugis defunctæ, proliſque & omnium prædeceſſorum ſuorum pro ſtatu regni.*

Ce qui ſuit eſt d'une autre main.

*Anno ab incarnatione Domini* M XC VIII. *indictione* VI. *concurrente* IIII. *epacta* XV. *cal. Octobris. Rogatu imperatoris Henrici* III. *& per miſſu domini* EIGILBERTI *Trevirorum archiepiſcopi conſecrata eſt hæc crypta à venerabili* VICELONE *Viterneſi epiſcopo, in honore ſanctæ & individuæ Trinitatis, & ſanctæ Crucis, & ſanctæ Dei genitricis Mariæ, & S. Michaëlis archangeli, & S. Andreæ apoſtoli, & SS. viginti quatuor ſeniorum.*

Nous y vîmes la chronique de Reginon, qui differe en pluſieurs endroits des imprimez, & dans le même volume la vie de Charlemagne, & les annales ſans nom d'auteur, qui commencent ainſi : DCC XLI. *Hoc anno Carolus major domus*, &c. qui ſont ſuivies de quelques fragmens de Thegan auſſi ſans nom d'auteur, à la fin deſquels on lit ces mots : *Anno Dominicæ incarnationis* M LXXXIV. *ſcriptum eſt hoc volumen ab Arnaldo ſcholari, præcipiente domino Volframmo pio ac venerabili abbate Prumienſis cœnobii.* Les dialogues de ſaint Gre-

goire, les vies de ſaint Remi & de ſaint Remacle, & ce que nous eſtimons le plus, un très-ancien cartulaire, qu'on nomme communement le livre d'or, parce que la couverture ſur laquelle on voit les anciens habits des Rois, eſt dorée. Il faut ajoûter à cela le livre des cens, écrit de la main de l'abbé Ceſarius, qui après avoir gouverné quelques années l'abbaye de Prum avec édification, par un genereux mépris de toutes les grandeurs humaines, renonça à ſa dignité, & ſe retira au monaſtere du Val ſaint Pierre, qu'on nomme aujourd'hui *Eiſterbach*, pour y paſſer le reſte de ſes jours dans les exercices de la penitence la plus auſtere. Il ne faut pas le confondre avec le Ceſarius auſſi religieux d'Eiſterbac, auteur des douze livres des dialogues qu'on trouve dans la bibliotheque de Cîteaux, dans leſquels il rapporte la maniere dont il fut fait religieux, & pluſieurs choſes qu'il dit avoir appris de Ceſarius religieux du Val S. Pierre, autrefois abbé de Prum. Il n'y a pas de ſçavans qui ne ſçache que le fameux Vvendalbert, dont nous avons un martyrologe en vers, & quelques autres poëſies, étoit religieux de Prum. Dans la preface de ſon martyrologe, il promet de donner auſſi en vers une explication de l'Exameron: comme elle n'eſt pas imprimée, j'avertis ici les lecteurs qu'elle ſe trouve dans un manuſcrit de Vvendalbert, écrit du tems de l'auteur, que j'ai vû autrefois dans la bibliotheque de monſieur Bigot.

Nous reſtâmes ſix jours entiers à Prum, fort édifiez du prieur & des religieux. Nous prîmes enſuite le chemin d'Hemerode; mais comme la journée eſt un peu forte, on nous conſeilla de coucher à ſaint Thomas, où l'on nous aſſura que nous ſerions les bien venus. C'eſt une abbaye de religieuſes de l'ordre de Cîteaux, où l'on ne reçoit que des demoiſelles, c'eſt pourquoi elle eſt trés pauvre; car le moyen de ruiner les monaſteres, & pour le temporel & pour le ſpirituel, c'eſt de n'y admettre que des perſonnes nobles. Celui-ci eſt conſacré ſous l'invocation de ſaint Thomas de Cantorbie, & ſitué ſur le bord d'une petite riviere. Nous y arrivâmes ſur les trois heures, & nous demandâmes d'abord l'abbeſſe, qui nous fit dire qu'elle ne pouvoit pas nous la- S. Thomas

ger, & que nous allaſſions au cabaret. Nous demandâmes où étoit ce cabaret, & on nous montra une petite chaumine près du monaſtere, où il n'y avoit ni vin, ni œufs, ni poiſſon, ni lait, mais ſeulement du pain très-noir. Nous demandâmes où nous pourrions coucher, on nous montra un petit poële, mais qui étoit ſi infecte, qu'il étoit impoſſible d'en ſupporter la mauvaiſe odeur. Comme il n'y avoit point de cheminée dans la maiſon, nous nous promenions pour nous échauffer, & nous étions déterminez tous deux de paſſer la nuit dans l'écurie avec nos chevaux. Nous celebrions alors le tems de l'advent, & conſiderant que la ſainte Vierge & ſaint Joſeph étant allez à Bethléem, n'y avoient pas trouvé où ſe loger, & que la premiere demeure du Sauveur en ce monde avoit été une étable, nous ſouffrions ſans peine cette petite avanture.

Environ une heure après l'abbeſſe ayant fait quelques reflexions, nous envoya ſon Jardinier, qui étoit François, pour tenter nos diſpoſitions. Nous ne lui témoignâmes aucun mécontentement, ni aucune envie d'être mieux; car nous étions très-contens. Une heure après l'abbeſſe n'ayant point de reponſe du jardinier, nous envoya le confeſſeur, qui nous demanda excuſe, rejettant la faute ſur la tourriere, & nous pria de revenir à l'abbaye. Nous y allâmes, & nous y trouvâmes un Jacobin & un Recolet qui faiſoient la quête du grain. La bonne abbeſſe nous fit tout l'accueil poſſible, & ſi elle avoit fait une faute en nous refuſant d'abord, elle la repara bien par toutes les honnêtetez qu'elle nous fit, & le lendemain elle nous donna un homme qui nous conduiſit à Hemerode.

Hemerode L'abbaye d'Hemerode qu'on appelloit autrefois le Cloître, *Clauſtrum*, reconnoît pour ſon fondateur Alberon archevêque de Treve. Elle eſt ſituée dans une grande ſolitude, environnée de toute part de montagnes; c'eſt pourquoi ſaint Bernard étant venu ſur les lieux pour en jetter les premiers fondemens, & en ayant conſideré la ſituation, on dit qu'il s'écria: *Vere hic eſt clauſtrum B. Mariæ*, & que c'eſt de là que lui eſt reſté le nom *Clauſtrum*. On prétend neanmoins que les premiers religieux, s'étoient d'a-

bord établis à quatre lieuës de là, mais qu'ils n'y furent pas long-tems, & qu'ils vinrent preſque auſſi-tôt après fixer leur demeure où ils ſont. De tous les anciens bâtimens, il ne reſte que l'egliſe, qui eſt grande, mais qui ſe reſſent de cette ſimplicité qui faiſoit tout l'ornement des premiers tems de l'ordre de Cîteaux. Les chaires du chœur ſont ſemblables à celles de Clairvaux. Tous les autres lieux reguliers ſont nouveaux. On prétend que la chapelle de l'infirmerie eſt la premiere egliſe du monaſtere, & que ſaint Bernard dont on montre l'étole, y a dit la meſſe; mais ce petit édifice ne nous paroît pas ſi ancien, & il peut avoir été renouvellé ſur un autre d'une plus grande antiquité. Il y avoit autrefois à Hemerode un grand nombre de moines. Il y a quatre cens ans que l'abbé de Clairvaux les fixa à ſoixante religieux de chœur, & deux cens convers. Environ cent ans après ce grand nombre ſe trouva reduit à quarante moines, & à neuf convers ſeulement. Je ne ſçai ſi aujourd'hui ils ſont autant. L'abbé qui gouverne depuis plus trente-cinq ans, eſt un homme deſtingué par ſon merite perſonnel, par ſon zele pour l'obſervance, & par ſes emplois. Il a aſſiſté à pluſieurs chapitres generaux, dans leſquels il a été definiteur. Il eſt aujourd'hui vicaire de l'ordre dans la Vveſtphalie & dans la Saxe, & il a plus de quarante monaſteres à viſiter. Comme il eſt porté pour les lettres, il nous mena lui-même dans la bibliotheque, & nous permit d'en tirer tout ce que nous voulions. La plus grande partie des manuſcrits ſont des ouvrages des peres. On y trouve pourtant quelques ouvrages hiſtoriques. Une hiſtoire des guerres de la Terre ſainte, écrite par le patriarche de Jeruſalem, la chronique de Mathieu de Florence, celle de Martin le Polonois, dans laquelle il n'eſt pas fait mention de la papeſſe Jeanne, les lettres de ſaint Hildegarde, quelques ouvrages d'Æneas Silvius, ſçavoir, *de origine Bohemorum ad Alphonſum regem Aragonum Tractatus in Mahometum contra Turcas. Tractatus editus ad regem Bohemiæ Ladiſlaum dum eſſet epiſcopus Tergeſtinus de inſtitutione puerorum. Tractatus ſive dialogus contra Bohemos ſive Taboritas de communione Corporis Chriſti*, & quelques Lettres.

Un autre Ouvrage qui a pour titre : *Itenerarius à terra Angliæ in partes Ieroſolymitanas & in ulteriores tranſmarinas editus primo in linguæ Gallicæ à milite ſuo auctore anno incarnationi Domini* M CCC LV. *in civitate Leodio, & in eadem tranſlatus in hanc formam Latinam.*

Parmi les ouvrages des Peres nous trouvâmes un fort beau manuſcrit de Paſcaſe Radbert. Mais celui qui nous frappa le plus, fut un volume qui contient vingt livres ſur le prophete Jeremie, ſous le nom de ſaint Jerôme. Tous les ſçavans ſçavent que les commentaires de ce Pere ſur Jeremie ſont imparfaits, & que juſqu'à preſent on n'en a pû trouver que ſix livres, quoique Caſſiodore nous aſſure qu'il en a écrit vingt, autant que ſur Iſaye. Nous trouvâmes d'abord trois livres ſur les lamentations, & enſuite dix-ſept livres ſur la prophetie. Nous en collationnâmes quelque choſe du commencement ſur l'imprimé, & nous y trouvâmes les propres termes de ſaint Jerôme : de ſorte que nous priâmes monſieur l'Abbé de nous permettre de l'apporter avec nous en France. Ce qu'il fit de la meilleure grace du monde. Mais l'ayant examiné après nôtre retour, nous remarquâmes qu'il contient dans les douze premiers livres les ſix de ſaint Jerôme ſur Jeremie, qui y ſont copiez mot pour mot : que les conferences de Caſſien y ſont citées, qu'il y a même quelques expreſſions de ſaint Gregoire. Nous crûmes d'abord que ſaint Jerôme ayant travaillé à deux fois ſur Jeremie, il avoit dans ſa reviſion compris en ſix livres ce qu'il avoit d'abord diviſé en douze, & que les copiſtes en l'écrivant auroient pû l'interpoler de quelques endroits de Caſſien & de ſaint Gregoire. Mais l'ayant examiné plus exactement, nous trouvâmes que ce n'étoit qu'un abregé de l'ouvrage de Raban Maur. Et nous en avertiſſons le public, afin que perſonne n'y ſoit trompé.

S. Maximin de Treves

Nous partîmes d'Hemerode le vendredy des quatre-tems de l'advent, & nous eûmes de la pluye toute la journée. Sur les deux heures nous deſcendîmes à une petite ville pour y dîner, mais nous n'y trouvâmes ni poiſſons, ni œufs, ni lait, mais ſeulement du pain & du fromage;

de ſorte que nous fûmes obligez de nous contenter de faire ſeulement collation, & de reſerver nôtre dîné pour le ſoir. Nous arrivâmes à Treves à l'entrée de la nuit, & nous fûmes deſcendre à l'abbaye de ſaint Maximin, dont l'Abbé étoit abſent. Il étoit encore à Luxembourg, où il étoit allé preſider aux Etats; mais peu de jours après il revint. En ſon abſence, le prieur, le ſoûprieur, les officiers, & generalement tous les religieux nous reçurent avec de grandes démonſtrations d'amitié. Nous fûmes charmez de leur regularité, & on peut aſſurer en toute verité que Dieu eſt bien ſervi en cette maiſon. La retraite, le ſilence, l'exactitude à l'office divin, & generalement toutes le ſaintes pratiques de la religion y ſont autant en vigueur qu'en aucun monaſtere des plus reformez de France. Ils ſe levent tous les jours à minuit; ils diſent tous les jours l'office de la Vierge, même le Vendredy ſaint; leur plein chant eſt majeſtueux; leurs ceremonies ſimples, mais venerables. Ils ont gardé l'abſtinence de la viande preſcrite par la regle juſqu'aux derniers tems, qu'ils furent extrêmement incommodez par les guerres, pendant leſquelles ils ne joüiſſoient que d'une très petite partie de leurs revenus. Mais ils n'en vinrent là qu'après avoir conſulté toutes les plus fameuſes Univerſitez d'Allemagne, qui toutes furent d'avis qu'ils pouvoient ſe relâcher ſur cet article. A cela près, on peut dire que l'obſervance eſt dans toute ſa vigueur. Tout le monde en eſt ſi perſuadé à Treves, qu'un pere Jacobin que nous trouvâmes à ſaint Thomas, nous dit qu'il aimoit mieux être ſimple religieux parmi les freres Preſcheurs, que d'être prieur de S. Maximin, & que le Prieur tout prieur qu'il étoit, étoit plus ſerré & plus gêné que lui, ne conſiderant pas que cette pretenduë gêne fait la veritable liberté des enfans de Dieu, qui ont plus de joye en un jour, que les autres avec toute leur grande liberté n'en ont en toute leur vie. Il eſt vrai que leur abbé, qui depuis ce tems-là eſt mort, adouciſſoit bien la peſanteur du joug qu'ils s'étoient impoſez eux-mêmes. Son exemple étoit capable de leur faire tout ſupporter avec joye. Sa douceur & ſa bonté

avoient une force à laquelle il n'étoit pas poſſible de reſiſter. Son humilité & ſon amour pour la pauvreté ſuffiſoient pour confondre les plus difficiles. Il étoit tous les jours le premier à matines, exact à tous les offices divins, aſſidu aux exercices de la communauté. Il mangeoit toûjours au refectoire avec ſes religieux, & il falloit que les hôtes fuſſent d'une grande diſtinction pour le retirer d'avec ſes freres. Il ne ſe répandoit point au dehors, & il étoit rare de le voir ſortir, ſans des raiſons & des neceſſitez très-preſſantes. Quoiqu'il y ait à ſaint Maximin des appartemens magnifiques pour les hôtes, le ſien étoit très-ſimple; & dans ſon lit & dans ſes meubles, on ne s'appercevoit pas qu'il étoit un des plus grands abbez d'Allemagne. Enfin nous ſommes obligez de rendre témoignage à la verité, & de dire que dans le ſejour que nous fiſmes à ſaint Maximin, nous n'y vîmes rien ni dans l'abbé ni dans les religieux, qui ne nous ait édifié. Cette abbaye eſt très-certainement la plus ancienne de toute l'Allemagne. On eſt perſuadé à Treves qu'elle fut fondée dès le tems de l'Empereur Conſtantin. Il eſt au moins certain, qu'il y avoit des religieux du tems de ſaint Auguſtin, ſes confeſſions en font foi. Pour ſes richeſſes & pour les grands hommes qu'elle a renfermé dans ſon ſein; ou qu'elle a donné à l'Egliſe, il n'y a en Allemagne que Fulde qui ſoit capable de lui diſputer. L'Egliſe reconnoît pluſieurs de ſes religieux pour ſaints, & en a tiré un grand nombre d'evêques & d'abbez. On ne ſera peut-être pas fâché de voir une liſte des principaux, que nous avons tirée de l'hiſtoire du monaſtere.

## SANCTI QUI VIXERUNT IN MONASTERIO SANCTI MAXIMINI ET QUORUM FIT MENTIO IN ANNALIBUS MANUSCRIPTIS.

*S. Baſinus ex duce Lotharingiæ ſancti Maximini monachus, inde archiepiſcopus Trevirenſis ac tandem monachus ſancti Maximini.*

S.

S. *Bernardus abbas ſancti Maximini.*

S. *Fibicius nonus abbas & poſtea archiep. Trevirenſis.*

S. *Hildulphus ex monacho ſancti Maximini archiepiſcopus Trevirenſis, & fundator cœnobii Mediani in monte Voſago.*

Ss. *Johannes & Benignus fratres gemini & monachi ſancti Maximini in Auguſti eadem die moriuntur & eodem tumulo ſepeliuntur.*

S. *Nicetius ex religioſo ſancti Maximini archiep. Trevirenſis.*

S *Poppo abbas ſancti Maximini & aliorum in Gallia monaſteriorum.*

S. *Ramnoldus ex ſacellano archiepiſcopi Trevirenſis monachus* S. *Maximini, & dein abbas ſancti Emmeramni.*

S. *Sandradus ex cellerario ſancti Maximini abbas Gladbacenſis, & Virtenburgenſis & reformator monaſterii Sancti-Gallenſis.*

S. *Simeon monachus orientalis ad ſanctum Maximinum diu commoratus.*

S. *Spinulus ex monacho ſancti Maximini abbas ſanctæ Crucis in monte Voſago, tantis poſt mortem miraculis claruit, ut à ſancti Hildulpho inhiberi debuerit, ne officium divinum turbaretur adventantium multitudine & tumultu.*

S. *Vvolfgangus monachus ſancti Maximini & epiſcopus Ratisbonenſis.*

S. *Vveniao ædituus ſeu cuſtos & monachus ſancti Maximini una vini lagena manente repleta LX. homines reficit, & energumenum ſinu exceptum à malo dæmone liberat* 1108.

S. *Vveomadus ex abbate archiepiſcopus Trevirorum.*

S. *Vvolfhelmus ex canonico metropolitano Colonienſi monachus* S. *Maximini & poſtea abbas Gladbacenſis & Brunvvillerenſis.*

S. *Clodulphus ex monacho ſancti Maximini epiſcopus Metenſis.*

## VIRI ILLUSTRES.

*Adalbertus ex cœnobita ſancti Maximini primus Magdeburgenſis archiepiſcopus Ruthenorum ac Slavorum apoſtolus ab*

[illegible] ...uit.

[illegible] ...flator ærei fontis a[illegible]

[illegible] abbas Magdeburgensis cœno-
[illegible] Vangionum episcopus ab O[illegible]
[illegible] claro Hassorum genere procreatus.
[illegible] dum ad sanctum Maximinum
[illegible] capiti insidere conspicitur.
[illegible] Metensi monachus sancti Maximini
[illegible] cœnobii Mediani.
[illegible] Maximini, libris editis clarus & subs-
[illegible] recuperator.
[illegible] sancti Maximini abbas ad. S Matthiam

[illegible] sancti Maximini primus abbas Brunvville-
[illegible] vir omni virtutum genere ornatissimus.
[illegible] sancti Maximini divinis revelationibus cla-

[illegible] ex monacho sancti Maximini abbas & reforma-
[illegible] Mediani cœnobii.
[illegible] illustri loco natus ex asceta Maximiniano episcopus Merseburgensis.
[illegible] ex monacho sancti Maximini abbas Tegernsensis cœnobii in Bavaria & reformator.
Humbertus sancti Maximini abbas & reformator. Epternacensis cœnobii incensam ecclesiam & disciplinam Epternacensem restituit, & corpus sancti Vvillibrordi transfert.
Helisachar ex abbate sancti Maximini magnus Galliæ cancellarius, vir doctissimus & antiphonarii auctor
Humbertus religiosus sancti Maximini propter amorem Christi XXX. annis seipsum inclusit, sepultus sub altare sancti Andreæ.
Israël monachus sancti Maximini vir doctissimus, fuit præceptor Brunonis fratris Ottonis magni & episcopus in Britannia.
Lambertus ex asceta sancti Maximini abbas Vvalciodorensis supra Mosam, & Hasteriensis.
Ludhelmus ex monacho sancti Maximini episcopus Tullensis.
Ogo restaurator monasterii sancti Maximini, factus ex abbate

*epiſcopus Tungrenſis & Leodienſis.*

*Richvvinus monachus ſancti Maximini gravi ægritudine in miſſa ad aram correptus, patrocinio ſancti Maximini ſanatur.*

*Regino abbas Prumia ejectus, ad ſanctum Maximinum monachum egit, mortuus ibi & ſepultus.*

*Reginarius presbyter & monachus ſancti Maximini, cujus ope per linteamina quibus fratrum ſuorum pedes fuerant deterſi, viſum mirabiliter recepit.*

*Ravengerus ex monacho ſancti Maximini abbas Epternacenſis, commendatariis qui centum annos abbatiam tenuerant ſucceſſit, aſſumtiſque ſecum ex monaſterio ſuo* XL. *monachis, clericos ejecit, & monaſticen reſtituit, vocatus pater monachorum.*

*Rudolphus ex monacho ſancti Maximini præpoſitus Stabulenſis, abbas Hersfeldenſis, & demum epiſcopus Paderbornenſis.*

*Rupertus ex monacho ſancti Maximini abbas ad ſanctum Matthiam.*

*Theodo ex duce Bavariæ monachus ſancti Maximini.*

*Thietfridus monachus ſancti Maximini cantando* Alleluya, *cum verſu* Laudate pueri Dominum, *puerum à dæmone liberat.*

*Vvicherus abbas ſancti Maximini præpoſituræ Dabennenſis fundator, ope ſancti Maximini ad cujus tumulum infirmus & reptando acceſſerat, ſanitatem conclamatam recuperat.*

*Vvolmarus ex religioſo ſancti Maximini Viſſenburgenſis abbas.*

Il faut pourtant avoüer que l'abbaye de ſaint Maximin a eu ſes revolutions, & qu'elle a eu le ſort d'une infinité d'autres. Dans le neufviéme ſiecle elle fut détruite par les Normands, & dans les dernieres guerres des François, elle fut entierement raſée avec l'egliſe collegiale de ſaint Paulin, & la Chartreuſe. L'auteur de cette barbare execution étoit un officier proteſtant, qui avoit deſſein de faire la même choſe aux abbayes de ſaint Matthias, de Nôtre-Dame des martyrs, & de ſaint Martin, mais Dieu arrêta ſes déteſtables entrepriſes, & le punit viſiblement; car paſſant à cheval ſur le pont, ſon cheval frappé d'un coup d'éclair, prit l'épouvante & le jetta

dans la riviere, où il alla rendre ſa maudite ame à celui dont il avoit été l'organe D'un ſi pitoyable évenement Dieu en tira un bien, car l'abbé Alexandre frere de l'abbé de ſaint Matthias, la rétablit en peu de tems avec plus de magnificence qu'auparavant. Mais on ne reparera jamais certains monumens qui ont été entierement ruinez. Tel eſt le tombeau d'Ada fille du roi Pepin, & ſœur naturelle de Charlemagne, qui étoit au milieu du chœur, avec cette epitaphe: *Ada ancilla Chriſti, ſoror Caroli Magni.* Le necrologe de ſaint Maximin fait mention d'elle en ces termes: *V. Idus Mart. obiit Ada ancilla Chriſti p. æ memoriæ, filia Pippini regis, ſoror Caroli Magni imperatoris, quæ multa bona circa & infra Magontiam & Wormatiam, in loco* Nachowve *S. Maximino contulit, & poſt finem vitæ hic ſepulta quievit.*

Lorſqu'on rebâtit l'egliſe, on trouva en creuſant les epitaphes ſuivantes.

HIC JACET PERPETUUS IN CHRISTO

DEO SUO PERBENEMERITUS

QUI VIXIT ANNOS XXV.

LECONTIA MATER TITULUM POSUIT IN PACE.

A. ☧. Ω.

VIVO HIC REQUIESCET IN PACE

FIDELIS VIGOR.

*Colombe.* A. ☧. Ω. *Colombe.*

FILIUS IPSIUS PATRI PIO

TITULUM PRO....OSUIT.

Il n'eſt reſté de toute l'ancienne egliſe, que la crypte qui eſt ſous le grand autel On y voit les tombeaux de ſaint Maximin, de ſaint Agrice, & de ſaint Nicet archevêque de Treves, & aſſez proche de là trois tombeaux anciens, qu'on croit être de trois martyrs. On y a conſervé les reliques de ſaint Baſin & de ſaint Veomade archevêques de Treves. Pour le corps de ſaint Maximin, il eſt dans une grande chaſſe d'argent, & ſon chef dans un beau buſte auſſi d'argent, que monſieur l'Abbé nous fit la grace d'ouvrir pour nous le faire voir à découvert Il nous montra auſſi le couteau dont Nôtre-Seigneur ſe ſervit à la cene, & le voile de la ſainte Vierge, qu'ils croyent avoir à ſaint Maximin.

La bibliotheque avoit été miſe à couvert, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait beaucoup de livres perdus. Il eſt pourtant reſté un aſſez grand nombre de manuſcrits pour faire plaiſir aux curieux, & à ceux qui recherchent les antiquitez. La pluſpart ſont des ouvrages des Peres, qui ſont aſſez communs dans les bibliotheques des monaſteres, où les moines en faiſoient leurs lectures ordinaires. Il y a auſſi un très-beau recueil de vies de Saints, diſtribuées par mois, en huit gros volumes, d'une écriture d'environ ſix cens ans. Une trés belle hiſtoire Romaine diſtribuée en vingt-ſix livres, avec cette inſcription *Incipit hiſtoria Romana Eutropii gentilis uſque ad obitum Joviniani imperatoris, cui aliqua Paulus Aquilegienſis diaconus addidit rogatu Adelbergæ Beneventanæ ductricis. Deinde Paulus ex diverſis auctoribus colligens, à Valentiniani imperio incipiens, uſque ad tempora Juſtiniani; quem Landulfus Sagax plurima & ipſe ex diverſis auctoribus colligens, in eadem hiſtoria addidit, & perduxit ea uſque ad imperium Leonis. Eſt annus Dominicæ incarnationis... ngentéſimus ſextus indictione* VII. Le recueil des anciennes regles monaſtiques ramaſſées par ſaint Benoiſt d'Aniane il y a plus de neuf cens ans dans un grand volume in folio, eſt le plus beau que j'aye jamais vû. Nous remarquâmes qu'à la fin de la regle de S. Ceſaire, pour des vierges, il y a le privilege d'exemption accordé par le pape Hormiſdas à la demande

de ſaint Ceſaire même, & ſigné par pluſieurs evêques, dans lequel il eſt deffendu à l'evêque de ſe mêler en aucune façon du monaſtere, de n'y pas même mettre le pied, ſi ce n'eſt qu'il y vienne quelquefois avec ſon clergé en proceſſion. Ce qui fait voir que les exemptions des monaſteres ſont preſque auſſi anciennes que les monaſteres mêmes, & que les plus ſçavans & les plus ſaints evêques les ont crû neceſſaires, pour aller au-devant des entrepriſes de quelques evêques, qui n'ayant aucune teinture des obſervances regulieres, pourroient même contre leur propre volonté y apporter de la confuſion, & y introduire le deſordre s'ils en avoient la conduite. Ce privilege meriteroit d'être rapporté ici tout entier, mais parce que le pere Bollandus l'a rapporté avec la regle de ſaint Ceſaire pour les Vierges à la fin de la vie de ſainte Ceſarie ſœur du ſaint Evêque, au mois de Janvier, j'aime mieux y renvoyer mes lecteurs. J'ajoûterai icy qu'à la fin de la regle de ſaint Aurelien archevêque d'Arles, on lit ce qui ſuit.

*In Chriſti nomine fundatum eſt monaſterium virorum Dei in civitate Arelatenſi à* S. AURELIANO *epiſcopo, jubente ſanctæ memoriæ* CHILDEBERTO *rege Francorum* XV. *Kal. Decemb. indict.* XI. *Anno quinto poſt conſulatum Baſilii junioris* CV *& Baſilica ibidem in honorem ſanctorum apoſtolorum & martyrum. Habetque ibidem reliquias poſitas, id eſt de Cruce Domini noſtri* JESU CHRISTI, *Beatæ Mariæ, Genitricis Domini noſtri* JESU CHRISTI, *Johannis Baptiſtæ & præcurſoris Domini noſtri* JESU CHRISTI, *Stephani, Petri, Pauli, Johannis, Jacobi, Andreæ, Philippi, Thomæ, Bartholomæi, Matthæi, Jacobi, Simonis, Judeæ, Matthiæ, Geneſii, Symphoriani, Baudilii, Victoris, Hilarii epiſcopi & confeſſoris, Martini epiſcopi & confeſſoris, Cæſarii epiſcopi.*

*Simulque precantes oramus etiam Domine pro animabus famulorum tuorum patrum atque inſtitutorum quondam noſtrorum Aureliani, Petri, Florentini, Redemti, Conſtantini, Himiteri, Hilarini, Januarini, Reparati, Childeberti, Vultrogotum, vel omnium fratrum noſtrorum, quos de hoc loco ad te vocare dignatus es, cunctorumque etiam hujus loci*

*memores fidelium, patrumque parentum noſtrorum atque ſervientium hujus loci, & pro animabus omnium fidelium, famulorum tuorum, vel famularum, ac peregrinorum in pace eccleſiæ defunctorum, ut eis tu Domine noſter peccatorum tribuas veniam, & requiem largiaris æternam, meritis & interceſſionibus ſanctorum tuorum Mariæ Genetricis Domini noſtri* JESU CHRISTI, *Johannis Baptiſtæ & præcurſoris Domini noſtri* JESU CHRISTI, *Stephani, Petri, Pauli, Johannis, Jacobi, Andreæ, Philippi, Thomæ, Bartholomæi, Matthæi, Jacobi, Simonis, Judeæ, Mathiæ, Geneſii, Symphoriani, Baudilii, Victoris, Hilarii epiſcopi & confeſſoris, Martini epiſcopi & confeſſoris, Cæſarii epiſcopi.*

*Hæc propitius præſtare & exaudire digneris, qui vivis & regnas in unitate Spiritus ſancti Deus in ſæcula ſæculorum. Amen.*

A l'occaſion de cet ancien monument de la dedicace de l'egliſe du monaſtere de ſaint Aurelien, je rapporterai icy ce que je trouvai dans un ancien manuſcrit de ſaint Maximin de la conſecration de l'egliſe & des autels de cet illuſtre monaſtere.

*Anno ab Incarnatione Domini* DCCCC XLII. *dedicata eſt baſilica in honore ſancti Johannis apoſtoli & evangeliſtæ apud urbem Treviricam à venerabile pontifice ipſius urbis* RUOTBERTO; *& tranſlata ſunt in eamdem eccleſiam corpora SS. archiepiſcoporum Maximini, Agricii, Nicetii, à Reverendis præſulibus* RUODBERTO *archiepiſcopo videlicet Trevirenſi,* ADELBERONE *Meterſi, à religioſis abbatibus* OGONE *ejuſdem ſancti Maximini monaſterii, qui ipſam eccleſiam peſſum datam ſolo à fundamentis erexit,* AGENALDO *etiam Gorzienſi,* ERCEMBOLDO *Tullenſi,* HERIBERTO *S. Arnulfi cœnobii,* FREDIRICO *ſancti Huberti,* SALOCHONE *ſancti Martini, preſente multo monachorum collegio ac copioſa populorum frequentia. Recondita vero ſunt pretioſa ſanctorum corpora ſimul in crypta honorifica, in diverſis ſarcophagis, ſubtus altare in honore ſancti Johannis evangeliſtæ benedictum à jamdicto antiſtite R. in quo continentur ipſius ſancti Johannis præcipuæ reliquiæ, & buxtæ tres cum ſcrinio dimidii cubiti elephantini oſſis plene reliquiis authenticorum ſanctorum. Altare S.*

*Martini extat à dextris hujus altaris, consecratum à præsule Mediomatricorum præfato* ADALBERONE, *in quo habentur buxtæ tres cum reliquiis sanctorum. Super hoc altare habetur turris, continens oratorium sancti Pauli cum reliquiis illius. A Sinistris statutum est altare benedictum in honore S. Andreæ apostoli, similiter à pontifice venerando A. in quo sunt buxtæ tres similiter reliquiis repletæ. Quorum vero sanctorum reliquiæ in his continentur buxtis, multitudo ipsarum scrutari non permisit. Super hoc altari est turris habens oratorium S. Petri, habens reliquias ipsius de corpore, & catena ejus, & de reliquiis S. Goaris. Dedicationis vero dies* III. *idus Octobris colitur.*

*Anno ab incarnatione Domini* DCCCC LVIIII. *abbate* VIL-LERO, *erudito admodum viro, ipsum cœnobium sapienter regente, consecratæ sunt tres aræ in jam dictâ basilica, una quæ ad S. Crucem dicitur, in qua habetur de Cruce Domini &c. Ad occidentalem partem ecclesiæ à dextris locata est ara S. Gregorii, continens illius reliquias, & à sinistris vero tertia posita est ara sancti Stephani protomartyris, ejus habens reliquias &c... à dextris ipsius aræ quæ est ad S. Crucem est altare in quo sunt reliquiæ SS. martyrum Nerei, Achillei &c. à sinistris aliud altare in quo sunt reliquiæ SS. Cosmæ & Damiani &c. In turri vero contra aram S. Crucis est altare in honore sancti* Michaelis *&c.*

*Anno ab incarnatione Domini* DCCCC LII. *abbate* VVELLERO *regimen monachile gubernante,* RUODBERTO *vero præsulatum disponente, dedicata est crypta superior ad pedes sanctorum Confessorum Agricii, Nicetii, & altare in honore Salvatoris nostri & omnium sanctorum. A dextris hujus abbatis sanctificatum est altare sancti Sixti &c. à sinistris vero est altare in honore sancti Benedicti &c. Ad pedes sanctorum Confessorum Maximini, Agricii, Nicetii sacratum est altare in honore episcoporum Trevirensium &c. In inferiori ipso die consecratum est altare sancti Calixti, & juxta illud altare est ara sancti* Mauritii *&c. In medio supradictæ inferioris cryptæ habetur altare sanctæ Mariæ &c. à sinistris ipsius altaris consecratum est altare sancti Sebastiani &c. in sinistro altari est altare in honore sanctorum Virginum &c.*

*Anno Dominicæ incarnationis* MXVIII. *indictione* I. *regnante*

*te* HENRICO *imperatore, venerabilis* POPPO *Trevirorum archiepiſcopus petitione devoti abbatis* VVINRICI, *rogatus oraculum quod eſt capella abbatis conſecravit.*

*Anno Dominicæ Incarnationis* M LXXII. *indictione* X. *dedicatum eſt hoc oratorium* V. *idus Januarii à venerabili Trevirorum archiepiſcopo* UDONE, *quod dicitur S. Blaſii, in honore S. Benedicti abbatis &c. nullo terreno munere illectus, ſed ſolo Dei amore & fratrum petitione idem* UDO *archiepiſcopus conſecravit, & ea ſolum modo conditione, ut ſingulis annis in anniverſario ipſius dedicationis communis miſſa in eadem capella pro eo & parentibus ejus perpetualiter celebretur.*

Je ne parlerai pas ici de l'hiſtoire de la tranſlation des reliques de ſaint Benoît en France, écrite par un auteur plus ancien qu'Adrevald, que le pere Mabillon tira d'un manuſcrit d'Allemagne qui avoit plus de 900. ans, & qu'il imprima enſuite au quatriéme tome de ſes Analectes, que nous avons auſſi trouvée à ſaint Maximin. Je ne parlerai pas non plus de l'hiſtoire des antiquitez de Luxembourg compoſée par le ſçavant P. Vvilthem Jeſuite, qui meriteroit bien de voir le jour, ni d'un autre manuſcrit recent qui a pour titre *Metropolis Trevirenſis*. Mais je ne puis me diſpenſer de parler ici du plus beau & du plus précieux manuſcrit qui ſoit à ſaint Maximin. C'eſt un grand texte des evangiles très-ancien, écrit en lettres d'or, qui fait plaiſir à voir. C'eſt un preſent de la pieuſe princeſſe Ada fille du roi Pepin, comme nous apprenons de ces vers qui ſont écrits à la fin en lettres unciales.

*Hic liber eſt vitæ, paradiſi & quatuor amnes,*
*Clara ſalutiferi pandens miracula Chriſti,*
*Quæ pius ob noſtram voluit feciſſe ſalutem:*
*Quem devota Deo juſſit preſcribere mater,*
ADA *ancilla Dei, pulchriſque ornare metallis.*
*Pro qua, quiſque legas verſus, orare memento.*

La couverture du livre eſt encore plus précieuſe, puiſqu'elle eſt enrichie d'une infinité de pierres d'un prix ineſtimable. La plus conſiderable eſt une agathe qui ne ſe peut payer. Le R. P. Nicetius Lucas maître des novices de ſaint Maximin, homme d'une rare pieté, a bien voulu nous la deſſiner, & nous croyons que les curieux nous ſçauront bon gré de la repreſenter ici.

pag 190.

*Achates gemma, quæ Effigiem adæ ancillæ Christi et Sororis Caroli magni cum tribus ejus, ut videtur, filiis repræsentat=*

A la fin du texte on trouve les capitules des evangiles, qui ſe liſoient à la meſſe durant le cours de l'année, dans lequel il y a cela de remarquable, que depuis le jour de ſaint Valentin, dont l'egliſe fait la fête le 14. de Fevrier, juſqu'à la ſaint Tiburce qui vient au 14. du mois d'Avril, on ne trouve aucune fête: ce qui fait voir qu'en ce tems-là on ne faiſoit l'office d'aucun ſaint durant le carême. Nous trouvâmes la même choſe à la fin d'un autre texte des evangiles d'environ ſix cens ans, & enſuite l'oraiſon ſuivante, qui ſe diſoit à l'*Agnus Dei* de la meſſe contre ceux qui perſecutoient le monaſtere.

## CLAMOR ADVERSUS PERSECUTORES.

*In ſpiritu humilitatis, & in animo contrito ante ſanctum altare tuum, & ſacratiſſimum corpus & ſanguinem tuum, Domine* JESU CHRISTE, *accedimus, & de peccatis noſtris pro quibus juſte affligimur, culpabiles coram te nos profitemur, & reddimus. Ad te Domine venimus, ad te proſtrati clamamus, & ad tuam genitricem & ad B. Johannem apoſtolum & evangeliſtam, & ad ſanctos patronos noſtros Maximinum, Agricium & atque Nicetium, & ad omnes ſanctos quorum reliquiæ in iſta continentur eccleſia, quorum meritis & pietatis viſceribus miſericordiæ auxilium imploramus, quia iniqui & ſuperbi bona prædictorum ſanctorum tuorum ſervorumque tuorum hoſtiliter invadunt, & crudeliter diſtrahunt homines, qui tibi & tuæ ſanctæ genitrici, & S. Johanni evangeliſtæ ſervire vellent & deberent, ſuo proprio ſubjacere ſervitio, ſuæque poteſtati & ſuo faciunt ſervire dominio. Pauperes tuos ſervos & ancillas, miniſtros & agricolas in dolore & anguſtia vivere conſtringunt, noſtras etiam res, unde in tuo ſancto ſervitio vivere deberemus, & quas beatæ animæ huic loco pro ſalute ſua reliquerunt, diripuerunt & violenter auferunt. Eccleſia tua hæc, Domine, quam priſcis temporibus fundaſti, & in honore S. Johannis evangeliſtæ, ſanctorumque Maximini, Agricii, atque Nicetii ſublimaſti, ſedet in triſtitia, non eſt qui conſoletur eam, & liberet, niſi tu Deus noſter. Exurge Domine,* JESU CHRISTE, *& intende in adjutorium noſtrum, &*

*judica cauſam noſtram, & conforta nos & auxiliare nobis. Expugna impugnantes nos, frange ſuperbiam & feritatem eorum, qui hunc locum & nos affligunt, & affligere cupiunt. Juſtifica eos Domine, ſicut ſcis, & in virtute tua fac eos, quæſumus Domine, recognoſcere ſua malefacta, & libera nos in multitudine miſericordiæ tuæ. Ne deſpicias nos Domine, clamantes ad te, ſed propter gloriam & magnificentiam nominis tui, pater omnipotens, viſita nos in pace, & in ſalutari tuo, & erue nos à preſenti anguſtia, & ab omnibus malis quæ innovantur in nobis, ut cognoſcant omnes diligentes te & nomen ſanctum tuum invocantes, quia tu es Deus ſolus, qui ſalvas ſupplices tuos propter magnam miſericordiam tuam.*

*Conſpirantes Domine contra tuæ plenitudinis firmamentum dexteræ tuæ, quæſumus, virtute proſterne, ut juſtitiæ non dominetur iniquitas, ſed veritati omnium reproborum ſemper ſubdatur falſitas. Per.*

Il faut encore ajoûter icy les vers ſuivans, que nous trouvâmes auſſi dans un manuſcrit de ſaint Maximin.

HI VERSUS CONTINENTUR IN CORONA PIPINI.

*Chriſte ſave votis Pipini gratia regis,*
*quam miſit ſupplex dignare coronam.*
*Corpore quo paſſus jacuiſti vita ſepulchro*
*Et de quo ſurgens ſolviſti vincula mortis.*
*Illum tu firma regno pariterque ſalute,*
*Conjuge quin etiam, necnon & ſtirpe nepotum,*
*Pro quorum vita partimque hæc munera regno*
*Obtulit æternum ſperans Pippinus honorem.*

S. Mathias

Outre l'abbaye de ſaint Maximin il y a encore à Treves trois autres abbayes de nôtre ordre, ſaint Mathias, ſaint Martin, & ſainte Marie aux Martyrs, auſquelles il faut ajoûter l'abbaye de ſaint Irmine, dans laquelle on ne reçoit que des demoiſelles. L'abbaye de ſaint Mathias eſt la plus conſiderable. Elle eſt ancienne, riche & illuſtre

par les grands hommes qui y ont fleuri. Elle a eu le bonheur de donner naiſſance à la congregation de Burſfelde. Jean Rode prieur des Chartreux, & abbé de ſaint Mathias, par un ordre exprès du Pape, lui donna commencement, introduiſant le premier la reforme dans ce monaſtere, par le moyen de quelques religieux qu'il tira de ſaint Jacques de Liege. Il y a à ſaint Matthias quatre egliſes toutes venerables. Celle où les religieux font l'office divin, & qui fut autrefois conſacrée par le pape Eugene III. eſt la plus grande. C'eſt dans cette egliſe qu'on croit conſerver le corps de ſaint Mathias apôtre, & une partie de celui de ſaint Philippe, dans une grande chaſſe expoſée ſur l'autel, qui leur eſt conſacré dans le milieu de la nef, aſſez proche du chœur. On y a une très-grande devotion dans tout le pays, & il ne ſe paſſe point d'année qu'il n'y vienne des proceſſions de plus de trente lieuës. Deſſous le chœur de cette egliſe il y a une grande crypte, qui eſt peut-être le lieu le plus reſpectable qui ſoit à Treves. On y voit les tombeaux des premiers evêques de Treves, qui ſont tous ſaints, & on en compte juſqu'à quatorze, mais les noms ne ſont marquez qu'à ceux de ſaint Euchaire, & de ſaint Valere. La ſeconde egliſe, qu'on appelle ſaint Materne, eſt plus ancienne, mais plus petite, & faite en forme de croix. Elle a été reparée il n'y a pas longtems par un homme qui avoit été élevé à ſaint Mathias, & qui ayant fait fortune à la cour de l'Empereur, envoya en reconnoiſſance une ſomme conſiderable pour être employée à cette reparation, & voulut y être enterré. La troiſiéme eſt l'egliſe de ſaint Quirin & de ſaint Quentin martyrs, ſous laquelle il y a auſſi une crypte, où l'on voit des tombeaux qui pourroient bien être de quelques martyrs. Ce lieu eſt ſi venerable qu'on ne peut le voir ſans devotion. La quatriéme, & la plus recente de toutes, eſt celle de Nôtre-Dame, qui étoit autrefois la chapelle des abbez, & qui ſert aujourd'hui de cimetiere aux religieux. Il y a un tombeau élévé, mais ſans epitaphe, & ſans figure. On y voit auſſi ſur l'autel un ſepulcre ſuſpendu

qui eſt de marbre, ou d'une autre pierre qui vaut le marbre. On ne pût nous dire de qui il étoit. Mais je ne doute point qu'il ne ſoit celui de quelque ſaint. On montre dans le monaſtere un endroit, où l'on prétend que S. Euchaire détruiſit une idole de Diane; mais aujourd'hui on ne voit aucun veſtige ni de l'idole ni de ſon temple.

Le jour de Noël nous aſſiſtâmes à la meſſe de minuit, & nous remarquâmes qu'à la fin le diacre dit, *Ite miſſa eſt alleluia alleluia*, ce que je n'ay vû pratiquer en aucune egliſe. A la grande meſſe les religieux ſe proſternerent ſur les formes depuis l'élevation, juſqu'à l'*Agnus Dei*, mais les jeunes religieux, qui ſont aux baſſes chaires durant l'office, ſe proſternerent tout le corps à terre. Cette proſtration eſt en uſage parmi les Chartreux, & comme Jean Rode abbé de ſaint Mathias, avoit été Chartreux, il y a bien de l'apparence qu'il introduiſit à ſaint Mathias & dans ſa congregation de Burſfelde beaucoup de leurs uſages. C'eſt pourquoi ils n'ont que très-peu de ceremonies. A veſpres & à laudes lorſqu'on chanta, *Verbum caro factum eſt*, tout le chœur ſe mit à genoux.

La bibliotheque de ſaint Mathias eſt riche en manuſcrits des ouvrages des peres, & des traitez de pieté. Il y a auſſi pluſieurs auteurs profanes. A la fin d'un manuſcrit on lit les vers ſuivans.

URBANUS PAPA IV. MISIT IMPERATORI AGNUM CONSECRATUM CUM HIS VERSIBUS.

*Balſamus & unda cera cum criſmate munda,*
*Conficiunt agnum, quod do tibi munere magnum,*
*Fonte velut natum per myſtica ſanctificatum,*
*Fulgura de ſurſum depellit, & omne malignum,*
*Prægnans ſalvatur, ſine vi partus liberatur.*
*Portatus mundæ ſalvat à fluctibus undæ,*
*Peccatum frangit, at Chriſti ſanguis, & angit:*
*Dona confert dignis, virtutibus deſtruit ignis.*
*Mortem repentinam redimit ſathanæque ruinam.*
*Si quis honorat eam retinebit ab hoſte triumphum.*

Je ne parle pas des lettres de Jean de Veris.

Avant que de ſortir de S. Mathias, je remarqueray qu'originairement le monaſtere portoit le nom de ſaint Euchaire premier evêque de Treves, & que ce n'eſt que depuis environ le 12. ſiecle qu'on a commencé à l'appeller ſaint Mathias.

Nôtre-Dame des Martyrs de S. Martin.

L'abbaye de ſaint Martin, & celle de Nôtre-Dame des Martyrs, ne ſont pas conſiderables comme les deux autres. Elles ſont neanmoins anciennes, bâties ſur le bord de la Moſelle. Nôtre-Dame des Martyrs eſt dans le lieu même où furent jettez dans la riviere les martyrs de la legion Thebaine, dont on conſerve pluſieurs corps, avec un morceau de la robbe blanche dont Herode revêtit le Sauveur, & une robbe de la Vierge. S. Martin eſt bâti dans le lieu où étoit le palais de Tetradius, que ce ſaint evêque convertit à la foi. On croit y avoir le peigne & le raſoir du ſaint, & pluſieurs autres reliques très-richement enchaſſées; mais la plus précieuſe & la plus certaine eſt le corps de ſaint Magneric evêque de Treves, qui eſt encore dans ſon tombeau ſous l'autel de la crypte.

S. Simeon

L'egliſe collegiale de ſaint Simeon étoit dans ſon origine une porte de la ville, qu'on nommoit la porte noire, ouvrage admirable des Romains. Poppon archevêque de Treves, la convertit en egliſe en l'honneur de ſaint Simeon reclus, qui avoit eu ſa cellule tout auprès. Il y a trois egliſes l'une ſur l'autre, & il faut monter au moins cent marches pour aller à la troiſiéme, où eſt le corps de ſaint Simeon dans une grande chaſſe. On enterre les chanoines dans la ſeconde, & ils font l'office dans celle où ſont les reliques de leur ſaint patron. Ils ont eu le ſoin de conſerver une ancienne bibliotheque, qui eſt compoſée des plus anciennes éditions, & d'un grand nombre de manuſcrits, dont les plus rares ſont un texte des evangiles écrit en lettres Saxones il y a plus de mille ans, les vies des ſaints archevêques de Treves dans un grand manuſcrit d'environ ſix cens ans, les commentaires de Servius ſur Virgile, les lettres d'Ives de Chartre, & de l'empereur Rodolphe,

celles de Pierre des Vignes en ſix livres, & quelques ouvrages du Cardinal de Cuſa.

La cathedrale appellée communement le Dome, eſt une ancienne egliſe, qui dans ſon tems étoit très-magnifique. Il y a deux chœurs aux deux bouts, comme dans l'egliſe de Beſançon, & dans celle de Liege. On n'y enterre que les archevêques. Les domaires ou chanoines ſont enterrez dans l'egliſe de Nôtre-Dame qui joint le Dome; en ſorte qu'on entre d'une egliſe dans l'autre. Celle-ci eſt faite en forme de croix, & eſt très-delicate.

Nous reſtâmes à Treves juſqu'au 30. Decembre, comblez des honnêtetez de tous les religieux des quatre monaſteres, mais en particulier de monſieur l'abbé de ſaint Maximin, que l'on peut propoſer comme un modele d'un ſuperieur accompli. Il ne faiſoit jamais rien ſans conſeil, & ne diſpoſoit de rien ſans le conſentement de ſa communauté. S'il vouloit par exemple établir un prieur, un ſoûprieur, un pere-maître, un cellerier, il demandoit l'avis des uns & des autres, & par ce moyen il baniſſoit du cloître toutes ſortes de murmures. Que ſi après avoir pris ces meſures, on lui faiſoit par hazard quelques plaintes de ceux qui étoient en charge, il répondoit avec douceur: c'eſt vous qui les avez choiſis, vous avez tort de vous plaindre. Les religieux à ſaint Maximin ont accoûtumé de reciter le pſeautier le Vendredy ſaint, ſelon l'ancienne pratique de l'ordre. Ce pſeautier joint aux autres offices, qui ſont fort longs ce jour là, occupe toute la matinée, & fatigue fort tout le monde à cauſe du jeune. Le prélat pour ſoulager au moins les plus foibles, repreſenta un jour qu'il ſeroit plus à propos de n'en reciter qu'une partie le matin, & de remettre le reſte pour l'aprés-dînée, qui eſt aſſez vuide d'exercices. Cependant ne voulant gêner perſonne, il laiſſa la choſe au choix d'un chacun, & voulut bien conſentir qu'on ne changeroit rien de l'ancienne pratique. Lorſque nous partîmes pour aller à Epternac, il nous fit encore de grandes démonſtrations d'amitié. Nous fûmes bien aiſe de voir en paſſant à deux lieuës de Treves le tombeau des Secondins, ouvrage des Romains,

Romains, que le P. Vvilthem a fait deſſiner dans ſes antiquitez de Luxembourg, & qui eſt gravé dans les annales de Browerus.

L'abbaye d'Epternac eſt à quatre lieuës de Treves. S. Vvilbrod apôtre de Friſe, qui en eſt le principal fondateur, en jetta les fondemens dans une grande ſolitude, où depuis il s'eſt formé une petite ville qui eſt aſſez peuplée. Son deſſein étoit d'y élever des miſſionnaires qui puſſent le ſeconder dans ſes travaux apoſtoliques. Et deſlors cette abbaye devint très-puiſſante, comme il paroît par pluſieurs donations qu'il lui fit ou qu'il reçut comme abbé; car il la gouverna une longue ſuite d'années en cette qualité, & voulut enfin y être enterré. On y conſerve encore aujourd'hui ſes ſacrées reliques dans une belle chaſſe, ſon calice, ſa croſſe de bois. Son tombeau eſt ſous le grand autel. Epternac.

Cette abbaye fut ruinée dans le neuviéme ſiecle par les Normands. Les moines furent diſperſez, & on mit des chanoines en leur place. Mais l'empereur Otton dans le dixiéme ſiecle, tira de ſaint Maximin de Treves un abbé & des moines, qui y rétablirent l'obſervance, qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Les grandes revolutions arrivées à Epternac, n'ont pas tellement ruiné les anciens monumens, qu'il n'y reſte encore pluſieurs manuſcrits: ils ſont preſque tous très-anciens. Les plus conſiderables ſont un texte des evangiles écrit en lettre d'or ſur du grand velin d'une beauté charmante, & je ne crois pas qu'on puiſſe rien voir de plus beau en ce genre. On y voit toute la vie de Jeſus-Chriſt repreſentée en mignature. Il y eſt crucifié avec quatre cloux, & habillé de violet. Les deux larrons y ſont auſſi repreſentez habillez. On croit, & avec aſſez de probabilité, que c'eſt un preſent de l'empereur Otton, qui y eſt repreſenté ſur la couverture avec l'imperatrice Theophanu. Ce preſent eſt ſans doute digne d'un ſi grand prince. Les ſçavans qui aiment l'antiquité n'eſtimeront peut-être pas moins un autre texte des evangiles beaucoup plus ancien, écrit en lettres Saxones, & corrigé à ce qu'on prétend ſur l'original même de ſaint Jerôme, comme il paroît par ces mots qui

à la fin du manuſcrit. *Proemendavi ut potui ſe-cundum codicem de bibliotheca Eugipi præſpiteri, quem ferunt manu S. Hieronymi, indictione* VI. *poſt conſulatum Baſilii* vc. *anno ſeptimo decimo.* On voit dans les marges du manuſcrit les concordances des quatre Evangeliſtes, & les corrections qui y ont été faites ſur l'original, marquées par cette notte ⁊. On ne peut trop eſtimer ce manuſcrit, venerable par ſon antiquité, & il y a bien de l'apparence que c'eſt ſaint Vvilbrod lui-même qui l'a apporté d'Angleterre. J'en dis autant d'un trés-ancien martyrologe de ſaint Jerôme, écrit auſſi en lettres Saxones, que les Bollandiſtes ont fait graver & inſerer dans leur recueil des vies des ſaints. On peut juger de ſon antiquité par ces paroles qu'on lit à une marge du calandrier, qui eſt à la fin du martyrologe, écrites d'une autre main un peu moins ancienne. *In nomine Domini Clemens Vvilbrordus anno ſexcenteſimo nonageſimo ab incarnatione Chriſti veniebat in Francia, & in Dei nomine anno ſexcenteſimo nonageſimo ab incarnatione Domini, quamvis indignus, fuit ordinatus in Roma epiſcopus ab apoſtolico viro Domino Sergio papa. Nunc vero in Dei nomine agens annum ſeptingenteſimum vigeſimum octavum ab incarnatione Domini noſtri* JESU CHRISTI *in Dei nomine feliciter.* Il y a bien de l'apparence que c'eſt ſaint Vvillebrod qui a écrit lui-même ce calendrier, & cette apoſtille qui eſt à la marge du mois de Novembre. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut douter au moins qu'elle ne ſoit écrite de ſon temps. Dans un autre manuſcrit auſſi très-ancien, & dont les commencemens ſont déchirez, nous trouvâmes l'ouvrage que ſaint Jerôme a fait des noms hebraiques, avec ce titre. *Deſcriptio Euſebii Sophronii Jheronymi de formis Hebraïcarum litterarum. Interpretatio nominum Hebraïcorum.* A la fin du manuſcrit on lit ces mots. *Explicantur interpretationes nominum Hebraïcorum tam in veteri quam in novo teſtamento. Incipit præfatio Domini Euſebii Sophronii Hieronymi in libro locorum ab Euſebio Pamphili Cæſarienſi epiſcopo prius edito quidem in Græco, ſed à præfato Jeronymo poſtmodum diligentius in latinum ſtylum tranſlato.* J'ajoûterai ici ce que j'ai remarqué dans un ma-

nuſcrit de l'hiſtoire de France écrite par Gregoire de Tours, dont le caractere a au moins 800 ans. Le premier livre contient 44 chapitres, & tout ce qui regarde les evêques de Clermont en a été retranché. Le ſecond livre a 34. chapitres, qui ſont raportez dans un ordre different de celui qui eſt dans les imprimez. Le quatriéme eſt compoſé de 40 chapitres, dans lequel tout ce qui touche les evêques de Clermont eſt obmis. Le cinquiéme livre a 33 chapitres, & le ſixiéme en a autant; mais le chapitre 14 eſt imparfait, & le 15 manque tout entier. J'ai crû que ce manquement vient de ce qu'on aura coupé un feuillet, car on trouve enſuite un feuillet blanc, pour remplacer ſans doute ce qui manque de ces deux chapitres, & l'écriture qui ſuit immediatement eſt d'une main differente. Le ſeptiéme livre a 40 chapitres, le premier qui eſt de ſaint Salvi y manque. Le huitiéme livre comprent 20 chapitres dont le premier eſt obmis. Enfin dans le neuviéme livre qui eſt de 25 chapitres, le premier & le ſecond ſont retranchez. Voilà ce que j'ay pû remarquer en paſſant ſur ce manuſcrit. On pouroit peut-être en dire davantage, ſi on l'examinoit plus à loiſir. Il faut ajoûter icy les epitaphes de quelques anciens abbez, que nous avons trouvées dans un vieux manuſcrit.

## EPITAPHE DE L'ABBE' RAVANGERUS.

*Hac recubant foſſa Ravangeri patris oſſa*
*Et fiunt hominis lege ſoluta cinis*
*Hunc Otto primus tranſmiſit Cæſar opimus,*
*Sifridi montis egregii comitis.*
*Miſit & hunc talem qui vitam cœnobialem*
*Hic reparare pio ſufficeret ſtudio.*
*Nam locus iſte bonis hoc tempore relligionis*
*Factus erat vacuus, rebus & exiguus,*
*Dumque vir inluſtris tribus annis ſex quoque luſtris,*
*Præfuit, eccleſiam reddidit eximiam.*

*Septembris flendis nonis deniſque calendis*
*Clauſerat ipſe diem, nunc habeat requiem.*

## EPITAPHE DE L'ABBE' VROLDE.

*Continet hic arctus locus Vroldi patris artus*
*Cujus in eccleſia ſunt monumenta pia,*
*Flamma vorax ſedes templi conſumſit & ædes,*
*Anno cum decimo præfuit à minimo.*
*Queis motus damnis undenis fecerat annis*
*Quod reparata pie pars fuit eccleſiæ.*
*Deinde loco cedens annis quoque quinque recedens,*
*Se voluit ſoli credere Leucopoli :*
*Quo migrans membris ſeptena luce Novembris*
*Sub claro titulo creditus eſt tumulo.*
*Ordine poſt juſto tranſlatus ab hoſpite buſto,*
*Hac tumba propriæ clauditur eccleſiæ.*

## EPITAPHE DE L'ABBE' GODEFROY.

*Quod caro ſit vermis, quod homo ſit pulvis inermis*
*Approbat illud homo verme ſcatens in humo.*
*Hunc pater ad morem* GODEFRIDUS *carnis honorem,*
*Qui fugit ut fumus, mutat, & hic fit humus.*
*Provida mens, habilis complexio, ſanguis herilis,*
*Huic dederant aditum culminis ad meritum.*
*Sed geminos phœbus cum ſcanderet octo diebus*
*Carnis deliquio tranſiit e medio.*
*Annis ter denis & quatuor haud modo plenis*
*Abbatis titulo functus & hinc tumulo.*
*Aſt homo qui cineris ſors hic dum vivus haberis,*
*Ad cineres hominis vota fer ipſe cinis.*

Nous n'avons rien dit de l'egliſe d'Epternac qui eſt aſſez belle. On y montre dans la nef un cierge de 350 livres, qu'on dit être un vœu de l'empereur Maximilien, qui étant venu à Treves tenir une diete, eut la douleur de voir la ville attaquée de la peſte. Perſuadé que dans des occaſions ſemblables les ſecours ſpirituels ſont les plus efficaces, il

vint à Epternac demander à ſaint Vvilbrod la délivrance d'un ſi grand fleau, & lui offrit le gros cierge qu'on y voit encore. Nous paſſâmes la fête de la Circonciſion à Epternac. On y chanta la grande meſſe en muſique. Elle ſoulage les religieux du chant, mais elle n'inſpire pas la devotion comme un pleinchant bien reglé.

Munſter.

Il ne nous reſtoit plus à voir que le monaſtere de Nôtre-Dame de Munſter, qui eſt à Luxembourg. Monſieur l'abbé d'Epternac eut la bonté de nous donner un de ſes religieux pour nous y conduire. Comme Luxembourg eſt une place de guerre, l'abbaye de Munſter a été ſujette à bien des revolutions.

Dans le ſeiziéme ſiecle les François ayant pris Luxembourg, ruinerent entierement l'abbaye qui étoit dans un lieu aſſez agréable. Jean Bertels un de ſes plus illuſtres abbez, eut ſoin de faire transferer le corps de Jean roi d'Hongrie & comte de Luxembourg, qui fut tué à la bataille de Creci, dans l'egliſe des Cordeliers, où il fut dépoſé derriere l'autel dans une caiſſe de bois aſſez ſimple. C'eſt de quoi il ſe plaint dans un poëme où l'auteur le fait ainſi parler.

*Dum mea mœnia Luxemburgi rex capit armis*
*Franciſcus Gallus, pellor ego e tumulo.*
*Qui ſceptris ceſſi Caſimiro ſponte Polonis,*
*Regno ut rex præſens eſſet uterque ſuo.*
*Qui tres auguſtos genui, qui lumine quamvis*
*Orbatus, pugna Creſſiaca cecidi,*
*Fortiter affini pro Gallo rege Britannis*
*Incurrens, tribus his num merui tumulum?*

L'abbé Pierre Roberti, homme d'un rare merite, ayant ſuccedé à Jean Bertels, eut aſſez d'accès auprés de l'archiduc Albert, pour lui perſuader de faire ériger un riche mauſolée à ce grand prince. Il le fit avec une magnificence digne de ce roi. Le mauſolée étoit de marbre & de jaſpe. Les plus belles actions de ſa vie & ſa mort y

étoient repreſentées en bas relief, & ſa figure au naturel en marbre blanc, avec cette epitaphe.

*Johannes rex Bohemiæ comes Luxemburgi*
*Henrici* VII *imperatoris filius,*
*Caroli* IV. *imperatoris pater,*
*Vvenceſlai & Sigiſmundi imperatorum avus,*
*Princeps animo maximus;*
*Sed uno corporis vitio infelix, quod cæcus.*
*In Britannos auxilia pro rege affine ducens,*
*Prælio Creſciaco cecidit.*
*Acie diſrupta, rebuſque deſperatis, in victores irruit,*
*Et cum non videret hoſtem periit,*
*Non pugnando tantum, ſed occumbendo fortis.*
MCCC XLVI. III. *calendas Septembris.*

*Tantum hominem jacere ſine epitaphio*
*Magnus Belgarum princeps non paſſus, Albertus*
*Liberalitate & magnificentia ſua monumentum fieri*
*Voluit, & iniquæ ſortis, ſed invictæ virtutis*
*Memoriam æternitati commendavit.*
CIↃ IↃ XIII.

Le roi Loüis XIV. ayant ſoûmis Luxembourg à la force invincible de ſes armes, l'abbaye de Munſter éprouva une ſeconde fois le ſort de la guerre, & fut entierement raſée. Mais le pieux Monarque ne voulant pas l'anéantir, la transfera dans un fonds hors de la ville, où il la fit rebâtir. On y transfera en même-tems les oſſemens du roi Jean, qui ſont encore dans une caiſſe de bois, en attendant qu'on lui faſſe ériger un nouveau mauſolée. Après tant de revolutions on ne pouvoit pas s'attendre à faire des découvertes dans la bibliotheque. En effet, nous n'y avons trouvé que cinq ou ſix manuſcrits, dont le plus conſiderable contient pluſieurs ouvrages de Tertulien. Le manuſcrit n'eſt pas ancien, mais la rareté des ouvrages manuſcrits de cet auteur le rend précieux. Nous paſſâmes un jour entier avec les religieux de Munſ-

ter, quinous témoignerent bien de l'amitié. Nous les quittâmes le 5. de Janvier pour aller à Orval. Nous couchâmes ce jour là à Arlon, & le lendemain après avoir dit la meſſe chez les peres Carmes, nous nous mîmes en chemin pour nous y rendre. Lorſque nous fûmes arrivez à deux lieuës de l'abbaye, nous prîmes un guide pour nous conduire dans les bois, & en marchant nous lui demandâmes ce qu'on diſoit des religieux d'Orval, & nous Orval.
remarquâmes avec plaiſir la bonne odeur qu'ils répandent dans le pays. Ce ſont des ſaints, diſoit-il, ils jeûnent continuellement, & donnent tout leur bien aux pauvres; enfin ils font vivre tout le pays. Il ajoûta qu'on leur avoit offert pluſieurs fois des fonds à acheter, & qu'ils n'en avoient point voulu, diſant qu'ils avoient aſſez de bien, & que ſi après avoir pris leur entretien, il leur reſtoit quelque choſe de leur revenu, ou du travail de leurs mains, il devoit être employé en aumônes, & non pas en acquiſitions. Voilà comme ce bon homme nous parloit, & comme on en parloit dans tout le pays. Ce qui fait voir le bien que font les reformes dans un royaume, & les ſervices qu'elles rendent à l'Etat, puiſqu'elles font ſubſiſter tant de ſujets du roi, & les mettent en état de payer les impôts publics. Avant la reforme d'Orval il n'y avoit qu'environ vingt religieux dans l'abbaye. L'egliſe étoit couverte de paille, & les lieux reguliers tous en deſordre, & pour comble de malheur ce monaſtere étoit chargé de cinquante mille écus de dettes. Aujourd'hui il y a près de cent cinquante religieux. L'egliſe & tous les lieux reguliers ſont reparez, toutes les dettes ſont payées, & l'on fait vivre tout le pays.

Ce fut pour nous une grande conſolation de converſer un jour ou deux avec ces ſaints ſolitaires, & de nous édifier de leur vie admirable. Ils nous aprirent que le corps de ſaint Menne martyr, dont l'Egliſe fait memoire l'onziéme de Novembre, étoit dans leur monaſtere, & que monſieur Baillet l'avoit confondu avec ſaint Meſme ou ſaint Mange, comme on dit dans le pays, evêque de Chaalons, de même qu'il avoit confondu un

[illegible] en veneration à Huy, avec saint

[illegible] nous vînmes à Mouson, de là à Eslant, & [illegible] l'abbaye de Signi, où nous souhaittions de [illegible] manuscrits que nous avions parcouru autrefois en passant; mais comme nous étions dans un commencement d'année, le prieur qui en avoit la clef, étoit allé voir quelques uns de ses amis; on crût même qu'il avoit poussé jusqu'à Reims. Ainsi aprés avoir attendu un jour entier, nous partîmes pour l'abbaye de la Valroy que nous n'avions pas encore vûë. Nous esperions trouver des manuscrits dans cette ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, comme on en trouve dans la pluspart des monasteres de cet ordre : mais nous n'y trouvâmes que quelques restes d'un monastere détruit, & on nous dit qu'un abbé commandataire l'avoit démoli pour transporter les materiaux à Reims, où il bâtissoit le college des reverends peres Jesuites : Loüable d'avoir construit un college pour l'instruction de la jeunesse : très-blâmable d'avoir détruit un monastere qu'il auroit dû rébâtir s'il avoit été ruiné. Il épargna au moins l'eglise, qui est très-grande, très belle & très-decorée par les soins du sage prieur, qui gouverne aujourd'hui cette maison. Nous y trouvâmes un ancien tombeau qui avoit cette epitaphe.

*Cy gist prince de noble memoire monseigneur Jehan comte de Rouci & de Braine, qui trepassa l'an de grace* MCCCXLVI. *Cy gist dame de noble memoire madame Marguerite fille de monseigneur Thiebaut le Grand seigneur de Bovies & de madame Marguerite fille au comte de Comminges, jadis comtesse desdits lieux, & fille dudit comte Jehan, qui trepassa l'an de grace* MCCC LXVIII. *& leur fit faire cette sepulture Monseigneur Jehan de Rouci evêque & Duc de Laon comte d'Anisi, pair de France, fils de monseigneur Simon comte de Rouci & de Braine, fils des susdits comte & comtesse.*

Nous fûmes de là à Laon, où nous passâmes la fête de saint Maur avec nos confreres, & dans peu de jours nous

nous nous rendîmes à Paris pour y joüir du fruit de nos travaux, & nous diſpoſer à faire un plus long voyage, qui doit ſe terminer à l'éternité. Je ſupplie les lecteurs de prier Dieu qu'il nous la donne bien-heureuſe.

## *AVERTISSEMENT.*

*CE ſecond Voyage Litteraire n'étant pas de la groſſeur du premier, pour faire ce Volume un peu plus fort, j'ajoûteray icy quelques pieces détachées de nôtre grande collection : il ſemble même que ce ſoit icy le lieu qui leurs convient, puiſque quelques-unes portent le titre de voyage, & que ce ſont des relations de ce qui s'eſt paſſé dans les voyages de ceux qui en ſont auteurs. Je croy que les ſavans m'en ſauront bon gré, & que l'excellence de ces anciens monumens les dedomagera de ce qui peut manquer dans l'ouvrage que je viens de donner.*

# VOYAGE
# DE NICOLAS DE BOSC
## EVEQUE DE BAYEUX,

POUR negocier la paix entre les couronnes de France & d'Angleterre.

*Tiré d'un manuſcrit de feu monſieur Bulteau curé de de S. Laurent de Roüen.*

*Cy après s'enſuit le voyage fait pour le traité de la paix ès partie de Picardie l'an de grace mil trois cens quatre-vingt & un par l'ordonnance du roy & de noſſeigneurs ſes oncles qui y envoyerent.* an. 1381.

ET premierement, je evêque de Bayeux parti de Paris en la compagnie monſeigneur l'archevêque de Roüen* le XXIX. jour d'Avril, & arrivâmes à Monſtereul le premier jour de May, & apportai avec moi une inſtruction faite par le Conſeil du Roi nôtre Sire, & ſignée de la main de monſieur d'Anjou, dont la teneur s'enſuit.

*Guillaume de Lettrange. Voyez l'hiſtoire des archevêques de Roüen par le P. Dom François Pommeraye pag. 532.

*Inſtruction baillée par meſſeigneurs aux meſſages pour le traité de la paix.*

» Premierement eſt ordonné par noſſeigneurs, que ils » ayent trois lettres, l'une pour traiter de la paix final, » l'autre pour donner trieves, ſi beſoing eſt, generaulx » ou particuliers, l'autre de donner ſaufconduit par tout » auſſi qu'autrefois.

» *Item.* Quant du lieu & jour pour aſſembler, il plaiſt » à noſſeigneurs que par l'ordonnance & bon pourchas » de monſeigneur de Roüen ſoit fait, & par l'avis des » meſſages.

» *Item.* Il plaiſt à noſſeigneurs que les meſſages puiſſent » donner trieves particulieres en la marche où l'en trai- » tera brefves ou longues, & outre &c. generales en com- » prenans tous nos alliez.

» *Item.* Auſſi plaiſt que leſdits meſſages puiſſent don- „ ner ſaufconduits, ainſi que bon leur ſemblera, au „ profit du traité, & gardent bien à qui & pour cauſe.

„ *Item.* Il plaiſt que le traité ſoit repris en l'état où fut „ laiſſé, & pour ce que l'en eſtoit ſur trois points, & plaiſt „ que ainſi ſoit entendu c'eſt aſſavoir.

„ Premierement, quant aux mariages du roi d'Angle- „ terre, & de madame JEHANNE, il plaiſt de y entendre, „ & auſſi tenir paroles de monſieur de Valois, & oir de- „ quelle dame l'en parlera, & de ce reſcripre, ſans paſſer „ plus.

„ Secondement, d'allience il plaiſt de les faire bonnes, „ & pour ce voyent les conſaulx des alliances, que les „ Rois ont avant les autres, & par conſeil ſoit aviſé com- „ ment tout ſe fera à l'honneur des ſeigneurs, ſureté du „ païs, & profit de la beſogne.

„ Tiercement, il plait que parmi les proteſtations & „ reſervations autrefois faites; c'eſt à ſavoir que foy, hom- „ mages, ſouveraineté, & reſſort de tout nous demeure. „ Que en rien ne renoncent à nos demandes, droits, al- „ liances, &c. & ſoit offert comme autrefois, & oultre

ce que noſſeigneurs ont ordonné, qui eſt bailler clos " par noſſeigneurs A. "

Et ſoient les meſſages bien aviſez en parlant que nul- " lement ne le départent, ne dient paroles qui ſentent " département d'alliances de nos alliez. "

Si plaiſe à noſſeigneurs de mettre en cedule & char " gier ceux qui leur plaira de ce qu'ils voudront que l'on " offre au plus fort, & la maniere de proceder au ſur- " plus ſoit laiſſiée en la diſcretion des meſſages. "

Ainſi ſigné, LOYS.

*Item.* LEdit premier jour de May que nous fûmes monſeigneur de Roüen & moy arrivez à Monſtereul, nous trouvâmes que les meſſages d'Angleterre n'eſtoient pas encore venus à Calais, ne paſſez la mer; & pour ce demeurâmes oudit lieu de Monſtereul. Et le Jeudy 2. jour de May y arriva l'archidiacre de Chaalon, & y apporta une inſtruction dedans laquelle avoit une cedule, de laquelle inſtruction & cedule la copie s'enſuit.

*C'eſt ce qui eſt aviſé par le roi noſtre Sire & ſon conſeil ſur les choſes qui luy ont eſté rapportées par les gens envoyez par luy à Boulogne ſur le fait du traité de la paix.*

Premierement, que leſdites gens quand ils ſeront re- " tournez par delà ſachent par les meilleures voyes & " manieres que ils pourront, dequoi les gens du roi d'An- " gleterre ſe voudront aperticier de leur demande, & à " quoi finalement eux reſtraindre; & ſemble que ainſi de- " vroit eſtre fait par raiſon conſideré que le Roy a fait " réponſe & offre à ladite demande. "

*Item.* Si les gens du roi d'Angleterre ne vouloient ce " faire, ſe premierement les gens du Roy ne s'élargiſſoient " oultre l'offre autrefois faite; veut le Roy que ſeſdites " gens montrent aux Anglois le bon droit & la bonne " juſtice qu'il a en cette derniere guerre, & és païs & ter- " res dont les Anglois font demande, & auſſi qu'il a de "

„ leur faire demande pour les dommages & intereſts, que „ il, ſes pais & ſubgiets ont porté par les Anglois tant „ pour les compaignes, comme pour ce que le roi d'An- „ gleterre ne fiſt pas vuider les fortereſſes qu'il tenoit oc- „ cupées ou royaume ou temps du traité de la paix, „ comme en pluſieurs autres manieres, ainſi comme con- „ tenu eſt plus à plain és inſtructions autrefois baillées aux „ gens du roy ; & ce nonobſtant encore plaiſe au roy, „ pour bonne affection que il a au traité, par les pro- „ teſtations autrefois faites par ſes gens en cette matiere „ ſoy élargir, oultre ce que autrefois a eſté offert de la „ cité de Caours & de la partie du païs d'Elrerſin qui fut „ reſervé en ladite offre, & d'abondant s'eſlargir, & veut „ eſlargir de tout le païs de Pierregord, & veut que ſeſ- „ dites gens ſe tiennent le plus longuement que bonne- „ ment pourront en ſes termes, & que par toutes voyes „ & manieres que ils ſauront, montreront aux Anglois „ comme cette offre eſt raiſonnable, & que ils doivent „ eſtre contens.

„ *Item.* Si les Anglois n'en eſtoient contens, veut le roy „ que ſes gens ſachent comme deſſus leur intention, à quoy „ ils ſe vouldront reſtraindre & diminuer leur demande.

„ *Item.* Si les Anglois ſe vouloient tenir en leur termes, „ & que ils ne fuſſent contens de ce que dit eſt, encore „ plaiſt au Roy de ſoy eſlargir de la partie du païs de „ Xaintonge, qui eſt oultre la riviere de Charente.

„ *Item.* Plaiſt au Roy donner pour le mariage du roy „ d'Angleterre avecques madame CATERINE ſa fille la „ comté d'Angoleſme & le païs de Roergue, qui ſera he- „ ritage de ladite Dame, & aux hoirs qui iſtrons d'ice- „ luy mariage, & ſe il n'en iſſoit hoirs, leſdites terres re- „ tourneront au Roy & à la couronne de France, & ſe „ ainſi bonnement ne pouvoit eſtre fait, encore plairoit- „ il au Roy que ledit païs de Roergue demouraſt pour „ le fait principal, & ladite comté d'Angoleſme pour le „ mariage par la maniere deſſus dite.

„ *Item.* Si les Anglois ſe determinoient pour le maria- „ ge du roy d'Angleterre à une des niepces du Roy, il

plaiſt au Roy de donner une ſomme d'argent, juſques " à deux cens ou trois cens mille francs. "

*Item.* Sur ce que les Anglois ont parlé de faire au- " cunes modifications du reſſort & ſouveraineté &c. il " plaiſt au Roy que toutes les bonnes & raiſonnables mo- " difications ſoient faites ſans enervacion de ſon homma- " ge, reſſort & ſouveraineté ; & ſur ce ſoit adviſé par le " conſeil au mieux que il pourra eſtre fait. "

*Item.* Pour ce que les Anglois ont parlé que le Roy ſe " voulſit départir des alliances qu'il avoit avecques au- " cuns de leurs adverſaires, & ſemblablement ils ſe dépar- " tiront de leur coſté des alliances qu'ils ont avecques au- " cuns des adverſaires du Roy ; veut le Roy afin que les " Anglois voyent ſa bonne voulenté & bonne foy, & com- " ment il veut plainement proceder en ceſte matiere, que " les copies des alliances que il a avecques ſes alliez ſoient " toutes tabellionnées & monſtrées aux Anglois, & ſoit " veu & regardé en leur preſence, ſe bonnement le Roy " ſe pourra départir deſdites alliances : car le Roy en veut " faire tout ce que il pourra ſans deshonneur. "

*Item.* Que ou cas que il ſera veu que bonnement le " Roy ſauf ſon honneur ne pourroit partir des alliances, " ſemble au Roy que l'en pourroit traiter bonne paix en- " tre leſdits alliez & ledit roy d'Angleterre, le duc de " Lencaſtre, & autres qui peuvent avoir avec leſdits al- " liez aucuns debat ou diſcort, ainſi comme autrefois a " eſté parlé, & le Roy y travailleroit & mettroit toutes " les diligences & paines qu'il pourroit, & auſſi à l'aide de " Dieu par le moyen du Roy pourroit eſtre bonne paix, " bon accort & amitiez entre leſdits roy de France & " d'Angleterre, & deſdits alliez. "

*Item.* Veult le Roy en toutes manieres que le chaſtel " de Chierebourc luy demeure par le traité de la paix, " & ſe par la paix ne le pouvoit avoir, que il l'euſt par " le mariage de monſieur de Valois & de la fille au duc " d'Encaſtre. Et ſi leſdits Anglois parloient de r'avoir Ar- " dreandruic, Banelinghem & la Planche, il plaiſt au Roy " qu'il leur ſoient rendus avant qu'il y euſt empeſche- "

„ ment au traité de la paix : mais il veult en toutes ma-
„ nieres ſe ils ſont rendus, que ils ſoient abatus & de-
„ molis.

„ *Item.* Si les Anglois parloient du fait du roy de Na-
„ varre, du duc de Bretaigne, & du comte de Saint Pol;
„ il ſemble au Roy que l'on leur a à répondre, que les
„ deſſus dits ſont ſubgés & vaſſaulx du Roy, & que leſ-
„ dits Anglois par voyes de raiſon ne s'en doivent entre-
„ mettre de leur fait, conſidérées & attenduës les grans
„ fautes que ils ont faites contre le Roy; & que ce que
„ le Roy a fait à l'encontre d'eulx, il a fait juſtement &
„ raiſonablement & par voye de juſtice. Et neanmoins
„ veult le Roy que leur donne bonne eſperance, que ou
„ cas que l'en chera en paix & en accort, que pour hon-
„ neur du roy d'Angleterre, & par ſon bon advis meſ-
„ mes, & de ſon conſeil, il fera tant en cette matiere,
„ que le roy d'Angleterre en devra être content.

„ *Item* Veult le Roy que ſes gens entretiegnent le trai-
„ té au mieulx que ils pourront ſans rompre de ſa partie.

CHARLES.

*Copie de la cedule qui eſtoit dedans l'inſtruction.*

„ *Item.* Ou cas que les Anglois ſe determineroient au
„ mariage du roy d'Angleterre, à l'une des niepces du
„ Roy, & ils n'eſtoient contens de la ſomme d'argent
„ qu'il a ordonnée leur offre pour cauſe de ce, il li plaiſt
„ donner pour ledit mariage le païs de Roergue ſans ar-
„ gent. Et de fait ou cas qu'ils ne ſeroient contens dudit
„ païs de Roergue, il plaiſt au Roy de donner la comté
„ d'Angouleſme en lieu de Rouergue, qui veult qui li
„ demeure en tel cas, par celle maniere toutes voyes que
„ les terres qui ſeront données pour ledit mariage ſeront
„ heritage de la Dame & des hoirs qui iſtront dudit ma-
„ riage. Et ou cas qu'il n'en iſtroit hoirs, que leſdites ter-
„ res retournaſſent au Roy & à la couronne de France.

„ *Item.* Veult le Roy ſemblablement avant que il ne
viengne

viengne à bonne concluſion de paix laiſſier le païs de Ly- " moſin, excepté la comté de Limoges, pour retourner à la " Vicomteſſe. "

*Item.* Veut le Roy que pour le mariage qui pourra " venir par argent ſans terre, que l'on offre pour meſda- " mes ſes niepces deux ou trois cens mille francs o plus, " & pour ſa fille trois ou quatre cens mille francs o plus. "

CHARLES.

ET l'inſtruction & cedule deſſus dite ledit monſieur l'arcediacre apporta ſeellée & cloſe du ſeel monſeigneur d'Anjou ; & ledit archidiacre les ouvrit & les copia, les me montra ; ſi euſmes advis que bon ſeroit que ledit archidiacre retournaſt vers le Roy & monſieur d'Anjou pour trois choſes. La premiere pour oſter les autres meſſages ordonnez à venir, la ſeconde ſavoir auxquels l'en montreroit la cedule, la tierce pour ſavoir ſe le Lymoſin ſeroit offert pour mariage & pour le traitié du païs ; & ainſi l'eſcrimes à monſeigneur d'Anjou : & ledit archidiacre s'en partit le Lundy VI. de May.

*Item.* Le VII. jour de May maiſtre Yves vint à Monſtreul, & apporta trois lettres du Roy : l'une pour traittier, l'autre pour treves, & l'autre pour ſaufconduis donner. Je m'en rapporte à leur fourme ; car eulx ſont ſelon la fourme autrefois faite en l'autre cayer.

*Item.* Le merquedy XV. de May au ſoir retourna ledit monſeigneur l'archediacre, & rapporta une petite cedule pour reponſe & inſtruction aux demandes par li faites, & dont la teneur s'enſuit, & me chargea que rien n'en deiſſe, ne parlaſſe, fors à monſeigneur de Coucy quant il vendroit.

*Memoire de dire à l'evêque de Bayeux, que quant au fait de la cedule y n'en y eut oncques point d'autres que celle qui a eſté envoyée.*

*Item.* Il ne plaiſt point au Roy que on face nulle men- "

„cion aux gens du Roy d'Angleterre du païs de Lymo-
„ſin, ne par mariage, ne autrement, ne n'eſt pas l'en-
„tencion du Roy que l'en face point plus grans offres
„que l'en a fait du tems de ſon pere.

„*Item*. Que on ne face nulle mencion à ceulx qui ſont
„ou traittié, que ce fut l'entencion du Roy de ſoy élar-
„gir du païs de Lymoſin, ſe ce n'eſt à monſeigneur de
„Coucy.

LOYS.

ET demouray à Monſtereul continuellement juſques au Samedy xv. jour de May, auquel jour après-dîner nous partiſmes l'arch. maiſtre Yves & moy. alaſmes à Abeville ; & la vint à nous Dimenche Regnaudon, qui venoit de Calais, & nous apporta les lettres que monſeigneur de Roüen avoit receu. Les copies ſont au ſac. Et pour ce que point n'apparoit que les Anglois fuſſent venus, & pour pluſieurs autres cauſes nous partiſmes & alaſmes à Paris, & y arrivâmes merquedy xxix. jour de May, parlaſmes à monſeigneur & au conſeil, & ordenerent & baillerent par écrit ce qui leur pleuſt, & y miſtrent leur ſeaulx, & dont la teneur s'enſuit.

„OU conſeil tenu en l'oſtel de ſaint Pol à Paris en
„la garde-robe de la chambre monſeigneur d'An-
„jou, le premier jour de Juing qui fut la veille de Pen-
„tecouſte, l'an mil trois cens quatre-vingt & un, ouquel
„eſtoient monſeigneur les ducs d'Anjou, Bourgoine &
„de Bourbon, monſeigneur le Chancelier de France,
„monſeigneur le Chancelier du Dalphiné, l'evêque de
„Bayeux, meſſire P. de Bonmaſiau, l'archidiacre de
„Chaalons, & Jehan le Mercier, fut deliberé que la Con-
„té d'Angoleſme, qui pour le mariage avoit autrefois
„eſté accordée eſtre baillée au roy d'Angleterre pour le
„traittié de la paix, ſi comme plus à plain appert par
„la grant cedule eſcripte de la main meſſire Arnault de
„Corbie, & ſignée de la main du roy noſtre Sire, que
„Dieu abſoille, ſoit offerte auſdits Anglois pour ledit

traittié ſimplement, ſans mariage, oultre ce qui autrefois " leur a eſté offert, & non autre choſe. "

LOIS.

Le ſignet de monſeigneur de Bourgoigne.

(O)

*Item.* LE premier jour de Juing ſe parti le chevaucheur, & alla vers monſeigneur de Roüen pour nous excuſer, qui retourna le onziéme de Juing, nous apporta les lettres de monſeigneur de Roüen, comme les Anglois eſtoient venus, qui vindrent le VIII Juing, ſi pourſuit nos Seigneurs ſavoir ſi rien vouldroient muer ne adjouter, dirent en effet que l'on s'y preiſmes congié le XVI. de Juing.

Le XVII. de Juing l'an quatre ving & ung, je parti de Paris vint à Monſtereul Vendredy XXI. de Juing, & tantoſt le fis ſavoir à Boulogne à monſeigneur de Roüen ; & audit lieu de Monſtereul trouvay noſtre ſaufconduit du Roy d'Angleterre dont la teneur s'enſuit.

RICHARD par la grace de Dieu roy d'Angleterre & " de France, ſeigneur d'Irland, à tous nos lieutenans, " conneſtables, mareſchaux, capitaines, ſenechaux, baillis, " prevoſts, maieur, eſchevins, gardes de bonnes villes, " chaſteaux, fortereſſes, de pons, de pors, & de paſſa- " ges, & à tous nos autres officiers, & de noſtre pouvoir, " ou à leurs lieutenans, & autres nos bienveillans, amis, al- " liez, & adherans, ſalut. Comme à l'onneur de Dieu fai- " ſeur de toute paix, & pour eſchever l'effuſion de ſanc hu- " main, nous avons grant affection au bien de la paix eſtre " entre nous & noſtredit adverſaire de France, & pour ce " nous ſoyons aſſentus au traité d'icelle. Et pource que l'e- " vêque de Bayeux, ENGUERRANT ſeigneur de Coucy, " RAOUL ſeigneur de Raineval, REGNAUT des Dormans " archidiacre de Chaalons, & ſeigneur de Sempy, GILLES " de Galois, & maiſtre YVES de Derian, meſſages & de- "

„cion aux gens du Roy d'A[illegible]ait venir prochain
„ſin, ne par mariage [illegible]s avons entendu, à
„tencion du Roy [illegible]pourveoir à la ſeurté
„que l'en a [illegible]vaux, harnois, & biens
„ *Item* [illegible]& reçu; prenons, met-
„ou [illegible]meſſages, & chacun d'eux
„gi[illegible]chevalliers, eſcuiers, clers,
„ [illegible]& autres biens quelxconques,
[illegible]cuit, protection, tuicion, ſauve-
[illegible]aulx, en venant, allant & paſſant
[illegible]es parties de Picardie, & ailleurs où
[illegible]edit traittié, & là demourant, ſejour-
[illegible]urnant vers les parties de France par
[illegible], tous enſemble ou par parties, ſi comme
[illegible]iques au nombre de deux cens perſonnes
[illegible]pie, & ainſy ſouvent comme ils voudront,
[illegible]a par quatre moys prouchains venans après
[illegible]e ces preſentes. Et pour ce nous mandons &
[illegible]ons à vous tous nos ſubgiez & nos amis, bien-
[illegible]s, alliez & adherens; prions & requerons à cha-
[illegible]eux, & leurs lieutenans, officiers & deputez, que
[illegible]eſſuſdis meſſages de noſtredit adverſaire, leur gens,
[illegible]iers, chevaliers, eſcuiers, clers & autres de quel-
[illegible]onque eſtat ou condicion qu'ils ſoient juſques audit
[illegible]nombre de deux cens perſonnes à cheval ou à pied, les
„chevaux, monnoye, biens, & harnois quelxconques,
„vous ſouffrez & laiſſiez, ſouffrent & laiſſent paiſiblement
„paſſer & repaſſer, demourer & ſéjourner, aler, retour-
„ner, enſemble ou par parties, à leurs voulentez, & tant de
„fois comme il leur plaira, tant par mer comme par terre,
„par tout noſtre pouvoir, juſques audit nombre par leſdis
„quatre mois prochains venans aprés la date de ces preſen-
„tes, ſans faire, donner, ou ſouffrir eſtre fait ou donner par
„voie d'arreſt à cauſe de marque repuſſaire ou autre cours
„par autre cauſe, couleur ou occaſion quelconque à eulx
„ou à aucun d'eulx, en perſonne, chevaux, monnoye, biens,
„harnois, & autres choſes; griefs, dommages, moleſte,
„vilenie, arreſt, deſtourbiez, ou empêchemens aucuns,

ancois ſemeſtier eſt, & par eulx ou aucun d'eulx en eſtes " requis, leur faites avoir ſaufconduit, gens, vivres, & au- " tres choſes neceſſaires pour leur paſſage, & pour demeu- " rer & retourner à leurs deſpens raiſonnables. Donné " par teſmoignage de noſtre grant ſeel à noſtre Palais de " Vveſtmouſtier le xxx. jour de May l'an de noſtre regne " quart. Ainſy ſigné par le Roy & Conſeil. FFRAYNGTON. "

LE xxii. de Juing vins à Bouloigne, & monſieur l'archidiacre de Chaalons vint le xxiii. & maiſtre Yves le xxiiii. & le xxv. au matin parlâmes à monſeigneur de Roüen pour faire reparer les terres rompuës, avoir ſaufconduit pour monſeigneur de Breſne, & nous offrir de proceder au principal, & prendre jour & lieu & par ordre.

Le xxvi. à ſouper vint le conte de Breſne, & aprés ſouper fuſmes tous chez monſeigneur de Roüen, & là furent lettres écrites à Calais, & ordonné que maiſtre Pierre Marie compaignon monſeigneur de Roüen, & Bertrant eſcuyer dudit archeveſque iroient à Calais : qui y allerent Jeudy xxvii. dudit mois, & le Vendredy retournerent, & apporterent que bref les Anglois ne reſtitueroient rien de preſent, mais s'offroient d'aſſembler, & eux oüis ſe par raiſon devoient reſtituer, eulx le feroient, ainſi l'eſcriprent à l'archeveſque; & lors fut déliberé par nous premier, que nous aſſemblerions avec les Anglois, ſecondement que nous accorderions treves juſques au xv. de Juillet ſoleil levant, & de ce eſcriproit l'archeveſque à Calais, & y envoya pour ce Regnaudon & Bertrant, qui partirent tantoſt, & lors eſcripmes à Paris par Colinet le chevaucheux toutes nouvelles, & ſi furent eſcriptes les nouvelles de la mort de l'archeveſque de Cantorbiere, & toute la commocion, & Regnaudon porta la cedule de treves toute ſeellée de nous & de noſtre povoir.

Samedy xxix. jour de Juing environ veſpres, retournerent Bertrant & Regnaudon, & nous apporterent comme les Anglois eſtoient d'accort d'aſſembler le Mardy enſuivant à Lilengueen pour parler à nous, & ſi nous apporta cedule des Anglois contenant treves juſques au xv. de Juillet

[illegible] levant, & amenerent deux eſcuyers Anglois, qui nous [illegible] leſdittes treves, les clers les mains miſes à la [illegible], & les laïs par leur foy, & ſi oiront crier les treves [illegible] la cedule, leſquelles furent ce jour criés ; & de ladite cedule la teneur s'en ſuit.

„ NOUS JEHAN ſeigneur de Cobehan, JEHAN d'Eu-
„ reux capitaine de la ville de Caleys, JEHAN de Sho-
„ peye doyen de * Nicole, & RICHART Stury chevallier,
„ meſſages envoyez par le Roy noſtre Sire és parties de Pi-
„ cardie pour traittier de paix entre lui & ſon adverſaire de
„ France, & ayant plain povoir à ce qui s'enſuit. Avons
„ acordé & octroyé pour la partie de noſtredit ſeigneur, &
„ en ſes gens ſubgez & obeiſſans, aliez, & adherens, & aux
„ forterelles de ſondit adverſaire de France treves & abſti-
„ nence de guerres és païs d'entre les rivieres de Somme &
„ d'Oiſe, & la mer, & generalement ou païs de Picardie,
„ & de Pontieu, juſques au xv. de Juillet prochain venant
„ ſoleil levant. Et promettons & jurons en l'ame du Roy
„ noſtredit ſeigneur ſuſdit, que icelles treves & abſtinences
„ nous ferons tenir & garder par les gens, ſubgez & obeiſ-
„ ſans, alliez, & adherens du Roy noſtredit Seigneur ſans
„ enfraindre, & ſans faire ne venir encontre ſoit par voye
„ de marque de reprehenſailles, ou par quelconque autre
„ voye ou maniere que ce ſoit ; & reparer, retablir, & re-
„ mettre au premier eſtat tout ce qui ſeroit pris, fait ou
„ atenté au contraire durant le temps ſuſdit. En teſmoi-
„ gnance de ce nous avons plaquez nos ſeaulx à ceſte ſce-
„ dule. Donné à Caleys le xxix. jour de Juing mil trois
„ cens quatre ving & un.

Mardy ſecond jour de Juillet aſſemblaſmes à Leliguehen monſeigneur l'archeveſque de Roüen comme moyen, le conte de Braine, l'archediacre de Chaalons, maiſtre YVES Darien & moy pour le Roy, meſſire JEHAN Cobehen, BERTRANT Deſtapeton, capitaine de Guines, maiſtre JEHAN Sepoie doyen de Nicole, & meſſire RICHART Stury pour le roy d'Angleterre ; & faite la recommendation par monſeigneur de Roüen, & requeſte de bien proceder

&c. Nous offriſmes proceder d'un coſté & d'autre plainement &c. Mais je qui parlay requis reſtitution des choſes priſes le Dimanche devant des treves ; & cuidaſmes que par caucion juratoire faire ſe deuſt,& prindrent les Anglois delay pour en parler au capitaine de Caleis. Aprés fut parlé & accordé des treves accordées juſques au xv. de Juillet, & mettre par lettre en ſeaulx pendans, & les povoirs d'une partie & d'autre encorporer,& du ſaufconduit pour le conte de Braine faire ſemblablement : puis les uns devant les autres juraſmes les treves deſſuſdites, & ſur le livre. Et ainſi départiſmes.

LE Merquedy envoyerent les Anglois deſſuſdis, excepté meſſire Bertrant, lettres à nous, archeveſque de Roüen, le conte de Braine, & moy, faiſant mencion comme aucune reſtitution ne ſe feroit juſques par meſſire de Coucy & autres capitaines en ſeroit ordené, & ſus le principal vouſiſſiez proceder, & nous en declarer, car trop avoient demouré ſans fruit &c. Les apporta un Anglois, qui ne ſavoit François. Repondu que monſeigneur de Roüen n'eſtoit pas meſſage du Roy, & le Conte & moy ſans les autres ne povions rien faire.

Le Jeudy IIII. de Juillet fuſmes d'accort que l'archediacre de Chaalons iroit à Paris dire l'eſtat d'Angleterre, des meſſages envoyez d'Angleterre &c. porta par memoire ; & ainſy fuſmes d'accort de requerir monſeigneur de Roüen, qu'il alaſt vers les Anglois pour trois choſes. La premiere pour parler de la reſtitution comme deſſus, la ſeconde pour les treves, & ſaufconduit fait ſceller, la tierce pour monſtrer que nous ſavions bien l'eſtat & mutacion d'Angleterre, & que le Conſeil eſtoit mort ; & pour ce doubtions que eulx ne voulſiſſent proceder, tendant à fin de delay, pour faire venir greigneurs Seigneurs & aviſez par le moyen conſeil &c.

Le Vendredy v. de Juillet envoya monſeigneur de Roüen Regnaudon à Caleis requerir les meſſages, qui veniſſent à Leliguehem, & que monſeigneur de Roüen peût parler à eulx, rapporta qui ſeroit à ſaint Guidenet le ſamedy, &

monſeigneur de Roüen s'accorda de y aller, & nous l'y deiſmes qu'il tendiſt à reſtitucion, & ſi non par caucion aux mains des perſonnes, ſinon de tout *hinc & inde*, & au fort accordaſmes d'aſſembler Lundy ſus tout. Le Samedy partit monſeigneur l'Archeveſque, & ledit Vendredy bien tart vint Colart le chevaucheur de Paris, nous apporta lettre du Roy & de monſeigneur d'Anjou, qui nous mandoient que nonobſtant la reſtitucion nous procediſſions, ſi les Anglois avoient bonne volenté de proceder ſus le principal. Dimanche VII. de Juillet retourna Regnaudon de Calais, nous rapporta que les Anglois eſtoient d'accort d'aſſembler Mardy.

Mardy IX. de Juillet aſſemblaſmes à Lelinguehem, & y fu le capitaine de Calais: parlaſmes longuement de la reſtitucion, finalement fuſmes d'accort que les Anglois eſcriproient, & nous auſſi dedens la fin de Juillet; & ce ſeroit baillé ou envoyé à monſeigneur de Coucy, monſeigneur de Braine, monſeigneur de Raineval, & monſeigneur de Sempy, leſquelx quatre, trois ou deux d'eulx en devroient ordener dedens la fin de Aouſt, ſe reſtitucion ſe feroit pleniere, ou quelle: & ce que eulx ordonneroient ſeroit tenu: ainſy fu juré: & cependant le corps des perſonnes ſeroient reſtituez *hinc & inde* juſques au dit des eſleus: par ainſy que le maire de Boulongne jureroit faire ſon povoir de faire retourner ceulx de noſtre partie qui ſeroient reſtitués, ou cas que dit ſeroit que retourner devroient: & ainſi fu juré par les capitaines de Calais & de Guines de rendre leurs priſonniers ſe dit eſtoit.

Et aprés ce entraſmes ou principal. Si fiſt maiſtre JEHAN Sepoie la demande de tout ce qui fu baillé, & aïnſy fu l aillé pour le roy JEHAN. Si fu repondu que point n'y entendrions: & pour ce fut recité le lendemain appointement de la ſouveraineté pour nous, du mariage du roi d'Angleterre à madame CATERINE, d'aliances & des offres faites ſur ce ſans declaracion quelle. Et aprés accorderent aſſez les Anglois que ainſi avoit eſté parlé, mais tout eſtoit nient par les proteſtations toûjours faites, & pour noſtre nouviau Roy, en diſant que l'offre ne ſouffriroit point; & que

au

au conſeil d'Angleterre jamais ne ſouffiroit, & encors nous dit oultre, que au mariage plus n'attendroient, ne puiſſance n'en avoient; & pour ce priſmes journée de y penſer ſur tout, & de y retourner un jour, tel que monſeigneur de Roüen feroit ſavoir. Et aprés ce il fu parlé de treves continuer; & ſur ce euſmes conſeil au ſeigneur de Clary & de Bé, & conſideré l'eſtat du païs, & tout fuſmes d'accort, & continuaſmes & juraſmes treves juſques au premier jour d'Aouſt ſoleil levant: & nous accorderent que meſſons ne merrien de maiſons n'enporteroient, ne arbre portant fruit ne couperoient. Et ſe fait eſtoit, reparer le feroient. Par ainſi furent les treves écrites à Liliguehem, & après à Bouloigne Jeudy onziéme jour de Juillet eſcripmes à nos Seigneurs tout ce que dit. Et parti pour ce Colart le chevaucheur.

Vendredy XII. de Juillet vint Aubert le chevaucheur, apporta lettres de l'Archeveſque, comme il plaiſoit à nos Seigneurs que nous continuiſſons treves juſques à XVI. jours: ce que fait avions.

Samedy XIII. de Juillet aſſemblaſmes, & ſe tindrent les Anglois fort, que nos offres eſtoient trop petites. Et pour ce nous convint parler, ſi deiſmes au lonc le droit du Roy en la nouvelle guerre, les demandes qu'il povoit faire, le tort des Anglois qui avoient failli, & ſi que ledit traittié de l'an LX. ne povoit eſtre accompli, concluant que par les Anglois avoit eſté refuſé & empeſchié ledit traittié. Et nientmoins comme nous renoncions à nos demandes par proteſtacions &c. & ſi offrions XX. dioceſes & trois ou quatre M. chaſteaux, & ce qui oncques ne fu au roy d'Angleterre &c. en concluant que nous nous mettions bien en raiſon, & offrions grans choſes, & dura longuement, & ſe débatirent pour les Anglois: mais prirent journée pour monſtrer que nos offres eſtoient captieuſes, mains ſouffiſantes, & trop petites au mardy enſuivant XV. de Juillet.

Lundy parti Aubert le meſſager, & par lui eſcripmes à nos Seigneurs.

Mardy XVI. aſſemblaſmes, & là fu le capitaine de Calais. Commença à parler maiſtre JEHAN Sepore, & aprés tantoſt continua ledit capitaine, & monſtra que ce que nous ofS f.

monſeigneur de ... pou y tenions, &
deiſmes qu'... avoient chaſteaux
main... que en tout ce que
ac... & concluant les offres
t... nous firent les Anglois
... La premiere ſe nous avions
... de plus offrir, & ad ce reſ-
... avions & bonne voulenté de
... ion. La ſeconde ſe au fort nous
... chelle & Poitou. Ad ce ne voulliſ-
... les mains que nous pourrions, bau-
... rent à part les Anglois, & pour ce
... Roüen avoit dit que le reſſort eſtoit
... Sepoie nous dit; & par maniere de con-
... ort point ne tenoient paſſé, mes tout ce
... au temps paſſé pour nient conſideroient
... on, & que noſtre foy eſtoit morte, & oultre
... jamais n'accepteroient. Si monſtraſmes que
... voit eſté paſſé &c. Mais les Anglois trop fort ſi

... deliberaſmes d'envoyer monſeigneur de Roüen
... mais il accorda d'aler aux Anglois; mais que je
... de Bayeux alaſſe avec luy, & pour ce y alay, &
... aſmes à Linguehem prés de Syeules, & monſtray
... ne nus traittier de ſouveraineté jamais n'aſſembleroient
... ſeigneurs; & auſſi comme c'eſtoit contre raiſon de di-
... ment, & qu'il ſembloit que les Anglois vouloient
... ompre; allegué pluſieurs raiſons, en concluant que
... ſeigneurs & compaignons jamais ne vouldroient, ſe nous
... avions octroy de la ſouveraineté. Et le Anglois *contra*:
mais marchandoient que nous nous atreigniſſions, & par ſe-
rement de plus offrir & grant choſe, & parmy ce eulx par-
leroient à ladite ſouveraineté: & ce debati à nous rien at-
teindre. Si me dirent pour final, que ſans mes compaignons
rien ne me diroient, ne feroient, & fu monſeigneur de
Roüen charge de ſavoir, ſe meſſeigneurs vouldroient aſſem-
bler avec eux & quant.

Vendredy xix. jour de Juillet vindrent monſeigneur deRai-

neval, & Gilles de Galois, auſquels nous deiſmes tout l'eſtat de la beſoigne, cheumes en acort de dire à monſeigneur de Roüen que ſamedy paſſé vouloient aſſembler. Ainſy le fis ſavoir aux Anglois, qui eſlirent à aſſembler au mardy XXII. de Juillet Et cependant fu eſcript par ſire Gilles à monſeigneur de Coucy & monſeigneur le Chancelier, que ils voulſiſſent venir juſques à Monſtreul, & au ſeigneur de Sempy qu'il veniſt; & ſi monſtraſmes au ſire de Raineval & Gilles toutes nos inſtrucions, & informaſmes de tout le fait.

Dimanche XXI. jour de Juillet bien tart retourna l'archediacre de Chaalons de Paris.

Lundy enſuite XXII. de Juillet parla à nous, & nous bailla certaines inſtrucions qu'il avoit apportées dont la teneur s'enſuit.

*Memoire à l'eveſque de Bayeux, au ſeigneur de Coucy, au conte de Braine, & aux autres envoyez de par le Roy en Picardie, pour le traittier de la paix.*

Que nonobſtant que les meſſages envoyez de la partie des Anglois ne ſoient pas de ſi grant auctorité comme ceux de par deça. "

*Item.* Que nonobſtant la diſcenſion d'Angleterre, le Roy veut que ſeſdites gens procedent avec les Anglois ſelon l'inſtruccion que autrefois leur a eſté baillée. "

*Item.* Que ou cas que les Anglois traitteront ſur le fait principal, que les gens du Roy leur pourront offrir ce qu'ils ont autrefois offert, tant ſur le principal, que ſur mariage. "

*Item.* Leur pourront dire, que pour ce que autrefois leur a eſté offert, que pour bien de paix encore leur offrons: combien que ſe ce fut à faire de nouvel, on ne leur en offriroit en pieces tant. Tres cher & amé frere ſoubs voſtre correction il m'eſt avis que il feroit bon ajoûter à ceſt article, que l'offre que autrefois leur fut faite, ce fu ſur l'eſperance du pourparlé, qui avoit eſté, du mariage faire entre le roy d'Angleterre, & l'une des ſœurs du Roy, lequel ne ſe peut faire de preſent. Et pour ce leur offre l'en plus que on ne fiſt oncques mais. "

„ *Item.* Leur pourra l'en dire, que il le rapportent en An-
„ gleterre, & que en reviengnent à certain jour, & plus grant
„ Seigneur pour aller avant en la beſoigne.

„ *Item.* Ou cas que l'offre ne leur plairoit, & que ils di-
„ roient, que ſur cette offre ne vouldroient jamais retour-
„ ner, ne veut on point que on ſe muë plus avant: meſme-
„ ment que en ceſt cas ſe retourne y avoit, elle vendroit de
„ leur coſté.

„ *Item.* Que toutes ces choſes ſe facent, pourveu que les
„ Anglois confeſſeroient le reſſort & ſouveraineté, ainſi &
„ par telle maniere que autrefois ont fait.

„ Sur ce que l'archediacre de Chaalons a rapporté de
„ vers le Roy, de par ſes gens eſtant au traittié, & que ils
„ ont aprés eſcript, adviſé eſt par le Roy, noſſeigneurs ſes
„ Oncles, & le Conſeil en la maniere qui s'enſuit.

„ Premierement que les gens du Roy procedent en tout
„ ſelon la forme & teneur des inſtrucions qui leur ont eſté
„ baillées, tant en offres comme autres choſes, nonobſtant
„ choſes qui ſoient entrevenuës, & que il a rapportées pour-
„ veu que avant toute œuvre les meſſages d'Angleterre
„ confeſſent l'hommage, reſſort, & ſouveraineté en la ma-
„ niere que autrefois a eſté fait.

## LOIS.

LE mardy XXIII. de Juillet audit lieu de Linguhem fuſ-
mes aſſemblez les meſſages tous de France & d'Angle-
terre, & aprés pluſieurs paroles, fuſmes d'acort que les An-
glois jureroient tout dire ce qui chargié leur eſtoit, tant de
ſouveraineté que de reſſort, que de ce à quoi ils ſe pourroient
reſtraindre de leur demande: & nous meſſages de France
jurerons ce à quoi nous nous pourrions hauſſer des offres
autrefois faites, & que l'ordre ſeroit tel, que premierement
les Anglois diroient & nous octroiroient le reſſort, & ſou-
veraineté, ainſi comme autrefois avoient fait: aprés nous
dirions nos offres: & derrier eulx diroient ce à quoi ils pour-
roient condeſcendre, & ainſi le juraſmes ſur les evangiles. Et
ce fait les Anglois firent leurs proteſtations devant trois ta-

bellions & plusieurs tesmoings, lesquelles ils baillerent par escript : & les protestacions faites, les tabellions & tesmoings partirent. Et aprés ce parmy les protestacions les Anglois offrirent par la bouche de maistre JEHAN Sepye de tenir tout ce que ils tenoient de present, & qui baillé leur seroit ; & generaument tout ce qu'ils tendroient par deça la mer ou royaume de France, en la foy, hommage, ressort & souveraineté du Roy CHARLES qui est à present, ses successeurs, & de la couronne de France, parmi bonnes modifications, & condicions contenues és protestacions.

Aprés ce pour nostre partie nous feismes en la presence desdits tabellions & tesmoings plusieurs protestacions, qui furent depuis baillées par écrit, & auxquelles je me rapporte, & en demandasmes instrument : & ce fait, partirent les tabellions & tesmoings. Et aprés ce feismes nos offres, oultre ce que autrefois avoit esté fait de tout ce que le Roy tenoit en Roergue & Angolesme. Aprés lesquelles choses les Anglois dirent que consideré le ressort qu'ils avoient laissé par protestacion, comme dit est, eulx n'avoient puissance, ne charge de rien laissier de tout ce qui leur avoit esté promis par le traitté de roy JEHAN ; & par especial de Poitou & de Xaintonge, ne de rien de la duché de Guienne : & pour ce que autre chose ne povions faire, il fu parlé sur deux voyes, ou rapporter vers les Seigneurs de faire venir greigneurs Seigneurs, & graigneur puissance, & sur ce fu pris jour d'assembler le jeudy ensuite. Voir est que en la fin & sur nostre département, nous accordasmes & jurasmes prorogacions de treves jusques au IX. jour d'Aoust soleil levant.

Merquedy XXIIII. jour dudit mois escripmes ces choses par monseigneur de Raineval à monseigneur le Chancelier, & à monseigneur de Coucy ; & si fusmes d'accort de les escrire au Roy & à Nosseigneurs.

Jeudy XXV. dudit mois fusmes tous audit lieu de Leulinghem, excepté le sire de Raineval qui s'en estoit alé, & le capitaine de Calais qui ne vint point ; & là fut parlé en repliquant les uns aux autres sur toutes les choses dessusdites ; & parla maistre Jehan Sepie, & vout reculer de ce qu'il

ſouveraineté : & je lui fis declarer
que oncques n'avoit fait, par maiſtre
, comme par ledit inſtrument peut
aitre parlaſmes que greigneurs Seigneurs
l'en priſt autre journée pour aſſembler ; &
oncques les Anglois prendre plus briefve jour-
a la ſaint Martin d'iver, Et accordaſmes chacun
apporter cependant vers Noſſeigneurs. Et lors parlaſ-
de treves prendre longues & breves ; mais oncques les
glois n'y vouldrent entendre ; & pour l'abſcence du ca-
pitaine de Calais preiſmes journée de raſſembler le ſame-
dy enſuivant.

Vendredy xxvi. Juillet partirent de Bouloigne l'archediacre de Chaalons & Gilles le Galois, à aler à Amiens devers monſeigneur le Chancelier & monſeigneur de Coucy, pour les adviſier de mettre pourviſion ſur le païs.

*Du banc que je baillé ſeellé de mon ſeel.*

Samedy xxvii. de Juillet à Lenlinghem fuſmes, & y vint le capitaine de Calais, & ne peuſmes rien plus profiter que devant eſt dit ; mais qui pis fu, declarerent les Anglois que ils ne ſe chargeroient point de faire venir aucuns des oncles du Roy : mais ſeulement ſe chargeroient de rapporter, & parler ſur le principal, & ſur treves longues de douze ans, & de retourner audit jour de la ſaint Martin, & de faire ſavoir le xx. jour d'Octobre quelles gens, de quel eſtat, & en quel nombre ils envoyeroient à la journée, afin que le Roy y puiſſe envoyer ſemblables : & ainſi le jurerent, & avec ce prinrent par eſcript ledit appointement ſoubs le ſeel de monſeigneur de Roüen, & ainſi départiſmes, & fuſmes d'acort d'eſtre vers le Roy mardy vi. jour d'Aouſt.

Et nota que maiſtre Yves a toutes les lettres cloſes qui nous furent envoyées du Roy & de nos ſeigneurs, & copie de toutes les lettres que nous envoyaſmes, & copie de toutes les inſtruccions ; & ſi eſt chargé de faire inſtrument comme tabellion de la maniere comment les Anglois octroyent premierement le reſſort & ſouveraineté.

*Item.* Au ſire de Barquetes & au maire de Bouloigne nous

baillaſmes toutes les treves & abſtinences qui avoient eſté priſes en ce voyage ; & ſi les adviſaſmes de faire crier que les bonnes gens ſe retraiſſent, que leſdites treves faudroient le IX. jour d'Aouſt ſoleil levant.

*Item.* Nota que monſeigneur le conte de Braine emporta les raiſons que nous avions faittes & celles des Anglois ainſi touchant le fait de la reſtitucion des choſes priſes la veille de ſaint Jean dont nous eſtions à debat, & maiſtre Yves en emporta les lettres cloſes des Anglois touchant ce fait, que li furent baillées par monſeigneur de Roüen.

Et je eveſque de Bayeux, pour ce que je oye dire à Abbeville par le receveur general, que monſeigneur de Coucy, monſeigneur le Chancelier eſtoient partis de Amiens, prins mon chemin à aler avec monſeigneur de Roüen.

*Memoire des offres qui ont eſté faites.*

Et premierement en la grant aſſemblée qui fut à Bouloigne l'an LXXVII. le XXI. jour de Juin meſſeigneurs les archevêques de Roüen & de Ravane offrirent toutes les terres poſſidées par le Prince de la Garonne, & auſſi toutes les terres poſſidées de parti delà la Derdongne, & oultre de ce qui eſt par deça la Derdongne, encore furent offres baillées Bourc-liborne, ſaint Milion, & Chaſteillon. Mais en recompenſacion de Calais, & de ce que le roy d'Angleterre tient à preſent en Picardie, veult le Roy retenir des choſes deſſus dites, Caours & Caërcin, & toutes les terres qui ſont entre l'Oſt & la Derdongne, & la cité de Montauban, & tout le païs qui eſt entre Voron & Taren, avec ce furent offert douze cens mille frans pour toutes les terres, droits &c. Et parmy certaines proteſtacions d'avoir reſſort, ſouveraineté, hommage de ce qui eſt deça la mer.

*Item* Mardy XXII. de May l'an quatre ving, aprés ce que les Anglois orent offert & conſenti reſſort, ſouveraineté, hommage, & foy de tout par proteſtation de laditte ſouveraineté avoir, & que à nos autres drois & tort fait ne renoncerions, fors en cas de paix, ne à nos aliances &c. Oultre ce que deſſus eſt, meſſire Ernaut &c. offrit pluſieurs terres dont les Anglois vouldrent avoir par eſcript

copie, & monſeigneur de Roſien du conſentement de nous les bailla, & fu de ce faite cedule dont la teneur s'enſuit.

*Oblationes &c. ultra alias dudum factas ſuper oblationibus terrarum.*

*Primo civitas & tota diœceſis Caturcenſis.*

*Item. Civitas Petragoricenſis & Sarlatenſis, & totam patriam Petragoricenſem.*

*Item. Civitates Ruthenenſem & Vvabrenſem, & totam patriam Ruthenenſem.*

*Item. Civitas Xantonenſis & patria Xantonenſis, quidquid eſt ultra la* Tharente

*Et pro matrimonio Dominæ* CATHARINÆ *cum rege Angliæ civitas terra & totus comitatus Angoliſmenſis.*

*Item. Pro terris retentis & non oblatis regi Angliæ fuerunt obligata pecunia, ut ſupra,* XII. C. *millia Francorum.*

*Et ſic de terris quæ antiquitus fuerunt regum Angliæ, rex Franciæ non retinet niſi patriam Lemovicenſem.*

*Pictavienſem, Alniſienſem, quæ eſt pars diœceſis Xantonenſis, in quo eſt villa de Rupelle. Retinetur & civitas & terra de Monte-Albano, ubi ſunt ſolum* XV. *vel* XX. *parochiæ, inter quæ hactenus fuerunt de Comitatu Toloſano. Retinetur & comitatus de dioceſis Ambianenſis. Et propter quæ retenta, & in recompenſatione prædictorum per regem Franciæ offeruntur civitates Ruthenenſis & Vvabrenſis, & tota terra Ruthenenſis, civitas Tarbenſis & tota terra Bigoiræ. Retinet rex Angliæ inſuper Calleſim,* Guines *& terras circumvicinas, quæ alias ante tempus guerrarum non fuerunt de dominio regis Anglorum. Et ultra hæc offeruntur, ut dictum eſt, in pecunia* XII. C. *millia Francorum.*

*Ex quibus poſtquam pax eſt factibilis & facilis ad inveniendum.*

Et oultre encore avoit le Roy voulu offrir &c. & de ce avoit povoir à part monſeigneur de la Riviere, monſeigneur le Preſident, & Jean le Mercier *ut in parva cedula continetur ſupra in folio.*

L'an de grace mil ccc. quatre vingt & trois le jour de Decembre en l'Egliſe de Lelinguehem aſſiſe entre Bouloigne & Calais, furent preſens meſſeigneurs les ducs de Berry

Berry, & avec li meſſeigneurs le duc de Bretagne, & le conte de Flandres, l'eveſque de Laon, & pluſieurs autres du conſeil du Roy noſtre ſire, pour & ou nom de noſtredit Seigneur d'une part: & monſeigneur le duc de Lenclaſtre, le conte Darby, meſſire Jehan de Holland, l'eveſque de Herefort, & pluſieurs autres du conſeil du roy d'Angleterre d'autre part, & ou nom dudit roy d'Angleterre. Et aprés ce que une chacune part ont montré ſon povoir, & firent pluſieurs proteſtacions, qui vouldront avoir toûjours pour repetées en chacune article & journée que eulx parleroient enſemble, & leſquelles proteſtacions ont été autrefois baillées par eſcript audit jour. Et jours enſuivans ont été parlées pluſieurs choſes; & premierement furent faites de la partie d'Angleterre pluſieurs & grans demandes, & de la partie de France fu monſtré laditte demande eſtre deſraiſonnable, & neantmoins fu offert ou parlé d'aucunes choſes en cas de paix final, & au cas qui plairoit au Roy noſtre ſire, parmy ce que de tout que tenoit ou baillé ſeroit au roy d'Angleterre, foy & hommage, reſſort & ſouveraineté, demourroit & ſeroit du Roy noſtre ſire.

*Item.* Pour ce que de la partie d'Angleterre fu requis avoir & declairé eſtre pluſieurs modificacions ſur leſdits reſſorts & ſouveraineté, de la partie d'Angleterre furent baillée par eſcript pluſieurs parties ou eſcritures pour reſtraindre leſdits reſſort & ſouveraineté, & declarer leſdittes modificacions, ſi comme par la teneur deſdits articles peut apparoir.

*Item.* De la partie de France y furent faites aucunes reſponſes de bouche, & depuis baillée par eſcript, ſi comme contenu eſt en la fin d'un chacun article baillée de la partie d'Angleterre; & ſont leſdis articles & reſponſes ſignées de maiſtre Jehan Tabary ſecretaire du Roy noſtre ſire, & en chacune partie copie.

*Item.* Fu parlé des alliez, adherens, & bienveillans d'une partie & d'autre eſtre compris au fait principal de la paix, & en tout le traittié.

*Item.* Fu parlé que pour mieux accomplir les choſes dont parlé avoit eſté, bon ſeroit d'avoir treves generaulx entre

„ amis, ou alliez dudit roy d'Angleterre ou par les voſtres, „ vous le ferez délivrer; & generalement ferez tout reparer „ & mettre au premier eſtat ce qui auroit eſté fait au con- „ traire; ne pour quelconque choſe aucune, ou qui puiſſe „ avenir, ne ſera que leſdis ſaufconduis vous ne faciez te- „ nir & fairez tenir ſelon leur fourme & teneur. Et ſe à voſtre „ cognoiſſance vient que l'en voulſit faire le contraire, vous „ en aviſerez meſdis ſeigneurs de Berry & de Bourgoigne, „ & les autres à qui leſdis ſaufconduis ont eſté donnez, ſi „ à temps qu'ils y puiſſent pourveoir à leur ſeureté; & ou „ cas que aucuns feroient au contraire, vous ſerez partie „ avec noſdis Seigneurs de Berry & de Bourgongne contre „ ceulx qui ce auront fait. Et ainſi le promettez vous au „ nom de voſtre Seigneur, ou en vos propres noms par la foy „ de vôtre corps; & y obligiez vous, vos biens preſens & à „ venir; & ſemblable ſerement faites de tenir vos ſaufcon- „ duis, que donnez aux meſſages des roys de Caſtelle & „ d'Eſcoce.

Samedi vendrent les Eſcos, Dimanche VII. d'Aouſt par- lerent à nos ſeigneurs, dirent premierement comme eſtoient venus à plain povoir de parler du traittié de paix final, ſi non de treves, ſi non comme nous nous gouvernerons en la guerre. Et oultre dirent quatre poins. Le premier comme nous avions failli à l'alliance en deux point: le premier en ce que guerre ouverte en Eſcoce comme notoire eſtoit, nous devions faire guerre de noſtre povoir: le ſecond comme nous avions pris treves ſans eulx: le troiſiéme comme con- tre les convenances parlée à Orliens, & aprés confirmées & jurées par maiſtre Jo. Freſnel nous n'avions pas envoyé mil hommes d'armes chevalliers & Eſcuiers, nul harnois, & XL. mil frans, comme tenus y eſtions par la promeſſe dont auroient eu grand dommage: requeroient eſtre amandé & proviſion pour le tems à venir, & quelle ſeurté pourroient avoir. Reſpondu fu par le conſeil, par la bouche du preſi- dent, que le cardinal de Glaſco avoit un m. avoient eſte à Paris requerre aide pour les treves qui failloient, dit li fu que plus ne s'en poroit faire, que de mil &c. comme en la convenance faite par Freſnel, & par ce le Roy n'eſtoit plus

tenu de faire guerre en Angleterre contre ſon povoir ; & ladite aide n'avoit point eſté faite par les treves ſurvenuës ; & quans aux trieves priſes, rien n'eſtoit mal fait appart, car les Eſcos eſtoient comprins comme nous, s'il leur plaiſoit, & pour ce envoyez meſſages pour ſçavoir leur volenté & accort par le duc de Lanclaſtre : cependant riens ne ſe feroit de guerre, ſe mal a eſté fait, ce n'eſt pas par la coulpe du Roy, mais la faute des Anglois, qui tindrent les meſſages trop ; & montrer oultre comme le Roy avoit fait ſon devoir, & nos Seigneurs ne onques ſeurſeis n'avoient guerre contre Eſcos : mes *unde econtra*, & auſſi avions eu tousjours guerre, & n'avoient pas fait les Eſcos guerre, concluant que tout avons bien fait, & au ſurplus offrir de bien fere &c.

Lundy VIII. d'Aouſt retournerent ceulx qui eſtoient alez à Calais, vindrent avec eulx quatre chevalliers Anglois, meſſire RICHART Beulle, ODE de Granſſon, & autres deux, dirent comment les Anglois avoient juré ſelon la fourme, apporterent leur ſaufconduis, & un general pour les alliez, dirent que les Anglois requirent le ſauf conduit du Roy eſtre prorogué juſques au XV. d'Octobre ; raconterent avoir veu pluſieurs lieux pour aſſembler &c. Et les Anglois apporterent ſaufconduit general pour les Eſcos & Caſtellans, où eſtoit ſeul contenu pour ceux que l'en voudroit amener de quelconques païs & nacion &c. Et ſi n'eſtoit pas la clauſe nonobſtant quelconques choſes faites ou à faire en la fin, comme au noſtre &c. nonobſtant ce jurerent nos ſeigneurs les Ducs ſeulement ſelon la fourme de la clauſe, & fu dit qu'il convenoit reparoir ſaufconduis pour les Eſcos & Caſtellans, & fere comme le noſtre. Si requirent que l'envoya à Calais fere noſtre reſponſe ; & de ce fu chargez deux chevalliers, dont fu l'un meſſire Guichart pour requerre ſaufconduis pour Eſpagnos & Eſcos : dirent que l'en eſtions d'accort d'aſſembler les conſaulx, non pas les ſeigneurs premierement ; & à Marquiſe, non pas à Suihent. Et mercredi X. de ce mois de Aouſt octroyé fut ſaufconduit à meſſire Jehan de Beauchamp capitaine de Calais au ſeigneur de ſaint Vvalier &c. & furent renvoyez de Calais meſſages dire noſtre ſaufconduit bon, cellui des Eſpagnos & Eſcos fault re-

faire nous avions juré. *Item*. Qu'il vaille autant dire bien-veillant comme alliez. *Item*. Que l'en envoyera au Roy qu'il alonge le ſaufconduit juſques au xv. d'Octobre. *Item* Que nous aſſemblons à Marquiſe & mercredy, ſe nous avons le ſaufconduit pour Eſcos & Eſpaignos. *Nota*. Que les Anglois requerent les meſſages du roy de Navarre & de * Gault fuſſent en ſaufconduit. Et mercredy matin furent leuës les lettres ou copie de monſeigneur le duc de Bretaigne faiſant mencion du département monſeigneur de Berry & du duc de Lanclaſtre, & autres des conſaulx des Roys ; & après conſeillé comme l'en y entreroit en traittié. Ou cas que les Anglois vendroient, fut conclus que povoirs ſeroient demandez à veoir, & aprés faite mencion de département, & comme nous avons fait venir nos alliez prés de Veir, comme ou fait des alliez l'en procedera. Car en noſtre fait eſt aſſez procedé & eſboché &c.

* F. Gand.

Audit jour au ſoir retournerent meſſire Guichart & N. Paynel : rapporterent comme avoient tout fait ce que chargé leur fu, & que les Anglois eſtoient d'accort d'aſſembler vendredi ou ſamedi à Vviſent ou à Lelinguehem, non pas à Marquiſe : car c'eſtoit une lieuë plus prés de nous ; & que les conſaulx de France & d'Angleterre aſſemblaſſent ſens ceulx des alliez ; & lors diroient aucunes choſes pourquoi ne donnoient ſaufconduit aux alliez : amerent auſſi meſſire Ode de Grancon & autres chevalliers Anglois, qui dirent en creance comme deſſus. Aprés fut conſeillé, conclu & reſpondu que ſamedy à Lelinguehem les conſaulx des Roys, ſans les alliez, s'aſſembleroient, & que l'en dit bien des raiſons pourquoi l'on ne devoit pas donner ſaufconduit aux Gantois ; & y avoit pluſieurs raiſons & peril que s'en pourroient enſuir ; ne n'eſtoit pas fait de voulenté, nonobſtant l'opinion de l'eveſque de Bayeux.

Samedy xiii. jour d'Aouſt fuſmes aſſemblez à Lelinguehem les conſaulx des Roys ; & pour ſur ce qui fut conſeillé, nous parlaſmes pluſieurs raiſons que les Gantois ny deuſſent eſtre pour honneur, prouffit & bonne exemple, & perils qui s'en pourroient enſuir ; & finablement partiſmes par trois concluſions que nous baillerent le Anglois, ou que

nuls de nos alliez y fuſſent ou par ſaufconduit general ou par eſpecial tous nommez ; & combien que nous debâtiſſions tous au contraire, neanmoins jour pris pour pourſuir le mardy aprés, & rapporter voulenté de nos ſeigneurs, par ſpecial que les Anglois euſſent mis que les Gantois n'y fuſſent point, mais nos autres alliez, bien rapport fut fait.

Dimanche XIIII. d'Aouſt fut conſeillé que nous retourniſſions, tendiſſions que les Gantois n'y fuſſent, mais que tous nos alliez y fuſſent par ſaufconduit exprez, & nos povoirs veus, & fut dit que nous euſſions nos povoirs & de nos alliez, & les portiſſions, ou copie. Ainſi fut fait.

Mardi XVI. d'Aouſt aſſemblaſmes, tendirent les Anglois que nous traitiſſions ſens nos alliez ; & par pluſieurs raiſons. Premierement, c'eſt le principal, & les alliez fuiront leur mal, les trouveront trop d'empeſchemens, le quart nous pourrions encore eſtre moyens, deffendu fut de non pour l'appointement, pour honneur, pour confiance, pour ce que ainſi le nous ait fait, pour ce que ainſi ſommes obligez, pour ce que par pluſieurs pourront mieulx eſtre conſeillez que par pou, reſpondu &c. & pluſieurs alteracions, & finablement voulmes ſavoir ſe les Anglois vouldroient traittier en ce lieu avec alliez, & ſe leurs alliez avoient puiſſance de traitter comme nous & les noſtres. Et pour ce montraſmes nos povoirs & de nos alliez. Et ceulx nous demanderent ſe nous vouldrions reparer les grands attentats, & traiter avec alliez. Sur ce jour pris à vendredy. Et nota que fort fut parlé contre leſdis Eſcos, que eulx avoient pris treves ſans nous pris à traitter au pleint à Doubvre, & que oncque l'en avoit traittié à eulx de paix, ne de treve, fors là en Angleterre &c. & largement fut rapporté mercredy dix ſeptiéme d'Aouſt. Jeudi XVIII. d'Aouſt fut déliberé que nous reſponderions clerement au premier avis, & aux deux autres par raiſon, & à chacun ſelon ſon eſtat : mais nous pourſuirons que les Anglois repondiſſent premierement.

Vendredi aſſemblaſmes à Lelinguehem, pourſuiſmes que les Anglois reſpondiſſent. Reſpondirent & dirent que leurs alliez avoient bon povoir : mais ne les avoient pas apportez, mais bien le leur. Car quant l'on traitteroit d'eulx qui ſeroit

en cas de paix final, lors en enſeigneroient, non devant eſtoit beſoing aux Caſtellans: eſtoient prés de traittier. Le duc de Lanclaſtre eſtoit preſent; & outre ſouffiſoit leur povoir, quant Eſcos vouloient aſſembler avec nos ſeigneurs, & lors leurs reſpondroient, & dirent choſes ſecretes, que les conſaulx ne povoient ſavoir autrement, ne vouldront reſpondre, combien que fort pourſuis. Si reſpondiſmes par eux requis ainſi que en chargé fu, en concluant que clerement & ſouffiſament reſpondrions, requerant que ainſi feiſſent: mais pour neant, & nous vouldrent charger de rapporter ſeulement, ſe nos ſeigneurs vouldroient aſſembler ou non, & reſcripre par ce. Si debatiſmes &c. comme deſſus, & finablement jour pris à mardi enſuivent & rapporter.

Dimanche environ veſpres vindrent à Bouloigne meſſire Thomas de Parſy, Ode de Grancon, & le Caucune de Roberſac: apporterent lettres des ducs de Lanclaſtre, & conte de Bourguiguehem dont la teneur s'enſuit.

„ TRés-hauts & trés-puiſſans princes & nos trés-chers & „ amez couſins, nous penſons comment vous avez bien „ memoire qu'au premier jour de Juing derrain paſſé les „ commiſſaires d'une part & d'autre devoient aſſembler „ pour proceder ou traittié de paix a doncque commencié, „ ſelon ce que appartiendroit & la nature de la beſoigne le „ requeroit: depuis lequel jour nous vous avons longue„ ment attendus tant par delà comme par deçà la mer, „ comme vous bien ſavez. Et neantmoins pour le grant bien „ de paix, nous l'avons toûjours pris en patience, comment „ que ſelon la commune opinion du monde, & a eſté en par„ tie contre l'honneur du Roy noſtre ſire & de nous. Et de„ puis vous venez en ceſtes parties à inſtance & plaiſirs de „ vous, nous fuſmes aſſentus encontre les aviſemens de nos „ conſeils, & contre la fourme accouſtumée devant ces heu„ res enſemblable traittié, que les conſeillers de Ambedeux „ nos parties ſe devront premierement encontre pour par„ ler de certaines choſes preambules audit traitié, leſquielx „ ont eſté maintenant aſſemblez à trois journées, & qu'elle „ finit, ou effet en ſoit enſuis. Nous penſons que vous eſtes

aſſez

aſſez prés par relacion de vos conſeillers avant dis : mais " par ſpecial nous merveillons que à la journée de Venredi " derrain paſſé, là où nos conſeillers ont plainement parlé " du fait d'Eſpaigne, & auſſi du fait d'Eſcoce, ſi avant com " me ils ont pût, ou que nous povons bonnement vous fai- " re ſavoir devant nos premieres aſſemblées, & ce pour cer- " taines cauſes, qu'elles nous vous déclairerons à nos aſ- " ſemblées avant dittes, voſdits conſeillers ne ſe veullent " chargier de rapporter à vous ce qui leur eſtoit dit de par " nous touchant ledit fait d'Eſcoce, s'il le vous plairoit, ou " non mie. En quelle choſe faiſant, il nous ſemble que at- " tenduë les matieres avant dittes, ils faiſoient mais que " poy de honneur à vous. Et ainſi eſt entrepriſe journée à " mardy prochain venant, pour rapporter les voulentez de " vous & de nous comment il ſeroit de proceder en avant " ſur le fait dudit traittié. Pourquoi trés-chers & amez cou- " ſins, vous plaiſt conſiderer & chargier deuëment les cho- " ſes avant dittes ; & nous ſignifier en eſcript par nos che " valiers porteurs de ceſtes vos voulentez touchant noſdites " aſſemblées perſonnelles ; & que ſoit ſi preſentes comme " homme pourra bonnement : car ſeurement nous penſons " que ce ſera expedient & beſoignable, ne il ne nous ſem- " ble prouſitable au beſoigne principal de nous ouvrir plus " avant à voſdits conſeillers devant nos dictes aſſemblées, " Trés-hauts & trés-puiſſans princes & nos trés-chers amez " couſins noſtre Seigneur Dieux vous ait en ſa très-ſainte " garde. Eſcript de Calais ſous noſtre ſeaulx le 22. jour " d'Aouſt. "

## Le Duc de Lanclastre & Le Conte de Bukinguehem.

*A nos trés-hauls & puiſſans princes & nos trés-chers amez couſins, les ducs de Berry & de Bourgongne.*

Et alors fu déliberé que l'en auroit avis ſur les lettres, & que l'en vaudroit lettres au Anglois, faiſant mencion que reſponſes ſeroient envoyées par nos chevalliers : & le-

lundi fu déliberé & réponſe faite par écrit ; & furent chargez monſieur de Reneval, N. Paynel, G. de Marſei de porter la reſponſe dont la teneur s'enſuit.

„ TRés hauls & trés-puiſſans princes & nos trés-chers
„ amez couſins, vos lettres que nous receuſmes hier
„ au ſoir tant par vos chevalliers, comme par ceulx vous
„ ont eſcript, contenant en ſubſtance, que puis le premier
„ jour de Juing, que les commiſſaires d'une part & d'autre
„ ſe devoient aſſembler pour proceder au traittié de la paix,
„ vous nous avez longuement attendus delà & deçà la mer;
„ & que depuis nos venuës, à noſtre inſtance & pour noſtre
„ plaiſir vous vous eſtes aſſentus contre les avis de vos con-
„ ſaulx, à ce que les conſeillers d'une part & d'autre ſe aſ-
„ ſemblaſſent premierement pour parler d'aucunes choſes
„ prealables au traittié contre la fourme de la paix accouſ-
„ tumée en ſemblable traittié, & qu'il ont ja aſſemblé par
„ trois journées, dont vous penſez que nous povons aſſez
„ ſavoir quel frui s'en eſt enſuy : & auſſi que le conſeil de
„ monſeigneur le Roy, qui fu aſſemblé vendredi derrain
„ avec le conſeil de voſtre partie, ne ſe veut chargier de
„ nous rapporter ce que voſtredit conſeil leur avoit reſpon-
„ du ſur le fait d'Eſcoce : & oultre que nous vous vueillons
„ ſignifier par eſcript nos voulentez ſur nos aſſemblées per-
„ ſonnelles. Trés chers & trés amez couſins nous tenons
„ que vous beau couſin de Lanclaſtre eſtes bien recors, que
„ la journée dudit premier jour de Juing fu à voſtre inſtan-
„ ce eſloignée juſques au XII. jour dudit mois, pour ce ſi
„ comme vous diſiez que vous deviez eſtre au parlement
„ lors tenu par le roy d'Angleterre à Salesbur, ſi ques vous
„ ne povez bonnement eſtre audit premier jour de Juing par
„ deçà : & depuis pour pluſieurs occupacions que je duc de
„ Berry ay euës es parties de la Languedoc, où je m'eſtois
„ tranſporté pour pourveoir à la ſeurté du païs, & auſſi du
„ païs de Guienne ; deſquels monſeigneur le Roy m'a bail-
„ lé la charge & le gouvernement ; & eſquels païs les gens
„ de voſtre patrie n'ont tenu, ne voulu tenir, ne encore
„ tiennent aucunes trieves : pour quoi convint que je y de-

mouraſſe plus longuement que je ne penſoie, fu ladite " journée proroguée juſques à la Magdeléne, lendemain " de laquelle furent pluſieurs du conſeil de monſeigneur " le Roy à Bouloigne ; & nous deux y veniſmes aſſez toſt " aprés. Et auſſi vous ſavez que les meſſages de noſtre couſin " d'Eſcoce noſtre allié, devoient avoir ſaufconduit pour eſtre " à ladite journée : lequel n'ont pu avoir, & par ce n'ont pu " venir juſques nagueres par deçà, où ils ſont venus en " grant péril de leurs perſonnes par defaut dudit conduit. " Quant eſt de ce que vos dittes lettres contiennent, que " vous eſtes aſſentus à l'aſſemblée des conſaulx contre la " fourme accouſtumée : nous ſommes biens recors que ainſi " a eſté fait autrefois : car ſi comme vous ſavez les conſaulx " d'une part & d'autre furent aſſemblez avant noſtre aſſemblée perſonnelle par pluſieurs fois en divers lieux, " c'eſt aſſavoir à ſaint Ynglenert, à Bouloigne & autre part: " ſi nous ſemble que ce n'eſt pas contre, mais eſt ſelon la " fourme accouſtumé ; & ſe petit fruit s'en eſt enſuy, il ſemble que ce n'a pas tenu en nous ; car ſi vous euſſiez envoyé les ſaufconduis pour nos alliez, & vos gens euſſent reſpondu plainement ſur le fait d'Eſcoce, comme le conſeil " de monſeigneur le Roy a reſpondu clerement aux demandes qu'ils leurs ont faites de voſtre part, ce euſt eſté grant " avancement en la beſogne : & vous devez bien ſavoir que " noſtre entencion a tousjours eſté, & eſt que nos alliez " fuſſent comprins en noſtre traittié, & que l'en parlaſt de " leur fait ſi avant comme du fait de monſeigneur. Et quant " eſt de ce que vous dittes, que le conſeil de monſeigneur " ne ſe veut chargier de nous rapporter les reſponſes que " vos gens leur firent ſur les faits d'Eſpagne & d'Eſcoce ; " vueillez ſavoir que il nous ont rapporté, que ils s'en chargerent : & certainement ils ont fait relacion de tout ce " que voſdittes gens leur reſpondirent pour en rapporter " noſtre volenté à la journée mardi prochain. Et quant eſt " de nos aſſemblées perſonnelles, faites nous avoir les ſaufconduis pour noſdits aliez, & reſpondre clerement aux " demandes que le conſeil de monſeigneur ont faites, comme ils ont reſpondu à celles du conſeil de voſtre partie, "

„ & par eſpecial ſur le fait d'Eſcoce : laquelle choſe nous „ ſemble raiſonnable pour pluſieurs raiſons, que le conſeil „ de monſeigneur nous ont rapporté qu'ils ont dittes aux „ gens de voſtre conſeil, leſqueles nous penſons que ils „ vous ont rapportées auſſi, & leſquelles ne recitons pas „ pour cauſe de briefveté. Nous procederons en oultre en „ cette beſoigne ſi avant comme il appartiendra, & tant que „ nous mettrons tousjours Dieu & raiſon de noſtre part. „ Trés haults & puiſſans princes & nos tres chers & amez „ couſins, noſtre Seigneur vous ait en ſa trés ſainte garde. „ Eſcript à Bouloigne le xxii. jour d'Aouſt.

## Les Ducs de Berry & de Bourgongne.

*A trés haults & puiſſans princes & à nos trés chers & amez couſins le duc de Lenclaſtre, & le conte de Bukynguehem.*

Et partirent lundi aprés-diſner, retournerent mardi aprés veſpres, dirent que la journée ne ſe povoit tenir, mais que les Anglois envoieroient de leurs conſaulx vers nos ſeigneurs à Bouloigne, & lors ſeroit parlé de raſſembler jeudi ou vendredi, & ſur ce apporterent lettres. Et nota que des lettres de creance apportées par monſeigneur Eude, & de ce que lui fu ouvert, & par meſſire Thomas de Parſy; & que meſſire G. porta auſſi lettres de creance, & que tout fut dit au conſeil.

Mercredi xxiiii. d'Aouſt vindrent meſſire Thomas Parſy, maiſtre Vvatier Scarlaire, le juge de Bourdeaux & autres apporterent lettres de creance, & faiſant mencion que eulx eſtoient envoyez pour reſpondre aux lettres. Dirent à part à noſdits ſeigneurs leur creance, laquelle nos ſeigneurs rapporterent au conſeil: & en effet parlerent au long de juſtifier leurs lettres, & que les noſtres ne ſouffiſoient par les raiſons autrefois dittes : en adjoutant premierement que oncque n'avoit eſté parlé que les alliez veniſſent, n'oncques n'avoit eſté dit que les Eſcos euſſent ſaufconduit, n'oncques à la requeſte du Duc le terme ne fu eſloigné du premier jour de Juing; mais par meſſire Guichart, ou nom

Berry &c. Si fu en conſeil & conclu, que
que nos ſeigneurs envoyeroient de leur
lais pour reſpondre : & furent ordonnez
conte de Sancere, le preſident Rayneval
ur fu reſpondu aux Anglois, & journée pri-
leurs conſaulx à Lilinguehem.
d'Aouſt vindrent le chancelier du roy des Ro-
lufieurs autres Allemans : parlerent à noſſei-
n'y fu point ; mais je fu à la reſponſe faite, où
que eulx avoient demandé & requis, c'eſt aſſa.
ulx avoient envoyé noſſeigneurs à paix en monſ-
biens & inconveniens &c. Secondement avoit re-
je ... toutes dilacions & frivoles noſſeigneurs y
nt entendre. Tiercement comme eulx ſe offroient
oyens; & plus l'empereur, s'il plaiſoit à noſſeigneurs,
roit. Et aprés auſſi avoient parlé que le roy des Ro-
verroit voulentier le roy & noſſeigneurs, & que ce
roit eſtre trés grant bien. Et pour ce requeroient que
& jour fuſt pris, & qui pleuſt à bailler par eſcript ſur
eulx avoient à parler : ainſi que le roy des Romains
eniſt, adviſé reſpondu fu par le conſeil de noſſeigneurs ;
lors fu que noſſeigneurs mercieroient le Roy de ſa bon-
ne voulenté, & de ce qu'il les avoit envoyez. Secondement
fu dit la bonne voulenté & raiſonnable que le roy & noſſei-
gneurs avoient en la paix, & comment s'en eſtoient mis
en leur devoir, comme l'on y avoit plainement procedé.
Et fu dit que appart aprés ſouper monſeigneur le Cardinal
les informeroit, afin que eulx ne fuſſent delaiez. Fu aprés
montré comme il plaiſoit au roy & à noſſeigneurs que eulx
fuſſent mediateurs : autrefois l'avions offert de tout le vou-
loir de eulx plus pour la confiance, pour leur ſens, pour
l'aliance, & lignage &c. Et aprés de l'aſſemblée qui deuſt
eſtre ſamedi de nous & les Anglois fuſt touché, afin que ils
y fuſſent, & de l'aſſemblée du roy des Romains; fu mis en
leur deliberacion de prendre le jour preſent en enchier
qu'ils partiſſent, prindrent d'attendre, puis eurent congié;
& leur furent baillé deux chevalliers & deux ſergens d'ar-
mes pour aller à Calais, & leur fu dit que point n'entraſſent,

... A tous ceulx &c. ſavoir faiſons que nous a... ouiu, accordé, & promis, par vertu du povoir ... que nous avons de monſeigneur le Roy à nos ... ins le duc de Lanclaſtre & le conte de Bukyngue... ..., & par la teneur de ces lettres permettons & accor... ons que la fortereſſe de la ville & les habitans de Gand „ & les fors qui ſe tiennent à preſent pour eulx, & les habi„ tans d'iceulx, & autres qui à preſent tiennent leur parti, „ ſeront & demoureront en bonne & loyal ſeurté, ſans frau„ de & ſans mal engin, cele que monſeigneur le Roy, ne „ noſtre trés chier frere le duc de Bourgongne, conte de „ Flandre, duquel nous nous faiſons fort en ceſte partie, ne „ ferons ou ferons fere par eulx, ne par leurs ſubgez ou aul„ tre à laditte fortereſſe, ville, ou habitans de Gand, ne „ aux autres fortereſſes qui ſe tiennent à preſent pour eulx, „ ne aux habitans d'iceulx, ne autres qui à preſent tien„ nent leur parti, comme dit eſt, grief ou dommage quel„ conques en corps ou en bien par voye de fait ou autre„ ment, juſques au premier jour de May prochain venant. „ Parmi ce toutes voyes que iceulx habitans & autres deſ„ ſus nommez ne mettrons empeſchement, ne feront cho„ ſe pourquoi noſtredit frere de Bourgongne & les gens „ d'egliſe, chevalliers, eſcuiers & autres ſes ſubgez ne „ joïſſent à plain de leurs rentes & revenus, qu'ils ont ou „ païs de Flandres ou dehors de ladite ville de Gand, & „ auſſi ne entreront leſdits habitans ou autres deſſus nom„ mez és chaſteaux, villes fermées, ou fortereſſes de l'o„ béiſſance de noſtredit frere durant ledit temps, ſe n'eſt „ pas licence ou congié de noſtredit frere, ou de ſes gens, „ ou officiers ayant puiſſance de par lui à ce & oultre pro„ mettons comme devant, que nous ferons que monſeigneur „ le Roy aura les choſes agreables, & ratifiera & confer„ mera nos preſentes lettres par les ſiennes. En teſmoing „ &c.

*C'eſt le fait du traittié recommencié en l'an* M CCC. *quatre-vingt & cinq.*

Premierement lundy XVII. jour d'Avril cellui an aprés Paſques vindrent à Bouloigne ſur la mer l'eveſque de Bayeux nommé meſſire Nicol. du Bos, & meſſire Arnault de Corbie premier preſident de parlement, qui envoyez y eſtoient par le Roy pour ledit traittié; & là orent reſponſe du fait d'un chevaucheur qu'ils avoient devers les Anglois; & tantoſt reſcriprent auxdits Anglois à Calais, & y envoyerent deux eſcuyers, qui prindrent le ſerement pour le ſaufconduit. Et le mardi enſuivant XVIII. jour dudit mois les Anglois leur envoyerent ſemblablement lettres & deux eſcuiers, auxquelx ils jurerent pour le ſaufconduit.

*Item.* Ledit mardi vindrent à Bouloigne le ſeigneur de Reneval, meſſire Ancel de Salins, ſeigneur de Montferrand, conſeillers & maiſtre Yves Darien ſecretaire du roy: & bailla ledit maiſtre Yves auxdits eveſque & preſident unes lettres à eulx envoyées par le duc de Bourgongne.

*Item.* Le mercredi enſuivant XIX. jour dudit mois d'Avril aſſemblerent tous leſdits meſſages du Roy avec les Anglois; & la fu le ſire de Sempy: & y furent pour les Anglois l'eveſque de Herefort, meſſire Guillaume de Beauchamp, maiſtre Vvatier Scarlare, meſſire... & deux notaires; & la reverence faite & les povoirs monſtrez, parla ledit eveſque de Herefort de treves en Picardie depuis Somme juſques à la mer, en comprenant le Vvoit de Flandres, & ſens Gand, à durer juſques au premier jour de Juing enſuivant: & ſi fu parlé de treves generaulx à durer juſques à la Chandeleur prouchaint enſuivant, & de là en un an, c'eſt aſſavoir juſques à la Chandeleur l'an mil CCC. quatre vingt & ſix. Et auſſi fu parlé de parler ſur le principal: & pour ce fere venir greigneur ſeigneur. Si fu prinſe journée de raſſembler au ſamedi apres; & reſcriprent leſdittes gens du roy à monſeigneur de Bourgongne par un chevaucheur qui parti ce jour, deux choſes: premierement s'il vouldroit treves particuliers; ce les, comme ils li envoyerent par copie,

le 11e parce que les Anglois ſe haſtoient d'eſtre en Angleterre à la ſaint George, que ils penſoient de tout ouvrir ſur les treves generaulx, ainſi que eſcript leur avoit, s'il ne leur mandoit le contraire dedens le vendredi enſuient.

*Copie des lettres ſur ce envoyées par le duc de Bourgongne aux deſſuſdis eveſque & preſident.*

„ REverent pere en Dieu & trés cher & bon ami, nous „ avons reçu par maiſtre Yves Darien les lettres du „ cardinal de Laon & du chancelier de monſeigneur le Roy, „ contenant creance, & l'avons oy en ce qu'il nous a dit de „ part eulx: & ſur ce que eſcript leur avions, que pour ce „ que les meſſages d'un coſté & d'autre peuſſent parler ſeurement enſemble, nous ſembloit que bien ſe povoit faire „ que les treves feuſſent eſloignées, particulierement és païs „ de Picardie & de Flandres: mais ce qui en ſeroit fait l'en „ feiſt ſçavoir aux Eſcos. Encore nous ſemble-t'il que ledit „ eſloignement eſt bien convenable & expedient: & quant „ à le fere ſavoir aux Eſcos, quant preſts ſeront, ſemble qu'il „ eſt neceſſaire avec ce que l'en leur face ſavoir la cauſe „ pour laquelle ycelles treves ſeront eſloignées, laquelle „ eſt pour ce que les meſſages puiſſent ſeurement parler enſemble, comme dit eſt, ſans laiſſier nous faire ou fait de „ guerre és autres parties & frontieres de nous & de nos alliez. Car par les aliances d'entre monſeigneur le Roy & „ les Eſcos, on ne peut prendre paix ne treves generales ne „ particulieres avec les Anglois, ſens le faire ſavoir auxdis „ Eſcos, ſi comme ils dient. Et ſemble auſſi qu'il eſt bon „ de leur faire ſavoir la diligence miſe de la part de monſeigneur en ce qui a eſté octroyé ou fait d'Eſcoce de ſon „ coſté, & que de la partie du roy ny aura point de defaut. Et nous plait bien que Gand y ſoit comprins par ſeurté à part, comme autrefois a eſté fait Quant eſt de proceder ſur les attentas de Gand, nous voulons bien que „ l'on procede à ce que Vvaſtines & Sandrebecque qu'ils „ ont fait fors depuis les treves priſes, qui eſt choſe notoire, laquelle choſe ne ſe povoit faire par la teneur deſdittes

treves,

treves, fuſſent deſemparez. Et quant au demourant pour « ce qu'on y pourroit longuement demourer, que ce non- « obſtant l'en procedaſt ſur le fait de monſeigneur le Roy; « & au fort ſuppoſé qu'ils ne voulſiſſent faire deſemparer, « ne voulons nous pas que l'en laiſſe à proceder ou fait de « monſeigneur le Roy & à ſon conſeil, ouquel ont eſté noſ- « tre couſin de Bourbon, noſtre couſin le Conneſtable, le « ſire de la Riviere, le ſire Domont, & autres que la meil- « leure maniere de proceder en ce fait pour venir à conclu « ſion de bonne paix, ſeroit de prendre une longue treve « de quatre ans ou de plus juſques à x. ans, ou à xii. ou à « plus, s'il plaiſoit à la partie de l'adverſaire de monſei- « gneur: mais de moins de quatre ans, non comme ſi a eſté « reſpondu à Cambray à Canonne de Roberſac, qui avoit « eſté devers les Anglois, & en parloit preſent noſtre fre- « re le duc Aubert, ſens comprendre eſdittes treves Por- « tugal, ne Gand: & que icelles treves fuſſent bien gardées « & tenuës; & que l'adverſaire d'Angleterre & ſes oncles & « des prelats, des nobles, & des communs du païs d'An- « gleterre les juraſſent en la preſence des gens de monſei- « gneur le Roy: & auſſi que monſeigneur & gens de pareil « eſtat de ſon coſté les juraſſent ſemblablement preſens des « gens de ſon dit adverſaire; & que meſſages ſolemnels « d'un coſté & d'autre fuſſent envoyez ſur les frontieres « pour les y faire tenir mieulx que autrefois n'y ont eſté « tenuës: & que l'en accorde que moderacion ſoit miſe ſur « les partis que les Anglois prennent ſur les frontieres & « païs voiſins; & que cependant journée ſoit priſe dés main- « tenant pour lors, que les treves ſeront miſes en ordenance « d'eſtre tenuës pour traitter de paix final en lieu conve- « nable. Et ſemble que les Anglois, s'ils procedent de bon- « ne foy, ne le peuvent bonnement refuſer: car en ce ne « puet on noter fraude ne mal engin, ſi comme nous avons « pleinement dit aux ſeigneurs de Rayneval, de Montfer- « rand & de Sempy, qui par l'ordonnance de monſeigneur « vont par delà pour le fait duquel traittié. Et en ce cas « monſeigneur ſe pourroit fere fort du roy de Caſtelle, car « il n'y a point d'intereſt, puiſque Portugal en ſera hors; «

„ & auſſi des Eſcos. Car puiſque l'en leur aura fait ſavoir,
„ monſeigneur en ſera acquitté acceptant les treves ou non,
„ ſelon les aliances. Et plaiſt bien à monſeigneur le Roy &
„ à ſon conſeil que le duc AUBERT ou la ducheſſe de Bra-
„ bant; s'il plaiſt aux Anglois, ou ſe plus veulent, que le
„ roy des Romains ſoit moyens audit traittié. Noſtre Sei-
„ gneur vous ait en ſa ſainte garde. Eſcript à Arras le XVI.
„ jour d'Avril.

*Cy enſuit ce qui fut lors fait audit traittié, & parlé entre les meſſages de France & d'Angleterre, aprés la reception des lettres dudit duc de Bourgongne apportée auxdis meſſages de France par un de ſes chevaucheurs le vendredy... jour d'Avril.*

Premierement leſdis meſſages de France aſſemblerent avec les meſſages d'Angleterre l'an mil ccc, quatre ving cinq deſſuſdit au lieu accouſtumé: & pour leur povoir firent tout ce que ledit duc de Bourgongne leur avoit eſcript. Et quant eſt des trieves generaulx & longues à durer juſques à quatre ans au moins ſans comprendre Gand ne Portugal: & ſur les circonſtances que ledit duc de Bourgongne leur avoit eſcript, les Anglois vouldrent avoir déliberacion, & en parler au conſeil en Angleterre. Et pour en reſpondre, & venir tous adviſez, prindrent journée au XX. jour de May prochain enſuivant. Et auſſi pour parler des ſeigneurs qui pourroient eſtre moyen en fait principal de paix, & furent nommez ceulx que le duc de Bourgongne avoit eſcript. Et quant eſt des treves particuliers leſdits meſſages de France pourſuirent ſelon les derrenieres lettres dudit ſeigneur, que toute Picardie & toute Flandres, hors Gand, y fuſſent compris: mais les Anglois reſpondirent que faire ne le povoient, & que ſur ce avoient eſcript en Angleterre, & euë reſponſe, ſi ne le feroient-ils nullement de tout Flandres comprendre en ces treves particuliers, ſe Gand n'y eſtoit auſſi comprins: & pour ce que de laditte partie de France fut fort debatu, leſdits d'Angleterre ouvrirent trois voyes ſur les treves particulieres. La premiere que eulx eſcriproient à ceulx de Gand, & ſe-

lon ce en parleroient au conſeil en Angleterre ; & ſe le conſeil l'ordenoit, ils ſe feroient fort pour Gand, & que parmi tout ce y fuſt compris. Et ceſte voye n'eurent pas ceulx du conſeil de France agreable, tant por la longueur que pource qu'il leur eſtoit defendu par les lettres dudit ſeigneur. Et pour ce leſdis Anglois ouvrirent autre voye que en celle treve particuliere ne fuſt comprins ne Gand ne Flandres ; mais ſeulement Picardie ; & que ainſi fuſt accordé par les meſſages, ou que les deux capitaines des païs s'en feiſſent font d'icelle treves tenir en Picardie ſeulement, ſans Flandres & Gand : mais bien y pouvoit eſtre comprins Gravelinghes & le païs de Vvoit Flandres, & que ainſi le paſſeroient, leſquelx meſſages de France n'en firent rien juſques à ce qu'ils ſceuſſent la volenté dudit ſeigneur ; & pour ce lui eſcripren afin qu'il leur refcrifit ſur ce ſa voulenté, & qu'il pourveiſt à la frontiere dudit païs : car ils avoient prins journée à reſpondre auxdis Anglois au Jeudi prochain enſuivant. Et pour la neceſſité qui eſtoit de pourvoir à laditte frontiere, & pour entretenir mieux le traittié, prindrent une abſtinence particuliere depuis le premier jour de May juſques au xv. ſoleil levant prochain enſuivant.

*Item.* Le Jeudi xxvii. jour dudit mois aſſemblerent, & furent treves priſes & jurées par toute Picardie depuis Somme juſques à la mer, en comprenant Gravelinghes, & tout le Vvoit Frandres juſques au premier jour de Juing lors prochain enſuivant ; & ainſi fu crié ; & puis ſe departirent & deurent retourner le xx. jour dudit mois de May M ccc. quatre vingt & cinq.

Le xxii. jour dudit mois de May cellui an furent leſdis meſſages du Roy à Monſtereul ; & là teceurent lettres de l'eveſque de Herefort, maiſtre Vvatier, & meſſire Clauvem, faiſant mencion que ils vouloient bien treves, toutesfois generales & égales, & que tous y fuſſent comprins, tant Gand que Portugal. Si reſcripren au capitaine de Calais pour ſavoir quant ils voudroient, & pour avoir ſaufconduit, & s'il voudroient proroguer treves au païs deſſuſdit, & il leur reſcript qu'il avoit eſcript & envoyé en Angleter-

re : mais encore n'eſtoient point venus, & reſcript qu'il accordoit treves juſques à VI. ſemaines, & que ils envoyaſſent pour les fermer ; & pour ce furent ordonnez les ſeigneurs de Reneval & de Sempy, & maiſtre Yves, qui furent à Lilinghem.

*Item.* XXVII. jour du mois de May deſſuſdit y prorogue-rent leſdittes treves en la maniere qui enſuit.

„ NOus RAOUL ſire de Raineval pannetier de France, „ & JEHAN ſire de Sempy capitaine general pour le „ Roy noſtre ſire és parties de Picardie, d'Artois, de Bou„ longnois, aians plains povoir du Roy noſtredit ſire à ce „ qui s'enſuit, ſi comme plus à plaint puet apparoir par ſes „ lettres, deſquelles la teneur eſt telle. CHARLES &c. fai„ ſons ſavoir à tous que comme certaines treves generales „ par mer & par les terres furent pieça priſes & accordées „ entre nos ſeigneurs les ducs de Berry & de Bourgongne „ pour le Roy noſtredit ſire & ſes aliez d'une part ; & le duc „ de Lenclaſtre & le conte de Buquinghem pour ſon ad„ verſaire d'Angleterre d'autre part, en eſperance de par„ ler & traittier de bonne paix entre leſdittes parties, icel„ les trieves durant juſques au premier jour de May der„ rain paſſé ; & depuis pour certain cauſes aient eſté leſ„ dittes trieves eſlonguées és marches de Picardie par ter„ re entre la riviere de Somme & la mer, en y comprenant „ Gravelinghes & le païs de Veſt Flandres juſques au pre„ mier jour de Juing prochain venant : nous pour entre„ tenir ledit traittié, & pour ce que les meſſages & depu„ tez d'une partie & d'autre ſur le fait d'icellui traittié puiſ„ ſent ſeurement aſſembler & parler ſur ce, & que choſe „ quelconques n'y puiſſe entrevenir, qui donne empeſche„ ment ou delay à la beſoingne, & pour autres cauſes, „ qui à ce nous meuvent, avons par vertu de noſtredit po„ voir eſloigné & eſloignons ; & de nouvel accordons leſ„ dites trieves eſdites marches de Picardie par terre entre „ laditte riviere de Somme & la mer, en y comprenant le„ dit lieu de Gravelinghes & la terre qui eſt ſeche ſur les „ heures une fois le jour, tant d'une part comme d'autres,

dedans les mettes deſdittes trieves, & le païs de Vveſt" Flandre, à durer juſques au xv. jour de Juillet prochain " venant ſoleil levant par la forme maniere promeſſe, & " condicions contenues és lettres faites, ſur les treves ge- " nerales d'une partie & d'autre: Et promettons, jurons que " ſe aucune choſe y eſtoit faite ou attentée au contraire, " que Dieu ne veuille, nous le ferons reparer & adreſſer au " pluſtoſt que bonnement ſe pourra fere, aprés ce que re- " quis en ſerons, ceſſant toute fraude & mal engin. En te- " moing &c.

*Inſtruction baillée aux meſſages du Roy qui alerent à Boulongne l'an mil* CCC. *quatre vingt & cinq ou mois de Fevrier.*

*INſtruction ordenée & baillée par le Roy en ſon conſeil, ouquel eſtoient meſſeigneurs les ducs de Bourgongne & de Bourbon, le cardinal de Laon, meſſire Hugue de Chalon, les chanceliers du Dauphiné & de Bourgongne, le ſire de Chaſtillon, l'admiral de France, & pluſieurs autres à l'eveſque de Bayeux, aux contes de Sancerre & de Dampmartin, meſſire Pierre de Giac chancelier de France, le ſieur de Raineval, meſſire Arnault de Corbie premier preſident en parlement, meſſire Almaury d'Orgemont, & meſſire Pierre de Semur ſeneſchal de Berry, ordonnez par le Roy pour aller à Boulongne ſur la mer pour parler de traittié de paix ou de trieves avec les meſſages du roy d'Angleterre qui pour ce doivent eſtre lors à Calais.*

Premierement ſemble pour pluſieurs cauſes qui furent " touchées oudit conſeil, que il vault mieulx quant à preſent " traittier des trieves generales & longues par mer & par " terre, que de paix final.

*Item* Se les meſſages d'Angleterre vouloient proceder " ſur le fait de la paix, leur pourra eſtre reſpondu pour les " oſter de ce propos, que à parler de paix final à preſent " conviendroit que les alliez des parties, qui y doivent eſtre " compris en leur meſſages ayant à ce ſouffiſant povoir, y " feuſſent preſens; laquelle choſe ne ſe peut faire ſi haſti- "

„ vement, conſideré la brieveté de la journée priſe pour „ aſſembler.

„ *Item* Que le derrain appointement qui fu pris ſur la „ darreniere departie des meſſages d'un coſté & d'autre, „ fu ſur fait de trieves, ſi ſemble que l'on devroit illec re- „ prendre. Auſſi les trieves ſont & doivent eſtre en eſperan- „ ce de venir à bonne paix avec autres raiſons, qui y pour- „ roient eſtre adviſées par la diſcretion deſdits meſſages. Et „ auſſi leur pourra eſtre dit, que ſe ils veulent proceder ſur „ la paix, que certaine journée ſoit pour ce priſe, aprés avoir „ juré, publié, & executé leſdittes trieves ſelon le conte- „ nu és articles cy deſſoubs. A laquelle journée les meſſa- „ ges des aliez d'un coſté & d'autre puiſſent eſtre avecques „ plaine puiſſance de y proceder.

„ *Item.* Soient leſdittes trieves generales par mer & par „ terre à durer à VI. à VIII. à X. à XII. à XV. ans, & plus long „ temps ſe les puet; & qui n'y pourra venir, ſoient priſes à „ quatre ou à trois ans qui plus ne pourra.

„ *Item.* Que les alliez du Roy, c'eſt aſſavoir le roy de Caſ- „ telle, & le roy d'Eſcoce y ſoient comprins.

„ *Item.* Que pour tenir icelles trieves mieulx que les au- „ tres priſes au temps paſſé n'ont eſté tenuës, ycelles trie- „ ves ſoient jurées par le roy d'Angleterre, par ſes autres & „ autres grands ſeigneurs, par aucuns archeveſques & eveſ- „ ques, & par ſouffiſans bourgeois des bonnes villes d'An- „ gleterre, & par les capitaines & gardes des chaſteaulx & „ villes que ils tiennent par deçà, & par leurs principaux „ officiers eſtre tenuës & gardées loyaument, & reparer ce „ qui ſeroit fait au contraire. Et le roy fera ce ſemblable de ſa „ partie. Et ſe aucuns eſtoient refuſans de les jurer & tenir, que „ à ce ſoient contraire par la puiſſance des deux roys: & oul- „ tre que toutes les meilleures voyes de ſeureté qui y pour- „ ront eſtre adviſées, y ſoient priſes.

„ *Item.* Que les alliez d'une partie & d'autre qui ſeront „ comprins és dittes trieves, baillent leur lettres d'icelles „ trieves, par leſquelles promettent & jurent par leur fois „ & ſerement de les tenir, & faire tenir en leurs obeiſſances „ bien & layaument.

*Item.* Que grans ſeigneurs d'une partie & d'autre ſoient " envoyez ſur les frontieres pour les y faire jurer & tenir, " & contraindre les ſubgiez de fait & par force d'armes, ſe " meſtier eſt. "

*Item.* Que tous partis ceſſent durant leſdittes trieves, " & que les chaſteaulx qui prennent partis, & auxquelx ap- " partiennent revenuës, ſe gouvernent de leurs revenuës; " & ceulx qui n'ont aucunes revenuës ſoient abatus, ou les " ſeigneurs à qui ils obéiſſent les ſouſtiennent & gouver- " nent du leur, ou aultrement y ſoit pourveu par advis des " ſages hommes, aux mains des grefs de ſubgiez que faire " ſe pourra. "

*Item.* Les fortereſſes & chaſteaulx, qui ſe tiennent par " larrons & robeurs, ſans obeïr à aucuns des roys l'en puiſ- " ſe prendre par guerre ou par traittié, ſens enfraindre leſ- " dittes trieves; & que la force des deux parties ſe aſſem- " ble pour ce faire. "

Ce fu fait oudit conſeil en la chambre du Roy à S. " Pol, le v. jour de Fevrier, l'an mil ccc. quatre vingt & cinq. "

Le XXII. jour dudit mois de Fevrier leſdis meſſages du Roy vindrent à Bouloigne; & le premier jour de Mars enſuite aſſemblerent à Lilinghem avec les meſſages d'Angleterre. C'eſt aſſavoir maiſtre VVAUTIER eveſque de Conventre & de Sulfort, le chancelier d'Angleterre meſſire GUILLAUME de Beauchamp, meſſire HUGUES Segranne, meſſire JEHAN d'Evreux, meſſire JEHAN Clanvant, & maiſtre RICHART Rouale, & virent leur povoir &c. Et au povoir monſtré des Anglois n'eſtoit faite mencion d'aliez d'un coſté ne d'autre; & parlerent de treves particulieres juſques au premier jour de May.

*Item* Le jeudi VIII. jour de Mars à Lilinghem aprés pluſieurs paroles jurerent treves par toute Picardie en comprenant Gravelinghes & le Vveſt Flandres, & donnerent ſaufconduit au capitaine de Calais, au ſire de Saveuſes, & au ſire de Sempy, & firent leur demande ou principal.

*Item.* Lundy XII. jour dudit mois de Mars laiſſié le principal pour pluſieurs cauſes &c. monſtrerent povoir ſouffiſant pour les aliez les Anglois. Si entrerent les meſſages du

[illegible] de trieves longues, & y comprendre tout : & [illegible] dudit d'Evreux du fait ou alée du duc de Lan[illegible].

Item. Le Jeudy xv. de Mars fu parlé comme ſens les alez ils ne povoient prendre treves longues ne traitté de paix. Et pour ce fu parlé de pluſieurs choſes, & finablement fu conclut, que de la parlance ſe feroit cedule & baillee par le roy d'Ermenie ; & retournerent le lundy xix. de Mars, pour accorder la cedule audit jour. Et ce jour receurent leſdits meſſages lettres du Roy dont la teneur s'enſuit.

## DE PAR LE ROY.

„ NOs amez & feaulx, ſur le contenu de vos lettres, „ que tantoſt avons receuës, par leſquels nous eſcri„ vez que lundy darrain paſſé aſſemblaſtes avec les meſſa„ ges d'Angleterre, & que aprés ce que ils vous eurent „ monſtré le povoir qu'ils ont, faiſant mencion des alliez „ de noſtre adverſaire, ils ont voulu que l'en entendit au „ fait principal d'entre nous & noſtredit adverſaire, en laiſ„ ſant les faits des alliez d'un coſté & d'autre comme acceſ„ ſoire : à quoi ne voulſiſtes aucunement condeſcendre, ne „ laiſſier derrier ne en delay le fait deſdits alliez. Et pour „ ce fu par le moyen du roy d'Ermenie noſtre couſin parlé „ d'avoir une trieves generales par mer & par terre, entre „ nous & nos alliez d'une part & noſtredit adverſaire & ſes „ aliez d'autre part juſques à ſix ans. Sur la forme & te„ neur deſqueles ſeroit faite une cedule & rapportée de„ vers les ſeigneurs, pour en ſavoir leur entention, & de leur „ aliez, & priſe une journee environ la Pentecoſte ou la S. „ Jehan, pour rapporter laditte entencion, & proceder en „ oultre ſur ce, ſi comme il appartiendroit ; & qu'entre „ deux toutes nouvelle entrepriſe ceſſaſt, dont leſdis meſ„ ſages n'ont pas eſté d'accort pour pluſieurs cauſes que ils „ vous ont alleguées ; & eſpecialement pour l'armée que „ vous ont ouvert que met ſus le duc de Lanclaſtre en en„ tencion d'aller en Caſtelle. Ains a eſté finablement priſe „ une journée au Jeudi prochain, pour raſſembler tous adviſé

viſé ſur ce, & que nous vous eſcriſons ce qu'il nous plai- "
ra que vous faites, ou cas que leſdis adverſaires depor- "
ter ne ſe vouldront de laditte armée. Sachez quant au "
premier point, c'eſt aſſez que vous m'avez volu enten- "
dre au fait principal en tant que nous touche, ſens "
ſemblablement entendre ou fait de nos alliez, que en "
ce vous avez bien fait, & l'avons bien agréable. Et quant "
au ſecond vous povez faire eſcripre la cedule deſdites "
trieves generaulx, & pour toûjours mettre Dieu & droit "
par devers nous, ſe leſdits meſſages veulent envoyer ou "
aller aucuns d'eulx par devers noſtredit adverſaire, & "
ledit duc de Lanclaſtre, pour ſavoir ſe de laditte armée "
ſe vouldront deporter. Il nous plait bien que vous de- "
mourez encore par delà juſques à VIII. ou X. jours pour "
attendre leur reſponſe ſur ce. Et ou cas que deporter "
s'en vouldront, eſlongnez les trieves particulieres juſ. "
ques à la Pentecouſte ou à la ſaint Jehan: & dedans icel- "
les prenez une journée à laquelle l'on raſſemblera pour "
conclure ou fait deſdittes trieves generaulx, & pour en- "
tendre ou fait principal, pour les deux parties & les al- "
liez d'icelles; & vous faites fort que laditte prolonga- "
cion de trieves & acceptacion de journées nous aurons "
agreables; & nous faiſons fort que noſdits alliez envoy- "
ront à laditte journée pour entendre ou fait deſdittes "
trieves generaulx, & proceder en oultre au principal, "
ainſi comme il appartiendra. Et ou cas que noſtredit ad- "
verſaire & ledit duc ne ſe vouldroient deporter de ladit- "
te armée ou enpriſe; nous ne veons, & auſſi ne voit noſ- "
tre oncle de Bourgongne & autres de noſtre conſeil eſ- "
tant de preſent avec nous, que l'en puiſſe entendre à "
trieves generaulx, ne à paix final avec noſtredit adverſai- "
re; attenduës les alliances & convenances que vous ſa- "
vez que nous avons à noſdis alliez, tant de Caſtelle com- "
me d'Eſcoce. Donné à Abbeville le XIIII. jours de Mars "
M. CCC. quatre vingt & cinq, ainſi ſigné J. HUE. *Superſcrip-* "
*cion.* "

*A nos amez & feaulx gens ordenez eſtans à Boulogne pour le traittié &c.*

Et ces lettres receuës reſcriprent leſdis meſſages au Roy de ce qu'ils avoient fait audit lundy, & le vendredy enſuivant XVI. de Mars deſſuſdis envoyerent audit roy d'Ermenie copie de laditte cedule que envoyer luy devoient.

„ LE roy d'Ermenie dira aux meſſages d'Angleterre, „ que les meſſages de France ont accordé laditte ce- „ dule en ſubſtance, qui leur fut baillée par leſdits meſſa- „ ges d'Angleterre lundy derrain à Lilinghem, & l'ont „ baillée audit roy d'Ermenie, ſcellée de leur ſceaulx pour „ la leur bailler en prenant la ſemblable de leur coſté.

„ *Item.* Pour ce que ledit roy d'Ermenie a dit auxdits „ meſſages de France, qui en parlant des choſes dont a „ eſté parlé aux jours que les meſſages d'une partie & d'au- „ tres ont eſté aſſemblez audit Lilinghem en ſa preſen- „ ce, il n'a pas entendu que leſdis meſſages de France ont „ offert d'accorder dés maintenant les trieves generaulx „ par mer & par terre pour eulx & leurs alliez juſques à „ VI. ans, iceulx meſſages de France dient qu'ils ont offert „ auxdis meſſages d'Angleterre de accepter des mainte- „ nant leſdittes trieves juſques audit terme pour eulx & „ leurs alliez, & encore ſont preſtes de le faire. Ainſi, „ leſdits meſſages d'Angleterre le veullent faire ſembla- „ blement de leur coſté, & que il ſe facent fort pour leur „ aliez; & ceux de la partie de France ſe feront fors pour „ les leurs, afin que le roy d'Ermenie & chacun voye que „ le Roy y veut proceder de la partie bonnement & de „ bonne foy.

„ *Item.* Ou cas que ceulx de la partie d'Angleterre ne „ le vouldroient de preſent ainſi fere, & que il ſembleroit „ audit roy d'Ermenie que le terme de lendemain de la „ S. Jehan, donc parlé a eſté, fuſt trop long; ſoit priſe „ laditte journée plus briefve. C'eſt aſſavoir à la XV. ou „ au mois de Paſques ainſi comme les meſſages de la par-

de de France l'ont autrefois offert, afin que il apperque " de la partie du Roy l'en ne veult pas mener ceſte beſoi- " gne par delay. "

*Item.* Baillera ledit roy d'Ermenie auxdits meſſages " d'Angleterre les lettres des trieves particulieres, qui luy " ont eſté baillées ſoubs les ſeaulx des meſſages de Fran- " ce, en reprenant ſemblables lettres ſoubs les ſeaulx deſ- " dits meſſages d'Angleterre. Ainſi ſignées,

CHARLES.

NOus NICOLE eveſque de Bayeux, PIERRE de " Giac chancelier de France, JEHAN conte de San- " cerre; RAOUL ſire de Raineval, ARNAULT de Corbie " premier preſident au parlement dudit Roy noſtre ſire à " Paris, PIERRE de Semur chambellan, & ALMAURY Dor- " gemont, maiſtre des requeſtes de l'oſtel d'iceluy ſeigneur, " commis & ordennez de par le Roy noſtre ſire pour aſſem- " bler avec les commis & ordennez de par ſon adverſaire " d'Angleterre, pour traittier & accorder avec eulx paix ou " trieves generales ou nom & pour noſtredit ſeigneur, à tous " ceux qui ces lettres veront, ſalut. Saxvoir faiſons que à la " requeſte de noble & puiſſant prince le roy d'Ermenie me- " diateur en ce preſent traittié. Et pour ce que nous & les " meſſages dudit adverſaire d'Angleterre puiſſient plus ſeu- " rement aſſembler & parler ſur ce fait, & que aucun incon- " venient n'y aviegne, que y puiſſe donner empeſchement: " nous par la vertu du povoir que noſtredit ſeigneur nous " a donné ſur le fait deſdittes trieves, duquel povoir la " teneur s'enſuit. CHARLES par la grace de Dieu roy de " France, à tous ceux qui ces preſentes lettres verront, ſa- " lut. Savoir faiſons que pour l'onneur de Dieu & pour " eſchever l'effuſion du ſanc chreſtien, & les maux & " dommages irreprochables qui par le fait des guerres d'en- " tre nous & noſtre adverſaire d'Angleterre pourroit en- " ſuir ou temps à venir, ſi comme ſont enſuis ou temps " paſſé, deſirant venir à bonne paix & concorde avec noſ- " tredit adverſaire; & confians à plain des ſens loyautez & "

...ulx PIERRE de Giac
... de Bayeux, les contes de
... ARNAULT de Corbie pre-
...re parlement, le sire de Raineval
... nostre chambellan, ALMAURRY
... des requestes de nostre hostel, &
... seneschal de Berry chevalier, yeulx
... & commis, ordonnons & commettons,
...ude nous pour assembler sur le fait du trait-
...tte paix avec les gens de nostredit adversai-
...lconque lieu & place que besoing sera: & avons
... & donnons à nosdis commis, & aux sept, aux VI.
... aux IIII. & aux III. d'eulx plain povoir auctori-
... & mandement special de accorder, donner, octroyer,
& accepter avecques les deputez de nostredit adversai-
...e, ayant de ce faire bonne & souffisante puissance de par
„ lui, bonnes, fermes & loyaulx trieves, souffrances & abs-
„ tinences de guerre generales ou particulieres, par mer &
„ par terre, par la meilleure fourme, maniere, & condi-
„ cion qu'il se pourra faire, tant pour nous, comme pour
„ nos royaumes, subgiez, amis, aliez, aidans, & adhe-
„ rans, & pour leurs seigneuries, terres, pays & lieux quelcon-
„ ques; & nostredit adversaire, son royaume, ses subgez,
„ amis, aliez, aidans & adherans; & pour leurs seigneu-
„ ries, terres, païs & lieux quelconques: à durer icelles
„ trieves, souffrances, & abstinences tant & si longuement
„ comme bon leur semblera avecques toutes les choses,
„ condicions, modificacions & circonstances, qui pour-
„ ront estre necessaires expediens; & seront accordées de
„ mettre, ordener, & établir commissaires deputez, gar-
„ des, & conservateurs desdittes trieves, tant & tels & en
„ tels lieux & païs comme ils verront qu'il sera à faire, de
„ affermer & asseurer par foy & serement en l'ame de nous
„ & sur saintes evangiles de Dieu & autrement au mieux
„ qu'il pourra estre fait icelles trieves, souffrances, & abs-
„ tinences, avecques toutes les clauses, condicions, mo-
„ dificacions, & dependences, qui y seront mises & pas-
„ sées, & de les faire crier & publier par tout où mestier

ſera : & auſſi de promettre & jurer par la maniere que " deſſus eſt dit, & reparer, faire reparer, amender, & " adrecier tous attemptats, & griefs contraires auxdittes " trieves, ſouffrances, & abſtinences, ſi avant comme te- " nus y ſeront, par ainſi que noſtredit adverſaire fera à nous " & à nos ſubgiez les cas ſemblables de voir jurer, affer- " mer & aſſeurer leſdittes trieves & autres choſes deſſuſ " dittes, & chacune d'icelles en ſemblable maniere par " les gens de noſtredit adverſaire, & generalement de fai- " re autant ſur les choſes deſſuſdittes & chacunes d'icelles " comme nous meſmes ferions & pourrions fere, ſe preſens " y eſtions en propre perſonne, combien quelles ſoient " ou fuſſent plus grans, & telles que requeiſſent mande- " ment plus eſpecial; & encore de jurer & promettre, ſe " meſtier eſt, en l'ame de nous, en bonne foy, & en parole " de roy, que nous aurions agreable, & tendrons, & fe- " rons tenir ferme & eſtable; & accomplirons tout ce qui " par les deſſus nommez les ſept, les VI. les V. les IIII. & " les trois d'eux ſera traittié, accordé, promis & con- " venancié en ceſte part; & le confermerons par nos let- " tres toutefois que requis en ſeront. En temoing de ce " nous avons fait mettre noſtre ſeel à ces lettres. Donné " à Paris le VI. jour de Fevrier l'an de grace M CCC. qua- " tre vingt & cinq, & de noſtre regne le VI. Avons oc- " troyé & accordé, & par ces preſentes octroyons & accor- " dons pour & ou nom du Roy noſtredit ſire, bonnes & " loyaulx treves ſeurtez, & abſtinences de guerre par tout " le païs & langue de Picardie, dés la riviere de Somme " juſques à la mer, en y comprenant auſſi la ville de Gra- " velinghes, & tout le païs de Vveſt Flandres juſques à la " ville de Neufport; à durer du jourd'hui juſques au pre- " mier jour de May prochain venant, ſoleil levant: Du- " rant leſquelles trieves, ſeurtez & abſtinences ceſſeront " eſdits païs toutes priſes de perſonnes, de fortereſſes, de " biens & lieux quelxconques, demoliſſemens de maiſons " & de murailles, abatemens d'arbres portans fruit, tous " larcins, pilleries, & roberies; & ne ſerons aucuns chaſ- " reaux, villes, ou forteſſes aſſaillies, combatuës, eſchel- "

[illegible] ou biens prins de la partie
[illegible] terres, païs & lieux deſſuſdis :
[illegible] marque, repriſailles, caucions; pro-
[illegible] par autre maniere quelconque;
[illegible] particulierement ne ſera faite par le
[illegible] par ſes ſubgez, ou aliez pour quelcon-
[illegible] tion ou couleur que ce ſoit choſes quel-
[illegible] ce pouroit ou peuſt eſtre faite loiſiblement:
[illegible] bonne paix ledit temps durant. Et s aucu-
[illegible] ne, biens ou lieux eſtoient prins, ou aucune-
[illegible] ment attentée contre leſdites trieves, ſeure-
[illegible] oitinences par quelconques manieres que ce fuſt,
[illegible] noſtre ſire le fera rendre & reſtituer, & tout re-
[illegible] ſans nulle faute : & pour ce que leſdittes trieves
[illegible] ient mieulx tenuës & gardées, avons ordenné, & par
[illegible] ces preſentes ordenons, & conſtituons le ſire de Saveu-
[illegible] ſes capitaine general pour le Roy noſtredit Sire ou païs
„ de Picardie, conſervateur d'icelles trieves oudit païs de
„ Picardie ; & le ſire de Sempy ou païs de Vveſt Flandres
„ & de Gravelinghes, leſquelx prometteront & jureront
„ en la preſence des meſſages dudit adverſaire d'Angle-
„ terre les tenir & faire tenir & garder loyament & veri-
„ tablement, & tout faire reparer, comme deſſus eſt dit
„ & accordé ; & avons promis & accordé ou nom de noſ-
„ tredit ſire le Roy, comme deſſus, que pour aucuns meſ-
„ fait, attemptat, ou entrepriſe, ſi aucun entrevenoit,
„ que Dieux ne veuillle, contre les choſes deſſuſdittes ou
„ aucunes d'icelles, ne ſeront ou pourront ces preſentes
„ trieves eſtre tenuës ou reputées pour enfraintes, ne guer-
„ re pour ce eſtre faite de la partie du Roy noſtredit ſire:
„ mais ſeront reparez & remis au premier & deu eſtat
„ leſdits meſfaits, attemptas, ou entrepriſes qui ſeroient fait
„ de la partie du roy noſtredit ſire contre leſdites trieves,
„ & les malfaiteurs punis ſelon l'exigence des cas, ceſſant
„ en toutes choſes deſſuſdites, & chacune d'icelles toute
„ fraude & mal engin : toutes voyes a eſté parlé & accor-
„ dé d'une partie & d'autre que la forme de ces preſen-
„ tes trieves touchant le païs de Vveſt Flandres, leſquel-

les ſont ainſi accordées à l'inſtance dudit roy d'Erme- " nie pour ceſte fois ne puiſſent porter préjudice à la par- " tie dudit adverſaire, ne eſtre traittée à conſequence en " aucun temps à venir. En temoins de ce nous avons ſeel- " lé ces lettres de nos ſeaulx. Donné à Lilinghem le VIII. " jour de Mars l'an mil trois cens quatre vingt & cinq. "

Aujourd'huy XV. jour de Mars M CCC. quatre vingt & cinq à Lilinghem où eſtoient aſſemblez les meſſages des deux Roys qui eſtoient envoyez és marches de Picardie, pour traittier de paix entre eulx & leurs aliez, a eſté parlé en la preſence du roy d'Ermenie mediateur dudit traittié, que pour venir à bonne concluſion de paix, ſoient priſes unes trieves generales par mer & par terre entre leſdits roys pour eulx & pour leurs alliez à durer juſques à VI. ans.

Et pour ce leſdits deux roys n'ont pû ſavoir l'entention de leurſdits alliez, s'ils vouldroient eſtre comprins eſdittes trieves ou non : & parlé que iceulx meſſages ou autres que leſdits ſeigneurs roys y vouldront ordener ſoient audit lieu de Lilinghem lendemain de la Nativité de ſaint Jean Baptiſte prochaine inſtruits de la volenté chacun de ſon ſeigneur & de ſes alliez. Et que leſdits roys feront ſavoir audit roy d'Ermenie, c'eſt aſſavoir que la partie d'Angleterre ſera tenuë de certifier à Boulongne, ou à Ardre : & la partie de France à Calais devant la Paſques prochaine, ſe ils vouldront que laditte journée de lendemain de la Nativité ſe tiengne par la maniere deſſuſditte, & que juſques à la veille de Paſques prochaine nulle armée royal ſera chevauchant de guerre, de par aucun des deux Roys, ne de part le Duc de Lancaſtre, ne nul ne arrivera ſur l'autre dedens les royaumes de France & d'Angleterre, & par ſpecial en Gaſcoigne, ne auſſi és royaumes de Caſtelle & de Portugal.

*Item.* Que ou cas que leſdittes trieves generales ſeront auſſi accordées, eſt parlé que à icelle journée ſoit pris un autre jour aprés ce que icelles trieves ſeront ju-

rées & aſſurées par maniere que accordées ſeront, de raſſembler pour proceder ſur le fait de la paix d'entre leſdits roys principaument & leurſdits alliez, chacun ſelon ſa nature, & comme le cas le requiert.

# ITER INDICUM BALTHASARIS SPINGER

*Ex manuſcripto codice cl. v. domini baronis de Craſſier Leodienſis.*

*Relatio Balthaſaris Spinger de maxima ſua marina peregrinatione ex partibus Hollandiæ in Ulixbonam Portugalliæ, ac deinde per oceanum auſtrale verſus polum Antarticum in Indiam, & ejus inſulas.*

EGO Balthazar *Spinger* inductus precibus amicorum ſimul & animi mei attractus delectatione, ut alii quoque in his capiant delicias, quæ vergunt in Chriſtianæ fidei incrementum, nequaquam ſilentio præterire volui maximam peregrinationem & viam maris, qua claſſibus oceanum ſulcantes, ex Hollandiæ partibus ad civitatem regalem Ulixbonam regni Portugalliæ, ac deinde per multa regna inſulas & marina pericula in Indiæ provinciam Calcoet pervenimus, ac in patriam tandem redivimus.

## NARRATIO.

Anno igitur domini M D VII. ſolventes ab Ulixbona Luſitaniæ, ſimul cum claſſibus inclyti regis EMANUELIS & ſpectabilium mercatorum nationis Teutonicæ, qui dicuntur vulgariter *Fuckerde Velſerem Hoegſtederem*, *Hirſvogelem*, ſociorumque eorum vigeſima quinta die Martii pervenimus in inſulam Canariam, quæ diſtat centum quinquaginta milliaribus ab Ulixbona, & hæc inſula eſt

posita inter duas alias, in quarum una sunt homines bene compositi, qui faciunt caseos de lacte silvestrium caprarum, piscaturæ quoque dedita piscium mercibus vicinas provincias sustentat. Succarum quoque inde abundanter evehitur. Alia vero insula est inhabitabilis, licet aliquibus locis paucos habeat incolas. Sunt autem istæ tres insulæ satis pulcræ, sed raro habitatore. Exinde venitur in regnum Barbariæ, à quo usque in Gennea, quod est regnum Maurorum, sunt ducenta quinquaginta milliaria. Habet autem regnum Gennea in principio sui promontorium, quod gallice dicitur *Capuverde* seu caput viride, juxta quod est civitas *Bisagits* quingentis distans milliariis ab Ulixbona, in cujus mari sunt multæ balenæ, & pisces volantes. Introrsus hic puer oceanum spatio CCD. milliarium navigatur perpendiculariter sub sole & luna & circulo æquinoctiali, quo usque polus noster arcticus non appareat, sed antarticus ex adverso positus. maximum hic passi sumus solis æstum, qui Mauros habitatores regni nigerrimos facit, qui nudi prout sunt nati tam viri quam mulieres bestialiter & sine verecundia incedunt, habentes plures anulos aureos in digitis & pedicis, & cathenulas ab auribus dependentes. Extenditur autem regnum Gennea in longum MCCCC. milliriabus. Post hæc navigavimus in regnum *Allego* dictum, quod DL. milliaribus extenditur usque ad fines Arabiæ. In terra *Allego* est regnum quod dicitur *Saphalle*, & hic incedunt homines tecti pellibus leonum, leopardorum, & aliarum bestiarum. Habent isti naturalem verecundiam. Nam viri verenda sua, quæ in morem palliorum appensis pellibus minus tegunt, in quibusdam receptaculis de ligno vel corio factis, & columbis colligatis gerunt. Mulieres vero circa verecundiora sua pelliculas habent dependentes: caput etiam pellibus ovinis vel quibuslibet aliis velant, filiis etiam suis verenda sursum ligant. Viri quoque capillos, & crines indurant & pice luunt. Habent habitacula in locis subterraneis. Habent boves & oves magnas & alia pecora multa & pulcra. Terra est satis delectabilis, rivis aquarum & herbis aromaticis. Habent

velocem loquelam. Pecunia nulla est ibi, præter monetam de ferro, qua sola ibi possunt singula comparari. Gerunt homines in manibus parvos & albos baculos, quorum arma sunt tela longa vel lapides, quæ fortiter vibrant in adversarios. Terra hæc est adeo fabulosa, quod tam viri quam mulieres necessario sub plantis ligant asseres circulares, ut sic sine læsione per arenam incedant.

Postea venimus in Arabiam, unde dicitur fuisse unus de tribus regibus, cujus incolæ ligant ad aures boum aurum Arabicum, cornibus annulos aureos etiam inserentes, & cruribus. Incedunt autem pannis lineis vel sericis palleis super nudo dependentibus. Nam aurum comparatur ab eis commutatione linei panni vel serici quem mercatores illuc advehunt, ut in figura tali habentur depicti.

Post Arabiam sunt quinque insulæ, quarum prima dicitur *Manfabit*, in qua providimus navibus de dulci aqua. Pervenimus quoque in civitatem *Quiloe* regiam, que DC. milliaribus distat à terra *Saphalle*. Hanc civitatem invasimus & spoliavimus, & cives multos interfecimus, quia erant inimici nostri, rege fugato, qui habebat arcem juxta civitatem, quam & ipsam occupavimus, vocantes eam arcem S. Jacobi, pro tuitione ejus & totius terræ relinquentes ibi milites armatos centum. Deinde LXX. milliaribus distat à *Quiloe* civitas regia, quæ Bombassa dicitur, quam occupantes spoliavimus, incendimus, & multos interfecimus, divitias inde maximas exportantes. Unde navigantes XXIV. milliaria, pervenimus ad civitatem quæ dicitur Mellinda, cujus habitatores erant nobis amici. Hic sunt multi Sclavi & servi venditi ex Gennea. A Mellinda sunt XC. milliaria usque ad fines Persidis. Ab hac igitur navigavimus per magnum mare juxta civitatem Mecha, ubi Mohometes ossa in magna reverentia à Sarracenis & Turcis habentur, usque in insulam quæ dicitur Auxendiva, à qua putatur fuisse alius de tribus Magis sive Regibus. Ab hac insula navigavimus C. milliaribus in regnum Cananorum, in quo incipit crescere diversitas pretiosarum specierum. Abhinc pervenimus tandem in majorem

Indiam, ubi homines ſunt fuſci coloris, nudi incedentes, præter ſola verenda quæ lintheis tegunt, longos habent capillos. Eſt autem India hæc magna & pretioſa provincia, mirabilibus plena. Vidimus circa littus terræ homines pueros & utenſilia domus ſecum portantes. Hic invenitur Zinziber, Piper, Gariofili, Cynamomum, & aliæ ſpecies pretioſæ, necnon & lapides pretioſi, quæ omnia parvo pretio comparari poſſunt. Creſcunt hic fructus optimi & ficus maxime, longitudine extenſæ manus virilis, & ſpiſſitudine trium vel quatuor digitorum, optimi ſaporis. Habent multa armenta bubalorum, boum, vaccarum, ſed non mactant ea. Creſcunt hic optima vina, abundant mella & diverſa bona. Eſt in India civitas quæ Banderana dicitur, à qua ſeptem milliaribus pervenitur in *Calecoet*. Abhinc ſunt XL. milliaria uſque ad emporium, unde comparantur omnes ſpecies, ad quod etiam adhuc Veneti tendunt, ut navigiis per mare rubrum per Alexandriam ad Europam vehantur ſpecies. Sed poſtquam inventa eſt hæc nova & longa via ab Ulixbona per oceanum in *Calecoet* pro ſpeciebus grave diſpendium mercatores Veneti ab Hiſpanis & Teutonibus præventi patiuntur. Invenientur autem in *Calecoet* multi Chriſtiani Indicæ nationis de terra S. Thomæ. A *Gatſchim* navigamus in regnum *Gatſchim*.

Poſtquam autem pervenimus in regnum *Gatſchim*, ex juſſione regis Portugaliæ fabricatæ ſunt ibi duæ magnæ claſſes. Ab hoc regno putatur fuiſſe tertius Magorum vel Regum. In hoc regno creſcit piper in magna abundantia, & eſt ibi principale emporium Piperis. Abhinc pervenitur ulterius per XXIV. milliaria in regnum Colon. in quo ſunt multi Chriſtiani illius nationis. Habet & elephantes grandes valde & multos, & miranda deverſi generis, ſed nobis incogniti animalia, qualium formas nequeo exprimere. Fructus etiam terræ ſunt ibi multo majores quam in noſtra Europa. Ulterius per C. milliaria pervenitur in aliud regnum ſive inſulam Melaqua, à qua etiam multæ ſpecies vehuntur, & res pretioſiſſimæ ibi creſcunt. Abhinc pervenitur in duas alias inſulas, quarum

una dicitur *Bandan*, in qua ſoli gariofili abundanter creſcunt, quos juxta noſtrum Teutonicum idioma nagellos vocamus, propter ſimilitudinem quam habent cum clavis parvis. Aliæ autem ſpecies hic non inveniuntur. Altera inſula dicitur Thanagora ſive Naguaria, & hic creſcit lignum album, quod *Cethi* dicitur, & rubrum quod *Sandel* nominamus. Hic abundant uniones & margaritæ. Nam pro uno ſpeculo comparavit quidam ex noſtris manum plenam margaritis. Hic & in regno *Gutſchin* ſubditi & familiares portant regem ſedentem in feretro, cui vulgus in tantum ſubjicitur & obedit, quod non aliter niſi rege dicente Seminemus & metamus, omnes paſſim ſeminant & metunt, ac deinde ſuam partem de frugibus accipientes, partem regiam in agro ſine contradictione relinquunt. Id ipſum etiam de ſingulis mercibus faciunt. Tandem ab iſtis regnis & inſulis diſtat xxx. milliaribus magnum regnum Arſiniæ, ubi habetur corpus S. Thomæ, cujus rex habet XII. reges ſub ſe.

*Hic pleniorem facit narrationem de mirabilibus viſis.*

Superius ſuccincti & ſuperficialiter viam peregrinationis noſtræ propoſuimus magis quam expoſuimus; ſed quoniam deſcendentes mare in navibus, & facientes operationem in aquis multis, vidimus opera Domini & mirabilia ejus in profundo; memores illius quod dicit ſapiens Eccleſiaſtici 43. qui navigat mare enarrat pericula ejus, & audientes auribus noſtris ammirabimur illic præclara opera & mirabilia, varia beſtiarum genera, & creaturas belluarum. Propter ipſum confirmatus eſt itineris finis. Ammonemur vobis dilecti domini ſingula plenius exponere, ut ſciatis, quibus diebus, in quibus inſulis, & regionibus fuerimus, quæ mirabilia in ſingulis viderimus, quæ pericula incurrimus, quantumque in cunctis antea negatum oceanum vento impellente excurrimus.

Ex induſtria igitur regis Portugalliæ EMANUELIS expeditione Indica & navigatione, præparatis claſſibus, habuimus ſimul cum navibus regiis in portu Ulixbonæ na-

ves xxx. omnibus neceſſariis & bonis onuſtas. Cum magna igitur armonia muſicorum inſtrumentorum & fiducia deſcendentes in continenti, terra pervenimus ad monaſterium *Roſtel*, quod uno millario diſtat ab Ulixbonæ portu. Ubi manſimus duobus diebus, ſcilicet à xxiii. die utque ad xxv. Martii, quæ fuit illius anni ſcilicet 1505. annunciationis Dominicæ ſolemnitas feria tertia Paſchæ. Tunc ergo cœpimus oceanum ſulcare, quod extendit ſe in longum ab Hiſpaniæ finibus uſque in Indiam pluſquam 4000 milliaribus.

Poſtquam igitur à monaſterio *Roſtel* diſceſſimus, & ventorum flatibus carbaſa commiſimus, venit ad naves ex oceano Portugalenſi piſcis quidam ignotus, toto corpore niger & terribilis, longitudine xii. vel amplius pedum, qui habebat alas longitudinis ſex pedum. Hic piſcis collecto in ſe aere poſtquam ſe undis immerſit, evomuit aquam in altum vi ſpiritus ad longitudinem virilis menſuræ. Viceſimo igitur die Martii venerunt juxta naves multi piſces & varii, qui naves ſequebantur longius. Viceſimo ſeptimo etiam die jaculo tormenti ceperunt nautæ belluam marinam magnitudine virilis ſtaturæ. Hæc habebat corpus obeſum & teſticulos ut porcus, ſimiliter inteſtina. Os vero habebat ut agnus, ſed latius, & in mandibulis parvos dentes. Hujus carne cibavimus uno die 126 homines. Viceſimo octavo die Martii per noctem navigevimus inter duas inſulas, quæ ab invicem diſtant lx. milliaribus, quarum una dicitur Canaria, diſtans ab Ulixbona clxxx. milliaribus, altera Illa Madera diſtans ab ea ccl. milliaribus.

Ultimo die Martii aſpicientes reliquimus poſt nos inſulas Canariæ, quæ novem ſunt, & de dominio regis Hiſpaniarum ſive Caſtellæ & Legionis. In his abundat ſuccarum. Ex his multi Sclavi & Mauri Chriſtianis venduntur. Iſto tandem die ab Ulixbona elongati ſumus ccl. milliaribus.

Tertio quoque die Aprilis pervenimus ſuper mare Gennea, ubi diu navigamus circa terram nigrorum Æthiopum xii. vel xv. milliaribus à littore. Ibi apparuerunt nobis

cete grandia & multa, diverſæ tamen magnitudinis, quarto ſcilicet die Aprilis.

Sexto die navigantes ad continentis littus tendimus ad promontorium terræ quod vocant *Capuvverde* gallice, id eſt caput viride, interim multos piſces capientes in via maris.

Septimo die relinquentes poſt nos promontorium *Capuvverde*, pervenimus juxta terram nigrorum Maurorum, jactis anchoris tribus milliaribus à civitate regni quæ *Briſagith* dicitur. Habent iſti regem ſuum, incedunt iſti tam viri quam mulieres nudi velut beſtiæ ſine verecundia, excavantes truncos vetuſtiſſimarum arborum, quibus pro lembis utuntur in piſcatura. Venerunt hoc die ad galeas noſtras eorum quatuor in duabus naviculis, loquentes nobiſcum in lingua Hiſpanica, quod bene poterant intelligi. Habent copiam diverſorum pecorum & animalium, boum, vaccarum, caprarum ſcilicet, & gallorum & pullorum, ſed non vendunt ea pro aliqua moneta, quia ignota eſt eis omnis pecunia. Sub ramis & frondibus arborum faciunt ſibi habitacula, & parvas caſas cum luto & gleba, tegentes eas culmis vel gracilibus virgis arborum. Has caſas eorum duodecim quandolibet pro tempore portant ad pratum. Diſtat autem ab Ulixbona D. milliaribus.

Duodecima die menſis Aprilis miſit rex provinciæ filium ſuum ad naves noſtras, quem plus reputamus deridendum, quam honorandum, unde eum illuſum patri remiſimus. Manſimus ibi in portu octo diebus cum novem navibus. Quarta decima die Aprilis ab eo loco navigavimus octo milliaria ad locum, in quo invenimus naves capitanei principalis oceanicarum claſſium, à quo tali caſu antea ſeparati fuimus. Navigantibus enim nobis à *Roſtel* ventorum magna vi impulſa eſt alia quædam navis in noſtras, quibus læſuram intulit, quam neceſſe habuimus aliquo tempore reparare. In ejus igitur reparatione occupatis, præceſſit nos capitaneus noſter cum ſuis navibus D. milliaribus uſque in hunc diem, quo tandem cum difficultate ad eum redivimus.

Quinto decimo die Aprilis redintegrato numero navium

plena classe navigavimus à terra Nigrorum Maurorum per maximum oceanum Gennea, quod est longum MCCCC. milliaribus usque ad præcelsum montem in mari, Gallice *Cabe de bona speranze* dicitur, id est mons bonæ spei. A regno *Bisigith* XIIII. milliaribus in mediterranea est illud maximum regnum Gennea, sed est terra mala, pestilentem habens aerem & malum populum. Est autem mons dictus excelsus valde & rotundus à fundo mari, in cujus medio situs est in altum surrectus, nullum habitatorem habens, circa cujus pedem inferius sunt maximæ quædam arbores, quas quatuor viri brachiis complecti vix extensis possent. Habent autem folia in similitudinem nucum, & fructus prægrandes valde, & nostris hominibus incognitos.

In hoc oceano, ut etiam supra retulimus, perpendiculariter sub sole & luna & per circulum æquinoctialem navigavimus. In hoc miranda vidimus, piscículos albos alatos à mari in altitudinem aeris in magna copia in modum avium volantes, quorum alæ sunt de membranis, ut vespertilionum. In tantum autem in oceani hujus interiora à latere excurrimus navigando, quod nec volucres, nec pisces, nec quicquam vivens reperimus, sed erat omnino desertum & invium. Iterum tandem navigavimus versus *Cabe de bone'speranse*, montem scilicet bonæ spei, à quo evagati fuimus MCCCC. milliaribus. Ut autem venimus ad locum maris, qui ab eodem monte distabat D. milliaribus, erat ibi frigida hiems in Junio, sicut in nostris terris est tempore natalis Christi. Hic sæpe contingit violentia imbrium, & tempestate ventorum naves everti, nisi nautæ sibi in hoc providerint. Navigantes igitur per vastum istud oceanum, reliquimus montem *Cabe* à latere CCC. milliaribus, ut compendiosius in Indiam tenderemus. Verumtamen longe per multa centenaria milliariorum oceanicam viam legentes, nescivimus prorsus ubi essemus. Cumque adhuc nescientes ubi essemus, longius evageremur, tandem venimus ad locum ubi paulatim apparuerunt nobis cete grandia & immensa multa, sed & belluæ maris plures, & monstra oceani valde longa & terribilia. Excurrimus autem à monte

*Cabe*

*Cabe* XV. hebdomadibus, quod nullam omnino vidimus terram, ſed tantum cælum & aquam.

Quinta decima vero hebdomada, die ſcilicet XIX. Julii apparuerunt navigantibus nobis adhuc multi piſces. Paulo poſt ſcilicet in ſpatio duarum horarum habuimus in aſpectu noſtro terram inter *Saphalle* & *Monſimbil*. Iſtam autem terram prætereuntes, venimus ad aliam inſulam. Ab ea CL. milliaribus diſtat. In hac inſula metropolis dicitur Quiloa regni ſedes.

Viceſima tertia die menſis Julii jactis claſſium anchoris in proſpectu civitatis Quiloæ, cum omnibus lembis noſtris ſpatiando in portu juxta palatium regale, exploravimus utrum amici eſſent & tributum dare vellent, vel inimici & repugnare ſatagerent. Sed experto quod omnimodis nobis nocere vellent, & ad rebellionem aſpirare, redivimus cum lembis ad naves. Viceſima igitur quarta die Julii cum octo navibus violenter in civitatem irruentes, [redacted] cepimus in ortu ſolis, occidentes ejus habitatores in [redacted] gladii, ſpoliantes eam maximis divitiis auri & argenti, margaritarum & pretioſorum lapidum & ſupellectili & ornamentis pretioſiſſimis. Extra civitatem autem invenimus arcem nondum perfectam quatuor turrium, quam rex pro rebellione ædificaverat, ſed nondum conſummaverat.

Viceſima ſeptima die Julii, effugato rege Quiloa, coronavit dominus capitaneus alium quemdam provincialem de regia ſtirpe in regem corona aurea, cum magna pompa & ſolemnitate, ſub prætextu quod in omnibus obediret regi Luſitaniæ ſive Portugaliæ, reſtituit ſibi regnum, ut id pateret Portugalenſibus.

Quarto die Auguſti, rediit rex fugatus, confugiens ad miſericordiam, petiit pro regno aliquem ducatum, & poſtea ſi ſe ſupervivere contigerit poſt obitum novi regis, qui patruus ſuus fuit & nutritius, reſtitui in regnum: nolle autem propter ſe privari patruum, quem amaret, accepto regni jure. Igitur in præſentia multorum principum creatus eſt abrogatus rex cum magna pompa in ducem ſub pietatis intuitu. Sexto die cum pleno exercitu regreſſi à civitate, diſpoſitis bene rebus, rediebamus ad naves,

quibus ſolutis, ferebamur directe verſus civitatem aliam Bombaſſam, multum timentes ne forte ſociæ naves in noſtras impingerent, aucto etiam timore propter littoris vicinitatem. Sed Deo propitio cum undecim navibus progreſſi abſque periculo ſumus. Tertio decimo die Auguſti cum x. navibus intravimus portum civitatis Bombaſſæ ſatis pulcrum, ſed cives erant inimici noſtri. Habebant autem fortalitium in portu, quod paulo ante fecerant pro ſui tuitione in ſcopulo prærupto maris. Ab hoc jaculabantur contra nos ſpicula & tela. Sed nobis in illud irruentibus, omnes fugerunt in civitatem, quæ parum ab eo diſtabat, quos continuo ſequentes civitatem oppugnauimus ſicut potuimus.

Quarto decimo die Auguſti oppugnantibus nobis civitatem, torquebant contra nos lapides & miſſilia terribiliter, multos ex noſtris lædentes Nos vero ignem græcum in quatuor angulos civitatis jaculantes, multas domus [illegible]dimus. Provocaverant enim nos duobus elephantis, quos circumducebant coram nobis deriſorie.

Quinto decimo vero die ſcilicet... maria, irruentes in civitatem omnimodis munitiſſimam, magis auxilio Dei quam viribus noſtris cepimus eam. Habebat autem plateas valde arctas, & Maurorum multitudinem populoſiſſimam, per quas compreſſi incedentes, terribiliter de ſuper à domibus jaculantibus Mauris, civitatem laborioſe & cum periculo obtinuimus. Plures ibi gentiles interfecimus, tantum duobus ex noſtris interfectis. Fugerat autem rex & cives in ſilvam civitati vicinam, conglobantes ibi maximam multitudinem Maurorum. Nos vero poſitis cuſtodiis juxta portas, ne ſubito in nos irruerent, civitatem ſpoliavimus, ubi tantas divitias auri & argenti, margaritarum, aureorum, veſtium, & ſuppellectilium precioſiſſimarum invenimus, quod valor æſtimari omnino nequit.

Decima octava die Auguſti à portu nobis navigantibus evenit periclitari navem in qua ego eram, quæ *Leonart* dicebatur. Nam ex ſociis navibus una fregit nobis gubernaculum, & ſic ventus quo volebat gubernaculo carentes

ferebat, donec tandem impulit iterum juxta prædictum fortalicium ſuper ſabulum. Amiſſis ergo ſociis navibus, in magna deſolatione fuimus. Auxiliante tamen Domino, mane ſequentis diei ſcilicet XIX. Auguſti arrepti à vento jacti fuimus juxta civitatem, ſed hoſpitati & adjuti ab aliis navibus quæ nobis ſuccurrebant, fecimus quantocius novum gubernaculum. Viceſima tertiâ die cum magno labore navem ex portu in mare perducentes, cœpimus navigare cum quinque navibus, ſed XI. naves habuimus in oppugnatione civitatis, quarum decem prius applicuerunt ad civitatem, undecima vero periclitata in mari, ſequenti die applicuit, Raphael dicta. Habuimus nos Teutones tres naves, prima dicebatur S. Hieronymi, ſecunda Raphael, tertia S. Leonardi, quæ in omnibus noſtris præliis & laboribus ſemper participes erant. Rex Portugaliæ prius non habuit plures quam tres naves proprias, reliquæ pertinebant Teutonicis, præter illas quas quidam ex Longobardia mercatores habebant. Diſtat Bombaſſa à Quiloa LXX milliaribus. A Bombaſſa autem uſque ad civitatem Melinda, quæ illius provinciæ regni ſedes eſt, ſunt CCL. milliaria, cujus rex ſemper habet bellum contra regem Bombaſſæ; ſed erat amicus noſter. Nam capitaneus noſter, quem nos impediti ſequi nequivimus, ad Melindam applicans cum quinque navibus, multum fuit honorifice exceptus ab eis, congratulantibus quod regem Bombaſſæ vicimus, civitatem incendimus, & inimicorum ſuorum virtutem enervavimus, præter quaſdam excelſas Bombaſſæ domus teſtudinatas, quibus ignis prævalere non poterat. Viceſima quarta die Auguſti cœptum præcedentis diei iter proſequentes, ſuſtinuimus periculum. Nam quædam navis iterum in noſtram illata, unam ex noſtræ anchoræ alis fregit. A qua cum difficultate diviſi & eruti, tandem quarto die in magnum mare Mechæ civitatis pervenimus, Melindam à latere relinquentes.

Viceſima ſeptima cœpimus magnum oceanum Mechæ extenſis carbaſis navigare uſque in Indiam. Diſtat autem à Melinda LXX. milliaribus. Navigantes igitur per vaſtum Mechæ mare, quod & Indicum dicitur, tandem ubi per-

pendiculariter ſolem & lunam & circulum æquinoctialem permeavimus, cum quatuordecim navibus pervenimus ad locum, ubi fixis anchoris, in proſpectu habuimus terram Cananorum, quod eſt principium Indiæ & regnum opulentum, ubi pernoctavimus XII. die Septembris. Tertia decima die Septembris retractis anchoris, navigavimus in inſulam *Anſediſſe* dictam, cujus portus eſt ſatis aptus, ſed ipſa eſt inhabitabilis. Intrantes tamen in interiora inſulæ, pervenimus ad quamdam arcem, ubi quoſdam non longe à littore vidimus homines. Manſimus autem ibi XXXIII. diebus, quoniam in India non invenitur melior portus, quam iſte, ubi naves poſſint habere refugium. Eſt autem in India æſtas tempore noſtræ hyemis, tempore vero quo in hac inſula manſimus, fecerunt carpentarii noſtri novam galeam & lembum. Antequam autem ex oceano ad hanc inſulam pervenimus, ſequebantur navem fluitantes itinere trium dierum in magno numero cancri marini, & ſerpentes. Non longe ab inſula eſt quoddam oppidum, cum arce fortiſſima in monte, & regnum montuoſum. Interim quod manſimus hic quieti, venit quædam navis plena Æthiopibus cum magno impetu ad nos: quod videntes, quantocius cum lembis noſtris occurrimus eis, torquentes tela & lapides contra eos, & ſic repulſis eis, obtinuimus campum, quem illi juxta portum invadere volebant. Rejecit etiam ventus tam fortiter eorum navem ad quemdam ſcopulum, quod fracta periit. Æthiopes vero & equi eorum natantes evaſerunt periculum, fugientes in montem ubi ſe tutos arbitrabantur, quia erat locus ſub ditione regis *Enneor*. Diſtat autem *Enneor* ab Anſediſſa XV. milliaribus. Æthiopes vero & equos eorum dicebant judices terræ ad jus regis reſediſſe, unde nullum ſpolium ab eis habere potuimus.

Decima ſexta tandem Octobris die rurſus navigantes verſus *Enneor*, applicuimus illuc in profeſto S. Lucæ. Tunc capitaneus noſter, miſit quemdam provincialem terræ ad regem, ut requireret ab eo homines & equos prædictos. Reſpondit rex ſe neſcire factum hujuſmodi, porro ſi vellemus eſſe amici, exponeret neceſſitati noſtræ cibaria emen-

da & quæ liberet. Sin autem paratus eſſet excipere nos in pugna. Habebat enim juxta ſe paratos ad prælium octomillia hominum.

Decima octava die, ſcilicet in feſto S. Lucæ, in aurora navigavimus cum XVIII. lembis, in quibus erant non minus quam octingenta expediti ad prælium ad terræ illius littus, ubi vidimus innumerabilem populum albis camiſiis veſtitum & omnino inermem, qui dicebant ſibi placere quicquid capitaneus noſter vellet, nec aliud optare: ſed poſtquam juſſu capitanei in eos jecimus jacula, omnes fugerunt. Poſt parvam tamen moram redierunt cum innumera biliexercitu, gerentes pulcra ſcuta in latere, & fulgentes gladios in dextra. Habebant etiam plures naves, in quas & in aliquot eorum domus ignem græcum jecimus, ipſos tamen in littore declinavimus, jacula dirigentes in exercitum eorum, quod illi parvipendebant. Relictis ergo illis, quibus impares eramus, eodem die S. Lucæ navigavimus verſus regnum *Cananor*. Viceſimo autem ſecundo die Octobris, illuc applicuimus, manentes ibi quatuor diebus, quia ibi invenimus multitudinem zinziberis, cinamomi, margaritarum, & aliorum pretioſorum lapidum. Interim venit amicus noſter rex *Cananor* ad capitaneum noſtrum, quem poſt obitum ſui fecit heredem, & futurum regem terræ illius.

Vigeſima ſeptima die, quæ fuit Simonis & Judæ, iterum ſolventes claſſem, navigavimus verſus regnum *Gutschin*. Viceſima octava die navigantes reliquimus à latere emporium deſtructum *Calecot*, à quo ſequenti die ſequebantur nos multæ ſambuccæ, ſic enim vocant in *Calecot* ſuas naves.

Triceſima die venimus ad regnum *Gutschim*, ubi jactis anchoris, quievimus una leuca à littore ſeparati, in ſecundum diem Novembris. Die ſecunda quatuor naves pipere cœpimus onerare, quæ dictæ ſunt Raphael, Leonart, Judæa, Conceptionis Mariæ, quarum tres oneratæ migraverunt in reditu verſus *Cananor*. Nos tamen cum noſtra nave S. Leonardi manſimus aliquot diebus in *Gutschim*. Interim deſcendit rex ad capitaneum noſtrum, à quo diademate aureo coronatus eſt, quod ſibi rex Portugaliæ miſit,

Viceſima die Decembris, diſcedentes à *Gatſchim* navigavimus verſus *Cananor*, quo pervenimus in vigilia nativitatis Chriſti, ubi exoneravimus partim navim noſtram, propter duas alias naves, ſcilicet Raphael & Conceptionis, quæ ſuſceperunt à nobis ducenta millia piperis talenta & ſexingenta, & oneratæ diſceſſerunt à nobis ſecunda die Januarii, tendentes verſus Portugalliam. Nos autem cum ſola noſtra nave permanentes in *Cananor*, exoneratam navem alio pipere in *Cananor* replevimus, donec adhuc aliæ duæ naves ex *Gatſchim* ad nos redierunt.

Viceſima prima die Januarii cum tribus navibus tendimus verſus Portugalliam navigantes directe à *Cananor* verſus *Anſediſſe*. Eſt autem infra *Cananor* & *Anſediſſe* regnum quoddam Catarkalla dictum, cujus incolæ erant inimici noſtri. Unde ab hoc divertentes, juxta *Anſediſſe* quoque tranſeuntes, quinto die Februarii vaſtum Mechæ oceanum intravimus, ubi iterum perpendiculariter ſub ſole & luna navigavimus, ſcilicet à quinto decimo die Februarii uſque ad octavum Martii, & tunc tandem vidimus inſulam quamdam, quæ tamen à continenti diſtabat CXL. milliaribus. Diſtat etiam alia quædam inſula S. Chriſtophori à priori XL. milliaribus, cujus terra in abundantia producit zinziber & abundat pecoribus & victualibus. Hanc habuimus in proſpectu undecimo die Martii, ſed duobus diebus manſimus in mari, nequeuntes ad ejus littus perveniri. Terra eſt ſatis bona, ſed difficulter ad eam poteſt pervenire. At poſtquam ventus carbaſa implevit, à loco illo diſcedentes tendimus ad continentem, quæ adhuc diſtabat C. milliaribus.

XIV. die Martii iterum vidimus terram quæ diſtabat à *Monſebit* ſexaginta milliaribus, ſed illam relinquentes XIX. Martii pervenimus ad inſulam *Monſebit*, ubi jactis anchoris uſque ad XIV. diem Aprilis manſimus purgantes naves, quas lignis & dulci aqua ibi oneravimus. XIV. autem die Aprilis inde diſcendentes, in magnum oceanum navigavimus verſus montem *Cabe de bonne ſperanze*, id eſt Montem bonæ ſpei. Sed eo tempore quo venimus ad *Monſebit*, una noſtrarum navium dicta Magdalena, periclitata eſt, fundo

& arenæ impulſa, propter quam diutius in portu *Monſebit* manſimus, eruentes ex ea ſpecies, & ſic eas à nocumentis redintegrantes extra navem, tandem in locum ſuum abſque magno damno repoſuimus, ibique bene providimus navibus pro magna oceani via de carnibus pullorum, caprarum, & aliorum victualium, quorum in *Monſebit* copiam invenimus. Tendentes verſus *Cabe*, tempeſtatem etiam paſſi ſumus. Decimo nono enim die Maii fuit magna commotio aeris & fluctuum, ſic quod cujuſdam terribilis undæ moles navi illiſa, omnes nos fere perdidit, frontem navis fregit, velum majus rupit, à ſiniſtro quoque latere inclinata navis fluctibus replebatur, una etiam camera piperis fracta non parvum damnum accepit, ſicque omnes in ultima fere deſperatione poſiti, clamavimus fortiter invocantes auxilium divinum & beatæ Virginis, quo ſolo liberati, in tantum laboravimus die ac nocte illa, aquam ex navi projicientes, quod præ nimia debilitate deficientibus viribus, refocillabant nos pane & vino; ſicque tandem navis nobiſcum perdita à maximo periculo emergens, tempeſtatem evaſit. Viceſimo igitur die Maii velo redintegrato, altera die, ſcilicet XXI. incipientes iterum navigare in meridie, invenimus alias naves duas, quas præcedens tempeſtas longius abegit à nobis. Simul igitur navigantes verſus montem *Cabe* CXXV. milliaria habuimus ventum contrarium, quod procedere nequivimus; ſed habentes ibi vicinum aliquem portum, illic manſimus uſque in ultimum diem Maii, ibique defecerunt nobis vinum & alimenta, quod præter panem & aquam omnia erant conſumta. Ibi etiam duas anchoras amiſimus.

Ultima igitur die Maii navigavimus cum duabus navibus verſus montem *Cabe*, id eſt bonæ ſpei. Nam capitaneus ſupremus, amiſſis duabus anchoris, à nobis ſeparatus, neceſſe habuit in oceanum excurrere, quo eum ventus ferebat, quem poſtquam invenimus, præcepit nobis ut ſecum omnes rediremus ad *Monſebi*. Tempeſtas enim venti cogebat nos retrorſum, quod in anteriora tendere nequivimus.

Secundo die Junii, conſilio habito, nitebamur redire ad

patriam, & non ad *Monſebit*; ſed ſæviente nimia aeris commotione, præcipit nobis iterum ſupremus capitaneus, ſub interminatione vitæ, & omnium bonorum noſtrorum ne diſcederemus ab eo tendente ad *Monſebit*. Tunc nauclerus noſter alta voce inclamabat: Miſericordia, rogando ut ſe converteret ad reditum patriæ, alioquin navis noſtra nobiſcum periret: quia in ea non habuimus panem, niſi ad tres menſes: ſi autem ad *Monſebit* nos redire cogeret, fames nos perderet. Eo igitur die diſcedentes à duabus navibus ſociorum contra ventum navigantes tendimus verſus *Cabe*.

Decimo die Junii venimus iterum ad portum, ubi duas anchoras amiſimus. Nam ab ea retrorſum per multa milliaria coacti eramus redire ad *Monſebit*. Ibi per noctem pauſavimus propter contrarium ventum. Sequenti autem die, undecima ſcilicet, venimus ad alium portum, qui dicitur *Labai de rock*. XIII. die intrantes navem, venimus ad portum *Allago*, ibique multos piſces cepimus ubi aliquot dies manſimus habentes, ventum adverſum. Invenimus autem ibi oves, & boves, & armenta pecorum multa, de quibus vendebant nobis Mauri ſufficienter pro modico ferro, quod apud eos pretioſum eſt. Incedunt iſti, ut ante diximus, nudi, tantum utentes pellibus loco palliorum, ligantes verenda in teſta &c. mirabilem loquelam habentes. Strident enim quando loquuntur quaſi fiſtulæ. XXVI die Junii proſperum habentes ventum, navigavimus inde in inſulam S. Blaſii, à qua diſcedentes die ſequenti, tendimus verſus *Cabe* à quo adhuc eramus LX. milliaribus.

Sexto die Julii habentes in proſpectu ipſum *Cabe*, tota die ac nocte navigavimus contrario vento, quod longius ab eo nequivimus diſcedere; ſed ſemper in oculis eum habuimus. Septimo tandem die relinquentes poſt nos montem bonæ ſpei, intravimus in magnum oceanum Gennea. Sunt autem MCCCC. milliaria à monte *Cabe* per ipſum oceanum uſque ad civitatem & regnum *Biſagith*. In tanta autem navigatione multa pericula & tempeſtates ſæpe habuimus. Tempore quo in Europa melior eſt æſtas & dies longiores

longiores, eſt circa montem *Cabe* hyems, dies breves, noctes vero longæ, quod experti fuimus hoc tempore, donec percurrentes per multa centenaria milliariorum Oceanum, Gennea iterum venimus ad locum ubi perpendiculariter ſub ſole & luna navigavimus, ſicut ante in mari *Meche* etiam fecimus.

XXI. die Julii vidimus in proſpectu inſulam S. Helenæ dictam, quæ diſtat à *Cabe* DCL. milliaria, ſed ad ejus portum venire nequivimus. Eam autem tranſeuntes cœpimus habere ventum mitiorem, aſpicientes à longe, quamdam aliam inſulam Aſcenſionis dictam. Continua autem navigatione intenti, tandem XV. die Auguſti vidimus novem inſulas, quarum una dicebatur S. Jacobi, altera *de Mai* &c. ſub tertia illa de Foco &c. In illa *de Mai* ſi leproſus aliunde deferatur, infra biennium quo ibi manſerit, aut curatur aut moritur. Jactis igitur anchoris ante inſulam S. Jacobi, providimus navi de aqua dulci, carnibus, lignis & fructibus, qui ibi abundanter creſcunt, & nos præ fame his indiguimus. Sunt ibi lanigeræ arbores in abundantia. Sunt autem hæ novem inſulæ ſubjectæ regi Portugaliæ, diſtantes ab Ulixbona D. milliaribus, quarum aliquæ ſunt bene proviſæ de habitatoribus, aliquæ pene omnino deſertæ. Manſimus autem juxta inſulam S. Jacobi uſque in XVIII. diem Auguſti, invenientes ibi quamdam navem, *Karveil* Teutonice, quæ ex Gennea veniens tendebat verſus Portugaliam. Octavo die Septembris poſtquam à prædictis inſulis navigavimus LX. milliaribus, rejecit nos ad eaſdem ventus contrarius, ibique deficiente pane, dabantur cuilibet quotidie in victum tantum ſex unciæ panis. Conſilio igitur ex neceſſitate habito, decimo tertio die iterum venimus ad inſulam S. Jacobi, ubi comparavimus pro navi carnes, riſi, & milium pro navi & aquam dulcem. XX. die iterum navigantes tendimus verſus Portugaliam, & tunc cœperunt plures ex noſtris febricitare quartana. Primo enim Octobris die habuimus in navi noſtra XX. viros ægrotos, quorum tres moriebantur. Navigavimus igitur uſque in XXI. diem Octobris, & tunc appropinquare cœpimus ad inſulam Illamaderam, ubi XXII. die jactis

anchoris manſimus XII. diebus providentes navi de vino & pane, prout neceſſarium erat. Tertio die Novembris rurſus navigare cœpimus uſque in XII. diem & tunc vidimus montem S. Vincentii diſtantem ab Ulixbona XXXV. milliaribus, à quo diſcedentes in directum XV. die Novembris tandem Ulixbonæ portum intravimus.

# DESCRIPTIO APPARATUS BELLICI

*Regis Franciæ Caroli intrantis civitates Italiæ, Florentiam ac deinde Romam, pro recuperando regno Siciliæ sive Neapolitano.*

DEsignatus est dux ENGELBERTUS de Clivis præfectus, & capitaneus generalis ac primarius omnium peditum Alemannorum, videlicet decem millia Svvitensium, qui in trifariam divisi suos peculiares capitaneos habent, quorum sex millia lanceis longis, ut Svvitensium mos est, quorum est capitaneus Svvitensis cognomine *Studer* rei bellicæ scientissimus, instructa sunt.

Duo millia Hellenbrordus capitaneo quodam Basileensi nomine *Schutser*. Reliqua vero duo millia bombardis manualibus, ac capitanea Henrico de *Vvysen* ex ducatu Gelrensi.

Deinde habet XXIV. millia peditum deferentium arcus manuales ex militibus Francigenis, qui Latrones & vulgariter Arcigeri nuncupantur.

Postremo duodecim millia Sagittariorum ex Britannia & Basconia, qui balistis calibeis utuntur.

Summa omnium peditum quadraginta sex millia.

Dux Aurelianensis dux & præfectus primarius omnium equitum habet sub se capitaneum substitutum dominum Robertum de *Arrenborch*, virum rei militaris gnarum, quemadmodum Leodienses attestantur. Is enim præest quatuor millibus. Lancea autem quælibet continet equites ternos.

Deinde eques quidam aureatus nomine *Beſegge* Alemannus præeſt lanceis mille & quingentis.

*Item.* Ludovicus de *Znader* Burgundus vir tantæ ſtrenuitatis, ut per totam Franciam ſibi ſecundum habere dicatur neminem, ſub ſe continet lanceas mille.

Dux Engelbertus de Clivis pro tuitione, & defenſione ſuorum peditum habet equites mille, ceteros equites deducet ipſe dux Aurelianenſis imperator generalis.

Summa omnium equitum lancearum quatuordecim millia.

Præterea inſtructæ ſunt infinitæ claſſes ſive naves, quibus mari bellum gerendum eſt, ad quas inſtruendas aſſumuntur loco remigum catenatorum, omnes illi qui per totam Franciam ultimo ſupplicio deputantur, & quo magis credatur, vidit horum omnium relator mille & quadringentos ex civitate Pariſienſi deduci, qui omnes fuerunt vel malefici, vel latrones, vel vagabundi, & tales quos mendicos validos appellamus. Eodem ipſo die, quo hanc ſchedulam conſcriberem, rumor increbuit Bononiæ ex his navibus tot circa arcem Oſtienſem adveniſſe, ut decem millia militum continerent, & id quidem ad repulſionem exercitus papalis Oſtiam obſidentis. Quid autem cauſæ ſit quod cardinalis ad Vincula Petri clam ſe in Franciam receperit, ac eo animo, ut permulta illic moliatur in perniciem papæ & regis Neapolitani, qui mediante quodam in gratiam redierunt, & cardinalem ab omni fœdere expulerunt.

Comitabantur exercitum præſcriptum papiliones, & tentoria tria millia, bombardæ ſerpentinæ quingentæ, quæ plerumque tantæ longitudinis ſunt, ut viginti quatuor pedes excedant: brevuſſimæ namque omnium pedes ſuperant ſexdecim, exorquent globos ferreos omnes librarum duodecim. Item bombardæ quas *Carrarrve* appellamus, ducentorumque, plerumque ſunt pedum decem octo & viginti: efficiunt itidem globos XXIV. & XXX. librarum.

Poſtremo habet machinas bellicas quaſdam tantæ longitudinis, ut incredibiliter prima fronte videatur. Nam

ad eas provehendas opus ſunt equi ſexaginta & hujuſmodi tam miræ molis ſunt, & ad minus numero decem. Qui mihi ſcribenti præfata dictavit, recte venit ex Francia per Lugdunum, & illic omnia ſe vidiſſe affirmabat. Adjecit exercitum omnem viginti octo millia ex Lugduno iter arripere Italiam verſus, ſed adverſum quos nominatim procederent, nondum ſatis divulgatum fuit, aliis aliter conjectantibus. Et quod dixerim de equis ſexaginta, ipſe non crederem, niſi repetitis vicibus ſic affirmaſſet. Nec parum credulitatis etiam mihi adjecit Mauritius Lugdunenſis, quem noſti, cum diceret ſe Lugduni vidiſſe machinas bellicas tantæ magnitudinis, ut non niſi ſexaginta paribus boum pervehi potuerint. Experiemur forte noſtro incommodo ſingula. Bononienſes metuunt nihil, emori mallent quam exterum dominum, benevolis profligatis, admittere. Inſtaurant quotidie magis atque magis muros & portas, bombardas fundunt, pulveres conficiunt, comparant etiam permulta alimenta quæ ad rem bellicam attinent.

*Copia litterarum regis Franciæ publicatarum Florentiæ, & fere in omnibus civitatibus Italiæ, dum exercitum duceret contra regem Neapolitanum & infeſtiſſimos Turcos.*

Carolus Dei gratia Francorum rex univerſis Chriſti fidelibus præſentes litteras inſpecturis, zelum catholicæ fidei & ſalutem in Domino ſempiternam.

Conſiderantes attentius, & intra noſtræ mentis arcana ſæpenumero revolventes innumerabilia damna & incommoda, cædes, & vorangias, ac nobilium civitatum & fidelium populorum deſolationes, & devaſtationes, ac plura alia horrendiſſima facinora, quibus ſpurciſſimi Turci ſanguinem Chriſtianum infeſtarunt, debacchantes à quinquaginta annis & citra, ut à priſcis noſtris profecto fide dignis didicimus, inhumaniſſime perpetrarunt. Cupientes more progenitorum noſtrorum Francorum regum Chriſtianiſſimorum tantis ſceleribus, quæ ipſi perfidiſſimi e-

ligioni Chriſtianæ continue minantur pro viribus occurrere, ac eorum furibundam rabiem totis conatibus reprimere, poſtquam placuit Altiſſimo in regno & dominiis noſtris ſuam pacem ponere, ac illa tranquilliter potiri, propoſuimus, pro repellendo Turcorum eorumdem furore rabido, & recuperanda terra ſancta, & aliis dominiis per eos Chriſtianis principibus & populis ablatis, propriæ perſonæ, laboribus, facultatibuſque non parcere: quin immo dilectiſſima uxore & filio unico regnoque ampliſſimo pacifico & opulentiſſimo præter voluntatem principum & regni noſtri procerum relictis, ſtatuimus cum adjutorio Dei, cujus cauſam amplectimur, ac ſummi omnium Chriſtianorum pontificis & paſtoris, necnon principum ac aliorum præſidio fidelium, hoc ſanctiſſimum opus fideli devotione & magno animo aggredi. Quod quidem ſanctum propoſitum divina credimus inſpiratione noſtro cordi infixum. Nec arbitretur quiſquam, ut ad occupanda quorumcumque principum vel populorum dominia aut civitates opus hoc tam licitum tamque laudabile aggrediamur; ſed, ut ipſe Deus ineffabilis verus teſtis eſt, hoc ſolum ad ejus laudem & gloriam, ſuæque fidei & Chriſtianæ religionis exaltationem & amplificationem amplectimur. Sperantes in Chriſto Deo, à quo omnia profecto opera perfectionem ſuſcipiunt, nos hoc ſanctum deſiderium noſtrum adoptatum effectum perducturos. Sed quia regnum Siciliæ, quod Neapolitanum appellant, ſuperius per genitores noſtros à manibus infidelium & aliorum Romanæ eccleſiæ & apoſtolicæ ſedis hoſtium ereptum, & idem eccleſiæ reſtitutum fuit, & de quo ipſi progenitores noſtri XXIV. inveſtituras, videlicet XXII. à diverſis Romanis pontificibus, ac duas alias à duobus aliis ſacris conciliis receperunt, & quod ad nos jure hæreditario pertinet, quamvis Pius papa ſecundus volens ſuos ex humili plebe natos ad principatus faſtigium extollere, regnum ipſum nobis contra juſtitiam abſtulit, & illud quondam FERDINANDO de Aragonia conceſſit, ad oppugnandum dictos perfidiſſimos Turcos, præcipue per portum Velanæ; & nonnulla alia

loca nobis facile ingreſſum præbere poterit, illud Deo auxiliante intendimus recuperare, ut nobis & noſtris facilis ingreſſus & egreſſus ac totum præſidium eſſe poſſit. Nec intendimus propterea almæ urbi Romanæ, prout modernus Alfonſus de Aragonia & ſui prædeceſſores alius Alfonſus & Ferdinandus magna temeritate & rebellione eam obſidendo fecerunt, aut aliis terris Romanæ eccleſiæ præjudicium aliquod ſeu damnum inferre; ſed illam & eccleſiæ ſubditos, pro illius apoſtolicæ ſedis honore & reverentia ab omni damno & injuria pro poſſe noſtro illæſos conſervare, ac ipſius eccleſiæ ſtatum & honorem, dignitatemque more progenitorum dictorum noſtrorum, quantum cum Deo poſſumus, potius adaugere. Quia vero pro dicto regno recuperando, & noſtro ſancto propoſito exſequendo, pro faciliori & breviori via ad Urbem prædictam veniendo, per nonnullas terras dictæ eccleſiæ tranſitus ſit nobis faciendus, ſanctiſſimum in Chriſto patrem & dominum ALEXANDRUM divina providentia papam ſextum, ſacro-ſanctum Romanæ eccleſiæ collegium, necnon quorumcumque civitatum, oppidorum, terrarum, & locorum ejuſdem Romanæ eccleſiæ rectores, gubernatores, poteſtates, officiales, cives, incolas & habitatores quoſcumque in domino requirimus & hortamur & obteſtamur, ut ſaltem quemadmodum hoſtibus noſtris, & in hoc ſancto propoſito adverſantibus, favores & auxilia, quæ potuerunt præſtiterunt & præſtant; ita nobis & noſtris liberum ingreſſum per civitates & oppida, terras & loca prædicta, ut victualia neceſſaria noſtris ſumtibus & expenſis exhibere dignentur. Niſi enim nos in hoc ſaluberrimo opere impediviſſent, credimus jam urbem Neapolim & magnam regni partem expugnaſſe, & in principio veris proxime futuri, fines hoſtium ingredi potuiſſe. Si vero ingreſſus & regreſſus ac liber tranſitus & victualia nobis & noſtris ſolvendo debita pretia fuerint, quod non credimus, denegata, nihilominus conabimur totis viribus meatum invenire, & capere victualia neceſſaria quibus poterimus mediis providere, proteſtantes ſolemniter nobis ad culpam noſt de-

bere imputari; ſed potius illis qui perfida iniquitate de fide noſtra non recte ſapientes, noſtrum pium & ſanctum propoſitum voluerint impedire, proteſtando inſuper de injuriis & Deo & nobis faciendis, damnis quoque & intereſſe per nos propterea jam incurſis, & ſi quæ in futurum incurſuri fuerimus, quas proteſtationes proſequimur coram univerſali eccleſia ac principibus totius chriſtianitatis, quos convocare intendimus, pro hac ſanctiſſima expeditione Deo duce feliciter adimplenda. In quorum omnium fidem & teſtimonium præſentes litteras fieri, & per notarium publicum infraſcriptum ſubſcribi & publicari, noſtrique regalis ſigilli appenſione communiri fecimus. Datum Florentiæ die XXII. menſis Novembris anno Domini M CCCC XCIV. & regni noſtri duodecimo.

## INTROITUS REGIS IN URBEM.

*Acceſſus & introitus ſereniſſimi regis Francorum in Urbem Romam ſcriptus domino duci de Borbonio.*

Favente propitioque Deo, die Mercurii pridie calendas Januarii anni Chriſti M CCCC XCIV Chriſtianiſſimus dominus noſter rex Franciæ hora fere quinta poſt meridiem, aere obducto caligine & tenebris, propius urbem Romam exercitum jam per reliquam Italiam traductum admovit, cum comitatu magno, tam illuſtrium, quam nobilium virorum, necnon etiam militum, bellantiumque validorum maxima caterva, nihil tale tamque ſubitum verito ſummo pontifice. Precedebant autem quatuor millia arcua & baliſta ſagittariorum, ex quibus ſupra mille veſtiti erant tunicis argentatis, ſigno regiæ crucis in pectore adnotato. Sequebantur ſex millia equitum ſtrenuorum paratiſſimi ipſi ad pugnam. Poſt hos alio agmine octo millia bellatorum mixti peditibus equites inſtructiſſimi ad prælium. Mane vero poſtquam hæc res ad ſanctiſſimi domini noſtri papæ pervenit auditum, attonitus re ſubita, ambaſſatores & legatos

ire

ire jussit ad dominum nostrum regem, cardinales duos, qui in primis à rege peterent salvum, ut vocant, conductum, commeatumque liberum pro duce Calabriæ, qui unius tantum diei itinere aberat cum expedito equitatu & eo non exiguo ab Urbe: quibus proficiscentibus, non satis confisus sibi & suis, si qua incideret mora, simul metuens, ne à nostris, qui jamdudum oram Campaniæ cum exercitu ingressi erant, circumveniretur, aut obvios eos sibi haberet, postulavit liberum tantummodo sibi discessum concedi, non expectaturo ingressum regis nostri in Urbem. Quod ad petitionem sanctissimi domini nostri papæ rex libens permisit. Quo facto, repetenteque terras Campanas duce, præfatus sanctissimus dominus noster plenam per expressum concessit deditque auctoritatem reverendis patribus cardinalibus ALCANIO & S. Severini, de ceteris rebus cum rege nostro tractandi. At rex, consultis proceribus suis, tamdiu nihil de concordia & conditionibus tractandis cum pontifice, qui se pridem adversæ partis, Neapolitanæ scilicet, fautorem gesserat, tractandum censuit, donec Urbem salvis omnibus suis ingressus fuisset, ut tunc opportunior facultas daretur alloquendi pontificis. Quod responsum probantes cardinales ipsi, una cum rege Urbem accesserunt, ingressusque est rex per locum cui nomen *Montemaer*.

*Litteræ missæ per regem duci de Borbonio.*

Frater mi, examinatis per ordinem singulis negotiis nostris, & visis favoribus, subsidiis & auxiliis per pontificem adversæ nostræ parti præstitis, necnon in maximum detrimentum, etiam præjudicium meum peractis, consultum mihi videtur & utile, quatenus transitum liberum in meum regressum & commeatum meis & mihi faventibus assecurari faciam. Intellige paucis quid sentiam. Præterea, frater, redditæ sunt nobis litteræ vestræ xv. mensis Decembris, per quas certioratus sum de singulis regni mei successibus. Quod autem insinuastis capitaneis deputatis in confinibus & extremitatibus regni, quatenus se non movere, aut ad

alia loca transferre præſumant, percaute & conſultiſſime actum fuit, remque laudabilem vobis & obſequium non parvum mihi intuliſti: quare velut optime merito de nobis, ſi quam rem poſſum pro veſtra fraternitate, non erit hæc apud auctoritatem meam vobis denegata, etiam perſeverando, de quo non dubito, caſus diffortunii non emergentur in noſtro regno.

Similiter, frater mi, perſpicaciſſime actum fuit à nobis, uno conglobando cumulo baliſtarios liberos, ut ſi opus eſſet & neceſſitas poſtularet, in aliquibus finibus regni noſtri ad reſiſtendum promti & habiles reperirentur.

*Item.* Conſulte actum eſt communicationem habuiſſe cum mariſcalco de *Bandricourt*, & eum repentino regreſſu remiſiſſe ad partes Burgundiæ. Quod ſi urgentibus hoſtium incurſibus opprimeretur, patria ſine tuitione & ſuccurſu relinqueretur, abſente præfecto noſtro. Frater, omnibus negotiis noſtris conſideratis, non dubito quin opus eſt magnis pecuniarum ſummis, tam in viaticis, dietis ſervandis, quam in ſingulis aliis, quæ concernunt rempublicam & utilitatem noſtri regni. Scripſi generali Balhardo de Normandia quatenus larga manu exburſet omnia quæ per vos ordinata extiterint.

*Item.* Veridica didici relatione, qualiter officiatores & ballivi comitatus noſtri *d'Alançon* magnam in præjudicium meæ auctoritatis, & violationem noſtræ legis commiſere protervitatem, nec dubitent quin magnam meam incurrerint indignationem. Nihilominus exploratis & informationibus claris de hac re habitis, ſecundum quod forefactum & crimen requirit, juſtitiam miniſtrare non differatis. Scitis enim horum exemplo, niſi emendatum ſit correctumque delictum, quod ſimilia creari mala poſſent. Idcirco rogo attente perſpiciatis, quatenus talia in regno meo non habeant locum.

Inſuper, frater mi, ſi quæ ſint & oriantur novitates apud vos, rogo vos deſuper, me veſtris inſtruatis litteris, vice verſa autem de ſtatu & ſucceſſibus noſtris efficiam vos certiorem. Valete. Ex Urbe XII. menſis Januarii.

*Aliæ litteræ.*

Frater mi, recepi litteras noſtri exercitus exiſtentis jamdiu in regno Neapolitano. Sunt enim duo comites incolæ regni mei Neapolitani, qui ſe ſubjectioni & obedientiæ noſtræ dedere. Obtinent autem præfati comites multa fortalitia & loca bene munita, per quæ poterimus facilius nobis ſubjugare adverſarios. Veriſimiliter ſum aviſatus per nonnullos nuncupantes ſe de Laquilla, qui etiam toto cordis deſiderio optant ditioni noſtræ ſe ſubjicere, nec anhelant in dies aliud, quam mitteretur per nos ſufficiens numerus militum præſidio, formidantes ſcilicet ſibi, quia ſuſpecti ſuis metuunt per adverſarios noſtros ſe poſſe invadi. Quare, favente Altiſſimo, ſpero in brevi de his ac aliis noſtris proſperis ſucceſſibus ab alto prædeſtinatis veſtrum lætificari animum. In ſignum.

CAROLUS. ROBERTET.

*Superſcriptio litterarum* Fratri meo duci de Borbonio *& d'Auvergne.*

*Sequuntur copiæ litterarum miſſarum per ducem Borbonii conſulatui & communitati civitatis Pariſienſis.*

Petrus de Borbonio amicis ſuis S. D. Placuit regiæ majeſtati CAROLI noſtræ vitæ ductoris nos ſuis litteris de ſibi ab Alto ſecundis conceſſis ſucceſſibus ſolari. Quare non dubitavi vos de his cum magna cordis aviditate certiorari poſſe. Volui vos non ignorare ad me miſſas novitates, quarum copias authenticas ad vos dirigo. Valete. Raptim. Malini XXII. menſis Januarii.

PETRUS. ROBERTET.

*Qualiter rege ingreſſo urbem Romam, nonnulli cardinales fautores pontificis venerunt ad regem, pro via concordiæ capta perficienda.*

Elapſis duobus diebus poſt ingreſſum regis in Urbem, cardinalis de Valentia, comitantibus ſe pluribus cardinalibus & epiſcopis, venit ad conſpectum regis pro concordia inter ſanctiſſimum dominum noſtrum & regem, ſi quæ reperiri poſſet, pertractanda, & omnibus per antedictum cardinalem in multa facundia & urbanitate non mediocri prolatis, reſpondit rex paci & concordiæ amicus, quod ſe in omnibus æquitati ſubjicere velit. Sed tria ſibi concedi poſtulavit.

Primum, quod pontifex ſuo auxilio, conſilio, & favore proſequeretur regem in ſubjugando ſibi regnum Neapolitanum.

Secundum, ſi conceſſa prima petitio foret, traderetur ſibi præfatus cardinalis Valentiæ in obſidem, & id quidem ut petitio majori potiretur virtute.

Tertium rex petiit poſſeſſionem fortalicii cujuſdam in Urbe, Caſtrum S. Angeli nuncupatum. Ad quod dum ſibi daretur facultas & occaſio, intrare & exire, & eo ad libitum frui poſſet.

*Item.* Præter petita voluit ſuper omnia ſibi ad cuſtodiam mancipari Turcum magnum, qui, ut fertur, toto cordis deſiderio cupit baptizari.

Cardinales prædicti per regem petita retulerunt pontifici, ad quæ pontifex pro reſponſo dixit ſuæ non eſſe intentionis, condeſcendere minimæ petitioni iſtarum: allegans quod ſi petitionibus regis, maxime autem de caſtro S. Angeli conſentiret, ſi qui tumultus & motus in Urbe, ſive per inimiciſſimum ſui cardinalem S. Petri ad vincula, ſive quem alium, in caput & fortunas fieret, contra hujusmodi caſu emergentia, non haberet quo ſe tuto reciperet. His conditionibus ſe non petere communicationem cum rege & ſocietatem; ſed permittere ei quæ animo concepit

perficere, nihilominus rex cultor potius concordiæ quam rancoris, conceſſit pontifici pro maturiori deliberatione ſex dierum ſpatium, interea examinaret debite ſingula &c. nihilominus, ſicut infra patebit, amice ſe confœderavere papa & rex.

*Nota ſequens.*

*Item.* Corruit magna pars muri caſtri S. Angeli: quare Romani multum perterriti augurantur plagam ſibi deſuper deſtinatam.

*Item.* Miniſtrat rex rigoriſiſſimam juſtitiam, nec quovis modo vult quod aliqua deprædatio fiat in Urbe. Quare quidam præpoſitus nomine Turquera, ad ſuſpendium pertrahi juſſit quinque de ſatelitibus regis in campo Floræ, qui deprædarunt quemdam Romanum.

*Copia concordiæ & pacis inter pontificem & regem Carolum Franciæ Delphinum, cum copiis litterarum miſſarum domino duci de Borbonio.*

Cooperante ad hoc Spiritu ſancto, amoris diſſenſioniſque inimico, qui induratos animos & opiniones malas placare ſua miſericordia dignatus eſt. Hodie quæ fuit xv. menſis Januarii S. D. N. una cum Chriſtianiſſimo rege Franciæ, omnibus differentiis olim obortis extinctis, reconciliatus eſt, pax, unio, & concordia firmata eſt. Unde omnipotenti Deo de ſua clementia digne regratiari debemus.

*Tenor autem concordiæ per articulos diſtinctus ſequitur & eſt talis.*

Et primo ſanctiſſimus dominus noſter & rex Chriſtianiſſimus Franciæ una ſe confœderavere amicitia, quatenus quamdiu ſanctiſſimus dominus noſter ſuperſtes hac in vita extiterit, bonus pater, pius fautor domini noſtri regis permanebit, & in ſingulis ſibi poſſibilibus, ſaltem æquitati inhærentibus, regi complacebit: rex autem vice verſa ca-

rus filius ſanctitatis domini noſtri papæ erit, & omnibus rebellizantibus ſanctæ Romanæ eccleſiæ promiſit ſe toto conamine, quantum ad regiam ſuam majeſtatem pertinebit, violenter & fideliter reſiſtere. Et ſi quæ pridem fuerint inter eos diſcordiæ, remittuntur ſingulæ & abolitæ cenſentur, tamquam numquam perpetratæ aut ſuſceptæ fuiſſent.

*Item.* Condeſcendendo petitioni & ſatis faciendo deſiderio Chriſtianiſſimi regis, ſanctiſſimus dominus noſter in primis juſſit fecitque cardinalem Valentiæ cum comitiva celeberrima doctorum virorum ac etiam bellantium decentiſſima caterva ſequi regem, atque ab illo niſi ipſo permittente non diſcedere. Quamobrem rex ſanctiſſimo domino noſtro ingentes retulit grates, ac *ſpopondit ante* dictum cardinalem humaniſſime ſe tractaturum & habiturum.

*Item.* Conſignabit & tradet pontifex de communi conſenſu cardinalium Zinzimam fratrem perditiſſimi Turci in manus regis, quem non transferet ad alia loca, quam per dictos cardinales extiterint deputata, etiam ſituata in territorio eccleſiæ Romanæ, videlicet in Terracina, aut in alio loco bene munito, ubi ſecurius poterit cuſtodiri. Et quidem ſecum ducit Turcum hoc conſilio, quod cum ejus animi ſit, ut in Turcos, ſi volet Deus, bellum peracturus ſit, per hunc, qui plurimos habet in regno & imperio Turcorum fautores, motus & ſeditiones, defectiones & concordias apud Turcos efficere poſſit. Quæ res ſolet maximis regnis ruinæ eſſe principium, ſit quoque Italia tutior ab incurſu Turcorum, ſi forte conductitium militem Turcum rex Neapolitanus adverſus regem Franciæ evocaturus ſit, cum principem multis eorum cariſſimum, tamquam obſidem cum rege Franciæ videant. Etiam promittit rex antequam regnum ſuum Franciæ repetat, reſtituere Turcum prædictum ad manus & poteſtatem eccleſiæ Romanæ, ſi petatur, ut ſecundum tenorem bullæ editæ per felicis recordationis Innocentium papam VIII. cuſtodiæ mancipetur.

*Item.* Promittit rex, quod cauſantibus Turcorum

insultibus quos Turcus frater prædicti Zinzimæ ecclesiæ movere posset, propter traditionem sui fratris ad manus regis, totis viribus realiter & cum effectu tuebitur cum resistentia, & defendet pontificem & terram ecclesiæ Romanæ.

*Item.* Promittit rex sollicitis studiis infra sex mensium spatium id in effectum deducere, quatenus cardinalis magister de Rhodis habebit ratum articulum præcedentem, facientem expressam mentionem de Turco jam dicto.

*Item.* Pro majori securitate de Turco jam ad manus regis tradito habenda, obligabunt se omnes in generali principes, comites, barones, milites & quicumque nobiles in formis cameræ apostolicæ, casu & eventu quo Turcus non restitueretur in carceribus ecclesiæ Romanæ, aut eventu accideret eum evadere, ad summam debiti quingentorum millium ducatorum de camera persolvendorum incamera apostolica.

*Item.* Occasione cujusdam tributi de summa quadraginta millium ducatorum annue persolvenda per Turcum fratrem Zinzimæ, intendit rex, quod summa illa persolvatur pontifici, sicut moris fuit, obligando se in forma apostolica fidejussoribus deputatis ad persolvendam antedictam summam quadraginta millium ducatorum.

*Item.* Tradet sanctissimus dominus noster civitatem dictam *Civita Vesche*, cum appendiciis, castris, & fortalitiis prædictæ civitatis ad manus domini regis, quam rex, durantibus illis, ad quæ regalis sua celsitudo devenire intendit, occupabit, ac suo præsidio tenebit, sopitisque propositis suis restituet singula pontifici, & ecclesiæ Romanæ. In quorum testimonium desuper confectæ sunt litteræ per manus regis subscriptæ, & sigillo suo secretiori sigillatæ.

*Item.* In ea civitate & locis præfixis non ministrabit rex justitiam seu jurisdictionem, nec si qui denarii occasione teloneorum veniant, non intromittet se rex de his, sed deputati per pontificem.

*Item* Quod omnes mercatores victualia deferentes & singuli mercantiis incumbentes, cogentur necessario ap-

plicare ad portum prædictæ civitatis, & in eam atque alias civitates ecclesiæ domino regi concessas victualia deferent, aliaque exercitui regio opportuna. Et si qui veniant de regno Neapolitano mercatores, habebunt petere à sanctissimo domino nostro salvum conductum, prospiciantque illi quatenus armati non sint, nec præjudicium inferant Francis in his locis ausu temerario, sub pœna criminis læsæ majestatis. Similiter si quis procuret illic domino regi inimicos aut rebelles litteris aut verbis aliquibus.

*Item.* Promittit sanctissimus dominus noster quatenus liberum transitum, retransitum dabit omnibus his qui in subsidium præfati regis advenerint, nec inferentur ipsis molestiæ, in aliquo tamen casu, quo forefactum non requirat correctionem. Ac mandabit toti terræ ecclesiæ Romanæ subjectæ id observare.

*Item.* Rege optante redire in urbem Romanam, & ibi residere, aperientur sibi & suis omnia loca, fortalitia, hospitia existentia in Urbe, excepto tamen castro S. Angeli.

*Item.* Promittit sanctissimus dominus noster mandare omnibus sibi & ecclesiæ subjectis, quatenus fautores adhærentesque præfati regis humaniter & benigne tractent & foveant.

*Item.* Promittit rex quod omnia loca & singula fortalitia existentia & situata in territorio ecclesiæ aut dominio cardinalium occupata per regem restituentur integraliter infra XII. dierum spatium sanctissimo domino nostro & cardinalibus, exceptis regi concessis, exceptis etiam illis jam occupatis per adversarios regis, si quæ recuperentur & expugnentur, exceptis etiam civitatibus & fortalitiis illorum non reconciliatorum cum rege, ac præstantibus auxilium & favorem regi ALPHONSO.

*Item.* Civitas Ostiæ tradetur reverendissimo domino cardinali S. Petri ad vincula, quam civitatem rex etiam obtinebit, donec sua impleantur vota.

*Item* Remittet sanctissimos dominos nostros omnibus his qui favoribus & auxiliis prosecuti sunt regem, & loca ecclesiæ in subjectione regi dedidere, videlicet Dignæ, Prudent,

Prudent, Monfilla, Ceronæ, Balſonæ, Viterbe & alia loca regiæ majeſtati faventia, nec inquietabit ſanctiſſimus eos in aliquo, permanentibus etiam omnibus in ſuis officiis & dignitatibus.

*Item.* Obligabitur ſanctiſſimus dominus noſter reſtituere omnibus patribus cardinalibus foventibus partem domini regis omnia loca, privilegia, libertates, dignitates & officia, non intervenientibus etiam aliquibus, exemtionibus nec inquietationibus, renovabiturque amicitia & dilectio priſtina, nec improperabit una pars alteri quicquam. Tamen promittent etiam prædicti cardinales tamquam obedientiæ filii in omnibus æquitati conſonis complacere, & obedire ſactiſſimo domino noſtro præfato.

*Item.* Similiter remittet irrevocabiliter & indulgebit omnibus forefactis commiſſis & perpetratis contra ſuam ſanctitatem per nobiles & barones de *Columna*, *Sabelles*, *Vitelles*, *Hieronyme*, *d'Eſtoteville*, & aliis nobilibus communitatibus ſanctitati ſuæ ſubjectis. Veriſimiliter rex remittet omnibus qui ſibi adverſati ſunt in aliquo, videlicet dominis de Urſinis, Jacobo Comitis, & aliis dominis & communibus populis, nec umquam intendet eos de his in aliquo moleſtare, reſervatis tamen aliquibus controverſiis & objectis per Jacobum Comitis dominis de Columna.

*Item* Petitioni regis obtemperando, ſanctiſſimus dominus noſter aſſenſum præbet, quatenus in oppido & caſtro *de Sezanne* rex, rejecto caſtellano per pontificem prædictum ibidem deputato, cuſtodiam alteri ſibi magis favorabili committet, tamen unum ex prælatis, cardinalibus, aut epiſcopis eccleſiæ Romanæ.

*Item.* Ad legationem ad Marchiam Chonitanam ſanctiſſimus dominus noſter ſubſtituet unum de collegio cardinalium, quem rex etiam de conſenſu pontificis eliget.

*Item.* Similiter per dictum regem deputabitur legatus in legatione patrimonii, etiam per pontificem ratihabitione ſubſequuta.

*Item.* Durante controverſia inter ALPHONSUM regem & regem Francorum, mittet rex tamquam fautorem car-

dinalem de Columna ad legationem Muritimanenſem.

*Item.* Quia pro nonnullis rixis & conditionibus & differentiis inter pontificem & præfectum Urbis habitis, ſanctiſſimus dominus indignatus graviter in præfectum antedictum extitit, quare rex tamquam fautor ipſius præfecti recepit eumdem in protectionem ſuam, voluitque quatenus per ſanctiſſimum antedictum aut ipſius fautores in omnibus bonis mobilibus, poſſeſſionibus, ſtatu, gradu, dignitate, ipſi præfecto ſpectantibus, non ſit qui præſumſerit quicquam immutare aut innovare. Et ſi quæ adverſus ſanctitatem domini noſtri per præfectum antedictum perpetrata fuerint, aut per parentes ipſius præfecti, ſanctiſſimus irrevocabiliter remittit & indulget. Etiamſi fuerint nonnulli fautores dicti præfecti, tam eccleſiaſtici, quam ſæculares principes, communitates, aut quæcumque etiam perſonæ, cujuſcumque conditionis aut ſtatus extiterint, qui etiam ſtipendiarii ipſius fuerint, aut ſervitium in aliquo impedierint, plenariam remiſſionem irrevocabiliter ipſis papa concedit. Quod ſi ſanctiſſimo contraveniente ſuis pollicitationibus & remiſſionibus, ipſos moleſtare aut opprimere, niſi ſaltem legitima occaſione id poſtulante, contingeret; rex eos & ſingulos in ſuam protectionem & defenſionem recipit.

*Item.* Occaſione quadraginta millium ducatorum, quæ ſanctiſſimus dominus noſter ab eodem domino præfecto Urbis petit, etiam certa alia bona ac captivos, rex infra quatuor menſium ſpatium eam controverſiam diſcutere habebit, hæc etiam & ſingula moderare.

*Item.* Sanctiſſimus dominus noſter tenebitur in integrum reſtituere reverendiſſimum cardinalem S. Petri ad vincula, reſtituendo eum ad legationem de *Avignon*, etiam ad omnia caſtra, civitates, loca, dominia, libertates, privilegia, officia, & ad omnia & ſingula jure ſibi debita, conceſſa tam per ſanctiſſimum dominum noſtrum modernum, quam felicis recordationis prædeceſſores ſuos. Gaudebitque ſingulis olim per eum poſſeſſis, ac de novo ſibi concedentur & confirmabuntur, ac ſi numquam per eum ad-

verſus ſanctitatem ſuam aliqua perpetrata extitiſſent. Et hæc promittit ſanctiſſimus in virtute ſuæ ſanctitatis, id in æternum ſe irrevocabiliter obſervaturum.

*Item.* Sanctiſſimus dominus noſter intercedet apud dominos cardinales, quatenus reverendiſſimus dominus cardinalis *Dugurſe* integraliter gaudere poſſit eis privilegiis, fructibus cardinalatus, & libertatibus, ac ſi perſonaliter in Urbe reſideret. Procurabitque idem ſanctiſſimus id in conſiſtorio ſibi confirmari, confirmando etiam proviſionem ſibi factam epiſcopatus Metenſis & *Biſanzon.*

*Item.* Sanctiſſimus dominus noſter in integrum reſtituet reverendiſſimum cardinalem *Sabille* ad legationem de *Cathon* & Poilleto gaudebitque illis ſicuti antea gaviſus fuerat.

*Item.* Domini de Columna, Sabella, Vitelles, *Iheronyme*, *d'Eſtoteville*, & alii domini barones, comites, fautores domini regis Franciæ in integrum reſtituentur ad ſingula bona mobilia & immobilia, & ſi quæ irrogatæ fuerint ipſis injuriæ per abſtractionem aliquorum officiorum in Urbe, ad illa ingreſſum, ulla non interveniente contradictione, habebunt; & hoc ſanctiſſimus promittit cum complicibus &c.

*Item.* Renuntiabit ſanctiſſimus dominus noſter cuidam actioni, qua cardinales moleſtare poſſet, videlicet de obligatione quadam per eos facta, de non abſentando ſe ab Urbe, niſi licentia prius ab eodem ſanctiſſimo petita, etiamſi ſanctiſſimus dominus noſter transferet ſe ad alia loca, eum ſequi quocumque iret, & ſingulis contentis in bulla per eos firmata renuntiabit. Et poterunt libere prædicti cardinales ad quæcumque loca vel provincias ſe transferre ſine licentia pontificis, & remanere extra Urbem abſque quod pontifex eos redire compellere poſſet, ipſis invitis, & hoc promittit &c.

*Item.* Rege redeunte, & completis his quæ animo concepit, reſtituetur ſanctiſſimo urbs Romana, claves urbis, portæ, pontes, quæ ſanctiſſimus regiæ majeſtati ſubjecerat.

... rex ſanctiſſimum in aliquo &c. pe... poſſeſſionem caſtri S. Angeli, nec ſa... ſanctiſſimum per aliquem requiri, nec inſ...

... redeunte, tamquam ſanctæ eccleſiæ ſubjec..., obedientiam ſanctiſſimo domino noſtro ex... antequam repetat Franciam, in virtute conclu... omnium articulorum præſcriptorum.

*Item.* Promittit rex in vim & virtutem ſuæ regiæ no...itatis, non offendere ſanctiſſimum in aliquo, tam in ſpiritualibus quam in temporalibus. Et ſi occaſione tractatus initi inter regem & eumdem ſanctiſſimum ab aliquo gravetur, rex totis viribus eum defendet & tuebitur. Et hæc promittit &c.

*Item.* Concludendo ſanctiſſimus dominus noſter cautionem fidejuſſoriam dabit ſufficientem tam pro ſuæ ſanctitatis perſona, quam pro dominis cardinalibus & populo Romano, de non offendere regem in aliquo. Et ſi qui fuerint auxiliatores, complices & fautores præſtantes favorem, aut auxilium in pecuniis, armatis, & aliis ſubventionibus, adverſariis regis directe aut indirecte, juſtitiam tamquam de perjuris & falſariis miniſtrare non differat. Attentans autem ſimilia, ſtabit juri & æquitati, diſcutiendo quæ forefacta per ſanctiſſimum dominum & eumdem & chriſtianiſſimum regem.

Finitur tractatus concordiæ initus inter ſanctiſſimum noſtrum papam Alexandrum VI. & Chriſtianiſſimum regem Franciæ concluſus XV. menſis Januarii anni M CCCC XCV. in exaltationem Chriſtianæ noſtræ fidei. In ſignum &c.

ROBERTET.

*Miſſa celebrata per pontificem in præſentia regis Franciæ viceſima prima menſis Januarii, ſcripta duci Borbonio cum ceremoniis & ſolemnitate factis in ea.*

Die xxi. menſis Januarii anni Chriſti M CCCC XCV. inſtanter poſtulante chriſtianiſſimo rege Franciæ, ſanctiſſimus dominus noſter papa ad ſummum apicem cardinalatus creavit, decoravit, & publice nuncupari fecit dominum *de Mans* (a) quamobrem dominus *de Mans* maximam gratiam debet domino noſtro regi, ſperoque brevi pilleum ad eumdem dominum *de Mans* papam tranſmiſſurum. Præterea metuende domine, quo in rebus humanis neque jucundius, nec ſalubrius audiri quicquam poſſe reor tractatu fœderis & concordiæ, qui inter ſanctiſſimum dominum noſtrum & dominum noſtrum regem eſt initus, qua de re maxima Deo agenda gratia eſt, quod ſcilicet tantus ignis, tantuſque animorum motus & diſcordia tanta moderatione ſedatus, & unione deletus eſt, ut ne unus quidem ex ambabus ſectis tanto inter ſe odio diſſidentibus armatus inermiſve ceciderit, vere potius divinum hoc reor quam humanum. Unde Deo & toti cohorti ſupercœleſti regratiandum non immerito videtur.

Die lunæ quæ fuit xx. Januarii in conſiſtorio publico dominus noſter rex tamquam obediendiæ filius & ſanctæ eccleſiæ cultor debitam ſanctiſſimo domino noſtro papæ exhibuit obedientiam, oſculando pedes ſanctitatis ejus, hoc quod nondum factum fuerat, & poſtea ad modicum temporis ſpatium loquebatur pontifici.

Dominus autem noſter rex ignarus idiomatis illius regionis, accerſiri juſſit ſuum præſidentem. Vir is eſt ſagax & prudens nomine *Baſnay*. Hic Baſnaus domini noſtri regis præſidens, quæ dominus rex referebat ſibi Gallico

(a) Philippum à Luxemburgo epiſcopum Cenomanenſem, quem perperam quidam aſſerunt anno 1497. purpura donatum fuiſſe, cum ea biennio decoratum doceat hæc relatio.

idiomate, latine interpretabatur pontifici, & pontificis verba invicem Gallice reddidit regi: qui præſidens multum pro ſua induſtria ac eloquentia laudatus fuit per pontificem.

Deinde die Martis quæ fuit XXI. menſis ejuſdem celebravit ſummus pontifex miſſam in præſentia domini noſtri regis, & pro firmiori conglutinatione amicitiæ ac corroboratione, virtute concordiæ pertractatæ, fecit papa has ceremonias ſubſequentes, nec credo aliquem in humanis exiſtere, qui meminerit ſe majorem ſolemnitatem vidiſſe.

Primo ſanctiſſimus dominus noſter fecit ſe portari in cathedra de palatio ſuo uſque ad ſummum altare, ſicuti conſuetum eſt. Hic ſanctiſſimus dominus noſter præter ſolitam ſolemnitatem, mitratus erat mitra æſtimationem pretiumque habente trecentorum millium ducatorum, ut vulgo ferebatur. Acceſſit altare cum comitiva centum & viginti epiſcoporum, qui antecedebant eum in albis, decorati veſtibus ſacerdotalibus cum mitris de albo ſerico, ſicut moris eſt, & cappis induti maximi pretii.

Sequebantur XX. cardinales etiam mitrati mitris albis de damaſco albo, ſicut moris eſt. Cardinales epiſcopi veſtiti cappis pretioſiſſimis, cardinales preſbyteri veſtiti caſulis preſbyteralibus, cardinales diaconi ſecundum exigentiam, ſubdiaconi ſecundum quod ſtatus, ordo & conditio eorum requirebat.

Duo ſeniores cardinales diaconi miniſtrabant *ſanctiſſimo* domino in miſſa.

*Item.* Licet bona unio firmata fuerat inter ſanctiſſimum Dominum noſtrum & aliquos de cœtu & collegio cardinalium, inter quos controverſia grandis priſtinis temporibus fuerat, noluerunt in perſona ſua papali miſſæ intereſſe. Quamobrem ſanctiſſimus dominus noſter noluit quod indulgentiæ datæ & remiſſiones à pœna & à culpa ſuffragarentur ipſis in aliquo.

Dominus *de Foix* archicamerarius regis domini noſtri cum pelvi & aqua ſequebatur ſanctiſſimum dominum noſ-

crum uſque ad ſummum altare, qui poſtquam illo venit, porrexit aquam ad lavandum pontifici.

Deinde veſtibus allatis veſtiebatur ſedens in cathedra, alba caſula & aliis ornamentis ad divina myſteria peragenda requiſitis. Quæ caſula lapidibus pretioſis, adamantibus, zaphyris, margaritis, unionibus, aliis variarum virtutum & pretioſorum lapidum generibus ornata erat. Quæ caſula cum ceteris indumentis & reliqua ſuppellectili illi officio opportuna, cum veſtitu diaconi & ſubdiaconi, æſtimabantur vulgo ad quingenta millia ducatorum.

Sanctiſſimus dominus noſter in ordine debito ad divina myſteria celebranda poſitus, acceſſit ad ſummum altare. Legebatur *confiteor*. Illo expleto, aſcendit cathedram à terra elevatam ad quantitatem trium cubitorum, nec durantibus miſſarum ſolemniis ſe de cathedra, niſi tempore elevationis corporis Domini, amovit.

Cantata fuere duo evangelia per diaconum, unum latine, alterum græce. Cantatæ fuerunt duæ epiſtolæ per ſubdiaconum, una græce & alia latine.

Miniſtrabant pontifici in miſſa domini *de Montpenſier* & *de Breſſe*, ſed non ad finem. Nam dominus noſter rex Chriſtianiſſimus miniſtravit poſt ſumtionem euchariſtiæ, quam pontifex in quatuor diviſit partes, quarum ipſemet unam ſumſit, ſecundam diacono tradidit, tertiam ſubdiacono, quartam in ſignum fœderis regi domino noſtro dedit. Etiam de ſanguine veriſimiliter quatuor ſumſerunt per ordinem præſcriptum. Et illis ſolemnitatibus finitis, rex accepta aqua, ſuperfudit ſuper manus pontificis.

In throno ſuperiori in quo pontifex ſedebat à dextris & ſiniſtris tantum ad quantitatem cubiti demiſſius ac humilius erant duæ aliæ cathedræ, in quibus in dextro latere ſedebat cardinalis Neapolitanus decanus collegii cardinalium, in ſiniſtro ſedebat dominus noſter rex. Ad modicum loci ſpatium à dextris & ſiniſtris ſedebant reliqui cardinales & epiſcopi, unuſquiſque ſecundum quod gradus requirebat, & dignitas ſua poſtulabat. Epiſcopi autem prænominati ſedebant juxta pedes cardinalium in ordine & conſeſſu proprio.

*Item.* Miſſa & ceremoniis iſtis ita ſolemniter peractis, ſanctiſſimus dominus noſter papa benedixit toti populo exiſtenti in miſſa. Nec dubitet quiſquam quin in iſta ſolemnitate fuerint pluſquam viginti millia perſonarum, interquas, ut arbitror, vix mille erant Romani, maxima pars exteri & Francigenæ. In itinere per quod rex permeare debuerat, monſtrabatur ferrum lanceæ Domini, per quod latus ejus apertum fuit, & exivit ſanguis & aqua in remiſſionem peccatorum.

Etiam paulo poſt papa & rege deambulantibus demonſtrabatur facies Veronica. Ibidem toto populo congregato dedit ſanctiſſimus dominus noſter remiſſionem omnium peccatorum à pœna & à culpa. Et ut turba ibidem exiſtens audire attentius ac melius intelligere poſſet, publicabatur per tres cardinales. Unus publicabat in Italico ſermone, alius latine, tertius Gallice, quod à memoria hominum non reperitur factum. Datum Romæ apud ſanctum Petrum XXI. menſis Januarii M CCCC XCV.

Quia hiſtoriam totius rei bellicæ per regem Francorum actæ occaſione repetendi regni Siciliæ, quod ſcilicet cum Neapolitano conjunctum eſt, & ſeriem placuit perſcribere, nunc poſtquam ſummam ingreſſus ejus in urbem Romam expoſuimus, jam demum in Neapolim quomodo pervenerit, brevi libet hoc tempore ſermone proponere, ſecundum ea quæ diverſis temporibus ex caſtris atque exercitu regio in patriam regnumque ſuum præſcripta ſunt.

*Acceſſus regis Francorum in Neapolim.*

*Item* XX. Februarii fuit CAROLUS rex Franciæ ad tria milliaria apud Neapolim, quo loco convenere nobiles Neapolitani, & quinque civitates quæ ſunt in liga, natione Neapolitana, & inter alios principalis magiſter de Goas, & deinde omnes captivi nobiles qui fuerunt illic ſunt relaxati, & obviam regi profecti ſunt, & præterea unus XVIII annorum captus, & uxorem Frederici & Bolfridum nepotem papæ recepit ad ſe rex cum honore.

*Item.* Rex Fernandus habet captivum filium principis Salernæ.

*Item*

*Item.* Ne rex Franciæ navigio trajiceret, incendit Fernandus tres naves.

*Item.* Neapolim ingreſſi ſunt nomine regis Franciæ præſidio, comes *de Monpenſier*, & Virgilius de Gle dominus de Cleri, qui habet cuſtodiam portus.

*Item.* Neapolitani habuerunt in manu caſtellum domicellæ Fredericæ nomine *Cappon.*

*Item.* Erat conſtitutum regem Franciæ ingreſſurum Neapolim XXII. Februarii, & dominus Virgilius & comes de *Pitelant* non potuerunt habere ſalvum conductum à rege Franciæ, & abfuerunt à Neapoli XV. millia paſſuum, & fuerunt eo animo machinati contra regem malum.

*Item.* Caſtellum novum obſeſſum eſt XX. Februarii à rege Franciæ, in quo erat rex Fernandus, qui propere fugit.

# TABLE

# DU VOYAGE LITTERAIRE.

## A


Abbé de Florine ne porte ni mitre ni croix page 129
Abdinghof monaſtere de Benedictins à Paterborne 240
Abſalon religieux de ſaint Maximin 282
Ada fille de Pepin & ſœur de Charlemagne enterrée à S. Maximin 284 289
Ada comteſſe de Soiſſons 44
S. Adalard fonde Corbie en Saxe 254
Adalberge ducheſſe de Benevent 285
Adalberon I. evêque de Liege 193
Adalberon evêque de Mets 287 288
Adalbert premier evêque de Magdebourg 281
Adam de Vierzi chevalier 12
Adele comteſſe de Champagne & de Brie, ſon epitaphe 6
Adeodat ſur les cantiques 197
Adolfe evêque de Liege 167
Adrien I. donne à Charlemagne une collection des canons 231
Adrien de Habarci abbé d'Aucourt 71
S. Adulfe evêque d'Aras 66 71
Æneas Silvius manuſcrit 115 277
S. Agathe abbaye de Benedictines à Cologne 265
Agathe très groſſe 153
Agenald abbé de Gorze
S. Agilolfe archevêque de Cologne & martyr 159
Agnes comteſſe de Namur 123
Agnes comteſſe de Braine religieuſe de Fontenelle 26
Son epitaphe 27
Agnes comteſſe de Dreux & de Braine 33
Agnes de Cayer dame de Soyencourt 61
Agonie de Jeſus-Chriſt monaſtere de Chanoines reguliers 197
S. Agrice archevêque de Treves, ſon tombeau 285
Aix la Chapelle 199
Alard abbé de Marchienne 70
S. Alban martyr, ſes reliques 264
S. Alberic religieux de Gladbach 207
Alberic abbé de Marchienne 69
Alberon archevêque de Treves 275
Albert comte retablit l'abbaye du Mont S. Quentin 51
Albert III. comte de Namur avoüé de Stavelo 163
Albert gouverneur des Pays-bas 212
Albert d'Aix manuſcrit touchant

les guerres ſaintes 205
Albert de Sibourg 252
Alcuin manuſcrit 90
Alexandre III. maltraité par les Romains aprés ſa mort 83
Ses lettres 63
Alexandre I. evêque de Liege 193
Alfonſe Dorelmieux abbé de Favernay 70
Alfridus evêque de Munſter, ſon epitaphe 236
Alger ſur le ſaint Sacrement 197
Almannus ſçavant moine d'Hautvilliers 46
Altenberg abbaye de l'ordre de Cîteaux 260
Altenruden 258
Alviſus evêque d'Aras, ſon epitaphe 94
S. Amand evêque de Tongres 120
S. Amand abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 99
S. Ambroiſe, oraiſon du canon de la meſſe qui lui eſt attribuée 41
Ambroiſe Camaldule ſon oraiſon prononcée au Concile de Baſle 116
Anatheme contre les uſurpateurs des biens eccleſiaſtiques 45
Anchin abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 76
Anculfe evêque de Soiſſons, ſon epitaphe 8
S. André, ſon bras 207
André evêque d'Arras 93
André de Baudemont fondateur de Braine, religieux de Clairvaux 26
Angelique abbeſſe de Port-royal 180
S. Anglin abbé de Stavelo 159
Anne Marie Loüiſe grande Ducheſſe de Toſcane, epouſe de l'electeur Palatin 226
S. Annon archevêque de Cologne 259
Annon abbé de Magdebourg & enſuite evêque de Vormes 282
S. Anſchaire archevêque de Hambourg 284
Anſculfe evêque de Soiſſons 34 35
S. Anſelme manuſcrit 90
Anſelme abbé de ſaint Vincent de Laon premier evêque de Tournay 47
Anſelme de Laon 46
Antoine de Gemiecour abbé de S. André Château-Cambreſi 70
Antoine de Lalaing chambellan des ducs de Bourgogne 88
Archambaud abbé de Toul 287
Aredius religieux de S. Maximin 282
S. Arnoul evêque de Soiſſons 15
Aroais abbaye de l'ordre de S. Auguſtin 59
Arras ville epiſcopale 62
S. Aubert evêque de Cambray 67 71
Aubert Mirée tronque le continuateur de Sigebert 83
S. Aubri abbé de Stavelo 159
S. Auguſtin manuſcrit 12
S. Auguſtin de la Cité de Dieu 21
Auguſtins de Lieges 186
Aulaïs de Dothenghien dame de Liens 110
Aumuſſe ſur la teſte 194
Avoüez de Stavelo 160 161 &c.
S. Aurelien archevêque d'Arles fonde un monaſtere d'hommes à la priere de Childebert 286
Autels portatifs trés-anciens 189
Autel portatif conſacré par ſaint Gregoire pour les Anglois 241
Autel portatif ſur lequel on diſoit

autrefois la meſſe dans la chambre des Chanoines malades 239
Azyle de Statberg 250

B

S. Babolen evêque ſecond abbé de tavelo 159
Barthelemy evêque de Laon fondateur de Vauclair 40
Son tombeau 49
Barthelemy de Cluny auteur d'un ouvrage compoſé pour des religieux 108
S. Baſin archevêque de Treves 280
Ses reliques 285
Baſſevavre prevôté d'Afflighen 117
Sainte Batilde reine de France fondatrice & religieuſe de Chelle 2
Baudoüin abbé d'Ipre 93
Beatrix d'Aveſne 166
Beaurepert abbaye de Premontrez 182
Bede, ſa chronique manuſcrite 189
Son hiſtoire eccleſiaſtique d'Angleterre 63
Benedictins Anglois à Doüai 76
Benedictines de Lieges 196
Benediction du S. Sacrement 193 204. 237
S. Benigne religieux de ſaint Maximin 281
Hiſtoire de la tranſlation de ſaint Benoiſt 289
Benoiſt de Mailli dernier abbé regulier de ſaint Gerard 129
S. Beregiſe premier abbé de ſaint Hubert 132
Berenger archevêque 188
Berengoſus abbé de Moyenmoutier 282
S. Bernard 46 83. Il veut fonder une abbaye de ſon ordre à Arras 75. L'epître aux Chartreux du Mont-Dieu lui eſt attribuée 90. Sa chaſuble 108. Sa coule. 40
Bernard evêque de Paderborne, fondateur d'Hardenhouſen 251
S. Bernard abbé de ſaint Maximin 281
Bernard Vveſth prieur de Lieſborne écrit l'hiſtoire des troubles cauſez par Luther 237
Bernard Arquet prêtre mort en odeur de ſainteté 49
Bertilinde religieuſe de Chelle 3
Bertulfe abbé de ſaint Mathias de Treves 160
Bibles manuſcrites 149 199
Bible de ſaint Hierôme 134
Bible donnée par Charles le Chauve à ſaint Vvaſt 63
Bible copiée par Thomas à Kempis 265
Bible avec des concordances 24
Toute la Bible lûë en l'egliſe pendant l'année 149
Bibliotheque de l'electeur Palatin 224
Bibliotheque de Bodexen 247
Bibliotheque des Chartreux de Cologne 266
Bibliotheque de monſieur le Baron de Craſſier 177
Bibliotheque de S. Laurent de Liege 188
Bibliotheque de monſieur de Louvrex 182
Grand Bigard monaſtere de Benedictines 110
Blanche fille du roy de Sicile comteſſe de Flandre 84
Blanche de Coucy comteſſe de Braine 29 30
Blidulfe religieux de ſaint Maximin & abbé de Moyenmouſtier 282
Bodechen monaſtere de chanoines reguliers 146

Bonpournic pain de Vveſtphalie 238
Bourgfontaine Chartreuſe 6
Bourſes anciennes des Chevaliers croiſez pour la Terre-ſainte 61
raine abbaye de Premontrez 25
re de Braz 148
laire à l'uſage des chanoines aon 46
ins de Cologne 266
abbaye de l'ordre de Cî- 248
int au naturel 183
vêque de Cologne 161
baye de l'ordre de 267
113
othecaire de l'electeur
atin 222
Burgeric avoüé de Stavelo 161
Congregation de Bursfelde, ſon commencement 293

C

CÆſarius abbé de Prum & enſuite religieux du Val S. Pierre 275
Calice d'or 133
Calice de ſaint Eloy 4
Calice de ſaint Ludger 234
Calice de ſaint Thomas de Cantorberie 67
Calice donné par ſaint Loüis aux Jacobins de Liege 182
Cambron abbaye de l'ordre de Cîteaux 105
Canon de la meſſe 40
Canons penitentiaux manuſcrits 256
Carmes de Liege 186
Carmes de Vienne 127
Cathedrale de Liege 183
Catherine de Bourbon abbeſſe de N. D. de Soiſſons 20
Catherine Marguerite de Fieſque abbeſſe de N. D. de Soiſſons 20
Catholicon de Jacques de Geſne 100
Celeſtins d'Amiens, leurs manuſcrits tranferez à S. Vaſt d'Arras 63
Ceremonies de la meſſe 206
Ceremonies du Vendredy ſaint 201
Ceremonies pour les mourans 104
Ceremonies particuliere d'Anchin 85
Ceremonies de Duſſelthal 230
Ceremonies d'Hardenhouſen 252
Ceremonies de ſaint Hubert 134
Ceremonies de S. Laurent de Liege 192
Ceremonies de l'egliſe de Liege 183 191
Ceremonies de Liesborne 237
Ceremonies de Marchienne 196
Ceremonies de S. Martin de Tournay 104
Ceremonies de ſaint Mathias de Treves 294
Ceremonies de la meſſe à S. Vaſt 68
S. Ceſaire exempte les religieuſes de la juriſdiction des evêques 206
Chalumeau pour la communion ſous les deux eſpeces 61
Sainte Chandelle d'Arras 74
S. Chanoald evêque de Laon 47
Chanoines reguliers d'Aix la Chapelle 212
Chanoines reguliers de Cologne 265
Chappe du pape Leon III. 201
Chapitre general tenu à Treves à ſaint Maximin 150
Charles de Severi abbé de Floref 123
Charlemagne 199 200. ſon ſceptre 236. ſes trois vies 25. ſon office tous les mois 202

# TABLE


Charles le Chauve 43
Charles IV. empereur avoüé de Stavelo 167 168
Charles de Valois roy de France, fondateur de Bourg-fontaine 6
Charles le Hardi duc de Bourgogne fait des preſens à l'egliſe de Liege 184
Charles comte de l'Alaing, ſon epitaphe 86
Charles de Saluce 30
Chartres de l'empereur Lothaire II. écrite en lettre d'or 151
Chartreux de Cologne 266
Chartreuſe de Liege 182
Chaſuble de ſaint Bernard 201
Chaſuble de ſaint Lambert 184
Chaſuble de ſainte Meinvverc 240
Chaſuble de ſaint Thomas de Cantorberie 77
Chaſuble donnée à Anchin par S. Loüis ibid.
Chelles abbaye 2
Chroniques manuſcrites 91
Chronique de Henry de Hereford 251
Childebert fondateur d'un monaſtere d'hommes à Arles 286
Cilice donné aux penitens le mercredy des Cendres 122
Cimetiere des Chretiens à Reims 38
Cimetiere des evêques de Laon 47
Claude Haccart abbé de ſaint Sepulcre 71
Claude Louvet abbé de Creſpin ibid.
Clemangis manuſcrit 13
Clemence vicomteſſe de Châteaudun, ſon epitaphe 28
Clement VIII adreſſe un bref à Philippe II. roy d'Eſpagne par lequel il lui accorde le chef de S. Laurent conſervé en l'abbaye de Gladbach 215. Second bref du même pape addreſſé à l'abbé & aux religieux de Gladbach 217
S. Clodulfe evêque de Mets 281
Clotaire I. fondateur de ſaint Medard de Soiſſons 13. ſon tombeau 14
Clotaire III. roy de France, ſon tombeau & ſon epitaphe 5
S. Clotilde aſſemble une communauté de Vierges à Chelles 2
Clôture des chanoines reguliers de Vindesheim 117 202
Collection de canons par Balderic evêque de Liege 189
Collection de canons par Denys le petit 231
Collection des ſtatuts de l'ordre de Cîteaux 83
S. Colomban manuſcrit 129
Communion des malades ſous les deux eſpeces 122
Collection de conciles 43. 63. 90. 134. 199. 231.
Concile de Baſle manuſcrit 79. 223. 252. 267.
Concile de Calcedoine manuſcrit 267
Collection d'Eſpagne des conciles manuſcrite 13
Concile de Latran ſous Alexandre III. 25
Concile de Piſe manuſcrit 189
S. Conde religieux de Fontenelle 115
Confeſſion des pechez ancienne 138
Conon chanoine regulier cardinal 59
Conrad abbé d'Abdinghoff 240
Conrad abbé de ſaint Mathias de Treves 282
Conſecration de l'euchariſtie par les paroles de Jeſus-Chriſt 107

Conſecration & onction de la tête des preſtres, & des mains des diacres en leur ordination 92
Conſtance fille de Loüis le Gros, comteſſe de Toulouſe 20. Se retire à N. D. de Soiſſons 23
Conſtitutions des chanoines reguliers de Nuremberg 202
Corbie en Saxe 254. Ses coûtumes manuſcrites. 256
L'abbé de Corbie a droit de conſacrer les egliſes 257
Cordeliers de Lieges 194
Coriolanus nonce du pape 211
Corneil-Munſter abbaye de Benedictins 203
Coule de ſaint Bernard 40
Couronne de Pepin 292
Couteau de Nôtre-Seigneur 285
Le Baron de Craſſier, ſa bibliotheque 177
S. Creſpin, ſes reliques 20
S. Creſpin le Grand abbaye de Benedictins à Soiſſons 19
S. Creſpin en Chaye abbaye de chanoines reguliers à Soiſſons 23

D

DAcmen chanoine de Cologne fondateur de l'abbaye de Duſſeldhal 224
Dalheim monaſtere de chanoines reguliers 250
David, vers à ſa loüange 137
Dedicace des egliſes 151
Dedicace de l'egliſe ſaint Maximin de Treves 287
Denys le petit, ſa collection de canons 231
Diane de Dommartin 133
Didier evêque de Terouenne 108
Dilighen abbaye de Premontrez 112
Diptiques de Liege 184
Dodilon evêque d'Arras & de Cambray 71 120
Doüai ville de Flandres 75
Drogon abbé de ſaint Jean de Laon cardinal 47
Dudon doyen de ſaint Quentin manuſcrit 85
Durand evêque de Liege 190
Duſſeldhal abbaye de l'ordre de Cîteaux nouvellement fondée 224
Sa fondation 225
Duſſeldorp ville capitale du Palatinat 222
*Ecce homo* peint l'an MCXIII 177
Les ecoliers religieux doivent reciter l'office divin en particulier 106
Ecritoire lieu où l'on écrivoit les livres dans les monaſteres 158
Egbertus ſes ſermons 252
Eginard de la vie de Charlemagne manuſcrit 83. 205
Egive reine de France, ſon epitaphe 15
Egilbert archevêque de Treves 274
Egilbert fondateur de Vaſor & de ſaint Michel en Thierache 131
Eiſterbach abbaye de l'ordre de Cîteaux. 169
Election de l'abbé d'Inde avant la ſepulture de l'abbé deffunt 204
Election des Bourgmeſtre de Liege 192
Eleonor comteſſe de Vermandois, ſon epitaphe 9
Elizacar religieux de ſaint Maximin, & Chancelier de l'Empereur 282
Ello abbé de Brauvilliers 159 282
S. Eloque abbé de Lagni 131
S. Eloy, ſon calice & ſon chef 45
Emine, ſa meſure 99
Engelbert d'Enghien ſeigneur de Rameru 109
Enguerant de Coucy enterré à

[illegible] 3
[illegible] 10
[illegible] de Nôtre-Seigneur [illegible]
[illegible] Quentin [illegible]
[illegible] de S. [illegible]
[illegible] Mark evêque de Liege [illegible]
[illegible] 1
[illegible] de Fontenelle & evêque de Toulouse [illegible]
[illegible] avoué de [illegible] 161
[illegible] de Luxembourg [illegible]
[illegible] de Namur [illegible]
S. [illegible] evêque & confesseur [illegible]
[illegible] religieux de saint Maximin [illegible]
Erreurs sur l'eucharistie 125
[illegible] premiere abbesse de Nôtre-Dame de Soissons 20
S. Estienne. [illegible] 207. Terre arrosée de son sang 200
Estienne evêque de Liege 120 142
Estienne premier abbé de saint Laurent 190
Estienne de Tournay manuscrit 100
Estienne comte de Blois. 61
S. Etton confesseur 120
Evangiles manuscrites 289 297
Evangiles en lettre d'or 18 274
Evangiles de saint Jerôme corrigez par le prêtre Eugipe 298
L'Evangile chanté dans une tribune 201
S. Euchaire evêque de Treves 293
L'Eucharistie conservée dans un armoire hors de l'autel 243. Boëte où elle étoit conservée 67
Eucharistie enfermée dans l'autel lorsqu'on fait la dedicace d'une eglise 151
Everacle evêque de Liege 110
Everhelme abbé d'Haut-mont 159
Eugene III. pape consacre l'eglise de saint Mathias de Treves 293
Eusebe de Cesarée evêque 120
Eusebe manuscrit 259
S. Eusebe, ses reliques 95
Eutrope histoire romaine 285
Evvich monastere de chanoines reguliers 259
Exemption des religieuses de sainte Cesaire de la jurisdiction des évêques 286
Extrême-onction donnée par plusieurs prêtres 121. & plusieurs jours de suite 122
Ezzon Etenthol comte Palatin 267 268
Fabius Planciades Fulgentius manuscrit 92
Farabert evêques de Tongres 120
S. Faron abbaye à Meaux 5
Fastrede abbé de Cambron & ensuite de Clairvaux & de Cîteaux, sa croce 108
S. Felix martyr d'Aquilé 242
Ferdinand de Furstemberg sçavant evêque de Patherborne 239
Festes, on n'en faisoit pas autrefois pendant le Carême 291
S. Fibice abbé de saint Maximin & ensuite archevêque de Treves 281
Fiesque maison illustre 20
Flodoard histoire de Reims 43
Floref abbaye de l'ordre des Prémontrez 122
S. Floribert evêque de Tongres 159

Folmar.

Folmar abbé 163
Fondation de l'abbaye de Duſſelthal 225
Fotannanus abbé de Vaſor 131
Fortunat manuſcrits 43
Foucher evêque de Noyon 15. Il détruit toutes les abbayes qu'il peut 103
Franco abbé d'Haſnon 93
Franco *de corpore & ſanguine Domini* 198
S. François de Sales, deux de ſes lettres 178 & ſeq.
S. François Xavier, ſa chaſuble 246
François Boucaut abbé de ſaint Sepulcre 71
François de Bar ſçavant prieur d'Anchin 78
François comte de Lalaing 89
Françoiſe de Brezé comteſſe de Braine, ſon epitaphe 32
Fraſmarus evêque de Noyon 71
Fredegaire manuſcrit 188
S. Frederic evêque de Liege 185
Frideric abbé de ſaint Hubert 287
Frideric abbé de Stavelo 165
Frideric comte avoüé de Stavelo 161
Frideric II. comte avoüé de Stavelo 162
Fulmare abbé de Vvirzebourg 159
Furſtemberg, evêques de Padherbornes de cette maiſon 239

G

GAutier d'Hardecour abbé du Mont ſaint Quentin 52
Gautier abbé de ſaint Martin de Laon evêque de cette ville 48
Gembloux abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 117
S. Geneſt archevêque de Lyon aumonier de ſaint Batilde, ſes reliques 5
Geofroy evêque de Châlons 15
Geofroy ſecond evêque de Munſter, ſon epitaphe 235
Geofroy abbé de ſaint Medard de Soiſſons, & enſuite evêque de Châlons 39
Geofroy marquis de Lombardie avoüé de Stavelo 162
S. Gerard abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 128
Gerard evêque de Soiſſons 8
Gerard comte 165
Gerard frere du comte de Loz 131
Gerard de Morbais châtellain de Bruxelle 189
Gerberge dame tres noble 162
Gerden abbaye de Benedictines 253.
S. Gereon martyr de Cologne, ſes reliques à Floref 127
Gilbert de la Porée, ſes diſciples 99
S. Gilles abbaye de chanoines reguliers à Liege 193
Gilles de Muits abbé de ſaint Martin de Tournay 105
Gilles abbé de Stavelo 166
Gilles abbé de Vauclair 40
Gilles Charliers doyen de Cambray 107
Gilles de Soyencourt 61
Gilles de Valcour fondateur d'Olgnies 119
Gilon cardinal auteur des poëſies ſur les guerres de la Terre-ſainte 91
Giral de Parme chanoine de Soiſſons 11
Giſclair evêque de Merſebourg 282
Giſele ſœur de Charlemagne religeuſe de Chelle 3
Giſelle abbeſſe de Nôtre-Dame de Soiſſons 20
Giſlebert comte 161

Gladbach monaſtere de Benedictins 204
Gobert de Mont-Chalon 42
S. Gobin manufacture de glaces 50
Godefroy abbé d'Epternac, ſon epitaphe 300
Godefroy abbé du Mont S. Quentin, ſon epitaphe 51
Godefroy Lemens abbé d'Ulierberc 70
Godefroy comte de Namur enterré à Floref 123. où il s'étoit fait frere convers 124
Godefroy auteur du livre de la Violette 64
S. Goduin abbé de Stavelo 153 159
S. Goſvvin abbé d'Anchin 76
Gozilon avoüé de S. Martin de Mets 162
Gozilon comte avoüé de Stavelo 161
Graffchat abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 258
S. Gregoire manuſcrit 12
Gregoire de Tours manuſcrit 134 188 299
Gregoire Vidame de Plaiſance religieux de Long-pont 9
Grimberg abbaye de Premontrez 112
Guerre entre Philippe roy de France, & les comtes de Flandres, de Champagne & de Blois 61
Gui abbé de Marchienne 70
Gui de Meigni 10
Guiburge, ſon épitaphe 38
Guillaume de Flandria evêque de Cambray 84
Guillaume Caulier abbé de ſaint Gerard & de Lobbes 70
Guillaume de Mandreſcheit abbé de Stavelo & de Prum 151
Guillaume abbé de ſaint Thierri 39
Guillaume de Dampierre 84
Guillaume de Granelle 39
Guillaume de l'Alaing 89
Guillemette de Sarebruche comteſſe de Braine, ſon epitaphe 31
Guilliman prieur des chanoines reguliers de Rouge-cloître 114
Gumbert abbé d'Abdinghoff 141
Gundilac abbé de Moyen-moutier 282
S. Gundulfe evêque 120

## H

HAbit ancien des religieux de S. Vvaſt 64
Haimon ſur les epîtres de S. Paul 116
Hardenhouſen abbaye de l'ordre de Cîteaux 251
Hartvvic abbé de Tegern 282
Haſnon abbaye de l'ordre de Saint Benoiſt 97
Haymeri abbé d'Anchin 70
Hegilvide mere de l'Imperatrice Judith abbeſſe de Chelles 3
Henry archevêque de Cologne 164
Henri archevêque de Reims 34 93
Henri de Cuick evêque de Ruremonde 212
Henri d'Argouges abbé du Mont ſaint Quentin, ſon epitaphe 58
Henri abbé de ſaint Quentin de Beauvais 93
Henri de Bolan abbé de Stavelo 166 167
Henry de Gueldre abbé de Stavelo 166
Henri abbé de Vauclair 42
Henri de Pyr chanoine de S. Paul de Liege & enſuite Chartreux, écrit de l'abſtinence de la vian-

de 97
S. Henri empereur 243
Henri comte de Luxembourg, & enſuite empereur 166
Henri roy de France 162
Henri duc de Baviere & comte de Luxembourg 162
Henry comte 162
Henri comte avoüé de S. Maximin de Treves 162
Henri comte de Namur enterré à Floref 123
Henri fils d'Albert comte de Namur avoüé de Stavelo 162 163
Henri l'Aveugle comte de Namur 163
Henri le Grand ſurnommé le Blond avoüé de Stavelo 165
Henri le Juſte comte de Luxembourg 166
Henri de Herefort auteur d'une chronique 251
S. Heribert archevêque de Cologne, ſa chaſuble, ſa croce & ſa chaſſe 263
Heribert abbé de ſaint Arnoul de Mets 287
Heribert abbé de ſaint Vincent de Mets 160
Heribrand abbé de ſaint Guilhen 159
Heriger abbé d'Utrech 159
Herlman abbé de ſaint Pantaleon de Cologne 264
Herivord abbaye de Benedictines 24
Herman evêque de Munſter fondateur de Marienfeld 238
Hervide abbeſſe de N. D. de Soiſſons 22
S. Hidulfe archevêque de Treves 281
Hildebert de la vie de Mahomet 91
S. Hildegrin evêque d'Halberſtade écrit les homelies de ſaint Gregoire, ſon epitaphe 232
Himerode abbaye de l'ordre de Cîteaux 276
Hiſtoire du monaſtere de S. Laurent de Liege 188
Hiſtoire des troubles cauſez par Luther 237
Hiſtoriens des guerres de la terre Sainte 91
Honoré cardinal 247
Honoré l'Ermite ſur les cantiques 125
Hoſtie miraculeuſe à Braine 32. ſon hiſtoire 33
Hoſties, leur forme & leur grandeur 35
Huars Soibers chaſtelain de Viviers 10
S. Hubert evêque de Liege 184 194
S. Hubert abbaye dans les Ardennes 137
Hugues evêque de Liege 164
Hugues de Pierre-Pont evêque de Liege 184
Hugues abbé de Marchienne, ſa vie 91
Hugues abbé de Stavelo 167
Hugues de S. Victor, ſon epitaphe 93 94
Hugues comte de Rouci & de Braine 29 30
Hugues ſeigneur de la Houſſaye 61
Hugues de Longeval enterré au Mont ſaint Quentin 56
Hugues de Clery & de Perimont 55
Humbert abbé d'Epternac 159 282
Humbert religieux de ſaint Maximin 281

I

JAcobins de Liege 182
Jacques de Vitri chanoine regulier d'Oignies 117. cardinal & evêque d'Acon 119. ſa diſcipline, ſon pontifical & la croſſe 119. ſes geſtes 115
Jacques de Eltz archevêque de Treves obtient l'abbaye de Prum 272
Jacques Coëne abbé de Marchienne 95
Jacques Marquais abbé de S. Martin de Tournay 70
Jacques de Guiſe abbé de S. Vincent de Laon, ſon Memorial hiſtorique 48
Jacques de Lalaing decedé au ſiege de Vautpoueque 89
Jacques Baſtar de Vendôme, ſon epitaphe 8
S. Jacques abbaye de Liege 293
S. Jean-Baptiſte, ſon doigt 119
S. Jean de Laon, abbaye 47
S. Jean des Vignes abbaye de chanoines reguliers 24
S. Jean & ſaint Paul martyrs, leur chef 261
Jean Saraſin abbé de S. Vvaaſt & archevêque de Cambray 66
Jean de Baden archevêque de Treves obtient l'abbaye de Prum 272
Jean Le Fevre evêque de Chartres 71
Jean de Rouci evêque de Laon 29 304
Jean d'Engheln evêque de Liege 159
Jean de Flandria evêque de Liege 84
Jean de Suſat trés ſaint abbé d'Abdinghoff 244
Jean d'Enghicien abbé d'Audenbourg 71
Jean Fayt abbé de ſaint Bavon 100
Jean le Clerc abbé de Blangi 70
Jean de Cardrel abbé de Gembloux 70
Jean de Nollet abbé de ſaint Gilles 195
Jean abbé de Huncourt 70
Jean Fachin abbé de S. Jean de Terouenne 70
Jean de Villiers abbé de S. Lucien 70
Jean diſciple de ſaint Poppon abbé de Limbourg & de ſaint Maximin de Treves 159
Jean Bertels abbé de Munſter 301
Jean III abbé du Mont S. Quentin 54
Jean d'Eſtrez abbé du Mont ſaint Quentin 57
Jean d'Hardencour abbé du Mont ſaint Quentin 55
Jean Henon abbé du Mont ſaint Quentin 56
Jean d'Inchi abbé du Mont ſaint Quentin 54
Jean de Villiers abbé de S. Quentin 52
Jean Vvarluzel abbé du Mont S. Quentin 71
Jean Thritheme 98
Jean de Nivel doyen de Liege 119
Jean Ghencius chanoine regulier de Rouge-cloitre fait un recueil de vies des Saints 115
Jean de Mont-mirel religieux de Long-Pont 8
S. Jean religieux de ſaint Maximin 281
Jean Calcar Chartreux 267
Jean Rode Chartreux abbé de S. Mathias de Treves donne com-

mencement à la congregation de Bursfelde 293
Jean Nyder frere Preſcheur 116
Jean de Tombac frere Preſcheur 116
Jean Belet diſciple de Gilbert de la Porrée 99
Jean roy de Boheme, comte de Luxembourg, avoüé de Stavelo 167
Jean roy d'Hongrie enterré dans l'abbaye de Munſter 301
Jean Guillaume electeur Palatin, fonde l'abbaye de Duſſelthal 225
Jean de Dreux 27
Jean comte de Roucy & de Braine, ſon epitaphe 30
Jean de Faveroles 10
Jean de Lens enterré à Cambron 110
Jean de Lion eſcuier 12
Jean de Malifort 11
Jean de Soyencour 62
Jeanne de Crequi dame de Lalaing 89
Jeanne de Rubempré 9
S. Jerôme manuſcrit 12 298. ſur Jeremie 188 278. ſes lettres manuſcrites 24
Jerôme de Moncheaux abbé de Grardmon 71
Jeſuites de Liege 186
Imadus evêque de Paderborne 239
Imitation de Jeſus-Chriſt 257 260 266
Impreſſion quand elle a commencé 223
Inde monaſtere de l'ordre de ſaint Benoiſt près d'Aix la Chapelle 203
Ingobrand abbé de Lobbes 70
Ingran evêque de Laon 15
Saint Jonas premier abbé de Marchienne 94
Hiſtoire de Joſeph manuſcrite 63 231
Joſeph Colonne abbé de Blangy 70
Joſlin evêque de Soiſſon, ſon epitaphe 7
Jourdain Fantalma diſciple de Gilbert la Porrée 99
S. Irenée manuſcrit 260
Irminſul idole des Saxons 248. ſa figure 249
Iſraël religieux de ſaint Maximin, & enſuite evêque 282
Itineraire du moine Antonin 25
Itineraire de Gilles de Traſeignies 115
S. Jude, ſon chef 22
S. Ivé archevêque de Roüen, ſes reliques à Braine 32
Ive de Chartres, ſes lettres 295
Ive doyen de Chartres, diſciple de Gilbert de la Porrée 99
Frere Julien diſciple de ſaint François 194

## K

KArloman roi de France 44
Kirxer Jeſuite 246

## L

LActance manuſcrit 12 corrigé 247
Lalaing maiſon illuſtre 87
Saint Lambert evêque de Tongres martyr 159. il fait penitence devant la croix 156. ſon chef 184 ſes ornemens 184
Lambert archevêque de Mayence 159
Lambert evêque d'Arras 73
Lambert abbé de ſaint Laurent de Liege 190

Lambert abbé de Vvaſor 160 182
Lambert *de Stipite* religieux de S. Laurent de Liege 189.
Lanſpergius Chartreux 267
Laon ville epiſcopale 42
S. Laurent, ſon chef à Gladbach 207. pourſuites faites par Philippe II. & Philippe III. roys d'Eſpagne pour l'avoir 207 & ſeq.
S. Laurent abbaye de Benedictins à Liege 186
Leduinus abbé de Marchienne 69
Saint Leger evêque d'Autun, ſon chef 67
S. Leger abbaye de chanoines reguliers 24.
Leidrade archevêque de Lyon 15
Lentrude fondatrice de N. D. de Soiſſons. 20
Leopold duc d'Autriche 164
Leproſerie de ſainte Julienne 183
S. Liboire evêque du Mans patron de Patherborne 239.
Liesborne abbaye de Benedictins dans le dioceſe de Munſter 237.
Lignes ſeigneur de Lignes enterré à Cambron 109.
Loix des Saxons, des François & des Thuringiens manuſcrites 256.
Long-pont abbaye 7
Lothaire I. empereur 43
Lothaire empereur, ſon portrait 136 vers à ſa loüange 137. il ſe fait moine à Prum 271. où il eſt enterré 273.
Loüis de Bourbon evêque de Liege 184.
Loüis le Debonnaire priſonnier à ſaint Medard 15
Louis II. empereur 44
Louis roy de Germanie 43
Louis le Begue roy de France 44
Mr. de Louvrex. 182.
Luc premier abbé de Beaurepert 182.
Ludelme evêque de Toul 282
S. Ludger premier evêque de Munſter 231. écrit les evangiles 232. ſon calice 234.
Ludger Gebhardts ſavant religieux de Verden. 238.

M.

LEs Machabées abbaye de Benedictines à Cologne 265. leur reliques 265.
Marchienne abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 90.
Magdebourg abbaye érigée en evêché 245.
Manaſſes archevêque de Reims 103.
Manous dame de Voulces 10
Marguerite d'Aremberg comteſſe de Lalaing 89
Marguerite de Croy comteſſe de Lalaing. 87
Marguerite de Roucy 31 55 304
Marguerite fille du comte de Brienne 84.
Ste. Marie d'Oignies 119
Marie reine d'Angleterre 87
Marie de Chatillon comteſſe de Braine 29.
Marie comteſſe de Dreux & de Braine, ſon epitaphe 28.
Marie de Lalaing 109.
Marie de Lignes femme de Gilles baron de Berlaymont enterrée à Moulins 131.
Marie fille de Jean de Monmirel & mere d'Enguerant de Coucy 8.
Marienfeld monaſtere de l'ordre de Cîteaux dans le dioceſe de Munſter 237.
Marienmunſter abbaye de Bene-

dictins 253
Marin abbé de Vauclair 40
Marinus Sanus des guerres de la terre Sainte 100
S. Martin, ſes reliques 77
S. Martin de Cologne abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 265
S. Martin de Laon abbaye de Premonſtrez 47
S. Martin de Tournay abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 101
S. Martin de Treves abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 295
S. Martin collegiale de Liege 193
Martin abbé de ſaint Vvaſt 93
Martin de Parme chanoine de la Chapelle en Brie 11
Martin le Polonois, ſa chronique 277
Martyrologe de ſaint Jerôme ancien 298
S. Mathias de Treves abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 293
Mathilde abbeſſe de N. D. de Soiſſons 20
Mathilde comteſſe Palatine 267 268
Matthieu de Lannays abbé de ſaint Amand 100
Matthieu abbé du Mont S. Quentin 52 56
Matthieu de Florence, ſa chronique 277
Matthieu de Roye 11
S. Maur martyr de Reims 129
Maximilien empereur 300. ſon election & ſon couronnement 115
S. Maximin, ſon tombeau 285. & ſes reliques ibid.
S. Maximin de Treves abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 278. ſes ſaints & ſes grands hommes 280
S. Medard de Soiſſons abbaye 13 & ſeq.
S. Meinverc evêque de Paterborne fondateur de l'abbaye d'Abdinghoff 240. ſon tombeau 240. ſa chaſuble 240
Memento ſingulier de la meſſe 206
S. Menne Martyr à Orval 303
S. Menulfe diacre 246
Meſſe, premiere meſſe 85
Meſſe dans la chambre d'un malade 122
Michel Bureau auteur d'un traité de la reformation de l'ordre monaſtique 98
Minimeſſes à Soiſſons 25
Mitre précieuſe 108
Ste. Monique, ſes reliques à Arouais 60
Monſtrueil abbaye de l'ordre de Cîteaux. 48
Mont S. Eloy abbaye de chanoines reguliers 75
Mont S. Martin monaſtere 51
Mont S. Quentin 51
S. Monulfe evêque 120
Moulins monaſtere de l'ordre de Cîteaux 130
Munſter abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 301

N

NAnter, abbé de S. Martin de Mets 162
S. Nicetius archevêque de Treves 281. ſon tombeau 285
Nicolas abbé de Vaucler 41
Nicolas de Lyra, ſes ouvrages 516
Nicolas Jacquers frere Preſcheur 116
Nicolas Simeri de l'ordre des freres Preſcheurs 189
S. Nicolas aux bois abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 48

Pont 9
Pierre Damiens manuſcrit 12
Pierre le Venerable manuſcrit 78
Pierre abbé de Braine 34
Pierre Richardot abbé d'Epternac 70
Pierre Luſius abbé de Noſtre-Dame de Luxembourg 160
Pierre Bachelier élû abbé du Mont S. Quentin 57
Pierre Puille abbé du Mont ſaint Quentin 56
Pierre Roberti abbé de Munſter 301
Pierre abbé de Vaux de Cernay manuſcrit 12
Pierre Abaillard ſon introduction à la theologie 78. ſa lettre à ſaint Bernard 237
Pierre d'Herental prieur de Floref, ſes lettres 124
Pierre Bruneti chanoine d'Arras 74
Pierre de Roſay chanoine de Soiſſons 10
Pierre doyen de la Ferre 10
Pierre Mauclerc comte de Bretagne & de Dreux, ſon epitaphe 27
S. Pierre ancienne abbaye de Benedictins à Liege aujourd'hui collegiale 194
Pontifical ancien manuſcrit 231
Pontifical de ſaint Thomas archevêque de Cantorbie 92
S. Poppon abbé de Stavelo 148. 159. 162 de S. Vvaaſt & de Marchienne 69. de Treves 281. ſes reliques 156
Poppon archevêque de Treves 289. 295.
Preface de la Trinité chantée les Dimanches à la Meſſe 124
Premonſtrez abbaye chef d'ordre 49
Prieres contre les perſecuteurs 291
Saint Prime & Felicien transferez à Prum 273
Priſons royales à S. Nicolas aux Bois 48
Proceſſion pour obtenir la gueriſon du mort infernal 102
Proceſſion ſolemnelle à Liege 112
Proceſſion de Flagellans 105
Prum abbaye de l'ordre de S. Benoiſt 271
Pſeautier recité par ſemaine 149
Pſeautier recité le Vendredy ſaint 296

Q

SAint Quentin monaſtere 50

R

RAban ſur Judith & Eſter manuſcrit 259
Rage, le plus puiſſant remede contre la rage eſt d'avoir recours à S. Hubert 145
S. Ramnold abbé de ſaint Emmeran 281
S. Ranulfe 66
Raoul evêque de Liege 190
Raoul abbé 162
Raoul abbé de Stavelo 149
Raoul religieux de S. Vvaſt, ſon portrait 63
Raoul comte de Vermandois, ſon epitaphe 9
Raoul comte enterré au chapitre de Long Pont 10
Ratherius evêque de Verone manuſcrit 43
Ravenger abbé d'Epternac 283. ſon epitaphe 299
Raynard evêque de Liege 148

Regale accordée à l'egliſe d'Arras 73
Reginaire trés ſaint religieux de S. Maximin 283
Reginon de Prum mort à S. Maximin de Treves 283. ſa chronique 274
Regles monaſtiques 285
Regle des chanoines faites à Aix la Chapelle 202
Reglement pour la nourriture des Religieuſes de Chelles 4
Saint Remacle, ſa tranſlation 153 ſa chaſuble & ſes autres ornemens 153 ſa cuculle 154 155 ſa chaſſe 151
Renerius écrit les miracles de ſaint Frederic evêque de Liege 185
Reynier Pomier reclus à ſaint Pantaleon de Cologne 267
S. Richard evêque de Liege 159 194
Richard abbé de ſaint Vvaaſt de Lobbes & de Florines 70
Richer evêque de Tongres 120
Richuin religieux de ſaint Maximin 283
S. Rictrude fondatrice de Marchienne 90. ſa tranſlation 93. ſes reliques 95
S. Robert evêque 120
Robert archevêque de Treves 287 288
Robert abbé du Mont S. Quentin 53
Robert abbé de S. Remy, ſon hiſtoire de la Terre-ſainte 252
Robert abbé de Vvaſor 160
Robert II. comte de Braine 27
Robert III. comte de Braine, ſon epitaphe 27
Robert frere de Jean comte de Dreux 27
Robert de la Marck mareſchal de France 31
Rodolfe abbé de Hersfeld evêque de Paterborne 159
Rodolfe empereur écrit deux lettres à l'abbé de Gladbach pour faire donner le chef de ſaint Laurent au roy d'Eſpagne 220
Roger religieux d'Aroais aſſaſſiné 59
Roger de Mortagne 84
Roland general des troupes de Charlemagne 250
Rolduc abbaye de chanoines reguliers 203
Rotilde abbeſſe de N. D. de Soiſſons 21
Rotonde d'Aix la Chapelle 199
Rouge-Cloître monaſtere de chanoines reguliers 114
Rudolphe abbé d'Hersfeld evêque de Paderborne 159 283
Rupert abbé de Saint Mathias de Treves 283
Rupert abbé de Tuy religieux de S. Laurent de Liege 187. il obtient de la Vierge le don de ſcience 190
Rufin ſon hiſtoire eccleſiaſtique 63

S

SAcramentaire de Mayence 151
Inſtitution de la fête du S. Sacrement à Liege 194
S. Salaberge, ſon Pſeautier 47
Sale de antiques de la cour de Munich 177
Salaucon abbé de ſaint Martin de Treves 287
Madame de Santes dame de pieté 270
Sauvoir abbaye de l'ordre de Cîteaux à Laon 48
Sceptre de Charlemagne ſur lequel

les Vaſſaux de Verden font ſerment de fidelité 236
Sceptre ancien d'un roy de France 37
Sceptre de Loüis IV. roy de France 36
Septre de Lothaire roy de France. 36
Scrutins des cathecumenes 184.
S. Sebaſtien, ſes reliques transferées à ſaint Medard de Soiſſons 18
S. Sendrade abbé de Gladbach 207 281
Sens general de Feuillans 180.
Servius ſur Virgile 295
Sextus Rufinus hiſtoire Romaine 125.
Sidoine Appollinaire manuſcrit 90
Sigebert roy de France, ſon tombeau 14.
Sigebert, ſa chronique 83
Sigehard abbé d'Abdinghof 241
S. Sigolen abbé de Stavelo 159.
S. Sigrade mere de S. Leger, ſes reliques 21.
S. Simeon Hermite à Treves 281
S. Simeon collegiale de Treves 295
Simon Malifort evêque de Paris 11
Simon de Vvarluze abbé d'Ehinam 70.
Simon de Vvarluzel abbé de Grardmond 71
Simon de Rouci comte de Braine 29. 30
Simon de Chaavre 10
Smaragde ſur les evangiles, & ſur les epîtres de S. Paul 231
Solyman, ſon livre de prieres en Arabe 223
S. Sophie chapitre de chanoines à S. Medard de Soiſſons 17
S. Spinule religieux de ſaint Maximin 281.
Statberg autrefois abbaye, maintenant prevoſté de Corbie en Saxe 248
Statuts Synodaux de Cambray 112
Statuts Synodaux de Cologne 202
Statuts Synodaux de Pierre archevêque de Mayence 251
Stavelo abbaye imperiale 148. Les religieux de Stavelo rendent la moitié de leur fondation 158. Hommes illuſtres tirez de Stavelo 159.

T

TErtulien manuſcrit 302
Thegan manuſcrit de la vie de Loüis le Debonaire 205.
S. Theodard evêque de Tongres martyr 159.
Theodon duc de Baviere religieux de S. Maximin 283
Theodore de Furſtemberg evêque de Paterborne 239
Theodoric abbé de Stavelo, ſon epitaphe 157
S. Theodufe abbé 38
Theophanu imperatrice enterrée à ſaint Pantaleon de Cologne 264
Theodrade abbeſſe de N. D. de Soiſſons 20
Thibaut comte de Champagne 61
Thibaut comte de Bar avoüé de Stavelo 163 164.
S. Thidgrin evêque d'Halberſtade, ſon epitaphe 235.
Thiefroy ſaint religieux de ſaint Maximin 283.
Thientris de Roye Vidamteſſe de Chalons 11
Thierry archevêque de Treves 264
S. Thierry abbé de S. Hubert 159
Thierry abbé de Neuvilliers 165
Thierry abbé de Stavelo 162.

Thierry I. roy de France, ſon tombeau 66
Thierry de Baivre 84
S. Thierry abbaye 38
Thietmarus abbé d'Abdinghof 242
S. Thomas d'Aquin, ſa lettre à la Ducheſſe de Brabant 115
S. Thomas de Cantorberie, ſon calice 67. il donne une croix à Marchienne 97
Thomas à Kempis 198. 251. il copie la Bible 265
S. Thomas abbaye de l'ordre de Cîteaux 275
Thomas marquis de Saluce 31
Thomas de Coucy, ſon tombeau 50
Thomas de Courcelles 81
Toiles d'Hollande fabriquées à Gladbach 221
Tongres ancienne ville epiſcopale 197
Tranſlation des reliques de ſainte Rictrude 93
Tribune d'Aix la Chapelle 201
Triſtan de Roye 11
Tritheme, ſa chronique 225
S. Tronc abbaye 197
Tuy abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 263

V

VAl-Dieu monaſtere de l'ordre de Cîteaux 198
Val-ſaint Lambert abbaye de l'ordre de Cîteaux 184 195
La Val-Roy abbaye de l'ordre de Cîteaux 304
S. Valere evêque de Treves 293
Vaſelinus abbé de ſaint Laurent de Liege 188 ſes lettres ibid.
Vaſor abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt 131
Vaſſaux de Corbie en Saxe 255
Vauclair abbaye 39
Udo archevêque de Treves 289
Vegetius de l'art militaire 100
S. Veomade, ſes reliques 285
Verden abbaye du Dioceſe de Munſter 231
Veronique 48
Vicelon evêque de Viterne 274
Vies des Saints 115
Vies des Peres du deſert par Poſtumien 91
Vigogne abbaye de Premonſtrez 100
S. Vigor evêque de Bayeux 71
Villerus abbé de ſaint Maximin de Treves 288
S. Vincent de Laon abbaye 47
S. Vindicien evêque d'Arras 67 ſes reliques 75
La *Violette* manuſcrit qui traite des vertus 65
S. Vivine abbeſſe du Grand Bigard 110
Ultrogote reine de France 286
S. Voüé, ſes reliques 21
Urbain IV. archidiacre de Laon 48
Urold abbé d'Epternac, ſon epitaphe 300
Ste. Urſule, reliques de ſes Compagnes à Altenberg 261
Uſuard manuſcrit 188
Vvalcandus evêque de Liege 133
Vvaleran avoüé de Stavelo 164 165
Vvarnier de Koningſtein archevêque de Treves obtient l'abbaye de Prum 272
Vvarnerius abbé de Vaſor 131
S. Vaſt abbaye 62. ſa biblioteque 64. ſon egliſe 66. ſes reliques 67. ſes ceremonies 68. ſes refectoires

67. ſes grands hommes 69. ſes privileges 71
Vvaultier abbé de Berg 93
Vvaultier abbé d'Ehinan 70
Vvenceſlaus avoüé de Stavelo 168
S. Vvenide religieux de ſaint Maximin de Treves 281
Vvibaldus abbé de Stavelo & de Corbie 151 160
Vvicher abbé de S. Maximin 283
S Vvilbrod evêque fondateur d'Epternac 297. ſon ordination 298
Vvilthem Jeſuite 289
Vvinric abbé de ſaint Maximin de Treves 289
Vvirundus abbé 159
Vvolbodon evêque de Liege 159 190
S. Vvolfgang evêque de Ratisbone 281
Vvolfgang Vvilhs duc de Juillers 213
Vvolfram abbé de Prum 274
Vvolmar abbé de Vviſſembourg 283
S. Vvolpheme abbé de Brunvillers 269
S. Vvolfhelme abbé de Gladbach & de Brunvillaire 281. ſes vers ſur l'ancien teſtament 149

FIN DE LA TABLE.

## *Fautes à corriger.*

Page 16. ligne 8. d'étein *liſez* d'étaim. p. 17 l. 11 retenuë *l.* retenu. p. 161. 3 deux de *effacez* de. p. 20 l. 12 d'abbaye *l.* d'abbayes. p. 26 l. 10. choiſi *l.* choiſie l. 14 tiré *l.* tirées, l 15 conferé *l.* conferées, p. 28 l. 24 relevé *l.* relevée, p. 3 l. 11 on avoit gravé *l.* ſont gravées, p. 51 l. 30 vertigia *l.* veſtigia, p. 55 l. 5 cretus *l.* rectus, ibid. l. 21 juſti *l* juſte p. 58 l. 17 hic *l.* his, p 61 l. 10 d'ivoir l. d'ivoire, p. 62 l. 17 & S. Vvaſt *l.* à S. Vvaſt, p. 65 l. 11 croyent *l.* croyoient, p. 66 l. 14 qu'ils citent *l.* qu'il cite, p. 118 l 35 ſuivirent *l.* ſuivent, p 164 l. 25 gratiam *l.* gratia, p. 165 l. *ult.* Brazi *l.* Braz, p 169 l. 4 120 florenorum *l.* cxxm florenorum, p. 260 l. 30 Saints *l.* Saintes, p 219 l. 12 Belgium *l.* Belgio, p. 228 l. 3 perpetuus *l.* perpetuis, p. 237 l. 18 on *l.* ont, p. 239 l. 28 recouvrée *l.* recouvré.

## AVERTISSEMENT.

NOus avons dit en parlant de l'abbaye de S. Hubert, page 135. qu'on y conſervoit un Pſeautier écrit en lettres d'or, donné par l'empereur Lothaire, dont on voit le portrait à la tête; mais depuis ayant fait attention à l'oraiſon qu'on diſoit avant que de commencer le Pſeautier, écrite ſur la couverture du manuſcrit d'une main auſſi ancienne, il nous paroît plus vraiſemblable que ce Pſeautier a d'abord appartenu à une fille de Lothaire, abbeſſe ou religieuſe d'un monaſtere de filles: car elle y prie pour ſes freres Lothaire, Charles, & Loüis, tous trois fils de l'empereur Lothaire. Elle y prie auſſi pour Charles ſon ſeigneur, c'eſt-à-dire, comme je crois, Charles le Chauve qu'elle appelle ſon ſeigneur, parce qu'apparemment ſon monaſtere étoit ſous la domination de ce Prince. Les trois oraiſons qui ſe trouvent auſſi à la fin du même Pſeautier pour l'evêque Eſtienne, qui vingt ſix ans après la mort de Charles le Chauve gouvernoit l'egliſe de Liege, font croire que ce Pſeautier paſſa enſuite des mains de cette princeſſe dans celles de ce prélat, & que lui ou quelqu'un de ſes ſucceſſeurs le donna à S. Hubert.